

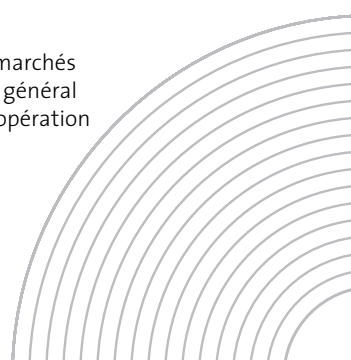


Document de référence 2008

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence : (i) les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2007 et les rapports des commissaires aux comptes correspondants, figurant au chapitre 20, paragraphes 20.1 et 20.2 respectivement du document de référence de Veolia Environnement de l'exercice 2007, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0172, et (ii) les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2006 et les rapports des commissaires aux comptes correspondants, figurant au chapitre 20, paragraphes 20.1 et 20.2 respectivement du document de référence de Veolia Environnement de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007 sous le numéro D.07-0264.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

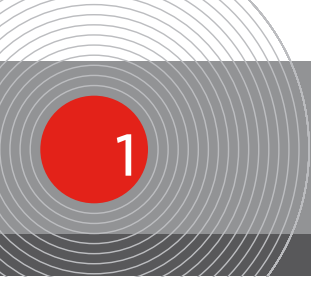


Sommaire ⁽¹⁾

	page		page
1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	5	8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	75
1.1 Responsable des informations	5		
1.2 Attestation du responsable	5	9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	77
		9.1 Marche des affaires au cours de l'année 2008	78
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7	9.2 Informations comptables et financières	80
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	7	9.3 Financement	91
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	7	9.4 Rendement des capitaux employés (ROCE)	96
		9.5 Honoraires des commissaires aux comptes	98
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9	9.6 Informations prévisionnelles et objectifs	98
4 FACTEURS DE RISQUES	11	10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX	99
4.1 Risques de l'émetteur	12		
4.2 Gestion des risques	16	11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	101
4.3 Audit et contrôle interne	22	11.1 Recherche et développement	102
4.4 Éthique et vigilance	24	11.2 Brevets et licences	106
4.5 Assurances	24		
		12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	107
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	27	12.1 Tendances	108
5.1 Histoire et évolution de la Société	28	12.2 Développements récents	108
5.2 Investissements	29		
		13 OBJECTIFS ET PERSPECTIVES	111
6 APERÇU DES ACTIVITÉS	31		
6.1 Principales activités	32		
6.2 Principaux marchés	53		
6.3 Informations environnementales	60		
7 ORGANIGRAMME	71		

	page		page
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	113	
14.1	Conseil d'administration de la Société	114	
14.2	Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	123	
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS	125	
15.1	Rémunération des mandataires sociaux (président-directeur général et administrateurs)	126	
15.2	Rémunération des dirigeants non mandataires sociaux (membres du comité exécutif)	129	
15.3	Retraites et autres avantages	130	
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	133	
16.1	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	134	
16.2	Fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise de Veolia Environnement	139	
17	SALARIÉS – RESSOURCES HUMAINES	143	
17.1	Politique sociale	144	
17.2	Information sociale (loi NRE)	149	
17.3	Options de souscription et d'achat d'actions	155	
17.4	Attributions gratuites d'actions	159	
17.5	Intéressement du personnel	160	
17.6	Participations des mandataires sociaux et des dirigeants et opérations réalisées sur les titres de la Société	161	
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	165	
18.1	Actionnariat de Veolia Environnement au 31 décembre 2008	166	
18.2	Évolution de l'actionnariat de la Société	167	
19	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	169	
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	171	
20.1	États financiers consolidés	172	
20.2	États financiers sociaux	318	
20.3	Politique de distribution des dividendes	359	
20.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage	360	
20.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	364	
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES	365	
21.1	Informations concernant le capital social	366	
21.2	Dispositions statutaires	379	
22	CONTRATS IMPORTANTS	383	
	Impacts en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement	383	
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	385	
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	387	
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	389	

(1) Le plan du présent document de référence respecte l'ordre du schéma de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE.



Personnes responsables du document de référence

1.1

RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Monsieur Henri PROGLIO, président-directeur général de Veolia Environnement (ci-après la « Société » ou « Veolia Environnement »).

1.2

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

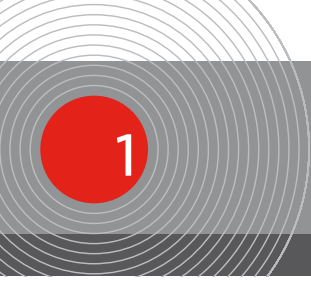
J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion contenu dans ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires,

des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Le président-directeur général

Henri PROGLIO



2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG SA

Membre de KPMG International

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Société représentée par Messieurs Jay NIRSIMLOO et Baudouin GRITON,

1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en remplacement de la société Salustro Reydel, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Société représentée par Messieurs Patrick GOUNELLE et Jean BOUQUOT,

41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2005 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Philippe MATHIS

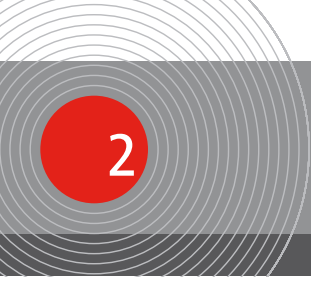
1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Désigné par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

AUDITEX

Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2005 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



2

Données en normes IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007*	31/12/2006*
Produit des activités ordinaires	36 205,5	31 932,2	27 941,0
Résultat opérationnel	1 951,3	2 482,5	2 124,2
Résultat net part du Groupe	405,1	927,9	758,7
Résultat net part du Groupe par action dilué <i>(en euros)</i>	0,88	2,13	1,89 **
Résultat net part du Groupe par action non dilué <i>(en euros)</i>	0,89	2,16	1,90 **
Dividendes versés ***	553,5	419,7	336,3
Dividende par action versé au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	1,21	1,05	0,85
Total actif	49 126,1	46 306,9	40 123,7
Total actif courant	19 084,3	17 336,5	15 023,7
Capitaux propres part du Groupe	7 001,2	7 612,9	4 360,8
Capitaux propres part des minoritaires	2 530,5	2 577,8	2 192,6
Capacité d'autofinancement opérationnelle ****	4 137,3	4 163,7	3 844,3
Résultat opérationnel récurrent	2 283,2	2 454,9	2 213,5
Résultat net récurrent part du Groupe	658,6	925,8	757,4
Endettement financier net	16 528,2	15 124,5	14 726,3

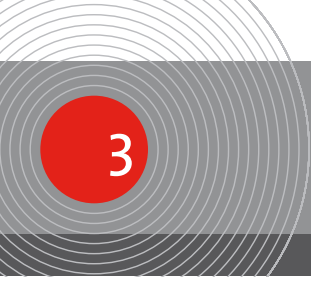
* Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Énergie, cédées en décembre 2008, ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2008 et les exercices 2007 et 2006 présentés en comparatif.

** Le résultat net par action dilué et non dilué a été recalculé de manière rétrospective conformément à la norme IAS 33. Il tient compte de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007.

*** Dividendes versés par la Société.

**** Capacité d'autofinancement opérationnelle = Capacité d'autofinancement des activités poursuivies avant impôts et éléments financiers.

(2) Les notions figurant dans le tableau (autres que la capacité d'autofinancement opérationnelle) sont définies dans le chapitre 9, § 9.2.1 infra.



3

	page
4.1 RISQUES DE L'ÉMETTEUR	12
4.1.1 Risques relatifs aux activités de Veolia Environnement	12
4.1.2 Risques juridiques et contractuels	14
4.1.3 Risques sanitaires et environnementaux	15
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	16
4.2 GESTION DES RISQUES	16
4.2.1 Déploiement d'un dispositif coordonné de gestion des risques	16
4.2.2 Poursuite et renforcement d'actions ciblées	18
4.3 AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE	22
4.3.1 Contrôle interne	22
4.3.2 Audit interne	23
4.3.3 Contexte réglementaire	23
4.4 ÉTHIQUE ET VIGILANCE	24
4.5 ASSURANCES	24
4.5.1 Objectifs	24
4.5.2 Mise en œuvre de la politique d'assurance	25
4.5.3 Principaux contrats communs à toutes les Divisions du Groupe	25
4.5.4 Auto-assurance et conservation	26

4.1 RISQUES DE L'ÉMETTEUR

4.1.1 Risques relatifs aux activités de Veolia Environnement

Concurrence et développement commercial

Les activités de la Société appartiennent à des secteurs concurrentiels qui nécessitent d'importantes ressources humaines et financières et des compétences techniques pointues dans de nombreux domaines.

De grandes sociétés internationales et des sociétés de niche offrent des services dans chacun des secteurs dans lesquels la Société intervient. La Société doit rester compétitive et convaincre ses clients potentiels de l'intérêt de ses offres en termes qualitatifs et de prix. Elle peut aussi être amenée à développer des technologies et services nouveaux, afin de maintenir et même d'accroître sa compétitivité par rapport à ses concurrents, ce qui peut engendrer des coûts importants.

En outre, la Société exerce une partie importante de son activité au travers de contrats d'une durée souvent longue, conclus avec des collectivités publiques et avec une clientèle des secteurs industriel ou tertiaire. La concurrence s'exerce alors généralement au moment de la négociation de ces contrats, ceux-ci étant souvent accordés au candidat considéré comme le « mieux-disant ». La Société peut ne pas être retenue alors même qu'elle aurait engagé des frais significatifs pour la préparation de son offre.

Au cours de la vie de certains contrats, la Société peut être conduite à procéder, à la demande de ses clients, publics ou privés, à des révisions, contractuellement prévues ou non. Ces révisions peuvent porter sur les ajustements des services rendus, sur les investissements nécessaires ou les modalités de facturation.

Enfin, des contrats peuvent arriver à terme sans être renouvelés ce qui, dans le cas de contrats importants, peut obliger la Société à des mesures de réorganisation coûteuses et peut se révéler préjudiciable aux résultats de la Société lorsque le contrat expiré ne prévoit pas la reprise de tous les moyens matériels et humains par le successeur ou des indemnités adéquates.

La conduite d'activités dans certains pays peut comporter des risques supplémentaires

Le Groupe intervient sur des marchés dans le monde entier, même si son activité reste principalement centrée sur l'Europe et les Etats-Unis (chiffre d'affaires hors ces zones : 15,1 % du chiffre d'affaires 2008). Les risques liés à l'exercice de l'activité dans certains pays, en particulier en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, peuvent inclure un risque de non-paiement ou de paiement plus lent des factures, parfois aggravé par l'absence de mesures coercitives légales pour non-paiement des clients, un risque de nationalisation, un risque social, un risque d'instabilité politique ou économique, un risque accru de taux de change et des restrictions au rapatriement de la monnaie. La Société peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques. La Société pourrait également ne pas trouver de financement suffisant pour les besoins de ses activités dans certains pays. L'établissement des tarifs des services publics et leur structure peuvent dépendre de décisions politiques susceptibles d'empêcher

toute augmentation sur plusieurs années du niveau des tarifs qui ne permettent plus dès lors de couvrir les charges du service et une juste rémunération de l'opérateur privé.

La survenance d'événements ou circonstances défavorables dans certains pays pourrait conduire la Société à comptabiliser des provisions et/ou dépréciations, lesquelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Des changements dans le prix de l'énergie et des consommables ou dans le prix des matières premières secondaires peuvent réduire les bénéfices de la Société

Les achats d'énergie et de consommables, dont les prix sont sujets à des variations sensibles, constituent une dépense importante de fonctionnement dans les activités de la Société. Même si la plupart des contrats conclus par la Société prévoient des clauses ayant pour objectif de répercuter les variations éventuelles des prix sur les recettes de la Société au moyen, notamment, de formules d'indexation, certains événements, tels qu'un délai entre la hausse des prix et le moment où la Société est autorisée à augmenter ses prix pour couvrir ses coûts supplémentaires ou l'inadaptation de la formule d'actualisation à la structure des coûts, y compris les taxes, peuvent empêcher la Société d'obtenir une couverture complète. Toute hausse soutenue des prix d'achats et/ou des taxes afférentes pourrait porter atteinte à l'activité de la Société en accroissant ses coûts et en réduisant sa rentabilité, dans la mesure où elle ne serait pas capable d'augmenter ses tarifs de manière suffisante pour couvrir ses coûts supplémentaires (voir aussi § 6.2.7 *infra*).

Par ailleurs, la Division Propreté de la Société réalise une partie importante de son chiffre d'affaires au travers de ses activités de tri-recyclage et négoce qui sont particulièrement exposées aux variations du prix des matières premières secondaires (papier, ferraille et métaux non ferreux). Une baisse significative et durable du prix de ces matières premières secondaires, combinée le cas échéant à un impact de la conjoncture économique actuelle sur les volumes, peut affecter les résultats de la Société.

Certaines activités de la Société sont susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes

Certaines activités de Veolia Environnement sont susceptibles d'entraîner des dommages aux personnes (blessures, décès), des interruptions d'activité, des dommages aux biens mobiliers ou immobiliers. La politique de la Société est de limiter contractuellement sa responsabilité et de souscrire des polices d'assurances couvrant ses principaux risques accidentels ou opérationnels. Néanmoins, ces précautions pourraient ne pas toujours s'avérer suffisantes, ce qui pourrait entraîner des coûts importants pour la Société.

Concernant les responsabilités liées à des risques sanitaires et environnementaux, voir le paragraphe 4.1.3 ci-après.

La Société a réalisé et pourrait continuer à procéder à des acquisitions dont l'impact sur ses activités et ses résultats pourrait s'avérer moins favorable qu'anticipé ou affecter sa situation financière

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, la Société a procédé et procède à des acquisitions de tailles variables, dont certaines sont significatives à l'échelle du Groupe. Ces acquisitions impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) la Société pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) la Société pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ; (iv) la Société pourrait être contrainte ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; et (v) la Société pourrait accroître son endettement en vue de financer ces acquisitions. En conséquence, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se vérifier dans les délais et les niveaux attendus ou affecter la situation financière de la Société.

Impact des conditions climatiques sur les activités du Groupe

Certaines activités du Groupe sont soumises aux variations climatiques. Par exemple, Dalkia réalise la majeure partie de ses résultats opérationnels aux premier et quatrième trimestres de l'année correspondant aux périodes de chauffe en Europe tandis que dans le domaine de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique est plus importante entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord. Ces deux activités peuvent en conséquence être affectées par des conditions climatiques significativement éloignées des normales saisonnières. Ce risque est dans certains cas pondéré, d'une part par la variété des modalités de fixation de la rémunération prévues dans les contrats, et d'autre part par le déploiement et la dispersion géographiques des activités du Groupe. L'impact des conditions climatiques combiné à la saisonnalité des activités du Groupe peut affecter les résultats de la Société.

Risques relatifs au marché et aux quotas d'émission de CO₂

Dans son métier de gestionnaire d'installations d'énergie, et dans une moindre mesure de ses activités de transport et de gestion de sites d'enfouissement techniques, le Groupe est exposé au risque inhérent au système de quotas CO₂ mis en place par l'Union européenne et le protocole de Kyoto. En effet, l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère a amené certains États et la communauté internationale à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Au niveau international le protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005. La directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 mettant en œuvre le Protocole de Kyoto a créé au sein de l'Union européenne un système d'échange de quotas d'émission : l'ETS (« *Emission Trading Scheme* »). Le système ainsi mis en place, qui a débuté en 2005, a donné lieu à la création de plans nationaux d'allocation des quotas (PNAQ).

En France, le PNAQ₁ qui avait été adopté pour la période 2005-2007 a été suivi par le PNAQ₂ pour la période 2008-2012. En 2006, un programme de révision de la directive 2003/87/CE a été lancé au sein de l'Union européenne afin d'étendre le champ d'application, de renforcer les contrôles et de mettre en place un système de commerce des quotas en lien avec le protocole de Kyoto et la Commission européenne a publié début 2008 une proposition de révision de la directive sur le régime des quotas d'émissions de CO₂ pour la période 2013-2020. Ceci a abouti à l'adoption, fin 2008, par les députés européens du paquet climat/énergie qui vise à assurer au sein de l'Union européenne le respect des objectifs climatiques suivants d'ici 2020 : une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne. Ce paquet climat/énergie se décline en six nouveaux textes : une directive sur les énergies renouvelables, une sur les échanges de permis d'émission (ETS), une décision sur le partage des efforts des États en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (hors ETS), une directive sur le captage et stockage de CO₂, une sur la qualité des carburants et un règlement sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures.

Le risque pour Veolia Environnement porte d'une part sur la capacité du Groupe à atteindre les réductions d'émissions imposées par le système de façon pluriannuelle. En conséquence, des investissements importants et coûteux pourraient être nécessaires pour le Groupe afin que ses installations se conforment aux quotas qui lui ont été attribués. D'autre part, le risque porte sur la capacité de la Société à valoriser les positions prises dans le cadre de la gestion des installations correspondantes, en raison de la forte volatilité du prix des quotas. Bien que la Société se soit engagée dans une démarche active pour gérer les émissions de carbone et les quotas attribués en mettant en place une organisation adaptée et une structure dédiée à l'achat, la vente et la valorisation des différents types de crédits de gaz à effets de serre, l'éventuel dépassement par le Groupe des quotas d'émissions attribués et l'achat de quotas manquants qui en résulterait pourraient entraîner des dépenses supplémentaires importantes, par rapport à celles prévues par le Groupe.

Risques géopolitiques, criminels ou terroristes

L'eau est une ressource stratégique qui contribue à la santé publique. À ce titre, les activités du Groupe sont soumises à des contraintes légales ou réglementaires en matière de protection des sites, des ressources ou de traitement de l'eau, contre les actes de malveillance et de terrorisme. En ce qui concerne le transport en commun de voyageurs, les Services Énergétiques ou les services de propreté, les installations ou les véhicules de la Société peuvent être l'une des cibles du terrorisme dans le monde. Par ailleurs, certains des salariés de Veolia Environnement travaillent ou voyagent dans des pays où les risques de survenance d'actes de terrorisme, de malveillance ou de kidnapping peuvent, temporairement ou non, être importants. Malgré les moyens de prévention ou de protection mis en œuvre par la Société et les assurances qu'elle a souscrites, la survenance d'actes de malveillance et de terrorisme pourrait avoir un effet défavorable tant sur l'image de la Société que sur ses résultats.

4.1.2 Risques juridiques et contractuels

Le fait que l'activité de la Société s'exerce dans le cadre de contrats de longue durée peut limiter la capacité à réagir rapidement et de façon adéquate à des situations nouvelles financièrement négatives

Certains contrats peuvent s'exécuter dans des conditions différentes de celles qui avaient été prévues, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur équilibre financier. Ces situations nouvelles peuvent être de nature très différente, certaines étant prévisibles, d'autres pas. Des mécanismes contractuels peuvent permettre d'y répondre et de rétablir l'équilibre financier initialement voulu. Ils peuvent être d'application plus ou moins automatique en cas de survenance de tel ou tel événement (clause d'indexation du prix par exemple), ou renvoyer à une procédure de révision ou d'adaptation du contrat qui nécessite l'accord des parties ou d'un tiers. Ainsi, la rémunération autorisée, qu'elle consiste en un prix payé par le client ou en un droit de percevoir, du bénéficiaire final, un prix selon le tarif fixé, ne peut être librement adaptée par la Société à l'évolution des coûts constatés ou à celle de la demande. Ces contraintes pesant sur la Société sont d'autant plus fortes que les contrats sont de longue durée. Dans tous les cas, et plus particulièrement en matière de gestion d'un service public, la Société doit réagir dans le respect du contrat et de la continuité du service et ne peut interrompre unilatéralement et brutalement une activité jugée définitivement non rentable ni même en modifier les caractéristiques sauf, dans certaines circonstances, en cas de faute avérée du client.

Certaines activités de conception et de construction de la Société s'exercent dans le cadre de contrats rémunérés au forfait et contenant des engagements de performance et/ou des engagements sur des prix et/ou des délais

La Société exécute, notamment au travers de Veolia Water Solutions & Technologies, des contrats « clé en main » de conception et construction d'ouvrages dans le domaine de l'Eau, rémunérés à des prix fixes non révisables. Les risques que la Société supporte dans ce type de contrats sont généralement de nature technique (conception et choix de la technologie adaptée et éprouvée), opérationnelle (gestion du chantier en phase d'exécution, de réception et de garantie) ou économique (évolution du prix des matières premières et des devises).

Conformément aux pratiques contractuelles usuelles en la matière, la Société essaye dans la mesure du possible de placer contractuellement le risque chez le client maître d'ouvrage. Mais la Société peut parfois rencontrer des difficultés dont elle n'a pas la maîtrise, liées par exemple à la complexité de certains ouvrages ou aux aléas de construction, aux achats et commandes de matériel et fournitures ou au changement de calendriers d'exécution, qui peuvent entraîner le non-respect du cahier des charges ainsi que des coûts additionnels et des retards de construction, déclenchant dans certains cas des réductions de revenus pour la Société ou l'application de pénalités contractuelles.

Dans certains cas également, la Société doit faire face à des demandes du client de travaux supplémentaires ou doit s'appuyer sur des informations ou des études déjà réalisées fournies par le client, qui peuvent s'avérer inexactes ou inadéquates, ou enfin être contraint à utiliser des ouvrages préexistants dont les caractéristiques de fonctionnement sont mal définies.

Bien que les contrats prévoient généralement une compensation en cas de travaux supplémentaires ou de survenance d'événements tels que mentionnés ci-dessus, la Société est exposée au risque de ne pas obtenir, ou d'obtenir tardivement, les montants nécessaires à la couverture des coûts supplémentaires qui en résulteraient.

Les prérogatives des collectivités publiques de résilier ou modifier unilatéralement les contrats conclus avec la Société pourraient avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et son résultat

Les contrats avec les collectivités publiques constituent une part importante du chiffre d'affaires de la Société. Or, dans de nombreux pays, dont la France, les contrats conclus par des collectivités publiques leur confèrent le droit de les modifier ou de les résilier dans certaines circonstances, unilatéralement mais avec une indemnisation du cocontractant. La Société pourrait cependant, dans certains cas, ne pas être en mesure d'obtenir une indemnisation totale en cas de résiliation unilatérale du contrat par la collectivité publique cocontractante.

La Société peut investir de façon importante dans des projets sans être en mesure d'obtenir le droit d'exercer l'activité

Pour exercer ses activités, Veolia Environnement doit le plus souvent obtenir un contrat et parfois obtenir, ou renouveler, divers permis et autorisations auprès des autorités de régulation. La procédure de mise en concurrence et/ou de négociation qui doit être suivie pour obtenir ces contrats est souvent longue, coûteuse, complexe et difficilement prévisible. Il en est de même des procédures d'autorisation des activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement souvent précédées d'études de plus en plus complexes et d'enquêtes publiques. La Société peut investir des ressources importantes dans un projet ou un appel à concurrence sans obtenir le droit d'exercer l'activité escomptée ni des indemnités suffisantes pour couvrir le coût de ses investissements, à défaut par exemple d'obtenir les permis et autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités ou les approbations requises des autorités de concurrence, ou parfois en obtenant les autorisations à des conditions telles que la Société serait contrainte de renoncer à certains projets de développement. De telles situations accroissent le coût des activités et, dans les cas où les risques d'insuccès apparaissent trop importants, peuvent contraindre la Société à renoncer à des projets. L'ampleur et la rentabilité des activités de la Société pourraient être affectées si ces situations se multipliaient.

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits au chapitre 20, paragraphe 20.4 ci-après.

4.1.3 Risques sanitaires et environnementaux

Le respect des lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est coûteux

La Société a engagé, et continuera d'engager, les dépenses nécessaires pour se conformer à ses obligations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que pour gérer la protection sanitaire de ses prestations. À ce titre, la Société est continuellement amenée, conformément à des prescriptions légales, réglementaires ou administratives (cf. § 6.3.1 *infra*), ou en réponse à une obligation de prévention ou de précaution particulière, à engager des dépenses pour la mise en conformité des installations dont elle a la responsabilité, ou à conseiller ses clients pour qu'ils entreprennent eux-mêmes des travaux de mise aux normes.

L'ensemble des coûts relatifs à ces actions est compris dans le montant des dépenses opérationnelles et des investissements industriels. Ces derniers se sont élevés à 2 893 millions d'euros en 2008 (contre 2 642 millions d'euros en 2007).

Par ailleurs, chacune des activités de la Société peut, dans le futur, devenir sujette à un renforcement des prescriptions, générales ou particulières, et ainsi à des dépenses de mise en conformité plus importantes. Si la Société n'est pas en mesure de compenser ces dépenses par une hausse des prix, ses activités et sa rentabilité pourraient en être négativement affectées. De plus, le champ d'application des lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ou de protection sanitaire, est de plus en plus large. Ainsi, sont dorénavant concernés tous types de rejets dans le milieu naturel, l'enlèvement, le transport et l'élimination de tous types de déchets, la réhabilitation de tous les sites en fin d'exploitation, et le renforcement des normes applicables tant aux installations nouvelles qu'aux installations existantes.

La réalisation des prestations de la Société expose à des responsabilités et peut causer des dommages que la Société serait tenue de réparer

L'accroissement des prescriptions législatives, réglementaires et administratives expose la Société à des risques de responsabilité sans cesse élargis en particulier en matière de responsabilité environnementale, y compris au titre d'actifs que la Société ne détient plus ou d'activités que la Société n'exerce plus. Ainsi, la directive européenne du 21 avril 2004, sur la responsabilité environnementale généralise au sein de l'Union européenne un régime de responsabilité environnementale pour les dommages ou les risques de dommages graves à l'environnement vis-à-vis des autorités compétentes. Cette directive telle que transposée en France élargit les cas de responsabilité sans faute pour certains dommages graves à l'environnement. En ce qui concerne la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, la loi du 30 juillet 2003 renforce les obligations de remise en état des installations classées en fin d'exploitation, ce qui rend obligatoire, dans certaines conditions, la constitution de provisions. Dans certains cas, la Société pourrait aussi être contrainte à payer des amendes, réparer des dommages

ou effectuer des travaux d'amélioration, alors même qu'elle aurait exercé ses activités avec vigilance et en totale conformité avec ses autorisations d'exploiter. En outre, les autorités de tutelle peuvent imposer à Veolia Environnement de procéder à des mesures d'investigation spécifiques, de remise en état des sites pour leurs activités présentes ou à venir, ou de suspension des activités, en raison, notamment, de l'imminence d'un risque de dommage ou de l'évolution des normes applicables.

Par ailleurs, la Société exploite nombre d'installations ne lui appartenant pas et ne dispose donc pas systématiquement du pouvoir de décider des investissements nécessaires à d'éventuelles mises à niveau. Ainsi, elle peut être amenée, dans des cas où le client refuse de procéder aux travaux indispensables, à engager un processus de cessation de son exploitation.

En dépit de cette évolution réglementaire contraignante et des efforts sans cesse accrus de prévention des risques, des accidents ou incidents peuvent toujours intervenir et la Société pourrait faire l'objet d'actions en réparation pour des dommages causés aux personnes, aux biens, ou à l'environnement (y compris la biodiversité). En pareil cas, les responsabilités encourues peuvent n'être pas couvertes par les assurances ou l'être insuffisamment. Être contrainte à prendre de telles mesures, ou à réparer de tels dommages, pourrait porter atteinte à l'activité de la Société ou affecter substantiellement ses moyens d'action ou sa rentabilité. À ce titre, le Groupe porte une attention très particulière aux risques sanitaires, qu'il s'agisse de ceux induits par le fonctionnement des installations ou de ceux résultant de pollutions environnementales que les méthodes classiques de traitement ne parviendraient pas à corriger, comme celui du développement bactérien dans l'air ou l'eau, de mieux en mieux identifiés, ou encore celui de l'exposition des personnes (collaborateurs ou tiers) à des produits ou substances chimiques.

Voir aussi le chapitre 6, paragraphe 6.3.3 et le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 17 des états financiers consolidés.

Les risques technologiques impliquent des mesures particulières

Il arrive que les filiales du Groupe en France et à l'étranger interviennent, dans le cadre de contrats d'externalisation de services environnementaux, sur des sites classés Seveso seuil haut (classement AS de la nomenclature « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » – ICPE) ou seuil bas, ou l'équivalent étranger, et exploités par des clients industriels (sites de l'industrie pétrolière ou chimique). Dans ce cas, la gestion des services offerts par le Groupe est rendue plus délicate par la nature plus dangereuse des produits, déchets, effluents et émissions à traiter, et en raison de la grande proximité des installations externalisées avec celles du client industriel. Le régime des installations « Seveso » est limité au périmètre de l'Union européenne, mais les sociétés du Groupe interviennent dans nombre de sites en dehors de celle-ci, où sont présentes des installations de même nature et relevant d'un régime équivalent.

En France, le Groupe compte parmi les installations dont il est l'exploitant en titre une installation de type « Seveso » seuil bas (ne relevant pas du classement AS de la nomenclature ICPE). Il s'agit de l'usine d'incinération de déchets dangereux exploitée par la société SARP Industries (Veolia Propreté) à Limay (Yvelines).

La manipulation des déchets et produits dangereux dans cette installation pourrait, en cas d'incident, causer de graves dommages à l'environnement, aux riverains ou aux employés, et exposer la Société à de lourdes responsabilités.

4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers

Fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt

Veolia Environnement dispose d'actifs, contracte des dettes, reçoit des revenus et engage des dépenses dans différentes monnaies. Les états financiers du Groupe étant présentés en euros, il doit convertir ses actifs, dettes, revenus et dépenses en euros en utilisant le taux de change alors applicable. En conséquence, la fluctuation de la valeur de l'euro par rapport à ces différentes monnaies peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur monnaie d'origine. Par exemple, une hausse de la valeur de l'euro peut induire une baisse de la valeur retranscrite en euros des intérêts détenus par la Société en monnaie étrangère.

À fin 2008, l'endettement financier net hors juste valeur des dérivés de couverture s'élevait à 16 528 millions d'euros, libellés à 41,5 % à taux variable et 58,5 % à taux fixe dont 0,2 % à taux variable capé (cf. chapitre 20, § 20.1, note 30.1.1 des états financiers consolidés). Cette dernière peut également influencer les stratégies de croissance et d'investissement de la Société dans la mesure où une hausse des taux d'intérêt pourrait contraindre la Société à financer ou refinancer des acquisitions ou des investissements à un coût plus élevé.

Sur la gestion des risques financiers (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque action, risque de contrepartie, risque sur les instruments dérivés, risque sur matières premières, risque de liquidité), voir le paragraphe 4.2.2.4 *infra* et le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 des états financiers consolidés.

4.2 GESTION DES RISQUES

4.2.1 Déploiement d'un dispositif coordonné de gestion des risques

Veolia Environnement construit des relations de confiance durable avec ses clients sur sa capacité à gérer les risques qu'ils lui délèguent. En mettant en place un dispositif coordonné de prévention et de gestion des risques, le Groupe prend toute la mesure d'un enjeu fondamental pour son développement.

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, pondérer ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, une direction des risques Groupe a été créée fin 2004.

Les objectifs de la direction des risques sont de s'assurer que les fonctions suivantes soient, en matière de gestion des risques, effectivement en place au sein du Groupe :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé, et aussi pour anticiper une évolution de la nature ou de l'intensité des risques ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui

exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau des Divisions et/ou de Veolia Environnement ;

- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- informer : la mise en place d'un dispositif coordonné de gestion des risques est un élément important d'évaluation des entreprises. La gestion globale des risques contribue ainsi à soutenir le développement du Groupe et à la prévisibilité de ses résultats.

Responsable de la cohérence du processus global de gestion des risques, la direction des risques développe un processus d'identification et de hiérarchisation des événements susceptibles d'empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Elle contribue à la définition des plans d'action corrélatifs et au pilotage de l'ensemble. Pour le reste, elle recherche la mise en place de règles de conduite contribuant à un environnement interne cohérent et favorable à la maîtrise des risques.

Dans le prolongement des travaux d'évaluation du contrôle interne financier dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley de 2002 (cf. § 4.3.3 *infra*), une cartographie des risques majeurs de la Société a été réalisée en 2006 au niveau du Groupe et des Divisions. Le Groupe dispose ainsi d'une analyse détaillée de ses risques et d'une vision synthétique et hiérarchisée des principaux risques et s'est doté d'un véritable outil de gestion des risques dont l'objectif est de contribuer à la croissance et à la prévisibilité du développement et des résultats du Groupe. Le risque est entendu d'une manière extensive par Veolia Environnement, pas seulement comme une menace, mais aussi comme une opportunité.

Après avoir élaboré une liste standard des risques et un référentiel de gestion des risques établi par rapport aux principaux référentiels de place (COSO II, norme ISO, référentiels australien ANZ et anglais Turnbull, et méthode des cabinets d'audit), un recensement détaillé ainsi qu'une évaluation des risques du Groupe ont été menés au travers d'entretiens avec près de 150 cadres dirigeants (« pilotes de processus ») du Groupe. Cette évaluation, reproduite dans chacune des Divisions, a été réalisée selon une méthodologie homogène, visant à analyser le risque brut, les niveaux de contrôle en place et le risque résiduel.

Chacun des risques identifiés a été évalué en tant que tel (impact et fréquence), puis en intégrant les éléments de réduction déjà mis en œuvre. Il en résulte que certains, considérés à première vue comme très significatifs (risques bruts), sont *in fine* évalués à un niveau intermédiaire (risques résiduels) parce que les mesures de réduction (plans d'action) sont considérées comme satisfaisantes.

Chacun des risques majeurs, identifiés par processus, a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux des « pilotes de risque » sont en charge de concevoir et déployer des plans d'action en coordination avec les gestionnaires de risques des Divisions et de Veolia Environnement, pour limiter l'exposition au risque. Le comité des risques Groupe suit le déploiement de ces plans d'action.

Validés par le comité des risques du Groupe, la cartographie des risques majeurs du Groupe et les plans d'action qui s'y rapportent ont également été régulièrement présentés au comité exécutif et au comité des comptes et de l'audit du Groupe, depuis 2007.

Les principaux enjeux identifiés sont ainsi :

- la maîtrise du développement. La dynamique du marché sur lequel intervient Veolia Environnement l'amène à devoir être sélectif dans ses développements et investissements. De plus, l'intégration des nouveaux contrats dans les procédures et pratiques du Groupe exige une grande rigueur ;
- le renforcement permanent des atouts distinctifs de Veolia Environnement. Veolia Environnement occupe aujourd'hui une position unique d'acteur majeur sur son marché, fondée sur son expertise technique, issue de l'expérience de ses équipes et de la force de sa Recherche et développement, sur le sens du service de ses opérationnels, sur son expertise juridique, financière et en matière de relations sociales. Maintenir ces atouts essentiels est un enjeu majeur. C'est pourquoi, notamment, un comité stratégique recherche, innovation et développement durable a été créé par le conseil d'administration de la Société en septembre 2006 pour continuer sans cesse à porter au plus

haut niveau cette exigence (cf. § 16.2.1.3 *infra*). C'est pourquoi également des actions « *knowledge management* » ont été engagées pour s'assurer que tous les clients de Veolia Environnement puissent bien disposer de ses capacités d'expertise ;

- le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est également essentiel. L'objectif constant de Veolia Environnement est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités de service, le meilleur contrôle opérationnel et financier, et la diffusion des expertises et bonnes pratiques. Ainsi, une refonte du système de *reporting* financier a été engagée et les programmes de formation ont été intensifiés ;
- l'environnement et la santé sont évidemment au cœur des préoccupations de la Société. Veolia Environnement s'attache à donner toutes les garanties professionnelles sur la qualité des produits distribués et des services offerts, ainsi que sur le respect des normes environnementales (notamment en matière d'émissions atmosphériques et de concentration de légionelles) et de sécurité. Afin de renforcer la gestion des risques environnementaux, le Groupe a mis en place, en coordination avec ses quatre Divisions, un Système de Management Environnemental (SME) inspiré des exigences de la norme ISO 14001 visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales (cf. § 4.2.2.3 *infra*). En vue d'assurer une gestion optimisée des risques sanitaires, le Groupe mène en outre des actions volontaristes de prévention et de contrôle avec une approche sanitaire globale, en particulier dans les offres multiservices : réalisation d'audits internes ou externes d'identification et de prévention des risques industriels ; négociation de garanties d'assurances spécifiques.

La démarche de gestion des risques a contribué aux premiers résultats suivants :

- une vision synthétique et structurée des risques du Groupe ;
- une dynamique induite par une mobilisation significative sur ce projet qui favorise la mise en commun des pratiques et expériences entre les Divisions elles-mêmes et entre ces dernières et Veolia Environnement ;
- une organisation établie pour capitaliser sur les mécanismes actuels de gestion des risques (par exemple financiers, juridiques, en matière d'assurances et de gestion du risque environnemental) et déployer des plans d'action et contrôles complémentaires ;
- le renforcement du contrôle de la Société sur les risques transversaux ;
- la restructuration et le déploiement des programmes d'assurances Groupe pour soutenir son développement prenant en compte la connaissance renforcée des risques, en protégeant les actifs et la réputation du Groupe et enfin en améliorant la compétitivité des programmes (simplification, amélioration des couvertures et des primes à périmètre et conditions comparables) ;
- la structuration du programme annuel d'audit interne sur la base de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Outre la cartographie, une organisation de pilotage a été déployée. Le Groupe s'est donné les moyens de renforcer la gestion des risques majeurs, tout en favorisant les initiatives communes entre les Divisions. La tenue de comités des risques avec un ordre du jour élaboré selon les priorités issues de la cartographie, a déjà permis de lancer des chantiers transverses et de préparer le déploiement coordonné à l'échelle du Groupe d'une gestion globale des risques. Ce déploiement associe étroitement la Société et les Divisions. Cette convergence des outils et des pratiques, mise en œuvre par les correspondants « *risk management* » permettra la mise en place d'un *reporting* efficace et offrira les conditions nécessaires à l'audit du processus de cartographie.

Le comité des risques du Groupe s'est réuni quatre fois en 2008. Conformément à son programme de travail, il a étudié la mise en œuvre de plans d'action spécifiques engagés sur des risques opérationnels significatifs tels que notamment le retour d'expérience sur le fonctionnement du dispositif d'alerte Groupe, la validation de la charte éthique des administrateurs de systèmes d'information, la préparation du Groupe à la réglementation REACH

(cf. § 4.2.2.3 *infra*), la validation de la création d'un atlas des risques extra-financiers du Groupe, ou encore le retour d'expérience sur un exercice de simulation de crise et le déploiement du programme d'assurance Groupe. À l'instar de Veolia Environnement, chacune des Divisions dispose de son propre comité des risques, pour mieux contrôler ses risques opérationnels et suivre le déploiement des plans d'action.

La gestion des risques s'inscrit pour Veolia Environnement dans une courbe d'amélioration continue du dispositif de gestion globale des risques, en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou bien encore de gouvernance. Le déploiement des plans d'actions de maîtrise ou de réduction des risques est en cours de réalisation au sein des Divisions et de la Société. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la performance technique, opérationnelle et in fine financière de la Société.

4.2.2 Poursuite et renforcement d'actions ciblées

4.2.2.1 La sécurité des salariés

L'intensité en main-d'œuvre des activités du Groupe, la nature de ces dernières et la grande dispersion des collaborateurs de Veolia Environnement sur le terrain, notamment sur la voie publique et sur les sites des clients, les incivilités, rendent la maîtrise de la sécurité des collaborateurs particulièrement importante.

En septembre 2007, le comité exécutif de Veolia Environnement avait déclaré l'année 2008 « Année mondiale de la sécurité pour Veolia Environnement ». Le président de la Société et l'ensemble des organisations syndicales du comité de Groupe France ont signé en 2008 l'accord sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail. Fruit d'un travail commun mené depuis plus de douze mois au sein du comité de Groupe France, cet accord témoigne de la nécessité de la mobilisation de tous pour faire progresser la prévention, la santé et la sécurité au travail au sein du Groupe.

La mise en application de cet accord avec les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, au niveau de chaque établissement du Groupe, et l'ensemble des acteurs, a été l'occasion pour Veolia Environnement de renforcer sa politique de maîtrise des risques sur les lieux de travail et d'enrichir et de renouveler le dialogue social. En témoigne la prise en compte des risques liés à l'évolution des métiers, comme la pression exercée par les usagers du service ou la montée des incivilités, mais également la liaison entre santé individuelle et santé sécurité sur le lieu de travail. Cet accord prévoit une série d'outils et de moyens concrets et pratiques pour sa mise en œuvre, organisés autour des six priorités suivantes :

- favoriser la concertation et la construction de démarches collectives sur la prévention santé et sécurité au travail, en y associant les structures légalement concernées, comme les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

- mieux identifier les risques de l'activité, mieux les mesurer et les maîtriser pour renforcer leur prévention ;
- inclure la santé/sécurité au travail dans le professionnalisme de tous les collaborateurs, notamment en ce qui relève du volet formation et des entretiens professionnels ;
- faciliter l'accès aux soins et responsabiliser les collaborateurs à l'égard de leur santé et de leur sécurité, en renforçant la liaison entre les directions et services prévention, santé et sécurité des Divisions et le réseau des organismes assurant les prestations de médecine du travail ;
- favoriser des parcours professionnels qui préviennent les inaptitudes, afin de faire correspondre la santé avec la gestion des compétences tout au long de l'emploi ; et
- favoriser un meilleur équilibre santé sécurité entre vie professionnelle et vie privée.

4.2.2.2 La gestion des risques juridiques

Veolia Environnement attache une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment des caractéristiques de son activité de services environnementaux soumise à une réglementation de plus en plus complexe.

La spécificité des activités de la Société (gestion de services de proximité, implantation dans plus de 70 pays, variété des interlocuteurs et des contractants) l'a conduite à élaborer des règles de vigilance juridique destinées à guider les collaborateurs dans leurs comportements et dans l'élaboration des documents juridiques, et à veiller à leur respect. Ces règles portent notamment sur le *reporting* des principaux contentieux et des grandes opérations contractuelles, le droit de la concurrence, l'éthique, les clauses contractuelles types, le parrainage et le mécénat,

les intermédiaires commerciaux. Elles sont dans certains cas accompagnées d'actions de formation. Elles portent également sur la structuration juridique du Groupe, notamment les délégations de pouvoirs et leur suivi, ainsi que la sélection des mandataires sociaux.

Par ailleurs, en tant que société cotée sur les Bourses de Paris et New York, Veolia Environnement doit en particulier respecter des règles relatives :

- aux publications : un comité de communication supervise et contrôle la collecte et la diffusion d'informations concernant le document de référence et le rapport annuel américain (*Form 20-F*) (cf. § 16.2.2.1 *infra*) ;
- au gouvernement d'entreprise, notamment en ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, les relations entre ces organes et la direction générale, l'information des actionnaires et la bonne application des réglementations des sociétés cotées (cf. chapitre 16 *infra*) ;
- au délit d'initié : pour prévenir le risque du délit d'initié, la Société a adopté un code de conduite régissant les opérations réalisées sur ses titres régulièrement mis à jour. Les dirigeants du Groupe étant considérés comme des initiés permanents, les opérations sur les titres de la Société ne leur sont autorisées que pendant des périodes définies et sous réserve qu'ils ne soient pas détenteurs, durant ces périodes, d'informations privilégiées. Ces dispositions concernent également les initiés dits « occasionnels » et en général toute personne en possession d'informations privilégiées. La Société a procédé à la refonte de ce code de conduite en 2006 pour l'adapter aux nouvelles obligations mises à la charge des émetteurs ou de leurs dirigeants (établissement de listes nominatives d'initiés et déclaration des opérations sur titres effectuées par certains dirigeants) et à des mises à jour du code en 2007 et en 2008.

Les directions juridiques de Veolia Environnement et des Divisions veillent au jour le jour à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les opérationnels et en cohérence avec le processus global de gestion des risques.

4.2.2.3 La gestion des risques sanitaires et environnementaux

L'environnement et la santé sont naturellement au cœur des préoccupations de Veolia Environnement. La Société s'attache à donner toutes les garanties professionnelles sur la qualité des produits distribués et des services offerts, ainsi que sur le respect des normes de sécurité et environnementales (notamment en matière d'émissions atmosphériques et de concentration de légionelles). Les risques auxquels le groupe Veolia Environnement est confronté sont liés notamment à la reprise d'installations dans un état donné, au fait que le Groupe n'est pas toujours en charge des investissements à réaliser, à la sensibilisation inégale des clients sur ces sujets. Eu égard à la nature des activités de Veolia Environnement, la mise en conformité des installations et des prestations concerne, plus spécifiquement, le contrôle des émissions dans l'air (les gaz d'échappement des véhicules de

transport, les fumées de chaufferies ou d'usines d'incinération), la gestion de la qualité de l'eau (tant dans les réseaux de distribution d'eau potable que dans les rejets d'eaux usées) et la préservation des sols et de la biodiversité (par la limitation des déchets produits et le confinement des centres de stockage des déchets).

Afin de renforcer la gestion des risques environnementaux, le Groupe a mis en place, en coordination avec ses quatre Divisions, un Système de Management ISO 14001 visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales dans le monde entier. Dans ce cadre, des objectifs quantifiés concernant, notamment, le suivi de la conformité des installations prioritaires ont été fixés.

Par ailleurs, en application des normes existantes, et en tenant compte des recommandations des experts internes et externes, des mesures de contrôle et de maintenance sont mises en œuvre, directement ou en liaison avec les maîtres d'ouvrage lorsque ceux-ci gardent la maîtrise économique des installations.

De cette manière, les unités d'incinération font l'objet de mesures de contrôle périodiques des émissions atmosphériques, et de leur teneur en substances dangereuses tels que les dioxines, furannes ou métaux lourds. Lors de la conception d'installations nouvelles, des spécifications techniques plus exigeantes que les normes en vigueur sont établies et, pour des installations plus anciennes, des travaux d'amélioration sont systématiquement engagés ou fortement conseillés aux maîtres d'ouvrage. Le Groupe a ainsi mis en place un contrôle semi-continu des dioxines dans les installations d'incinération dont il est maître d'ouvrage.

Mais, estimant que la conformité aux normes réglementaires ne permet pas à elle seule d'assurer une gestion complète des risques sanitaires, Veolia Environnement met aussi en place des actions volontaristes reposant sur des procédures strictes de prévention et de contrôle avec une approche sanitaire globale, en particulier dans les offres multiservices (par exemple, diagnostic sanitaire, maîtrise des points critiques et contrôle).

Face au risque d'être systématiquement recherchée comme coresponsable de pollutions ou d'accidents graves, la Société s'assure du respect de ses propres obligations en coordination avec celles de ses clients. En particulier, lorsque Veolia Environnement intervient sur un site classé Seveso, ou dont l'installation relève d'un régime équivalent, Veolia Environnement veille à sa participation aux différentes mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre sur ces sites. À ce titre, le renforcement du régime Seveso (en France depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques précitée) oblige les collaborateurs du Groupe à suivre une formation adaptée, à participer au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des clients industriels, et à respecter la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (« PPAM ») mise en place par ses clients. Les installations Seveso font aussi l'objet de mesures internes spécifiques, visant à prévenir les accidents et à protéger les personnels, les populations et l'environnement. Outre les PPAM, sont applicables des plans de secours et Plan d'Opération Interne (« POI »), ainsi que des moyens d'intervention coordonnés avec les pouvoirs publics en cas de sinistre (Plan Particulier d'Intervention ou « PPI »).

En raison de la nature et de la potentielle gravité de l'ensemble de ces risques, le Groupe a principalement, mis en œuvre trois types d'actions en matière de contrôle et de couverture des risques. En premier lieu, la prévention des incidents susceptibles d'entraîner des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement implique la mise en place de procédures visant la conformité des installations et la surveillance de leur fonctionnement ; c'est la finalité du SME qui s'accompagne d'une démarche de certification et d'évaluation généralisée (en particulier ISO 14001, interne, etc.). En deuxième lieu, des audits internes ou externes d'identification et de prévention des risques industriels (incendie, bris de machine, environnement, etc.) sont régulièrement réalisés. En troisième lieu, des garanties d'assurances responsabilité civile générale et responsabilité civile résultant de pollutions fortuites ou accidentelles ont été mises en place (cf. § 4.5 *infra*).

Toutes ces actions sont déployées dans les entités opérationnelles du Groupe et sont coordonnées avec les directions techniques et juridiques, la direction santé et le SME. Elles bénéficient aussi du soutien de la direction de la Recherche et développement et des technologies, ainsi que la mise en place d'une veille réglementaire en liaison avec les directions juridiques et la délégation de Veolia Environnement à Bruxelles.

En mai 2007, une direction de la performance environnementale a été créée dans la continuité des actions entreprises par le Groupe. Elle a notamment pour mission la déclinaison de la politique environnementale du Groupe, *via* notamment la consolidation d'un référentiel de bonnes pratiques et la structuration d'un système de management visant à assurer l'évaluation et l'optimisation de la performance environnementale du groupe Veolia Environnement et le déploiement du référentiel Groupe.

La direction de la performance environnementale travaille en étroite collaboration avec la direction du développement durable, dans la mise en application de la politique environnementale du Groupe et avec le comité des risques (cf. § 4.2.1 *supra*), dans le cadre de la prise en charge des risques environnementaux. La démarche est construite avec les directeurs techniques des Divisions du groupe Veolia Environnement.

Le règlement européen REACH du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, applicable depuis le 1^{er} juin 2007 dans les États membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Norvège, au Liechtenstein et en Islande, organise et encadre l'enregistrement des substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché, recyclées, valorisées ou simplement utilisées (telles qu'elles ou dans des préparations), lorsque les quantités manipulées dépassent une tonne par an par entité légale. L'étalement dans le temps du calendrier d'enregistrement jusqu'au 1^{er} juin 2018 n'est toutefois possible qu'à la condition expresse que lesdites substances aient été préenregistrées entre le 1^{er} juin et le 30 novembre 2008. Passé ce délai du 30 novembre 2008, une entreprise qui n'aurait pas préenregistré une substance chimique devrait immédiatement l'enregistrer : sans enregistrement, la substance ne pourrait plus être mise sur le marché. Le cas échéant, cela conduirait nécessairement à une interruption de fabrication, d'importation ou d'utilisation et donc à un arrêt d'activité de la substance concernée et des coûts immédiatement exigibles. En 2008, les filiales concernées du groupe Veolia Environnement

ont mis en œuvre cette phase de pré-enregistrement de manière aussi systématique que possible. Ainsi, 394 entités au sein du Groupe ont individuellement procédé au pré-enregistrement de 270 substances recensées.

4.2.2.4 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le groupe Veolia Environnement est exposé à des risques de marchés tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité. N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité de ces risques, la Société a mis en place des règles de gestion de ces aléas, afin d'en assurer une meilleure maîtrise. La direction financements trésorerie de Veolia Environnement est directement responsable de la mise en place et du suivi de ces couvertures ; elle a notamment pour mission d'aider les Divisions et leurs équipes à identifier et à couvrir ces expositions dans les différents pays du monde. Cette équipe s'appuie, entre autres, sur un système de gestion de trésorerie qui permet le suivi permanent des principaux indicateurs de liquidité et celui de l'ensemble des instruments financiers utilisés au niveau central (taux/change). Le contrôle des opérations et le suivi des limites permettant d'assurer la sécurité des opérations traitées sont placés sous la responsabilité de l'équipe Middle et Back Office œuvrant au sein de la direction des services financiers. Des états de *reporting* produits de manière quotidienne, hebdomadaire et mensuelle permettent d'informer la direction générale de la Société de l'évolution des marchés et de leurs conséquences sur, d'une part, la liquidité du Groupe (actuelle et prévisionnelle), d'autre part, la valeur du portefeuille des produits dérivés et, enfin, le détail des opérations de couverture et leurs conséquences sur la répartition de la dette à taux fixe et à taux variable.

La politique de gestion du risque de taux est décidée de manière centralisée. Le Groupe utilise tous les outils de gestion des risques de taux proposés par les marchés, incluant notamment les swaps de taux et les options.

Le risque de change est lié aux activités internationales du Groupe, exercées dans plus de 70 pays, qui génèrent des flux dans de nombreuses devises. Les charges et les produits étant principalement libellés dans la devise du pays où le Groupe intervient, le risque de change transactionnel des métiers de services est faible. Il fait l'objet de couvertures ponctuelles (en particulier des options de change), notamment lors des réponses aux appels d'offres. Pour gérer le risque de change lié aux postes dettes et créances financières au bilan, la Société a mis en place, dans le but de financer ses filiales en devises étrangères, une politique d'adossement des financements en devises par classe d'actifs (dettes et créances).

La liquidité du Groupe est assurée par Veolia Environnement. La mise en place et la gestion des nouveaux financements significatifs sont centralisées dans le but de piloter à l'optimum la liquidité présente et future. Le Groupe se finance sur le marché du crédit bancaire, le marché du Billet de Trésorerie, les marchés obligataires internationaux, ainsi que sur les marchés des placements privés internationaux.

Voir aussi le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 aux états financiers consolidés.

4.2.2.5 Gestion du risque ferroviaire

Veolia Transport est soumis à des risques d'exploitation (circulation des trains, sécurité des personnes, entretien et maintenance préventive des actifs), de sécurité au travail et de sûreté (actions criminelles, agressions, vandalisme, sabotage). Un plan relatif à la sécurité ferroviaire a été mis en place depuis 2004 en vue d'analyser les éléments de sécurité mis en place dans les entités, en coordination avec les démarches « hygiène et prévention sécurité ». Dans ce cadre, un inventaire des obligations légales et une enquête concernant la connaissance des textes réglementaires par les directions locales ont été menés à partir du premier trimestre 2005.

La sécurité fait l'objet d'une gestion au niveau des pays qui ont mis en place un système de management de la sécurité (SMS), conformément à la réglementation nationale.

En France, dans le domaine de la sécurité ferroviaire, Veolia Transport s'est vu délivrer un certificat de sécurité par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire grâce à la définition d'un système de gestion de la sécurité (SGS). Un Pôle National de Sécurité Ferroviaire, dont le rôle est d'animer et de contrôler la bonne application des dispositions du SGS pour garantir un haut niveau de sécurité ferroviaire, a été créé.

À l'étranger des démarches sont engagées pour dupliquer et adapter l'organisation des contrôles créée en France en tenant compte des enseignements tirés de l'enquête internationale réalisée.

En 2009 sera créée au niveau du siège de Veolia Transport une structure centralisée de coordination de la sécurité.

4.2.2.6 Gestion des risques géopolitiques, criminels ou terroristes

Une cellule de veille en matière de sûreté a été mise en place en 2003 par la direction générale de Veolia Environnement. Elle a pour mission d'informer, de protéger et d'agir auprès des salariés. Elle rassemble des professionnels de la sûreté et des représentants des services centraux du siège et des Divisions.

Elle remplit quatre missions :

- *l'information*. Chaque mois une cartographie des risques pour les pays dans lesquels Veolia Environnement est présent est établie et diffusée à l'ensemble des entités du Groupe ;
- *la prévention*. Les voyages dans les pays à risque sont subordonnés à l'information ou à l'autorisation de la direction des ressources humaines du Groupe. Des conseils de comportement et de vigilance sont diffusés. Dans les pays à risque dans lesquels Veolia Environnement dispose d'unités d'exploitation, des plans de sûreté ont été mis en place pour assurer la sécurité des salariés et de leur famille ;
- *la formation* aux comportements à adopter en situation dangereuse ;
- *l'action dans les situations de crise*. Chaque fois que nécessaire une cellule de crise sûreté est constituée. Elle a pour mission de prendre toutes les décisions nécessaires ou utiles à la sécurité des salariés et de leur famille.

En France, dans la logique du plan « Vigipirate », un décret de 2006 organise la sécurité des activités économiques qualifiées d'importance vitale. L'objectif est de faire face aux risques de malveillance, de sabotage, de terrorisme et d'éviter les atteintes graves au potentiel de guerre ou économique de la nation, à sa capacité de survie, ainsi qu'à la santé de la population et à l'environnement.

Ce dispositif permet à l'État français de s'assurer que l'ensemble des opérateurs désignés d'importance vitale prendront des dispositions cohérentes avec celles que le gouvernement aura lui-même arrêtées ou recommandées au niveau national. Deux des activités de Veolia Environnement sont expressément concernées : la gestion de l'eau et les transports. Pour ces secteurs, une directive nationale de sécurité (DNS) a été élaborée courant 2008 sous la responsabilité du ministre coordonnateur (MEEDDAT).

Une fois la directive notifiée, les opérateurs majeurs du secteur concerné disposeront d'un délai de six mois pour élaborer un plan de sécurité couvrant leurs activités et d'un délai maximal de deux ans pour élaborer un plan particulier de protection de chacun de leurs points d'importance vitale.

Le président-directeur général de Veolia Environnement est l'un des 24 membres nommés par arrêté du Premier ministre en octobre 2006 du comité national des secteurs d'activités d'importance vitale, organisme consultatif présidé par le Secrétaire général de la Défense nationale, créé afin d'assurer la concertation entre l'État, les élus locaux et les opérateurs.

Les réflexions du comité sont ensuite mises en œuvre par un groupe de travail auquel la direction des risques participe avec d'autres opérateurs, sous la direction du directeur Protection et sécurité de l'État.

4.2.2.7 Gestion des crises

Afin de répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible à la survenance d'incidents ou d'accidents graves, le Groupe a prévu une organisation de gestion de crise à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le dispositif d'alerte de Veolia Environnement, mis en place en 2003 dans le cadre du dispositif de gestion de crise, a été remanié dans le courant de l'été 2007, pour une mise en œuvre en janvier 2008. La nouvelle permanence d'alerte du Groupe s'appuie sur un numéro d'appel unique, géré par un directeur de permanence 24 heures sur 24 pendant une semaine. Ce nouveau dispositif permet une prise en compte immédiate et permanente des alertes émanant des Divisions. Ensuite, en fonction de la gravité de la crise, évaluée selon des critères préétablis, il peut être décidé soit de gérer la crise au niveau de la Division opérationnelle, avec information du siège de la Société, soit de constituer une cellule de crise associant des représentants des directions générales de la Société et de la Division concernée. Pendant la crise, les décisions appropriées sont proposées au président et au comité exécutif du Groupe qui sont informés de l'évolution de la situation, et les travaux de la cellule de crise sont répertoriés en vue d'une analyse post-crise.

Un cas de crise potentielle a été particulièrement préparé au sein du Groupe : la survenance d'une pandémie grippale par mutation du virus H5N1 de la grippe aviaire, considérée par l'OMS comme une menace de grande ampleur pouvant affecter la sécurité

sanitaire mondiale. Depuis 2005, le groupe Veolia Environnement s'est mobilisé afin d'être en mesure de maintenir ses activités essentielles dans une telle situation.

Depuis 2007, de nouveaux outils ont été développés et mis à la disposition des personnes en charge de la préparation de la pandémie grippale sur un site extranet qui leur est dédié. Elles ont ainsi accès partout dans le monde aux principes essentiels qui régissent la préparation pandémie grippale du Groupe, à la politique de protection des collaborateurs permettant d'assurer des niveaux de protection équitables et homogènes dans l'ensemble du Groupe, à des procédures spécifiques et à des outils de communication internes et externes. Une brochure d'information a été diffusée à tous les correspondants pour permettre un déploiement local.

Concernant les plans de continuité d'activités (PCA), la direction des risques a réalisé celui du siège du Groupe et contribue à ceux des sièges des Divisions. Conformément aux préconisations du plan

gouvernemental, ce plan a pour vocation principale le maintien, de façon temporaire et sur un mode dégradé, des principaux flux critiques dans une situation de pénurie de ressources humaines. À la demande de la direction générale de la Société, le plan de continuité d'activités du Groupe a été étendu à d'autres menaces, y compris celles dont la survenance nécessiterait le transfert et la reprise des activités sur un autre site distant.

Parallèlement, les Divisions pilotent la mise en place des plans de continuité d'activités pour le maintien de leurs services essentiels.

En 2008, Veolia Environnement a participé à trois exercices gouvernementaux de simulation de crises au niveau national. Par ailleurs, la Société a testé son dispositif d'alerte Groupe et de gestion de crise avec activation *in situ* de son plan de continuité d'activité siège. Les actions correctrices issues du retour d'expérience à la suite de cet exercice sont en cours d'implémentation.

4.3 AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE

4.3.1 Contrôle interne

La direction du contrôle interne, rattachée à la direction financière du Groupe, assure la coordination des directions fonctionnelles pour identifier, normaliser et fiabiliser les processus clés visant à produire les éléments de l'information financière.

La direction du contrôle interne anime un réseau de contrôleurs internes dans les Divisions et les unités opérationnelles. Elle oriente sa mission autour de trois axes :

- formaliser et mettre à jour les processus clés de l'information financière dans des procédures largement diffusées et déclinées ;
- harmoniser les systèmes de gestion associés à leur mise en œuvre ;
- veiller à l'adéquation des compétences avec les besoins de l'organisation.

Le contrôle interne dépend, en amont, d'une gestion efficace de tous les processus de l'entreprise, y compris les processus non financiers (commerciaux, techniques, ressources humaines,

juridiques, économiques). Il exige en aval un contrôle rigoureux de l'application des règles du Groupe, assuré par la direction de l'audit interne.

Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est également essentiel pour Veolia Environnement. L'objectif constant du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire à ses activités de service, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques. Ainsi, après la refonte du système de *reporting* financier, la direction financière de Veolia Environnement a lancé le développement d'un système intégré de gestion destiné à remplacer les différents systèmes comptables utilisés aujourd'hui dans les filiales. Ce système construit autour des règles de gestion et des règles de contrôle interne, sera déployé en France et en Grande-Bretagne à partir d'avril 2009.

Par ailleurs une offre de formation à destination des financiers du Groupe a été pérennisée en liaison avec les structures internes de formation.

4.3.2 Audit interne

La direction de l'audit interne de Veolia Environnement a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique. Cette évaluation porte sur l'ensemble des composantes du contrôle interne et en particulier sur la fiabilité et l'intégrité des informations financières, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine, le respect des lois, règlements et contrats.

La direction de l'audit interne opère selon deux modalités essentielles :

- le déploiement d'un programme d'audit annuel validé par le comité des comptes et de l'audit de la Société ;

- une évaluation approfondie et formalisée du contrôle interne préparatoire à l'attestation sur le contrôle interne à publier chaque année, depuis la clôture de l'exercice 2006, en application des dispositions du *Sarbanes-Oxley Act* de 2002.

En 2006, la direction de l'audit interne du Groupe a été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne. Cette certification, confirmée annuellement depuis lors, est établie par rapport aux normes et références de la profession et atteste de la capacité de la direction de l'audit de Veolia Environnement à jouer pleinement son rôle. Par ailleurs, plusieurs auditeurs internes ont obtenu le diplôme de « *Certified Internal Auditor* » (CIA), seule certification en audit interne reconnue mondialement.

4.3.3 Contexte réglementaire

Depuis quelques années plusieurs lois ont renforcé les obligations des entreprises en matière de publication et de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, Veolia Environnement est soumise à l'obligation de rendre compte à l'assemblée générale, dans un rapport établi par le président du conseil d'administration et approuvé par le conseil, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en détaillant notamment les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que des principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et des éventuelles limitations que le conseil a apporté aux pouvoirs du directeur général. Depuis la loi du 3 juillet 2008, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Il indique enfin les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Le rapport du président du conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce qui sera présenté à l'assemblée générale du 7 mai 2009, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, figurent en annexe au présent document de référence.

Par ailleurs, en tant que société cotée à New York (NYSE), Veolia Environnement est soumise à la loi Sarbanes-Oxley de 2002 et en particulier à son article 404 relatif à l'évaluation du contrôle interne sur le *reporting* financier. Cette loi prévoit que le président et le directeur financier de toute entreprise cotée aux États-Unis publient une attestation sur l'efficacité du contrôle interne financier chaque année à partir de la clôture de l'exercice 2006.

En qualité de société française cotée aux États-Unis, Veolia Environnement doit respecter ces deux réglementations.

Dans ce contexte, Veolia Environnement a engagé dès 2005 un processus qui a permis d'attester de l'efficience du contrôle interne au niveau du Groupe au 31 décembre 2006. Cet exercice d'évaluation a été renouvelé en 2007 et en 2008 et repose principalement sur le déploiement, dans plus de 400 filiales, d'une application électronique composée de questionnaires d'autoévaluation accompagnés de tests qui permettent de démontrer la traçabilité des contrôles réalisés. Plus de 1 300 personnes contribuent à ce projet d'entreprise et près de 22 000 contrôles clés ont été vérifiés en 2008.

Ce travail, piloté par la direction de l'audit interne, s'effectue en lien avec les responsables des fonctions concernées lorsque cela est nécessaire, en étroite collaboration avec les commissaires aux comptes et sous le contrôle du comité des comptes et de l'audit de Veolia Environnement.

L'analyse a été menée selon les critères suivants : impact potentiel sur le contrôle interne financier et niveau de dissémination (pourcentage d'entités ayant fait apparaître un risque et vérification de l'importance des entités concernées si nécessaire).

Sur cette base, des plans d'actions ont été poursuivis en 2008 concernant essentiellement la séparation des tâches sur les processus achats et ventes. Les progrès importants réalisés en 2007 ont été poursuivis en 2008.

Au-delà de la contrainte légale, ce projet a permis des acquis notables et en particulier l'appropriation d'un processus d'évaluation rigoureux et adapté à la culture et à l'organisation décentralisée du Groupe, et une dynamique positive de renforcement non seulement des règles mais aussi de la sensibilité collective sur ces sujets.

4.4 ÉTHIQUE ET VIGILANCE

La présence de la Société dans plus de 70 pays appelle une attention particulière quant au respect des valeurs et des principes liés aux droits humains et sociaux résultant des lois et des traités internationaux.

Ces principes doivent intégrer les diversités culturelles qui composent la Société et mettre en avant l'obligation de préserver l'environnement, objet premier de la Société. Ces principes doivent aussi composer avec les valeurs traditionnelles de la Société basées sur la proximité avec les clients, les consommateurs et la société civile, ainsi que sur l'autonomie des unités opérationnelles découlant de cette proximité.

À cette fin, la Société a mis en place en février 2003 le programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » qui a fait l'objet de deux actualisations, fin 2004 et début 2008. Il s'agit d'un projet d'entreprise devant guider au quotidien le comportement des collaborateurs de la Société. Dans ce cadre, un correspondant a été désigné pour chaque Division.

Ce programme exprime les valeurs fondamentales que partagent les salariés de la Société, telles que la stricte observation des lois en vigueur dans les différents pays dans lesquels Veolia Environnement intervient, la loyauté vis-à-vis des clients et des consommateurs, le développement durable, ou encore la solidarité (tolérance, respect des personnes, dialogue social), la gestion des risques et le gouvernement d'entreprise.

En mars 2004, un comité d'éthique a été institué pour examiner toute question relative au programme (cf. chapitre 16, § 16.2.2.2

supra), qui peut être saisi par tout collaborateur ou se saisir lui-même de toute question relative à l'éthique. Le comité d'éthique a pour mission de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales de Veolia Environnement, soit sur des sujets dont il se serait autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auraient été posées. C'est ainsi qu'en 2008 il a ouvert le grand chantier des standards sociaux dans le Groupe, qui conduira à des visites notamment dans les pays où la main-d'œuvre est moins bien protégée qu'ailleurs. Le comité d'éthique est par ailleurs l'organe de réception et d'instruction des alertes que lui adresseraient des salariés du Groupe dans le cadre du système dit de « *whistleblowing* », dont il rend compte au comité des comptes et de l'audit. Il est tenu par des obligations strictes d'indépendance et de confidentialité.

En 2004 et 2005, des séminaires de sensibilisation au programme « Éthique, Conviction et Responsabilité », dont trois à l'étranger, ont été organisés pour plusieurs centaines de cadres du Groupe.

Veolia Environnement a poursuivi ces actions en élaborant en 2007 et en déployant à partir de 2008 un programme de formation au respect du droit de la concurrence très largement ouvert à l'international et destiné à plusieurs milliers de cadres du Groupe. Ce programme est composé de séminaires, de supports et d'une formation en ligne. En complément de ce programme, Veolia Environnement a publié début 2009 un Guide de conformité au droit de la concurrence.

4.5 ASSURANCES

4.5.1 Objectifs

La politique d'achat d'assurance, pour toutes les Divisions du groupe Veolia Environnement, répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et pour permettre de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du groupe Veolia Environnement et des contraintes contractuelles ou légales ;

- l'optimisation des seuils et des moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

En 2008, l'optimisation du montant des primes payées aux assureurs du marché a été poursuivie.

4.5.2 Mise en œuvre de la politique d'assurance

4.5.2.1 Politique d'assurance

La politique d'assurance de Veolia Environnement consiste à (i) définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'expression des besoins des filiales, (ii) sélectionner et contracter avec les prestataires externes (courtiers, assureurs, « *loss adjusters* », etc.), (iii) diriger les filiales consolidées spécialisées en prestations d'assurance ou de réassurance, (iv) animer et coordonner le réseau des gestionnaires d'assurance des principales filiales.

4.5.2.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination avec la politique de gestion de risques (cf. § 4.2 *supra*). Elle tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du groupe Veolia Environnement, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2008 ont notamment porté sur :

- la renégociation des programmes d'assurance responsabilité civile avec le recours à la captive de réassurance du Groupe, Veolia Environnement Services-Ré ;
- le réajustement de la conservation du programme d'assurance de responsabilité civile (risque retenu) sur la base de l'analyse des risques, de la sinistralité passée et de l'évaluation des coûts et des garanties proposées par les assureurs ;
- la poursuite des efforts d'identification des risques, de prévention et de protection, grâce notamment au système de notation du profil de risque « dommages aux biens et pertes d'exploitation » des installations les plus significatives dans le monde entier ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société ;
- la poursuite du déploiement des programmes du Groupe ;
- l'organisation courtage pour le placement et l'administration des programmes du Groupe.

4.5.3 Principaux contrats communs à toutes les Divisions du Groupe

4.5.3.1 Responsabilité civile

Le programme responsabilité civile générale et « atteinte à l'environnement » a été renégocié le 1^{er} juillet 2008 pour le monde entier, hors États-Unis et Canada, pour une nouvelle période de 3 ans. En dehors des États-Unis et Canada, une première ligne de 100 millions d'euros par sinistre et par an a été souscrite. Aux États-Unis et Canada, plusieurs contrats couvrent la responsabilité civile et les atteintes à l'environnement des sociétés du Groupe à hauteur de 50 millions de dollars américains par sinistre et par an.

Pour toutes les filiales de Veolia Environnement dans le monde entier, un programme d'assurance intervient au-delà des premières lignes avec un montant de garantie limité à 400 millions d'euros par sinistre et par an en complément des 100 millions d'euros hors États-Unis et Canada, et 450 millions d'euros par sinistre et par an en complément des 50 millions de dollars américains aux États-Unis et Canada. Ce programme inclut une garantie responsabilité civile « atteinte à l'environnement » pour les préjudices subis par les tiers qui résultent d'un événement soudain et accidentel.

La garantie responsabilité civile terrorisme a été reconduite dans le programme responsabilité civile générale à effet du 1^{er} juillet 2008 pour une couverture de 150 millions d'euros par sinistre et par an hors États-Unis et Canada. La garantie États-Unis et Canada est d'un montant de 100 millions d'euros par sinistre et par an en complément de 50 millions de dollars américains.

Par ailleurs, certaines activités, comme le transport maritime, l'automobile et la construction, font l'objet de programmes spécifiques.

4.5.3.2 Dommages aux biens et continuité d'exploitation

Les quatre Divisions de Veolia Environnement bénéficient d'assurances de dommages couvrant les installations qu'elles possèdent en propre ou qui leur sont confiées. Le programme Groupe comporte des garanties « pertes d'exploitation » ou « frais supplémentaires d'exploitation » en fonction de la capacité des sociétés du Groupe à utiliser des solutions internes ou externes de substitution pour assurer la continuité du service. Les contrats souscrits sont usuels sur les marchés d'assurance.

Les niveaux de primes, de sous-limites pour événements exceptionnels sociopolitiques ou naturels et de franchises reflètent les conditions proposées, ou parfois imposées par les assureurs des marchés sur lesquels les contrats sont achetés. Le programme Groupe, renouvelé au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de trois ans, a une limite par événement de 300 millions d'euros par sinistre. Certaines garanties sont sous-limitées par événement ou par année.

4.5.4 Auto-assurance et conservation

En cas de sinistre garanti, les sociétés du Groupe supportent les franchises convenues aux termes des contrats d'assurance. Elles peuvent varier de quelques milliers à plus d'un million d'euros.

En 2008, la filiale d'assurance de Veolia Environnement, Codeve Insurance Company Limited, avait une conservation (risque retenu) de 2,5 millions d'euros par sinistre pour les assurances de dommages aux biens et pertes financières consécutives, et de 5 millions d'euros par sinistre pour les assurances de responsabilité civile.

Au 1^{er} juillet 2008 dans le cadre de la renégociation du programme d'assurances de responsabilité, la filiale de réassurance de Veolia Environnement, Veolia Environnement Services-Ré, a été réactivée, avec une conservation de 1,5 million d'euros par sinistre.

Tant sur le dommage que sur la responsabilité civile, Codeve Insurance Company Limited et Veolia Environnement Services-Ré ont mis en place des contrats de réassurance destinés à limiter leur exposition aux risques de fréquence (contrat de type « *stop loss* ») et aux risques d'intensité (contrats de type excédent de sinistres).

La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques, des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

Veolia Environnement veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels qui sont portés à sa connaissance soient transférés au marché de l'assurance lorsque ce marché existe et qu'il est économiquement justifiable.

	page
5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	28
5.1.1 Historique	28
5.1.2 Renseignements à caractère général concernant la Société	28
5.2 INVESTISSEMENTS	29

5.1

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Historique

Le 14 décembre 1853, la Compagnie Générale des Eaux est créée par décret impérial et obtient sa première concession de service public de distribution des eaux à Lyon. Elle développe son activité en France, à Nantes (1854), Nice (1864), Paris (1860), qui lui confie son service de distribution d'eau pour une période de cinquante ans, et sa banlieue (1869).

En 1980, la Compagnie Générale des Eaux regroupe l'ensemble de ses filiales spécialisées dans la conception, l'ingénierie et la réalisation d'équipements de traitement des eaux potables et usées au sein d'Omnium de Traitement et de Valorisation (OTV). La Compagnie Générale des Eaux prend le contrôle de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) (qui deviendra Connex et Onyx, puis Veolia Transport et Veolia Propreté) puis de la Compagnie Générale de Chauffage et d'Esys-Montenay (ensuite fusionnées et rebaptisées Dalkia). En parallèle, un important développement à l'étranger est entamé.

En 1998, la Compagnie Générale des Eaux change de dénomination pour s'appeler Vivendi et rétrocède son nom original à sa filiale spécialisée dans l'Eau.

Afin de mieux refléter l'existence des deux pôles Communication et Environnement, Vivendi crée Vivendi Environnement en avril 1999 et y regroupe l'ensemble des activités de services à l'environnement alors exercées sous les noms de Vivendi Water (Eau), Onyx (Propreté), Dalkia (Services Energétiques) et Connex (Transport).

Le 20 juillet 2000, les actions Vivendi Environnement sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris devenu l'Eurolist d'Euronext Paris le 21 février 2005 puis Euronext Paris le 1^{er} janvier 2008.

En août 2001, les actions Vivendi Environnement intègrent le CAC 40, principal indice publié par Euronext, et sont admises, en octobre 2001, au New York Stock Exchange sous la forme d'ADR.

De 2002 à 2004, Vivendi Universal réduit progressivement sa participation par cessions successives et par dilution pour ne plus détenir, en décembre 2004, que 5,3 % du capital de la Société. Vivendi ne détient plus, depuis le 6 juillet 2006, aucune action Veolia Environnement (cf. § 18.2 *infra*).

En avril 2003, la Société change de nom pour devenir Veolia Environnement.

Entre 2002 et 2004, Veolia Environnement a opéré un recentrage de ses activités pour se focaliser sur son métier historique de services à l'environnement. Ce processus s'est achevé avec la cession des filiales américaines de sa Division Eau et de la participation indirecte de Veolia Environnement dans la société espagnole Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) dont les activités incluent notamment la construction et le ciment.

Depuis novembre 2005, Veolia Environnement a déployé un nouveau système de marque visant à accroître la cohérence entre les Divisions du Groupe et la visibilité de la Société en renforçant l'identité et la culture commune de Veolia Environnement autour de ses valeurs de service. Les Divisions Eau, Propreté et Transport sont désormais unies sous une marque commune : « Veolia », associée au terme descriptif de leur activité, la Division Veolia Énergie se déclinant quant à elle principalement sous la marque « Dalkia » (cf. § 6.2.5 *infra*).

5.1.2 Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

La dénomination de la Société est Veolia Environnement depuis le 30 avril 2003. Sa dénomination sociale abrégée est VE.

Le siège social de la Société est situé 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris. Le numéro de téléphone du siège est le (33) 1 71 75 00 00.

Forme juridique et législation applicable

Veolia Environnement est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 24 novembre 1995, pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 18 décembre 2094.

Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 210 032. Le code APE de la Société est 7010 Z.

5.2 INVESTISSEMENTS

Le volume total des investissements (industriels, financiers et nouveaux actifs financiers opérationnels) réalisés par le Groupe s'est élevé en 2008 à 4 376 millions d'euros contre 5 029 millions d'euros en 2007 et 4 010 millions d'euros en 2006.

Une description détaillée des investissements réalisés au cours de l'exercice 2008 et de leur financement figure au chapitre 9, paragraphes 9.3.3.1 (Investissements), 9.3.3.2 (Cessions), et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 5 (Actifs incorporels du domaine concédé), note 7 (Actifs corporels), note 10 (Actifs financiers opérationnels) et note 43 (Informations sectorielles) des états financiers consolidés.

La politique d'investissement de Veolia Environnement est centrée, dans les métiers de l'environnement, essentiellement en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Cette politique d'investissement peut se décliner de la façon suivante :

Le Groupe est conduit à procéder à des investissements de croissance (investissements financiers et industriels) qui permettent la prise de nouveaux marchés ou contrats, des augmentations de capacité ou des extensions de service. Il arrive en particulier que certains investissements soient réalisés sur plusieurs exercices, notamment dans certains types de contrats de concession. Veolia Environnement procède aussi à des investissements dans le capital de sociétés dédiées à des contrats, en particulier dans le cadre de privatisations et à des acquisitions ciblées. L'ensemble de ces investissements font l'objet d'un examen approfondi afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes du Groupe en termes de rentabilité, de structure financière et de risques.

Le Groupe procède également à des investissements (industriels) de maintenance qui consistent à renouveler et/ou à maintenir les infrastructures existantes pour en allonger la durée ou en améliorer l'efficacité.

Dans les deux cas, les investissements industriels sont répartis sur un grand nombre d'entités et sont réalisés dans le cadre des autorisations budgétaires.

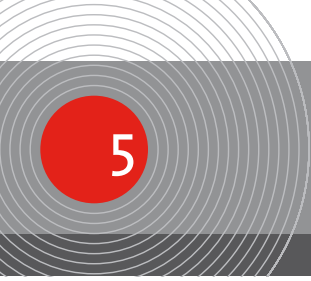
Les investissements les plus importants au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

- en 2008 : l'acquisition de Bartin Recycling Group en France pour 149 millions d'euros et de Praterm en Pologne pour 111 millions d'euros (cf. chapitre 20, paragraphe 20.1, note 33 des états financiers consolidés) ;
- en 2007 : les sociétés du groupe Sulo pour un montant de 1 450 millions d'euros, TMT pour un montant de 338 millions d'euros (sur la base d'une valeur d'entreprise à 100 %), Thermal North America pour un montant de 788 millions de dollars (en valeur d'entreprise) et les activités non régulées de Thames Water pour un montant de 233 millions d'euros (en valeur d'entreprise) ;
- en 2006 : la société Cleanaway UK a été acquise pour un montant de 745 millions d'euros.

Les acquisitions Cleanaway UK, Sulo, TMT et Thermal North America représentent un investissement cumulé de près de 3,1 milliards d'euros.

Enfin, dans le cadre des cessions et des acquisitions réalisées, le Groupe est fréquemment sujet à des clauses d'ajustement de prix de toutes natures. À la date de dépôt du présent document de référence, aucun de ces ajustements de prix n'est susceptible d'avoir un impact significatif à l'échelle du Groupe.

À la date de dépôt du présent document, aucune opération significative de croissance externe n'est envisagée.



	page
6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS	32
6.1.1 Description générale de Veolia Environnement	32
6.1.2 Stratégie	33
6.1.3 Description des principales activités de Veolia Environnement	36
6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS	53
6.2.1 Le marché des services de gestion environnementale	53
6.2.2 Les clients	54
6.2.3 Concurrence	56
6.2.4 Contrats	58
6.2.5 Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société	59
6.2.6 Saisonnalité	59
6.2.7 Matières premières	59
6.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	60
6.3.1 Réglementation environnementale	60
6.3.2 Politique environnementale	64
6.3.3 Informations environnementales (article 116 de la loi NRE)	67

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1 Description générale de Veolia Environnement

Référence mondiale dans son métier des services à l'environnement⁽³⁾ offrant une gamme de services environnementaux aussi complète, Veolia Environnement possède les compétences pour définir une offre de services adaptés aux besoins de chaque client pour, par exemple, l'approvisionnement en eau et recycler les eaux usées, collecter, traiter et valoriser les déchets, fournir chaleur et climatisation et optimiser les processus industriels.

Au travers de ses quatre Divisions, chacune consacrée à une activité, Veolia Eau, Veolia Énergie (Dalkia), Veolia Propreté et Veolia Transport, Veolia Environnement dessert aujourd'hui 80,4 millions

de personnes en eau potable et 58,5 millions en assainissement dans le monde, traite près de 68 millions de tonnes de déchets, assure les besoins en énergie de centaines de milliers de bâtiments pour une clientèle d'industriels, de collectivités et de particuliers et transporte plus de 2,6 milliards de passagers par an. La Société s'efforce de développer des offres de services regroupant plusieurs des métiers du Groupe, soit au travers de contrats distincts, soit en combinant les services offerts au sein de contrats multiservices.

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique du chiffre d'affaires 2008 (produit des activités ordinaires en norme IFRS) de Veolia Environnement par secteur d'activité et consolidé après retraitement des opérations entre Divisions.

Produit des activités ordinaires 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Eau	Propreté	Services Énergétiques	Transport	Total consolidé
Europe	8 611,4	7 666,0	6 769,0	4 651,4	27 697,8
<i>dont France</i>	4 883,5	3 693,9	3 628,2	2 317,3	14 522,9
<i>dont Allemagne</i>	1 376,7	1 108,8	57,8	621,9	3 165,2
<i>dont Royaume-Uni</i>	671,5	1 667,7	487,9	128,2	2 955,3
<i>dont Reste de l'Europe</i>	1 679,7	1 195,6	2 595,1	1 584,0	7 054,4
États-Unis	612,2	1 350,4	322,0	760,4	3 045,0
Reste du monde	3 334,3	1 127,7	358,4	642,3	5 462,7
<i>dont Moyen-Orient</i>	862,1	79,9	60,6	24,2	1 026,8
<i>dont Asie-Océanie</i>	1 335,4	706,0	109,4	556,8	2 707,6
<i>dont Reste du monde</i>	1 136,8	341,8	188,4	61,3	1 728,3
TOTAL	12 557,9	10 144,1	7 449,4	6 054,1	36 205,5

(3) Sauf indication contraire, les données de marché ou rapportées au marché et/ou celles relatives au positionnement de Veolia Environnement par rapport à ses concurrents figurant dans le présent document de référence résultent de l'estimation faite par Veolia Environnement sur la base des informations en termes de chiffres d'affaires publiées par ses concurrents ou par des analystes.

6.1.2 Stratégie

6.1.2.1 Stratégie de Veolia Environnement

Depuis sa création, Veolia Environnement s'inscrit dans une stratégie dont l'objectif est de conforter sa place de référence mondiale sur le marché en expansion des services à l'environnement

Veolia Environnement est le seul acteur pur de stature internationale du métier des services à l'environnement, décliné dans ses quatre Divisions qui regroupent ses compétences dans l'Eau, la Propreté, les Transports et les Services Énergétiques. La Société exerce ce métier, en France comme à l'étranger, au bénéfice de clients qui sont principalement des collectivités publiques mais aussi des entreprises industrielles ou tertiaires.

La Société inscrit majoritairement ses services dans des contrats de longue durée, sécurisés et générateurs de ressources récurrentes. Les prestations rendues apportent une réponse qui doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque client. Leur mise en œuvre dans des conditions permettant de dégager un gain d'efficacité économique et de performance environnementale nécessite du temps, et la durée contractuelle permet de générer des gains de performance dans le cadre d'une stratégie construite intégrant les dimensions techniques, de gestion et sociales.

Depuis quinze ans, Veolia Environnement a démontré l'exportabilité de ses modes de gestion développés depuis le XIX^e siècle en France et le Groupe réalise aujourd'hui plus de la moitié de son activité à l'international. Compte tenu de l'ampleur des besoins dans le domaine des services à l'environnement, le Groupe Veolia Environnement est en mesure de poursuivre sa croissance internationale de façon sélective en privilégiant les zones de fort développement économique et les pays où l'acceptation de son modèle d'entreprise et la capacité à assurer le respect d'engagements contractuels de long terme sont les plus avérées.

Tout en poursuivant sa croissance en France et en Europe Occidentale, Veolia Environnement met ainsi l'accent sur les pays d'Europe orientale et centrale, « nouveaux entrants » dans l'Union européenne, sur quelques pays asiatiques, et en particulier la Chine où les besoins de services liés à la croissance urbaine et à la mise à niveau des standards environnementaux sont importants, sur des grands marchés encore peu ouverts à la gestion déléguée comme les États-Unis ou le Japon mais dont le potentiel à moyen terme est très important, et enfin sur le Moyen-Orient et le Golfe persique.

La performance opérationnelle 2008 de Veolia Environnement s'est révélée conforme aux dernières prévisions publiées à l'automne 2008, bien que marquée par un contexte économique et financier extrêmement dégradé

La crise a pénalisé en particulier le dernier trimestre de l'exercice 2008. Ajoutée à l'accumulation de facteurs négatifs non récurrents (coût de l'énergie, évolutions de change), cette contrainte s'est traduite en particulier par un résultat décevant de l'activité Propreté, davantage impactée du fait de son exposition supérieure au secteur industriel par nature plus cyclique.

Ce ralentissement a toutefois été en partie compensé par la bonne tenue d'autres activités et la non-concentration sur un ensemble restreint de techniques ou d'activités confirme que Veolia Environnement est une entreprise disposant d'un fort potentiel de croissance. La demande d'amélioration et de développement des services que rend le Groupe connaît en effet une dynamique sans précédent dans l'histoire des industries de services partout dans le monde. Cette dynamique conduisait naturellement le Groupe jusqu'en 2008 à envisager des hypothèses de doublement de sa taille à horizon de 7 à 10 ans à périmètre industriel constant, sur la base d'une analyse raisonnable de simple préservation des parts actuelles de marché de l'entreprise.

Lorsque les économies sortiront des incertitudes actuelles, ces tendances de long terme se confirmeront. Cependant, même au cœur d'une crise d'une forme et d'une intensité exceptionnelle, la demande adressée aux services fournis par le Groupe continuera à croître puisque tous les plans de soutien ou de relance décidés par les autorités publiques présentent une importante composante d'investissements dans des infrastructures environnementales.

Adaptation de la stratégie du Groupe à la conjoncture

Ce potentiel, pour pouvoir s'exprimer de façon durable, demande à être conforté par un effort d'adaptation. C'est pourquoi Veolia Environnement renforce son programme d'amélioration de l'efficacité, avec un effort particulier dans le domaine de la Propreté, notamment dans ses activités en Allemagne.

L'enjeu pour les trimestres à venir réside dans une amélioration des cash flows et la préservation des grands équilibres de la structure financière du Groupe.

Sur ce second point, la très importante croissance des dernières années a été largement organique. Le crédit a été renforcé par les résultats de l'exploitation elle-même et aussi en 2007 par une augmentation de capital qui a refinancé les opérations de croissance externe. Veolia Environnement dispose ainsi en 2009 d'une structure financière saine. La situation de liquidité du Groupe est supérieure à 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et le ratio endettement financier net/capacité d'autofinancement + remboursement d'actifs financiers opérationnels s'établit à 3,6 fois. En outre, la gestion de la dette ne demande aucun remboursement significatif avant 2012, sa maturité moyenne est supérieure à 9 ans et 68 % de la dette nette est obligataire.

La rentabilité de la Société a été affectée par un effet mécanique de dilution liée à des acquisitions stratégiques effectuées afin de permettre au Groupe de disposer, notamment en Allemagne et aux États-Unis, de plateformes de grande qualité pour assurer ses positions. Son redressement passera par un ensemble de mesures d'ores et déjà engagées qui concourront à la réalisation de l'objectif annoncé de Veolia Environnement de générer en 2009 un free cash flow positif après paiement du dividende (cf. chapitre 9, § 9.2.1 et chapitre 13 *infra*).

La réalisation de cet objectif requiert une vigilance accrue sur les investissements, qu'il s'agisse de ceux portés par la croissance organique ou ceux induits par des opérations de croissance externe, et la Société prévoit une réduction des investissements nets des

cessions d'au moins 1,6 milliard d'euros en 2009 par rapport à 2008 (soit une baisse de plus de 40 %). Veolia Environnement a par ailleurs revu à la hausse son plan de cession d'actifs et 3 milliards d'euros de cessions devraient ainsi être réalisés sur la période 2009-2011, avec un objectif d'au moins 1 milliard d'euros dès 2009, afin de dégager en interne les moyens d'une croissance durable.

Cet engagement exige également une accélération des processus de réduction des coûts mis en œuvre conformément aux orientations stratégiques arrêtées dès 2007 afin d'adapter l'entreprise au contexte de crise mondiale. Le montant des réductions de coût atteindra ainsi 280 millions d'euros en 2009, dont 180 millions au titre du plan « Efficacité 2010 » et 100 millions sous l'effet du plan d'adaptation de la Division Propreté en complément des mesures déjà prises en Allemagne.

De façon générale, le succès de ces démarches demandera, à tous les niveaux de l'organisation du Groupe et particulièrement au niveau du Groupe lui-même, un renforcement de l'articulation entre la direction financière et les opérations, qui seront davantage mises sous tension.

Elles seront également renforcées par la mise en place progressive de l'organisation géographique engagée en 2008. Cette évolution est basée sur la désignation de délégués de la Société en charge d'un ou plusieurs pays au sein de chacune des zones géographiques où Veolia Environnement est présent (Europe Centrale et de l'Est, France, Asie/Moyen-Orient/Afrique, Amérique du Nord et Australie, Europe du Nord, Amérique du Sud et Europe du Sud). Les missions confiées aux délégués sont de nature transverse et concernent principalement, au niveau local, la coordination de la mise en œuvre de la stratégie et de l'action commerciale de la Société et de ses filiales, la représentation du Groupe et de ses activités et la mise en place de moyens partagés et de ressources mutualisées. La coordination dans chacune de ces zones sera assurée par des responsables désignés notamment parmi les directeurs généraux des Divisions membres du comité exécutif de la Société. Il s'agit en particulier de répondre à la demande des clients du Groupe soucieux de disposer d'un interlocuteur unique capable d'apporter une réponse globale à de grands enjeux transverses comme par exemple le changement climatique.

Cette adaptation aux effets dommageables d'une situation économique dégradée permettra à Veolia Environnement de tirer parti, le moment venu, de sa position de référence mondiale dans des activités diversifiées complémentaires ainsi que des effets liés à sa taille, à sa présence géographique diversifiée et aux synergies existantes au sein de son métier.

Le métier de Veolia Environnement présente un fort potentiel de croissance à moyen et long terme en raison de la croissance démographique, en particulier celle des zones urbaines, et de l'émergence de normes environnementales plus contraignantes

On peut citer à titre d'exemple :

- d'ici à 2015, le marché potentiel du dessalement d'eau de mer, l'activité dans laquelle le Groupe se positionne en leader par sa maîtrise technologique, représente un marché potentiel de 5 milliards d'euros par an et les capacités de recyclage des eaux usées vont croître de plus de 10 % ;
 - d'ici à 2020, la production d'ordures ménagères va continuer à augmenter, passant pour les seuls pays de l'OCDE de 500 à 650 kg par habitant, et 30 % de la consommation énergétique actuelle pourrait être optimisée sans hypothèse de rupture technologique ;
 - en ce qui concerne le transport public urbain, l'augmentation probable d'environ 30 % du nombre d'habitants des zones urbaines ou périurbaines au cours de 30 prochaines années, associée aux engagements qui seront nécessairement croissants de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ouvre des perspectives très importantes de développement.
- Face à cet enjeu, le Groupe entend être proactif et proposer des voies d'accélération et de facilitation des évolutions nécessaires ou probables que pourront décider d'effectuer ses partenaires, et plus globalement nos sociétés et tous leurs acteurs. Cette volonté se traduit principalement par une politique de recherche et une pratique de développement d'innovations technologiques, le développement systématique des synergies entre les composantes actuelles et futures des activités et du métier de Veolia Environnement, une attention constante sur la meilleure dynamique possible de l'organisation et la constitution des équipes du Groupe et sur l'excellence des pratiques et habiletés professionnelles de leurs membres, et enfin le développement d'une ingénierie contractuelle qui introduise progressivement une composante croissante de gestion « économe » des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières, espaces notamment publics, etc.) et mette de façon toujours plus pressante l'accent sur l'aspect qualitatif des services que le Groupe propose de rendre.

6.1.2.2 Stratégie de Veolia Environnement déclinée par Division

L'Eau

La Division Eau de Veolia Environnement entend poursuivre le développement de ses activités à travers le monde dans le respect des priorités que sont la sécurité sanitaire, la qualité de l'eau fournie, l'économie de la ressource et la protection des milieux naturels.

Le marché de l'Eau, porteur au plan mondial, est soutenu par quatre facteurs :

- l'augmentation de la population et sa concentration dans les villes ;
- le renforcement des normes environnementales et des préoccupations sanitaires ;
- la diffusion du modèle de gestion déléguée et de partenariat public-privé comme alternative aux difficultés de gestion publique ;
- le recentrage des clients industriels sur leur cœur de métier.

Face à ces opportunités de croissance, la Société continuera de se montrer sélective dans le but d'optimiser l'allocation de ses ressources, ses coûts de fonctionnement et sa rentabilité. Pour profiter des facteurs favorables qui soutiennent ces marchés, la Division Veolia Eau s'appuie sur son expertise technique et son savoir-faire dans la gestion de la clientèle et sur la mobilisation

de ses équipes locales pour anticiper les besoins futurs des collectivités publiques. Elle s'assure notamment du développement des compétences de ses collaborateurs qui permettront de relever les défis et les enjeux de demain. Le développement de son savoir-faire dans les solutions du type dessalement et recyclage des eaux usées reste l'un de ses axes d'adaptation aux évolutions majeures du marché. L'évolution de l'activité de la Division Eau est caractérisée par le rythme toujours soutenu des opportunités de développement dans le monde, la maturité des grands contrats et les gains de productivité induits par les programmes d'amélioration mis en place (achats, informatique, mutualisation des bonnes pratiques).

La Propreté

Veolia Environnement a pour ambition de poursuivre son développement parmi les principaux intervenants mondiaux du secteur de la Propreté à travers sa Division Veolia Propreté.

La demande dans cette activité connaît une croissance régulière et durable, favorisée par le renforcement des réglementations et des attentes de la population dans un nombre croissant de pays. Il en résulte une demande accrue adressée aux experts capables d'apporter un service performant dans la durée, aux meilleures conditions économiques, et dans le respect des normes environnementales.

Dans ce contexte favorable, en Europe, aux États-Unis, mais aussi dans la zone Asie et Océanie, Veolia Propreté a pour objectifs principaux dans ce secteur :

- d'accroître ses capacités à traiter les déchets et de développer ses technologies en matière de traitement et de valorisation des déchets ;
- d'intensifier l'offre auprès de la clientèle industrielle en capitalisant sur la maîtrise de la filière complète des déchets et en recherchant chaque fois que c'est possible les synergies entre les différentes compétences du Groupe ;
- d'accroître la rentabilité de ses activités en renégociant ses prix, en maximisant l'utilisation de ses outils de production et en allégeant ses coûts de structure, et en s'assurant que l'ensemble de ses activités contribue à accroître son développement dans les services à forte valeur ajoutée.

Les Services Énergétiques

Veolia Environnement est un des leaders mondiaux en matière de gestion d'énergie à travers sa Division Veolia Énergie. Les opportunités dans ce secteur sont très significatives, du fait de l'augmentation sur longue période du prix des énergies et de la sensibilité accrue du public aux problématiques environnementales, liées en particulier au risque de changement climatique, qui conduit à la recherche de solutions telles que celles proposées par Dalkia visant à limiter la production de gaz à effet de serre et stimuler les économies d'énergie.

La stratégie de développement de Dalkia est axée principalement sur les réseaux de chaleur et de froid, la gestion d'immeubles tertiaires et de centres commerciaux, la prise en charge d'utilités industrielles, et les prestations énergétiques et de services dans le domaine de la santé.

Dalkia s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction de l'intensité énergétique et de promotion des énergies renouvelables discutés au niveau de la planète dans le cadre de la politique de lutte contre le changement climatique, et déploie prioritairement ses compétences et ses offres selon ces deux axes.

La stratégie de développement de Dalkia repose sur les priorités géographiques suivantes :

- la croissance en Europe du Sud (Italie, Espagne...) en participant à la consolidation du marché et au développement des offres multiservices de Veolia Environnement au secteur privé ;
- la poursuite du développement dans le domaine des grands réseaux de chaleur en France et en Europe centrale et orientale et des grands réseaux de froid au Moyen-Orient, et le démarrage d'une activité sur le marché des réseaux de chaleur de la Russie ;
- l'implantation en Amérique du Nord en proposant des prestations de gestion de réseaux, d'utilités industrielles et de centres commerciaux ;
- le développement des activités en Chine (réseaux et utilités industrielles) et en Australie.

Ces priorités s'appuient sur la capacité du groupe Veolia Environnement à promouvoir, dans le cadre de la déréglementation des marchés de l'énergie en Europe, des solutions techniques innovantes axées sur l'efficacité énergétique, souvent dans le cadre d'offres intégrant plusieurs compétences de Veolia Environnement. Elles s'appuient également sur le savoir-faire du Groupe en matière d'offres d'externalisation intégrées pour des clients privés des secteurs tertiaire et industriel ou pour des équipements publics associant des prestations optimisées de gestion globale de bâtiments (chauffage, climatisation, utilités, électricité, éclairage).

Le Transport

Veolia Environnement à travers sa filiale spécialisée, Veolia Transport, a pour objectif d'être à l'échelle mondiale un acteur majeur des services de mobilité.

Entre 2000 et 2030 la proportion de la population mondiale vivant dans les zones urbaines passera de 50 à 60 % et d'ici 2020, la mobilité urbaine dans le monde augmentera de 50 % (source UITP). Ces facteurs engendrent des préoccupations liées à l'environnement et à la congestion urbaine qui font que les transports publics sont au cœur des préoccupations des collectivités et des habitants des grandes villes. Ainsi le transport impacte toujours plus les enjeux d'image et d'identité des grandes villes, leur développement économique, leurs projets de rénovation urbaine, ou la qualité de vie et la solidarité locale.

Les grands enjeux de ce secteur sont liés aux besoins toujours plus forts de nouvelles infrastructures de transport, aux préoccupations environnementales et à l'exigence croissante d'une personnalisation du transport collectif.

La stratégie de Veolia Transport est de développer sa performance dans son métier de base de transport de passagers avec les priorités suivantes :

- poursuite des efforts en matière de marketing, innovation et préoccupations environnementales pour toujours mieux satisfaire les clients ;
- un cœur de métier dans le transport de passager local ou régional ;
- une croissance choisie en fonction de l'attractivité des marchés et de l'intensité de la concurrence locale ;
- la poursuite du développement dans des métiers proches comme le fret ferroviaire compte tenu de leurs synergies et de leur importance environnementale.

6.1.3 Description des principales activités de Veolia Environnement

6.1.3.1 L'Eau

Veolia Environnement, *via* Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, est le premier opérateur mondial de services d'eau et d'assainissement pour les collectivités locales et les industriels et est un des leaders mondiaux de la conception de solutions technologiques et de construction des ouvrages nécessaires à l'exercice de ces services au travers de la filiale Veolia Water Solutions & Technologies. Veolia Eau dessert 80,4 millions de personnes en eau potable et 58,5 millions en assainissement dans le monde et gère plus de 4 400 contrats d'exploitation.

Au 31 décembre 2008, Veolia Eau employait 93 433 collaborateurs à travers le monde ⁽⁴⁾. La Division Eau était présente dans 64 pays, principalement en France pour des raisons historiques, mais également en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie et en Roumanie. L'Asie-Pacifique (Chine, Corée, Japon et Australie principalement) est aussi une zone de développement très importante pour la Division Eau qui y a remporté des contrats significatifs ces dernières années dans les secteurs municipaux et industriels. Veolia Eau est également présent aux États-Unis à travers des contrats d'exploitation et de maintenance d'installations de traitement ou de services d'eau et d'assainissement avec notamment celui de la ville d'Indianapolis et récemment celui de

Milwaukee, en Afrique, essentiellement au Maroc et au Gabon, et au Moyen-Orient. Avec un réseau de centres de recherche en France et à l'international coordonné par la Société, Veolia Eau maîtrise un grand nombre de technologies et outils majeurs permettant de fournir des prestations de haut niveau en matière de protection sanitaire, de réduction des fuites, d'amélioration de la productivité dans l'exploitation des réseaux et des usines et de préservation de la ressource.

Cette technicité affirmée, associée à des équipes locales fortement implantées et à une grande expérience acquise depuis plus de 150 ans dans la fourniture de services aux municipalités et aux industriels, confère à Veolia Eau un atout important dans un marché très concurrentiel. L'optimisation dans la gestion de la ressource existante constitue un nouvel axe majeur de réponse à la demande croissante des marchés, tant municipaux, tirés par l'urbanisation accélérée, qu'industriels. La mise en exploitation de nouveaux gisements tels que le dessalement d'eau de mer, activité dans laquelle Veolia Eau s'est par exemple illustré en 2008 par le gain d'un appel d'offres portant sur la fourniture de dix unités de dessalement à Ras Laffan au Qatar, ou la réutilisation des eaux dépolluées, est également une réponse appropriée, dans des cas spécifiques.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires en normes IFRS) et du résultat opérationnel consolidé de la Division Eau après retraitement des opérations entre Divisions.

Eau *

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit des activités ordinaires	12 557,9	10 927,4	14,9 %
Résultat opérationnel	1 198,5	1 267,7	-5,5 %

* Y compris quote-part des résultats de l'activité Eau de Proactiva, société détenue conjointement par FCC et Veolia Environnement.

(4) Effectifs gérés au 31 décembre 2008, y compris 3 795 personnes affectées à l'activité Eau de Proactiva.

Description de l'activité Eau

Veolia Eau gère les services d'eau potable et/ou de dépollution des eaux usées de collectivités publiques sur les cinq continents grâce à une organisation géographique marquée par un ancrage local fort. Caractérisés par une durée contractuelle longue (contrats de 10 à 20 ans et pouvant atteindre 50 ans dans certains cas), les services fournis par Veolia Eau aux collectivités s'effectuent dans le cadre de contrats de formes diverses adaptés aux objectifs et à la stratégie des collectivités (affermeage, régie intéressée, concession, BOT, DBO, etc.). Ce sont des contrats d'exploitation ou de conception/construction, la collectivité restant généralement propriétaire des actifs (sauf au Royaume-Uni) et maîtresse de la politique de l'Eau. L'évolution récente de certaines législations a permis la mise en place de mécanismes de plus en plus élaborés de partage de la création de valeur (gain de productivité, amélioration des niveaux de services, critères d'efficacité...). Veolia Eau est par ailleurs souvent chargé de gérer la relation avec les abonnés pour le compte des collectivités et améliore en permanence l'efficacité de ses services et des systèmes d'information spécifiques. Dans certains pays, qui améliorent ou souhaitent mettre en place des systèmes de traitement d'eau ou d'assainissement, Veolia Eau propose également des services d'étude et d'assistance technique (plans directeurs, coordination et réception, modélisation de réseaux, analyses financières, etc.). Les contrats passés avec les entreprises industrielles et tertiaires ont généralement une durée de trois à dix ans, certains pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Contrats de services pour le compte de collectivités publiques et d'industriels

La gestion de services d'eau et d'assainissement pour le compte de collectivités publiques et d'industriels constitue le cœur de l'activité de la Division Eau de Veolia Environnement. Veolia Eau fournit une gamme de services intégrés couvrant le cycle complet de l'eau à travers la gestion et l'exploitation à grande échelle d'usines de production d'eau potable, de dépollution et de recyclage des eaux usées, de réseaux de distribution d'eau potable, et de réseaux de collecte des eaux usées. Veolia Eau propose également une offre pour la gestion du service client (facturation, centre d'appel...). Depuis plus de 150 ans, Veolia Eau et ses filiales fournissent aux municipalités des services dans le domaine de l'Eau en France et à l'international sous des formes contractuelles de longue durée et adaptées au contexte local. L'entreprise développe aussi son offre à destination des clients industriels grâce à ses nombreuses implantations et à une organisation adaptée. Elle est ainsi active dans ce domaine en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en République tchèque, en Asie (particulièrement en Corée et en Chine) et aux États-Unis. Veolia Eau participe également au sein de VE Industries au développement de l'offre commune du Groupe, notamment en Europe.

Ingénierie et solutions technologiques de traitement de l'eau

Veolia Eau, à travers Veolia Water Solutions & Technologies, conçoit des solutions technologiques et assure la conception/construction d'ouvrages nécessaires à l'exercice des services de l'Eau pour le compte de collectivités publiques et d'entreprises industrielles et tertiaires. En outre, elle conçoit, assemble ou fabrique, installe et gère des équipements standardisés, modulaires ou semi-standardisés, fiables et performants, conçus pour traiter l'eau à des fins municipales ou industrielles spécifiques. Un réseau local d'assistance technique permet à tout

moment l'entretien, la maintenance et le service après-vente de ces installations. Veolia Eau traite les eaux de nappes phréatiques, les eaux de surface, les eaux salées ou saumâtres, les eaux usées et les boues d'épuration. Grâce à la combinaison de traitements physiques, chimiques ou biologiques, Veolia Eau développe des gammes complètes de solutions spécifiques destinées à purifier l'eau ou à réduire ou éliminer les impuretés présentes dans les effluents. Les systèmes de recyclage et de réutilisation employés par Veolia Eau permettent à ses clients de réintroduire, selon les cas, tout ou partie des eaux traitées dans leur processus de production et de réduire ainsi leur consommation d'eau, les coûts de fonctionnement et l'impact négatif sur l'environnement. Grâce à la SADE, Veolia Eau conçoit, construit, renouvelle et réhabilite des réseaux d'eau potable et d'assainissement urbains et industriels ainsi que des ouvrages associés, en France et à travers le monde. Du captage de l'eau jusqu'à son rejet, la Sade intervient dans toutes les phases du cycle de l'eau, apportant son expertise à ses clients publics et industriels.

L'activité Eau en 2008

En 2008, Veolia Eau a connu de nombreux succès commerciaux et le chiffre d'affaires affiche une progression de 14,9 % par rapport à 2007 grâce à un bon taux de renouvellement des contrats en France, une croissance interne en forte hausse à l'international, notamment en Asie, et à une forte croissance des activités d'ingénierie et de construction en France et à l'international. Rapportée au chiffre d'affaires de l'année, l'activité de Veolia Eau en 2008 n'a pas été affectée par des pertes de contrats significatifs.

En 2008, la ville de Paris a annoncé sa décision de ne pas consulter les entreprises délégataires à l'échéance de leurs contrats qui se terminent fin 2009. Le chiffre d'affaires réalisé par Veolia Eau à Paris s'est élevé à 140 millions d'euros en 2008.

En France, Veolia Eau dessert environ 24 millions d'habitants en alimentation en eau potable et 16 millions en assainissement. L'ensemble des contrats renouvelés en 2008 représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à près de 1 419 millions d'euros. Parmi les principaux renouvellements, on notera en particulier les contrats de distribution et de production d'eau potable de la ville de Toulon, de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ou de la ville de Cambrai. Dans le domaine de l'assainissement, on peut citer le nouveau contrat du Syndicat d'assainissement de Marne la Vallée, celui de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ou encore le nouveau contrat d'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération Nancéenne.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Veolia Eau continue ses efforts pour accroître encore son champ d'intervention avec des modèles contractuels adaptés vers des prestations de service lui permettant de couvrir le cycle complet de l'eau, du prélèvement au recyclage *via* la gestion d'ouvrages et de prestations d'accompagnement pour préserver la ressource en eau, et en aval, pour protéger les milieux récepteurs. Alors que la baisse structurelle des consommations unitaires a été amplifiée en France par les conditions climatiques défavorables de l'été 2008 (-1,9 % environ en 2008 par rapport à 2007), les efforts de productivité ont été encore accrus par rapport aux exercices précédents.

Au Moyen Orient, l'activité a été marquée par la création en fin d'exercice d'une joint-venture avec Mubadala Development

Company en vue de développer un partenariat stratégique. La société commune dénommée NAM1 regroupe les activités d'exploitation de Veolia Eau au Maroc et au Moyen Orient et est détenue à 51 % par Veolia Eau et à 49 % par Mubadala. Pour l'activité ingénierie et construction, le Moyen Orient continue d'être une zone de développement importante. Après les succès remportés en 2007 en particulier en matière de dessalement d'eau de mer (Fujairah, Émirats arabes unis et Jubail, Arabie Saoudite),

l'année 2008 a vu la conclusion de nouveaux grands contrats à Ras Laffan (Qatar) et Abu Dhabi.

En Asie, l'année 2008 a été marquée, en Chine, par la montée en puissance des contrats gagnés en 2007 et notamment les contrats de Lanzhou (province de Gansu), Haikou (île de Hainan) et Tianjin Shibeï. Au Japon, la Société a renforcé son activité sur les segments des services aux industriels et aux collectivités grâce à l'acquisition de plusieurs sociétés.

Principaux contrats 2008

Les contrats les plus significatifs signés en 2008 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants ⁽⁵⁾ :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
France					
Collectivités					
Achères	mai	Gain	55 mois	135 millions	Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées
Les Grésillons 2	mai	Gain	55 mois	89 millions	Deuxième tranche de l'usine de traitement des eaux usées Seine Grésillons
Europe					
Collectivités					
Czajka (Pologne)	juin	Gain	28 mois	150 millions	Modernisation et extension de l'usine de traitement des eaux usées
Mafra (Portugal)	décembre	Gain	15 ans	93 millions	Gestion des services d'assainissement de la ville
Mullingar (Irlande)	novembre	Gain	22 ans	48 millions	Rénovation, et exploitation de l'usine de dépollution des eaux usées de Mullingar, près de Dublin
Castlebar (Irlande)	novembre	Gain	22 ans	26 millions	Rénovation et exploitation de l'usine de dépollution des eaux usées
Asie					
Collectivités					
Changle (Chine)	décembre	Gain	30 ans	294 millions	Exploitation du service d'eau potable de la ville
Nagpur (Inde)	mai	Gain	15 ans	20 millions	Conception, construction puis exploitation, pour une durée de 15 ans d'une usine de traitement d'eau potable
Rosehill & Camellia (Australie)	septembre	Gain	20 ans	99 millions	Construction, financement et exploitation de l'usine de recyclage de l'eau de Rosehill et Camellia (Ouest de Sydney)
Asie					
Entreprises					
Dongbu (Corée du Sud)	septembre	Gain	15 ans	180 millions	Construction, financement et exploitation des installations de traitement d'eau de l'usine sidérurgique de Dongbu Steel dans la Baie d'Asan

(5) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Eau au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2008. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Amérique Entreprises					
Petrobras (Brésil)	septembre	Gain	30 mois	60 millions	Réhabilitation d'une usine de traitement des eaux usées, construction d'une nouvelle en « re-use » et d'une unité de traitement des boues à Parana
Afrique Collectivités					
Bata (Guinée Équatoriale)	juin	Gain	32 mois	145 millions	Construction d'une usine de traitement d'eau potable
Moyen-Orient Collectivités					
Abu Dhabi et Al Ain (EAU)	juillet	Gain	27 ans (dont 25 ans d'exploitation)	461 millions	Financement, conception, construction et exploitation de deux nouvelles usines de traitement des eaux usées
Riyad (Arabie Saoudite)	avril	Gain	6 ans	43 millions	Régie intéressée pour les services de traitement, de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées de la ville
Ras Laffan (Qatar)	juin	Gain	28 mois	305 millions	Livraison clé en main de 10 unités de dessalement

Principaux mouvements de périmètre 2008

Le principal mouvement de périmètre en Europe en 2008 au sein de la Division Eau est la cession de la société I.JVS, société tchèque d'eau et d'assainissement opérant en Bohême du Sud.

Au Moyen Orient, dans le cadre de la mise en place du partenariat stratégique avec la société de développement commercial et d'investissement Mubadala, 49 % du capital de la société NAM1, créée pour regrouper les participations de Veolia Eau au Maroc et au Moyen Orient, ont été cédés à Mubadala.

En Israël, Veolia Eau a augmenté de 25 % à 50 % sa participation dans la Société qui gère le contrat BOT relatif à l'usine de dessalement d'eau de mer d'Ashkelon.

Au Japon, Veolia Eau a renforcé son activité sur les segments des services aux industriels et aux collectivités au travers de l'acquisition de plusieurs sociétés dont Dai Nippon Eco Engineering, Eco Creative Japan et Yamagata Kankyo Engineering, et de l'augmentation de 18 % à 51 % de sa participation dans la société Nishihara Environment Technology.

Enfin dans l'activité ingénierie et construction, Veolia Water Systems & Technologies a acheté la société Biothane, spécialiste du traitement anaérobie des eaux usées.

Après prise en compte des créations, acquisitions et intégrations de sociétés (au nombre de 59) et des liquidations, cessions et transferts (au nombre de 32), le périmètre de la Division Eau (hors Proactiva) comportait 711 sociétés au 31 décembre 2008, contre 684 en 2007. Parmi les principaux mouvements de périmètre, on compte en particulier le rachat ou la création de nouvelles sociétés porteuses des contrats dont l'exploitation a débuté en 2008.

6.1.3.2 La Propreté

Veolia Environnement, *via* sa filiale Veolia Propreté, est l'entreprise de référence dans son secteur, active dans le domaine de la collecte, du recyclage et du traitement des déchets et ayant pour vocation de prendre en charge les déchets sous toutes leurs formes et à tous les stades de la chaîne d'activité : Veolia Propreté gère les déchets liquides et solides, banals ou dangereux (à l'exception des déchets nucléaires), de leur enlèvement jusqu'à leur valorisation, pour le compte des industriels comme des collectivités locales.

Au 31 décembre 2008, Veolia Propreté employait 105 267 salariés ⁽⁶⁾ répartis à travers le monde dans 32 pays.

Veolia Propreté est le partenaire de plus de 740 000 clients industriels et tertiaires ⁽⁷⁾ et dessert près de 70 millions d'habitants pour le compte de collectivités locales.

(6) Effectifs gérés au 31 décembre 2008, y compris 7 244 personnes affectées à l'activité Propreté de Proactiva.

(7) Les données commerciales chiffrées figurant dans le paragraphe 6.1.3.2 (en termes de nombre de clients, nombre d'habitants desservis, de tonnages collectés, etc.) s'entendent, sauf indication spécifique contraire, hors Proactiva.

Au cours de l'année 2008, Veolia Propreté estime avoir collecté près de 46 millions de tonnes de déchets et traité près de 67 millions de tonnes, dont 63 millions d'ordures ménagères et déchets industriels banals et 3,9 millions de déchets dangereux. Au 31 décembre 2008, Veolia Propreté gérait 852 unités de traitement.

La durée des contrats conclus par Veolia Propreté dépend généralement de la nature des services proposés, de la réglementation locale applicable et du niveau d'investissement

qu'ils exigent. Les contrats de collecte ont le plus souvent des durées de 1 à 5 ans. Les contrats de traitement des déchets ont des durées s'échelonnant de 1 an, pour les opérations effectuées sur des sites appartenant à Veolia Propreté, à 30 ans pour les opérations impliquant la construction, le financement et la mise en place de nouvelles infrastructures de traitement des déchets et leur exploitation.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires en normes IFRS) et du résultat opérationnel consolidé de la Division Propreté après retraitement des opérations entre Divisions.

Propreté *

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit des activités ordinaires	10 144,1	9 214,3	10,1 %
Résultat opérationnel	285,5	803,5	-64,5 %

* Y compris quote-part des résultats de l'activité propreté de Proactiva, société détenue conjointement par FCC et Veolia Environnement.

Description de l'activité Propreté

En amont, Veolia Propreté fournit des services de propreté et de logistique : collecte des déchets, assainissement, nettoyage des espaces publics, des bureaux et des usines, entretien et maintenance des équipements de production, dépollution des sols, gestion des flux de déchets sur les sites industriels.

En aval, Veolia Propreté effectue des opérations de traitement, élémentaires ou complexes, afin de traiter la pollution et de faire du déchet une ressource. Ainsi, Veolia Propreté :

- trie et traite les déchets pour créer de nouvelles matières premières : c'est le recyclage, ou valorisation matière ;
- transforme les matières organiques en compost pour les rendre à la terre : c'est le compostage, ou valorisation agronomique ;
- restitue les déchets à la nature de la façon la moins dommageable, par stockage ou incinération ;
- produit de l'électricité ou de la chaleur à partir des déchets stockés ou incinérés : c'est la valorisation énergétique.

Ses activités se répartissent en trois grandes catégories : les services de propreté et de logistique pour les industriels et les collectivités locales, le tri et le recyclage des matières, et le traitement et la valorisation des déchets par compostage, incinération et stockage.

Les services de propreté et de logistique pour les industriels et les collectivités locales

Entretien des espaces publics et nettoyage urbain

Veolia Propreté assure chaque jour la propreté de nombreuses villes dans le monde, parmi lesquelles Londres, Paris, Alexandrie,

Singapour, Dresde. Veolia Propreté fournit aussi des services mécanisés de nettoyage des rues et de traitement des façades.

Nettoyage des sites industriels et maintenance

Veolia Propreté assure l'entretien des installations de ses clients industriels et tertiaires, pour les prestations de nettoyage des bureaux ou d'entretien et de maintenance des lignes de production. Dans le secteur tertiaire, ces activités sont concentrées dans les gares, les réseaux de métro, les aéroports, les musées et les centres commerciaux.

Dans le secteur industriel, ces activités concernent également des usines de fabrication agroalimentaire et les industries lourdes et de haute technologie pour lesquelles Veolia Propreté offre des services spécialisés de nettoyage à haute ou très haute pression, de cryogénie et de nettoyage de réservoirs, en raffineries et milieu pétrochimique. Veolia Propreté a également développé des prestations d'urgence permettant de traiter les conséquences, sur la propreté d'un site, d'un incident ou d'un accident.

Assainissement

Dans le domaine des déchets liquides, Veolia Propreté, à travers sa filiale spécialisée SARP, effectue essentiellement des opérations de pompage et de transport de liquides associés aux réseaux d'égouts, et de résidus pétroliers vers les centres de traitement.

Veolia Propreté dispose de procédures de gestion des déchets liquides respectant l'environnement, telles que la collecte sur le site ou le recyclage de l'eau au cours du traitement des déchets liquides. Les huiles usagées, dangereuses pour l'environnement, sont collectées avant traitement et régénération par une autre filiale de Veolia Propreté spécialisée dans la gestion des déchets dangereux.

Dépollution des sols

Le réaménagement des territoires et l'extension des zones d'habitation ou d'activité conduisent à utiliser des sites où subsiste l'empreinte de pollutions anciennes. Veolia Propreté possède des techniques spécifiques pour traiter les cas difficiles : traitement des sites pollués et réhabilitation des friches industrielles, résorption des pollutions accidentelles et mise aux normes des sites industriels en activité.

Collecte

En 2008, Veolia Propreté a collecté 46 millions de tonnes de déchets auprès de particuliers, de collectivités locales et de sites industriels et commerciaux. Plus de 70 millions de personnes ont bénéficié des services de collecte des déchets de Veolia Propreté dans le monde. Veolia Propreté collecte les déchets ménagers en porte-à-porte ou sur les points d'apports volontaires ainsi que les déchets commerciaux et les déchets industriels banals. Veolia Propreté assure la propreté des espaces verts et l'enlèvement des déchets verts, et collecte également auprès de ses clients industriels ou tertiaires les déchets dangereux : déchets hospitaliers, déchets de laboratoire, résidus pétroliers (des navires, des stations essence, des plates-formes de forage, etc.) et déchets dangereux diffus. En 2008, Veolia Propreté a collecté environ 2 millions de tonnes de déchets dangereux.

Veolia Propreté propose par ailleurs à ses clients industriels et tertiaires des services associés, tels que l'étude préalable de leurs besoins futurs en collecte de déchets et le suivi et la traçabilité des déchets après leur collecte.

Transfert et regroupement des déchets

Lorsque les déchets sont de même nature, ils sont acheminés soit vers des stations de transfert pour être transportés dans des camions de plus grande capacité, soit vers des centres de regroupement afin d'être rassemblés selon leur nature, puis triés avant leur envoi en site de traitement adapté.

Les déchets dangereux sont généralement transférés vers des centres de traitement physico-chimique, des unités de recyclage, des unités d'incinération de déchets industriels spéciaux ou des centres de stockage techniquement conçus pour recevoir des déchets dangereux rendus inertes.

Le tri et le recyclage des matières

Veolia Propreté traite les déchets en vue de les réintroduire dans un cycle de production industriel.

Le recyclage implique généralement la collecte sélective de déchets de papiers, cartons, verre, plastique, bois et métaux que les consommateurs, soit déposent dans des conteneurs distincts, soit mélangent à d'autres matériaux recyclables.

En 2008, Veolia Propreté a reçu dans ses 339 centres de tri et de recyclage, environ 10,7 millions de tonnes de déchets solides, en a valorisé 7,7 millions de tonnes, parmi lesquels 3,3 millions de tonnes de papier. Veolia Propreté assure enfin dans des centres spécialisés la séparation des composants des déchets complexes, tels les appareils électriques et électroniques ou les lampes fluorescentes. Veolia Propreté travaille en partenariat avec les industriels en amont et avec le Centre de recherche du groupe Veolia Environnement (le Creed) afin de structurer ces nouvelles

filiales. Les matériaux recyclables sont repris par ou vendus à des intermédiaires ou directement à des industriels.

Le traitement et la valorisation des déchets par compostage, incinération et stockage

En 2008, Veolia Propreté a traité près de 67 millions de tonnes de déchets dans ses centres de tri et de recyclage, ses unités de compostage, ses centres de traitement des déchets dangereux, ses unités d'incinération et ses centres de stockage.

Compostage et valorisation de la matière organique des déchets fermentescibles

Veolia Propreté et Veolia Eau travaillent en partenariat pour valoriser les boues de station d'épuration. En 2008, Veolia Propreté a valorisé au sein de ses 125 plates-formes de compostage, près de 2,7 millions de tonnes de déchets. 250 000 tonnes de boues urbaines et industrielles ont été réintégrées par Veolia Propreté dans le cycle agricole par épandage avec une offre de service de traçabilité associée.

Incinération et valorisation électrique et thermique des déchets

Veolia Propreté exploite 77 unités de valorisation énergétique et d'incinération qui traitent environ 11,8 millions de tonnes par an de déchets non dangereux solides, essentiellement urbains.

La chaleur produite par ces usines au cours du processus d'incinération est ensuite transformée en énergie. Cette énergie peut alimenter les réseaux de chauffage urbain ou être revendue à des distributeurs d'électricité.

Stockage et valorisation énergétique des déchets

En 2008, Veolia Propreté a traité 37 millions de tonnes de déchets non dangereux dans 154 centres de stockage. La société a développé un savoir-faire dans le domaine des méthodes de traitement des déchets qui réduit les émissions de liquides et de gaz polluants. 168 centres de stockage acceptant ou ayant accepté des déchets biodégradables sont actuellement équipés pour récupérer et traiter les émissions de biogaz provenant de la fermentation anaérobie des déchets et 81 centres sont pourvus de systèmes de valorisation du biogaz qui le transforment en énergie alternative.

Traitement des déchets dangereux

Veolia Propreté a traité, en 2008, près de 3,9 millions de tonnes de déchets dangereux, dont 1,06 million de tonnes incinérées dans 23 unités d'incinération de déchets industriels spéciaux, 750 000 tonnes reçues dans 14 centres de stockage de classe 1 et 1,6 million de tonnes traitées dans 70 unités par voies physico-chimiques et par stabilisation. Les 450 000 tonnes restantes ont été traitées dans 35 centres de recyclage spécialisés.

Les principales méthodes de traitement utilisées sont l'incinération des déchets liquides organiques, des eaux salées et des boues, le recyclage des solvants, la stabilisation des résidus en vue de leur traitement dans des centres de stockage adaptés et le traitement physico-chimique des déchets liquides non organiques.

À travers ses filiales spécialisées SARP Industries et VES Technical Solutions (aux États-Unis), Veolia Propreté dispose d'un réseau mondial d'experts lui permettant d'être aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du traitement, du recyclage et de la valorisation des déchets dangereux.

L'activité Propreté en 2008

En 2008, le chiffre d'affaires de la Division Propreté a enregistré une croissance de 10,1 % par rapport à 2007. Hors effet de change et de périmètre, la croissance interne est de 4,5 %.

La France a progressé de 11,2 % (dont 3,8 % de croissance interne), grâce à l'intégration de Bartin Recycling Group, n° 3 français du recyclage et de la valorisation des ferrailles et métaux, et au développement commercial des services industriels et de l'activité d'incinération, domaines dans lesquels de nouveaux contrats ont été obtenus ou démarrés en 2008. Le développement des activités D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) s'est poursuivi en 2008. Une unité de démantèlement de navires a été créée à Bordeaux et la première unité de production de biométhane carburant à partir de biogaz a été lancée en Île-de-France courant 2008.

Au Royaume-Uni, la croissance interne s'est établie à 8,6 %, portée par les contrats intégrés de East Sussex et Shropshire et deux nouveaux contrats PFI (« **Private Finance Initiative** ») de 25 ans dans le comté de Southwark et le district du West Berkshire pour la gestion globale des déchets ménagers, mais également par la hausse des prix dans les activités de collecte et de stockage.

Dans le reste de l'Europe, la croissance interne (-6,4 %) a été notamment impactée par la dégradation des résultats allemands à la suite de la perte en 2007 de contrats DSD (emballages légers) et la fermeture en 2008 d'un centre d'enfouissement en mine d'argile. Une nouvelle organisation a été mise en place et des mesures de redressement ont été prises en Allemagne en 2008.

En Amérique du Nord, la croissance interne s'est établie à 8,7 % grâce aux hausses tarifaires dans les déchets solides, à l'activité de services

industriels, au contrat d'exploitation de l'unité de valorisation de Pinellas en Floride et au contrat de traitement de déchets militaires à Port Arthur. Par ailleurs, Veolia Propreté a consolidé sa position dans la branche marine de ses services industriels avec la mise en service au sein de sa flotte d'un nouveau navire, spécialement équipé pour des interventions de maintenance et de réparation en eau profonde sur les plateformes pétrolières.

Sur la zone Asie-Pacifique, la croissance interne de 16,6 % est portée d'une part par les activités de services industriels, de dépollution des sols et de traitement des déchets liquides en Australie, et d'autre part par le démarrage de nouveaux contrats d'exploitation d'incinérateurs en Asie. Veolia Propreté a signé en 2008 un contrat de gestion et maintenance d'une durée de 20 ans de l'unité d'incinération et de valorisation énergétique de la municipalité de YongKang à Taiwan qui traitera les déchets municipaux et industriels du comté de TaiNan et permettra de générer de l'électricité pour les secteurs environnants.

Parmi les contrats significatifs perdus en 2008, on peut citer le contrat d'exploitation du centre de tri de Romainville (Syctom Île-de-France), le contrat municipal de collecte et recyclage de Liverpool au Royaume-Uni et le contrat de services industriels Marathon aux États-Unis. Ces contrats représentaient un chiffre d'affaires annuel de 35 millions d'euros environ.

De manière générale, les activités de Veolia Propreté ont été marquées par la forte baisse des prix des matières premières secondaires sur les derniers mois de l'année 2008 et on observe, depuis fin 2008, une diminution des volumes de déchets industriels et commerciaux en lien avec la conjoncture économique.

Principaux contrats 2008

Les contrats principaux signés en 2008 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants ⁽⁸⁾ :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
France					
Collectivités					
Communauté urbaine de Bordeaux	Décembre	Gain	12 ans	69 millions	Exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne (UIOM de Cenon et chaufferies de Cenon & Lormont)
SEAPFA (région Île-de-France)	Novembre	Renouvellement	5 ans	34 millions	Collecte des déchets ménagers et assimilés
SYCTOM Île-de-France	Juillet	Gain	4 ans	21 millions	Réception, tri et conditionnement des produits issus de la collecte des objets encombrants
SMTD 65 (région Sud-Ouest)	Avril	Renouvellement	5 ans	22 millions	Traitement des déchets ménagers et assimilés en centre de stockage de déchets

(8) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Propreté au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2008. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Pays de Montbéliard	Décembre	Renouvellement	15 ans	82 millions	Exploitation et maintenance de l'UIOM de Montbéliard
Europe (hors France) Collectivités					
London Borough of Southwark (Royaume-Uni)	Février	Gain	25 ans	700 millions	Contrat intégré de gestion globale des déchets
West Berkshire District Council (Royaume-Uni)	Mars	Gain	25 ans	533 millions	Contrat intégré de gestion globale des déchets
London Borough of Croydon (Royaume-Uni)	Mai	Renouvellement	4 ans	80 millions	Collecte et recyclage de déchets municipaux, industriels et commerciaux et services de nettoyage urbain
Rushmoor Borough Council (Royaume-Uni)	Juin	Renouvellement	7 ans	34 millions	Collecte des déchets ménagers et assimilés, des produits recyclables et services de maintenance et nettoyage urbain
Amérique du Nord Collectivités					
Pinellas County (Floride)	Août	Renouvellement	7 ans	39 millions	Exploitation et maintenance du centre de stockage de déchets de Pinellas
Sarasota County (Floride)	Mai	Renouvellement	5 ans	15 millions	Exploitation et maintenance du centre de stockage de déchets de Sarasota
Orange County (Floride)	Avril	Renouvellement	7 ans	35 millions	Collecte des déchets ménagers et assimilés et de produits recyclables
Asie – Pacifique Collectivités					
TaiNan County (Taiwan)	Mars	Gain	20 ans	62 millions	Gestion et maintenance pour l'unité d'incinération et de valorisation énergétique de YongKang

Principaux mouvements de périmètre 2008

L'acquisition du n° 3 français du recyclage et de la valorisation des ferrailles et métaux, Bartin Recycling Group, a été finalisée le 13 février 2008.

D'autres acquisitions, de tailles moins significatives, sont intervenues en 2008. Elles contribueront à accroître les capacités de tri-recyclage de Veolia Propreté en Europe (C&C Recycling au Royaume-Uni et Miljøfabrikken AS en Norvège), et au développement des services industriels en Amérique du Nord et Pacifique (Pacific Liner aux États-Unis et Allied Industrial Services Pty Ltd en Australie).

Après prise en compte des créations, acquisitions et intégrations de sociétés (au nombre de 71) et des liquidations, cessions et fusions (au nombre de 61) le périmètre de la Division Propreté (hors Proactiva) comportait 763 sociétés au 31 décembre 2008, contre 753 en 2007.

6.1.3.3 Les Services Energétiques

Veolia Environnement exerce son activité Services Energétiques *via* Dalkia, un des leaders européens des services énergétiques aux entreprises et aux collectivités : réseaux de chaleur et de froid, production décentralisée d'énergie, services thermiques et multitechniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations de services énergétiques sur voie publique. L'entreprise saisit les opportunités que représente le développement des marchés de l'énergie et la nécessaire maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Elle se positionne pour ses clients comme un partenaire optimisant leurs achats d'énergie, les aidant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations, tant en termes de coûts que de rejets dans l'atmosphère.

Au 31 décembre 2008, Dalkia employait 52 802 salariés répartis dans 41 pays, principalement en Europe.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires en normes IFRS) et du résultat opérationnel consolidé de la Division Services Energétiques après retraitement des opérations entre Divisions.

Services Energétiques

(en millions d'euros)	2008	2007*	Variation 2008/2007
Produit des activités ordinaires	7 449,4	6 200,4	20,1 %
Résultat opérationnel	429,7	384,3	11,8 %

* Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Énergie, cédées en décembre 2008, ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2008 et les exercices 2007 et 2006 présentés en comparatif.

Description de l'activité Services Energétiques

L'activité de Dalkia est aujourd'hui au cœur de trois grands défis : le réchauffement climatique et la nécessité de réduire les émissions de CO₂, le renchérissement du prix des énergies fossiles et leur raréfaction à terme, et l'urbanisation croissante et le développement industriel induit.

Le cœur de métier de Dalkia consiste à optimiser toutes les énergies. Dalkia a progressivement décliné une gamme d'activités autour de la gestion énergétique : réseaux de chaleur et de froid, production décentralisée d'énergie, services thermiques et multitechniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations électriques sur voie publique. Le secteur de la santé est également un enjeu majeur pour Dalkia.

Dalkia fournit les services liés à l'énergie à des clients publics et privés avec lesquels il tisse des partenariats à long terme. Les contrats de gestion des réseaux de chauffage ou de froid urbains sont des contrats à long terme pouvant atteindre jusqu'à 30 ans. La durée des contrats d'exploitation d'installations thermiques et multitechniques pour des clients publics ou privés peut atteindre 16 ans. Dans le domaine des services industriels, les contrats sont de plus courte durée (entre six et sept ans en moyenne). Enfin, dans le secteur de la gestion globale de bâtiments, les contrats ont en général une durée de trois à cinq ans.

Dalkia recourt, pour le compte de ses clients, à des solutions intégrant des énergies renouvelables ou des énergies alternatives telles que l'énergie géothermique, la biomasse (matériaux organiques), l'énergie solaire (thermique, photovoltaïque, solaire à concentration), la chaleur produite par l'incinération des déchets ménagers, la chaleur récupérée au cours des processus industriels ou encore la cogénération. La combinaison des sources énergétiques, chaque fois que possible, est mise en œuvre pour tirer parti de leur complémentarité. Dans le domaine de la biomasse, Dalkia a fortement accéléré son développement en 2008 en gagnant en particulier trois contrats importants de cogénération en France dans le cadre des appels d'offres de la CRE.

Réseaux de chaleur et de froid

Dalkia est un des leaders européen de la gestion de réseaux de chauffage et de climatisation urbains. Dalkia gère 700 réseaux de chauffage ou de froid urbains et locaux dans le monde,

notamment aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Europe centrale et orientale et dans les pays baltes. En 2008, Dalkia a signé son premier contrat sur le marché très important des réseaux de chaleur de Russie. Dalkia n'est pas toujours propriétaire des réseaux qu'il exploite et ce sont parfois les collectivités publiques propriétaires des réseaux qui lui en délèguent la gestion, l'entretien et la maintenance. Les réseaux exploités par Dalkia fournissent du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de l'air conditionné à des bâtiments publics et privés diversifiés (écoles, établissements de santé, immeubles de bureaux et immeubles d'habitation).

Services thermiques et multitechniques

Les services thermiques consistent en l'exploitation de systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'air conditionné permettant d'assurer des conditions de vie et de travail confortables. Ils portent également sur l'amélioration de l'exploitation de systèmes existants dans le but d'optimiser leur efficacité. Dalkia fournit des services énergétiques intégrés pouvant comprendre la conception, la réalisation et l'amélioration des installations, la fourniture d'énergie, la gestion et la maintenance des installations, à des clients privés et publics, industriels et tertiaires. Dalkia apporte à ses clients un large éventail de services techniques et met en place de nouvelles offres pour répondre aux exigences d'amélioration de l'efficacité énergétique. Dalkia gère plus de 100 000 installations énergétiques dans le monde.

Utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production

Dalkia est devenu l'un des premiers prestataires de services industriels en Europe. Il a ainsi acquis un savoir-faire dans les domaines de l'analyse des processus industriels, l'amélioration de la productivité et l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements.

Services intégrés de gestion globale de bâtiments

Les contrats de gestion globale de bâtiments intègrent dans une seule prestation une gamme étendue de services, allant de l'entretien des équipements thermiques, électriques et mécaniques aux activités de logistique. Le client a un interlocuteur unique qui prend en charge ces différentes prestations. Dalkia exerce son activité de gestion globale de bâtiments pour des

clients industriels ou du secteur tertiaire (locaux commerciaux, immeubles de bureaux, établissements de santé...).

Services d'éclairage public

Citélum, filiale de Dalkia, a acquis une réputation mondiale pour la gestion de l'éclairage urbain, la régulation de la circulation urbaine et la mise en lumière du patrimoine. Citélum exploite et assure la maintenance de l'éclairage de nombreuses villes en France et à l'étranger et réalise également la mise en lumière artistique de sites et d'ouvrages architecturaux remarquables.

Services aux particuliers

Dalkia développe également auprès des particuliers, conjointement avec Veolia Eau, des interventions à domicile par l'intermédiaire de Proxiserve, une filiale française commune (services énergétiques/eau) fournissant aux particuliers des services de comptage et d'entretien en chauffage, climatisation et plomberie.

L'activité Services Energétiques en 2008

En 2008, la Division Services Energétiques a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 20 % par rapport aux comptes

pro forma de 2007 (hors Clemessy et Crystal cédés en 2008). Cette augmentation s'explique par le développement commercial et une forte expansion internationale avec une implantation majeure aux États-Unis fin décembre 2007.

En France, Dalkia a renouvelé près de 80 % de ses contrats arrivant à terme au cours de l'exercice. Parmi les contrats perdus, on peut citer le contrat des bâtiments communaux de Bordeaux, le contrat du réseau de chauffage urbain de Montreau, la résiliation du contrat avec les papeteries du Pont de Claix mises en liquidation judiciaire, la délégation de services publics de la ZUP de Cherbourg-Octeville et l'un des contrats de cogénération avec Michelin à Clermont-Ferrand. Ces contrats représentaient un chiffre d'affaires annuel cumulé de l'ordre de 14,5 millions d'euros. L'ensemble des contrats non renouvelés en 2008 représentaient environ 2 % du chiffre d'affaires de Dalkia en France.

Outre les contrats signés en 2008 figurant dans le tableau ci-dessous, Dalkia a démarré en septembre 2008 un contrat d'exploitation et maintenance à Bahrein pour l'International School d'une durée de 5 ans. Dalkia a également démarré une activité en Inde avec deux contrats de gestion d'utilités industrielles pour Motorola et IBM.

Principaux contrats 2008

Les principaux contrats signés en 2008 avec des municipalités ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivant ⁽⁹⁾ :

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
France Collectivités					
Communauté Urbaine de Bordeaux	Décembre	Gain	12 ans	127 millions	Exploitation d'un réseau de chaleur alimenté à partir d'énergie biomasse
Ville de Martigues	Juillet	Gain	24 ans	43 millions	Exploitation du service public de distribution de chaleur de canto Perdrix
Ville de Saint Dié des Vosges	Juin	Renouvellement	25 ans	54 millions	Délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur sur le réseau du quartier Kellermann. Création d'une chaufferie biomasse
Centre Hospitalier de Seclin (59)	Août	Renouvellement	13 ans	22 millions	Marché de fourniture d'énergie cogénérée et de prestations l'exploitation des installations de chauffage de ventilation de froid de production d'eau chaude sanitaire et de nettoyage des réseaux hydrauliques
France Industriels et tertiaire					
CHU Alès	Janvier	Gain	20 ans	41 millions	Réalisation et exploitation du pôle énergie de l'hôpital, des réseaux et des sous-stations

(9) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Dalkia au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2008. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Marché International de Rungis SEMMARIS	Juin	Gain	6 ans	7 millions	Conduite et maintenance des installations de production et du réseau de distribution de chaleur du marché
Site de Solvay à Tavaux	Juin *	Gain	20 ans	500 millions	Construction et exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse
Usine SMURFIT Factice (Gironde)	Août	Gain	20 ans	1 002 millions	Construction et exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse
Europe (hors France)					
Nova Karolina (République tchèque)	Juin	Gain	30 ans	26,6 millions	Contrat de fourniture de froid pour le nouveau quartier de Nova Karolina à Ostrava
OC Forum (République tchèque)	Décembre	Gain	25 ans	22 millions	Fourniture de chaleur et de froid à un nouveau centre commercial, OC Forum à Usti
Société FINEP (République tchèque)	Juillet	Gain	15 ans	25,7 millions	Construction et exploitation des installations thermiques de nouveaux logements à Prague
Reste du monde					
Asie					
Hôpital Myongji Medical Foundation (Corée du Sud)	Février	Gain	5 ans	6,5 millions	Contrat de gestion d'installations : fourniture de chaleur, froid et électricité de l'hôpital de Hanbul
Centre commercial Queensbay Mall à Penang (Malaisie)	Juillet	Gain	5 ans	15 millions	Contrat de fourniture d'énergie et maintenance des installations électriques et mécaniques et gestion globale du bâtiment
Amérique du sud					
Ville de Sao Luis (Brésil)	Mai	Renouvellement	5 ans	26 millions	Gestion complète de l'éclairage public de la ville
Moyen-Orient					
Complexe commercial Bahreïn City center (Bahreïn)	décembre	Gain	3 ans	4,5 millions	Contrat d'exploitation et de maintenance du site, du suivi et de l'optimisation énergétique, et services de maintenance mécanique, électrique et plomberie

* Date de l'attribution et de l'autorisation d'exploitation.

Principaux mouvements de périmètre 2008

En 2008, Dalkia a poursuivi son développement en Europe avec diverses acquisitions et grands projets, notamment avec l'acquisition du groupe polonais coté Praterm en février 2008.

Par ailleurs, la Division Services Energétiques a consolidé sur l'année entière la société Thermal North America Inc., numéro deux de la gestion de réseaux de chauffage urbain aux États-Unis acquis en 2007.

Enfin, Dalkia a poursuivi son développement dans le domaine de l'énergie solaire avec le rachat le 25 avril 2008 de la société espagnole MECANOVA.

Le 16 décembre 2008, Dalkia a finalisé la cession à Eiffage de Clemessy et Crystal ayant pour activité respectivement l'installation et la maintenance électrique et les travaux de génie climatique.

Au total, au cours de l'année 2008, Dalkia a créé ou racheté 62 sociétés et vendu, liquidé ou fusionné 42 sociétés. En conséquence, au 31 décembre 2008, Dalkia détenait 528 sociétés consolidées, dont 315 étrangères.

6.1.3.4 Le Transport

Veolia Environnement, *via* sa Division Veolia Transport, est le premier opérateur privé de transport public de voyageurs en Europe. Son cœur de métier est l'exploitation de services de transport de voyageurs pour le compte de collectivités publiques locales, régionales et nationales.

Veolia Transport gère et exploite depuis plus d'un siècle (les premières concessions de tramways datant de la fin du XIX^e siècle) des réseaux routiers et ferroviaires en zones urbaines, régionales et interrégionales ainsi que des transports maritimes.

D'après les estimations réalisées par Veolia Transport, on peut évaluer le marché mondial à 460 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont seulement 15 %, soit environ 70 milliards, sont aujourd'hui ouverts à la concurrence. Le potentiel de développement est donc évalué à environ 390 milliards d'euros de chiffre d'affaires étant précisé que le mouvement d'ouverture des marchés amorcé ces dernières années se confirme notamment en Europe, mais aussi sur d'autres continents. Ainsi, à horizon 2016, le marché mondial de transport public est estimé à 760 milliards d'euros de

chiffre d'affaires, dont 100 à 200 milliards devraient être ouverts à la concurrence.

Par ailleurs, la tendance mondiale à une plus forte concentration urbaine accroît mécaniquement les besoins d'organisation des transports collectifs, renforçant encore le potentiel des marchés auxquels s'adresse Veolia Transport. La Société, aux côtés des autres Divisions du Groupe, constitue un acteur majeur et cohérent dans l'offre intégrée de services à l'environnement de Veolia Environnement.

Au 31 décembre 2008, Veolia Transport employait 83 654 salariés à travers le monde. La Société est implantée dans 28 pays et exerce son activité principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Tout en continuant à se renforcer en France et dans les DOM-TOM, Veolia Transport bénéficie également d'une forte présence à l'international où il réalise plus de 60 % de son chiffre d'affaires. En 2008, Veolia Transport a poursuivi son développement en Amérique du Nord, en Asie ainsi qu'en Europe. En 2008, Veolia Transport a transporté plus de 2,6 milliards de voyageurs et géré des contrats avec environ 5 000 autorités publiques.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires en normes IFRS) et du résultat opérationnel consolidé de la Division Transport après retraitement des opérations entre Divisions.

Transport

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit des activités ordinaires	6 054,1	5 590,1	8,3 %
Résultat opérationnel	145,4	130,3	11,6 %

Description de l'activité Transport

La principale activité de Veolia Transport est l'exploitation de réseaux et de lignes régulières de transport public de voyageurs fonctionnant selon des spécifications de service public (telles que les horaires, les itinéraires et les tarifs) édictées par l'autorité publique compétente (qui reste généralement propriétaire des infrastructures lourdes). Les contrats sont attribués après appels d'offres publics.

Veolia Transport exerce l'essentiel de son activité en gestion déléguée, dans des conditions et selon des structures qui diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction de leurs contraintes législatives et réglementaires respectives. Les relations entre l'autorité concédante et la société de transport sont réglées par des contrats à durée déterminée prévoyant un partage des risques entre la collectivité et le transporteur, ainsi que la rémunération de celui-ci. En effet, les tarifs pratiqués sur les réseaux de transport étant généralement inférieurs au coût du transport, les autorités publiques sont amenées à verser à l'exploitant une compensation, une rémunération ou un complément de rémunération pour le service rendu par l'opérateur. Par ailleurs, dans un certain nombre de contrats, Veolia Transport est rémunéré de manière forfaitaire pour la prestation de service rendue sans prise de risque sur les

recettes ou la fréquentation (contrats de type « marché public » en France).

Les contrats ont une durée généralement comprise entre 2 et 12 ans, en dehors des contrats de type « concession exploitation » qui ont une durée moyenne d'une trentaine d'années.

Les activités de Veolia Transport se répartissent en cinq catégories principales :

- les transports collectifs en agglomération (transport urbain, périurbain et les services de transport spécifiques) ;
- les transports collectifs interurbains et régionaux ;
- les marchés industriels (fret ferroviaire et logistique associée) ;
- La gestion d'infrastructures et les services aéroportuaires ;
- les services de gestion de la mobilité (information aux voyageurs, centres d'échanges, centres d'appels téléphoniques).

Les transports collectifs en agglomération

En agglomération, Veolia Transport exploite des réseaux d'autobus, des trains de banlieue, des tramways et des métros, et développe des services de transport à la demande. Veolia

Transport prend en charge tout ou partie de la conception, la planification et l'exploitation des services, de la gestion du personnel, de la conduite et de la vérification (contrôle des titres de transport), du marketing et des services à la clientèle, ainsi que de la maintenance, la propreté et la sécurité des véhicules et des stations de ses réseaux.

Dans de nombreuses agglomérations, Veolia Transport fournit des services interconnectés de bus, de tramway, de métro et de train, reposant sur un système de billettique coordonné par l'exploitant principal ou l'autorité organisatrice de transport. Veolia Transport offre aussi des services de transport dans des ensembles gérés par plusieurs exploitants dans des agglomérations telles que la banlieue de Paris, Stockholm, Sydney et Düsseldorf.

Veolia Transport exerce également une activité de transport par bateau comme complément naturel aux services de transport par autobus en milieu urbain. C'est le cas notamment des services réalisés dans la rade de Toulon et dans le cadre de la desserte des îles du Morbihan en France, dans le Finnmark en Norvège ou encore en Suède.

Le transport urbain et périurbain

En France, Veolia Transport exploite les réseaux de tramways, métro léger et d'autobus des agglomérations de Rouen, Saint-Étienne, Nancy, Nice et Bordeaux. Il gère les réseaux d'autobus dans une quarantaine d'agglomérations françaises.

Veolia Transport a une très forte présence en Île-de-France, où il exploite de nombreuses lignes de bus dans les moyenne et grande couronnes. Il est le principal acteur privé dans cette région où il exploite notamment les réseaux du département de la Seine-Saint-Denis, de Melun, Rambouillet, Argenteuil, Saint-Germain-en-Laye, ainsi que de nombreuses lignes express sur autoroutes.

En Europe du Nord et Centrale, Veolia Transport exploite des lignes de tramways, de métro et de métro léger à Görlitz et Berlin (Allemagne), Dublin (Irlande), Trondheim (Norvège), Norrköping, de métro à Stockholm (Suède), et de bus en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Suisse, en République tchèque, et dans de nombreuses villes en Pologne.

Dans le Sud de l'Europe, Veolia Transporte España SL, filiale à 100 % de Veolia Transport, a gagné un appel d'offres pour l'exploitation du réseau urbain de Bilbao qui a démarré le 1^{er} août 2008. Veolia Transport consolide ainsi sa position dans le Nord de l'Espagne où il exploite également le réseau urbain de bus de l'agglomération de Pampelune. Veolia Transport gère également des services de transport urbain dans plusieurs villes, comme par exemple le tramway de Barcelone, au travers de sa filiale FCC-Connex détenue à parité avec le groupe espagnol FCC.

Aux États-Unis, Veolia Transport gère des services de transport par autobus principalement en Californie, en Arizona, au Nevada (Las Vegas), au Colorado, au Texas, dans le Maryland ainsi qu'en Virginie. Veolia Transport gère également les trains de la banlieue de Boston (MBCR), Los Angeles (Metrolink), San Diego (Sprinter) et Miami (Tri-Rail). À Austin (Texas), Veolia Transport exploite également des trains de marchandises.

En Australie, Veolia Transport exploite la totalité du réseau ferroviaire suburbain de Melbourne, le monorail et le métro léger de Sydney ainsi que des services de bus à Perth, Brisbane et Sydney.

En Nouvelle-Zélande, Veolia Transport exploite les trains régionaux autour de la capitale Auckland.

En Inde, le contrat pour la préparation de la mise en service puis l'exploitation de la future ligne 1 du métro de Mumbai (Bombay), dont la mise en service est prévue en 2012, a démarré le 1^{er} novembre 2008. Veolia Transport a par ailleurs remis une offre en février 2008 pour assurer en qualité de sous-traitant l'exploitation et la maintenance de la ligne 2 du métro de Mumbai dans le cadre du groupement mené par son partenaire local, Reliance Infrastructure Ltd.

Dans le reste du monde, Veolia Transport exploite en partenariat avec d'autres transporteurs un système d'autobus rapides en site propre à haute fréquence (BRT : Bus Rapid Transit) à Bogotá, en Colombie, un réseau d'autobus à Santiago du Chili ainsi que trois réseaux urbains de bus et des lignes interurbaines de bus en Israël.

Services de transport spécifiques (transport à la demande, TPMR, taxis...)

Dans un certain nombre de villes, Veolia Transport a mis en place des services de transport novateurs et originaux en complément des transports classiques tels que Créabus (service de minibus à la demande suivi par GPS) présent notamment à Dieppe, Vierzon, Bourges, Bordeaux, en Île-de-France et à Fairfax (États-Unis). Veolia Transport gère l'ensemble des transports à la demande de la région du Nord Brabant et du Limburg aux Pays-Bas. Veolia Transport exploite des services de taxis aux États-Unis notamment à Baltimore, à Denver, à Kansas City ainsi qu'aux Pays-Bas, en France et en Suède. Il assure le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) à Bordeaux et dans plusieurs autres agglomérations françaises ainsi qu'aux États-Unis (paratransit) notamment en Californie, en Arizona, au Nevada, au Texas, dans le Maryland et en Caroline du Sud ainsi qu'au Canada.

En outre, depuis 2007, Veolia Transport a souhaité intégrer l'offre de « vélos en libre-service » dans ses propositions de service aux collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que Veolia Transport, **via** sa filiale spécialisée Veloway, s'est vu attribuer par la ville de Vannes et la Communauté Urbaine de Nice l'exploitation d'un système de mise à disposition de vélos en libre-service. Des parcs de 180 vélos pour Vannes et 1 750 vélos pour Nice seront ainsi prochainement mis en service.

Les transports collectifs interurbains et régionaux

Au niveau régional, Veolia Transport exploite des réseaux routiers et ferroviaires et, comme pour le transport urbain, se charge de la conception et de la planification des services, de l'exploitation, de la maintenance et de la sécurité des réseaux et des gares, ainsi que de la vente des billets et des services à la clientèle.

En France, la présence de Veolia Transport est forte dans l'activité interurbaine et scolaire (plus de 60 départements français, répartis dans toutes les régions). Veolia Transport gère par ailleurs plusieurs réseaux ferroviaires régionaux, couvrant près de 300 kilomètres, dans le cadre de contrats passés avec les autorités publiques régionales, notamment dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou en sous-traitance de la SNCF, notamment en Bretagne. Veolia Transport a signé en décembre 2008 un contrat de transport interurbain par autocar d'une durée de 12 ans avec le département de l'Oise.

En Europe, Veolia Transport est surtout présent en Allemagne avec notamment plus de 2 500 kilomètres de lignes ferroviaires régionales.

Veolia Transport, au travers de sa filiale Eurolines, exploite des lignes régulières internationales de transport de voyageurs par autocars desservant plus de 1 500 destinations à travers toute l'Europe.

Dans le domaine du transport ferroviaire aux États-Unis, Veolia Transport, déjà présent avec les réseaux suburbains de Boston et Los Angeles, exploite également le réseau Sprinter qui couvre le Sud de Los Angeles, le réseau de banlieue de Miami ainsi que les services ferroviaires autour d'Austin au Texas.

Veolia Transport continue de développer des services de transport par ferries, avec des activités dans les régions du Finnmark et du Norrland en Norvège ou encore dans la Province de Zélande aux Pays-Bas et à Göteborg en Suède, ainsi qu'au travers de la Société Nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM)⁽¹⁰⁾ que Veolia Transport détient à hauteur de 66 %, qui gère les services de transport maritime de voyageurs et de fret principalement entre Marseille, Nice, la Corse et le Maghreb.

Les marchés industriels

En dehors des services routiers de transport de personnel d'entreprises effectués par des filiales tant en France, avec par exemple le site d'Eurocopter à Marignane, qu'en Europe, Veolia Transport est principalement présent dans l'activité ferroviaire : transport de fret ferroviaire et gestion d'embranchements ferroviaires industriels avec logistique associée. Cette activité représente environ 3,1 % de son chiffre d'affaires.

Activité de fret ferroviaire

Ces activités sont regroupées en Europe au sein d'une structure dédiée : la Société Veolia Cargo, relayée par des filiales nationales en Allemagne, en Italie, en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

Dans le cadre de son activité de transport de fret ferroviaire, Veolia Transport exploite des trains régionaux, nationaux et internationaux de marchandises dans toute l'Europe de l'Ouest.

En 2008, Veolia Cargo a renforcé sa position en Europe, particulièrement en Allemagne et au Benelux grâce à l'acquisition et à l'intégration de la société Rail4Chem. La création d'une filiale en Suisse lui a permis de démarrer des trafics ferroviaires Nord-Sud **via** la Suisse.

Veolia Cargo a également renforcé son implantation sur le marché national français et diversifié son portefeuille de clientèle en signant notamment plusieurs contrats dans le secteur agroalimentaire.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de gestion d'embranchements ferroviaires industriels et de logistique associée, Veolia Cargo gère **via** ses filiales situées en France et en Allemagne, des embranchements industriels et portuaires pour de grands clients industriels, notamment dans les secteurs de la sidérurgie et du raffinage, dont les usines sont raccordées aux réseaux ferroviaires nationaux.

Veolia Transport se positionne donc comme un acteur majeur du fret ferroviaire européen à travers un large choix de prestations allant du simple transport à la logistique complète, quels que soient la distance, le type de marchandises et leur conditionnement.

La gestion de plateformes et les services aéroportuaires

Gestion d'infrastructures aéroportuaires

Après être entré en 2007 sur le marché de la gestion aéroportuaire avec le contrat de gestion de l'aéroport de Nîmes-Garons, Veolia

(10) Depuis le 15 décembre 2008, la participation de Veolia Transport est de 66 % (contre 28 % auparavant) aux côtés de l'État français (25 %) et des salariés de la SNCM (9 %).

Transport exploite, entretient et gère aujourd'hui les deux plus importants aéroports régionaux français que sont Beauvais et Lille-Lesquin, en partenariat avec, respectivement, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille et la SANEF.

L'aéroport Paris-Beauvais, spécialisé dans le développement d'une offre « **low-cost** », accueille annuellement 2,4 millions de passagers. Son trafic en progression régulière (projeté autour de 3 millions à l'échéance de la concession en 2 022) nécessite la construction d'un second terminal et l'installation d'un nouvel ILS (aide à l'atterrissage). L'exploitation et la gestion de la plateforme aéroportuaire de Beauvais ont été confiées à compter du 1^{er} mars 2008 et pour une durée de 15 ans à une société dénommée SAGEB détenue à 51 % par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et à 49 % par Veolia Transport. Ce contrat comprend également l'exploitation du service d'autocars reliant Beauvais à Paris, ainsi que la maintenance des installations et la réalisation d'infrastructures commerciales de la plateforme.

L'aéroport de Lille-Lesquin est une plateforme généraliste qui reçoit un trafic à la fois régulier et occasionnel (vols charters). Avec plus de 68 000 tonnes traitées en 2007, c'est aussi une importante plateforme de fret aérien camionné. L'objectif est de développer l'activité de la plateforme pour tendre vers 1,6 million de passagers et 130 000 tonnes de fret annuels d'ici 2018. En décembre 2008, la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille a été choisie pour continuer à gérer et exploiter la plate-forme régionale aéroportuaire avec Veolia Transport à la SANEF, **via** une société dédiée dont Veolia Transport détient 34 %.

À Beauvais comme à Lille, les compétences de l'ensemble des Divisions du groupe Veolia Environnement sont engagées dans le cadre de programmes environnementaux ambitieux : tri sélectif et valorisation en électricité des déchets non recyclés, préservation de la qualité de l'air, maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, projet de ferme solaire à Lille, diversification des modes de desserte (navettes-bus, transport à la demande, etc.).

Services aéroportuaires

Cette activité couvre une large palette de services aux compagnies aériennes en zone aéroportuaire, tels que transport de fret, manutention de bagages, entretien et distribution de carburant aux véhicules, assistance en escale aux compagnies aériennes et toutes activités dites « de piste » et « de trafic » relatives à la fois aux départs et aux arrivées des avions. Ces prestations sont, à ce jour, principalement effectuées sur la plate-forme de Roissy – Charles-De-Gaulle au travers de la société VE Airport.

Veolia Transport gère également des services de transport pour les passagers des avions au sein des aéroports.

Les services de gestion de la mobilité

Le développement des activités de Veolia Transport passe aussi par celui de la fréquentation des réseaux de transport public, elle-même étroitement liée à la qualité des prestations.

Les efforts de Veolia Transport portent notamment sur l'adéquation entre l'offre et la demande, et l'information des voyageurs. Ainsi, Veolia Transport a mis en place « Optio », un système d'information complet (centre d'appels, Internet, SMS et Wap) des voyageurs sur l'ensemble des modes de transport disponibles dans une région, quel que soit l'exploitant. Ce système est exploité en France dans

les départements de l'Oise et de l'Isère. De même en Australie, le système d'information en temps réel « SMS-Updates » mis en place sur le réseau ferroviaire de Melbourne, permet aux voyageurs d'être avertis des éventuels retards ou interruptions de service par des messages sur leur téléphone mobile. Ce système est installé également à Stockholm.

Veolia Transport a par ailleurs créé plusieurs sites Internet qui permettent la recherche d'itinéraires sur les réseaux locaux de France et d'Australie.

L'activité transport en 2008

En 2008, le chiffre d'affaires de la Division Transport affiche une progression de 8,3 % par rapport à 2007 à taux de change courant et de 10,6 % à taux de change constant.

Dans le transport routier, Veolia Transport a signé en 2008 le contrat de gestion du réseau de bus de la ville de Bilbao en Espagne et s'est vu attribuer divers marchés (renouvellements ou gains) de taille moyenne, notamment en France (Département de la Seine Saint-Denis, Royan, La Rochelle) mais également en Europe (La Haye, etc.).

L'année 2008 se caractérise par un renforcement de la présence de Veolia Transport dans l'activité ferroviaire. Après les États-Unis, la France, l'Australie, les Pays-Bas, la République Tchèque, et la Suède, Veolia Transport poursuit son développement notamment en Allemagne avec l'attribution à ses filiales locales, d'un certain nombre de marchés tels que celui d'une partie du réseau express urbain de Leipzig, le réseau express régional desservant les Länder

de Brême et de Basse-Saxe ou le réseau Niers-Rhein-Emscher dans la région de la Ruhr. Ces contrats, qui devraient représenter sur leur durée un chiffre d'affaires cumulé estimé à plus d'un milliard d'euros, font de Veolia Transport une référence européenne en tant qu'opérateur privé de services ferroviaires régionaux.

Parmi les faits marquants de l'exercice écoulé, Veolia Transport a poursuivi son développement sur le marché de la gestion et de l'exploitation de plateformes aéroportuaires avec la signature, après le contrat de l'aéroport de Nîmes-Garons en 2007, des contrats d'exploitation, de gestion et d'entretien des deux plus importants aéroports régionaux français que sont Beauvais-Tillé et Lille-Lesquin. En complément de la gestion de l'exploitation globale de plateformes aéroportuaires, Veolia Transport propose également des services de navettes, principalement aux États-Unis, en Allemagne et en France.

Veolia Environnement est désormais présente sur plus de 20 aéroports en France et à l'international, au travers de ses différentes Divisions dont les synergies constituent un réel atout concurrentiel.

Le chiffre d'affaires que représentent les contrats non renouvelés en 2008 n'est pas significatif rapporté au chiffre d'affaires global de la Division Transport. Concernant le renouvellement des contrats de Bordeaux (réseau de bus et de tramway) et de Stockholm (gestion du métro) non attribués à Veolia Transport fin 2008, des actions judiciaires relatives à la régularité des procédures d'appel d'offres sont actuellement en cours.

Principaux contrats 2008

Les principaux contrats signés en 2008 avec des collectivités publiques ou des entreprises industrielles et tertiaires sont les suivants ⁽¹⁾:

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
France					
Aéroport de Beauvais	mars	Gain	15 ans	238 millions	Gestion et exploitation de la plateforme aéroportuaire de Beauvais-Tillé
Aéroport de Lille	décembre	Gain	10 ans	61 millions	Gestion et exploitation de la plateforme aéroportuaire de Lille Lesquin
Département de l'Oise	décembre	Gain	12 ans	334 millions	Exploitation du réseau de transport par bus (interurbain) du département de l'Oise
Europe (hors France)					
Bilbao (Espagne)	juillet	Gain	8 ans (plus 2 ans sur option du client)	305 millions	Gestion du réseau de bus urbain dans la ville de Bilbao
Dublin (Irlande)	Octobre	Prorogation	5 ans	175 millions	Exploitation et maintenance du tramway de Dublin

(1) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués représentent la part revenant à Veolia Transport au titre desdits contrats et ont été convertis en euros constants aux taux de clôture du 31 décembre 2008. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

Municipalité ou entreprise et localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Amérique du Nord					
Seattle	mai	Renouvellement partiel	5 ans	74 millions	Renouvellement du contrat de paratransit dans la ville de Seattle
Los Angeles	mai	Gain	5 ans	36 millions	Exploitation de lignes régulières de transport de passagers par bus et prestations de maintenance
Baltimore	Août	Renouvellement	3 ans	39 millions	Renouvellement du contrat de paratransit dans la ville de Baltimore
Californie	octobre	Gain	6 ans	82 millions	Maintenance des voies et infrastructures liées au contrat de transport ferroviaire de passagers de Metrolink en Californie du Sud
Australie et Nouvelle Zélande					
Auckland	Décembre	Prorogation	4 ans	110 millions	Transport ferroviaire de passagers dans la banlieue d'Auckland
Sydney	Août	Prorogation	5 ans	30 millions	Transport de passagers par métro léger et monorail dans la ville et la banlieue de Sydney
Asie					
Mumbai (Inde)	décembre	Gain	8 ans (dont 5 ans d'exploitation)	70 millions	Exploitation à partir de 2012 de la ligne 1 du métro de Mumbai

Principaux mouvements de périmètre 2008

En 2008 Veolia Transport a poursuivi son développement en procédant à diverses acquisitions à l'étranger telles que, par exemple, le rachat de la société Golden Touch Transportation aux États-Unis, qui fournit des prestations de service de transport à la demande (taxi, limousines, minibus et bus) notamment vers les aéroports nationaux et internationaux. Veolia Transport a également racheté à un minoritaire les 19 % qu'il détenait dans le capital de la société Veolia Transportation on Demand (transport à la demande desservant plus de 17 aéroports aux États-Unis), portant ainsi sa participation à 100 % du capital de la Société.

En Chine, Veolia Transport a créé en décembre 2008 avec la société Nanjing Zhongbei, important opérateur de transport public à Nanjing, une joint-venture détenue à hauteur de 49 % par Veolia Transport China Ltd, pour l'exploitation des réseaux de transport dans six villes chinoises dont Nanjing et des villes de 500 000 à 1 500 000 habitants en moyenne, pour une durée de 30 ans. La Société devrait générer en 2009 un chiffre d'affaires estimé à plus de 40 millions d'euros (dont 20 millions environ pour Veolia Transport). Les six réseaux de transport compteront 6 500 salariés, 2 000 bus et transporteront 360 millions de voyageurs par an.

Au Liban, Veolia Transport a finalisé durant l'été 2008 la cession de Connex Liban SAL et ses filiales, dont l'activité portait sur le transport interurbain par bus entre Beyrouth et Tripoli.

En France, Veolia Transport détient désormais la totalité du capital de VE Airport, à la suite du rachat le 12 décembre 2008 des 40 % du

capital détenus par l'actionnaire minoritaire fondateur. Par ailleurs, Veolia Transport a porté sa participation dans le capital de la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) de 28 % à 66 % aux côtés de l'État français et des salariés (qui détiennent respectivement 25 % et 9 % du capital) en rachetant, 15 décembre 2008, la participation de Butler Capital Partners dans la Société.

Veolia Transport a enfin procédé au cours du second semestre 2008 à une importante restructuration juridique de ses filiales anglaise, irlandaise, belge, hollandaise et norvégienne jusqu'alors détenues par une société holding de la zone Europe du Nord, Veolia Transport Northern Europe. Chaque holding pays est désormais détenue directement par Veolia Transport. Ces restructurations ont pris effet en janvier 2009.

Au 31 décembre 2008, Veolia Transport comptait 530 sociétés consolidées, contre 528 au 31 décembre 2007. Au cours de l'exercice écoulé, 52 sociétés ont été intégrées, 35 ont été fusionnées, 15 ont été liquidées ou cédées.

6.1.3.5 Valorisation des synergies : les contrats multiservices au profit des industriels et des acteurs du secteur tertiaire

Le marché de l'externalisation et du multiservice

Les conditions dans lesquelles Veolia Environnement se positionne depuis plusieurs années de façon volontariste sur le marché des services à l'industrie et, plus récemment, sur celui des services

au secteur tertiaire privé ou public, constitue une illustration des synergies qui existent entre les quatre Divisions qui, ensemble, peuvent offrir la prise en gestion d'un ensemble de services. La croissance de ce marché, supérieure à 10 % par an, est portée essentiellement par le développement de l'externalisation, qui conduit des industriels à confier la gestion de certaines activités périphériques à des prestataires externes.

Pour Veolia Environnement, cette tendance concerne les services énergétiques, la gestion du cycle de l'eau, le traitement et la valorisation des déchets, la gestion des embranchements ferroviaires intra-site et le transport de fret ferroviaire. Veolia Environnement enrichit son offre en proposant des prestations dites « multiservices » consistant à associer dans un seul contrat des prestations et des compétences portées par plusieurs Divisions, ce qui lui permet de mieux répondre aux attentes des clients souhaitant confier à un même prestataire un périmètre élargi de services.

Au plan opérationnel, la relation avec le client en est nécessairement modifiée : le prestataire devient un interlocuteur unique avec lequel un dialogue s'instaure pour la recherche de solutions dans l'intérêt des deux parties. Cette formule permet également de dégager des synergies techniques, des économies d'échelles ainsi qu'une complémentarité commerciale.

Le contrat multiservice signé en 2003 avec Peugeot Citroën Automobiles fait la preuve de ces synergies. La filiale dédiée à ce contrat, la Société d'Environnement et de Services de l'Est gère, sur l'Est de la France, l'ensemble des activités de services liées à l'environnement soit plus de vingt activités différentes. En déléguant cette mission d'envergure à Veolia Environnement, Peugeot Citroën Automobiles bénéficie de la garantie du respect de la réglementation, de la réalisation d'économies importantes obtenues principalement par la refonte des organisations et des modes d'animations, de la mise en place de plans de formations métiers, de la reprise d'activités jusqu'alors sous-traitées, et de la mise en œuvre d'un nouveau schéma énergétique. La pertinence économique et opérationnelle de ce partenariat a conduit le groupe PSA à confier en 2005 à Veolia Environnement le même périmètre de prestations multiservices pour sa nouvelle usine située à Trnava, en Slovaquie.

L'organisation de Veolia Environnement pour le multiservice

Pour développer cette activité multiservice, le Groupe a mis en place une organisation spécifique lui permettant de coordonner ses différentes activités sans se substituer aux Divisions, qui conservent la responsabilité du bon accomplissement des prestations relevant de leur compétence.

La structure projet Veolia Environnement Industries (VEI) pilote les réponses aux appels d'offres multiservices, avec un directeur de projet de VEI nommé pour chacun des projets. VEI élabore, en coordonnant les expériences des Divisions, les projets de propositions commerciales qui sont validées avant leur remise aux clients par un comité d'engagement.

L'exécution des contrats peut être confiée à une société *ad hoc*, à la gestion de laquelle les Divisions concernées sont associées, notamment lorsque des personnels sont repris auprès du client.

L'activité et les contrats multiservices

Les activités du Groupe dans le domaine du multiservice sont principalement représentées par une quinzaine de contrats majeurs, totalisant un chiffre d'affaires annuel moyen en année pleine supérieur à 480 millions d'euros et un chiffre d'affaires cumulé estimé de l'ordre de 3,3 milliards d'euros. La durée moyenne de ces contrats est de 10 ans environ.

Les activités multiservices ont une forte composante internationale, en particulier avec les investissements réalisés par des clients industriels à l'étranger, dans le cadre de la construction d'usines neuves (dites usines « *greenfield* »). C'est le cas notamment avec Arcelor au Brésil, Peugeot Citroën Automobiles Slovaquie à Trnava et La Seda de Barcelona à Sines au Portugal.

Dans le cadre du contrat multiservice renouvelé en décembre 2007 pour 7 ans avec Novartis et portant sur les sites du groupe pharmaceutique situés à Bâle en Suisse, Veolia Environnement a rénové et repris l'exploitation de ce qui est aujourd'hui le plus gros incinérateur suisse de déchets. Cette installation, véritable référence au plan européen, peut traiter annuellement dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité 30 000 tonnes de déchets industriels, y compris les produits les plus toxiques (tels que les PCB par exemple). L'incinération des déchets génère de la vapeur alimentant une turbine produisant 5 500 MWh annuels d'électricité qui équivalent à la consommation de 4 000 foyers environ. La vapeur récupérée en aval de la turbine alimente un réseau de chaleur voisin.

En avril 2008, Veolia Environnement a signé un contrat avec Artenius, filiale du groupe chimique La Seda de Barcelona, pour son nouveau site de Sines, au sud de Lisbonne, au Portugal. Veolia Environnement construit puis exploitera l'usine de production de l'ensemble des utilités : vapeur, électricité, eau déminéralisée, gaz industriels, traitement des effluents. Le démarrage de la production des utilités (dont une centrale de cogénération de 40 mégawatts électriques), est prévu au cours du dernier trimestre 2009. L'offre de Veolia Environnement a été optimisée pour limiter l'impact environnemental en particulier en mettant en œuvre un procédé de traitement anaérobique des effluents afin de réduire le volume de déchets et valoriser le biogaz en substitution de gaz naturel pour la production de vapeur. Le contrat, d'une durée de 15 ans, générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 730 millions d'euros.

Les contrats multiservices signés en mai et juillet 2008 avec Diageo confient à Veolia Environnement la construction et l'exploitation des installations de traitement des sous-produits solides et des effluents produits sur les deux sites écossais de Elgin et Cameron Bridge. Les solutions mises en œuvre permettent de recycler l'eau, de valoriser par méthanisation la partie liquide des effluents et enfin, de valoriser la biomasse par traitement des sous-produits solides. C'est ainsi qu'entre 66 % et 98 % des besoins en vapeur de l'industriel sont couverts par le biogaz et la biomasse.

En septembre 2008, Veolia Environnement a signé un contrat multiservice avec General Motors sur le site de Luton, au nord ouest de Londres. Le site abrite le siège de General Motors UK et assure la production annuelle de 100 000 véhicules utilitaires. Les prestations fournies par Veolia couvrent la conduite et la maintenance des utilités (eau et énergie) et des installations (gestion des bâtiments et des routes, hors maintenance industrielle). Le contrat, d'une

durée de 5 ans, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 16 millions d'euros de livres sterling.

Depuis avril 2008, Veolia Environnement s'est associé à Clairvoyant Energy, société américaine de développement de projets solaires photovoltaïques, et au gouvernement d'Aragon pour construire et exploiter la plus grande centrale solaire photovoltaïque en toiture au monde sur le site de l'usine General Motors à Figueruelas près de Saragosse en Espagne. Avec une puissance installée de

12 Méga Watt, elle devrait produire 15,1 millions de KWh par an, soit suffisamment d'électricité pour satisfaire la demande d'environ 4 600 foyers. La centrale solaire alimente le réseau local de Red Electrica en courant électrique qui est ensuite vendu à Endesa selon un contrat garantissant un tarif bonifié pour une durée de 25 ans. La phase de construction, pilotée par Veolia Environnement, a duré moins d'un an et la centrale a été mise en production depuis fin septembre 2008.

Principaux contrats signés en 2008 ⁽¹²⁾

Entreprise	Localisation	Mois de signature du contrat	Gain ou renouvellement	Durée du contrat	Chiffre d'affaires cumulé estimé (en euros)	Services fournis
Artenius (La Seda de Barcelona)	Sines (Portugal)	avril	Gain	15 ans	730 millions	Fournitures des utilités : vapeur, électricité, eau déminéralisée, gaz industriels, traitement des effluents
General Motors	Luton (UK)	septembre	Gain	5 ans	16,8 millions	Maintenance des utilités (eau et énergie) et des installations (gestion des bâtiments et des routes)
Diageo	Écosse	mai et juillet	Gain	15 ans	210 millions	Gestion et traitement des déchets et effluents des distilleries de Elgin et Cameron Bridge

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 Le marché des services de gestion environnementale

Ce n'est que depuis peu qu'émerge un marché des services de gestion environnementale, domaine qui correspond aux services de traitement et de distribution d'eau potable et d'assainissement, à la gestion des déchets, aux services énergétiques (à l'exclusion de la production d'électricité délocalisée, du négoce et de la vente d'électricité) et aux services de transport. Traditionnellement, ces services étaient, et restent encore le plus souvent, considérés comme des prestations sans rapport entre elles commandées distinctement auprès de prestataires différents non regroupés. En outre, les collectivités publiques et les entreprises industrielles et tertiaires faisaient souvent elles-mêmes face à leurs besoins dans le domaine de l'environnement, sans recourir à des entreprises

spécialisées. Cette situation s'est profondément modifiée ces dernières années. La nécessité d'engager des actions pour diminuer les atteintes à l'environnement est devenue une évidence pour tous. Les exigences d'excellence et d'efficacité sont croissantes et conduisent naturellement les décideurs à une approche globale de la gestion des actions à impact sur l'environnement, de façon à mettre au point des solutions permettant des interactions et optimisations entre ces services de gestion environnementale. Ces démarches, largement partagées désormais, ont suscité une demande pour des prestations portant sur la gestion intégrée des différents services de gestion environnementale. Ce phénomène s'est accentué avec la croissance continue des entreprises sur le plan

(12) Les chiffres d'affaires des contrats indiqués ont été convertis en euros constants aux taux du 31 décembre 2008. En conséquence, les montants indiqués peuvent différer de ceux figurant dans les communiqués de presse du Groupe.

mondial qui a généré un besoin accru de prestataires de gestion environnementale offrant une implantation mondiale susceptible de répondre à la dimension internationale de leurs clients.

Veolia Environnement estime que la demande portant sur la gestion externalisée et globale des services de gestion environnementale devrait se prolonger et croître pour les raisons suivantes :

- confrontés à des normes environnementales toujours plus exigeantes, les acteurs publics ou privés ne disposent pas toujours des ressources techniques et opérationnelles que peuvent mobiliser les acteurs du secteur privé pour traiter efficacement, et à moindre coût les problèmes d'environnement ; ils recherchent aussi la sécurité juridique que leur offre l'intervention d'un opérateur qui accepte la responsabilité de la gestion de ces activités en leur lieu et place. Le critère de compétence au regard des exigences environnementales est un critère déterminant du choix des opérateurs et un facteur différenciant pour Veolia Environnement ;
- plus particulièrement, la demande publique qui affiche désormais partout des préoccupations de développement durable, est confrontée au respect des engagements pris au niveau international et se doit d'être exemplaire. Dans un monde qui conjugue urbanisation accélérée et croissance démographique, le besoin de fournir à des populations urbaines en augmentation des services environnementaux adaptés et l'obsolescence de l'infrastructure environnementale existante exigent la réalisation d'investissements majeurs dans les projets et services environnementaux ainsi qu'une capacité de gestion efficace dans la durée.

Néanmoins les difficultés financières qui pèsent sur tous les acteurs économiques, qu'ils soient collectivités publiques ou entreprises, pourraient conduire à un différé de certaines décisions notamment en ce qui concerne de nouveaux investissements.

Mais ces contraintes financières peuvent aussi inciter les autorités publiques, comme les entreprises, à rechercher les solutions les plus efficaces en terme de coûts et les conduire à envisager une externalisation d'une partie de leur activité, ou l'appel à un prestataire spécialisé et apte à mettre en place une organisation permettant de satisfaire à ces exigences. Elles cherchent alors souvent à simplifier les processus contractuels en confiant la mise en œuvre de fonctions très diversifiées à un partenaire unique, offrant ainsi des opportunités aux sociétés capables de proposer une large gamme de services intégrés de gestion environnementale. Elles attendent de plus en plus des offres adaptées à leurs besoins spécifiques et évolutifs, construites au plus près de leurs attentes et sur mesures. Elles sont attentives à ce que l'organisation permette des gains de productivité et qu'elles en bénéficient aussi.

La Société considère que chacune de ces tendances prise isolément crée des opportunités significatives et que, prises dans leur ensemble, elles permettent au groupe Veolia Environnement de fournir dans le monde entier des services de gestion environnementale, de haute qualité, innovants et, si le client le souhaite, intégrés. Pour saisir ces opportunités, la Société devra plus que jamais être en mesure de pouvoir offrir des prix compétitifs.

6.2.2 Les clients

Veolia Environnement fournit des services de gestion environnementale à de multiples collectivités publiques mais aussi directement à des particuliers, ainsi qu'à des entreprises industrielles ou tertiaires, dans le monde entier.

Les collectivités publiques

La demande des entités publiques, souvent des collectivités locales qui s'organisent de plus en plus souvent entre elles, est influencée et renforcée par la recherche de la qualité, de l'efficacité et de solutions innovantes, par la rationalisation de l'achat public et la recherche du meilleur coût global (par l'intégration des préoccupations d'exploitation dès le stade de la conception), et par la conviction de leurs responsabilités et devoirs vis-à-vis de l'environnement, notamment pour ce qui concerne la gestion de la ressource en eau, la pollution de l'air, la politique de déplacement et la consommation d'énergie. Ces tendances se développent dans un contexte d'urbanisation croissante qui augmente les besoins de services essentiels.

Veolia Environnement sait s'adapter aux attentes et besoins de ses clients, mais estime que son modèle de contrat global confiant à l'entreprise la responsabilité de l'exploitation du service avec des obligations en termes de performances ainsi que, si le client le

souhaite, les responsabilités de la conception, de la construction et éventuellement du financement des investissements nécessaires est plus que jamais pertinent. Il contribue à l'innovation et l'efficacité grâce à la mutualisation des efforts de recherche et à l'aiguillon de la remise en compétition périodique des contrats. Ce modèle prend des formes juridiques diverses selon les traditions des différents pays. Certains, dont ceux relevant du droit de l'Union Européenne, distinguent les marchés publics et les concessions (ou autres formes de Public Private Partnership ou PPP) selon que le service est rendu à la personne publique ou directement au bénéficiaire final, selon que la mission est centrée sur le service à rendre ou sur la réalisation d'ouvrage ou selon l'étendue du risque sur les recettes assumé par l'entreprise.

En France, les collectivités publiques ont depuis le milieu du XIX^e siècle largement choisi de faire gérer les services publics (eau, assainissement, transport, collecte des déchets, chauffage urbain) rendus aux usagers par les entreprises dans le cadre de contrats traditionnellement dénommés de concession (ou d'affermage en l'absence de mission de réalisation d'investissements) et désormais juridiquement qualifiés de délégation de service public mais qui sont des concessions au sens communautaire. Elles ont souvent préféré, au moins pour certains services publics, continuer à assurer sous leur maîtrise d'ouvrage la réalisation des installations dans le

cadre de marchés de travaux ainsi que leur financement, avant de les mettre ensuite à disposition du délégataire ou fermier pendant la durée du contrat.

Depuis quelques années, on assiste à une évolution marquante : les collectivités publiques de tous les pays, y compris en France, tendent plus souvent à demander aux entreprises d'assurer elles-mêmes à la fois la conception, la réalisation des ouvrages et installations ou équipements publics nécessaires (aussi divers que, par exemple, bâtiments administratifs ou d'éducation, hôpitaux, infrastructure de transport, prisons, stations d'épuration des eaux usées ou usine de traitement d'ordures ménagères) mais aussi leur financement et leur maintenance sur une assez longue durée, avant qu'ils leur reviennent en fin de contrat. Deux grandes familles émergent dans ces contrats qui, ensemble, sont souvent qualifiés de PPP. Dans la première qui regroupe des contrats s'apparentant à la catégorie des marchés, les ressources destinées à couvrir le coût des ouvrages et leur financement ont la nature d'un prix payé ou garanti par la collectivité publique et le service est rendu à la collectivité donneur d'ordre et l'est à partir des ouvrages réalisés. Dans la seconde qui regroupe les contrats s'apparentant à la catégorie des concessions au sens communautaire, les ressources doivent être recherchées à partir d'une exploitation commerciale du service rendu au public (le service public ou d'intérêt général dont l'exploitation est déléguée) qui est l'objet principal du contrat, la réalisation des ouvrages n'en étant qu'un moyen. Selon le cas, on aura des traitements comptables différents selon le référentiel IFRS (constatation ou non d'un actif financier correspondant à une créance sur la collectivité publique). On préfère distinguer ces PPP selon les missions confiées, avec par exemple les contrats de « **Build Operate Transfer** » (BOT), avec financement, ou les « **Design, Build, Operate** » (DBO) avec conception et sans financement.

En France, le code des marchés publics ayant progressivement interdit de confier dans ce cadre à l'entreprise à la fois des missions de construction et d'exploitation et toute mission de financement des travaux commandés, il a fallu, pour permettre le développement de ce type de contrats globaux de PPP (qui ne rentrent pas dans la catégorie de la délégation de service public, terme français pour la concession communautaire), créer une nouvelle catégorie de marchés qualifiée de contrats de partenariat, par une ordonnance du 17 juin 2004.

Ce modèle contractuel entre la personne publique responsable d'un service collectif et l'entreprise opérateur de ce service, quelle qu'en soit la forme, est largement répandu, mais n'est pas le seul. Son développement est parfois freiné par des conceptions enracinées dans l'histoire de chaque pays, selon lesquelles la gestion de certains services aux habitants, celui de la distribution de l'eau notamment,

doit rester assurée par des entités publiques ; la Société offre alors ses services à ces entités. À l'inverse, les collectivités publiques peuvent considérer qu'elles n'ont pas à s'impliquer directement dans la fourniture de certains de ces services, fussent-ils d'intérêt général. Elles ne sont alors le plus souvent pas propriétaires des installations et réseaux, ne concluent pas de contrat avec un opérateur privilégié et laissent faire l'initiative privée. Parfois cependant elles vérifient la compétence des opérateurs par la délivrance de licences d'autorisation et régulent les conditions de service et les prix, mais elles peuvent aussi se contenter de veiller au respect de la réglementation générale. Cette dernière situation est évidemment plus courante dans les services à l'énergie, la propreté ou les transports que dans un service partout considéré comme essentiel tel que la distribution de l'eau. Ces collectivités publiques peuvent cependant manifester leur intérêt pour le service rendu en détenant des participations dans une société opératrice. La Société peut être intéressée par l'acquisition de telles sociétés.

Les services vendus directement aux particuliers

La Société, par l'intermédiaire de filiales spécialisées, vend aussi directement aux particuliers des services à l'habitat, d'assistance et d'entretien portant sur leurs installations personnelles, dans les domaines de l'Eau (après compteur), du chauffage et du gaz.

Les entreprises industrielles ou tertiaires

Veolia Environnement propose à ses clients industriels et tertiaires une large palette de prestations, qui couvrent deux enjeux majeurs en matière de protection de l'environnement : leur fournir les utilités nécessaires au **process** industriel (vapeur, chaud et froid industriel, eau de **process**, eau déminéralisée, air comprimé...) et optimiser leur consommation d'une part, et réduire l'impact de leur activité industrielle sur l'environnement (traiter les effluents, recycler et valoriser les déchets, garantir des filières d'élimination économiques et pérennes) d'autre part.

Veolia Environnement propose des solutions innovantes adaptées aux besoins de chaque site industriel. Elle s'inscrit dans une véritable démarche de partenariat à long terme ; les contrats de longue durée prévoient les conditions d'adaptation de la prestation rendue aux évolutions des besoins des clients et aux variations de leurs activités.

Veolia Environnement considère que le développement de la clientèle industrielle est un vecteur majeur de croissance. En particulier, la part et le rôle des contrats multiservices aux industriels ne cessent de croître (cf. § 6.1.3.5 *supra*).

6.2.3 Concurrence

La plupart des marchés de services de gestion environnementale sont très concurrentiels et se caractérisent par des enjeux technologiques croissants liés aux changements réglementaires, ainsi que par la présence de concurrents expérimentés.

La concurrence dans chacun des marchés sur lesquels la Société intervient porte principalement sur la qualité des produits et des services offerts, la fiabilité, le service au client, l'assise financière, la technologie, les prix, la réputation et l'expérience dans la prestation de services, l'adaptation aux changements d'environnements législatifs et réglementaires et la gestion de personnels habitués à travailler pour des collectivités publiques ou des services non externalisés d'entreprises industrielles ou du secteur tertiaire. Les atouts concurrentiels du Groupe sont, dans chacun des marchés sur lesquels il intervient, son haut niveau de compétence technologique et technique, sa situation financière, son implantation géographique et son expérience dans la fourniture de services environnementaux, la gestion de personnels externalisés et le respect des exigences réglementaires.

S'agissant des services environnementaux à l'industrie, Suez Environnement couvre un ensemble de services comprenant en particulier l'eau et la propreté. Dans l'énergie, la fusion GDF-Suez ne change pas significativement le positionnement concurrentiel de Veolia Environnement, même si le rapprochement de Cofatech (GDF) et d'Elyo (Suez) conduit à la fois à l'apparition d'un concurrent plus puissant mais aussi à une simplification du marché. D'autres concurrents sont issus de secteurs industriels voisins et cherchent à élargir leur offre aux métiers de services. C'est le cas par exemple des filiales de certains énergéticiens, en particulier dans le domaine des réseaux de chaleur (Vattenfall, RWE). C'est aussi le cas d'entreprises spécialisées dans l'installation électrique, comme Cegelec. Dans le domaine du « **facilities management** », des sociétés comme Johnson Controls tentent de proposer des offres multiservices aux clients tertiaires. Des entreprises issues des métiers du nettoyage, comme ISS, cherchent également à enrichir leurs offres et à apporter des réponses sur des périmètres d'activités plus larges que le seul nettoyage. Enfin, parmi les nouveaux concurrents, GE a annoncé son intention de se développer dans le domaine de l'Eau. Toutefois, la très large majorité de ces concurrents ne couvrent pas le même spectre de services à l'environnement. De ce fait, dans un certain nombre de cas, les concurrents de Veolia Environnement sont conduits à constituer des groupements *ad hoc* d'entreprises pour répondre au périmètre d'externalisation souhaité par le client.

La Société prévoit que, dans les prochaines années, des entreprises concurrentes qui intervenaient jusqu'à présent sur un marché unique chercheront à étendre leurs activités pour devenir des prestataires de services intégrés de gestion environnementale. Cette évolution correspond en effet à l'attente des clients, qui ont tendance à externaliser des périmètres d'activités toujours plus large. C'est ainsi que l'on voit apparaître des sociétés ayant des capacités d'intervention mondiale et qui se positionnent sur de grands appels d'offres multi-sites et multi-pays comme Jones Lang Lassalle dans le cas du **facilities management**. Des acteurs issus du monde des services industriels évoluent également vers une plus

grande intégration en créant des filiales multiservices, c'est le cas de la société Voith en Allemagne.

Une nouvelle forme de concurrence se développe depuis quelques années, avec l'intervention d'acteurs financiers, tels les fonds d'infrastructure (Banque Macquarie...) ou des fonds « **Private Equity** ». Quoique ceux-ci ne se positionnent pas comme des concurrents globaux ou stratégiques, ils sont présents sur les offres de privatisations et les cessions d'actifs et peuvent ponctuellement priver le Groupe d'opportunités de croissance. Le développement des PPP voit aussi apparaître de nouveaux acteurs issus du monde de la construction et qui sont capables de répondre aux grands enjeux de travaux et de financement imposés par ces opérations. Les prestataires de services comme Veolia Environnement peuvent être associés à ces sociétés dans le cadre de groupements constitués pour répondre aux appels d'offres. Il s'agit principalement de Bouygues, Vinci et Eiffage.

Enfin, il est important de souligner que le principal concurrent de Veolia Environnement est souvent le client lui-même ; en effet, les clients comparent systématiquement les avantages et gains résultant de l'externalisation à un prestataire externe par comparaison au maintien du statu quo.

S'agissant des services environnementaux aux collectivités publiques, des retours en régie ont été régulièrement observés ces dernières années en France, retirant du marché un certain nombre de contrats de délégation. En Allemagne, il faut également noter le rôle toujours notable des **Stadtwerke** dans le domaine des services (énergie, propreté, eau). Par ailleurs, dans de nombreux pays de l'Europe de l'Est, le phénomène d'ouverture à la concurrence se développe, bien que cette ouverture ne soit encore que partielle. Cette tendance reste toutefois limitée. De nouveaux acteurs issus des secteurs du bâtiment et des travaux publics pourraient se développer sur le marché des services impliquant la réalisation de nouveaux investissements importants et/ou complexes et dont ces ouvrages sont le support (par exemple : réalisation d'hôpitaux et service de maintenance et fonctionnement de services communs et techniques) notamment dans le cadre de contrats de type BOT ou de concession avec réalisation de travaux ou, en France, de contrats de partenariat de l'ordonnance de juin 2004. Cette émergence accompagne naturellement le développement d'un marché de missions globales de services intégrant la réalisation et le financement des investissements nécessaires à leur exécution qui reviennent au client en fin de contrat. Cependant, ces acteurs nouveaux se contentent pour le moment d'intervenir projet par projet et ne semblent pas avoir de stratégie globale impliquant la construction d'une véritable position concurrentielle.

Eau

Le principal concurrent international de Veolia Environnement, au travers de sa filiale Veolia Eau est Suez Environnement.

Sur un plan national ou régional, Veolia Eau est confrontée à de nombreux concurrents locaux, opérateurs publics ou parapublics. En France, le principal concurrent de la Société est Lyonnaise des Eaux (Suez), Saur (Séché) et des Régies départementales.

En Espagne, il s'agit de Suez Environnement (*via* Aguas de Barcelona et Aguas de Valencia), des entreprises issues du bâtiment et des travaux publics comme Acciona, Aqualia-FCC, Sacyr et ACS. Dans le reste de l'Europe, on retrouve ACEA en Italie, Gelsenwasser en Allemagne, et RWE qui, après son recentrage annoncé sur ses activités énergétiques, a annoncé vouloir développer son activité Eau uniquement en Allemagne et en Europe de l'Est en approvisionnant les municipalités que le groupe RWE dessert déjà par ailleurs en électricité et en gaz.

Aux États-Unis, American Water (introduit en bourse par RWE) et United Water (Suez) sont des acteurs purement américains. Suez Environnement a racheté au travers de United Water et Degrémont les contrats d'exploitation d'Earth Tech/AECOM et la société Water & Power Technologies. En Amérique Latine, Mitsui a racheté Earth Tech Mexico comme plateforme de développement.

Sur les marchés d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, de la Chine et d'Inde, Veolia Eau est en concurrence avec des entreprises asiatiques (entreprises singapouriennes comme Hyflux, japonaises comme Marubeni et Mitsui ou malaisiennes comme Ranhill) et espagnoles (Acciona, Aqualia-FCC, ACS), mais également avec des conglomérats, notamment General Electric et Siemens, qui affichent depuis longtemps leurs ambitions internationales dans le domaine des technologies liées au traitement de l'eau.

Propreté

Sur un plan mondial, les principaux concurrents de Veolia Environnement sont régionaux ou ne couvrent qu'une partie des filières sur lesquelles Veolia Propreté opère.

En Europe (y compris la zone PECO), où Veolia Propreté réalise la majorité de son activité, ses principaux concurrents sont Suez Environnement (à travers SITA), Remondis et Biffa.

L'Amérique du Nord constitue une zone d'expansion intéressante pour Veolia Propreté. Waste Management y est son plus important concurrent. L'année 2008 a été marquée par le rapprochement des sociétés Allied Waste Industries et Republic Services achevé le 5 décembre 2008. Ce nouvel ensemble, dénommé Republic Services Inc., constitue un groupe de plus de 35 000 employés présent dans 40 États américains et Puerto Rico générant un chiffre d'affaires estimé à plus de 6 milliards d'euros, et devient le second plus important concurrent de Veolia Propreté sur la zone.

Dans la région Asie-Pacifique enfin, les principaux concurrents de la Société sont Suez Environnement et diverses sociétés locales.

Services Énergétiques

Le marché des services énergétiques est un marché regroupant des prestations diversifiées et sur lequel interviennent donc de nombreux acteurs de types variés. La concurrence à laquelle la Société est confrontée à travers sa Division Veolia Énergie est donc importante mais composée principalement d'acteurs sectoriels.

Seuls le groupe né de la fusion de GDF et Suez, avec ses acteurs de services énergétiques Elyo et Cofatech, a la capacité d'apporter une offre diversifiée et complète avec une présence internationale forte, comparable dans sa globalité à celle de Dalkia. Parmi les acteurs sectoriels, Dalkia est confrontée à la présence locale active de sociétés importantes telles que ENEL, Vattenfall, Fortum, ATEL et EON.

Dans le secteur tertiaire, la concurrence est multiforme et provient aussi bien de sociétés spécialisées (nettoyage, restauration...), qui étendent leurs prestations à des activités multiservices et multitechniques, que de sociétés plutôt impliquées dans la maintenance technique comme les installations électriques.

Par ailleurs, la Société est confrontée à une concurrence croissante de sociétés et régies municipales principalement en Europe Centrale, en Allemagne, en Autriche et en Italie.

Transport

Dans le secteur des transports, les principaux concurrents internationaux de Veolia Environnement sont soit de grands groupes privés, principalement français et anglo-saxons, soit des sociétés publiques, régies locales ou acteurs nationaux, gérant des monopoles publics.

Les principaux concurrents privés sur le plan mondial sont les groupes britanniques Firstgroup, National Express, Stagecoach, Arriva, Go Ahead, et les groupes français Keolis et Transdev.

Firstgroup est le premier groupe mondial de transport public privé.

Keolis, dont l'actionnaire industriel de référence est la SNCF, est détenu, pour les 53 % restants, par Axa Private Equity et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec. Transdev, filiale de la Caisse des dépôts et Consignations, est alliée à la RATP.

Parmi les grandes entreprises publiques les plus actives sur les marchés de Veolia Transport, on trouve la Deutsche Bahn (chemins de fer nationaux allemands) et, en France, la RATP et la SNCF.

En Amérique du Nord, le paysage concurrentiel a évolué, du fait notamment du rachat de Laidlaw par Firstgroup. Dans le domaine ferroviaire, les difficultés budgétaires persistantes d'Amtrak ont ouvert le marché ferroviaire avec des contrats de gestion déléguée.

En Asie, quelques acteurs à l'ambition internationale grandissante constituent de nouveaux concurrents sur les marchés asiatiques et européens. Il s'agit en particulier de Comfortdelgro, opérateur des réseaux de transport de Singapour, qui réalise près de 40 % de son chiffre d'affaires à l'international, notamment en Chine et en Grande-Bretagne. MTRC, opérateur du métro de Hong Kong, est présent de son côté sur de nombreux appels d'offres ferroviaires en Asie mais également en Europe.

6.2.4 Contrats

Les contrats avec les collectivités publiques par lesquels la Société intervient sur la prestation d'un service d'intérêt général à destination de la population, ou services publics, dont la collectivité publique est responsable, prennent une forme différente selon que celle-ci décide d'en déléguer l'exploitation à une entreprise qui assure l'activité sous son contrôle, mais en ses lieux et place, ou selon qu'elle décide de le rendre elle-même avec l'appui de l'entreprise.

En effet, ces services, dits d'intérêt économique général ou services publics, sont considérés, dans de nombreux pays, comme relevant de la responsabilité des autorités publiques compétentes qui ne doivent pas se contenter de la mise en place de réglementations ou de contrôles mais doivent intervenir plus directement dans leur gestion, selon différents modes :

- elles peuvent décider d'opérer elles-mêmes le service (gestion directe ou internalisée) avec leurs propres moyens ;
- elles peuvent préférer assurer elles-mêmes le service, mais en faisant appel à des entreprises privées pour l'opérer pour leur compte ou simplement pour des tâches limitées ;
- elles peuvent enfin se décharger complètement de l'exécution du service sur une entreprise à qui elles délèguent ou transfèrent, dans les conditions d'un contrat avec engagement sur des résultats techniques, la responsabilité de l'exploitation de l'activité, la mise en œuvre des moyens humains, matériels et financiers et, le cas échéant, la construction et le financement des installations. Ces entreprises peuvent être privées, à capitaux partiellement publics, ou publiques.

Ces différents modes de gestion génèrent différents mécanismes contractuels entre l'autorité publique et l'entreprise auxquels Veolia Environnement sait s'adapter. Ils sont généralement classés en trois grands types, selon que la mission confiée inclut ou non la responsabilité globale de l'exploitation et la relation commerciale et financière avec le bénéficiaire final du service :

- soit l'entité publique qui rend elle-même le service à la population (gestion directe) dispose de peu de moyens propres et fait appel à une entreprise qu'elle rémunère par un prix ; elle conclut alors différents marchés de fourniture de travaux ou de service ;
- soit, si de nouveaux ouvrages sont nécessaires au service à rendre, elle peut conclure des marchés globaux de construction et exploitation, avec ou sans financement, qui sont également des marchés publics en droit communautaire, et peuvent être dénommés contrats « BOT » (« *Build, Operate, Transfer* ») ou depuis 2004, en France, contrats de partenariat ;
- soit l'entité publique confie à l'entreprise la responsabilité de l'exécution complète d'un service à destination des populations avec la prise en charge de tout ou partie des risques d'exploitation et le plus souvent, le droit d'en obtenir la rémunération sur le bénéficiaire final (l'utilisateur du service) ; le contractant est alors responsable de l'activité, aux plans opérationnel et financier,

dans le respect des règles (besoins à satisfaire, performances attendues et tarifs) dont la définition relève de l'entité publique ; c'est la logique de la gestion déléguée ou de la concession au sens communautaire (également appelée Partenariat Public Privé – PPP), qui met à la charge du concessionnaire les « risques et périls » ou les « risques et avantages », dans la mesure où sa rémunération est liée aux résultats de l'exploitation.

Parfois cependant, dans certains pays et pour certains services, les entités publiques estiment ne pas avoir à s'impliquer dans l'organisation de services au bénéfice des habitants ou pouvoir se contenter d'une régulation plus ou moins contraignante et la clientèle doit alors être recherchée directement chez les habitants. Ce modèle permet aussi à la Société de trouver sa place, suite, le plus souvent, à l'acquisition d'une société déjà implantée.

Selon les pays dans lesquels Veolia Environnement exerce son activité et leurs traditions historiques, l'un ou l'autre des modes contractuels décrits ci-dessus est dominant. En France par exemple, où il existe une longue tradition de la concession, la gestion déléguée est souvent privilégiée.

On constate cependant aujourd'hui que les pratiques ayant cours dans les différents pays ont tendance à se rapprocher et à recourir alternativement à l'un ou l'autre de ces modes contractuels en fonction de la situation. Tous ces contrats ont le plus souvent la caractéristique commune d'être des contrats de longue durée. De plus en plus souvent ils intègrent la fonction réalisation d'investissements, au moins de mise à niveau des investissements existants et en tout cas de leur maintenance, ainsi que de financements de ceux-ci.

Des contrats analogues d'externalisation de missions complexes sont également confiés à la Société par des entreprises des secteurs industriels ou tertiaires. Ils sont de formes très diverses mais toujours adaptés aux attentes du client.

Au-delà des différences tenant à la nature des clients, à celle des missions et aux systèmes juridiques, les attentes et les exigences de la plupart des clients de Veolia Environnement semblent évoluer dans le même sens : transparence au stade de la compétition initiale et en cours d'exécution ; relation de type partenariale pour une recherche en commun des pistes d'amélioration et de productivité ; engagements de performances clairs sanctionnés par des possibles variations de la rémunération.

Le Groupe est très attentif à l'équilibre contractuel, en particulier lorsque des investissements doivent être financés. Compte tenu de la complexité des contrats gérés et de leur durée, le Groupe s'est doté de compétences en matière d'analyse et de contrôle des contrats. Les directions juridiques des Divisions sont associées à l'élaboration des contrats et des contrôles sont effectués sur la mise en œuvre des principaux contrats. La direction de l'audit interne de Veolia Environnement inscrit ainsi chaque année à son programme la revue des enjeux contractuels et financiers de contrats parmi les plus significatifs.

6.2.5 Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société

Veolia Environnement est propriétaire de marques et notamment de la marque « Veolia ». Depuis novembre 2005, le Groupe a déployé un nouveau système de marque, les Divisions Eau, Propreté et Transport étant aujourd'hui unies sous une marque commune : « Veolia », associée au terme descriptif de leur activité : « Eau », « Propreté » ou « Transport », la Division Veolia Énergie se déclinant quant à elle principalement sous la marque « Dalkia ». Dans ce cadre, les sociétés de tête des Divisions Eau, Propreté et Transport, ainsi que la plus grande partie des filiales dans les pays et les régions où est implanté le Groupe, modifient progressivement leurs dénominations sociales pour intégrer « Veolia ». Ce déploiement, mis en œuvre par la direction générale de la Société, illustre la volonté du groupe Veolia Environnement d'accroître la cohérence globale entre ses Divisions et la visibilité de la Société en renforçant l'identité et la culture commune de Veolia Environnement autour de ses valeurs de service. Ainsi, la marque « Veolia » est reconnue au fil des années comme la référence mondiale en termes de confiance, de fiabilité et d'expertise, dans le métier des services à l'environnement.

L'innovation est un élément essentiel de la croissance et de la rentabilité de Veolia Environnement. À ce titre, le Groupe est titulaire d'un portefeuille de brevets issu tant du savoir-faire des métiers des Divisions Eau, Propreté, Transport et Services Énergétiques, que de l'innovation issue de l'expertise de la Direction de la Recherche de la Société. Ce portefeuille de brevets, et le savoir-faire qui y est associé, permettent à Veolia Environnement de se démarquer de ses concurrents, et de renforcer son positionnement de référence en matière de services à l'environnement.

Veolia Environnement estime que son activité ne dépend pas de l'existence ni de la validité d'un ou plusieurs de ses brevets, ni d'aucun contrat ayant pour objet un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, la Société n'est dépendante à l'égard d'aucun client, d'aucune licence significative ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier en particulier.

6.2.6 Saisonnalité

Certaines activités de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Dalkia réalise l'essentiel de ses résultats opérationnels aux premier et quatrième trimestres correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans le domaine de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord,

où Veolia Eau exerce la majeure partie de son activité. Dans le Transport enfin, la SNCM réalise une grande partie de son activité pendant la saison d'été. La nature diverse des prestations proposées et la présence internationale du Groupe permettent de limiter l'impact sur les résultats des effets de la saisonnalité.

6.2.7 Matières premières

Les prix des carburants et des combustibles (gaz et charbon notamment) connaissent des variations qui peuvent être sensibles. Ainsi les prix de l'énergie ont connu ces dernières années des variations très importantes. Après une accalmie fin 2006, le baril de Brent de la Mer du Nord a vu son prix quasiment tripler entre son plus bas niveau de janvier 2007 (49 dollars américains) et celui atteint à l'été 2008 (145 dollars américains), poussé par les craintes sur des difficultés d'approvisionnement liées aux tensions géopolitiques dans des grands pays producteurs (Nigéria, Venezuela), ainsi qu'aux réticences de l'OPEP à augmenter ses quotas de production face à une croissance mondiale forte. Au cours du dernier trimestre 2008, en conséquence de l'éclatement de la crise économique mondiale, le prix du pétrole s'est brutalement effondré pour revenir en deux mois en deçà de son niveau du début d'année. Un consensus se dégage cependant parmi les analystes en produits énergétiques suggérant que la tendance à long terme des prix de l'énergie est celle d'une remontée significative de ceux-ci, en raison d'une raréfaction des réserves connues de pétrole, d'une sensible augmentation des coûts d'extraction, et d'une nécessaire mise en œuvre d'énergies nouvelles pour répondre aux exigences

environnementales toujours plus fortes. Toutefois, l'horizon de cette tendance de fond est difficile à anticiper, du fait de la très faible visibilité à laquelle sont confrontés les acteurs de marché en matière de croissance économique. Ainsi, il ne peut être exclu que les matières premières n'atteignent des niveaux plus bas encore que les niveaux actuels. En tout état de cause, à l'instar de 2008, l'année 2009 devrait être marquée par une forte volatilité.

Dans ce contexte, les activités de Veolia Environnement ne sont pas et ne devraient pas à l'avenir être affectées de manière durable et significative par la hausse des coûts ou la disponibilité des carburants ou des combustibles ou par la variation du prix des autres matières premières primaires. En effet, les contrats établis par Veolia Environnement comprennent généralement des clauses de révision de prix et/ou d'indexation qui permettent de répercuter l'essentiel de la hausse des coûts des matières premières ou des carburants et combustibles sur les prix des prestations vendues aux clients, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps.

Ainsi, au sein de l'activité Transport, des clauses d'indexation comportant des indices prenant en compte les prix des carburants figurent dans de nombreux contrats, et atténuent sensiblement l'impact de la hausse (ou de la baisse) des prix. Dans certains contrats il est même prévu une parfaite compensation de ces coûts, notamment aux États-Unis. Environ 70 % des coûts font ainsi l'objet d'une indexation contractuelle. Pour les contrats ne faisant pas l'objet d'une telle indexation, et afin de garantir une évolution maîtrisée du coût du carburant, une politique de couverture « fuel » a été mise en place en 2008. Le Groupe a recours dans ce cadre à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de fuel (sur la base de commandes fermes, ou de projection de flux hautement probables). Pour l'essentiel, ces dérivés sont des swaps.

Au sein de l'activité Propreté, les activités de collecte de déchets solides banals et liquides sont les plus sensibles à l'évolution du coût des carburants. Cependant, pour les clients liés par contrat, les formules d'indexation permettent là encore généralement de répercuter l'essentiel de la hausse sur les prix de vente. Ainsi environ deux tiers des coûts sont couverts contractuellement. Pour les clients non liés par contrat, la répercussion totale ou partielle se fait par la mise à jour des tarifs et par la négociation commerciale.

Dans les Divisions Transport et Propreté, la variation des prix du carburant a eu un impact négatif sur le résultat opérationnel de l'ordre de 48 millions d'euros en 2008, incluant le coût des couvertures. À l'inverse, la hausse du prix des énergies a, de façon générale, un impact positif sur l'évolution du résultat opérationnel de la Division Services Énergétiques.

La Division Propreté réalise également une partie importante de son chiffre d'affaires au travers de ses activités de tri-recyclage et négoce qui sont particulièrement exposées aux variations du prix des matières premières secondaires (papier, ferraille et métaux non ferreux). Une baisse significative du prix de ces matières premières secondaires, combinée à un impact de la conjoncture économique actuelle sur les volumes, a affecté les résultats de la Division au cours du deuxième semestre 2008.

Dans les autres Divisions, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des contrats d'achat et de vente à terme (gaz, électricité).

Le Groupe a également souscrit des contrats à long terme d'achat de gaz, de charbon, d'électricité et de biomasse visant à sécuriser ses approvisionnements. Dans la majorité des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités prévues aux termes de ces contrats et le Groupe de les enlever.

Enfin, dans le cadre de ses activités de construction, dans la Division Eau principalement, et afin de se protéger contre une évolution défavorable des prix du nickel et du cuivre notamment, le Groupe a aussi recours à des couvertures par instruments financiers.

Voir aussi le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30.1.3 des états financiers consolidés.

6.3

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.3.1 Réglementation environnementale

Les activités du groupe Veolia Environnement sont soumises à de nombreuses réglementations environnementales, évolutives et de plus en plus strictes, tant dans les pays en voie de développement qu'au sein de l'Union européenne ou en Amérique du Nord. Ainsi, l'Union européenne a adopté le 21 avril 2004 une directive sur la responsabilité environnementale transposée ou en cours de transposition par les États membres. Ce texte généralise au sein de l'Union européenne un régime de responsabilité vis-à-vis des autorités administratives compétentes pour les dommages ou les risques de dommages graves aux espèces et aux habitats naturels protégés et pour tout dommage affectant les eaux et les sols à l'exclusion des personnes et des biens. Cette responsabilité privilégie la mise en place d'actions préventives. Cette directive transposée en France élargit les cas de responsabilité sans faute pour certains dommages graves à l'environnement.

Le règlement REACH sur les produits chimiques applicable depuis le 1^{er} juin 2007 met en place un mode européen de gestion des produits chimiques visant à mieux connaître les substances qui circulent sur le marché européen et implique en particulier pour le Groupe en tant qu'utilisateur et producteur un renforcement de la coopération et d'échange d'information avec les fournisseurs et les clients.

En outre, les députés européens ont adopté fin 2008, le paquet climat/énergie qui vise à assurer au sein de l'Union européenne le respect des objectifs climatiques suivants d'ici 2020 : une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne. Ce paquet climat/énergie se décline en six

nouveaux textes : une directive sur les énergies renouvelables, une sur les échanges de permis d'émission (ETS), une décision sur le partage des efforts des États en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (hors ETS), une directive sur le captage et stockage de CO₂, une sur la qualité des carburants et un règlement sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures.

Enfin, en application des décisions prises concernant les conclusions de la Convention sur la Diversité Biologique, la Commission européenne a mis en place en mai 2006 un plan d'action comprenant les objectifs visant à stopper le déclin de la biodiversité et les mesures permettant d'atteindre ces objectifs d'ici à 2010. Ce plan d'action se base sur une évaluation de la perte de biodiversité en Europe et dans le monde ainsi que les mesures déjà prises par l'Union européenne à ce jour pour faire face à ce problème.

Eau

Les activités liées à l'Eau et au traitement des eaux usées sont très sensibles à la réglementation. En Europe et aux États-Unis, d'importantes lois environnementales ont été édictées par les autorités compétentes au niveau national et local pour répondre au souci du public vis-à-vis de l'environnement. La qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées sont également de plus en plus réglementés dans les pays en voie de développement, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

La qualité de l'eau potable est strictement réglementée au niveau européen par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée dans les États membres et en droit français par un décret du 20 décembre 2001, dont certaines des dispositions ont été intégrées dans le Code de la santé publique. Cette directive introduit, au-delà du contrôle de la qualité, la notion d'évaluation des risques. La collecte, le traitement et le rejet des eaux usées urbaines, industrielles et commerciales, sont régis par la directive 91/271 du 21 mai 1991, dont les objectifs ont été confirmés et étendus par la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000. La directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la qualité des eaux souterraines va dans le sens d'un contrôle et d'une limitation des substances chimiques à l'horizon 2015 dans ces eaux. La directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établit des normes de qualité environnementale pour 43 substances chimiques présentant un risque significatif pour l'environnement ou la santé dans le domaine de l'Eau. En France, la réglementation concernant les eaux destinées à la consommation humaine a fait l'objet d'une refonte d'ensemble, avec comme principales nouveautés les limites et références de qualité des eaux. La récupération des eaux de pluies fait également l'objet d'un cadre réglementaire strict, concernant en particulier l'usage des eaux de pluies à l'intérieur des bâtiments, et prévoit des dispositions spécifiques qui visent à protéger la qualité des eaux souterraines de l'introduction de substances dangereuses. Pour les installations de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la distribution de l'eau doit réaliser une étude de vulnérabilité des installations d'eau vis-à-vis des actes de malveillance. Dans les établissements où l'eau est fournie au public il appartient à la personne responsable de l'établissement (et non plus au service public) de s'assurer que l'eau est propre à la consommation.

Le traitement des eaux usées est également directement impacté par la directive 2008/56/CE du 17 juin 2008, dite directive cadre « Stratégie pour le milieu marin », qui vise à assurer la protection et la préservation du milieu marin afin d'en préserver la biodiversité, et à instaurer des zones marines protégées pour contribuer à la réalisation d'un bon état écologique d'ici 2020 du milieu marin de l'Union européenne, ainsi que la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant les « eaux de baignade ».

Les autorités publiques imposent également des réglementations strictes concernant, d'une part, les eaux usées industrielles susceptibles de pénétrer dans les systèmes de collecte et, d'autre part, les eaux usées et les boues provenant des usines de traitement d'eaux usées urbaines. À ce titre, la directive-cadre du 19 novembre 2008 relative aux déchets qualifie les opérations d'épandage sur le sol de boues de stations d'épuration d'opérations de valorisation.

En France, un grand nombre de textes régissent la pollution de l'eau et de nombreuses autorités administratives assurent leur application. Certains rejets ou éliminations et certaines autres activités ayant potentiellement un impact négatif sur la qualité des eaux de surface ou des eaux souterraines sont assujettis à autorisation ou à déclaration. Ainsi, les autorités publiques doivent être informées de toute installation de pompage des eaux souterraines au-delà de volumes déterminés et la loi interdit ou encadre le rejet de certaines substances dans l'eau. La loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 répond aux exigences communautaires du bon état des eaux et modifie significativement la législation française sur l'Eau, répondant ainsi aux objectifs communautaires en matière de qualité des eaux d'ici 2015. Les aires d'alimentation des captages d'eau potable ayant un intérêt stratégique pour l'approvisionnement doivent faire l'objet de mesures de protection afin d'éviter les pollutions diffuses et les prélèvements excessifs pour l'irrigation.

La violation de ces textes est sanctionnée civilement et pénalement et la responsabilité pénale de l'entreprise elle-même peut être engagée. Aux États-Unis, les principales lois fédérales relatives à la distribution de l'eau et aux services d'assainissement sont le **Water Pollution Control Act** de 1972, le **Safe Drinking Water Act** de 1974 et les réglementations promulguées en application de ces lois par l'**Environmental Protection Agency** (EPA, Agence pour la protection de l'environnement). Ces lois et règlements instaurent des normes pour l'eau potable et les rejets liquides. Chaque État a le droit d'instaurer des normes et critères plus stricts que ceux établis par l'EPA, ce qu'a fait un certain nombre d'entre eux.

Propreté

Dans de nombreux pays, les centres de traitement des déchets sont soumis à des textes qui imposent aux prestataires d'obtenir des autorisations auprès des autorités publiques pour pouvoir exploiter leurs usines. L'obtention de ces autorisations nécessite la présentation d'études spécifiques d'impact sur l'environnement, la santé humaine et l'évaluation des risques relatifs à l'installation concernée. Les exploitants de centres de stockage doivent présenter des garanties financières précises (prenant souvent la forme de cautions bancaires) qui couvrent notamment la surveillance et la remise en état du site pendant 30 ans après son exploitation.

Les exploitants doivent en outre respecter des normes spécifiques aux centres de stockage ; les usines d'incinération sont généralement soumises à des réglementations visant notamment à limiter l'émission de polluants. Les déchets sont d'ailleurs soumis à des réglementations diverses selon leur nature. Ainsi, pour pouvoir être valorisées en agriculture, les boues de stations d'épuration doivent répondre à des exigences de traçabilité extrêmement strictes eu égard aux composés organiques et aux diverses traces métalliques qu'elles sont susceptibles de contenir (métaux lourds tels que le cadmium, le mercure ou le plomb). Pour aller plus loin, la norme NFU 44-095, établie en 2002 et désormais applicable en France, encadre strictement le traitement par compostage des matières issues du traitement des eaux usées.

En France, conformément aux articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), des décrets et des arrêtés ministériels et préfectoraux définissent les règles applicables sur les sites de stockage des déchets ménagers, industriels, commerciaux et dangereux. Ils régissent notamment la conception et la construction des centres de traitement des déchets. Les déchets dangereux répondent à des obligations strictes de suivi tout au long de la chaîne de traitement. La traçabilité des déchets dangereux est assurée par le bordereau de suivi des déchets (BSD). Les unités de valorisation énergétique sont soumises à de nombreuses prescriptions, notamment des limitations d'émissions de polluants : ainsi, la directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets fixe des seuils d'émission en particulier sur les dioxines et NO_x. Dans le cadre de l'application de cette directive en France, des études de mise en conformité ont été transmises aux services de l'État en juin 2003, pour déterminer les opérations de mise en conformité dont l'échéance réglementaire était fixée à fin de l'année 2005.

Au niveau de l'Union européenne, une nouvelle directive-cadre déchets a été adoptée le 19 novembre 2008, qui établit une hiérarchie des différents modes de gestion des déchets en privilégiant (i) la prévention de leur production, notamment en imposant aux États membres l'élaboration de programmes nationaux, (ii) le réemploi, (iii) le recyclage en définissant de nouveaux objectifs que les États membres devront atteindre d'ici 2020, (iv) les autres formes de valorisation et (v) l'élimination sans danger. Elle clarifie les notions de valorisation, d'élimination, de fin du statut de déchet et de sous-produit. L'objectif de cette directive est d'inciter au recyclage et à la valorisation agricole et énergétique des déchets ménagers.

En ce qui concerne les mouvements transfrontaliers des déchets, le règlement du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets est entré en vigueur en juillet 2007. Ce texte définit les conditions de surveillance et de contrôle des transferts de déchets et simplifie et précise les procédures actuelles de contrôle des transferts de déchets pour les déchets non dangereux destinés à être recyclés.

Par ailleurs, l'Union européenne a, par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, mis en place dans la communauté un système de quotas d'émission de gaz à effets de serre visant le CO₂ uniquement. Les métiers de la Propreté sont exclus de la première et de la deuxième phase (2005/2007 et 2008/2012).

Aux États-Unis, les principaux textes de loi régissant les activités de gestion des déchets sont le **Resource Conservation and Recovery Act** de 1976, le **Clean Water Act**, le **Toxic Substances Control Act**, le **Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act** de 1980 tel que modifié (connu sous le nom de « CERCLA » ou « Superfund ») et le **Clean Air Act**, tous ces textes étant mis en œuvre par l'EPA ou des agences étatiques auxquelles l'EPA délègue ses pouvoirs coercitifs. Chaque État dans lequel le Groupe opère a également ses propres lois et règlements régissant la production, la collecte et le traitement des déchets, y compris, dans la plupart des cas, la conception, l'exploitation, l'entretien, la fermeture et l'entretien après fermeture des centres de stockage et autres installations de gestion des déchets dangereux et non dangereux.

Services Énergétiques

Les activités de Veolia Environnement liées à l'énergie en Europe (essentiellement la fourniture de services énergétiques à base d'énergie thermique et indépendante) sont soumises à des directives et règlements visant à maîtriser les impacts et risques environnementaux.

Une directive du 23 octobre 2001 limite les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de poussières, et réglemente la construction des grandes installations de combustion. Elle impose le respect de plafonds d'émission sur le plan national pour certains polluants atmosphériques comme le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote et les composés organiques volatils.

Depuis fin 2007, la directive IPPC du 24 septembre 1996 concernant la « prévention intégrée de la pollution » est totalement applicable. Celle-ci impose à de nombreuses installations industrielles européennes, dont les grandes installations de combustion, d'obtenir un permis d'autorisation d'exploiter, révisé périodiquement, et basé autant que faire se peut sur les techniques permettant un impact sur l'environnement aussi réduit que possible, dites « meilleures techniques disponibles ».

Le règlement européen 2037/2000/CE du 29 juin 2000 fixe un calendrier d'élimination des substances destructrices de la couche d'ozone, en particulier les fluides frigorigènes CFC et HCFC utilisés dans les installations de production de froid.

Conséquence du Protocole de Kyoto, le règlement européen 842/2006/CE du 17 mai 2006 impose quant à lui un confinement et une traçabilité rigoureuse des gaz à effet de serre que sont les fluides frigorigènes HFC ou l'isolant électrique SF6. Deux règlements européens sont venus préciser les modalités du contrôle d'étanchéité pour les installations de production de froid contenant du HFC (règlement européen 1516/2007 du 19 décembre 2007) et les systèmes fixes de protection contre l'incendie (règlement européen 1497/2007 du 18 décembre 2007).

Dans le cadre de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre, les services énergétiques sont concernés et, avec les installations de combustion de plus de 20 MW, s'inscrivent dans les plans nationaux d'allocation de quotas mis en application depuis 2005 dans les États de l'Union européenne.

La directive 97/23/CE du 29 mai 1997, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression, fixe des exigences de sécurité pour la conception et la fabrication de tels équipements, et impose l'évaluation de la conformité des ensembles dont ils font partie.

Enfin, au titre de son activité de production d'eau chaude sanitaire, Dalkia est concerné par la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 qui traite de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Dix-huit États, dont la France, considèrent que cette directive s'applique aux eaux froides et aux eaux chaudes ainsi qu'à tous types de système de gestion de production et de distribution.

La transposition de ces directives européennes est organisée par chaque État membre.

En France, il s'agit pour l'essentiel de respecter la réglementation relative aux ICPE issue de la loi du 19 juillet 1976 maintenant intégrée au Code de l'environnement.

Les déclarations ou autorisations d'exploitation doivent être soumises aux autorités, et les prestations d'exploitation scrupuleusement respectées. S'agissant des grandes installations de combustion (puissance supérieure à 20 MW), de nouvelles dispositions ont vu le jour en 2002 (installations nouvelles) et en 2003 (installations existantes) en matière de valeur limite d'émission, en application de la directive européenne 2001/80/CE du 23 octobre 2001.

Les articles R. 512-55 à R. 512-66 du Code de l'environnement imposent également un contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration. L'ensemble des arrêtés, fixant les modalités des contrôles périodiques, ont été publiés au cours de l'année 2008.

Le décret n° 2007/737 du 7 mai 2007, également intégré au Code de l'environnement, est venu compléter le règlement 842/2006/CE et réglemente les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des substances lorsqu'elles sont utilisées ou destinées à être utilisées en tant que fluide frigorigène dans des équipements frigorifiques ou climatiques.

En matière d'équipements sous pression, la directive 97/23/CE du 29 mai 1997 qui s'applique aux matériels construits depuis 2002, conduit également à modifier les cadres réglementaires des États membres en matière de procédures et d'organismes de contrôle, et tend à unifier les prescriptions relatives à l'exploitation de toutes les installations incluant de tels équipements (en France c'est surtout l'arrêté du 15 mars 2000 encore récemment modifié par l'arrêté du 30 mars 2005 qui fixe ces exigences).

Concernant la gestion du risque de prolifération des légionelles, au niveau européen, avec le soutien et l'approbation de la Commission européenne, le groupe de travail pour les infections à *Legionella* (EWGLI), s'appuyant sur le réseau de surveillance pour les légionelloses associées aux voyageurs (EWGLINET) a publié des lignes directrices européennes pour le contrôle et la prévention de la légionellose associée au voyage (EWGLI 2005). De manière générale, en Europe comme dans le reste du monde, des textes réglementaires de portées très diverses émanent des autorités

sanitaires (santé publique) et sociales (protection des travailleurs). Très souvent, ils se présentent sous forme de recommandations en matière de prévention, prenant en compte la qualité physico-chimique et biologique de l'eau concernée sous forme d'indicateurs devant déclencher des actions correctives. Les associations de professionnels ont aussi édité des guides de prévention sur ce sujet.

En France, le Ministère de la Santé incite depuis 1997 les professionnels de la santé et les gestionnaires d'établissements à mettre en œuvre de bonnes pratiques de conception et d'entretien des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, des systèmes de climatisation et autres installations à risques. Une nouvelle rubrique ICPE a été créée en décembre 2004, pour définir les règles de conception et les conditions d'exploitation des installations de refroidissement par voie humide (tours aéroréfrigérantes).

En Espagne, le *real decreto* 865/2003 du 4 juillet 2003 fixe des critères de qualité d'eau et de fréquences d'analyses et de contrôles à respecter, ainsi que l'obligation de déclencher des actions en cas de dépassements de seuil. L'association de normalisation espagnole a édité un guide (1000301N).

Au Royaume-Uni, l'« *Approved Code of Practice* » (ou ACOP L8) du *Health and Safety Executive* est de loin le texte de procédures le plus complet. Il a d'ailleurs largement inspiré la communauté flamande de Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et l'EWGLI précité.

Aux États-Unis, c'est l'OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*) qui propose des seuils et méthodes d'actions. Les associations ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers*) et CTI ont édité des recommandations.

L'Italie et le Portugal ont repris partiellement les guides existants ASHRAE axant la prévention sur la protection des touristes.

Transport

Les activités de transport sont soumises à de nombreuses réglementations nationales et européennes et notamment à des directives européennes qui limitent les émissions pour les moteurs diesel et à essence et imposent l'obtention de certaines autorisations.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, des normes dites EURO ont été établies pour les émissions polluantes des moteurs thermiques. Tous les véhicules neufs actuellement construits dans l'Union européenne sont conformes aux normes EURO 4 et les réseaux Veolia Transport renouvellent leur parc avec des véhicules EURO 4 ou EURO 5. En 2006, la norme EURO 4 a pris le relais avec des exigences encore plus fortes sur la réduction des émissions polluantes. Veolia Transport a par ailleurs pris l'engagement, dans le cadre du SME, de baisser globalement ses émissions totales et anticipe les nouvelles normes en testant et expérimentant des systèmes de réduction des émissions qui seront commercialisés ultérieurement, affirmant ainsi son rôle d'expert et de conseil des collectivités clientes.

Veolia Transport est soumis au respect des normes environnementales applicables aux dépôts, ateliers, et citernes enterrées, dont les activités peuvent présenter des risques ou inconvénients pour l'environnement. À ce titre, la majorité des sites en France sont soumis à la réglementation relative aux ICPE, le plus généralement au titre du régime de la simple déclaration.

Enfin en France, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique que les transports collectifs devront être accessibles aux personnes handicapées dans un délai de 10 ans.

6.3.2 Politique environnementale

La vocation de Veolia Environnement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie partout où la Société intervient. La Société a placé les enjeux de développement durable au cœur de sa stratégie. Au-delà même de la préservation des milieux naturels, de la protection des ressources, et de la biodiversité, la Société tient aussi à assumer pleinement ses responsabilités sociales et économiques, notamment en tant qu'acteur local voué à entreprendre des démarches de progrès. Ces éléments sont décrits dans le rapport développement durable que la Société publie.

Actions de Veolia Environnement en matière de gaz à effet de serre (GES)

L'augmentation des GES dans l'atmosphère a amené certains États, et la communauté internationale, à mettre en place des dispositifs réglementaires pour en limiter la progression. Au niveau international le protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005. La directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 a créé au sein de l'Union européenne l'ETS (« *Emission Trading Scheme* »), système d'échange de quotas d'émission. Le système ainsi mis en place est un système parallèle à celui du protocole de Kyoto, qui a débuté en 2005 et a donné lieu à la création de plans nationaux d'allocation des quotas (PNAQ). En France, le PNAQ₁ (période 2005-2007) a été suivi du PNAQ₂ pour la période 2008-2012. En 2006, un programme de révision de la directive 2003/87/CE a été lancé au sein de l'Union européenne afin d'étendre le champ d'application, de renforcer les contrôles et de mettre en place un système de commerce des quotas en lien avec le protocole de Kyoto. Ceci s'est traduit par l'adoption, en décembre 2008, du paquet climat/énergie de l'Union européenne (cf. § 6.3.1 *supra*).

Le Groupe est actif dans ce domaine tant au niveau européen que mondial, mais aussi naturellement national (cf. chapitre 20, § 20.1, note 42 et § 20.2, note 1, § 1.25) :

- dans l'Union, les installations de combustion d'une puissance supérieure à 20 MW sont impliquées dans le nouveau système d'échange de quotas. Dans le Groupe, la Division Veolia Énergie qui gère plus de 77 000 installations de combustion en Europe est concernée pour plus de 250 d'entre elles. Les quotas qui lui ont été attribués représentent environ 1 % des quotas européens. Dalkia s'est engagée dans une démarche active pour gérer les émissions de carbone et les quotas attribués et a mis en place une organisation adaptée et créé une structure dédiée, dénommée VEETRA, ayant pour objet l'achat, la vente et la valorisation des différents types de crédits de gaz à effets de serre. Ces initiatives lui ont permis d'intervenir très tôt sur le marché pour permettre, par la valorisation des quotas, d'optimiser la rentabilité de ses contrats et dans certains cas de

financer de nouveaux investissements eux-mêmes réducteurs d'émission de GES ;

- Veolia Eau a également quelques sites concernés en Allemagne, suite à la reprise des activités de certaines régies municipales (*Stadtwerke*) ;
- au niveau international (protocole de Kyoto), le Groupe a commencé à utiliser la possibilité de générer des crédits d'émissions, cessibles sur le marché, à travers des projets réducteurs d'émissions de GES montés en partenariat avec d'autres pays, européens ou émergents. Veolia Propreté a enregistré cinq projets comme mécanismes de développement propre (MDP) : deux au Brésil, un en Egypte, un au Mexique et un en Argentine. L'expérience acquise grâce à ces projets est appliquée à de nouveaux projets en cours de développement. Actuellement, une dizaine de projets vont être réalisés, la plupart concernent des sites exploités par Proactiva en Amérique Latine, d'autres sont à l'étude ou en cours en Asie et en Afrique. Dalkia a achevé un projet de Mise en Œuvre Conjointe en Hongrie. Veolia Propreté et Dalkia ont ainsi déjà testé ces mécanismes et entendent, par des équipes dédiées, en développer la mise en œuvre ;
- l'application aux transports est conditionnée par l'existence de protocoles de mesures fiables. Veolia Transport a très activement participé à la rédaction d'un premier protocole de mesure s'appliquant aux transports dans les entreprises, en collaboration avec l'EpE et l'ADEME ;
- au niveau national, un certain nombre d'États ont mis en place des dispositifs pour diminuer les émissions de GES, que ce soit sous forme d'une déclinaison de mesures incitatives et ciblées comme en France (« Plan Climat » ou « Projets domestiques ») ou sous la forme de marchés nationaux en place ou à l'étude (Nouvelle-Zélande, Canada, Australie, certains États américains), ces dispositifs permettant à des projets sur le territoire national de bénéficier de crédits d'émissions. Les équipes de Veolia Environnement sur place suivent ces développements et s'efforcent de les intégrer dans leurs projets.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme de recherche sur le captage, le transport, la valorisation et le stockage du CO₂, dont les premières réflexions ont débuté dès 2005, la Société a démarré en 2008 la phase opérationnelle du programme de recherche et lancé les études géologiques préliminaires sur des sites industriels en région parisienne sur lesquels Veolia Propreté exploite des installations de valorisation et de stockage de déchets non dangereux (cf. chapitre 11, § 11.1.5 *infra*). Cette solution devrait contribuer en 2050 à 20 à 30 % de la réduction des gaz à effet de serre au niveau mondial.

Les émissions directes de GES des sites gérés par le Groupe en 2008 ont atteint 47,2 millions de tonnes équivalent CO₂ (dioxyde de carbone) (contre 42,8 millions en 2007).

D'une façon générale, tant par la gestion journalière des sites qu'il exploite que par l'utilisation d'énergies renouvelables et alternatives (en particulier biomasse, biogaz de décharge, géothermie), le Groupe contribue structurellement à la diminution des émissions de GES.

Le Groupe suit activement l'évolution des réglementations, à terme nécessairement plus contraignantes, et les considère comme de nouvelles opportunités de développer et faire valoir ses compétences en matière de gestion environnementale.

Préserver les équilibres écologiques

Qu'il s'agisse de limiter le gaspillage de l'eau, d'améliorer la qualité de ses rejets et d'optimiser les consommations énergétiques liées à ses activités de distribution et de traitement d'eau, d'avoir recours à des énergies alternatives dans ses activités de chauffage, de capter et de valoriser le biogaz sur ses centres d'enfouissement technique ou encore d'utiliser des carburants moins polluants pour ses flottes de véhicules de transport collectif ou privé, la Société s'implique dans les grands enjeux environnementaux actuels en y apportant son savoir-faire, ses capacités technologiques et son potentiel de recherche. Dans l'exercice de ses activités au quotidien, la Société contribue à l'amélioration des conditions de vie sanitaires des populations. Fournir de l'eau potable dans les zones défavorisées permet de réduire la mortalité infantile. Dans les pays développés, mettre en œuvre des plans de prévention face au risque de présence de légionelles dans les installations publiques ou industrielles contribue à renforcer la sécurité sanitaire des populations. De même, une meilleure gestion des déchets doit avoir un impact positif sur la qualité de vie et sur l'environnement et la santé humaine. Les métiers de l'environnement peuvent être de véritables facteurs d'accélération d'une révolution sociologique.

Préserver les équilibres économiques et sociaux

Veolia Environnement tient compte des paramètres économiques et sociaux qui sous-tendent le développement des pays dans lesquels il intervient. Le Groupe travaille ainsi à la mise en place de solutions adaptées aux contraintes locales et au transfert des compétences dans la plupart des zones géographiques où les Divisions du Groupe ont des responsabilités opérationnelles. Dans la mise en place de programmes d'actions en faveur des populations des pays émergents, la Société privilégie une approche partenariale avec des ONG, des collectivités locales et des associations. Les pratiques établies peuvent être modélisées et reproduites. Dans chacune de ses interventions, Veolia Environnement cherche à instaurer une dimension pédagogique et bénéfique pour l'amélioration de la santé publique et la protection de l'environnement : il privilégie l'aide au développement du territoire où il exerce ses métiers.

Veolia Environnement a poursuivi en 2008 sa stratégie de partenariats avec les institutions internationales qui illustre sa participation active au sein du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies. Il s'agit de démarches orientées sur des actions thématiques qui impliquent Veolia Environnement aux côtés des agences de l'ONU, des autorités locales et de la société civile.

Ainsi, par exemple, au Forum Urbain Mondial organisé par ONU-Habitat à Nanjing (Chine) en novembre 2008, Veolia Environnement a siégé dans le groupe d'experts réuni pour finaliser les « guidelines » du partenariat public/privé en matière d'accès aux services essentiels (eau, assainissement, propreté, transports et énergie) qui excluent toute discrimination et qui prévoient des initiatives spécifiques pour les plus démunis.

Dans le cadre de l'exposition internationale sur l'Eau à Saragosse (Espagne), Veolia Environnement a apporté son expertise à un symposium organisé par la fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). Des échanges de bonnes pratiques ont eu lieu sur la gestion intégrée des eaux de Tanger (Maroc), Toulon (France) et un témoignage sur Quito a été présenté par Proactiva Medio Ambiente, filiale commune avec le groupe espagnol FCC.

D'autre part, Veolia Environnement a poursuivi sa participation au programme de renforcement de la gouvernance locale déployé par l'UNITAR et qui a réuni en 2008 plus de 450 dirigeants de collectivités territoriales en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Europe Centrale. Le comité de pilotage avec la présence de Veolia Environnement a été reçu par le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon, à Atlanta aux États-Unis en mai 2008.

Conscient enfin de la nécessité de mutualiser le maximum de ressources pour pouvoir mieux contribuer à la réalisation des « Objectifs du Millénaire », Veolia Environnement s'est rapproché des bailleurs de fonds internationaux : la Société Financière Internationale (SFI), institution du groupe Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) sont entrées au capital de Veolia Water Afrique, Moyen Orient et Inde. De son côté, Dalkia a conclu un partenariat financier avec la Banque Asiatique de Développement (BAD) pour financer des réseaux de froid et de chaleur en Chine tandis que la coopération a été accentuée avec la Banque Européenne pour la Reconstruction en Europe (BERD) pour de futures infrastructures de services urbains en Russie et en Ukraine.

Depuis mai 2004, Veolia Environnement mène sa politique de mécénat à travers une Fondation d'entreprise dénommée Fondation d'Entreprise Veolia Environnement. Cette initiative s'est inscrite dans la continuité d'une longue et forte tradition de mécénat dans la Société, tout en permettant une meilleure coordination des actions et une plus grande implication des salariés, dans les domaines de la solidarité, de la réinsertion professionnelle et de la protection de l'environnement. Créée pour une durée initiale de 5 ans, les membres fondateurs ont décidé fin 2008 de proroger la Fondation jusqu'au 31 décembre 2013. Entre 2004 et 2008, la Fondation Veolia Environnement a soutenu plus de 700 projets, parrainé chacun par un collaborateur du Groupe.

« Créée pour une durée initiale de 5 ans, les membres fondateurs ont décidé fin 2008 de proroger la Fondation jusqu'au 31 décembre 2013 » = anacoluthe. Ainsi tournée, la phrase signifie que ce sont les membres qui ont été créés pour 5 ans. tournure à modifier.

En 2008, la Fondation a intégré les départements d'aide humanitaire et de coopération internationale du Groupe, Veolia Waterforce et Veolia Waterdev, dans une structure unique dénommée Veoliaforce. La Fondation s'appuie ainsi sur l'expertise des quatre Divisions du Groupe dans le cadre de ses actions de mécénat de compétence, et bénéficie du soutien de l'ensemble de leurs collaborateurs.

Parmi les projets sélectionnés en 2008, certains d'envergure particulièrement importante engagent le soutien de la Fondation sur plusieurs années. Par exemple en Moldavie, la Fondation, à la demande de l'UNICEF, va apporter son soutien financier et son expertise en matière d'eau et d'énergie au projet « **Child-Friendly Schools** » qui vise à améliorer le système éducatif et à réhabiliter les infrastructures de base (eau, assainissement, chauffage et isolation thermique) dans les écoles. En Mauritanie, la Fondation soutient un projet de collecte et de valorisation de déchets plastiques à Nouakchott, impliquant des coopératives de femmes pour la collecte et le prétraitement des déchets. Le plastique, une fois broyé dans un centre de traitement dédié, est vendu sous forme de granulats à des entreprises locales. L'appui technique de volontaires de Veolia Propreté complète le soutien financier au projet. Un autre projet important aux États-Unis, porté par l'association Sky Island Alliance, vise à protéger et à réhabiliter un archipel terrestre en Arizona, le Madrean, l'un des hauts lieux de la biodiversité et l'un des plus menacés. La Fondation agit en partenariat avec des ONG américaines et mexicaines, l'Université d'Arizona, l'**Environmental Protection Agency** et des salariés volontaires américains du Groupe. Enfin, en République Démocratique du Congo, la Fondation participe aux côtés du ministère de la santé congolais, de l'ambassade de France, de l'AFD, de l'UNICEF, de diverses ONG et d'un réseau d'institutions scientifiques, à un programme d'élimination du choléra. Il consiste à intervenir dans sept villes de l'Est du pays, situées en zones lacustres et identifiées comme foyers d'émergence et de diffusion des épidémies, pour améliorer leurs capacités de production et de distribution d'eau potable, renforcer la prise en charge curative de la maladie et développer la promotion de l'hygiène et de l'éducation sanitaire. La Fondation apporte dans le cadre de ce projet un soutien financier complété par la mise à disposition des experts de Veoliaforce.

La cellule Veoliaforce est intervenue en 2008 dans le cadre du déploiement de cinq opérations humanitaires d'urgence impliquant des volontaires français et étrangers, en Chine lors du tremblement de terre qui a touché la région du Sichuan, au Cameroun dans un camp de réfugiés fuyant le conflit armé de N'Djamena, en Birmanie et à Haïti, dévastés par cyclones et ouragans et enfin au Zimbabwe sévèrement touché par une épidémie de choléra. Ses volontaires ont également apporté leurs compétences techniques à des projets de développement dans une dizaine de pays différents, principalement dans le domaine de l'Eau et de l'assainissement mais aussi en matière de traitement des déchets plastiques en Mauritanie ou sur des problématiques de chauffage et d'énergie en Moldavie. Ces différentes missions ont représenté plus de 1 400 jours passés en 2008 par les volontaires sur le terrain.

Enfin, la Fondation a créé en 2006 le Prix du Livre sur l'Environnement. Ce prix a été décerné lors de sa troisième édition à l'ouvrage « L'extraordinaire saga du rouge » d'Amy Butler Greenfield.

L'Institut Veolia Environnement : une démarche scientifique dédiée à la prospective environnementale et au développement durable

La gestion par l'homme de son environnement représente aujourd'hui un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies, l'adhésion du grand public et la collaboration étroite de tous les acteurs au niveau international mais aussi au niveau national et local. Pour répondre à cet enjeu, Veolia Environnement a créé en 2001 l'Institut Veolia Environnement (IVE), association loi 1901, afin de favoriser des analyses prospectives sur un certain nombre de questions relatives au développement durable. Cette activité s'appuie sur des échanges avec le milieu académique et la société civile dans le but de construire une expertise scientifique autonome qui nourrit la vision de long terme de Veolia Environnement et améliore sa capacité d'anticipation. L'IVE apporte par ses travaux un éclairage sur les tendances de fond qui modèleront les métiers de services à l'environnement dans la prochaine décennie.

Grâce à la collaboration des personnalités de renommée internationale qui composent son comité de Prospective, l'IVE bénéficie d'un apport de compétences externes de premier plan sur différents sujets clés (sciences du climat, santé publique, économie, sciences humaines) tout en conservant un ancrage dans la réalité quotidienne à travers les différentes activités du Groupe. Cette double capacité constitue à la fois l'originalité et la force de l'Institut. Outil de réflexion collective, l'IVE entend être au cœur des grandes thématiques du XXIe siècle. Pour cela, l'Institut s'appuie sur un réseau d'experts pluridisciplinaire qui permet de drainer les idées les plus pertinentes concernant les évolutions du monde. L'IVE renforce son réseau de partenaires académiques, notamment dans les pays émergents et développe son programme d'études prospectives. La collaboration avec **The Energy and Resources Institute** (Delhi, Inde), le **Energy Research Institute** (Pékin, Chine) et **Tsinghua University** (Pékin, Chine) se poursuit à travers une étude sur le concept d'empreinte carbone des villes asiatiques et sa mesure dans deux villes, l'une indienne Jaipur (État du Rajasthan) et l'autre chinoise Shijiazhuang (Province du Hebei). Le partenariat avec le JPAL, laboratoire du **Massachusetts Institute of Technology**, porte sur une étude de la pollution de l'air intérieur dans un État pauvre de l'Inde.

De même, l'IVE développe une politique éditoriale scientifique de haut niveau et lance officiellement en 2008 deux nouvelles revues. SAPIENS (**Surveys and Perspectives Integrating Environment and Society**) est un journal multidisciplinaire publiant des articles des meilleurs spécialistes afin de relever les avancées les plus marquantes dans le champ de réflexion du développement durable. Dans un autre registre, FACTS Reports vise à collecter, disséminer et capitaliser les connaissances et bonnes pratiques des acteurs de terrain (ONG, organisations internationales...).

L'IVE met également en place un programme de conférences internationales sur le thème de la prospective environnementale en France et à l'étranger. En octobre 2009, c'est à Pékin que se déroulera la 5^e édition de ces Conférences sur le thème « *Trade, Urbanization and the Environment* ». Cet événement est organisé avec le *Center for Human and Economic Development Studies* de la *School of Economics* de l'Université de Pékin, un centre pionnier dans la recherche sur le développement humain en Chine. Il réunira des représentants du monde académique, des autorités, de l'industrie et de la société civile pour aborder les problématiques auxquelles la Chine doit faire face compte tenu

de son développement économique accéléré, d'une urbanisation croissante, et de ressources environnementales fragiles et inégalement réparties. La conférence analysera ces enjeux tant sur le plan économique que socio-politique et leurs implications à l'échelle des villes.

L'ensemble des travaux de l'IVE permettra de constituer une plateforme de dialogue et d'échanges sur les grandes thématiques environnementales, économiques et sociales destinée à répondre aux attentes de la société civile.

6.3.3 Informations environnementales (article 116 de la loi NRE)

La Société, entreprise spécialisée dans les services à l'environnement, est par nature soucieuse des conséquences sur l'environnement de chacune de ses activités, en France et dans le monde entier. À ce titre, le Groupe s'attache en permanence au respect de la réglementation applicable, à la satisfaction des besoins et des demandes des clients et à l'optimisation des techniques mises en œuvre.

Eu égard aux dispositions de la Loi NRE, il a donc paru opportun, en plus de la description des principales activités du Groupe (cf. § 6.1 *supra*) et de ses états financiers (cf. chapitre 9 *infra*), de mettre en relief certaines actions, significatives au plan de l'environnement et indépendantes de toute obligation réglementaire ou contractuelle. En outre, les informations de la présente section pourront être complétées par le rapport annuel et développement durable 2008 qui présente plus en détail la politique et les réalisations du Groupe en la matière.

La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets :

L'eau

La consommation des ressources en eau

La Société préserve les ressources en eau en luttant contre le gaspillage dans ses propres installations et dans celles de ses clients. À ce titre, la mise en place progressive du Système de Management Environnemental (SME) prévoit, notamment, le suivi de la qualité et des consommations d'eau pour l'ensemble des activités du Groupe. Les plans d'action visent deux préoccupations principales : la surveillance accrue de la qualité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, et le contrôle des fuites dans les réseaux de distribution d'eau froide (brute ou traitée) et dans les réseaux de production d'eau chaude sanitaire. Courant 2004, un indicateur a été mis en place pour suivre la qualité de l'eau potable ainsi que sa conformité aux normes en vigueur. La consommation d'eau industrielle du Groupe s'est élevée à 530,3 millions de mètres cubes en 2008. Les évolutions climatiques dans certaines

régions du monde accentuent le stress hydrique. À cet effet, Veolia Environnement étudie et promeut les techniques d'utilisation de ressources alternatives telles que la production d'eau potable par dessalement d'eau de mer et la production d'eau pour l'industrie ou l'irrigation agricole par le recyclage des eaux usées. Ces développements associent étroitement les collectivités locales, les instances réglementaires et la communauté scientifique.

Les rejets dans l'eau

98,5 % des centres de stockage de déchets dont Veolia Propreté maîtrise l'investissement sont équipés de stations de traitement des lixiviats.

Eaux usées

Le rendement épuratoire (stations biologiques de traitement de capacité supérieure à 50 000 EH) du Groupe a atteint 90,7 % en 2008.

L'énergie – Efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

La Société contribue à la diminution de la consommation d'énergie primaire. Ainsi, Dalkia optimise la gestion de l'énergie sur plus de 110 000 installations énergétiques dans le monde allant des réseaux de chauffage urbain aux chaudières d'ensembles de logements, de bâtiments commerciaux ou industriels. L'optimisation du rendement énergétique de ces équipements thermiques repose sur la qualité de leur exploitation et de leur maintenance, ainsi que sur leur modernisation.

Les réseaux de chaleur qui offrent des performances énergétiques optimisées par la concentration de la production sur un seul site et la cogénération – production simultanée d'énergie thermique et d'électricité – sont par ailleurs des axes forts du développement de Dalkia. L'effort de promotion des énergies renouvelables touche l'ensemble des activités du Groupe. Ainsi, la Société développe notamment la biomasse, la géothermie, l'énergie solaire, mais aussi la valorisation énergétique à partir des usines d'incinération ou du biogaz des centres de stockage de déchets.

Veolia Transport poursuit ses efforts pour former ses conducteurs à la performance environnementale, ce qui permet non seulement d'améliorer le confort des voyageurs et de limiter les émissions polluantes mais également de réaliser des économies substantielles de carburant.

La consommation d'énergie totale du Groupe a atteint 169,6 millions de MWh en 2008 en raison du développement des activités du Groupe.

Les conditions d'utilisation des sols

Depuis 2003, le Groupe a intégré toutes les activités relatives au traitement et à la valorisation des boues au sein d'une structure commune (SEDE Environnement). Ceci permet à la Société de disposer d'une vision précise, globale et intégrée des filières de gestion des boues pour en optimiser notamment la valorisation agronomique.

Ainsi, le Groupe poursuit ses efforts en matière de gestion de la qualité des rejets dans les réseaux d'assainissement et agit, en amont, sur la qualité des boues produites, en mettant en œuvre des moyens de contrôle des rejets dans les réseaux d'assainissement (méthode Actipol développée par le Groupe). Veolia Eau a finalisé un référentiel de certification définissant les exigences applicables à un système d'assainissement pour la production de boues de qualité en vue de leur épandage agricole. En aval, la Société promeut le recyclage agronomique des boues par compostage et fait procéder à l'audit des filières de recyclage agricole par un organisme certificateur indépendant.

Cette valorisation intervient en complément de la valorisation agronomique de la fraction fermentescible des déchets ménagers. Le Groupe a produit 1 231,5 milliers de tonnes de compost en 2008 et la part des boues produites valorisées agronomiquement a représenté 51,8 % en raison du développement d'autres filières de traitement et de valorisation. Le Groupe a par ailleurs engagé un programme d'amélioration de la qualité des amendements organiques produits à partir de biodéchets, ainsi qu'un programme d'évaluation de leur impact agronomique (programme Quali-Agro mené par le CRPE – Centre de recherche du Groupe sur la propreté et l'énergie – en liaison avec l'INRA). Le Groupe est également actif dans les activités de réhabilitation des sols contaminés. S'appuyant sur plusieurs procédés, dont la désorption thermique, Veolia Propreté traite la quasi-totalité des polluants présents sur les sites industriels.

L'air

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Certaines activités de Dalkia (installations de combustion supérieures à 20 MW) sont soumises aux dispositions de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne, transposée dans les États membres au début de l'année 2005. Les émissions directes (y compris le biogaz des décharges) et indirectes (liées à la consommation d'électricité ainsi qu'aux achats de chaleur) de GES du Groupe ont atteint 47,2 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone en 2008 liées au développement des activités du Groupe.

L'évaluation de la production et des émissions de méthane dans les centres de stockage des déchets est particulièrement incertaine (à ce jour, il existe plusieurs méthodes d'évaluation nationales et internationales). Dans ce contexte, le Groupe a décidé d'approfondir davantage sa connaissance des modèles de calcul, notamment en participant aux groupes de travail organisés par les instances internationales (WBCSD et le WRI). Ces travaux d'élaboration et de mise en cohérence des différents modèles existants devraient permettre d'identifier un modèle unique servant de référence pour l'ensemble des sites de Veolia Propreté et permettant un *reporting* homogène et comparable.

Par ailleurs, la Société contribue à une diminution globale des émissions de GES d'une part en réduisant ses propres émissions directes et d'autre part en évitant des émissions qui auraient été produites sans l'intervention d'une activité de Veolia Environnement. Parmi les actions du Groupe pour diminuer les émissions de GES, Veolia Propreté poursuit ses efforts sur la mise en place et l'optimisation des systèmes de captage du biogaz sur ses Centres d'enfouissement technique. 94 centres de stockage de déchets en exploitation, dont le Groupe a la maîtrise des investissements, sont équipés de systèmes de collecte et de traitement du biogaz. En 2008, les efforts réalisés par le Groupe ont permis une diminution globale de 26,8 millions de tonnes de CO₂.

De plus, le Groupe participe activement aux mécanismes de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto entré en vigueur le 16 février 2005. Veolia Propreté participe à la réduction des émissions de GES avec des projets MDP (Mécanismes de Développement Propre) au Brésil, au Mexique et en Égypte pour des systèmes de captage et valorisation du Biogaz.

Les autres rejets dans l'air

Les installations exploitées par la Société rejettent principalement des oxydes de soufre et d'azote (SO_x et NO_x), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV) et des poussières. Les émissions de SO_x des unités d'incinération des déchets (dangereux et non dangereux) se sont élevées à 83 grammes par tonne de déchets incinérés en 2008.

En particulier, Veolia Transport poursuit, en partenariat avec l'ADEME, une étude afin d'identifier et d'évaluer les systèmes du marché à même de réduire les émissions de NO_x de ses autobus et autocars.

Le Groupe s'attache à réduire ses émissions au-delà du respect des normes réglementaires (i) en améliorant le traitement des rejets dans l'air et en développant des technologies plus performantes (traitement des fumées d'incinération pour Veolia Propreté, amélioration des émissions des véhicules de transport pour Veolia Transport, technologie de combustion à faible rejet de NO_x pour Dalkia) et (ii) en diminuant les consommations et en favorisant l'utilisation de combustibles plus propres (fioul ou charbon basse teneur en soufre, gaz naturel, GNV pour les installations de combustion ou les véhicules, utilisation de véhicules électriques ou bimodes).

Veolia Transport poursuit ses efforts de réduction des émissions polluantes (CO, HC, particules) de sa flotte de véhicules de voyageurs. Un nouveau périmètre de référence correspondant à 80 % de sa flotte 2008 de bus et d'autocars a ainsi été défini.

Des objectifs de réduction à fin 2011 ont été fixés : 8 % pour les émissions unitaires de monoxyde de carbone (CO), 24 % pour les hydrocarbures (HC) et 27 % pour les particules. Veolia Transport poursuit également son engagement de former son personnel de conduite à la performance environnementale qui permet notamment de limiter les émissions polluantes. En 2008, le taux de formation du personnel s'est élevé à 61,8 %.

En ce qui concerne les émissions de NO_x, Dalkia conduit depuis plusieurs années un programme d'évaluation des techniques disponibles (fioul basse émission, recirculation des fumées, étagement de l'air, modélisation de la combustion, etc.).

Veolia Propreté a développé une méthode de contrôle en semi-continu des émissions de dioxines lors de l'incinération des déchets, ce qui permet de maîtriser le flux total de ces polluants émis tout au long de l'année. Cette technique de mesure fiable et efficace est proposée à tous ses clients.

Nuisances olfactives et sonores

De nouvelles techniques de traitement ou de confinement des odeurs sont développées, en particulier dans les stations d'épuration des eaux usées et dans les centres de stockage de déchets. De nouvelles technologies plus silencieuses sont également utilisées dans certaines installations (revêtements muraux spéciaux, pièges à son, silencieux de sortie de gaz d'échappement d'installations de cogénération ou de véhicules de transport).

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées :

Veolia Environnement a intégré la protection de la biodiversité dans le premier engagement de sa Charte Développement Durable et développe depuis 2004 une démarche reposant sur la caractérisation des impacts de ses activités et la mise en place d'une gestion intégrée à son Système de Management Environnemental.

Pour caractériser ses impacts, le Groupe s'appuie sur une expertise interne qui travaille notamment sur l'analyse des outils biologiques permettant d'évaluer l'état écologique des milieux aquatiques et terrestres. Le Groupe travaille par ailleurs avec de nombreux partenaires universitaires et institutionnels pour améliorer ses connaissances à travers des programmes de recherche innovants sur les interactions entre ses activités et le fonctionnement des écosystèmes.

Veolia Environnement mène également des actions de management visant à sensibiliser les collaborateurs et promouvoir les bonnes pratiques. Parmi ces dernières, on peut citer le Système d'Information Géographique Biodiversité qui permet de localiser de manière précise la situation de nos principales installations par rapport aux zones d'intérêt écologique (Hotspot de l'organisation Conservation International).

Afin de structurer davantage sa démarche, le Groupe travaille actuellement sur la définition d'une méthodologie permettant aux sites d'effectuer leur diagnostic Biodiversité et de mettre en place un plan d'action adapté.

En 2008, la Société a conclu un accord de partenariat avec le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ce partenariat aura notamment pour but d'accompagner le Groupe dans l'intégration de la biodiversité dans sa stratégie d'entreprise, de conforter les orientations en matière de R&D grâce à un réseau d'expert reconnu et de participer à la sensibilisation des collaborateurs de la Société par des actions de formation. L'UICN France regroupe 44 membres (ministères, établissements publics et ONG) ainsi qu'un réseau d'environ 250 experts. Au niveau mondial, l'UICN est observateur auprès des Nations Unies depuis 1999.

En France, de nombreuses activités du Groupe relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou leur équivalent. À ce titre, tout développement d'activité conduit à la réalisation d'études d'impact comportant un volet très précis sur la faune et la flore. La maîtrise de ces impacts constitue donc une préoccupation constante pour les opérationnels des différentes activités de Veolia Environnement (traitement des déchets, stations de dépollution, installations de combustion, dépôts de matériels roulants...).

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

La démarche d'évaluation et de certification en matière d'environnement (tant ISO qu'interne) du Groupe est ancienne. En 2008, et sur la base d'un périmètre élargi aux activités de collecte et de nettoyage de Veolia Propreté, Veolia Environnement s'est engagé à déployer un Système de Management Environnemental sur 60 % de ses activités pertinentes d'ici fin 2011. Cette démarche volontaire aboutit, en fonction des spécificités des entités concernées, à la généralisation de la certification ISO 14001. Le Groupe dispose ainsi de 26 247 sites couverts par un certificat ISO 14001.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables :

Le Système de Management Environnemental du Groupe comprend, parmi d'autres moyens, un programme d'audit environnemental permettant notamment de suivre la conformité de ses sites avec les prescriptions réglementaires, les obligations contractuelles et les standards du Groupe. Le Groupe a défini un cadre général afin d'assurer la cohérence des systèmes d'audit développés par les Divisions, chaque Division demeurant responsable de la définition et de la mise en œuvre de son propre système. Fondée sur cette définition, la Société s'est fixé comme objectif de se maintenir au dessus de 90 % d'installations prioritaires auditées dans les 5 dernières années. Au 31 décembre 2008, 91,5 % des installations prioritaires ont fait l'objet d'un audit de conformité réglementaire.

Les sites prioritaires correspondent aux sites de production d'eau potable et aux stations d'épuration urbaines, aux sites de traitement des déchets, aux installations classées de Dalkia et à certains centres de transport de Veolia Transport. Ces installations sont les plus sensibles au regard des impacts sur l'environnement.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :

Par la nature même de ses services, la grande majorité des dépenses et investissements de la Société ont un impact direct sur l'environnement. De manière plus ciblée, on relèvera que les investissements industriels ont représenté 2 893 millions d'euros en 2008 (cf. chapitre 9, § 9.3.3 *infra*), parmi lesquels des investissements à caractère contractuel, mais aussi des dépenses engagées par le Groupe pour la Recherche & développement, la formation des salariés, le programme de certification et la mise en place du Système de Management Environnemental.

L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur l'environnement, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société :

Outre les moyens déjà évoqués mis en œuvre par le Groupe pour la réduction des risques pour l'environnement, tels que la Recherche et développement ou la formation des salariés, le Groupe a mis en place une direction de la performance environnementale. Cette direction dont la mission principale est le déploiement et l'animation du Système de Management Environnemental veille à la cohérence des objectifs et des actions des Divisions, et favorise le partage de l'information et des bonnes pratiques. Elle anime un comité de management environnemental composé des responsables environnement des Divisions et de représentants de la direction du développement durable. Un comité de liaison, piloté par la direction générale et composé d'un membre du comité exécutif de chaque Division et de représentants de différentes directions (développement durable, juridique et R&D) doit par ailleurs être mis en place pour valider les orientations stratégiques

en matière de management environnemental et en rendre compte au comité exécutif de Veolia Environnement annuellement.

Par ailleurs, la direction des risques est chargée d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques du Groupe. Elle s'appuie notamment sur le comité des risques (cf. § 4.2.2 *supra*).

Le Groupe a également mis en place des procédures de gestion de crises, y compris en matière d'environnement, comprenant notamment des systèmes d'astreintes et d'alertes, au niveau national et international, qui permettent que les mesures nécessaires soient prises dans les meilleurs délais.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :

En 2008, le montant total des provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture (comprenant les provisions pour remise en état de site, les provisions pour démantèlements d'installations et les provisions pour risques environnementaux) s'est élevé à 589,1 millions d'euros.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Le montant total des provisions pour litiges consommées en 2008 s'est élevé à 95,4 millions d'euros, tous types de litiges confondus (fiscaux, sociaux et autres litiges).

Objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger :

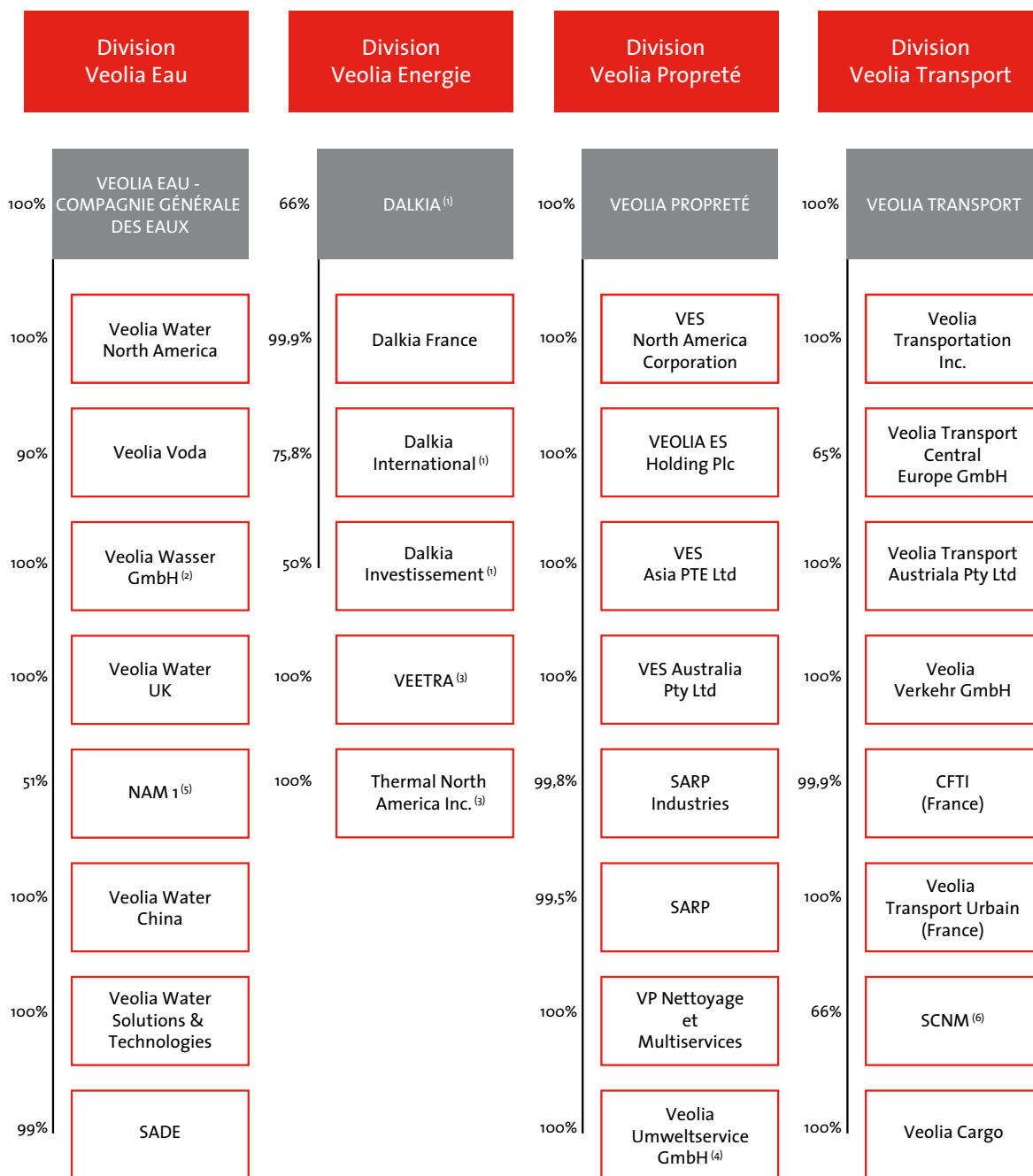
Le Système de Management Environnemental, tel que décrit ci-dessus, a continué de progresser en 2008 pour atteindre 77 %.

Organigramme

L'organigramme ci-après est l'organigramme simplifié des principales sociétés opérationnelles classées par Division, détenues par Veolia Environnement directement ou par l'intermédiaire de sociétés holdings au 31 décembre 2008. Sauf indication contraire, le pourcentage indiqué reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote par Veolia Environnement ou par les Divisions.

La liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés en 2008 figure au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 45 des états financiers consolidés.

VEOLIA ENVIRONNEMENT



(1) Le solde du capital de ces sociétés est détenu par EDF.

(2) Cette entité porte notamment la participation du Groupe dans les Eaux de Berlin (Berlinwasser).

(3) Sociétés détenues, directement ou indirectement, à 100 % par Veolia Environnement.

(4) Anciennement Sulo GmbH.

(5) Joint venture détenue à 51 % par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et à 49 % par Mubadala Development Company.

(6) Le solde du capital est détenu par l'État français (25 %) et les salariés (9 %).

Principaux flux entre Veolia Environnement et les Divisions

Les principaux flux entre Veolia Environnement et les Divisions sont décrits dans l'annexe aux comptes sociaux de Veolia Environnement figurant au chapitre 20, paragraphe 20.2, note 7.

Veolia Environnement assure en premier lieu le financement des Divisions par voie de prêts et de comptes courants (position nette de 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008) et en fonds propres et a perçu en conséquence 370,9 millions d'euros d'intérêts et 612,9 millions d'euros de dividendes en 2008. La Société a mis en place un système de centralisation de la trésorerie sur ses grands pays d'implantation et met en œuvre des couvertures, pour l'essentiel au niveau du Groupe, dans le cadre de règles de gestion définies (voir le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 des états financiers consolidés).

Veolia Environnement a refacturé des frais de gestion et des redevances de la marque Veolia Environnement aux Divisions dans le cadre de conventions pour un montant

total de 149,1 millions d'euros en 2008. En outre, dans le cadre d'engagements contractuels liés à la gestion financière des dépenses de renouvellement des installations mises à disposition par les autorités délégantes, la Société a perçu de filiales des Divisions Eau et Services Energétiques un montant de 220,9 millions d'euros d'indemnités libératoires de renouvellement et versés aux filiales des Divisions Eau et Services Energétiques 225,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

Dans le cadre des activités opérationnelles, Veolia Environnement a accordé des garanties opérationnelles et de financement pour un montant de 2 393 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le groupe EDF détient 34 % du capital de Dalkia et 24,2 % de Dalkia International. Veolia Environnement détient le contrôle exclusif de Dalkia et le contrôle conjoint avec EDF de Dalkia International.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments de certains postes de bilan (actifs non courants, endettement financier, trésorerie), des flux de trésorerie liés à l'activité et le montant des dividendes versés en 2008 et revenant à la Société au 31 décembre 2008, ventilée entre Veolia Environnement et ses quatre Divisions.

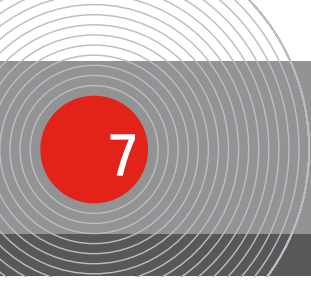
(en millions d'euros)

Informations au 31/12/2008	Veolia Eau	Veolia Propreté	Dalkia ⁽¹⁾	Veolia Transport	Autres filiales	Veolia Environnement	Total consolidé
Actifs non courants	12 919,8	8 392,5	4 414,5	2 709,8	774,9	830,3	30 041,8
Endettement financier hors Groupe ⁽²⁾	-3 898,7	-1 315,0	-1 113,8	-231,7	-64,8	-13 288,1	-19 912,2
Trésorerie au bilan ⁽³⁾	342,0	132,1	275,3	137,6	226,3	2 270,6	3 383,9
Flux de trésorerie liés à l'activité	1 726,3	1 215,6	473,3	215,3	24,7	94,7	3 749,9
Dividendes versés durant l'exercice et revenant à Veolia Environnement	319,1	165,0	84,1	-	21,9	-	-

(1) Y compris TNAI.

(2) Correspond aux dettes financières non courantes + dettes financières courantes +/- réévaluation des instruments de trésorerie.

(3) Correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie – la trésorerie passive.



Propriétés immobilières, usines et équipements

La Société dispose, pour l'exercice de ses activités, de biens et équipements sur lesquels elle détient des droits de natures très différentes.

La valeur brute totale des actifs immobilisés du groupe Veolia Environnement (hors autres actifs incorporels) s'élève au 31 décembre 2008 à 30 239,4 millions d'euros (18 816 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2008 représentant 38 % du total du bilan consolidé) contre 28 711 millions d'euros au 31 décembre 2007 (17 820 millions d'euros en valeur nette).

Dans le cadre de ses activités concessives, Veolia Environnement est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur, réseau de transport de voyageurs ou service de collecte des ordures ménagères...) à une collectivité moyennant une rémunération fonction du service rendu. Ces services collectifs (services également qualifiés d'intérêt général, d'intérêt économique général ou de service public) sont généralement gérés par Veolia Environnement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle des actifs liés à ces services collectifs. Les contrats de concessions se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia Environnement, ou mises à sa disposition gratuitement ou non. Il s'agit principalement d'installations de type canalisations, usines de traitement et d'assainissement, pompes, etc., dans l'Eau, usines d'incinération dans la Propreté, réseaux de distribution de chauffages urbains, chaufferies et centrales de cogénération dans les Services Energétiques.

Concernant ces actifs, Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant font l'objet, le cas échéant, d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser. La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia Environnement dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe.

Dans le cadre de contrats d'externalisation avec des clients industriels, de contrats de BOT (*Build, Operate, Transfer*) ou de contrats d'incinération ou de cogénération, le Groupe peut accorder aux clients un droit d'usage d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. Compte tenu de l'application de l'IFRIC 4, le Groupe devient alors un créancier à l'égard de ses clients. Les actifs correspondants sont alors enregistrés au bilan consolidé en actifs financiers opérationnels.

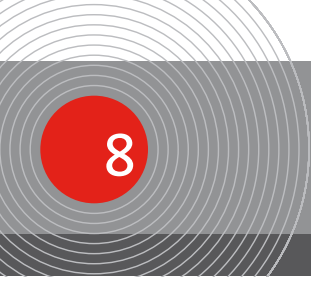
Le Groupe est par ailleurs pleinement propriétaire d'installations industrielles notamment pour les activités exercées hors contrats globaux dans la Division Propreté (Centre de Stockage des Déchets Ultimes ou CSDU et usines de traitements de déchets spéciaux), dans la Division Services Energétiques (cogénération) et dans l'activité Transport (autobus, bateaux et trains). Ces actifs sont classés au bilan consolidé en actifs corporels. Les immobilisations corporelles de la Société sont soumises à des charges telles que les obligations contractuelles d'entretien et de réparation ou les coûts de fermeture et post-exploitation.

Le patrimoine immobilier dont le Groupe détient la propriété juridique sans obligation de rétrocession, est relativement limité. Le Groupe s'efforce de ne pas être propriétaire de ses bureaux.

Enfin les actifs financés au moyen de contrats de location financement qui peuvent entrer dans l'une des trois catégories d'actifs immobilisés cités ci-dessus représentent un montant net de 900 millions d'euros au 31 décembre 2008 (voir le chapitre 20, paragraphe 20.1, note 18 des états financiers consolidés).

Les principales polices d'assurance souscrites par la Société sont décrites au chapitre 4, paragraphe 4.5 du présent document de référence.

Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont décrites au chapitre 6, paragraphe 6.3 du présent document de référence.



Examen de la situation financière et des résultats

	page	
9.1	MARCHE DES AFFAIRES AU COURS DE L'ANNÉE 2008	78
9.1.1	Contexte général	78
9.1.2	De nouveaux succès commerciaux sur des marchés porteurs	78
9.1.3	Acquisitions et cessions	80
9.2	INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES	80
9.2.1	Définitions et contexte comptable	80
9.2.2	Produit des activités ordinaires	81
9.2.3	Autres éléments du compte de résultat	85
9.3	FINANCEMENT	91
9.3.1	Capacité d'autofinancement	91
9.3.2	Besoin en fonds de roulement opérationnel	92
9.3.3	Investissements/Cessions	92
9.3.4	Financement externe	93
9.3.5	Risque de marché	95
9.4	RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)	96
9.5	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	98
9.6	INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES ET OBJECTIFS	98

9.1 MARCHE DES AFFAIRES AU COURS DE L'ANNÉE 2008

9.1.1 Contexte général

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement dans les métiers de l'environnement tout en tenant compte des conséquences de la crise financière et du ralentissement économique intervenu à partir du second semestre de l'année. Ce développement s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires de 13,4 % (15,8 % à change constant) malgré un ralentissement de la croissance de l'activité, notamment perceptible au 4^e trimestre dans la Propreté.

La progression du chiffre d'affaires résulte des acquisitions de l'année 2007 et du début de l'année 2008 ainsi que de la progression de l'ensemble des activités, notamment de la forte augmentation des activités d'ingénierie et de construction dans le domaine de l'eau (dessalement d'eau de mer) avec une croissance interne à change constant de 9,6 %.

La capacité d'autofinancement opérationnelle est en progression de 2 % à change constant (-0,6 % à change courant) malgré des difficultés opérationnelles ponctuelles (notamment des reports d'augmentations tarifaires dans un contexte de hausse des coûts dans l'Eau) et un environnement économique difficile (affectant principalement la Propreté et dans une moindre mesure les Services à l'Énergie et le Transport). Les performances opérationnelles ont

été affectées par l'appréciation de l'euro contre certaines devises de pays où le Groupe dispose d'une présence forte (États-Unis, Royaume-Uni et Asie-Pacifique), les prix des produits pétroliers sur le premier semestre et des matières recyclables en fin d'année, et une tendance à la baisse des volumes dans la Propreté. De plus la contribution de certaines acquisitions et développements récents (notamment Allemagne dans la Propreté) a été inférieure à ce qui était attendu.

La détérioration du marché du crédit et de la liquidité rend plus difficile et plus coûteux l'accès aux ressources financières des acteurs économiques. Toutefois, grâce à la structure et la maturité de sa dette, le Groupe n'a pas à faire face à des échéances significatives de refinancement avant 2012 et bénéficie d'une liquidité importante.

Pour faire face à ce contexte difficile, le Groupe a mis en place un nouveau plan de réduction de coûts (« Efficacité 2010 »), un plan d'adaptation de la Division Propreté et un programme de cessions d'actifs non stratégiques. C'est dans ce cadre que le Groupe a procédé à la cession de Clemessy et Crystal dès 2008 pour une valeur d'entreprise de 226,3 millions d'euros.

9.1.2 De nouveaux succès commerciaux sur des marchés porteurs

Plusieurs contrats significatifs ont été remportés au cours de l'année 2008 :

- en février 2008, Veolia Eau remporte, au sein d'un consortium, un contrat de modernisation et extension d'une usine d'assainissement des eaux usées à Varsovie. Ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 500 millions d'euros dont 150 millions pour la part revenant à Veolia Eau ;
- le 13 février 2008, Veolia Propreté remporte un contrat PFI (Initiative de Financement Privé) d'une durée de 25 ans pour le recyclage des déchets dans le comté de Southwark (Londres) en Grande-Bretagne, représentant un chiffre d'affaires estimé à 700 millions d'euros ;
- en mars 2008, Veolia Transport signe un contrat portant la gestion et l'exploitation de la plateforme aéroportuaire de Beuvais-Tillé en France représentant un chiffre d'affaires estimé à 238 millions d'euros sur une durée de 15 ans ;
- le 17 mars 2008, Veolia Propreté remporte un contrat PFI d'une durée de 25 ans pour le recyclage des déchets dans le district du West Berkshire au Royaume-Uni, représentant un chiffre d'affaires cumulé de 533 millions d'euros ;
- en avril 2008, Veolia Environnement signe un contrat avec Artenius, filiale du groupe chimique La Seda de Barcelone, pour son nouveau site de Sines au Portugal. Veolia Environnement construit puis exploitera l'usine de production de l'ensemble des *utilities* (vapeur, électricité, eau déminéralisée, gaz industriels, traitement des effluents). Ce contrat représente un chiffre d'affaires estimé à 730 millions d'euros sur une durée de 15 ans ;
- le 29 avril 2008, Veolia Eau, via sa filiale Veolia Water AMI, remporte le premier contrat de gestion déléguée dans le domaine de l'eau attribué en Arabie Saoudite. D'une durée de six ans, il représentera un chiffre d'affaires total cumulé estimé à 43 millions d'euros ;
- en mai 2008, Veolia Eau, via OTV, filiale de Veolia Eau Solutions & Technologies, signe deux contrats majeurs auprès du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ces deux contrats (Achères et Les Gresillons 2) représentent un chiffre d'affaires d'un montant total cumulé sur la durée de 224 millions d'euros pour la part Veolia Eau ;
- en mai 2008, Veolia Eau signe un nouveau contrat en Inde portant sur la conception, la construction et l'exploitation d'une usine de traitement d'eau potable de la ville de Nagpur pendant 15 ans représentant un chiffre d'affaires cumulé estimé à 20 millions d'euros ;

- en juin 2008, Veolia Eau signe un contrat portant sur la livraison clé en main de 10 usines de dessalement à Ras Laffan au Qatar. Ce contrat représente un chiffre d'affaires estimé à 305 millions d'euros ;
 - en juin 2008, Dalkia signe un contrat portant sur la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse sur le site de Solvay à Tavaux (France). Ce contrat représente un chiffre d'affaires estimé à environ 500 millions d'euros sur une durée de 20 ans ;
 - le 12 juin 2008, Veolia Transport remporte le contrat portant sur la gestion du réseau de bus urbain de la ville de Bilbao (400 000 habitants). Ce contrat porte sur une durée de 8 ans avec deux années supplémentaires en option et représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 305 millions d'euros sur les huit premières années ;
 - le 8 juillet 2008, Veolia Environnement annonce la création d'une joint-venture pour la construction de la plus grande centrale photovoltaïque du monde sur toiture. La centrale solaire, située près de Saragosse, produira 15,1 millions de KWh par an et est opérationnelle depuis fin septembre 2008 ;
 - le 30 juillet 2008, Veolia Eau remporte un contrat portant sur le financement, la conception, la construction et l'exploitation de deux nouvelles usines de traitement des eaux usées des villes d'Abu Dhabi et d'Al Ain. Ce contrat porte sur une durée de 25 ans et représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 461 millions d'euros ;
 - en août 2008, Dalkia signe un contrat avec le papetier Smurfit portant sur la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse. Ce contrat représente un chiffre d'affaires estimé à environ 1 milliard d'euros sur une durée de 20 ans ;
 - le 2 septembre 2008, Veolia Transport, via sa filiale allemande NordWestBahn, remporte le contrat portant sur la gestion à partir de décembre 2010 de la totalité du réseau express régional (RER ; S-Bahn) reliant les Länder de Brême et de Basse-Saxe en Allemagne. Ce contrat de 11 ans représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 500 millions d'euros ;
 - le 25 septembre 2008, Veolia Eau remporte, au sein d'un consortium, un contrat portant sur le premier projet privé de recyclage des eaux usées d'Australie destiné à alimenter un réseau de clients industriels. Ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 99 millions d'euros sur une durée de 20 ans ;
 - le 6 novembre 2008, Veolia Eau remporte deux contrats portant sur la conception, la construction et l'exploitation de deux usines de dépollution des eaux usées situées à Mullingar et Castlebar, en Irlande. Ces contrats représentent un chiffre d'affaires cumulé estimé à environ 74 millions d'euros sur une période de 22 ans ;
 - le 8 décembre 2008, Veolia China Limited, filiale chinoise de Veolia Transport, a signé un accord de partenariat avec la société Nanjing Zhongbei. Cet accord prévoit la création d'une future joint-venture pour l'exploitation des réseaux de transport dans six villes chinoises pendant une durée de 30 ans. La joint-venture ainsi constituée aura, en 2009, un chiffre d'affaires supérieur à 400 millions de yuans, soit 40 millions d'euros (dont 20 millions environ pour Veolia Transport) ;
 - le 17 décembre 2008, Veolia Environnement, par l'intermédiaire du groupement de ses filiales Soval et Dalkia, remporte l'appel d'offre de délégation de service public concernant l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne. Ce contrat, d'une durée de 12 ans, correspond à un chiffre d'affaires cumulé d'environ 127 millions d'euros pour Veolia Environnement ;
 - le 18 décembre 2008, Veolia Transport remporte, au sein d'un consortium, un contrat d'exploitation de la future ligne 1 du métro de Mumbai. Veolia Transport India sera en charge de toutes les activités d'exploitation et de maintenance du système par le biais d'une joint-venture avec la société indienne Reliance Infrastructure (70 %/30 % respectivement). Le consortium, composé de Reliance Energy (69 %), Veolia Transport (5 %) et de Mumbai Metropolitan Region Development Authority (26 %), est en charge du financement, de la construction et de l'exploitation de la ligne 1. Ce contrat d'une durée totale de 8 ans correspond à un chiffre d'affaires cumulé estimé à 70 millions d'euros ;
 - en décembre 2008, Veolia Eau signe un contrat portant sur l'exploitation du service d'eau potable de la ville Changle en Chine. Ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 294 millions d'euros sur une durée de 30 ans ;
 - en décembre 2008, Veolia Transport signe un contrat portant sur l'exploitation du réseau de transport par bus du département de l'Oise en France. Ce contrat d'une durée de 12 ans correspond à un chiffre d'affaires cumulé estimé à 334 millions d'euros.
- L'année 2008 a été marquée comme 2007 par le renouvellement d'un nombre important de contrats tel que les contrats de la ville de Toulon ou de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en France dans la Division Eau, les contrats de London Borough of Croydon au Royaume-Uni, Montbéliard en France ou Pinellas County aux États-Unis dans la Division Propreté, les contrats de la Ville de Saint-Dié en France, Sao Luis au Brésil dans la Division Énergie, les contrats de Baltimore et Seattle aux États-Unis dans la Division Transport.
- La ville de Paris a annoncé son intention, à l'échéance en 2009 des contrats existants des délégataires, de reprendre en régie le service de distribution des eaux.
- Concernant le renouvellement des contrats de Bordeaux (réseau de bus) et de Stockholm (gestion du métro) non attribués au Groupe en fin d'année 2008, des actions judiciaires relatives à la régularité des procédures d'appel d'offres sont actuellement en cours.

9.1.3 Acquisitions et cessions

Le Groupe a procédé à plusieurs acquisitions ciblées dans le cadre de sa stratégie de développement :

- le 19 novembre 2007, Veolia Propreté a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de Bartin Aero Recycling Group, société spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets d'industries, en particulier dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Cette opération représente pour Veolia Propreté un investissement de 189 millions d'euros en valeur d'entreprise. Cette acquisition a été finalisée le 13 février 2008. La contribution de cette acquisition au Produit des Activités Ordinaires du Groupe pour l'année 2008 s'élève à 246,6 millions d'euros ;
- en février 2008, à l'issue d'une OPA lancée le 17 décembre 2007, Dalkia est devenu l'actionnaire majoritaire à 100 % de la société Praterm, qui produit et distribue de la chaleur en Pologne. Cette opération lui permet de renforcer ses positions dans le pays où il est déjà propriétaire de deux des plus gros réseaux de chaleur à Poznan et à Lodz. Cette opération représente pour Dalkia un investissement de 128 millions d'euros en valeur d'entreprise (en quote-part Groupe). La contribution de Praterm au Produit des Activités Ordinaires du Groupe pour l'année 2008 s'élève à 37,0 millions d'euros (en quote-part Groupe) ;
- en mai 2008, Veolia Eau Solutions et Technologies a acquis le groupe Biothane spécialisé dans le traitement biologique des eaux usées pour un montant de 80,5 millions de dollars (53,3 millions d'euros) ;
- le 1^{er} octobre 2008, Veolia Environnement a réalisé l'acquisition, aux États-Unis, de la société Ridgeline Energy, spécialisée dans le développement de projets éoliens pour un montant de 49,6 millions d'euros pour 100 % du capital pouvant donner lieu à un complément de prix pour 1 500 MW prêts à construire ;

- Veolia Transport a racheté en décembre 2008 (après l'obtention de l'accord des services européens de la Concurrence) les parts dans la SNCM (37,71 %) détenues par BCP (Butler Capital Partner) pour un montant de 73 millions d'euros portant ainsi le pourcentage de participation du Groupe dans la SNCM à 66 % ;
- le programme de cession renforcé à compter du deuxième semestre 2008 atteint sur l'année 761 millions d'euros (y compris dette financière nette). Il comprend des cessions industrielles pour un montant de 330 millions d'euros et des cessions financières pour un montant de 431 millions d'euros.

Les principales cessions de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- le Groupe a cédé le bateau Jean Nicoli utilisé par la SNCM dans le cadre de sa délégation de service public pour un montant de 105 millions d'euros au cours du premier semestre 2008 ;
- le Groupe a cédé en date du 16 décembre 2008 les activités de Clemessy et de Crystal dans l'Énergie pour un prix en valeur d'entreprise de 226,3 millions d'euros. Ces activités contribuaient au produit des activités ordinaires du Groupe en 2007 pour un montant total de 696 millions d'euros ;
- Veolia Environnement et (MDC – V Holding Sarl – Mubadala) ont créé une joint-venture en vue de développer un partenariat stratégique. La société commune, détenue à 51 % par Veolia Eau et à 49 % par Mubadala, exercera dans les domaines de la production d'eau, de la collecte et du traitement des eaux usées, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'opération a été finalisée en date du 30 décembre 2008.

9.2 INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

9.2.1 Définitions et contexte comptable

Le terme « croissance interne » recouvre la croissance résultant :

- du développement d'un contrat existant, notamment du fait de la hausse des tarifs et/ou volumes distribués ou traités ;
- des nouveaux contrats ;
- des acquisitions d'actifs affectés à un contrat ou un projet particulier.

Le terme « croissance externe » recouvre les acquisitions (intervenues sur l'exercice présent ainsi que celles ayant eu un effet partiel sur l'exercice passé), nettes de cessions, d'entités

et/ou d'actifs utilisés sur différents marchés et/ou détenant un portefeuille de contrats multiples.

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

Le coût de l'endettement financier net représente le coût de l'endettement financier brut, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférent, diminué du résultat de la trésorerie nette.

Le résultat net des activités non poursuivies est l'ensemble des charges et produits nets d'impôt rattachés aux activités cédées ou en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat net récurrent part du Groupe est défini de la manière suivante : partie récurrente du résultat opérationnel + partie récurrente des éléments financiers + partie récurrente de la quote-part dans les résultats des entreprises associées + partie récurrente des intérêts minoritaires + partie récurrente des impôts sur les résultats. Un élément comptable est non récurrent s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie. Par nature, toute modification des écarts d'acquisition (pertes de valeur ou badwill) est non récurrente.

Le free cash flow correspond au cash généré (somme de la capacité d'autofinancement totale et du remboursement des actifs financiers opérationnels) net de la prise en compte de la partie cash des éléments suivants : (i) variation du BFR opérationnel, (ii) opérations sur capitaux propres (variations de capital, dividendes versés et reçus), (iii) investissements nets de cessions (y compris la variation des créances et autres actifs financiers), (iv) intérêts financiers nets versés et (v) impôts versés.

Contexte comptable

Les principes comptables utilisés pour arrêter les comptes de l'année 2008 n'ont pas changé par rapport aux comptes de l'exercice 2007.

En application de la norme IFRS 5 :

- les comptes de résultat des exercices 2007 et 2006 ont été retraités pour tenir compte de la cession de Clemessy et de Crystal dans la Division Énergie intervenue en décembre 2008 et inclus sur la ligne Résultat net des activités non poursuivies ;
- dans le cadre d'un protocole d'acquisition et de cession réciproque signé le 19 décembre 2008 entre Suez Environnement et Veolia Environnement et devant se déboucler en 2009, certains actifs détenus conjointement avec Suez ont également fait l'objet d'un reclassement au bilan en actifs et passifs destinés à la vente.

9.2.2 Produit des activités ordinaires

9.2.2.1 Commentaire général

Au 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾ <i>(en millions d'euros)</i>	Variation 2008/2007	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
36 205,5	31 932,2	+13,4 %	+9,6 %	+6,2 %	-2,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, en progression de 13,4 % (15,8 % à change constant), s'établit à 36 205,5 millions d'euros contre 31 932,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La croissance interne s'élève à 9,6 %, portée par le fort dynamisme commercial dans l'ensemble des activités du Groupe et accentuée par la mise en œuvre des contrats d'ingénierie et de construction dans le domaine de l'Eau. La hausse des prix des énergies, dans l'activité Énergie, contribue pour 473 millions d'euros.

La croissance externe de 6,2 % provient, en particulier, des acquisitions réalisées par Veolia Propreté en Allemagne, en Italie et en France (pour une contribution totale de 828,6 millions d'euros), de Veolia Énergie aux États-Unis (303,5 millions d'euros)

et de Veolia Eau principalement au Royaume-Uni et au Japon (contribution totale de l'ordre de 268,4 millions d'euros).

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger atteint 21 682,6 millions d'euros, soit 59,9 % du total contre 57,5 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2007.

L'effet de change de -778,3 millions d'euros reflète essentiellement la dépréciation du dollar américain pour -191,4 millions d'euros, de la livre sterling pour -437,3 millions d'euros compensée partiellement par l'appréciation de la couronne tchèque (+109,0 millions d'euros).

(1) Les agrégats publiés au 31 décembre 2007 ont été ajustés, afin d'assurer la comparabilité des exercices, des activités de Clemessy et de Crystal dans l'Énergie comptabilisées à partir du 3e trimestre 2008 selon la norme IFRS 5 et présentées dans la ligne « Résultat net des activités non poursuivies ».

9.2.2.2 Produit des activités ordinaires par métier

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Variation 2008/2007
Eau	12 557,9	10 927,4	+14,9 %
Propreté	10 144,1	9 214,3	+10,1 %
Énergie	7 449,4	6 200,4	+20,1 %
Transport	6 054,1	5 590,1	+8,3 %
Produit des activités ordinaires	36 205,5	31 932,2	+13,4 %
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES À CHANGE 2007	36 983,8	31 932,2	+15,8 %

Eau

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Variation 2008/2007	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
12 557,9	10 927,4	+14,9 %	+13,4 %	+3,3 %	-1,8 %

- En France, la croissance interne ressort à 3,4 %⁽¹⁾ soutenue par l'effet des indexations tarifaires, une offre élargie de services et par la croissance de l'activité travaux qui compensent la baisse des volumes distribués d'environ 1,9 % par rapport à l'année dernière.
- À l'international, hors Veolia Eau Solutions & Technologies, le chiffre d'affaires est en hausse de 16,5 % (+12,3 % à change et périmètre constants). En Europe, la croissance de 13,2 % (+8,5 % à change et périmètre constant) tient compte des nouvelles activités d'eau non régulées acquises au Royaume-Uni, la fin des travaux de l'usine de Bruxelles et la bonne tenue des activités en Allemagne. L'activité a été soutenue dans la zone Afrique/Moyen-Orient où elle s'est accrue de près de 14,1 % à change et périmètre constants (+15,2 % en courant), notamment en raison des contrats d'Oman Sur et de Mauritanie. En Asie-Pacifique, la forte croissance de l'activité de 23,4 %

à change et périmètre constants (+32,9 % en courant) est largement tirée par le démarrage de nouveaux contrats municipaux et industriels en Chine (Lanzhou, Haikou et Tianjin), par la hausse des volumes et l'extension de la concession de Shenzhen ainsi que l'activité de travaux en Australie (contrat de dessalement de Sydney). Aux États-Unis, la croissance de 8,8 % à change et périmètre constants (+4,5 % en courant) s'explique, principalement, par le démarrage du contrat de Milwaukee et la bonne activité travaux à Indianapolis.

- Veolia Eau Solutions & Technologies affiche un chiffre d'affaires de 2 524,9 millions d'euros en hausse de 36,3 % à périmètre et change constants (+34,2% en courant), soutenu par l'activité « Design and Build » municipal et industriel, en particulier au Moyen-Orient.

Propreté

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Variation 2008/2007	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
10 144,1	9 214,3	+10,1 %	+4,5 %	+10,1 %	-4,5 %

(1) Hors prise en compte des filiales et établissements étrangers de travaux.

- En France, le chiffre d'affaires progresse de 11,2 % (+3,8 % à périmètre constant). La croissance externe résulte de l'acquisition de Bartin Aero Recycling Group finalisée en février 2008. La croissance interne bénéficie de l'activité soutenue dans le traitement des déchets ménagers et industriels banals (décharges et incinération). Le ralentissement économique à partir du troisième trimestre et amplifié sur le quatrième trimestre marque une réelle rupture de pente par rapport au premier semestre. Il affecte particulièrement l'activité tri-recyclage et négoce avec une baisse importante du prix des matières premières secondaires (papier et métaux) ainsi que les activités réalisées avec les industriels (baisse des volumes en déchets banals et dangereux).
- À l'international, la croissance interne de 4,7 % (+9,4 % en courant) émane de toutes les zones mais a été fortement ralentie au cours du quatrième trimestre par l'évolution économique en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et surtout en Allemagne, avec une baisse sensible des volumes au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année la croissance en Amérique du Nord (+8,7 % à périmètre et change constants et +2,4 % en courant) a bénéficié de la hausse des prix dans l'activité déchets solides qui a compensé la baisse des volumes et la bonne tenue de l'activité déchets dangereux et services industriels. Au Royaume-Uni la progression s'établit à 8,6 % à périmètre et change constants (-6,7 % en courant) avec, notamment, l'effet des nouveaux contrats intégrés. En Allemagne, le chiffre d'affaires s'inscrit en recul à partir du troisième trimestre par rapport à l'année dernière (-18,9 % à périmètre constant) dans l'activité DSD (emballages usagés) avec la perte de plusieurs contrats et dans l'activité de déchet industriel. L'activité recyclage est en outre fortement affectée par la baisse des prix des matières recyclées. En Asie, le développement des récents contrats contribue fortement à la croissance interne de l'activité de 22,0 % (+25 % en courant). Enfin, dans la zone Pacifique, la croissance de 14,4 % à périmètre et change constants (+11,3 % en courant) résulte d'une progression dans le secteur de la collecte, du traitement de déchets (CSDU) et des services industriels.
- La croissance externe de 10,1 % reflète, essentiellement, l'acquisition de Veolia Propreté Allemagne (ex-SULO) en Allemagne (intégrée depuis le 2 juillet 2007) pour une contribution de 522,3 millions d'euros, VSA Tecnitalia (ex-TMT) en Italie pour 59,7 millions d'euros ainsi que les activités de la société Bartin Recycling Group en France (effective depuis février 2008) pour 246,6 millions d'euros.

Énergie

Au 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007 Retraité <i>(en millions d'euros)</i>	Variation 2008/2007	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
7 449,4	6 200,4	+20,1 %	+12,0 %	+8,7 %	-0,6 %

- La progression du chiffre d'affaires atteint 20,1 %, notamment en raison de la hausse du prix des énergies (473 millions d'euros) et de l'acquisition de Thermal North America Inc. (TNAI) aux États-Unis à la fin de l'année 2007.
- En France, le chiffre d'affaires augmente de 12,7 % à périmètre constant (+13,2 % en courant) soutenue par la hausse du prix des énergies, un environnement climatique plus favorable qu'en 2007 (notamment au quatrième trimestre 2008) et un bon développement commercial dans les filiales de spécialisation.
- À l'international, la croissance totale de l'activité s'élève à 28,2 % dont 11,1 % à périmètre et change constants en raison également de la hausse du prix des énergies et d'une forte activité commerciale en Europe de façon générale, dans un contexte climatique relativement stable dans les pays d'Europe Centrale par rapport à 2007.
- La croissance externe de 8,7 % reflète essentiellement, l'acquisition de TNAI aux États-Unis à la fin de l'année 2007 pour une contribution de 303 millions d'euros ainsi que, dans une moindre mesure celle de Praterm en Pologne et celle de sociétés de taille plus modeste en Europe Centrale et en Europe du Sud.

Transport

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Variation 2008/2007	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
6 054,1	5 590,1	+8,3 %	+7,9 %	+2,7 %	-2,3 %

- Le chiffre d'affaires en France progresse de 7,3 % à périmètre constant (+8,1 % en courant), porté par la poursuite du développement des activités dans l'urbain et dans l'interurbain.
- À l'international, le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 8,5 % (+8,5 % à périmètre et change constants) et reflète le plein effet des développements effectués en Amérique du Nord, en Allemagne (nouveaux contrats) ainsi qu'une forte croissance de l'activité en Australie.
- La croissance externe de 2,7 % reflète principalement l'acquisition de People Travel Group en Suède en 2007 ainsi que Rail4Chem en Allemagne en 2008.

9.2.2.3 Produit des activités ordinaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 retraité	Variation % 2008/2007 (courant)	Variation % 2008/2007 (constant)
France	14 522,9	13 587,0	+6,9	+6,9
Grande-Bretagne	2 955,3	2 945,7	+0,3	+15,1
Allemagne	3 165,2	2 678,9	+18,2	+18,2
Autres Europe	7 054,4	6 033,3	+16,9	+15,6
États-Unis	3 045,0	2 580,4	+18,0	+25,7
Océanie	1 437,7	1 308,2	+9,9	+18,2
Asie	1 269,9	961,0	+32,1	+37,1
Reste du monde (y compris Moyen-Orient)	2 755,1	1 837,7	+49,9	+53,7
Produit des activités ordinaires	36 205,5	31 932,2	+13,4	+15,8

France

La croissance en France atteint 6,9 % en raison de l'impact du prix des énergies dans la Division Énergie, de la poursuite de la croissance vigoureuse des activités de travaux et d'ingénierie construction dans la Division Eau et de la progression soutenue de l'activité interurbaine (notamment en Ile de France) dans la Division Transport. La croissance de Veolia Propreté est liée principalement à l'acquisition de Bartin en février 2008.

Grande-Bretagne

Hors effet de change, la croissance est de 15,1 %. Elle bénéficie de la montée en puissance des nouveaux contrats intégrés dans l'activité Propreté, du développement commercial et des acquisitions ciblées de Veolia Énergie et de l'acquisition des activités non régulées de Thames Water par Veolia Eau.

Allemagne

La croissance en l'Allemagne de 18,2 % provient essentiellement de l'acquisition de Veolia Propreté Allemagne, de l'augmentation des ventes du contrat de Braunschweig (Veolia Eau) et d'un développement organique de l'activité ferroviaire (Veolia Transport).

Autres Europe

La progression de 15,6 % à change constant est essentiellement due à l'acquisition de Praterm et au développement de Veolia Énergie en Europe du Sud et en Europe du Nord, à l'acquisition de VES Tecnitalia par Veolia Propreté en Italie, à la croissance de l'activité en Europe centrale et la fin des travaux de l'usine de Bruxelles de Veolia Eau.

États-Unis

La croissance de 25,7 % à change constant est marquée chez Veolia Propreté dans toutes ses activités, chez Veolia Transport avec le plein effet des développements récents, l'effet de l'acquisition de Thermal North America Inc. par Veolia Énergie fin 2007 et le démarrage du contrat de Milwaukee et la bonne activité travaux à Indianapolis dans la Division Eau.

Océanie

La croissance de 18,2 % à change constant est portée par les contrats en Australie de Veolia Eau (usine de dessalement à Sydney), par l'ensemble des activités de Veolia Propreté et plus particulièrement du contrat de Woodlawn et l'augmentation des recettes sur le contrat de Melbourne de Veolia Transport.

Asie

La croissance de 37,1 % à change constant de l'Asie est notamment réalisée par Veolia Eau du fait des développements récents (contrats en Chine et acquisitions au Japon), et dans une moindre mesure par Veolia Propreté et Veolia Énergie avec le démarrage de nouveaux contrats.

Reste du monde (y compris Moyen-Orient)

La croissance de 53,7 % à change constant est marquée par la croissance soutenue de Veolia Eau en Afrique et au Moyen-Orient (contrat en Mauritanie et BOT d'Oman Sur).

9.2.3 Autres éléments du compte de résultat**9.2.3.1 Résultat et capacité d'autofinancement opérationnels**

Au niveau du Groupe, la capacité d'autofinancement opérationnelle a bénéficié des développements des nouvelles activités, des acquisitions récentes et des bonnes performances dans l'Énergie ainsi que l'effet favorable du plan de productivité. À l'inverse, elle subit les effets négatifs :

- de l'évolution des parités monétaires (-107 millions d'euros) en particulier, l'appréciation de l'euro contre les principales devises d'implantation du Groupe ;
- de la dégradation des performances opérationnelles de la Propreté avec une inflexion conjoncturelle très marquée à partir du troisième trimestre (prix et volumes), en dépit des actions de restructuration menées en Allemagne au cours du deuxième semestre (nouvelle équipe dirigeante, fermeture de deux directions régionales, plan de restructuration) ;

- de l'augmentation des coûts de structure et développement en particulier en Asie ;
- de la hausse des coûts non répercutés aux clients, notamment la hausse des coûts de carburant.

Outre ces effets, le résultat opérationnel tient compte de pertes de valeur sur Veolia Propreté Allemagne pour -405,6 millions d'euros (dont -343 millions d'euros sur le goodwill) et la zone Europe du Nord dans la Division Transport pour (55) millions d'euros et d'une augmentation des charges d'amortissement liées aux gains des nouveaux contrats ou des acquisitions récentes.

Au total la marge de capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 11,4 % en 2008 contre 13,0 % en 2007 et la marge de résultat opérationnel récurrent passe de 7,7 % en 2007 à 6,3 % en 2008.

L'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle est la suivante :

	31 décembre 2008	CAF opérationnelle		
		31 décembre 2007 retraité	change courant	Variation Change constant
Eau	1 821,3	1 851,3	-1,6 %	+0,6 %
Propreté	1 362,2	1 460,9	-6,8 %	-1,6 %
Énergie	755,4	641,8	+17,7 %	+15,5 %
Transport	292,0	279,3	+4,5 %	+5,7 %
Holdings	-93,6	-69,6		
TOTAL	4 137,3	4 163,7	-0,6 %	+2,0 %
TOTAL À CHANGE 2007	4 244,2			

L'évolution du résultat opérationnel et du résultat opérationnel récurrent se détaille comme suit :

	Résultat opérationnel				Résultat opérationnel récurrent			
	31 décembre 2008	31 décembre 2007 retraité	Variation	Variation à change constant	31 décembre 2008	31 décembre 2007 retraité	Variation	Variation à change constant
Eau	1 198,5	1 267,7	-5,5 %	-2,9 %	1 196,2	1 265,7	-5,5 %	-2,9 %
Propreté	285,5	803,5	-64,5 %	-58,0 %	640,5	803,5	-20,3 %	-13,9 %
Énergie	429,7	384,3	+11,8 %	+10,7 %	424,7	373,7	+13,7 %	+11,3 %
Transport	145,4	130,3	+11,6 %	+10,1 %	129,6	115,1	+12,6 %	+10,9 %
Holdings	-107,8	-103,3			-107,8	-103,1		
TOTAL	1 951,3	2 482,5	-21,4 %	-18,4 %	2 283,2	2 454,9	-7,0 %	-4,0 %
TOTAL À CHANGE 2007	2 025,0				2 356,9			

L'effet change négatif total de -73,7 millions d'euros s'explique principalement par la dévaluation par rapport à l'euro de la livre sterling pour -57,2 millions d'euros principalement dans les Divisions Eau et Propreté, le dollar américain pour -11,4 millions

d'euros essentiellement dans la Propreté compensé partiellement par la réévaluation de la couronne tchèque par rapport à l'euro pour +16,8 millions d'euros notamment dans l'Énergie.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, le résultat opérationnel se structure comme suit :

31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Non récurrent			Total
	Récurrent	Pertes de valeur	Autres	
Eau	1 196,2		+2,3	1 198,5
Propreté	640,5	-343,0	-12,0	285,5
Énergie	424,7		+5,0	429,7
Transport	129,6	-55,4	+71,2	145,4
Holdings	-107,8			-107,8
TOTAL	2 283,2	-398,4	+66,5	1 951,3

31 décembre 2007 retraité <i>(en millions d'euros)</i>	Non récurrent			Total
	Récurrent	Pertes de valeur	Autres	
Eau	1 265,7		2,0	1 267,7
Propreté	803,5			803,5
Énergie	373,7		10,6	384,3
Transport	115,1	-6,9	22,1	130,3
Holdings	-103,1		-0,2	-103,3
TOTAL	2 454,9	-6,9	34,5	2 482,5

Eau

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 821,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 851,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 soit une croissance de 0,6 % à change constant.

Le résultat opérationnel de la Division Eau ressort à 1 198,5 millions d'euros contre 1 267,7 millions d'euros en 2007, soit une variation négative de 2,9 % à change constant. Le résultat opérationnel récurrent s'établit à 1 196,2 millions d'euros en 2008 contre 1 265,7 millions d'euros en 2007.

En France, les efforts de productivité, le développement de nouveaux services et la bonne tenue des travaux ont soutenu la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle en dépit de la baisse des volumes livrés.

À l'international, l'acquisition des activités d'eau non régulées au Royaume-Uni et l'obtention de l'admission provisoire de l'usine de Bruxelles apportent une contribution positive. En 2007, Veolia Eau avait bénéficié de la résolution positive du litige avec le Land de Berlin relatif aux activités de drainage.

L'amélioration des opérations au Gabon a également contribué à la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle. En revanche le décalage des augmentations tarifaires et l'augmentation des charges de structure et de développement ont fortement pesé sur les performances de l'Asie tandis que les opérations américaines s'inscrivent en recul.

Enfin, Veolia Water Solutions & Technologies affiche également une amélioration de sa capacité d'autofinancement opérationnelle liée à la montée en puissance de nouveaux contrats.

Outre ces éléments, le résultat opérationnel a été affecté principalement par une augmentation des charges d'amortissement liées aux gains des nouveaux contrats notamment en Asie et des acquisitions récentes.

La marge opérationnelle (ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produit des activités ordinaires) passe de 16,9 % en 2007 à 14,5 % en 2008.

Les activités travaux, solutions et technologies de la Division Eau pourraient être affectées par la dégradation de l'activité économique. Toutefois Veolia Water Solutions et Technologies disposait au 31 décembre 2008 d'un carnet de commandes d'environ 18 mois d'activité dans la construction. Dans les activités d'exploitation, le volume d'affaires est résistant au retournement conjoncturel. Si l'activité économique devait durablement ralentir, elle pourrait cependant dégrader la capacité, dans un nombre limité de pays, de certains clients publics à faire face à leurs échéances contractuelles (règlements, hausses tarifaires) ou à financer certains projets d'infrastructure.

Propreté

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 362,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 460,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 soit une variation négative de 1,6 % à change constant.

Le résultat opérationnel de la Division Propreté s'élève à 285,5 millions d'euros en 2008 contre 803,5 millions d'euros en 2007. Le résultat opérationnel récurrent passe de 803,5 millions d'euros en 2007 à 640,5 millions d'euros en 2008.

Les éléments non récurrents comprennent en 2008 principalement la constatation d'une perte de valeur de goodwill pour (343) millions d'euros compte tenu de la détérioration des performances constatées en 2008 sur l'Allemagne.

Le résultat opérationnel récurrent comprend également sur l'Allemagne une dépréciation d'actifs incorporels reconnus dans le bilan d'ouverture pour un montant de (62,6) millions d'euros.

L'impact des effets change sur le résultat et la capacité d'autofinancement opérationnels est négatif respectivement de -51,9 millions d'euros et -76,5 millions d'euros et concerne principalement la livre sterling pour -34,7 millions d'euros et -50,6 millions d'euros et dans une moindre mesure le dollar américain.

La performance globale de la Division a été fortement pénalisée par la crise économique depuis septembre qui s'est traduite par une baisse des volumes traités notamment avec les clients industriels et une forte baisse du cours des matières recyclables.

Malgré ces baisses de volumes, les performances aux États-Unis et en Grande-Bretagne restent très satisfaisantes grâce à une adaptation des coûts fixes conjuguée à des hausses de prix aux États-Unis.

La contribution des acquisitions réalisées au cours des 12 derniers mois s'élève à 50,6 millions d'euros sur la capacité d'autofinancement opérationnelle au 31 décembre 2008 principalement en raison de l'acquisition de Veolia Propreté Allemagne (ex Sulo) (effet 1^{er} semestre).

La marge opérationnelle (ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produit des activités ordinaires) passe de 15,9 % en 2007 à 13,4 % en 2008. Cette variation s'explique principalement par l'effet dilutif des acquisitions récentes et les répercussions de la crise économique depuis septembre 2008.

Au sein du Groupe, la Division Propreté est la plus sensible aux effets de la crise économique actuelle. L'exposition à l'activité industrielle est significative dans les déchets banals (prix et volumes) et dans les déchets dangereux. Les activités de recyclage sont particulièrement sensibles à la valorisation des matières premières (papier, ferraille et métaux non ferreux).

Énergie

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 755,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 641,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 soit une croissance de 15,5 % à change constant.

Le résultat opérationnel de la Division Énergie ressort à 429,7 millions d'euros en 2008 contre 384,3 millions d'euros en 2007, soit une croissance de 11,8 % (10,7 % à change constant).

En France, la progression des performances opérationnelles bénéficie de la hausse du prix des énergies ainsi que des efforts de productivité. À l'international, la progression de la capacité d'autofinancement et du résultat opérationnels reflète l'effet positif du prix des énergies, notamment en Europe Centrale et de l'effet des acquisitions de Thermal North America Inc. aux États-Unis, de Praterm en Pologne et d'autres acquisitions en Europe Centrale qui compensent l'augmentation des frais de personnel notamment dans les pays d'Europe Centrale ainsi que la hausse des prix du gaz dans les Pays Baltes.

Les opérations sur le CO₂ ont une moindre contribution en 2008 en résultat opérationnel et en capacité d'autofinancement opérationnelle.

La marge opérationnelle (ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produit des activités ordinaires) est stable passant de 10,3 % au 31 décembre 2007 à 10,1 % au 31 décembre 2008.

La crise économique du quatrième trimestre a peu affecté les comptes des Services à l'Énergie. La prolongation de la crise économique pourrait réduire les besoins d'énergie sur certains sites industriels et aussi affecter les conditions de règlement de certains clients privés.

Transport

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 292,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 279,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 soit une croissance de 5,7 % à change constant.

Le résultat opérationnel de la Division Transport ressort à 145,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 130,3 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le résultat opérationnel récurrent ressort à 129,6 millions en 2008 contre 115,1 millions d'euros en 2007 soit une progression de 10,9 % à change constant.

Les efforts de productivité, la croissance organique notamment aux États-Unis et en Europe de l'Est de même que l'amélioration de la profitabilité de certains contrats principalement aux Pays Bas ont permis de compenser l'augmentation nette des couvertures du prix des carburants non encore répercutée aux clients qui a pénalisé la capacité d'autofinancement et le résultat opérationnel de la Division Transport pour (28) millions d'euros ainsi que l'impact défavorable de la fin de l'abattement des charges sociales en France.

La marge opérationnelle (ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produit des activités ordinaires) reste relativement stable passant de 5,0 % en 2007 à 4,8 % en 2008.

À l'exception des activités de fret ferroviaire, le métier du Transport est assez résistant à la crise économique.

Holdings

L'évolution des coûts de l'exercice est due principalement à l'accompagnement de la croissance de l'activité et à la montée en puissance des projets de mutualisation.

9.2.3.2 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 retraité
Produits	203,4	152,2
Charges	-1 128,1	-971,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-924,7	-818,8

La hausse du coût de l'endettement financier résulte de :

- l'augmentation de l'endettement financier moyen passé de 14 609 millions d'euros en 2007 à 16 142 millions d'euros en 2008 ;
- l'augmentation du taux de financement liée à la hausse du coût de la liquidité, la trésorerie gérée étant placée sur des supports à court terme au risque limité alors que les refinancements de dettes externes sont réalisés sur des maturités longues dans un contexte de forte volatilité des taux d'intérêts.

Le taux de financement (défini comme le coût de l'endettement financier net hors variations de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net mensuel de la période) passe de 5,49 % en 2007 à 5,61 % en 2008. Ce taux tient compte de dénouements anticipés d'opérations de produits dérivés. Retraité de ces opérations le taux de financement serait de 5,78 % contre 5,53 % au 31 décembre 2007.

9.2.3.3 Autres revenus et charges financiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 retraité
Gains nets sur prêts et créances	30,6	57,4
Résultat sur Actifs disponibles à la vente (dont dividendes)	9,3	10,3
Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par le résultat	35,1	5,4
Désactualisation des provisions	-74,0	-59,5
Résultat de change	-42,7	-2,1
Autres	-9,5	-7,4
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	-51,2	4,1

Les autres revenus et charges financiers passent de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 à -51,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cette variation résulte principalement :

- de la diminution des gains et pertes sur les prêts et créances pour -26,8 millions d'euros dont 26,5 millions d'euros étaient liés en 2007 à des produits d'intérêts sur les créances drainage sur le Land de Berlin suite à la résolution de ce litige ;
- de l'effet de désactualisation des provisions pour -14,5 millions d'euros ; cet effet est principalement lié aux provisions pour remise en état des sites dans la Division Propreté, aux engagements de retraite déterminés conformément à la norme IAS 19 ainsi qu'aux contrats déficitaires long terme ;
- de l'appréciation de l'euro contre certaines devises ;
- de la prise en compte de risques liés à des participations minoritaires dans des entreprises associées.

9.2.3.4 Impôts sur les résultats

Le Groupe supporte en 2008 une charge nette consolidée de -468,8 millions d'euros contre -417,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Rapporté au résultat net des activités poursuivies retraité de cette charge fiscale et des résultats des entreprises associées, le taux d'imposition apparent est de 48,1 % en 2008 contre 25,1 % en 2007.

L'évolution de la charge d'impôt au 31 décembre 2008 s'explique par :

- la revue du plan d'affaire de Veolia Propreté Allemagne générant une perte d'impôt différé actif de (42) millions d'euros ;
- l'absence d'impôts différés actifs dans certaines filiales en déficit compte tenu de projections de résultats fiscaux insuffisants dans un horizon de 5 ans ;

- un changement de réglementation de la déductibilité des amortissements au Royaume-Uni (-36 millions d'euros) ;
- l'impact favorable, au cours de l'exercice 2007, des baisses de taux en Allemagne et au Royaume-Uni (produit de 54,6 millions d'euros).

9.2.3.5 Résultat des entreprises associées

Il passe de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (montant retraité) à 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

9.2.3.6 Résultat net des activités non poursuivies

Il passe de (11,8) millions d'euros au 31 décembre 2007 (montant retraité) à 184,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. En 2008 ce résultat comprend principalement la plus value de cession sur Clemessy et Crystal dans la Division Énergie pour un montant net d'impôt de 176,5 millions d'euros.

9.2.3.7 Part des minoritaires dans les résultats

La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires représente 304,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 326,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans la Division Eau (118,9 millions d'euros), dans la Division Propreté (18,3 millions d'euros), dans la Division Énergie (144,8 millions d'euros) et dans la Division Transport (19,4 millions d'euros).

Au 31 décembre 2007, la part revenant aux intérêts minoritaires représentait 326,9 millions d'euros. Elle concernait notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans la Division Eau (178,9 millions d'euros), dans la Division Propreté (21,8 millions d'euros), dans la Division Énergie (96,4 millions d'euros) et dans la Division Transport (28,9 millions d'euros).

L'augmentation de la part des minoritaires dans l'Énergie résulte notamment de la plus-value de cession Clemessy/Crystal (plus value enregistrée dans le résultat net des activités non poursuivies) pour 60 millions d'euros.

9.2.3.8 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe est de 405,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 927,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le résultat net récurrent part du Groupe est 658,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 925,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui s'élève à 457,4 millions au 31 décembre 2008 et 430,0 millions

au 31 décembre 2007, le résultat net part du Groupe par action ressort à 0,89 euro, contre 2,16 euros au 31 décembre 2007 (chiffre ajusté en fonction de l'augmentation de capital de 2007). Le résultat net récurrent par action non dilué part du Groupe ressort à 1,44 euro en 2008, contre 2,15 euros en 2007 (chiffre ajusté en fonction de l'augmentation de capital de juillet 2007).

Au 31 décembre 2008, la formation du résultat net récurrent est la suivante :

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel	2 283,2	-331,9	1 951,3
Coût de l'endettement financier net	-924,7	-	-924,7
Autres revenus et charges financiers	-51,2	-	-51,2
Charges d'impôts sur les sociétés	-426,9	-41,9	-468,8
Résultats des entreprises associées	18,4	-	18,4
Résultat net des activités non poursuivies	-	184,2	184,2
Part des minoritaires	-240,2	-63,9	-304,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	658,6	-253,5	405,1

Celle au 31 décembre 2007 était la suivante :

Au 31 décembre 2007 retraité (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel	2 454,9	27,6	2 482,5
Coût de l'endettement financier net	-818,8	-	-818,8
Autres revenus et charges financiers	8,7	-4,6	4,1
Charges d'impôts sur les sociétés	-428,9	11,0	-417,9
Résultats des entreprises associées	16,7	-	16,7
Résultat net des activités non poursuivies	-	-11,8	-11,8
Part des minoritaires	-306,8	-20,1	-326,9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	925,8	2,1	927,9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PUBLIÉ	933,2	-5,3	927,9

9.3 FINANCEMENT

La variation de l'endettement financier net (EFN) est la suivante :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
EFN à l'ouverture	-15 125	-14 675
Capacité d'autofinancement	4 178	4 219
Impôts versés	-347	-417
Variation de BFR opérationnel	-81	-167
TOTAL DES FLUX NETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	3 750	3 635
Investissements bruts	-4 701	-6 936
Remboursement des actifs financiers opérationnels	358	395
Cessions (y compris variation de périmètre)	761	453
Variation des créances et autres actifs financiers	-312	-30
TOTAL DES FLUX NETS D'INVESTISSEMENT	-3 894	-6 118
Dividendes versés	-753	-564
Intérêts financiers nets versés	-849	-786
Augmentation/réduction de capital	-77	3 058
Free cash flow	-1 823	-775
Effets de change et autres	420	325
Variation de l'EFN	-1 403	-450
EFN À LA CLÔTURE	-16 528	-15 125

Les flux nets générés par l'activité s'améliorent, passant de 3 635 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 3 750 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les flux nets liés aux opérations d'investissements s'élèvent à (3 894) millions d'euros au 31 décembre 2008, contre (6 118) millions d'euros au 31 décembre 2007. La baisse des flux net d'investissement s'explique :

- par la diminution d'environ 2,1 milliard d'euros des investissements financiers par rapport à 2007 liée au

ralentissement de la croissance externe en 2008 (acquisition de Veolia Propreté Allemagne (ex-Sulo), VSA Tecnitalia, Thermal North America Inc. et Tianjin Shibeï en 2007 principalement) ;

- par l'augmentation des cessions industrielles et financières.

9.3.1 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement totale s'élève à 4 178 millions d'euros dont 4 137,3 millions d'euros de capacité d'autofinancement opérationnelle (contre 4 163,7 millions d'euros en 2007), 26 millions d'euros de capacité d'autofinancement financière (contre

43 millions d'euros au 31 décembre 2007) et 15 millions d'euros de capacité d'autofinancement des activités non poursuivies (contre 13 millions d'euros en 2007).

9.3.2 Besoin en fonds de roulement opérationnel

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel s'établit à (81) millions d'euros au 31 décembre 2008 par rapport à (167) millions d'euros au 31 décembre 2007.

La variation du besoin en fonds de roulement bénéficie de l'effet positif du règlement des créances drainage dans la Division Eau (contrat de Berlin) à hauteur de 157 millions d'euros.

9.3.3 Investissements/Cessions

9.3.3.1 Investissements

(en millions d'euros)	Inv. Industriels ⁽¹⁾		Inv. Financiers ⁽²⁾		Nouveaux actifs financiers opérationnels	
	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Eau	945	866	152	794	315	280
Propreté	974	846	333	482	55	32
Énergie	541	429	233	547	111	73
Transport	342	459	175	101	11	36
Autres	91	42	61	42	37	0
TOTAL	2 893	2 642	954	1 966	529	421

(1) Y compris ceux financés par contrat de location financière.

(2) Hors trésorerie des sociétés entrantes.

Investissements industriels

Les investissements industriels (hors investissements par locations financières) s'élèvent à 2 781 millions d'euros en 2008 contre 2 519 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 10,4 %.

Les investissements industriels y compris ceux financés par contrat de location financière ressortent à 2 893 millions d'euros et concernent :

- l'Eau, pour 945 millions d'euros (+9,1 % par rapport à 2007), dont 409 millions d'euros en investissements de croissance et 536 millions d'euros en investissements de maintenance (531 millions en 2007). Ces investissements de croissance en 2008 sont liés notamment aux actifs concessifs en France, en Chine et au Maroc ainsi qu'aux activités régulées au Royaume-Uni ;
- la Propreté, pour 974 millions d'euros (+15,1 % par rapport à 2007), dont 243 millions d'euros en investissements de croissance et 731 millions d'euros en investissements de maintenance. L'augmentation des investissements industriels correspond principalement à la croissance de la Division Propreté. Ces investissements de croissance en 2008 concernent notamment les contrats intégrés au Royaume-Uni ;
- l'Énergie, pour 541 millions d'euros (+26,1 % par rapport à 2007), dont 263 millions d'euros en investissements de croissance et 278 millions d'euros en investissements de maintenance ;

- le Transport, pour 342 millions d'euros (-25,5 % par rapport à 2007), dont 48 millions d'euros en investissements de croissance et 294 millions d'euros en investissements de maintenance. Les investissements au 31 décembre 2007 incluaient l'acquisition du bateau Jean Nicoli. La diminution de ces investissements est liée également au recours accru aux locations simples.

Les investissements de maintenance atteignent 1 860 millions d'euros (soit 5,1 % du chiffre d'affaires) contre 1 590 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Investissements financiers

Les investissements financiers, y compris la dette nette des sociétés entrantes qui s'élève à 325 millions d'euros au 31 décembre 2008, ont représenté 1 279 millions d'euros en 2008 contre 3 873 millions d'euros en 2007, en forte baisse avec le ralentissement des acquisitions, en particulier au second semestre.

Le montant 2008 des investissements financiers de 1 279 millions d'euros (y compris la dette nette des sociétés entrantes) se répartit de la manière suivante :

- Eau : pour 330 millions d'euros (contre 924 millions d'euros en 2007). Les principaux investissements financiers concernent principalement l'acquisition de Biothane (Solutions et Technologies) pour 44 millions d'euros ainsi qu'une prise de participation complémentaire dans Askhelon en Israël pour 83 millions d'euros ;

- Propreté : pour 388 millions d'euros (contre 1 880 millions d'euros en 2007). Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition de Bartin Recycling Group pour 189 millions d'euros ainsi que divers autres investissements en Europe ;
- Énergie : pour 284 millions d'euros (contre 865 millions d'euros en 2007). Les principaux investissements financiers concernent l'acquisition de Praterm pour 126 millions d'euros ;
- Transport : pour 218 millions d'euros (contre 122 millions d'euros en 2007). Les principaux investissements financiers concernent le rachat d'un minoritaire sur la SNCM pour 73 millions d'euros ainsi que l'acquisition de Rail4Chem pour 34 millions d'euros.

Nouveaux actifs financiers opérationnels (créances IFRIC 12 et IFRIC 4)

Les nouveaux actifs financiers opérationnels s'élèvent à 529 millions d'euros en 2008 contre 421 millions d'euros en 2007. Ils concernent principalement :

- l'Eau pour 315 millions d'euros, soit une augmentation de 35 millions d'euros ; il s'agit principalement des nouveaux actifs financiers opérationnels dans le contrat de Berlin et les BOT en Europe du Nord ;
- la Propreté pour 55 millions d'euros, soit une augmentation de 23 millions d'euros ;
- l'Énergie pour 111 millions d'euros, soit une augmentation de 38 millions d'euros ;

- le Transport pour 11 millions d'euros, soit une réduction de 25 millions d'euros ;
- la ligne Autres pour 37 millions d'euros et concerne un projet industriel multi-divisions.

9.3.3.2 Cessions

Les cessions (y compris endettement financier net) s'élèvent à 761 millions d'euros. Elles comprennent :

- des cessions industrielles pour 330 millions d'euros dont 202 millions d'euros dans la Division Transport (cession du bateau Jean Nicoli pour un montant de 105 millions d'euros) ;
- des cessions financières pour 431 millions d'euros ; ces cessions comprennent principalement la cession de Clemessy et Crystal dans la Division Énergie pour un montant net de 226 millions d'euros ainsi que diverses cessions financières dans la Division Eau pour un montant total de 144 millions d'euros.

Les remboursements d'actifs financiers opérationnels s'élèvent à 358 millions d'euros en 2008 contre 395 millions d'euros en 2007.

9.3.3.3 Variation des créances et autres actifs financiers

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la part hors Groupe des prêts à Dalkia International et ses filiales accordés par le Groupe en 2008 pour 215 millions d'euros.

9.3.4 Financement externe

9.3.4.1 Notations attribuées par les agences de notation

Au 31 décembre 2008, les notations attribuées par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's à VE SA sont les suivantes :

	Court terme	Long terme	Perspective	Dernières actions
Moody's	P-2	A3	Stable	Moody's a confirmé le 23 décembre 2008 les notes attribuées le 27 juin 2005 à Veolia Environnement.
Standard and Poor's	A-2	BBB+	Stable	Standard and Poor's a confirmé le 12 novembre 2008 les notes attribuées le 3 octobre 2005 à Veolia Environnement.

9.3.4.2 Politique de refinancement

Au cours de l'année 2008, Veolia Environnement a poursuivi une politique active de refinancement visant à renforcer sa solidité financière et à maintenir la maturité de sa dette.

Les principales lignes de dettes arrivant à maturité en 2008 et ayant fait l'objet d'un remboursement ou d'un refinancement sont les suivantes :

- remboursement de la dette d'acquisition de Berlin de 600 millions d'euros arrivant à échéance le 15 janvier 2008 ;
- celui de l'EMTN série 20 de 300 millions d'euros arrivant à échéance le 15 février 2008 ;

- celui du solde de l'EMTN série 1 de 700 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juin 2008 ;
- celui de l'emprunt obligataire de 200 millions d'euros émis en janvier 2001 et remboursé en août 2008.

Par ailleurs, Veolia Environnement a procédé à de nouvelles émissions obligataires pour un montant de 572 millions d'euros au 31 décembre 2008 se décomposant comme suit :

- le 7 janvier 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche en livre sterling de maturité 2037 (série 24) pour 150 millions de livres sterling (157 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008) portant le montant total de la souche à 650 millions de livres sterling ;
- le 14 mars 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche euro de maturité 2017 (série 21) pour 140 millions d'euros portant le montant total de la souche à 1 140 millions d'euros ;
- le 1^{er} avril 2008, Veolia Environnement a procédé pour la première fois à la réouverture d'une souche d'obligation corporate indexée sur l'inflation, en l'occurrence la souche 2015 (série 15), indexée sur l'inflation européenne, pour 275 millions d'euros portant le montant total de la souche à 875 millions d'euros (avant indexation).

Par ailleurs, du fait notamment du renforcement de la présence durable du Groupe aux États-Unis notamment par l'acquisition

en 2007 de TNAI (Division Énergie), Veolia Environnement a émis le 21 mai 2008 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches (700 millions de dollars à 5 ans, 700 millions de dollars à 10 ans et 400 millions de dollars à 30 ans). Cette émission inaugurale sur le marché obligataire américain permet une meilleure adéquation entre les cash flows à long terme générés aux États-Unis et la dette native en dollars américains.

9.3.4.3 Position de liquidité du Groupe

Les financements de Veolia Environnement ne contiennent pas de cas de défaut spécifiquement lié au respect d'un ratio d'endettement, d'un ratio de couverture de frais financiers ou d'une notation de crédit minimale, hormis le placement privé réalisé aux États-Unis en 2003 (cf. chapitre 20, § 20.1, note 18 des états financiers consolidés) pour lequel il existe deux ratios de couverture (dettes et frais financiers).

Les ratios financiers peuvent également se rencontrer dans certains financements de projets, le plus souvent portés par des sociétés dédiées (financements sans recours ou à recours limité, dont les montants concernés ne sont individuellement pas significatifs à l'échelle du Groupe) ou dans les financements consentis par des banques multilatérales de développement à certaines filiales du Groupe.

À la clôture de l'exercice 2008, Veolia Environnement respectait les covenants de tous ses financements significatifs.

Le détail des liquidités dont le Groupe disposait au 31 décembre 2008 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Veolia Environnement :			
Crédits syndiqués MT non tirés*	2 890,3	4 000,0	4 000,0
Lignes de crédit MT non tirées	575,0	850,0	925,0
Lignes de crédit CT non tirées	350,0	175,0	150,0
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)	-	-	17,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283,6	1 550,8	1 140,5
Filiales :			
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)	-	-	48,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 566,0	1 564,8	1 517,5
TOTAL DES DISPONIBILITÉS	7 664,9	8 140,6	7 799,5
Dettes courantes et trésorerie passive			
Dettes courantes	3 219,7	3 805,0	2 904,1
Trésorerie passive	465,7	459,4	456,0
TOTAL DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	3 685,4	4 264,4	3 360,1
TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	3 979,5	3 876,2	4 439,4

* Échéance au 20 avril 2012.

9.3.4.4 Structure de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2008, la structure de l'endettement financier net est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Dettes financières non courantes	17 063,9	13 948,0
Dettes financières courantes	3 219,7	3 805,0
Trésorerie passive	465,7	459,4
Sous-total dettes financières	20 749,3	18 212,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 849,6	-3 115,6
Imputation de la juste valeur des dérivés de couvertures	-371,5	27,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET	16 528,2	15 124,5

Le ratio Endettement Financier Net/(Capacité d'Autofinancement + remboursements d'actifs financiers opérationnels) s'établit à 3,6 fois au 31 décembre 2008 contre 3,3 fois au 31 décembre 2007.

9.3.4.5 Échéancier des dettes financières non courantes

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières non courantes du Groupe au 31 décembre 2008 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant	Échéancier des dettes financières non courantes		
		2 et 3 ans	4 et 5 ans	+ de 5 ans
Dettes obligataires	11 097,6	61,9	2 726,5	8 309,2
Dettes bancaires	5 966,3	1 434,3	1 941,5	2 590,5
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	17 063,9	1 496,2	4 668,0	10 899,7

9.3.5 Risque de marché

Se référer au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 30 des états financiers consolidés.

9.4 RENDEMENT DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)

De manière à suivre la rentabilité du Groupe, Veolia Environnement a mis en place un indicateur, le ROCE (return on capital employed ou rendement des capitaux employés), qui mesure la capacité de Veolia Environnement à rémunérer les fonds qui sont mis à sa disposition par ses actionnaires et les prêteurs.

Le rendement des capitaux employés est défini par le rapport entre :

- le résultat des opérations net d'impôts et de la quote-part dans les résultats des entreprises associées sous déduction du

résultat des opérations net d'impôts liés aux revenus des actifs financiers opérationnels (rémunération des actifs financiers opérationnels net d'impôts alloués à cette activité) ;

- les capitaux employés moyens de l'année ;
- Les capitaux employés excluent les actifs financiers opérationnels et le résultat des opérations exclut les revenus y afférents.

Le résultat des opérations net est calculé de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 retraité
Résultat opérationnel récurrent	2 283,2	2 454,8
+ Résultat des entreprises associées	18,4	16,8
- Charge d'impôt sur les sociétés ⁽¹⁾⁽²⁾	-418,2	-404,7
- Revenus des actifs financiers opérationnels	-400,4	-345,1
+ Charge d'impôt allouée aux actifs financiers opérationnels	75,4	62,5
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS NET	1 558,4	1 784,3

(1) En 2004, les opérations de restructuration financière consécutives à la cession des activités américaines de la Division Eau avaient généré des déficits fiscaux reconnus dans le bilan consolidé. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le gain en résultat avait été extourné du calcul du ROCE pour un montant de 138,4 millions d'euros. En 2008 et 2007, l'utilisation de ces déficits se traduit respectivement par des charges de 8,7 millions d'euros et 24,2 millions d'euros qui, à leur tour, sont extournées du calcul du ROCE.

(2) En 2007, le gain d'impôt considéré comme non récurrent s'élève à 11 millions d'euros. En 2008 la revue du planning fiscal sur les impôts différés actifs de Veolia Propreté en Allemagne a conduit à une dépréciation non récurrente pour un montant de (41,9) millions d'euros.

Les capitaux employés moyens de l'année sont définis comme la moyenne entre les capitaux employés à l'ouverture et à la clôture.

Les capitaux employés sont définis comme la somme des actifs corporels et incorporels nets, des écarts d'acquisitions nets des pertes de valeur, des participations dans les entreprises associées, du besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation

net, des instruments dérivés nets diminuée des provisions et des autres dettes non courantes.

Les capitaux employés 2008 comprennent les actifs des sociétés mixtes françaises (activité Eau) classés en actifs destinés à la vente pour 82,9 millions d'euros. Les capitaux employés sont retraités de Clemessy et Crystal pour un montant de 35,1 millions d'euros en 2007 et 50,4 millions d'euros en 2006.

Les capitaux employés sont calculés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 retraité	Au 31 décembre 2006 retraité
Actifs corporels & incorporels nets ⁽¹⁾	14 655,6	14 092,5	11 625,6
Ecart d'acquisition nets de pertes de valeur	6 782,1	6 836,1	5 628,0
Participations dans des entreprises associées	311,6	291,5	240,3
Besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation net ⁽²⁾	104,2	-8,0	200,5
Instruments dérivés nets et autres ⁽³⁾	12,6	79,4	26,9
Provisions	-2 954,1	-2 922,0	-2 979,4
Autres dettes non courantes	-	-	-207,3
Capitaux employés	18 912,0	18 369,5	14 534,6
Clemessy & Crystal		35,1	50,4
Capitaux employés publiés en 2007		18 404,6	14 585,0
CAPITAUX EMPLOYÉS MOYENS	18 640,7	16 452,0	

(1) Y compris l'investissement dans Tianjin Shibeï (Division Eau) pour 219 millions d'euros en 2007.

(2) Y compris impôts différés nets mais hors impôts différés liés aux cessions américaines et restructurations afférentes (52,0 millions d'euros en 2008, 60,7 millions d'euros en 2007, 84,9 millions d'euros en 2006).

(3) Hors instruments dérivés de couverture de juste valeur de la dette pour 371,5 millions d'euros en 2008, (27,7) millions d'euros en 2007 et (28,8) millions d'euros en 2006.

Le rendement des capitaux employés (ROCE) du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Résultat des opérations net	Capitaux employés moyens de l'année	ROCE
2008	1 558,4	18 640,7	8,4 %
2007	1 784,3	16 452,0	10,8 %

La baisse du ROCE 2008 s'explique en premier lieu par la contribution dilutive des acquisitions récentes (entrée en périmètre 2008 et principales acquisitions réalisées en 2007) pour -1,8 %.

En second lieu, le ROCE a été affecté par l'évolution des performances opérationnelles et de l'environnement économique.

9.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le détail des montants des honoraires des commissaires aux comptes signataires des comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2008 et 2007, payés par Veolia Environnement et ses filiales consolidées globalement, est le suivant :

(en millions d'euros)	Réseau KPMG				Réseau Ernst & Young			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés ⁽¹⁾								
• Veolia Environnement	1,2	1,2	6,6 %	6,0 %	1,0	1,1	4,9 %	5,5 %
• Filiales intégrées globalement	13,0	12,7	71,4 %	63,8 %	15,1	13,3	71,4 %	66,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾								
• Veolia Environnement	0,9	1,0	4,9 %	5,0 %	1,0	1,2	4,8 %	6,0 %
• Filiales intégrées globalement	3,1	5,0	17,1 %	25,2 %	4,0	4,5	18,9 %	22,4 %
Sous-total 1	18,2	19,9	100 %	100 %	21,1	20,1	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾								
• Juridique, fiscal, social	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
• Autres	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
Sous-total 2	0	0	0,0 %	0,0 %	0	0	0,0 %	0,0 %
TOTAL (1+2)	18,2	19,9	100 %	100 %	21,1	20,1	100 %	100 %

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou des membres des réseaux de commissaires aux comptes auxquels les commissaires aux comptes ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Diligences et prestations rendues à Veolia Environnement ou ses filiales par les commissaires aux comptes ou par des membres des réseaux.

(3) Prestations « hors audit » rendues par des membres des réseaux aux filiales de Veolia Environnement.

9.6 INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES ET OBJECTIFS

Voir le chapitre 13 *infra*.

Les informations sur les flux de trésorerie, investissements et besoins en fonds de roulement de Veolia Environnement figurent dans le document de référence, au chapitre 9, paragraphes 9.3.1, 9.3.2 et 9.3.3 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, notes 13, 15, 20 et 33 des états financiers consolidés.

Les conditions d'emprunt et la structure de financement de Veolia Environnement figurent dans le document de référence au chapitre 9, paragraphe 9.3.4 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, notes 18, 19, 20, 23 et 24 des états financiers consolidés.

À l'instar de la plupart des documentations bancaires et obligataires, les financements de Veolia Environnement contiennent des « covenants » ou engagements classiques de faire (tels que la fourniture d'états financiers annuels et semestriels) et de ne pas faire (tels que des engagements de ne pas constituer de sûretés réelles en garantie de dette financière, moyennant certaines exceptions).

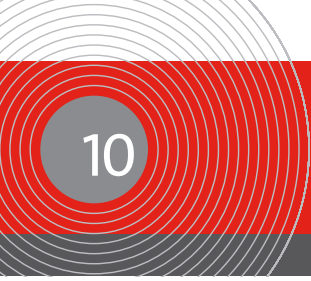
Les financements de Veolia Environnement ne contiennent pas de cas de défaut spécifiquement lié au respect d'un ratio d'endettement, d'un ratio de couverture de frais financiers ou d'une notation de crédit minimale, hormis le placement privé réalisé aux États-Unis en 2003 (cf. chapitre 20, § 20.1, note 18 des états financiers consolidés) pour lequel il existe deux ratios de couverture (dettes et frais financiers).

Le ratio d'endettement, défini comme le rapport entre l'endettement financier net de Veolia Environnement et la capacité d'autofinancement corrigée de certains éléments, est en revanche utilisé pour faire varier, à la hausse ou à la baisse (échelle tarifaire), la marge appliquée à certains financements significatifs de la Société comme, par exemple, le crédit syndiqué d'émission de lettres de crédit de 1,25 milliard de dollars mis en place en décembre 2004.

Les ratios financiers peuvent également se rencontrer dans certains financements de projets, le plus souvent portés par des sociétés dédiées (financements sans recours ou à recours limité, dont les montants concernés ne sont individuellement pas significatifs à l'échelle du Groupe) ou dans les financements consentis par des banques multilatérales de développement à certaines filiales du Groupe.

Le Groupe concentre la plupart de ses financements au niveau central afin d'en assurer l'optimisation. Cette centralisation fait l'objet, dans certains financements consentis à la Société, d'un engagement particulier dit de subordination structurelle qui vise à assurer aux prêteurs que la part la plus significative des financements du Groupe demeure située au niveau de la Société.

À la clôture de l'exercice 2008, Veolia Environnement respectait les covenants de tous ses financements significatifs.



Recherche et développement, brevets et licences

	page
11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	102
11.1.1 La Recherche et développement : un axe prioritaire pour Veolia Environnement	102
11.1.2 Les moyens de la Recherche et développement de Veolia Environnement	102
11.1.3 Le processus d'innovation : une méthode rationalisée	103
11.1.4 Les grands axes de la Recherche et développement de Veolia Environnement	103
11.1.5 Avancées 2008	104
11.2 BREVETS ET LICENCES	106

11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1.1 La Recherche et développement : un axe prioritaire pour Veolia Environnement

Les activités de Veolia Environnement sont à la convergence des principaux défis du monde moderne : urbanisation, accès à l'eau, lutte contre le changement climatique. La résolution de ces défis requiert aujourd'hui une dimension industrielle et technologique globale. Cette dimension transverse est au cœur des réflexions et de la démarche de la Recherche et développement (R&D) de Veolia Environnement.

Gérer et préserver les ressources, limiter les impacts sur les milieux naturels, améliorer les conditions de vie des populations, développer des sources d'énergie renouvelables : tels sont les grands axes qui mobilisent la R&D aujourd'hui. La lutte contre le changement climatique figure également au premier rang des priorités. Les efforts de recherche portent essentiellement sur l'optimisation énergétique des installations du Groupe, le captage et le stockage du CO₂, le développement des bioénergies et des modes de transport propres.

Dans chacun de ces domaines, les savoir-faire et les technologies du Groupe sont complémentaires. C'est le cas par exemple dans les domaines des boues, de la biomasse, des biocarburants, de la prévention des légionelles ou encore des traitements des effluents industriels.

De plus, la mobilisation d'un réseau d'experts au niveau international et l'application des programmes de recherche sur des sites d'études répartis à travers le monde permettent à Veolia Environnement de bénéficier de réponses à des problématiques et des contextes locaux bien spécifiques et adaptables à d'autres régions du monde.

Les équipes de recherche de Veolia Environnement s'attachent, dans l'ensemble de leurs travaux, à relever le défi de l'environnement tout en assurant la compétitivité du Groupe. La R&D est un axe prioritaire pour la Société ; l'augmentation de 45 % depuis 2003 des moyens alloués à ces travaux en témoigne.

11.1.2 Les moyens de la Recherche et développement de Veolia Environnement

Les activités de recherche de Veolia Environnement sont coordonnées par une société dénommée Veolia Environnement Recherche et Innovation (VERI). La R&D a représenté en 2008 près de 800 experts (dont 400 chercheurs et 400 développeurs terrain) répartis à travers le monde, et un budget global de 153,5 millions d'euros environ ⁽¹³⁾.

La direction de la recherche de Veolia Environnement travaille pour toutes les activités du Groupe, en particulier en raison de leurs préoccupations communes comme la résolution des enjeux sanitaires et environnementaux avec souvent l'aide de nombreux outils comme la modélisation et l'analyse chimique et bactériologique. Elle assure ainsi une meilleure cohérence des actions de la recherche avec la stratégie du Groupe.

Veolia Environnement dispose de quatre principaux centres de recherche qui fonctionnent en réseau. Implantés en Île-de-France et spécialisés dans l'Eau, la Propreté, l'Énergie et le Transport, les centres disposent d'unités associées ou de relais dans l'hexagone et à l'étranger (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Australie).

Un réseau international de correspondants Recherche & Développement de Veolia Environnement, mis en place en 2003, permet d'identifier les besoins d'innovation dans chaque région du monde et de relayer les travaux de recherche. Certains centres à l'étranger ont acquis une compétence particulière et sont associés à ceux de la France. Ces unités de recherche sont devenues de véritables vitrines du savoir-faire technologique de Veolia

Environnement. Dans le domaine de l'Eau, le Kompetenzzentrum Wasser Berlin est le centre d'expertise pour la protection des ressources en eau et l'Australie est devenue une référence en matière de réutilisation des eaux usées.

Les équipes de recherche intègrent des experts dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'analyse qui contribuent à anticiper les besoins et interviennent en appui des exploitants :

- le département Environnement pilote les programmes de recherche axés sur la gestion et la protection de la ressource en eau, la modélisation environnementale ainsi que sur l'évaluation des risques et des impacts environnementaux (ACV) ;
- le département Santé évalue les risques et les bénéfices sanitaires liés aux activités de Veolia Environnement, en liaison avec des médecins et des spécialistes de la santé environnementale. Dans une optique préventive, il identifie les dangers sanitaires émergents, et veille à l'innocuité des services du Groupe sur la santé humaine ;
- le Centre d'analyses environnementales (CAE) pilote la recherche analytique de Veolia Environnement et coordonne un réseau de laboratoires. Il réalise les analyses de contrôle sanitaire et environnemental pour l'ensemble du Groupe. Il développe des méthodes de mesure pour identifier rapidement et finement des polluants ou des micro-organismes en très faible concentration.

(13) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, les frais de Recherche et développement s'élèvent à 92,1 millions d'euros (cf. chapitre 20, § 20.1, note 22 infra) et représentent, avec d'autres coûts de développements opérationnels un budget global évalué à 153,5 millions d'euros.

11.1.3 Le processus d'innovation : une méthode rationalisée

Les équipes de recherche ont pour objectif d'apporter, dans leurs domaines de compétences, des solutions novatrices concrètes cruciales pour la compétitivité du groupe Veolia Environnement. Pour avancer rapidement et aboutir à des applications industrielles fiables et performantes, les travaux de R&D sont menés selon une méthode rationalisée permettant de maîtriser le risque technologique. Les principales étapes qui jalonnent le processus d'innovation sont :

- une veille réglementaire, technologique et concurrentielle rigoureuse, qui permet d'anticiper les futurs besoins, afin de déterminer et de lancer au plus tôt les nouveaux programmes de recherche. Des essais en laboratoire ou sur le terrain sont ensuite effectués pour vérifier leur faisabilité. À ce stade, si le procédé le permet, une modélisation informatique ⁽¹⁴⁾ peut être réalisée (c'est-à-dire explorer le domaine de fonctionnement tout en contenant les coûts) ;
- si la piste suivie est fructueuse, la construction d'un pilote, en laboratoire ou sur site, pour valider et fiabiliser les technologies utilisées ;

- le développement d'une unité préindustrielle, installée sur un site adapté et servie par du personnel d'exploitation.

Pour chacune des étapes du processus d'innovation, une collaboration entre de nombreux acteurs (équipes de recherche, de laboratoires universitaires ou privés...) est nécessaire et conditionne la réussite d'un projet de recherche.

La Recherche et développement de Veolia Environnement s'inscrit dans un réseau international de chercheurs. Elle tisse des liens avec des équipes de recherche fondamentale, en tirant mutuellement parti des expertises. Tandis que ces collaborations enrichissent les connaissances de la R&D du Groupe et la maintiennent à la pointe du progrès, elles apportent des débouchés effectifs aux avancées de la science et un retour d'expérience à nos partenaires. La recherche travaille ainsi avec de nombreuses universités et grandes écoles et participe à des programmes de recherche menés par des institutions nationales et internationales. Elle conjugue également ses savoirs technologiques avec des industriels.

11.1.4 Les grands axes de la Recherche et développement de Veolia Environnement

Les quatre grands axes qui mobilisent la Recherche et développement de Veolia Environnement aujourd'hui sont :

La gestion et la préservation des ressources naturelles

La recherche sur les procédés de dessalement de l'eau de mer, de récupération des eaux de pluie ou de réutilisation des eaux usées après traitement vise à répondre à l'augmentation des besoins en eau. La mécanisation et l'automatisation du tri des matériaux usagés ainsi que la conception de procédés de recyclage des produits en fin de vie ou des effluents industriels favorisent la réutilisation, à un coût compétitif, des matières contenues dans les déchets.

La limitation des impacts sur les milieux naturels

L'amélioration des techniques de traitement des effluents industriels et des déchets dangereux permet de limiter la dispersion des polluants dans l'environnement et de mieux respecter la biodiversité et la santé humaine. Leader des services à l'environnement, le groupe Veolia Environnement se doit d'être exemplaire pour réduire les impacts de ses activités. Les travaux ont donc aussi pour priorité de réduire les rejets des installations de Veolia Environnement, de diminuer leurs nuisances sonores et olfactives et de développer des modes de transport encore plus propres.

L'amélioration des conditions de vie des populations

La mise au point de systèmes de dépollution des eaux usées et de filières de gestion des déchets adaptés aux pays en développement améliore la salubrité des villes du Sud et contribue à prévenir la propagation des épidémies à l'échelle planétaire. Elle préserve aussi la qualité de l'eau et la santé de ceux qui la consomment. Alliée au développement de modes propres, la rationalisation des transports collectifs limite les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Elle favorise la qualité de vie dans les grandes villes et accompagne l'essor économique des pays émergents.

Le développement des sources d'énergie alternatives

Alors que les rejets de carbone dépassent les capacités d'assimilation de la biosphère, la production de combustibles de substitution et de biocarburants, la valorisation énergétique de la biomasse, le développement des applications industrielles de la pile à combustible autant que l'optimisation du rendement des unités d'incinération des déchets du Groupe participent à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures contribuent aussi à répondre à l'augmentation de la demande énergétique mondiale, à affronter la raréfaction des combustibles fossiles et à s'acheminer vers l'économie de l'hydrogène.

(14) À chaque étape du processus d'innovation, les chercheurs mettent en œuvre des outils sophistiqués, comme la mécanique des fluides numérique par exemple. Cette technologie permet aux chercheurs de simuler le fonctionnement des ouvrages et de tester un plus grand nombre de scénarios pour améliorer leur efficacité. Sur une durée plus courte, ces logiciels permettent d'optimiser les protocoles d'essais pour le développement d'un procédé.

Plus de 70 % des programmes de recherche de Veolia Environnement contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre. S'appuyant sur une démarche visant dans un premier temps à ne pas émettre de gaz à effet de serre, puis lorsque cela n'est pas possible, à réduire les émissions, les travaux de la Société visent à maîtriser les besoins, à améliorer les procédés et

l'efficacité énergétique ainsi qu'à exploiter davantage les sources d'énergie renouvelables. Le Groupe travaille également à mettre en œuvre des procédés pour capter, stocker et valoriser les gaz à effet de serre et anticipe les contraintes de demain liées aux changements climatiques.

11.1.5 Avancées 2008

Inauguration du laboratoire de Toulouse et présentation de ses actions

Un nouveau laboratoire du Centre d'Analyses Environnementales (CAE) a été inauguré le 10 avril 2008 à Toulouse. Il fait partie d'un réseau de sept laboratoires régionaux piloté par le laboratoire central de Saint-Maurice dans le Val-de-Marne, qui oriente la recherche analytique de Veolia Environnement et coordonne ce réseau qui agit depuis 2003 en faveur de la qualité environnementale des métiers du Groupe. Il regroupe près de 200 personnes qui travaillent au développement de techniques analytiques toujours plus performantes et au perfectionnement des méthodes existantes. Les laboratoires du CAE sont accrédités pour près de 80 paramètres, celui de Toulouse, dans les domaines de la mesure physicochimique, de la microbiologie des eaux, de l'analyse des mâchefers d'incinération et des réactifs de traitement.

En 2008, le laboratoire de Toulouse a analysé environ 212 000 échantillons et rendu plus 1,5 million d'analyses. En cinq ans, ses délais d'analyse ont passé de quinze à six jours. Il a en outre reçu en juin l'agrément du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables pour la réalisation d'analyses d'eaux douces et d'eaux résiduaires. L'agrément qualifie le laboratoire pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics en matière de police de l'eau, surveillance des milieux aquatiques et vérification des rendements d'épuration. Cette reconnaissance est la première d'une démarche engagée pour l'ensemble des laboratoires du CAE.

Démarrage de la phase opérationnelle France du programme de recherche sur le captage, le transport, la valorisation et le stockage du CO₂

Dans le cadre du programme de recherche sur le captage, le transport, la valorisation et le stockage du CO₂, Veolia Environnement a annoncé en mars 2008 le choix de sites industriels en région parisienne sur lesquels Veolia Propreté exploite des installations de valorisation et de stockage de déchets non dangereux. Ce choix permet de démarrer la phase opérationnelle du programme de recherche et de lancer les études géologiques préliminaires, en partenariat avec Geogreen. Celles-ci commenceront par le site de Claye-Souilly en Seine et Marne qui présente des caractéristiques

géologiques favorables à une telle opération. Cette solution, qui devrait contribuer en 2050 à 20 à 30 % de la réduction des gaz à effet de serre au niveau mondial, fait l'objet d'un programme de recherche dont les premières réflexions ont débuté dès 2005. Les enjeux de ce programme consistent à disposer d'une nouvelle solution de réduction des émissions de GES du Groupe, acquérir une expertise reconnue et explorer de nouveaux marchés et pouvoir proposer un positionnement et une offre de service complète dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Développement du système de tri automatisé

Le tri est une étape stratégique dans la gestion des déchets, pour le recyclage en particulier. Le recyclage réduit la quantité des déchets ultimes et les nuisances éventuelles. Outre les économies de matière premières vierges, il induit en général des économies d'énergie et d'eau dans les procédés et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le travail de la R&D consiste à automatiser les centres de tri, qu'il s'agisse de déchets pré-triés par les ménages ou de déchets industriels banals collectés en vrac, en recourant à des technologies de plus en plus évoluées. En améliorant la qualité du tri, l'automatisation accroît les possibilités de recyclage de matériaux.

Le Tri Séquentiel Auto Adaptatif (TSA2) est un procédé breveté par Veolia Propreté en 2007 permettant le tri de plusieurs catégories d'objets par une seule machine de tri via la recirculation des flux non éjectés. La faisabilité du système ayant été démontrée, les essais du pilote industriel ont démarré en avril 2008. Après validation, le système sera industrialisé. Il permettra de trier davantage dans le détail et de récupérer plus de matières usagées. L'objectif est d'optimiser le coût du recyclage, ce qui est fondamental pour développer de nouvelles filières de valorisation compétitives.

En parallèle, la dimension sociale et humaine est totalement intégrée dans la démarche de recherche. L'automatisation du tri est en effet un axe important de recherche pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des opérateurs de tri. Par ailleurs, l'optimisation du tri ouvre à terme des perspectives d'emploi dans le recyclage grâce à l'apparition de nouvelles filières de valorisation.

Les filières de production d'Eau Potable à Haute Performance

Veolia Environnement a mis en service en 2008 à Annet-sur-Marne (Seine et Marne) une nouvelle plateforme d'essais avec des filières pilotes permettant de tester et d'optimiser les procédés membranaires pour la production d'eau potable. Le Groupe accentue ainsi ses efforts pour développer des filières de traitement d'Eau Potable à Haute Performance. Cette plateforme permet de comparer trois filières membranaires différentes à partir d'une ressource commune et d'évaluer ainsi l'impact de la qualité d'eau produite sur son évolution dans les réseaux jusqu'au robinet du consommateur.

Les principaux objectifs de ce nouvel ensemble sont d'abaisser la matière organique d'origine naturelle, éliminer les micropolluants de type pesticides et résidus médicamenteux, réduire les inconvénients de la chloration, notamment quant au goût de l'eau et des sous-produits indésirables mais aussi maîtriser les risques sanitaires émergents.

Les résultats obtenus, qui ont fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets, seront exploités par le Groupe pour configurer des filières à hautes performances minimisant les coûts de construction et d'exploitation. Ainsi, à l'heure du Grenelle de l'environnement et du développement de solutions pour le développement durable, la recherche de performances technologiques se double de bilans énergétiques et environnementaux pour sélectionner les procédés les plus viables.

Eaux résiduaires industrielles – Zero Nuisance Piggeries

Veolia Environnement et ses partenaires, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes et la Chambre d'Agriculture du Finistère, soutenus par un cofinancement de la Communauté Européenne ont mis au point un prototype « Porcherie Zéro Nuisance » (ZNP) améliorant le traitement du lisier de porcs afin de mieux respecter l'environnement. Les résultats du procédé développé, qui permet un recyclage des eaux de lavage du lisier frais mettant en œuvre un bioréacteur à membrane et un traitement des boues par centrifugation, intéressent vivement la profession. Breveté, il est actuellement en cours d'industrialisation et des premières références sont attendues pour 2009. Des perspectives de développement sont envisageables à d'autres filières telles que, les élevages de bovins.

Mise en route d'une plateforme de test comparatif de technologies solaires photovoltaïques (Narbonne)

Le centre de recherche sur l'énergie du Groupe construit sur différents sites des plateformes expérimentales de capteurs solaires photovoltaïques. Ces plateformes de test, dont une est déjà installée sur un site d'exploitation et une prochaine au centre de recherche, permettront d'évaluer techniquement et économiquement les solutions photovoltaïques commercialisées dans des conditions réelles de fonctionnement, en mode raccordé réseau. Elles permettront aussi de développer des outils d'aide à la décision pour le dimensionnement de solutions globales adaptées à différentes conditions d'ensoleillement. Les technologies

commerciales testées seront représentatives des grandes catégories présentes sur les marchés. Ces travaux permettront aussi de détecter des solutions émergentes et de saisir des opportunités de différenciation sur le marché.

Mesure des émissions diffuses de méthane des centres de stockage

Les travaux de R&D menés par le Groupe sur la mesure des émissions diffuses de méthane des installations de stockage de déchets ont été présentés lors du colloque international « *the Global Waste Management Symposium* » (GWMS) qui s'est déroulé du 7 au 10 septembre 2008 dans le Colorado aux États-Unis. Les questions que soulève ce projet suscitent un intérêt très vif aux États-Unis, où l'on assiste à une montée en puissance des enjeux associés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout particulièrement celles issues des installations de stockage de déchets. Veolia Environnement entend jouer un rôle moteur dans ce domaine à travers un programme de mesure des émissions diffuses ; trois campagnes de mesures menées sur des sites français et américains ont déjà permis de tester différentes techniques et d'identifier celles qui pourraient bénéficier de développements industriels spécifiques. Ce programme est soutenu par l'ADEME, l'agence de l'environnement américaine (US EPA) et par la fondation américaine EREF.

Protéger les prises d'eau potable en rivière : création d'un outil de gestion de crise basé sur la modélisation des transferts de pollution en rivière dédié à l'exploitant (RIPOST)

Les usines de production d'eau potable utilisant des eaux de surface sont régulièrement victimes de pollutions accidentelles. En situation de crise, face à une pollution accidentelle, les exploitants doivent adopter des stratégies de gestion de leur installation, en fonction du niveau de contamination de la ressource, comme l'augmentation des taux de traitements ou l'arrêt momentané d'un pompage. Pour mettre en œuvre la solution adaptée, il est primordial pour l'exploitant d'évaluer le plus rapidement possible l'impact de la pollution concernée, or la propagation d'une substance polluante en rivière résulte de phénomènes physico-chimique et hydraulique complexes. La R&D de Veolia Environnement développe depuis 2004 des outils sur mesure d'aide à la décision utilisant les avancées récentes de la modélisation numérique et de l'informatique. RIPOST (River Pollution Simulation Tool) est un outil adapté aux besoins spécifiques des exploitants des usines de production d'eau potable du Groupe, qui permet de modéliser le transfert de polluants sur la largeur du cours d'eau par une approche bidimensionnelle. Il permet, à partir du lieu et de l'heure du déversement d'une pollution, d'évaluer à tout moment sa position et la durée de son passage au niveau de la prise d'eau. Une première version de RIPOST a été développée en 2008 pour les pollutions conservatives et dissoutes. D'autres versions, intégrant le transfert de polluants au comportement complexe comme les hydrocarbures ou les pollutions microbiologiques, seront développées dans les prochaines années.

Veolia Environnement et l'Institut Ruppin lancent un partenariat de recherche en Israël

Veolia Environnement s'investit dans un premier programme de recherche avec l'École des Sciences de la Mer et de l'Environnement du Centre Académique Ruppin en Israël. Il a pour objectif de développer une nouvelle méthode de suivi des contaminations bactériennes dans l'eau de mer en s'appuyant sur des techniques de biologie moléculaire. La méthode devrait permettre, en utilisant la connaissance fine de leur matériel génétique de détecter et quantifier les germes fécaux présents, de déterminer leur niveau

d'activité afin d'évaluer leur temps de séjour dans l'eau de mer et approcher ainsi la date probable de contamination. Le programme est prévu sur 3 ans et devrait aboutir *in fine* à un appareil de terrain. Ce développement devrait intéresser de nombreuses structures dans le monde impliquées dans la gestion active des eaux de baignade. Il constituera une nouvelle avancée du dispositif Coliplage aujourd'hui mis en œuvre par le Groupe sur plus de 70 sites côtiers en France. Veolia et Ruppin sont déjà associés dans le cadre du développement des Campus Veolia Environnement.

(11.2 BREVETS ET LICENCES

Voir le chapitre 6, paragraphe 6.2.5 *supra* (Propriété intellectuelle – Dépendance de la Société).

	page
12.1 TENDANCES	108
12.2 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	108
Veolia Environnement	108
Veolia Propreté	108
Dalkia	108
Veolia Transport	109

12.1 TENDANCES

Les principales tendances concernant ou affectant les activités de la Société sont décrites au chapitre 6 et au chapitre 9 *supra*.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Veolia Environnement depuis la clôture de l'exercice 2008 et les événements raisonnablement susceptibles d'influer sur

les perspectives de la Société pour l'exercice en cours ont été communiqués par la Société lors de la présentation de ses résultats annuels 2008 le 6 mars 2009 (voir le paragraphe 12.2 ci-dessous).

12.2 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Veolia Environnement

Le 6 mars 2009, la Société a publié un communiqué de presse sur ses résultats annuels 2008.

Veolia Propreté

En janvier 2009, Bartin Aéro Recycling, filiale de Veolia Propreté, a obtenu la certification ISO 14001 pour le site de Châteauroux- Déols. Ce site devient ainsi le premier site européen capable de fournir l'ensemble des prestations de déconstruction et de démantèlement d'avions en conformité avec les engagements de la charte environnement et développement durable signée récemment par le président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS).

La nouvelle unité de valorisation énergétique d'Antibes a été officiellement inaugurée le 23 mars 2009. Entièrement rénové et modernisé dans le cadre d'un partenariat privé-public (PPP) établi entre le Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (SIDOM) et Veolia Propreté, ce site apporte une solution durable

et respectueuse de l'environnement au traitement des déchets ménagers des 260 000 habitants de 20 communes des Alpes-Maritimes. L'exploitation de la nouvelle unité a été confiée pour 20 ans à une filiale de Veolia Propreté. Les équipements réalisés permettront d'obtenir des émissions d'oxydes d'azote (NOx) limitées à seulement 80mg/Nm₃, pour un seuil réglementaire de 200 mg/Nm₃, et de réduire le niveau d'émission de dioxines de moitié par rapport aux normes en vigueur. La valorisation énergétique permettra de convertir l'énergie thermique produite par la combustion des déchets en électricité qui sera utilisée pour le fonctionnement de l'installation et dont le surplus sera revendu à EDF.

Dalkia

Dalkia, mandataire commun du groupement d'entreprises Dalkia/Engelvin TP réseaux a remporté fin 2008 l'appel d'offres pour la délégation de service public du réseau de chaleur de Mende en Lozère. Le contrat, qui représente un chiffre d'affaires total estimé à 41 millions d'euros environ, devrait être signé

en avril 2009. Dalkia réalisera les sous-stations (60 sont prévues à terme) et l'exploitation du réseau pendant 24 ans. Le réseau de chaleur sera alimenté à partir de biomasse locale.

Veolia Transport

En janvier 2009, Veolia Transport, en consortium avec deux partenaires marocains, a été désignée attributaire de la concession de service public déléguée d'autobus sur le périmètre des villes de Rabat, Salé et Temara au Maroc, qui représente au total 14 communes. Ce contrat, dont l'exploitation débutera en août 2009, nécessitera le renouvellement du parc existant et l'intégration de plus de 3 000 salariés dont une partie de l'ancien personnel de la régie sortante. Il constitue une implantation marquante pour Veolia Transport en Afrique du Nord.

CFTI, filiale à 100 % de Veolia Transport, a finalisé l'acquisition le 6 janvier 2009 du groupe Savoie Tourisme. Ce groupe, qui compte 132 salariés et gère un parc de 75 véhicules, exploite des lignes régulières de transport de passagers par bus et car sur la région

Rhône-Alpes, des lignes régulières internationales et effectue du transport scolaire.

Veolia Transport et RATP Développement ont annoncé en janvier 2009 la conclusion d'un partenariat portant sur la création, pour une durée initiale de 20 ans, d'une société commune en Asie détenue à parité entre les deux groupes. Destinée à accroître le potentiel de développement sur l'Asie de Veolia Transport et RATP Développement, la société commune aura pour cible dans un premier temps la Chine, la Corée du Sud et l'Inde et l'objectif de devenir un des leaders du transport urbain en Asie avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros en 2013.

Objectifs et perspectives

Dans l'environnement économique actuel, Veolia Environnement s'est fixé comme priorité pour 2009 de générer un free cash flow positif (cf. chapitre 9, § 9.2.1 supra) après paiement du dividende.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe prévoit de réduire ses investissements nets d'au moins 1,6 milliard d'euros par rapport à 2008, soit une enveloppe maximale de 2 milliards d'euros en 2009. Afin de dégager en interne les moyens de sa croissance, Veolia Environnement a revu à la hausse son plan de cession d'actifs et 3 milliards d'euros de cessions devraient ainsi être réalisées sur la période 2009-2011, avec un objectif d'au moins 1 milliard d'euros dès 2009 (contre près de 0,8 milliard d'euros réalisés en 2008). Par ailleurs, des actions de réductions de coûts à effet 2009 d'un montant de 280 millions d'euros sont identifiées, dont 180 millions d'euros dans le cadre du plan « Efficacité 2010 » et 100 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation mis en œuvre dans la Division Propreté.

La priorité du Groupe de générer un free cash flow positif en 2009 conduit à fixer un objectif de capacité d'autofinancement opérationnelle après déduction des investissements nets d'environ 2 milliards d'euros à taux de change constant.

Les informations prospectives visées au présent paragraphe sont incertaines et susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées. Elles ne sauraient être utilisées pour établir des prévisions de résultat.

Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

	page
14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ	114
Composition du conseil d'administration et fonctions exercées par les administrateurs en dehors de la Société	114
Renseignements personnels concernant les administrateurs	121
14.2 CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS	123

La Société est une société anonyme à conseil d'administration (depuis l'assemblée générale du 30 avril 2003), dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris et le New York Stock

Exchange (NYSE). Elle est soumise à la réglementation française, notamment en matière de gouvernement d'entreprise, et aux règles applicables aux sociétés étrangères cotées aux États-Unis.

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Composition du conseil d'administration et fonctions exercées par les administrateurs en dehors de la Société

Le tableau ci-après fait apparaître le nom des membres du conseil d'administration à la date de dépôt du document de référence, leur âge, les dates de première nomination, de renouvellement le cas échéant, et d'expiration des mandats occupés par ces personnes au sein de la Société, la fonction principale qu'ils exercent en dehors de la Société ainsi que les mandats occupés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années.

Le conseil d'administration de la Société compte 14 membres à la date de dépôt du document de référence.

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 janvier 2009.

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Henri Proglia 59 ans Première nomination : 30 avril 2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : président-directeur général de Veolia Environnement</p>	<p>En France : membre du conseil de surveillance de Natixis ; administrateur de EDF ; membre du conseil de surveillance de Lagardère ; administrateur de CNP Assurances ; censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; administrateur de Dassault Aviation ; gérant de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux ; président du conseil d'administration de Veolia Propreté ; président du conseil d'administration de Veolia Transport ; membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia ; président du conseil d'administration de Veolia Water ; président du conseil de surveillance de Dalkia France ; administrateur de SARP Industries ; administrateur de Dalkia International ; administrateur de la Société des Eaux de Marseille ; président de Campus Veolia Environnement.</p> <p>À l'étranger : administrateur de Veolia Environnement North America Operations ; administrateur de Veolia Environmental Services Australia ; administrateur de Veolia Transport Australasia ; administrateur de Veolia Transport Northern Europe ; administrateur de Veolia Environmental Services UK ; administrateur de Siram ; administrateur de Veolia Environnement UK (Royaume-Uni) ; administrateur de Veolia Environmental Services North America.</p>	<p>président du directoire de Vivendi Environnement ; administrateur de Thales ; administrateur de EDF International ; administrateur de Vinci ; membre du conseil de surveillance de CEO ; membre du conseil de surveillance de CFSP ; administrateur de Comgen Australia ; administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni) ; administrateur de Connex Transport AB (Suède) ; administrateur de Connex Transport UK (Royaume-Uni) ; membre du conseil de surveillance de la Société des Eaux de Melun ; administrateur de Esterra ; administrateur de SARP ; administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne) ; administrateur de GRUCYCSA (Espagne) ; administrateur de Onyx UK Holdings (Royaume-Uni) ; administrateur de SAFISE ; administrateur de WASCO (ex-US Filter, États-Unis) ; administrateur de Veolia ES Asia ; membre du conseil de surveillance de Elixior ; administrateur de Casino, Guichard-Perrachon ; membre du conseil de surveillance de CNP Assurances.</p>
<p>Jean Azéma 56 ans Première nomination : 30 avril 2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : directeur général de Groupama SA.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : directeur général de la Fédération Nationale Groupama ; directeur général de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ; administrateur de Société Générale ; Représentant permanent de Groupama SA au conseil d'administration de Bolloré ; président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelle (FFSAM) ; vice-président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.</p> <p>À l'étranger : administrateur de Mediobanca.</p>	<p>président du conseil d'administration de Groupama International ; représentant permanent de la CCAMA dans Gimar Finance SCA ; Représentant permanent de Groupama Investissements dans Gimar Finance SCA ; Représentant permanent de la CCAMA dans la SCI Groupama les Massues ; Représentant permanent de Groupama Assurances et Services dans Bolloré Investissement ; membre du conseil de surveillance de Mediobanca.</p>

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Daniel Bouton 58 ans Première nomination : 30 avril 2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des nominations et des rémunérations depuis le 1^{er} avril 2005</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président du conseil d'administration de la Société Générale.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : administrateur de Total SA.</p>	<p>membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; administrateur de Arcelor ; administrateur de Schneider Electric SA.</p>
<p>Jean-François Dehecq 69 ans Première nomination : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président du conseil d'administration de Sanofi-Aventis.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : président du comité d'orientation du Fonds Stratégique d'Investissement ; administrateur d'Air France ; administrateur de l'Agence Nationale de la Recherche ; président de l'Association Nationale de la Recherche Technique ; membre de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie ; président du conseil de l'ENSAM/ParisTech (École Nationale Supérieure des Arts et Métiers).</p> <p>À l'étranger : vice-président de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations) ; membre du conseil de l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers Associations).</p>	<p>administrateur de Pechiney ; président du Conservatoire national des Arts et Métiers ; président de l'EFPIA (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations) ; président-directeur général de Sanofi-Aventis ; administrateur de Finance et Management ; administrateur de la Société Financière des Laboratoires de Cosmétologie Yves Rocher ; membre du conseil de surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle.</p>
<p>Augustin de Romanet de Beaune 47 ans Première nomination : 29/03/2007 Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : président du conseil d'administration du Fonds Stratégique d'Investissement ; président du conseil de surveillance de la SNI ; administrateur de Dexia, CNP Assurances et Icade.</p>	<p>membre du comité exécutif et directeur adjoint finance et stratégie de Crédit Agricole ; secrétaire général adjoint à la présidence de la République, Jacques Chirac ; directeur adjoint du cabinet du Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin ; membre du conseil de surveillance de CNP Assurances ; administrateur d'Accor.</p>

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Jean-Marc Espalioux 57 ans</p> <p>Première nomination : 30 avril 2003</p> <p>Renouvellement : 11/05/2006</p> <p>Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des comptes et de l'audit depuis le 30 avril 2003 membre du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président-directeur général de Financière Agache Private Equity.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : administrateur d'Air France – KLM ; censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; membre du conseil de surveillance de Homair Vacances ; président du comité de surveillance de Lyparis (Go Voyages) ; membre du conseil de surveillance du groupe Flo ; membre du conseil de surveillance de PAPREC.</p>	<p>président du directoire du groupe Accor.</p>
<p>Paul-Louis Girardot 75 ans</p> <p>Première nomination : 30 avril 2003</p> <p>Renouvellement : 11/05/2006</p> <p>Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement membre du comité des comptes et de l'audit depuis le 1^{er} avril 2005 membre du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président du conseil de surveillance de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : président du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris ; membre du conseil de surveillance de Dalkia France ; membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia ; administrateur de Veolia Transport ; administrateur de Veolia Propreté ; administrateur de Veolia Water ; administrateur de la Société des Eaux de Marseille ; membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone ; vice-président du comité de Basse-Seine – Normandie.</p>	<p>administrateur de Eiffage ; administrateur de GG TS ; membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; administrateur de FCC (Espagne).</p>
<p>Philippe Kourilsky 66 ans</p> <p>Première nomination : 30 avril 2003</p> <p>Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; président du comité stratégique recherche, innovation et développement durable depuis le 14 septembre 2006</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : Professeur au Collège de France.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société : membre du conseil d'administration du Collège international de philosophie.</p>	<p>directeur général de l'Institut Pasteur ; administrateur de l'Institut Curie ; administrateur de l'Institut Pasteur de Lille ; administrateur de l'Institut Pasteur de Montevideo (Uruguay), de l'Institut Pasteur de Hong Kong (Chine), de l'Institut Pasteur de Shanghai (Chine) et de l'Institut Pasteur de Séoul (Corée du Sud) ; membre du conseil d'administration de l'École polytechnique ; membre du conseil d'administration du LEEM Recherche.</p>

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Serge Michel 82 ans</p> <p>Première nomination : 30 avril 2003</p> <p>Renouvellement : 11/05/2006</p> <p>Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement président du comité des nominations et des rémunérations depuis le 30 avril 2003</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président de Soficot SAS.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : président de CIAM Domaine de Pin Fourçat ; président de la SAS Carré des Champs-Élysées ; président de la Société Gastronomique de l'Étoile SAS ; président de groupe Epicure SAS ; membre du conseil de surveillance de Eolfi ; membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris ; administrateur de SARP Industries ; Représentant permanent de la société EDRIF au conseil de surveillance de Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux ; membre du conseil de surveillance de la Société des Eaux de Trouville Deauville et Normandie ; Représentant permanent de la société CEPH au conseil d'administration de SEDIBEX ; administrateur de Orsay Finance, Eiffage, LCC et Infonet Services.</p>	<p>administrateur de VINCI ; administrateur de SOGEA ; administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) Holding (Espagne) ; administrateur de FCC Construcción (Espagne) ; administrateur de Cementos Portland (Espagne) ; administrateur de Vinci Construction ; administrateur de DB Logistique ; administrateur de STBB ; membre du conseil de surveillance de G+H Montage (Allemagne) ; président du conseil de surveillance de SEGEX.</p>
<p>Baudoin Prot 57 ans</p> <p>Première nomination : 30/04/2003</p> <p>Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la société : administrateur directeur général de BNP Paribas.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : administrateur de Pinault-Printemps-Redoute.</p> <p>À l'étranger : administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse) ; administrateur de ERBE (Belgique).</p>	<p>administrateur de Pechiney ; administrateur de BNP Intercontinentale ; représentant permanent de BNP Paribas au conseil de surveillance de Fonds de Garantie des Dépôts ; président du conseil d'administration de BNP Paribas E3 puis président de BNP Paris E3 SAS ; représentant permanent de BNP Paribas au conseil de surveillance de Accor ; membre du conseil de surveillance de Cetelem ; membre du conseil de surveillance de Eurosecurities Partners ; administrateur d'Accor.</p>

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Georges Ralli 60 ans Première nomination : 30 avril 2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : Chief Executive du European Investment Banking Business de Lazard Group LLC (États-Unis) ; vice-président-directeur exécutif et associé gérant de Lazard Frères SAS.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : vice-président-directeur exécutif et associé gérant de Compagnie Financière Lazard Frères SAS ; président de Maison Lazard SAS ; président-directeur général et administrateur de Lazard Frères Banque ; président et associé gérant de Lazard Frères Gestion SAS ; administrateur de Fonds Partenaires Gestion ; administrateur de VLGI ; administrateur de Chargeurs ; administrateur de Silic ; censeur de Eurazeo.</p> <p>À l'étranger : <i>deputy Chairman</i> et <i>member</i> de Lazard Group LLC (États-Unis) ; co-chairman du European Investment Banking Committee de Lazard Group LLC (États-Unis) ; membre du European advisory board de Lazard Group LLC (États-Unis) ; membre du comité exécutif de Lazard Strategic Coordination Company LLC (États-Unis) ; membre du conseil d'administration de Lazard & Co. Srl (Italie) ; administrateur de Lazard Investments Srl (Italie).</p>	<p>directeur général adjoint de Lazard Frères Banque SA ; administrateur d'Eurazeo ; membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement ; membre du conseil de surveillance de Eurazeo ; directeur de Crédit Agricole Lazard Financial Products (Royaume Uni) ; associé gérant de Maison Lazard SAS ; associé commandité gérant de Partena (SCS).</p>
<p>Paolo Scaroni 62 ans Première nomination : 12 décembre 2006 Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : directeur général (CEO) de ENI (Italie).</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>À l'étranger : membre du conseil d'administration de Assicurazioni Generali (Italie) ; membre du conseil d'administration de London Stock Exchange Plc (Angleterre) ; membre du conseil d'administration de Fondazione Teatro alla Scala (Italie) ; membre du conseil d'administration de la Columbia Business School (USA).</p>	<p>membre du conseil de surveillance de ABN Amro Bank NV (Pays-Bas) ; président d'Alliance Unichem plc. (Angleterre) ; directeur général (CEO) de Pilkington plc (Angleterre) ; directeur général (CEO) de Enel (Italie) ; membre du conseil d'administration de Il Sole 24 Ore (Italie).</p>

	Fonction principale exercée en dehors de la Société – Autres mandats	Autres références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années
<p>Louis Schweitzer 66 ans Première nomination : 30 avril 2003 Échéance mandat : AG 2009</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; membre du comité des nominations et des rémunérations depuis le 30 avril 2003</p>	<p>Fonction principale exercée en dehors de la Société : président du conseil d'administration de Renault.</p> <p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :</p> <p>En France : président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité ; administrateur de BNP Paribas ; administrateur de L'Oréal ; membre du conseil consultatif de la Banque de France ; président du conseil de surveillance du groupe « Le Monde » ; membre du conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général : Musée du Louvre ; Musée du Quai Branly et Fondation Nationale des Sciences Politiques.</p> <p>À l'étranger : administrateur d'AB Volvo (Suède) ; président du conseil d'administration d'Astra Zeneca (Royaume-Uni) ; membre du conseil consultatif d'Allianz (Allemagne).</p>	<p>président du Medef International ; président-directeur général de Renault ; président du directoire de Renault-Nissan BV ; administrateur de Renault Crédit International Banque ; administrateur d'Électricité de France ; vice-président du conseil de surveillance de Philips (Pays-Bas).</p>
<p>Murray Stuart 75 ans Première nomination : 30 avril 2003 Renouvellement : 11/05/2006 Échéance mandat : AG 2012 *</p> <p>Fonction principale exercée dans la société : membre du conseil d'administration de Veolia Environnement ; président du comité des comptes et de l'audit depuis le 30 avril 2003</p>	<p>Monsieur Stuart n'exerce pas à ce jour d'autres mandats ni fonctions dans d'autres sociétés.</p>	<p>administrateur de National Westminster Bank, de Intermediate Capital Group plc ; administrateur de Old Mutual plc ; administrateur de Hammersmith Hospitals NHS Trust.</p>

AG = assemblée générale.

* Sauf adoption par l'assemblée générale du 7 mai 2009 de la résolution visant à réduire la durée du mandat des administrateurs à 4 ans (cf. chapitre 16, § 16.1.1 *infra*).

Les membres du conseil d'administration peuvent être contactés au siège de la Société, au 36/38, avenue Kléber à Paris.

Renseignements personnels concernant les administrateurs

Henri PROGLIO est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a rejoint la Compagnie Générale des Eaux début 1973 et a été nommé président-directeur général de CGEA en 1990. Il a été nommé vice-président de Vivendi Universal et président-directeur général de Vivendi Water en 1999 avant de devenir président du directoire de Veolia Environnement en 2000 puis président-directeur général en avril 2003.

Jean AZÉMA est ingénieur de l'École supérieure d'agriculture de Purpan et diplômé du Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale. Il a débuté sa carrière à l'Union départementale de la Mutualité Agricole des Pyrénées-Orientales en 1975, puis au Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale de 1978 à 1979, et à l'Union départementale de la mutualité agricole de l'Allier de 1979 à 1987. Entre 1987 et 1995, il a exercé les fonctions de directeur financier de Groupama Vie, de directeur des investissements de Groupama, de directeur de la gestion comptable et de la consolidation de la Caisse centrale des assurances mutuelles agricoles (CCAMA) et de directeur des assurances de CCAMA. Il a été nommé directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996 puis directeur général de Groupama Sud en 1998 et enfin directeur général de Groupama en juin 2000. Jean Azéma est aujourd'hui directeur général de Groupama SA, directeur général de la Fédération nationale Groupama, président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles et vice-président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

Daniel BOUTON est diplômé de Sciences politiques, ancien élève de l'École nationale d'administration et inspecteur général des finances. Il a occupé plusieurs postes au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie dont celui de directeur du budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale dont il devient directeur général en 1993 puis président-directeur général en 1997. Il est depuis mai 2008 président du conseil d'administration de la Société Générale.

Jean-François DEHECQ est diplômé de l'École nationale des Arts et Métiers. Après avoir été de 1964 à 1965 professeur de mathématiques au lycée catholique Saint-Vincent de Senlis, il devient stagiaire à la Recherche scientifique du département Propulsion nucléaire de l'armée. Il intègre en 1965 la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA, ex-Elf Aquitaine). Au sein des services économiques de 1965 à 1969, il devient attaché de direction de 1969 à 1970, puis de 1970 à 1971, ingénieur d'exploitation sur l'Usine de Lacq, site gazier majeur en France. En 1973, il devient directeur général de Sanofi, pôle important du groupe Elf Aquitaine. De 1982 à 1988, il est vice-président-directeur général de Sanofi avant d'en prendre la direction dès février 1988. En 1999, il devient président-directeur général de Sanofi-Synthelabo puis en 2004, président-directeur général de Sanofi-Aventis. Depuis 2007, Jean-François Dehecq est président du conseil d'administration de Sanofi-Aventis.

Augustin DE ROMANET DE BEAUNE est diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Il débute sa carrière à la direction du Budget du ministère de l'économie et des finances. En 1990, il est attaché financier à la Représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles, avant de réintégrer en 1993 la direction du Budget comme chef du bureau de synthèse et de politique budgétaire. En 1995, il devient conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, et conseiller technique puis directeur de cabinet du secrétaire d'État au budget. Après avoir été conseiller budgétaire du ministre délégué au budget, porte-parole du gouvernement et chargé de mission auprès du ministre de l'Économie et des Finances de 1995 à 1997, Augustin de Romanet de Beaune devient sous-directeur chargé de mission auprès du directeur du budget, puis sous-directeur chargé du secteur transport à la direction du budget. En 1999 et 2000, il est successivement nommé directeur d'Oddo et Compagnie puis associé gérant d'Oddo Pinatton Corporate. En 2002, Augustin de Romanet de Beaune prend les fonctions de directeur du cabinet du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. De 2004 à 2005, il occupe les fonctions de directeur du cabinet du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, directeur adjoint du cabinet du Premier ministre et Secrétaire général adjoint à la présidence de la République. Après avoir été directeur adjoint finances et stratégie et membre du comité exécutif du groupe Crédit Agricole depuis octobre 2006, Augustin de Romanet de Beaune a été nommé directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations en mars 2007.

Jean-Marc ESPALIOUX est diplômé de Sciences politiques, de droit et de sciences économiques et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Inspecteur des finances de 1978 à 1983, il rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1984, dont il devient directeur financier en 1987 puis directeur général adjoint en 1996. Administrateur du groupe Accor de 1987 à 1996, Jean-Marc Espalioux en a été le président du directoire de 1997 à 2006. Jean-Marc Espalioux est président-directeur général de Financière Agache Private Equity depuis juillet 2006.

Paul-Louis GIRARDOT a été administrateur et directeur général de Vivendi jusqu'en 1998. Son activité est principalement orientée sur le développement des activités de délégation de services du groupe Veolia Environnement, plus particulièrement dans le domaine de l'Eau. Il a en outre largement contribué au développement des activités de Vivendi dans le domaine de la téléphonie, notamment du radiotéléphone. Il a par ailleurs œuvré au développement du groupe Veolia Environnement dans le domaine des Services Énergétiques et de la production d'électricité décentralisée (cogénération), au travers de la filiale Dalkia. Paul-Louis Girardot est président du conseil de surveillance de Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux depuis 2001.

Philippe KOURILSKY est diplômé de l'École polytechnique de Paris et docteur ès-sciences de l'Université de Paris. Il a consacré sa vie professionnelle à la recherche dans les sciences de la vie. Il a exercé de nombreuses responsabilités dans la recherche publique et privée et a notamment été directeur de recherche au CNRS et directeur général de l'Institut Pasteur de 2000 à 2005. Philippe KOURILSKY est aujourd'hui professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences, et docteur honoris causa de plusieurs universités étrangères.

Serge MICHEL a consacré sa vie professionnelle au monde du bâtiment et des travaux publics. Après avoir occupé au sein du groupe de la Compagnie de Saint-Gobain les fonctions de directeur général adjoint et de président de Socea, il assure jusqu'en 1991 la présidence du groupe SGE et jusqu'en 1997 celle de la CISE. Il a été directeur général adjoint de la Compagnie Générale des Eaux jusqu'en 1992. Il est aujourd'hui président de Soficot, société de conseil en direction d'entreprise et en investissements qu'il a fondée en 1997.

Baudoin PROT est diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration. De 1974 à 1983, il a successivement été directeur adjoint du préfet de région en Franche-Comté, inspecteur général des finances, puis adjoint au directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'industrie. Il rejoint la Banque Nationale de Paris en 1983 où il exerce diverses fonctions avant d'être nommé directeur général adjoint en 1992 et directeur général en 1996. Après avoir été administrateur-directeur général délégué de BNP Paribas à partir de mars 2000, il est depuis juin 2003 administrateur directeur général de BNP Paribas.

Georges RALLI est titulaire d'un DESS banque et finance de l'université Paris-V et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut commercial de Nancy. En 1970, il entre au Crédit Lyonnais où il exerce diverses fonctions de direction jusqu'en 1981. En 1982, il occupe le poste de secrétaire de la Commission pour le développement et la protection de l'épargne, puis, de 1982 à 1985, il est directeur du département des négociations financières au Crédit du Nord. Il rejoint Lazard en 1986, devient associé gérant à partir de 1993 puis co-responsable des fusions-acquisitions de Lazard LLC à partir de 1999. Depuis 2000, Georges Ralli est *Deputy Chairman* et membre du comité exécutif de Lazard LLC (États-Unis) et vice-président-directeur exécutif de Lazard Frères (Paris). Depuis 2006, il est *Chief Executive du European Investment Banking Committee* de Lazard Group LLC (États-Unis).

Paolo SCARONI est diplômé d'économie de l'Université Bocconi de Milan et est titulaire d'un MBA de la Columbia Business School (New York). Après avoir été collaborateur chez McKinsey & Company pendant un an à l'issue de son MBA, il a occupé diverses fonctions de 1973 à 1985 au sein de Saint Gobain dont il devient président de la Division « verre plat ». En 1985, Paolo Scaroni devient *Chief Executive Officer de Techint*, tandis qu'il exerce également les fonctions de vice-président de Falck et de vice-président exécutif de SIV, une joint-venture entre Techint et Pilkington plc. Il rejoint cette dernière compagnie en 1996 pour devenir directeur général (*Chief Executive Officer*) de Pilkington plc jusqu'à mai 2002. Après avoir été directeur général (*Chief Executive Officer*) de Enel de 2002 à 2005, il devient directeur général (*Chief Executive Officer*) d'Eni en juin 2005, fonction qu'il occupe à ce jour.

Louis SCHWEITZER est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration et inspecteur des finances. Il a été, de 1981 à 1986, directeur du cabinet de Laurent Fabius (successivement ministre délégué chargé du budget, ministre de l'industrie et de la recherche et Premier ministre). Il rejoint Renault en 1986, devenant directeur à la direction générale, puis occupe successivement les postes de directeur de la planification et du contrôle de gestion, directeur financier et du plan et de directeur général adjoint. Après avoir été nommé directeur général de Renault en décembre 1990, il devient président-directeur général en mai 1992 jusqu'au 29 avril 2005 où il est nommé président du conseil d'administration de Renault.

Murray STUART est diplômé de l'Université de Glasgow en lettres, en droit et en expertise comptable et est docteur honoraire de l'Université de Glasgow. Il a poursuivi sa carrière dans l'industrie, le commerce et les services financiers. Il a exercé les fonctions de directeur financier et de chef de l'exécutif délégué d'International Computers plc, UK, et de chef de l'exécutif puis président de Metal Box plc (devenu Carnaud Metalbox), société de fabrication d'emballages. Il a été président de Scottish Power plc de 1992 à 2000. Il a également été président délégué de la Commission d'audit des services publics du Royaume-Uni, président du Trust Hammersmith Hospitals NHS, important centre hospitalier d'enseignement et de recherche à Londres, et administrateur de Royal Bank of Scotland Group plc jusqu'en mai 2002.

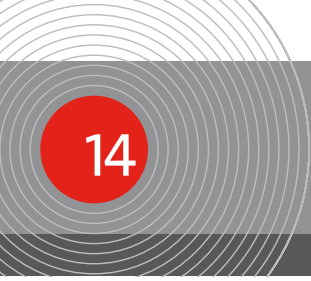
14.2 CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS

Sur la base des déclarations des membres du conseil d'administration à Veolia Environnement, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration de la Société et, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre un membre du conseil d'administration de Veolia Environnement, (ii) aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), et (iv) aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale de Veolia Environnement. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du conseil d'administration dispose que tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du conseil d'administration pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel un membre du conseil d'administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la direction générale de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de Veolia Environnement autre que la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 750 actions de la Société, sous la forme nominative.



Rémunération et avantages des dirigeants

	page
15.1 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEURS)	126
15.1.1 Rémunération globale du président-directeur général	126
15.1.2 Rémunération globale des administrateurs	128
15.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS NON MANDATAIRES SOCIAUX (MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF)	129
15.3 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	130
Régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies	130
Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies	130

15.1 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEURS)

La rémunération globale versée durant l'exercice 2008 aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants tant par la Société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce est détaillée ci-après.

Les tableaux figurant au paragraphe 15.1 ci-après et au chapitre 17, paragraphes 17.3 et 17.4 *infra* (options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites) ont été établis selon le format préconisé par le code consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008 et la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008.

15.1.1 Rémunération globale du président-directeur général

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des rémunérations de toutes natures, détaillées dans les tableaux figurant ci-après et au chapitre 17, § 17.3.1 et 17.4 *infra* pour ce qui concerne les

informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au président-directeur général (dirigeant mandataire social)

(en euros)	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 522 053	1 617 207
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	1 411 316**	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	3 933 369	1 617 207

* Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

** Compte tenu de la non-réalisation des conditions de performance, la valorisation de ces options est nulle au 31 décembre 2008 (cf. chapitre 17, § 17.3.3 *infra*).

Détail des rémunérations du président-directeur général

La rémunération versée en 2008 au président-directeur général a été déterminée selon les modalités proposées par le comité des nominations et des rémunérations et arrêtées par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2008, Monsieur Henri Proglio a perçu la partie fixe de sa rémunération 2008 ainsi que la part variable se rapportant à l'exercice 2007, versée en 2008 après avoir été arrêtée définitivement par le conseil d'administration du 25 mars 2008. Il a reçu en outre des avantages en nature et les jetons de présence dus au titre de ses mandats au sein de la Société et dans d'autres sociétés du Groupe.

Tableau récapitulatif des rémunérations du président-directeur général

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	992 000	992 000	992 000	992 000
Rémunération variable	1 423 020 ⁽¹⁾	1 275 000 ⁽²⁾	519 188 ⁽³⁾	1 423 020 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence				
• Versés par Veolia Environnement	40 000	40 000	40 000	40 000 ⁽⁴⁾
• Versés par les sociétés contrôlées ⁽⁵⁾	64 079	64 079	62 969	62 969
Avantages en nature ⁽⁶⁾	2 954	2 954	3 050	3 050
TOTAL	2 522 053	2 374 033	1 617 207	2 521 039

(1) Part variable au titre de 2007 versée en 2008.

(2) Part variable au titre de 2006 versée en 2007.

(3) Part variable au titre de 2008 à verser en 2009.

(4) Jetons de présence au titre du mandat d'administrateur correspondant au 4^e trimestre de l'exercice 2007 et aux trois premiers trimestres de l'exercice 2008. Le 4^e trimestre se rapportant à l'exercice 2008 a été versé en janvier 2009.

(5) Jetons de présence perçus au titre de mandats dans d'autres sociétés du groupe Veolia Environnement, en France et à l'étranger.

(6) Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Rémunération fixe 2008

Le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations a décidé, lors de sa séance du 25 mars 2008, de maintenir, pour l'exercice 2008, la partie fixe de la rémunération de Monsieur Henri Proglio au niveau fixé en 2007, soit un montant de 992 000 euros.

Critères de détermination de la rémunération variable

Suivant les propositions du comité des nominations et des rémunérations, la part variable 2007 et 2008 de la rémunération du président-directeur général se décompose entre une part quantitative de 70 % basée sur la réalisation d'indicateurs de performance prédéterminés par le conseil d'administration, et une part qualitative de 30 % déterminée par le conseil.

- **Part variable 2007** : Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 29 mars 2007 de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2007 et les réalisations 2007 par rapport à 2006, les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable 2007 du président-directeur général : le résultat opérationnel récurrent Groupe et le résultat net récurrent, chacun pris en compte à hauteur de 50 %. En raison de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007 qui a généré mécaniquement une augmentation du résultat net récurrent, le conseil d'administration du 25 mars 2008, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de substituer au résultat net récurrent le bénéfice net par action (récurrent). En application des formules retenues et compte tenu des résultats

2007, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration un montant de 1 423 020 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2007.

- **Part variable 2008** : Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 25 mars 2008 a décidé de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2008 et les réalisations 2008 par rapport à 2007, les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable 2008 du président-directeur général : la capacité d'autofinancement opérationnelle, le résultat net par action récurrent et le ROCE avant impôts du Groupe. Sur la part quantitative de 70 %, 30 % reposent sur la capacité d'autofinancement opérationnelle du Groupe et 40 % sur le bénéfice net par action et le ROCE avant impôts. En application des formules retenues et compte tenu des résultats de l'exercice 2008, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration du 24 mars 2009 un montant de 519 188 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2008.

Rémunération et objectifs 2009

Suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a décidé de maintenir, pour l'exercice 2009, la partie fixe de la rémunération de Henri Proglio au niveau fixé en 2008, soit un montant de 992 000 euros.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de maintenir, pour la fixation de la part variable 2009 de la rémunération du président-directeur général, une part quantitative de 70% et une

part qualitative de 30%, mais a modifié pour 2009 les critères de détermination de la part quantitative pour tenir compte des objectifs du Groupe et de l'environnement économique. Dans le cadre des objectifs annoncés par le Groupe, le critère unique retenu est le niveau de la capacité d'autofinancement opérationnelle Groupe après déduction des investissements nets.

Le détail des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au président-directeur général et exercées par lui au cours de l'exercice 2008, ainsi que les obligations de conservation d'actions issues de levées d'options de souscription ou d'achat d'actions auxquels le président-directeur général est soumis sont décrits au chapitre 17, paragraphe 17.3 infra.

15.1.2 Rémunération globale des administrateurs ⁽¹⁵⁾

Le tableau ci-dessous fait apparaître le montant des jetons de présence versés en 2007 et 2008 aux membres du conseil d'administration de Veolia Environnement par la Société et par les sociétés contrôlées.

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration ne perçoivent à titre de rémunération que des jetons de présence de la part de la Société et, le cas échéant, des sociétés contrôlées.

Tableau des jetons de présence perçus par les administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Nom de l'administrateur	Montants perçus au cours de l'exercice 2007		Montants perçus au cours de l'exercice 2008	
	Versés par la Société	Versés par les sociétés contrôlées	Versés par la Société	Versés par les sociétés contrôlées
Jean Azema	25 800 *	0	36 660 *	0
Daniel Bouton	50 000	0	50 000	0
Jean-François Dehecq	40 000	0	40 000	0
Augustin de Romanet de Beaune	20 000	0	40 000	0
Jean-Marc Espalioux	57 500	0	60 000	0
Paul-Louis Girardot	57 500	48 155	60 000	48 337
Philippe Kourilsky	55 000	0	60 000	0
Serge Michel	80 000	11 555	80 000	6 955
Baudoin Prot	40 000	0	40 000	0
Georges Ralli	40 000	0	40 000	0
Paolo Scaroni **	24 000	0	30 500	0
Louis Schweitzer	50 000	0	50 000	0
Murray Stuart **	94 500	0	91 500	0

* Après retenues effectuées en application des règles d'assiduité adoptées par le conseil d'administration (voir ci-dessous).

** Montants nets versés après retenue fiscale à la source.

Enveloppe et répartition des jetons de présence

L'enveloppe de jetons de présence de 600 000 euros approuvée par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2003 n'a pas été modifiée jusqu'en 2006.

L'assemblée générale du 11 mai 2006, sur proposition du conseil d'administration, a augmenté le montant de l'enveloppe de jetons de présence pour le fixer à 770 000 euros à compter de l'exercice 2006, afin de prendre en compte la charge particulière de travail pesant sur les comités du conseil (comité des comptes

et de l'audit en particulier) et de mettre l'enveloppe en ligne avec les niveaux constatés au sein des sociétés du CAC 40 également cotées aux États-Unis. Ce montant n'a pas été modifié en 2007 ni en 2008.

Le conseil d'administration du 28 mars 2006 avait décidé, au titre de l'exercice 2006, d'allouer sur cette enveloppe un montant de 40 000 euros aux membres du conseil, 50 000 euros aux membres du conseil également membres d'un comité, 80 000 euros au président du comité des nominations et rémunérations et 120 000 euros au président du comité des comptes et de l'audit.

(15) Mandataires sociaux non dirigeants.

Le conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé d'une nouvelle répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour tenir compte de la création du comité stratégique recherche, innovation et développement durable (cf. § 16.2.1.3 *infra*). Le conseil a ainsi décidé d'allouer sur cette enveloppe un montant de 60 000 euros au président du comité stratégique recherche, innovation et développement durable et un montant de 60 000 euros aux deux autres membres du comité stratégique également membres du comité des comptes et de l'audit au titre de leurs fonctions dans ces deux comités. Pour le reste, la répartition demeurait inchangée. Cette répartition a été reconduite en 2008 suivant décision du conseil d'administration du 25 mars 2008. Il en ressort donc la répartition suivante entre les administrateurs au titre de l'exercice 2008 :

- membre du conseil : 40 000 euros ;
- membre du conseil et d'un comité : 50 000 euros ;
- membres du comité des comptes et de l'audit et du comité recherche et innovation : 60 000 euros ;
- président du comité des nominations et rémunérations : 80 000 euros ;

- président du comité des comptes et de l'audit : 120 000 euros ;
- président du comité recherche et innovation : 60 000 euros.

Le conseil d'administration du 24 mars 2009 a décidé de reconduire pour l'exercice 2009 les règles de répartition décrites ci-dessus.

Le conseil a par ailleurs subordonné depuis l'exercice 2006 le versement d'une partie du montant des jetons de présence revenant à chaque administrateur (membres ou non de comités) à leur assiduité aux séances du conseil d'administration. Ainsi, depuis 2006, le versement de la moitié du montant annuel de jetons de présence d'un membre du conseil (soit 20 000 euros) est soumis à la participation effective de chaque administrateur à au moins 6 séances du conseil par an, cette moitié des jetons de présence annuels étant, le cas échéant, réduite au prorata des absences constatées. Des retenues ont été effectuées en 2007 et en 2008 sur les jetons de présence versés à certains administrateurs en application des règles d'assiduité ci-dessus sur la base de la participation aux séances du conseil constatée l'année précédente.

15.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS NON MANDATAIRES SOCIAUX (MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF)

L'ensemble des membres du comité exécutif en fonction en 2008 ⁽¹⁶⁾ (cf. chapitre 16, paragraphe 16.1.2 *supra*), hors président-directeur général, a perçu une rémunération brute globale de 5 664 246 euros en 2008.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la rémunération brute globale des membres du comité exécutif de la Société en 2006, 2007 et 2008, hors président-directeur général, incluant rémunération fixe et variable versée par Veolia Environnement, avantages en nature et jetons de présence perçus par les membres du comité exécutif au titre de leurs mandats dans des sociétés du groupe Veolia Environnement en France et à l'étranger.

(en euros)	Total parts fixes	Total parts variables	Jetons de présence versés par les sociétés du Groupe	Avantages en nature	Total rémunérations
Rémunérations versées en 2006	2 431 494	1 950 000 ⁽¹⁾	201 065	16 433	4 598 992
Rémunérations versées en 2007	2 160 041	2 109 478 ⁽²⁾	203 308	13 910	4 486 737
Rémunérations versées en 2008	2 860 052	2 576 131 ⁽³⁾	208 545	19 518	5 664 246

(1) Part variable au titre de l'exercice 2005 versée en 2006.

(2) Part variable au titre de l'exercice 2006 versée en 2007.

(3) Part variable au titre de l'exercice 2007 versée en 2008.

Aux rémunérations détaillées ci-dessus s'ajoute un intéressement au titre de l'exercice 2007, versé en juin 2008, qui représente un montant total de 38 416 euros.

(16) Y compris Jérôme Contamine qui n'est plus membre du comité exécutif de la Société depuis le 19 janvier 2009.

15.3 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existe aucun contrat liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages ou indemnités dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions au sein de la Société ou de ses filiales autre que le régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies décrit ci-dessous.

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, le conseil d'administration de la Société réuni le 24 mars 2009 a pris acte qu'il sera mis fin au contrat de travail de Monsieur Henri Proglio, suspendu depuis sa nomination comme président-directeur général de Veolia Environnement le 30 avril 2003, en cas de

renouvellement de son mandat social (cf. chapitre 16, § 16.1.2 infra).

Il n'existe aucun dispositif de type « parachute doré » ou indemnités relatives à une clause de non-concurrence au bénéfice du président-directeur général.

Par ailleurs, la Société et ses filiales ne provisionnent ni ne constatent aucun montant aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux membres du conseil d'administration mentionnés au paragraphe 14.1, hors président-directeur général.

Régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies

Le président-directeur général bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies des cadres dirigeants du Groupe.

Ce régime collectif de retraite supplémentaire à cotisations définies a donné lieu en 2008 au paiement par Veolia Environnement d'une cotisation d'un montant total de 5 990 euros (inclus dans les cotisations patronales) pour le compte du dirigeant mandataire social.

Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies

Description du régime en place

Lors de sa réunion du 15 septembre 2005, le conseil d'administration a souhaité mettre en place à compter de l'exercice 2006 au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif de la Société, un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies en ligne avec les pratiques des groupes du CAC 40.

Cette couverture retraite supplémentaire étant soumise au régime des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, elle a été présentée pour approbation et autorisée par l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2006.

Ce régime collectif de retraite supplémentaire, dont le financement est externalisé auprès d'un assureur, présente les caractéristiques suivantes :

- un régime spécifique prenant en compte la suppression, à la suite de la séparation des groupes Vivendi et Veolia Environnement, du régime de retraite complémentaire dont bénéficiaient les dirigeants du Groupe et l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Compagnie Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi Universal, puis renommée Vivendi) ;
- un régime additif indépendant des autres retraites, fonction de l'ancienneté acquise (condition de 5 ans d'ancienneté dont 2 au moins comme membre du comité exécutif), plafonné à 25 % de la rémunération couverte (pour 25 ans d'ancienneté) ;

- une limitation de l'ensemble des retraites perçues fixée à 50 % maximum de la rémunération couverte (moyenne des 3 dernières rémunérations).

Au 31 décembre 2008, et sur la base des hypothèses actuelles, le coût global estimé de ce régime collectif (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'éleverait à 30,2 millions d'euros pour l'ensemble des membres du comité exécutif bénéficiaires, dont 13,1 millions d'euros pour le président-directeur général, sous réserve de la présence de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime au sein de la Société lors de la liquidation de leur retraite conformément aux conditions de la loi Fillon.

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, il est tenu compte de la valeur de cet avantage dans la fixation globale de la rémunération du président-directeur général. Par ailleurs, le groupe de bénéficiaires potentiels est plus large que le seul dirigeant mandataire social puisqu'il inclut des cadres dirigeants salariés, membres du comité exécutif de la Société. L'augmentation des droits potentiels ne représente chaque année qu'un pourcentage limité de la rémunération des bénéficiaires et la période de référence prise en compte pour le calcul des prestations est de plusieurs années et exclut les indemnités de licenciement ou de départ à la retraite ainsi que tout autre élément exceptionnel de rémunération. Enfin, Henri Proglio bénéficie d'une ancienneté de 36 ans au sein du Groupe.

Projet de modification du régime

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a approuvé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, les modifications proposées du règlement régissant le régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies.

Les modifications proposées font suite à la mise en conformité avec les dispositions du code consolidé AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise de décembre 2008 qui prévoient notamment la cessation du contrat de travail du dirigeant mandataire social. Afin que la cessation du contrat de travail de Monsieur Henri Proglia (cf. chapitre 16, § 16.1.2 infra) ne porte pas atteinte à son éligibilité au régime collectif de retraite en vigueur, il apparaît en

effet nécessaire de modifier le règlement régissant ce régime en vue de clarifier l'éligibilité du dirigeant mandataire social qu'il soit ou non titulaire d'un contrat de travail. Les autres conditions de ce régime de retraite (âge, ancienneté, etc.) demeurent inchangées et ces modifications n'entraînent pas de charges nouvelles pour la Société.

En application des dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de commerce, l'assemblée générale du 7 mai 2009 sera appelée à approuver le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur ces modifications.

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

	page
16.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	134
16.1.1 Le conseil d'administration	134
16.1.2 Organisation de la direction générale	137
16.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT	139
16.2.1 Les comités créés par le conseil d'administration	139
16.2.2 Organes créés par la direction générale	141

16.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté, lors de sa séance du 30 avril 2003, un règlement intérieur du conseil, ainsi que des règlements intérieurs propres aux comités des comptes et de l'audit et des nominations et des rémunérations créés par le conseil, ayant pour objectif de suivre les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit a été modifié par le conseil d'administration du 24 mars 2009 pour tenir compte de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant en droit français la huitième directive sur le contrôle légal des comptes (cf. § 16.2.1.1 ci-après).

Le conseil d'administration de Veolia Environnement réuni le 7 janvier 2009 a pris connaissance de la version consolidée du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 et confirmé que ce code s'inscrit dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Dans un communiqué du même jour, la Société a confirmé que ce code de gouvernement d'entreprise est celui auquel se réfère Veolia Environnement, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère et n'a pas écarté de dispositions de ce code.

Composition et nomination

Le conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 750 actions de la Société, sous la forme nominative. Le conseil élit parmi les administrateurs personnes physiques un président et, le cas échéant, un ou deux vice-présidents, pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'administrateurs.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration qui lui-même reçoit les propositions du comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

À la date de dépôt du présent document de référence, le conseil d'administration compte 14 membres (cf. chapitre 14 § 14.1 *supra*). Le conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membres élus par les salariés ni de censeurs, mais un représentant du comité d'entreprise de la Société assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Durée des mandats des administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de six ans. Conformément aux dispositions des statuts de la Société, le conseil d'administration se renouvelle par roulement tous les trois ans de telle façon que ce renouvellement porte sur la moitié des administrateurs si ce conseil est composé d'un nombre pair d'administrateurs et sur la moitié ajustée à l'unité supérieure si le conseil est composé d'un nombre impair d'administrateurs.

En application de ces dispositions, l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 a renouvelé les mandats de six des membres du conseil d'administration. Cette assemblée a également nommé un nouvel administrateur. Il en résulte que les mandats de sept administrateurs arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 7 mai 2009, tandis que les mandats de sept autres administrateurs devraient arriver à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2009 de modifier les statuts de la Société afin de réduire à 4 ans la durée des mandats des administrateurs conformément aux préconisations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, et de réviser le système actuel de renouvellement périodique du conseil d'administration par roulement de manière à ce que ce renouvellement porte annuellement sur le quart des membres du conseil d'administration. Pour la mise en œuvre de ce roulement, l'ordre de sortie anticipée sera décidé par le conseil d'administration statuant à l'unanimité des membres présents ou représentés ou à défaut par tirage au sort. Une fois le roulement établi, le renouvellement aura lieu par ordre d'ancienneté des nominations.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, sont considérés comme indépendants les membres qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Le règlement intérieur prévoit des critères d'indépendance des administrateurs conformes aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Ces critères sont appréciés et pondérés par le conseil d'administration puisque le conseil peut estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas les critères définis dans le règlement intérieur, peut être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif, et réciproquement.

Le règlement intérieur prévoit également que le conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du document de référence, à une évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres sur la base des critères fixés dans ledit règlement, des circonstances particulières, de la situation de l'intéressé, de la Société et du Groupe et de l'avis du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 25 mars 2008, a procédé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs. Il ressort de cette évaluation que le conseil a qualifié d'indépendants Messieurs Azéma, Bouton, Dehecq, de Romanet de Beaune, Espalioux, Girardot, Prot, Ralli, Scaroni, Schweitzer et Stuart.

Concernant les relations de banque existant entre Veolia Environnement et la Société Générale et BNP Paribas, dont Messieurs Daniel Bouton et Baudouin Prot sont respectivement président du conseil d'administration et directeur général, le conseil d'administration a estimé que la situation financière solide de Veolia Environnement, son indépendance à l'égard des financements bancaires, ainsi que le poids limité des engagements de la Société dans l'activité de ces banques permettent de considérer que ces administrateurs sont indépendants au sein du conseil de la Société. Monsieur Ralli a été qualifié d'indépendant en raison de l'absence de mandat significatif confié par la Société à la banque Lazard en 2007, Monsieur de Romanet de Beaune, compte tenu de la mission d'investissement d'intérêt général confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le secteur des métiers de l'environnement en particulier, et enfin Monsieur Girardot, en raison de l'ancienneté de la cessation de ses fonctions de directeur général de l'ancienne société de tête de la Division Eau. Les autres administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretiennent pas de relations d'affaires avec la Société, ou pas de relations d'affaires significatives de nature à compromettre leur liberté de jugement.

Une nouvelle évaluation de l'indépendance des administrateurs a été réalisée par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 mars 2009, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Il ressort de cette évaluation que le conseil a décidé de reconduire la qualification d'indépendants des administrateurs ci-dessus, pour les mêmes motifs.

À la date de dépôt du présent document de référence, le conseil d'administration de la Société compte donc 11 membres indépendants.

Rémunération

La rémunération des administrateurs peut prendre deux formes : celle de jetons de présence dont le montant annuel est fixé par l'assemblée générale et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement celle de

rémunérations exceptionnelles qui leur sont allouées par le conseil d'administration dans les cas et conditions prévus par la loi.

L'enveloppe de jetons de présence de 770 000 euros approuvée par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006 n'a pas été modifiée depuis (voir les règles de répartition de ces jetons au chapitre 15, § 15.1.2 *supra*).

Il n'a pas été alloué en 2008 de rémunération exceptionnelle aux membres du conseil d'administration.

Fonctionnement et activité en 2008

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication⁽¹⁷⁾. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines décisions importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cette faculté a été utilisée à l'occasion de 4 séances du conseil en 2008.

Selon son règlement intérieur, le conseil d'administration de la Société doit se réunir au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni 7 fois.

La durée moyenne des séances du conseil est de 2 heures environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence au conseil d'administration en 2008 a été de 80,6 %.

En 2008, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : gouvernement d'entreprise (évaluation de l'indépendance des administrateurs, rémunération du président-directeur général, répartition des jetons de présence des administrateurs), comptes annuels et semestriels, information sur les comptes du premier et du troisième trimestre, approbation d'opérations de cession significatives, évaluation du contrôle interne et rapport du président, politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe (stock-options, actions gratuites), augmentation de capital réservée aux salariés (dont la réalisation en 2008 a été suspendue), budget, politique de communication financière de la Société et plan d'action 2008-2010.

Auto-évaluation du conseil

Une fois par an, le conseil doit consacrer un point de son ordre du jour pour évaluer et débattre de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du conseil

(17) Dans les conditions des articles L. 225-37 et R. 225-21 du Code de commerce. Cette faculté est prévue dans le règlement intérieur du conseil d'administration qui dispose que les administrateurs peuvent participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux.

En outre, le règlement intérieur du conseil dispose qu'une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, et le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur, avec pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du conseil et permettre d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité.

La première évaluation formalisée du conseil d'administration a été menée au cours du premier trimestre 2004, sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations. Cette évaluation avait été réalisée par le président du comité au travers de l'envoi d'un questionnaire détaillé complété par des entretiens individuels avec les administrateurs, dont les réponses ont été analysées puis présentées de manière détaillée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2004. Au cours de cette même séance, le conseil d'administration, sur la base du rapport présenté par le comité des nominations et des rémunérations, avait également procédé à une réflexion sur l'action de la direction générale. Il était ressorti de cette évaluation que le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités ainsi que l'action de la direction générale avaient été jugés satisfaisants dans leur ensemble. Un certain nombre d'améliorations avaient été néanmoins préconisées et, en particulier, développer les présentations et les échanges relatifs aux activités opérationnelles du Groupe, l'information en matière de concurrence, de politique sociale et de Recherche et développement, et renforcer la fréquence d'information en matière de trésorerie, d'engagements hors bilan et de gestion des risques. Le conseil avait envisagé la possibilité d'un renforcement du comité des comptes et de l'audit, qu'il a mis en œuvre, à compter du 1^{er} avril 2005, en nommant un membre supplémentaire au comité des comptes et de l'audit.

En 2005, lors de la séance du 29 mars, le conseil d'administration a fait un point sur les progrès apportés à son fonctionnement, en particulier la prise en compte des demandes visant à améliorer le contenu et la fréquence de l'information communiquée aux administrateurs.

En 2006, le conseil d'administration a consacré lors de sa séance du 12 décembre un point de son ordre du jour à une revue et à un débat sur son fonctionnement. Il ressortait d'une façon générale qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil avait été constatée par les membres du conseil depuis la première évaluation formalisée réalisée en 2004. Les administrateurs avaient cependant exprimé le souhait de bénéficier d'un temps de réflexion plus long pour les sujets spécifiques (stratégie, acquisitions importantes) afin d'être en mesure d'avoir une connaissance plus approfondie des sujets à traiter lors des réunions du conseil. Ils avaient également préconisé qu'une réflexion et un débat plus approfondi concernant la stratégie de la Société interviennent au moins une fois par an, le cas échéant en présence des directeurs des Divisions du Groupe, et qu'il soit consacré plus de temps à ce sujet. Enfin, les administrateurs avaient souhaité pouvoir bénéficier une à deux fois par an de présentations sur la concurrence et d'une amélioration de la présentation des principaux critères financiers de la Société en comparaison avec les mêmes critères ou agrégats financiers retenus pour des groupes analogues.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, il a été procédé en 2007 à une nouvelle évaluation formalisée du conseil d'administration ainsi qu'à une évaluation des performances du président et de l'action de la direction générale. Cette étude, menée sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations, a été réalisée au moyen de l'envoi aux administrateurs de questionnaires détaillés dont les réponses ont été analysées puis présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2007. D'une façon générale, les réponses faites par les administrateurs confirment une fois encore qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil a été constatée, notamment grâce à la prise en compte des mesures décidées par ses membres à l'issue de l'évaluation formalisée de 2004. Les administrateurs ont préconisé que la composition du conseil soit réexaminée afin d'obtenir une meilleure répartition des sièges entre financiers, industriels, entrepreneurs et administrateurs de sexe féminin. Les administrateurs ont également souhaité une meilleure information sur les modalités de mise en œuvre de certaines décisions prises en conseil ou sur l'évolution de projets lui ayant été présentés, et que le conseil consacre encore davantage de temps aux plans moyen et long terme ainsi qu'à la stratégie. Il était également préconisé que les champs de compétences des comités du conseil soient périodiquement revus et que les comités procèdent eux-mêmes à une évaluation de leur propre fonctionnement. La création du comité stratégique recherche, innovation et développement durable était considérée comme essentielle par les administrateurs. Enfin les administrateurs ont souhaité avoir davantage de contacts avec les dirigeants non-mandataires sociaux et bénéficier plus fréquemment d'un point sur la trésorerie et l'endettement ainsi que d'une information sur les évolutions significatives de l'actionnariat de la Société.

En 2008, une réflexion a été engagée sur la modification des processus d'évaluation des travaux des comités du conseil, et notamment du comité des comptes et de l'audit.

Information des administrateurs

Le président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le président communique de manière permanente aux membres du conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et du Groupe.

La direction générale s'attache, conformément aux souhaits exprimés par les membres du conseil d'administration, à améliorer les délais de transmission aux administrateurs des documents relatifs aux réunions du conseil et de toute information significative relative aux activités du Groupe, ainsi qu'à communiquer entre les séances du conseil.

Le conseil d'administration, au travers notamment des rapports du comité des comptes et de l'audit est périodiquement informé de la situation financière et de trésorerie du Groupe ainsi que des engagements hors bilan de la Société et la direction générale communique semestriellement aux administrateurs un dossier d'information approfondi sur les activités, les tendances du

marché, leur contexte et les actions engagées par le Groupe, conformément au souhait exprimé par les administrateurs en 2005 dans le cadre du processus d'évaluation du conseil.

En vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe, dès lors que le président du conseil en a été préalablement informé. Ainsi le directeur général exécutif et le secrétaire général ont participé aux séances du conseil en 2008. Les directeurs opérationnels sont périodiquement invités à des séances du conseil pour présenter leurs domaines d'activités et une séance du conseil avait été spécifiquement consacrée en 2007 à la présentation et à la discussion des grandes orientations du plan stratégique de Veolia Environnement et à la présentation par chacun des directeurs généraux des Divisions du Groupe des enjeux, des priorités et perspectives et des axes stratégiques de développement de leur Division. En 2008, les directeurs généraux des Divisions Eau et Propreté ont présenté au conseil les enjeux et les plans d'actions de leurs Divisions.

Obligations et devoirs des administrateurs

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que : agir dans l'intérêt social de la Société, faire part au conseil des situations de conflit d'intérêts, même potentielles, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait, respecter un véritable secret professionnel, ou se conformer au code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres. De manière plus spécifique, les membres du conseil d'administration sont tenus de communiquer sans délai au président du conseil toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés ou qui serait conclue par personne interposée.

Dans ce cadre, chaque administrateur reçoit un Guide de l'administrateur qui regroupe les principaux documents suivants : les statuts de la Société, le rappel des pouvoirs du président-directeur général, le règlement intérieur du conseil

d'administration, le règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit et le règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations, le code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titre qui rappelle les règles applicables en matière de déclaration par les mandataires sociaux des transactions effectuées sur les titres de la Société, la charte « Éthique, Conviction et Responsabilité ». Suivant la demande exprimée par les administrateurs, ce guide fait l'objet de mises à jour périodiques.

En matière de transactions sur titres, les administrateurs sont tenus de déclarer à l'AMF et à Veolia Environnement les transactions effectuées sur les titres de la Société et de se conformer en particulier aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier (cf. § 17.6 *infra*).

Pouvoirs du conseil d'administration

Conformément à la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Outre les pouvoirs dont le conseil d'administration dispose conformément à la loi, son règlement intérieur, à titre de règle interne, subordonne la prise de certaines décisions significatives du directeur général à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Ces limitations de pouvoirs d'ordre interne sont décrites ci-après dans le paragraphe consacré à l'organisation de la direction générale.

16.1.2 Organisation de la direction générale

Cessation du contrat de travail du président-directeur général

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande, lorsqu'un dirigeant devient mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du Groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission. Cette recommandation s'applique aux mandats confiés après le 6 octobre 2008 et lors du renouvellement des mandats confiés antérieurement à cette date, sur appréciation du conseil d'administration.

Le président-directeur général est aujourd'hui titulaire d'un contrat de travail conclu en février 1973 avec la Compagnie Générale des Eaux, transféré à Veolia Environnement le 1^{er} février 2003 lorsque Henri Proglgio était président du directoire de la Société, puis suspendu le 30 avril 2003 lors de sa nomination comme président-directeur général de Veolia Environnement.

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration de la Société réuni le 24 mars 2009 a pris acte qu'il sera mis fin au contrat de travail de Monsieur Henri Proglgio en cas de renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 7 mai 2009.

Non-dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Le droit français offre la possibilité aux sociétés à conseil d'administration de choisir entre la dissociation des fonctions de président et de directeur général ou l'unicité de ces fonctions.

Comme rappelé dans le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la loi ne privilégie aucune formule et il appartient au conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon les impératifs particuliers de chaque Société.

Suivant l'option prise par le conseil d'administration lors de sa première réunion le 30 avril 2003, les fonctions de directeur général de la Société sont assumées par le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration qui se réunira à l'issue de l'assemblée générale du 7 mai 2009 sera appelé à nommer le président du conseil d'administration et le directeur général et à se prononcer sur le choix de la dissociation ou de l'unicité de ces fonctions.

Limitation des pouvoirs du président-directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À titre de règle interne, le directeur général exerce ses pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Ainsi, aux termes de la délibération du conseil du 30 avril 2003 ayant nommé le directeur général et défini ses pouvoirs et du règlement intérieur du conseil tel que modifié par le conseil d'administration du 17 juillet 2007, sont soumises à autorisation préalable du conseil les décisions suivantes du directeur général :

- la détermination des orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations du Groupe représentant un montant supérieur à 300 millions d'euros par opération, à l'exception des opérations de financement ;
- les opérations de financement, quelles que soient leurs modalités, représentant un montant supérieur à 1,5 milliard d'euros par opération ;
- les opérations sur les actions de la Société représentant un montant global supérieur à 1 % du total des actions de la Société.

Ainsi, en 2008, au titre de ce règlement intérieur, ont été soumis à l'autorisation préalable du conseil, outre la détermination des orientations stratégiques du Groupe et les opérations requérant son approbation aux termes de la loi et des statuts, la cession à Eiffage de Clemessy et Crystal.

Le comité exécutif

À la suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 30 avril 2003 et en application des principes du gouvernement d'entreprise, le président-directeur général a mis en place un comité exécutif au sein duquel sont notamment représentées chacune des quatre Divisions opérationnelles de la Société. À la date de dépôt du présent document de référence, le comité exécutif de la Société est composé de huit membres ⁽¹⁸⁾ :

- Henri Proglio (président-directeur général) ;
- Olivier Barbaroux (directeur général adjoint, président de Dalkia) ;
- Antoine Frérot (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux) ;
- Denis Gasquet (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Propreté) ;
- Cyrille du Peloux (directeur général adjoint, directeur général de Veolia Transport) ;
- Thomas Piquemal (directeur général adjoint en charge des finances) ⁽¹⁹⁾ ;
- Véronique Rouzaud (directeur général, ressources humaines) ;
- Alain Tchernonog (secrétaire général).

Présidé par Monsieur Henri Proglio, le comité exécutif est une instance de réflexion, de concertation et de décision qui intervient lors de la détermination des principales orientations du Groupe. Il autorise également les projets majeurs pour le Groupe tels que les contrats commerciaux, projets d'investissement, de désinvestissement ou de cession représentant des montants supérieurs à certains seuils.

Afin de renforcer encore l'instruction et le suivi des projets, le président-directeur général a créé en 2008 un comité d'engagement au sein du comité exécutif de Veolia Environnement, présidé par lui, qui examine de manière approfondie les projets majeurs pour le Groupe soumis au comité exécutif pour décision finale avant, le cas échéant, soumission au conseil d'administration pour autorisation selon les montants en jeu. Il comprend le directeur général de la Division du Groupe concernée par le projet, le directeur général adjoint en charge des finances et le secrétaire général de la Société.

Le comité exécutif se réunit tous les 15 jours environ.

(18) Jérôme Contamine n'est plus membre du comité exécutif de la Société depuis le 19 janvier 2009.

(19) Thomas Piquemal a rejoint la Société le 19 janvier 2009 en qualité de directeur général adjoint en charge des finances et a intégré le comité exécutif à cette date.

16.2

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT

16.2.1 Les comités créés par le conseil d'administration

À la suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 30 avril 2003, le comité des comptes, d'audit et des engagements et le comité des nominations et des rémunérations, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs, ont été maintenus et adaptés aux besoins du nouveau conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a par ailleurs créé, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, un comité stratégique recherche, innovation et développement durable.

16.2.1.1 Le comité des comptes et de l'audit

Les missions du comité des comptes et de l'audit telles que décrites dans son règlement intérieur ont été mises à jour lors d'une réunion du conseil du 11 mai 2006 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires américaines concernant l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière et comptable.

Ses missions ont été une nouvelle fois modifiées par le conseil d'administration du 24 mars 2009 pour tenir compte de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant en droit français la huitième directive sur le contrôle légal des comptes (directive 2006/43/CE). Cette ordonnance oblige les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé à se doter d'un comité d'audit et à se conformer aux règles désormais applicables à de tels comités, notamment quant à leurs missions. Veolia Environnement a anticipé l'entrée en vigueur de ces règles qui sont applicables à la Société à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le comité des comptes et de l'audit comprend trois à cinq membres nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations. Son président est nommé par le conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil ⁽²⁰⁾ : Messieurs Murray Stuart (président), Jean-Marc Espalioux et Monsieur Paul-Louis Girardot.

Selon le règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit, ses membres sont choisis en fonction de leur compétence financière ou comptable et un membre au moins du comité doit à la fois présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard des critères précisés dans le règlement intérieur du conseil. Au cours des séances du 5 mars 2004 et du 29 mars 2005, le conseil d'administration a qualifié d'experts financiers au sens de la loi américaine Sarbanes-Oxley

Messieurs Espalioux, Girardot et Stuart, le conseil ayant estimé qu'ils réunissaient les compétences et l'expérience requises par cette réglementation.

Le comité des comptes et de l'audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins cinq fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au conseil d'administration. En 2008, le comité des comptes et de l'audit s'est réuni sept fois. Le taux moyen de présence en 2008 a été de 85,7 %.

Missions

Le comité des comptes et de l'audit assure de manière générale le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et notamment le suivi de l'intégrité des états financiers du Groupe et du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sur l'information financière et comptable. Dans le cadre, le comité assure plus particulièrement les missions suivantes :

En matière comptable, (i) examiner avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et les procédures de collecte des informations comptables et financières, (ii) donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, (iii) entendre si nécessaire les commissaires aux comptes, les membres de la direction générale et de la direction financière, ces auditions pouvant se tenir, si le comité le souhaite, sans la présence de la direction générale de la Société.

En matière d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques, (i) examiner le programme annuel d'audit interne du Groupe et recevoir une synthèse périodique des rapports d'audit interne, (ii) dans le cadre notamment de l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley), recevoir périodiquement de la Société une information sur l'organisation et les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable ainsi que sur l'organisation et les procédures adaptées à la gestion des risques relatives à l'information financière et comptable, (iii) entendre en tant que de besoin, les directeurs de l'audit interne et du contrôle interne et donner son avis sur l'organisation de leurs travaux et (iv) recevoir du comité d'éthique un rapport annuel sur le fonctionnement du système d'alerte en matière financière et comptable et assurer, en liaison avec lui, le suivi des affaires significatives.

(20) Tous les membres du comité sont réputés indépendants en application des critères du New York Stock Exchange Manual.

Enfin, en matière de commissariat aux comptes, (i) examiner annuellement le plan des interventions des commissaires aux comptes, (ii) entendre les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, éventuellement en dehors de la présence des membres de la direction générale de la Société, (iii) superviser la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émettre une recommandation, formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités, (iv) donner son approbation préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux strictement accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes, et (v) se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des commissaires aux comptes en s'assurant que leur montant ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet ou du réseau n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes, et examiner, le cas échéant, les mesures prises pour atténuer les risques pesant sur leur indépendance.

Activité en 2008

En 2008, les travaux du comité des comptes et de l'audit ont été organisés dans le cadre d'un programme annuel. Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du président du comité au conseil d'administration. Outre l'examen des comptes semestriels et annuels et la revue des comptes et des rapports d'activité trimestriels, le comité a revu périodiquement les plans d'action en matière de contrôle interne et l'avancement des travaux pour 2008 mis en œuvre par la Société au titre de l'évaluation du contrôle interne dans le cadre des dispositions de la section 404 du Sarbanes-Oxley Act. Le comité a procédé à l'examen des synthèses des missions d'audit interne 2008 et approuvé le programme d'audit interne 2009. Le comité a par ailleurs revu avec les responsables de la Société les processus clés participant à sa mission : trésorerie et financement, engagements hors bilan, fiscalité, *reporting* juridique sur les contentieux majeurs, informatique... Le comité a approuvé les missions et le budget des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008. Le comité a procédé à la revue financière des Divisions Eau, Services Énergétiques et Transport, examiné le *reporting* sur les fraudes au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2008 et le compte-rendu des travaux du comité d'éthique, et la direction générale lui a présenté le processus de planification et de contrôle des investissements du Groupe. Enfin, le comité a entamé une réflexion sur l'aménagement des modalités d'autoévaluation de ses travaux.

Le comité peut entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions et recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Il peut également procéder à l'audition de la direction financière ou des commissaires aux comptes en dehors de la présence du président-directeur général. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le président du comité des comptes et de l'audit et/ou les membres du comité ont entendu et rencontré le directeur général exécutif, le directeur des services financiers, le directeur du contrôle financier, le directeur des risques et de l'audit interne du Groupe, le secrétaire général, le directeur risques et marchés ainsi que les commissaires aux comptes. Le comité n'a pas eu recours à des consultants extérieurs en 2008.

16.2.1.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Il résulte de son règlement intérieur que le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à cinq membres nommés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres, dont deux sont indépendants (*) en application des critères du règlement intérieur du conseil : Messieurs Serge Michel (président), Daniel Bouton (*) et Louis Schweitzer (*).

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins deux fois par an. En 2008, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de présence a été de 100 %.

Missions

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions principales de :

En matière de rémunérations, (i) étudier et faire des propositions annuelles quant à la rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs, ou quant à l'octroi d'avantages en nature, de régime de retraites et autres avantages, et donner son avis sur la rémunération des principaux dirigeants et collaborateurs, non-mandataires sociaux, de la Société, (ii) proposer au conseil d'administration un montant global des jetons de présence destinés aux administrateurs ainsi que les règles de leur répartition, (iii) donner au conseil d'administration un avis sur les plans d'options et sur les attributions d'options d'achat ou de souscription, (iv) être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants des autres sociétés du Groupe et (v) examiner tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

En matière de nominations, le comité est chargé de faire des recommandations sur la composition future des instances dirigeantes de la Société et en premier lieu, il est responsable de la sélection et du plan de succession des mandataires sociaux. Il recommande la nomination des administrateurs et des membres et du président de chacun des comités en s'efforçant de refléter une diversité d'expérience et de points de vue tout en assurant au conseil d'administration l'objectivité et l'indépendance nécessaires vis-à-vis d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires en particulier.

Le comité des nominations et des rémunérations doit s'efforcer d'assurer que les administrateurs indépendants représentent au moins (i) la moitié des administrateurs, (ii) les deux tiers des membres du comité des comptes et de l'audit et (iii) la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations.

Chaque année, le comité des nominations et des rémunérations examine au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés dans le règlement intérieur du conseil d'administration et soumet sur ce sujet ses propositions au conseil d'administration (cf. § 16.1.1 *supra*). Il organise et coordonne l'évaluation du fonctionnement et des

travaux du conseil d'administration et donne son avis sur l'action et les performances de la direction générale.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité peut entendre les membres des directions générales de la Société et du Groupe.

Activité en 2008

En 2008, l'activité du comité des nominations et des rémunérations a été consacrée à l'élaboration de propositions et recommandations au conseil concernant la rémunération du président-directeur général et du comité exécutif (fixation de la part variable 2007 et de la part fixe 2008, critères de détermination de la part variable 2008) et la répartition des jetons de présence des administrateurs, et à l'examen des propositions concernant la rémunération des membres du comité exécutif de la Société. Le comité a également soumis au conseil d'administration son avis sur la politique d'attribution de stock-options et d'actions gratuites et sur les autorisations soumises à soumettre à l'assemblée générale du 7 mai 2008 en matière d'épargne salariale et d'attribution de stock-options. Enfin, le comité a entamé en 2008 une réflexion sur la mise en œuvre par la Société des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées dont les premières conclusions ont été présentées au conseil d'administration lors de sa réunion du 7 janvier 2009.

16.2.1.3 Le comité stratégique recherche, innovation et développement durable

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, a créé un comité stratégique recherche, innovation et développement durable et l'a doté d'un règlement intérieur.

Ce comité comprend trois à cinq membres, nommés par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil.

À la date de dépôt du présent document de référence, ce comité est composé de trois membres, nommés par le conseil d'administration le 14 septembre 2006, dont deux sont indépendants^(*) : Messieurs

Philippe Kourilsky (président), Paul-Louis Girardot (*) et Jean-Marc Espalioux (*).

Selon le règlement intérieur du comité, celui-ci se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration. Il tient au moins trois réunions par an. Au cours de l'exercice 2008, le comité s'est réuni huit fois. Le taux de présence a été de 91,7 %.

Missions

Le comité a pour mission d'évaluer la stratégie et les politiques Recherche et développement et développement durable proposées par les directions responsables de la Société et du Groupe et de donner son avis au conseil d'administration.

Il est informé des programmes et actions prioritaires engagées et en évalue les résultats. En particulier, il prend connaissance des budgets, des effectifs et donne son avis sur l'allocation des moyens et des ressources et leur adéquation aux orientations stratégiques retenues.

Le comité a pour interlocuteurs principaux le président du conseil d'administration, la direction générale et le comité exécutif de la Société, les directions Recherche et développement et développement durable du Groupe ainsi que tout responsable au sein de la Société dont les informations ou les avis peuvent lui être utiles.

Le comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Activité en 2008

En 2008, le comité s'est attaché à analyser l'innovation dans les métiers du Groupe et la façon dont la stratégie d'innovation était élaborée dans chacune des Divisions. Le comité a auditionné les directeurs généraux des Divisions et les responsables de fonctions supports transversales, notamment de la Recherche & développement de Veolia Environnement. Le comité a rendu compte de ses travaux et signalé des pistes d'amélioration identifiées au conseil d'administration lors de sa réunion du 7 janvier 2009.

16.2.2 Organes créés par la direction générale

16.2.2.1 Le comité de communication

Le comité de communication a été créé par le président du directoire et le directeur financier de la Société le 11 décembre 2002, date à laquelle sa création et son fonctionnement avaient été soumis au directoire de la Société. Les réunions du comité sont présidées par le président-directeur général.

Sont membres du comité de communication, outre le président-directeur général, les membres du comité exécutif de la Société, le directeur financier de la Société, les directeurs financiers de chacune des Divisions et les principaux directeurs des services centraux de la Société.

Aux termes de son règlement intérieur, le comité de communication a pour missions principales de veiller à la mise en œuvre des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant vocation à être rendues publiques par la Société, de définir les processus de préparation et de rédaction des rapports et communications, d'examiner l'information communiquée et approuver la version définitive des projets de rapports et de communications, en particulier du *Form 20-F*, destinés à être déposés auprès des autorités boursières françaises et américaines ainsi que les modalités de leur publication, de leur dépôt ou de leur enregistrement.

Le comité de communication se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer l'accomplissement de ses missions et en tout état de cause au moins deux fois par an : avant la fin de chaque année pour organiser et lancer le processus de rédaction du document de référence et du *Form 20-F* relatifs à l'exercice écoulé, et avant le dépôt du *Form 20-F* auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (SEC) pour valider ledit rapport. Il peut le cas échéant se réunir préalablement à l'annonce de tout fait significatif.

Le comité de communication s'est réuni deux fois en 2008. Au cours de sa séance du 30 avril, il a procédé à la revue du processus d'élaboration et à la validation du *Form 20-F*, avant son dépôt à la SEC le 7 mai 2008, et des attestations devant être fournies par le président-directeur général et le directeur général exécutif conformément à la réglementation boursière américaine. Le comité de communication réuni le 25 novembre 2008 a eu principalement pour objet de faire le point sur les évolutions réglementaires récentes pouvant impacter la communication et la publication d'informations destinées au marché, notamment au travers du document de référence et du *Form 20-F*, et de lancer le processus de collecte des informations et d'élaboration des rapports annuels portant sur l'exercice 2008.

16.2.2.2 Le comité d'éthique

Un comité d'éthique a été mis en place par le comité exécutif de Veolia Environnement en mars 2004 (voir aussi le chapitre 4, paragraphe 4.4 *supra*). Il comprend de trois à cinq membres choisis par le comité exécutif de la Société. Le comité élit en son sein un président, sans prérogatives particulières par rapport aux autres membres, sauf voix prépondérante en cas de partage des voix.

À la date de dépôt du présent document de référence, le comité est composé de trois membres titulaires et d'un membre suppléant. Ses membres sont présents quotidiennement dans la Société.

Peuvent être membres du comité des salariés, des anciens salariés ou des personnes extérieures à la Société, choisis parmi des candidats ayant une bonne connaissance des métiers du Groupe et une situation de carrière garantissant indépendance de jugement et recul nécessaire.

Les décisions du comité sont prises à la majorité. Ses membres sont soumis à une obligation stricte de confidentialité et ils ne sont pas autorisés à faire part à l'extérieur de leur position personnelle. Pour garantir leur liberté de jugement, ils ne reçoivent pas d'ordre de la direction générale de la Société qui ne peut d'ailleurs pas les révoquer pendant la durée de leur mandat (de 4 ans renouvelables).

Le comité peut s'appuyer sur des correspondants qui lui sont désignés dans chaque Division. Cette présence locale va particulièrement jouer à partir de 2009 dans le cadre de la mise en place de responsables géographiques de la Société.

Aux termes de son règlement intérieur, le comité d'éthique a pour mission de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales de Veolia Environnement, soit sur des sujets dont il se serait autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auraient été posées.

C'est ainsi qu'en 2008 il a ouvert le grand chantier des standards sociaux dans le Groupe, qui conduira à des visites notamment dans les pays où la main-d'œuvre est moins bien protégée qu'ailleurs.

Afin de rester proche des exploitations du Groupe, le comité cherche à multiplier les contacts avec toutes les populations qu'il peut utilement toucher. Ceci va de la présence à certains séminaires en France ou à l'étranger où sont rassemblées certaines populations ciblées jusqu'à des entretiens individuels.

En 2008 le comité a également mis en place à titre expérimental des rencontres avec chaque membre de la direction générale de la Société, qu'il compte mener désormais chaque année.

Le comité d'éthique peut procéder à des « audits éthiques » dans n'importe quelle exploitation du Groupe, en France comme à l'étranger. Le but de cette démarche est notamment d'apprécier, au travers d'entretiens individuels avec un échantillon aussi représentatif que possible de l'exploitation visitée, le degré de maturité éthique des salariés, leur connaissance des valeurs du Groupe, les problèmes éthiques qu'ils peuvent rencontrer, la formation qu'ils reçoivent de leur hiérarchie ou dispensent à leurs collaborateurs sur le sujet.

Le comité d'éthique est par ailleurs l'organe de réception et d'instruction des alertes que lui adresseraient des salariés du Groupe à propos de manquements aux règles de conduite, notamment celles relatées dans le programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » du Groupe. C'est le système dit de « *whistleblowing* ». Pour exercer cette mission, le comité est investi de toute l'autorité nécessaire ; il peut ainsi entendre tout collaborateur du Groupe, les commissaires aux comptes et tout tiers. Il peut également s'appuyer sur la direction de l'audit interne de Veolia Environnement ou recourir aux services d'experts extérieurs. Il peut se rendre sur tout site ou toute société du Groupe.

En 2008, comme les années précédentes, le comité a reçu peu d'alertes significatives au plan éthique et a continué à noter une importante différence entre les pays de culture anglo-saxonne qui pratiquent ce système sans difficulté et le reste du monde où cette procédure est culturellement peu habituelle. Le comité a donc lancé un programme de communication interne pour mieux faire connaître son rôle et la possibilité qu'ont tous les salariés du Groupe de le saisir si les voies naturelles de règlement des problèmes ont au préalable été utilisées sans succès.

Le comité a rendu compte en 2008, comme il le fait annuellement, de ses travaux au comité des comptes et de l'audit et au comité exécutif et leur a fait part de ses motifs de satisfaction comme de ses attentes.

	page
17.1 POLITIQUE SOCIALE	144
17.1.1 Connaître la réalité sociale de l'ensemble du Groupe	144
17.1.2 Favoriser l'intégration et l'évolution de carrière des salariés	145
17.1.3 Développer les compétences et la progression professionnelle des salariés	146
17.1.4 Une exigence permanente : la sécurité et la santé des salariés	146
17.1.5 Construire et maintenir des rapports de confiance avec les salariés	147
17.1.6 Une politique de rémunération cohérente et compétitive	149
17.2 INFORMATION SOCIALE (LOI NRE)	149
17.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS	155
17.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social et exercées au cours de l'exercice 2008 et obligation de conservation	155
17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 et options exercées au cours de l'exercice	156
17.3.3 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société	156
17.4 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	159
17.5 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	160
17.5.1 Contrats d'intéressement et de participation	160
17.5.2 Plans d'épargne d'entreprise et politique d'actionnariat salarié	160
17.6 PARTICIPATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	161
17.6.1 Participation des administrateurs et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement	162
17.6.2 Participation des dirigeants et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement	163

17.1 POLITIQUE SOCIALE

À la fin de l'année 2008, Veolia Environnement comptait 336 013 collaborateurs, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2007. Celle-ci reflète le développement à l'international du Groupe dont les activités sont ancrées dans les territoires. Acteur économique majeur des services à l'environnement, Veolia Environnement entend poursuivre le déploiement de son modèle social dans les pays où il est implanté.

L'intégration et la fidélisation des nouveaux collaborateurs sont donc un enjeu essentiel pour la politique de ressources humaines du Groupe. Dans la continuité des principes adoptés depuis plusieurs années, Veolia Environnement poursuit ses efforts pour proposer à tous les nouveaux embauchés une formation solide et propre à chaque métier, ce qui leur permet d'être des professionnels de leur activité et de s'ouvrir des voies de progression tout au long de leur carrière. Il s'agit en même temps de développer leur sens du service et de valoriser la contribution qu'ils apportent, à leur niveau, pour l'accès aux besoins essentiels de la vie, pour la préservation de l'environnement et pour le bien-être des usagers.

Un des leviers pour acquérir ce sens du service est la formation par alternance. Celle-ci devient un mode familier de recrutement dans les différentes entités du Groupe. En France, la démarche « Veolia Compétences » engagée depuis 2005 illustre l'engagement concret du Groupe dans cette approche grâce aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Avec le support du Campus Veolia Environnement et le développement de son réseau en France et à l'international, cet engagement ambitieux de développement des compétences est

au cœur de la politique de formation de Veolia Environnement. Pour poursuivre l'essai et élargir les capacités d'accueil, l'ouverture de nouveaux Campus en régions et dans d'autres pays est d'ores et déjà engagée. Cette nouvelle étape de développement de la formation permettra de continuer à diffuser, au plus près des réalités culturelles et politiques de chaque pays, le modèle social que Veolia Environnement entend développer.

Au-delà de cet engagement volontariste, la politique sociale du Groupe se structure autour d'axes forts qui visent à conjuguer à la fois la préservation de l'emploi, le progrès humain et la performance économique en dépit des incertitudes résultant de la crise économique.

La sécurité reste une préoccupation majeure et le Groupe poursuit ses efforts sans relâche en veillant aussi à préserver le capital santé de ses collaborateurs. De même, renforcer la diversité et promouvoir l'égalité des chances sont des enjeux pour la croissance et les valeurs de cohésion et de solidarité de Veolia Environnement.

Le développement des parcours professionnels et de la mobilité, le développement du dialogue social à tous les niveaux et le savoir-faire d'ingénierie sociale sont autant d'atouts, porteurs des valeurs du Groupe dans tous les pays où il opère.

Enfin, le bien-être des salariés passe par des conditions de vie convenables et une politique de rémunération équitable qui récompense leurs efforts individuels et tient compte de la performance de l'entreprise.

17.1.1 Connaître la réalité sociale de l'ensemble du Groupe

Seules une bonne connaissance de la réalité sociale et des pratiques opérationnelles permettent de déployer une gestion homogène des ressources humaines. Pour collecter, traiter et consolider 160 indicateurs sociaux, le Groupe dispose d'un réseau mondial de plus de 600 correspondants.

Un progiciel dédié fiabilise ce processus et la validation des données, analysées ensuite par zone géographique, par pays et par type d'activité. L'évaluation objective et précise des performances sociales de chaque entité dans le temps est garantie par la stabilité des indicateurs retenus.

Veolia Environnement figure d'ailleurs parmi les leaders des entreprises du CAC 40 en ce qui concerne l'exhaustivité et la qualité de ses informations sociales.

Cinq paramètres font l'objet d'une investigation particulière :

- la fidélisation des salariés ;
- la réduction de l'absentéisme ;
- la sécurité des conditions de travail ;

- la diminution de la main-d'œuvre temporaire (contrats à durée déterminée, intérim) ;
- le développement de la formation professionnelle et des compétences.

Ce sont les axes forts de la politique sociale impulsée par la direction générale de Veolia Environnement, qui demande aux entités d'y consacrer leurs efforts de pilotage.

Des analyses et des enquêtes internes sont aussi menées afin d'améliorer le pilotage de la politique de ressources humaines dans les prochaines années :

- observer les tendances dans la durée par l'analyse de l'évolution des indicateurs sur les trois dernières années ;
- comparer les données de Veolia Environnement et de ses filiales aux statistiques publiques des branches professionnelles correspondantes (en France dans une première phase) ;
- observer les résultats par métier et par pays ;

- mettre en évidence les spécificités de chaque activité ou les contextes particuliers de certains pays ;
- définir les axes de progrès pour les prochaines années en adaptant, le cas échéant, les objectifs par métier et par pays.

Un référentiel commun d'indicateurs et d'objectifs de performance, personnalisé en fonction des particularités des métiers et des contextes locaux (pratiques, législation, réglementation,

protection sociale...) est à l'origine de cette méthode d'évaluation et de pilotage de la performance. Les analyses et les enquêtes seront poursuivies afin d'affiner la méthode dans la durée.

Pour anticiper sur les évolutions des compétences et des métiers, le Groupe enrichit son dispositif de description et de gestion des ressources humaines par une cartographie commune des emplois et des compétences, et par une classification unifiée des cadres.

17.1.2 Favoriser l'intégration et l'évolution de carrière des salariés

Dans un contexte de raréfaction des talents disponibles sur le marché, Veolia Environnement s'efforce d'attirer et de former les meilleurs collaborateurs dans toutes les catégories socioprofessionnelles de ses métiers et dans tous les territoires où le Groupe est présent. L'objectif cible est d'offrir aux candidats des parcours professionnalisants quels que soient leur âge et leur formation initiale. Quelles que soient son origine et son ancienneté, il s'agit aussi de donner à chaque collaborateur la possibilité de développer ses compétences tout au long de sa carrière.

La poursuite de la démarche « Veolia Compétences »

Veolia Compétences est une campagne de recrutement initiée en 2005 en France pour anticiper la croissance des activités et l'évolution des qualifications. Elle est ouverte aux candidatures internes et externes, mais aussi à tous les âges et toutes les qualifications.

Les candidats externes bénéficient de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation pour se former en alternance sur une période de 9 à 24 mois. Le succès de ces formations se concrétise alors par l'obtention d'un diplôme (du CAP au Master) et une offre d'emploi à durée indéterminée.

Depuis son lancement, cette opération a ainsi permis de recruter au total près de 14 000 personnes.

La campagne a également profité aux candidats internes qui se sont vus proposer des Contrats de Développement des Compétences ou des périodes de professionnalisation pour évoluer au sein du Groupe. Ces mobilités témoignent de l'appropriation de l'accord-cadre sur le développement des compétences.

Dans la continuité de cette démarche de recrutement, et en tirant les enseignements des campagnes de bus itinérants qui visaient à présenter les métiers de l'environnement et à rencontrer des candidats, Veolia Environnement a adopté une nouvelle stratégie visant à renforcer la concertation et les liens avec les partenaires de l'emploi et de la formation : l'ANPE, des organismes de formation (GRETA, AFPA...), les missions locales, les Maisons de l'emploi, les

points d'information jeunesse, les chambres de commerce et d'industrie et les élus locaux. Les rencontres et ateliers organisés au dernier trimestre 2008 ont mis en évidence une perception partielle des métiers de l'environnement : les partenaires de l'emploi ne disposent pas de l'ensemble des éléments concrets (salaire, tâches, horaires, lieux, etc.) permettant une meilleure orientation des publics et le dépassement de l'image négative souvent liée à certains métiers, même s'ils en perçoivent certains aspects positifs tels que la proximité, l'enjeu citoyen ou la sécurité de l'emploi.

En 2009, pour changer cette perception et sensibiliser le public, des opérations de communication sur le terrain seront organisées pour mieux faire connaître les métiers de l'environnement au public et aux collectivités locales en mobilisant les salariés du Groupe qui présenteront de façon concrète leurs métiers.

Des parcours diversifiés par la mobilité

Afin d'enrichir les parcours professionnels de ses collaborateurs tout au long de leur carrière, Veolia Environnement s'investit depuis de nombreuses années dans la mobilité interne de l'ensemble de ses catégories de personnels. Ces parcours internes sont favorisés par la publication des offres de postes sur l'Intranet mobilité.

À l'international, la politique de mobilité se construit autour de trois principes : des règles communes d'expatriation pour l'ensemble des filiales, des partenaires « experts » (fiscalité, droit social, couvertures sociales, rapatriement et accompagnement des familles) et une gestion décentralisée de la mobilité, conformément à la culture de l'entreprise.

Cette mise à disposition d'expertises s'est traduite par un nombre croissant de cadres en mobilité. En effet, fin 2008, le Groupe comptait 845 cadres en mobilité internationale dans 82 pays, soit une progression de 19 % en un an.

Le dispositif de mobilité à l'international est complété par 163 contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE) signés par de jeunes diplômés.

17.1.3 Développer les compétences et la progression professionnelle des salariés

Afin de maintenir sa position de référence mondiale dans son métier des services à l'environnement et renforcer la qualité et la technicité de ses prestations, Veolia Environnement compte sur sa ressource première : les hommes et les femmes compétents. Pour développer les compétences de ses collaborateurs dans un contexte d'évolution permanente de ses métiers, le Groupe a confié au Campus Veolia Environnement l'organisation d'une politique ambitieuse de formation qui repose sur plusieurs principes structurants :

- professionnaliser les collaborateurs du Groupe dans leur métier et leur contexte de travail en valorisant leur expertise accrue auprès des clients ;
- organiser la transmission des savoir-faire au sein des sociétés ;
- accompagner la politique de mobilité et le développement des parcours professionnels ;
- renforcer la culture d'entreprise autour du métier des services à l'environnement en valorisant les synergies possibles (forte valeur ajoutée auprès des clients du Groupe) et la solidarité.

Le Campus Veolia Environnement, centre de formation de référence

Le Campus Veolia Environnement est l'expression de cette volonté de l'entreprise. Chargé d'orchestrer la politique de formation, il réunit, dans un même lieu, les différentes directions de la formation du Groupe et forme les salariés ou apprentis aux compétences propres à ses quatre activités. Capable de recevoir simultanément plusieurs centaines d'apprentis, le Campus Veolia Environnement délivre dix-sept diplômes, du CAP au Master, par l'intermédiaire de son Centre de formation des apprentis (CFA). Véritable référence en matière de formation professionnelle et continue, ses plates-formes et simulateurs reproduisent les outils, *process* et conditions de travail des collaborateurs.

Face à une croissance mondiale impliquant des enjeux humains, commerciaux et financiers, la mise en adéquation des savoir-faire des collaborateurs du Groupe aux évolutions de ses métiers et à la diversité des contextes locaux est devenue une nécessité. C'est pourquoi le Campus Veolia Environnement adapte en permanence son offre de formation.

Missions et principes d'actions

La formation est ouverte à tous, tout au long de la carrière de chacun. Le Campus Veolia Environnement propose des formations initiales par alternance ainsi que des formations continues. Il permet l'obtention d'un diplôme ou d'un titre reconnu. Ses formations sont dispensées en « situation d'exécution » pour favoriser la compréhension du métier, l'exigence de qualité de service, ainsi que l'autonomie des collaborateurs.

Avec 450 professionnels du Groupe, les compétences internes sont mobilisées, favorisant la pédagogie par l'alternance. La notion de co-investissement du salarié et de l'entreprise est particulièrement soulignée.

Un réseau international bâti sur un modèle qui a fait ses preuves

Sous la coordination du Campus Veolia Environnement, le réseau international de formation structuré sur les cinq continents fédère déjà 18 campus dans 11 pays. Il permet de mettre en œuvre et de décliner les programmes de formation et les actions adaptées, en adéquation avec les spécificités de la région, du pays et des Divisions concernées. Pour assurer la cohérence et l'unité de ce déploiement, les acteurs locaux bénéficient des standards de qualité pédagogique du Campus Veolia Environnement. En outre, des relations efficaces sont nouées avec les universités, les grandes écoles et les centres de recherche.

En complément du site de Jouy-le-Moutier et dans une logique de rapprochement des collaborateurs et d'ancrage territorial fort, cinq Campus régionaux (Nord-Ouest Lille, Centre-Est Lyon, Sud-Est Marseille, Ouest Nantes, Sud-Ouest Tarbes) ont ouvert leurs portes en 2008.

L'année a également été marquée par le renforcement des Campus internationaux (République Tchèque, Maroc, Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Israël, Moyen-Orient).

17.1.4 Une exigence permanente : la sécurité et la santé des salariés

La santé et la sécurité des collaborateurs de Veolia Environnement sont sensibles à plusieurs facteurs :

- interventions sur la voie publique ;
- confrontations aux actes d'incivilité dans les transports ;
- conditions de travail parfois risquées sur certains sites ou certaines installations d'entreprises clientes ;
- tâches comportant un certain degré de pénibilité physique.

Chaque Division et chaque filiale de Veolia Environnement suivent avec vigilance les indicateurs de fréquence et de gravité des accidents dans la gestion opérationnelle de leurs exploitations.

Au-delà d'un travail constant sur l'amélioration des matériels de sécurité et des équipements individuels, des actions prioritaires sont menées :

- un quart des actions d'information et de formation des collaborateurs est ainsi consacré à la sécurité et à la santé, afin de prévenir les accidents du travail ;

- la prévention des risques implique, très en amont, une démarche d'identification et d'évaluation ; les risques liés à l'utilisation de produits chimiques, par exemple, font l'objet d'une attention particulière dans le contexte de la réglementation européenne REACH ;
- dans le cadre des 3 068 instances dédiées à la santé et la sécurité, le réseau des animateurs sécurité a été renforcé pour développer le dialogue social autour de ces questions ;
- l'accompagnement des salariés accidentés du travail pendant leur absence et lors de leur reprise d'activité.

Le comité exécutif de Veolia Environnement avait décrété l'année 2008 « Année mondiale de la Sécurité pour Veolia Environnement ». Cette mobilisation s'engage autour de la prévention des risques professionnels, de santé et de sécurité dans une logique de déploiement international et en capitalisant sur les pratiques existantes.

Quatre chantiers prioritaires appuyés par un plan de communication ont été déployés en 2008 :

- la mise en place de feuilles de route managers (données quantitatives, état des lieux, objectifs de performance, plan d'actions à venir) ;
- le déploiement de standards Groupe, qui définissent le minimum incontournable des exigences du Groupe sur la santé-sécurité au travail, l'autoévaluation et l'audit ;
- le déploiement d'un système d'information commun pour l'enregistrement et la consolidation des informations relatives aux accidents (logiciel Acciline) afin de mieux analyser les causes et évaluer les risques ;
- le développement de la compétence des collaborateurs sur les questions de sécurité (tutorat et accueil au poste, tronc commun santé-sécurité dans les formations).

Le président-directeur général de Veolia Environnement et l'ensemble des organisations syndicales du comité de Groupe France ont signé le 9 décembre 2008 un accord-cadre sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail. Cet accord, résultat d'un travail commun mené au sein du comité de Groupe France pendant près de 12 mois, vise à renforcer la politique de Veolia Environnement de prévention des risques sur les lieux de travail. Six priorités sont mises en avant :

- favoriser la concertation et la construction de démarches collectives sur la prévention santé et sécurité au travail en y associant les structures légalement concernées comme les CHS-CT ;
- mieux identifier les risques de l'activité, mieux les mesurer et les maîtriser pour renforcer leur prévention ;
- inclure la santé-sécurité au travail dans le professionnalisme de tous les collaborateurs, notamment en ce qui relève du volet formation et des entretiens professionnels ;
- faciliter l'accès aux soins et responsabiliser l'ensemble des personnels à l'égard de leur santé et de leur sécurité ;
- favoriser des parcours professionnels qui préviennent les inaptitudes afin de faire correspondre la santé avec la gestion des compétences ;
- favoriser un meilleur équilibre santé-sécurité entre vie professionnelle et vie privée.

Veolia Environnement a mis en place un département « Prévention, Santé et Sécurité au travail » chargé de l'animation des différents réseaux et de la coordination des travaux d'analyse et de prospective. Une commission de suivi est également créée au sein du comité de Groupe. Sa mission sera plus particulièrement de veiller à la mise en œuvre et au respect des principes de cet accord ainsi qu'à la promotion des bonnes pratiques. Les principes de cet accord ont pour vocation d'être déployés dans les entreprises de Veolia Environnement tant en France qu'à l'international.

17.1.5 Construire et maintenir des rapports de confiance avec les salariés

Un dialogue social qui s'instaure dès le transfert et l'intégration des personnels

En France et partout dans le monde, Veolia Environnement construit sa croissance externe sur plusieurs types d'opérations, dont les fusions-acquisitions, la création de filiales communes avec des partenaires industriels, et les contrats de délégation de service public signés avec des collectivités territoriales.

Dans tous les cas, les hommes et les femmes, acteurs des métiers de service, sont un des facteurs clés du succès.

L'enjeu est de reprendre et d'intégrer le personnel en place dans une démarche de progrès à tous les niveaux de l'activité, et à toutes les étapes de la vie en entreprise. Cela concerne les statuts, aussi bien que la formation, la capitalisation du savoir-faire, le transfert des compétences autant que les rémunérations et les

avantages sociaux. Cela revient à construire un nouveau projet d'entreprise fondé sur les valeurs de Veolia Environnement tout en tenant compte de l'existant.

La politique de ressources humaines menée par Veolia Environnement lors de tels rapprochements, repose sur la conviction que l'identification et la mise en valeur des talents et compétences constituent un préalable à la motivation des responsables et à l'amélioration des performances.

La prise en compte systématique du contexte local, des mentalités et surtout des équipes en place, est au centre des préoccupations et de la stratégie de la Société dont l'expertise en ingénierie sociale, et en management des ressources humaines sont des facteurs de succès pour l'ensemble de ces opérations de croissance et d'intégration.

Les comités de Groupe pour structurer et renforcer le dialogue social

Dans les métiers de services de proximité qui sont au cœur de l'activité de Veolia Environnement, le dialogue social se construit dans des unités opérationnelles au plus près des hommes et du terrain. C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux sont les plus à même d'apporter des réponses appropriées dans les domaines de l'organisation et des conditions de travail, du développement des compétences et de la rétribution des efforts de chaque collaborateur.

L'espace de dialogue social de Veolia Environnement se compose de trois niveaux :

- le premier niveau, celui de l'entreprise, reste le lieu de négociation naturel ;
- le deuxième niveau, celui du pays, regroupe les instances paritaires d'information et de dialogue traitant de l'ensemble des thèmes nationaux ;
- le troisième niveau, à l'échelle européenne, informe et consulte dans l'espace transnational.

Mis en place en France en 2003, puis à l'échelle européenne en 2005, les deux comités de Groupe France et Europe se sont réunis régulièrement en 2008, chacun en séance plénière et au niveau de leurs bureaux respectifs.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du dialogue social, une autoévaluation a été réalisée en 2008 par les partenaires sociaux européens sur la qualité du dialogue social dans chacun des 22 pays représentés, couvrant plus de 220 000 salariés soit les 2/3 des effectifs du Groupe.

Cette autoévaluation a fait l'objet d'une présentation par les représentants des salariés de chacun des pays en séance plénière.

Source d'échanges et de débats, la démarche a servi de base au Bureau Européen et à la direction du dialogue social du Groupe pour catégoriser les pays en trois ensembles : les pays de bonnes pratiques, les pays où les structures sont en place mais nécessitent des améliorations diverses, les pays qui rencontrent des difficultés.

Au-delà de cette première analyse, les partenaires européens ont défini des plans d'action partagés tout en impliquant le management de chaque pays en charge des espaces de dialogue et les structures ressources humaines des Divisions.

Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations

Le Groupe se doit de prendre en compte trois données essentielles :

- la diversité culturelle, liée à l'hétérogénéité de ses salariés, avec plus d'une centaine de nationalités ;

- la diversité économique, associée à la pluralité de ses activités ;
- la diversité sociale, du fait de la variété des ancrages territoriaux.

Ces trois dimensions sont une richesse qui requiert une veille attentive, ainsi qu'une réflexion concertée sur les principes structurants de la politique de diversité de Veolia Environnement.

En 2007, un large programme de travail interne avait été engagé avec deux objectifs :

- produire un diagnostic des représentations et pratiques dans le Groupe et ses exploitations ;
- dégager une base de valeurs communes préservant l'identité du Groupe et respectant la diversité de ses environnements.

Ce programme, impliquant de nombreuses parties prenantes (dirigeants, directeurs des ressources humaines, exploitants, partenaires sociaux, comité d'éthique, experts, clients, usagers...), s'est attelé à un diagnostic approfondi, à la fois quantitatif (statistiques à partir du *reporting* social, enquêtes spécifiques) et qualitatif (évaluation des représentations et pratiques dans le Groupe). Plusieurs axes de progrès se sont dégagés : le maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, l'accès des femmes à certains métiers et à des responsabilités, l'internationalisation des équipes dirigeantes.

Cette démarche a été concrétisée par le lancement d'un Plan « Diversité-Egalité des Chances 2008-2011 » qui met l'accent sur l'égalité de traitement, les règles de bonne gestion de la diversité et les standards sociaux minima.

En France, pour soutenir les salariés les plus fragiles dans un contexte économique durci, un Plan de Solidarité Active a été lancé en concertation avec le comité de Groupe France. Une série de dispositions communes qui visent à faire face aux situations personnelles les plus difficiles a été adoptée pour :

- faciliter l'accès à un logement décent pour tous les collaborateurs ;
- répondre aux difficultés individuelles liées à l'augmentation des coûts du transport ;
- améliorer la protection sociale des collaborateurs les plus exposés et les plus démunis ;
- mettre en place un SVP Social à la disposition des salariés pour répondre aux situations individuelles d'urgence.

La déclinaison de ce plan doit être prévue à l'international sur la base des mêmes principes de solidarité tout en veillant à ce que les modalités d'application et d'actions prennent en compte chaque contexte local.

17.1.6 Une politique de rémunération cohérente et compétitive

Veolia Environnement pratique une politique globale de rémunération, cohérente avec les résultats de l'entreprise, qui prend en compte les différentes composantes : salaires, protection sociale, épargne salariale. Cette politique repose sur les principes suivants :

- garantir des rémunérations compétitives, en rapport avec les pratiques du marché local ;
- offrir des rémunérations équitables, intégrant et reconnaissant les efforts de chacun ;
- renforcer la protection sociale (maladie, invalidité, décès) ;
- sécuriser les dispositifs de versement des émoluments ou de retraite existants dans nos différents pays d'implantation ;
- ouvrir l'accès à l'épargne salariale.

L'allongement de la durée de vie, la croissance des coûts médicaux et le départ à la retraite des classes d'âge du « baby-boom » affectent durablement les équilibres des régimes de protections sociales. Dans certains pays, après l'abandon des régimes de protections sociales publiques, les acteurs économiques se doivent d'assurer les couvertures maladie, prévoyance et retraite de leurs employés.

Par sa dimension internationale, la Société doit prendre en compte ces facteurs et veiller à :

- respecter les dispositions législatives locales et mettre en place des systèmes complémentaires de protection sociale en vue de garantir une couverture de bonne qualité à l'ensemble de ses employés ;

- garantir la compétitivité de l'entreprise en veillant à limiter les engagements sociaux relevant de la norme comptable IAS 19 ;
- financer les régimes par une participation de l'employeur et des salariés afin de s'assurer de la responsabilité de chaque partie.

Les engagements sociaux de Veolia Environnement représentaient 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 11 % par rapport à fin 2007, essentiellement liée aux effets de change (baisse de la livre sterling) et aux changements d'hypothèses actuarielles, compensés en partie par l'augmentation de l'engagement liée à l'impact de la Loi de Modernisation du Travail sur les engagements d'indemnités de fin de carrière en France, principalement sur Dalkia. Les régimes de retraites à prestations définies constituent un peu plus de 60 % de ce montant. Les autres engagements sont principalement des indemnités de fin de carrière, les couvertures maladie pour les retraités, des médailles du travail et des indemnités de fin de contrat. Ces engagements sont présents dans environ 45 pays.

Pour Veolia Environnement, le développement de l'actionariat salarié est un objectif stratégique. Depuis 2002, le Groupe a proposé plusieurs augmentations de capital à ses salariés afin de les associer plus étroitement aux performances de l'entreprise et les fidéliser (cf. §17.5.2 *infra*). En 2008, dans un contexte d'incertitude et d'absence de visibilité sur l'évolution des marchés boursiers, Veolia Environnement a décidé de différer le lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés qui devait intervenir avant la fin de l'année 2008. Le processus sera repris dès que la Société constatera un retour à la stabilité des marchés.

17.2 INFORMATION SOCIALE (LOI NRE) ⁽²¹⁾

Les informations sociales figurant ci-dessous sont extraites de la base de données internationale que Veolia Environnement a constituée depuis 2001 et qui comprend, pour la totalité des sociétés du Groupe consolidées globalement ou proportionnellement, et situées dans tous les pays où le Groupe emploie du personnel, environ 165 indicateurs sociaux, soit plus de 200 000 données par an regroupées par société, par pays, par zone géographique et ceci pour l'ensemble du monde.

Les principaux indicateurs sont présentés ci-dessous par rubrique. Ils sont à interpréter pour certains avec précaution, notamment pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données mondiales qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

(21) Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (« loi NRE »).

L'effectif total

Au 31 décembre 2008, l'effectif total s'élevait à 336 013 salariés, contre 319 502 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 16 511 (+5,17 %). Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs gérés de Veolia Environnement, par Division et par zone géographique.

Zone	Services				Total	%
	Eau *	Propreté *	Énergétiques	Transport		
Europe	58 579	71 461	40 500	61 745	233 142 **	69,38 %
dont France	30 255	38 194	14 908	31 693	115 907 **	34,49 %
Amérique du Nord	3 785	10 918	624	14 653	29 980	8,92 %
Amérique du Sud	4 855	7 759	7 034	1 914	21 562	6,42 %
Afrique-Moyen Orient	7 994	8 946	1 416	516	18 872	5,62 %
Asie-Océanie	18 220	6 183	3 228	4 826	32 457	9,66 %
TOTAL	93 433	105 267	52 802	83 654	336 013 **	100 %
%	28 %	31 %	16 %	25 %	100 %	

* Les effectifs de Proactiva (11 039 personnes) ont été répartis, en fonction des activités des sociétés concernées, entre l'Eau (3 795 personnes), et la Propreté (7 244 personnes).

** Cette somme inclut pour la France 857 personnes travaillant au siège de la Société (VE SA, VERI, VEIT), au Centre d'Analyses Environnementales et sur le Campus Veolia Environnement.

Au 31 décembre 2008, 34,49 % des effectifs totaux de Veolia Environnement sont en France, 34,89 % dans le reste de l'Europe, 9,66 % en Asie-Océanie et 20,96 % dans le reste du monde.

La répartition de l'effectif total par type de contrat et par catégorie

Parmi les 336 013 salariés gérés par la Société au 31 décembre 2008, 312 388 (soit 93 %) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée et 23 625 de contrats à durée déterminée. Au cours de l'année 2008, 7 506 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée (soit 31,8 % des CDD). Parmi les salariés gérés par Veolia Environnement au 31 décembre 2008, 27 974 (soit 8,3 %) étaient des cadres, et 308 039 des non-cadres. Les effectifs comptaient 72 072 femmes représentant 21,4 % de l'effectif total.

En France, parmi les 116 198 salariés gérés au 31 décembre 2008, 109 375 (soit 94,1 %) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée et 6 823 de contrats à durée déterminée. Au cours de l'année 2008, 2 847 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée (soit 41,7 % des CDD). Parmi les salariés gérés par Veolia Environnement, 13 024 (soit 11,2 %) étaient des cadres, et 103 174 des non-cadres. Les effectifs comptaient 27 635 femmes (soit 23,8 %).

L'effectif moyen annuel pondéré

Cet effectif correspond à l'équivalent du nombre de salariés que compterait Veolia Environnement si ces derniers avaient tous travaillé à temps plein toute l'année. Il est calculé en pondérant l'effectif total à la fois par le taux d'emploi et par le temps de présence de chaque salarié. Il a été, en 2008, de 309 917,42 salariés, dont 291 210,41 (soit 93,9 %) sous contrat à durée indéterminée.

En France, on compte, en 2008, 108 255,87 salariés, dont 102 194,18 (soit 94,4 %) sous contrat à durée indéterminée.

L'effectif moyen annuel pondéré consolidé

Il est calculé en pondérant l'effectif moyen annuel des sociétés consolidées par le taux de consolidation financière de ces dernières. En 2008, l'effectif moyen annuel pondéré consolidé a été de 297 965 salariés.

Les embauches

Au cours de l'année 2008, le nombre total d'embauches s'est élevé à 53 764 contrats à durée indéterminée et à 25 580⁽²²⁾ contrats à durée déterminée.

La part des effectifs en contrats à durée déterminée ramenée à leur effectif moyen en équivalent temps plein représente 6 % de l'effectif moyen en équivalent temps plein de l'ensemble du personnel.

En France, le nombre total d'embauches en 2008 s'est élevé à 14 065 contrats à durée indéterminée, dont 1 628 cadres, et à 14 852 contrats à durée déterminée⁽²³⁾ soit 51,4 % des embauches totales. L'effectif en équivalent temps plein de l'ensemble des salariés en contrat à durée déterminée correspond à 6 % du total.

Les départs

Le nombre total de départs en 2008 a atteint 75 657, dont 10 355 licenciements individuels et 923 licenciements collectifs.

En France, le nombre total de départs en 2008 a atteint 28 325, dont 2 910 licenciements individuels et 306 licenciements collectifs.

Les heures supplémentaires

Le nombre total d'heures supplémentaires s'est élevé à 27 754 015,85 (+ 16,8 % par rapport à 2007), soit un nombre moyen par salarié de 82,6 heures supplémentaires par an. Mais la notion d'heures supplémentaires varie selon les pays et rend parfois difficile l'appréciation d'un tel indicateur. En outre, dans les activités de service, un nombre important d'heures supplémentaires est dû à des interventions d'urgence effectuées par le personnel

pendant l'astreinte ou à des fins de chantier, par exemple pour rétablir l'alimentation en eau ou le chauffage dans des délais raisonnables.

En France, le nombre total d'heures supplémentaires s'est élevé à 3 975 716,88 soit un nombre moyen de 34,22 heures supplémentaires par salarié et par an.

La main-d'œuvre extérieure à la Société

L'effectif intérimaire (en équivalent temps plein) a été de 13 892,82 personnes, ce qui représente 4,5 % de l'effectif total en équivalent temps plein.

En France, l'effectif intérimaire (en équivalent temps plein) a été de 6 778,66 personnes (soit 6,3 % de l'effectif total en équivalent temps plein).

(22) Non compris les embauches transformées en contrats à durée indéterminée (7 506 dans le monde).

(23) Non compris les embauches transformées en contrats à durée indéterminée (2 847 en France).

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Les variations de périmètre de Veolia Environnement se traduisent par des transferts de salariés sans que leur contrat soit remis en cause. Les quelques restructurations qui ont été réalisées en 2008 correspondent le plus souvent soit à la perte de marchés, soit à la réorganisation indispensable de certaines unités.

Ces opérations ont toujours été réalisées non seulement en respectant la législation et en concertation avec les partenaires sociaux, mais également et principalement en privilégiant les reclassements internes au sein du Groupe.

L'organisation et la durée du temps de travail et l'absentéisme

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences du service et aux souhaits des salariés. Quoique le plus souvent basées sur des durées de travail journalières équivalentes, elles sont assez variées (par exemple, étalement du travail sur 4, 5 ou 6 jours de la semaine, décalages horaires à l'arrivée et au départ, horaires variables, alternance de semaines courtes et longues et annualisation du temps de travail).

La durée moyenne hebdomadaire du travail est de 38,6 heures (40 heures en 2007).

L'effectif à temps partiel (en équivalent temps plein) s'est élevé à 17 217,57 en 2008, soit 5,5 % de l'effectif total en équivalent temps plein.

Le nombre total de jours ouvrés d'absence des salariés en contrat sans limitation de durée a atteint 3 743 205,15 au cours de l'année 2008, dont 2 495 776,62 jours d'absence pour maladie (soit 66,7 % du total) et 351 159,55 jours pour accident du travail hors trajet (soit 9,4 % du total), le reste étant essentiellement dû à des absences pour événements familiaux, maternité... Ce qui correspond à un taux d'absentéisme de 5,7 %, stable par rapport à 2007.

En France, la durée moyenne hebdomadaire du travail est de 35,5 heures. L'effectif à temps partiel (en équivalent temps plein) s'est élevé à 8 353,11 en 2008 (soit 7,7 % de l'effectif total en équivalent temps plein). Le nombre total de jours ouvrés d'absence a atteint 1 747 712,25 au cours de l'année 2008, dont 1 165 434,12 jours d'absence pour maladie (soit 66,7 % du total) et 221 225 jours (soit 12,6 % du total) pour accident du travail hors trajet.

Rémunérations, charges sociales, égalité hommes-femmes

La rémunération moyenne annuelle brute de l'ensemble des salariés du monde a atteint 26 106,67 euros en 2008.

Ces moyennes n'ont toutefois qu'une valeur indicative et doivent être interprétées avec précaution. Elles correspondent en effet à une grande diversité de situations due à la nature des activités et des emplois exercés ainsi qu'à leur localisation géographique.

Le taux de charges sociales s'est élevé à 30,1 % de la masse salariale (ce taux était de 30,4 % en 2007). La rémunération moyenne brute des hommes a atteint 26 995,81 euros (26 785,88 euros en 2007) et celle des femmes 22 337,03 euros (22 823,06 euros en 2007), soit un écart de 4 658,78 euros (17,3 %). Cet écart est du principalement

à la nature des emplois exercés et à leurs contraintes ainsi qu'aux différences d'âge, d'ancienneté et de qualification souvent constatées entre les deux populations, la politique de Veolia Environnement est de respecter l'égalité des hommes et des femmes à conditions d'emploi et qualifications égales.

En France, la rémunération moyenne annuelle brute de l'ensemble des salariés a atteint 29 783,53 euros en 2008. La rémunération moyenne brute des hommes a atteint 30 607,83 euros et celle des femmes 26 627,22 euros, soit un écart de 3 980,61 euros (13 %). Le taux de charges sociales s'est élevé à 45,2 % de la masse salariale.

Rapport entre la rémunération moyenne et la rémunération minimale moyenne

Cet indicateur permet d'obtenir une meilleure évaluation comparative des niveaux de rémunérations par rapport aux salaires minimaux garantis ou pratiqués dans chaque pays et, de ce fait, par rapport aux niveaux minimaux de ressources des salariés de ces pays. Égal l'an dernier à 2,2, il est stable en 2008

dans 19 pays étudiés où il existe un salaire minimum légal et où travaillent les deux tiers des salariés (salaire moyen pondéré de 28 340 euros égal à 2,2 fois le salaire minimum légal moyen de ces pays, soit 12 414 euros).

Intéressement et participation

En France, en 2008, le montant consolidé versé au titre de l'intéressement s'est élevé à 62 361 750,60 euros (59 386 297 euros en 2007) et le montant versé au titre de la participation s'est élevé à 68 139 126,99 euros (61 263 468 euros en 2007).

Le montant total de l'intéressement et de la participation a représenté 130 500 877,59 euros, soit 4,0 % de la masse salariale (120 649 765 euros en 2007).

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Nombre d'accords collectifs : 1 606 accords collectifs ont été signés, dont 846 accords relatifs aux rémunérations, 184 accords relatifs à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail, 287 accords relatifs au dialogue social et 289 accords relatifs à d'autres thèmes ou regroupant plusieurs thèmes.
- Nombre de représentants du personnel : 16 471.
- Nombre d'accords collectifs signés en France : 554 accords collectifs signés, dont 363 accords relatifs aux rémunérations, 43 accords relatifs à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail, 76 accords relatifs au dialogue social et 72 accords relatifs à d'autres thèmes ou regroupant plusieurs thèmes.
- Nombre de représentants du personnel en France : 10 080.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

La définition des accidents du travail diverge selon les pays. En effet, alors que dans certains pays, ne sont retenus que les accidents ayant entraîné plus de 2 ou 3 jours d'arrêt, voire davantage, le Groupe a, pour sa part, retenu une définition commune pour l'ensemble des pays et de ses filiales, à savoir tous les accidents du travail, hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée. En 2008, le nombre d'accidents du travail hors trajet avec arrêt d'au moins une journée s'est élevé à 11 471 (- 3,2 % par rapport à 2007) et le nombre de jours ouvrés de travail perdus pour accident du travail s'est élevé à 351 159,55 (- 0,3 % par rapport à 2007).

Le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées (ou « taux de fréquence ») est passé, en un an, de 23,94 à 21,77 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées (ou « taux de gravité ») continue de diminuer pour passer à 0,67, (contre 0,71 en 2007).

Au cours de l'année 2008, on dénombre 186 787 participants aux actions de formation à la sécurité (+ 18,5 % par rapport à 2007). Signe de l'importance attachée à ces sujets, 3 068 instances sont dédiées, à travers le monde, aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail.

En France, la fréquence et la gravité des accidents sont souvent supérieures à celles que l'on constate en moyenne dans l'ensemble du monde, mais leur suivi y est beaucoup plus précis que dans certains pays dont la réglementation est moins rigoureuse. En 2008, le nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins une journée s'est élevé à 5 225 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail à 221 225. Le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées (ou « taux de fréquence ») s'est élevé à 28,39 et le nombre de jours ouvrés perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées (ou « taux de gravité ») à 1,20. Au cours de l'année 2008, 54 842 participants aux actions de formation à la sécurité et 656 instances dédiées aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail ont été recensés. La baisse de la fréquence et de la gravité, déjà amorcée, des accidents du travail constitue un objectif prioritaire de Veolia Environnement.

La formation

Veolia Environnement attache également une importance particulière au développement des compétences, au maintien de l'employabilité du personnel et à l'accompagnement, par la formation, de la mobilité et de la construction de parcours professionnels motivants.

Un effort particulier a été réalisé pour le développement de la formation à l'international :

- nombre total d'heures de formation dispensées : 6 526 100 heures ;
- pourcentage des dépenses de formation dans la masse salariale : 2,40 % ;

- nombre total de participants aux actions de formation : 527 979 (+19,05 % par rapport à 2007), dont 50 708 participants cadres, 477 271 participants non-cadres, 90,4 % des personnes ayant bénéficié d'une action de formation sont des non-cadres. 374 026 participants étant des hommes et 153 953 femmes, soit 29,2 % des personnes ayant bénéficié d'une formation ;
 - durée moyenne des actions de formation : 12,4 heures.
- En France, en 2008 :
- nombre total d'heures de formation dispensées : 2 015 456 heures ;
 - pourcentage des dépenses de formation dans la masse salariale : 3,21 % ;
 - nombre total de participants aux actions de formation : 119 112 dont 16 313 participants cadres, 102 799 participants non-cadres, repartis entre 102 235 hommes et 16 877 femmes ;
 - durée moyenne des actions de formation : 16,92 heures.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de salariés handicapés s'élevait à 5 366 personnes au 31 décembre 2008, étant précisé que cet indicateur est difficile à renseigner dans certains pays, en particulier en raison du manque de définition précise de cette notion.

En France, le nombre de salariés handicapés s'élevait à 3 304 personnes au 31 décembre 2008.

Les œuvres sociales

Le montant consolidé des subventions pour activités sociales a atteint 72 266 877,77 euros en 2008, mais il n'a pu être obtenu dans de nombreux pays qui ne le recensent pas et ne comprend pas toutes les activités de caractère social ou solidaire entreprises par les sociétés du Groupe.

En France, le montant consolidé des subventions pour activités sociales a atteint 48 412 592,06 euros.

La sous-traitance

Veolia Environnement, pour les activités qui ne font pas partie de son cœur de métier, a recours à la sous-traitance. Il le fait auprès d'entreprises qui respectent, comme lui, les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Les indicateurs financiers actuellement disponibles ne permettent pas de chiffrer l'importance de la sous-traitance, ce qui est d'ailleurs difficilement mesurable au niveau mondial. En ce qui concerne plus spécifiquement les achats, dont certains équivalent

à de la sous-traitance, la charte signée par le Groupe concerne tous les acteurs du réseau achat dans tous les pays et énumère l'ensemble des valeurs et des règles, notamment éthiques, à respecter, telles que toutes celles énoncées par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, relatives au travail forcé, au travail des enfants, à l'égalité des chances et à la liberté d'association. Les engagements pris par le fournisseur à ce titre doivent faire l'objet d'une clause contractuelle liant le fournisseur à Veolia Environnement.

L'influence des activités sur le développement régional et sur les populations locales

Voir le rapport annuel et de développement durable Veolia Environnement 2008.

17.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

17.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au dirigeant mandataire social et exercées au cours de l'exercice 2008 et obligation de conservation

Détail des options attribuées au président-directeur général et exercées par lui au cours de l'exercice 2008

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social par Veolia Environnement et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options *	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Henri Proglio (président-directeur général)	na	na	Néant	na	na	na

* Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées durant l'exercice par le dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nombre d'options exercées durant l'exercice	Nature des options	Prix d'exercice (en euros)
Henri Proglio (président-directeur général)	Plan n° 4 24/03/2003	180 617	Options de Souscription	22,14

Obligation de conservation d'actions issues de levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par le président-directeur général (article L. 225-185 du Code de commerce)

La loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié a introduit des dispositions nouvelles, insérées à l'article L. 225-185 du Code de commerce, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux mandataires sociaux selon lesquelles le conseil d'administration doit, soit décider que les options ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Les mêmes contraintes sont applicables aux actions qui seraient attribuées gratuitement au président-directeur général en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce (cf. § 17.4 *infra*). Ces dispositions sont applicables aux plans décidés et mis en œuvre postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi.

Le comité des nominations et des rémunérations qui avait entrepris, dès la publication de cette loi, une réflexion sur les règles qui pourraient être appliquées lors des prochaines attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au président-directeur général, a présenté ses conclusions au conseil d'administration du 29 mars 2007 (cf. § 17.3.3 *infra*).

Conformément à ces recommandations, le conseil a décidé d'appliquer une règle visant à la constitution par Henri Proglio d'un portefeuille d'actions Veolia Environnement en proportion de la plus-value, nette d'impôt et de financement, réalisée sur les levées effectuées. En application de ces règles, le président-directeur général sera tenu de constituer un portefeuille en actions de la Société égal à 50 % du solde des actions issues des levées, après paiement de l'impôt (imposition de la plus-value et prélèvements sociaux obligatoires) et coût du financement (nombre d'options qu'il est nécessaire d'exercer par levée-vente pour financer le prix d'exercice du portefeuille à constituer et l'impôt).

17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 et options exercées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options exercées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré **	Numéro du plan
Options consenties, durant l'exercice 2008, par Veolia Environnement et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Veolia Environnement et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	néant	na	na
	46 384	31,41	N° 1
	65 036	40,59	N° 2
	8 193	36,65	N° 3
Options détenues sur Veolia Environnement et les sociétés visées précédemment, exercées, durant l'exercice 2008, par les dix salariés de Veolia Environnement et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé *	39 570	22,14	N° 4
	48 659	24,32	N° 5

* N'inclut pas les levées d'options effectuées par des salariés ayant quitté le Groupe.

** Prix d'exercice après ajustements légaux (cf. 17.3.3 *infra*).

17.3.3 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société

Lors de sa réunion du 29 mars 2007, suivant les recommandations faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait défini la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe et avait décidé que pour certaines catégories de bénéficiaires, ce dispositif pourrait combiner l'attribution de stock-options et d'actions gratuites (cf. § 17.4 *infra*).

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2007, a finalement décidé que les stock-options seraient réservées aux dirigeants et que les actions gratuites seraient attribuées à une population large de cadres et salariés « performants », sans combinaison de ces deux dispositifs.

Le conseil d'administration du 25 mars 2008 a décidé de reconduire pour 2008 la politique 2007 de la Société décrite ci-avant en matière d'attribution de stock-options.

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a confirmé cette politique et décidé qu'en cas d'attribution de stock-options en 2009, l'acquisition des options par les membres du comité exécutif et les principaux dirigeants sera subordonnée à des conditions de performance en ligne avec les objectifs 2009 annoncés par le Groupe. Ces conditions seraient liées à la génération d'un cash flow libre positif après paiement du dividende sur l'exercice 2009 et à l'évolution du cours de bourse de l'action Veolia Environnement. Le prix d'exercice des options serait au minimum de 22,50 euros.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le conseil d'administration du 24 mars 2009 a également décidé que les attributions d'options au président-directeur général seront plafonnées à 50% de sa rémunération globale et à 5% du montant de l'autorisation votée par l'assemblée générale.

Par ailleurs, en application des dispositions du Code de commerce résultant de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, le conseil d'administration de la Société du 29 mars 2007 a déterminé les règles applicables à l'obligation incombant au président-directeur général de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions tout ou partie des actions issues de levées d'options (cf. § 17.3.1 *supra*).

Exercice 2007 : Plan d'options de souscription n° 7

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 mai 2006 relative à l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions sans décote et dans la limite de 1% du capital n'avait pas été utilisée au cours de l'exercice 2006. Le conseil d'administration de la Société a fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2007 et mis en place, le 17 juillet 2007, un plan de souscription d'actions (plan n° 7, cf. tableau de suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ci-après) et des *stock appreciation rights*.

Options de souscription d'actions

En application de cette autorisation, le conseil d'administration a attribué 2 490 400 options de souscription d'actions, représentant 0,60 % du capital à la date de sa décision, à un prix d'exercice de 57,05 euros. Ces options seront exerçables à compter du 18 juillet 2011. Aux termes de la décision du conseil d'administration, les options ont été attribuées à 557 bénéficiaires, dont 330 000 options allouées aux membres du comité exécutif et 2 160 400 aux principaux dirigeants du Groupe.

Stock appreciation rights

Le conseil d'administration a également décidé que le plan inclurait l'attribution aux résidents américains de 205 200 *stock appreciation rights* (SAR), équivalent économique de ces options de souscription répliquant les conditions d'exercice et de performance des options. Ces SAR sont valides six ans (contre huit ans pour les options) et exerçables au bout de quatre ans. Le prix d'exercice des SAR

a été fixé à 57,20 euros. La période d'acquisition est identique à celle des options, soit quatre ans suivant la décision d'attribution. Aux termes de la décision du conseil d'administration, ces SAR ont été attribués à 181 bénéficiaires, dont 113 800 SAR alloués aux principaux dirigeants du Groupe et 91 400 à des cadres et non cadres performants.

Conditions de performance

L'acquisition des options et des SAR attribués au comité exécutif ainsi qu'aux principaux dirigeants était soumise à une progression minimum du bénéfice net par action (BNPA) entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008 selon le barème suivant :

	BNPA < 10 %	BNPA > 10 et < 25 %	BNPA > 25 %
Comité exécutif et principaux dirigeants Pourcentage d'attribution	0 %	entre 1 % et 99 % au prorata progression du bénéfice net	100 %
Autres dirigeants Pourcentage d'attribution	50 %	entre 51 % et 99 % au prorata progression du bénéfice net	100 %

Les critères de performance n'ayant pas été atteints, les membres du comité exécutif et les principaux dirigeants ont perdu 100 % de leurs droits, soit 1 082 500 options et 29 500 SAR. Les autres dirigeants ont perdu 50 % de leurs droits, représentant 660 150 options et 42 150 SAR.

À l'instar des conditions de performance appliquées aux actions gratuites (cf. § 17.4 *infra*), les SAR attribués à la catégorie des cadres et non cadres performants étaient définitivement acquis en cas de progression du bénéfice net par action au 31 décembre 2008 par rapport à celui du 31 décembre 2006, égale ou supérieure à 10 %. Les critères de performance n'ayant pas été atteints, les cadres et non cadres performants ont perdu la totalité de leurs droits qui représentaient 91 400 SAR.

Exercice 2008 et assemblée générale 2009

L'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 a autorisé pour une durée de 26 mois le conseil d'administration à consentir, au

bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription ou d'achat d'actions sans décote, à concurrence de 1 % du capital social au jour de la décision d'attribution.

Le conseil d'administration du 25 mars 2008 avait décidé que, en cas d'attribution en 2008, l'acquisition définitive des options serait subordonnée à une croissance minimum du résultat net du Groupe de 20 % sur deux ans (2008-2009), condition de performance qui aurait été applicable aux bénéficiaires pour la seule quote-part d'options attribuées excédant le seuil de 10 000.

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 7 mai 2008, valable jusqu'au 7 juillet 2010, n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2008. Il ne sera donc pas proposé au vote de l'assemblée générale du 7 mai 2009 de nouvelle résolution visant à autoriser le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

Tableau de suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2008

En conséquence de l'augmentation de capital dont la réalisation a été constatée le 10 juillet 2007 (cf. chapitre 21, § 21.1.6 *infra*), et afin de préserver les droits des titulaires d'options de souscription d'actions ou d'options d'achat d'actions, il a été procédé à l'ajustement de la parité d'exercice des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce. Ces ajustements sont entrés en vigueur le 11 juillet 2007.

	Options de souscription Plan 2007 N° 7	Options de souscription Plan 2006 N° 6	Options de souscription Plan 2004 N° 5	Options de souscription Plan 2003 N° 4	Options de souscription Plan 2002 N° 3	Options de souscription Plan 2001 N° 2
Date de l'assemblée	11/05/2006	12/05/2005	12/05/2004	25/04/2002	21/06/2000	21/06/2000
Date de la réunion du directoire ou du conseil d'administration	17/07/2007	28/03/2006	24/12/2004	24/03/2003	28/01/2002	8/02/2001
Nombre total d'options attribuées à l'origine	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000
• Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	110 000	150 000	110 000	605 000	465 000	416 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées après ajustements	2 490 400	4 110 406 *	3 392 012 *	5 164 390 *	4 657 903 *	3 578 039 *
Nombre de mandataires sociaux concernés****	1	1	1	6	6	6
Nombre de salariés concernés****	557	1 378	1 087	1 740	1 400	1 500
Date de départ de l'exercice	18/07/2011	29/03/2010	25/12/2007	25/03/2006	29/01/2005	9/02/2004
Date d'expiration	17/07/2015	28/03/2014	24/12/2012	24/03/2011	28/01/2010	8/02/2009
Prix d'exercice	57,05 euros	44,03 euros ***	24,32 euros ***	22,14 euros ***	36,65 euros ***	40,59 euros ***
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2008	0	1 300	227 819	3 143 326	2 346 336	1 989 853
Nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2008	660 150 **	3 832 565 **	3 085 972 **	1 591 712 **	1 935 603 **	1 382 525 **

* Nombre d'actions après le cas échéant soustraction des options annulées du fait du départ de bénéficiaires, ajustés des opérations ayant affecté le capital social de la Société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2007).

** Nombre d'options après soustraction des options levées et ajustements des droits résultant du changement de situation de bénéficiaires.

*** Prix d'exercice ajustés compte tenu des opérations ayant affecté le capital social de la Société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2007).

**** Au jour de la décision d'attribution.

Un plan d'options d'achat d'actions (plan n° 1) allouées à des dirigeants et salariés du groupe Veolia Environnement avait été mis en place suivant décision du directoire du 23 juin 2000, agissant lui-même en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 23 juin 2000. Les options étaient exerçables entre le 24 juin 2003 et le 23 juin 2008 pour un prix d'exercice, après ajustements pour tenir compte des opérations ayant affecté le capital de la Société, de 31,41 euros. À la date d'échéance du plan, un nombre total de 457 962 actions

a été acquis par des dirigeants et salariés du Groupe à la suite de l'exercice d'options d'achats.

Le plan n° 2 ci-dessus mis en place en 2001 est arrivé à échéance le 8 février 2009. À cette date, un nombre total de 1 989 853 actions a été acquis par des dirigeants et salariés du Groupe à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions.

Sur la dilution potentielle liée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites, voir le chapitre 21, § 21.1.5 *infra*.

17.4 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Lors de sa réunion du 29 mars 2007, suivant les recommandations faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait défini la politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe. Le conseil avait ainsi décidé que, pour certaines catégories de bénéficiaires, des critères de performance pourraient conditionner l'acquisition des actions gratuites. Le conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juillet 2007, avait par ailleurs décidé que les actions gratuites seraient attribuées à une

population large de cadres et salariés « performants » à l'exclusion du dirigeant mandataire social, de membres du comité exécutif de la Société et des principaux dirigeants du Groupe.

Cette politique a été reconduite pour 2008 lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2008.

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a décidé, à ce stade, de privilégier l'attribution de stock-options au titre de l'exercice 2009.

Exercice 2007 : Plan d'attribution gratuite d'actions n° 1

En application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 10 mai 2007 (attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 0,5 % du capital), le conseil d'administration du 17 juillet 2007 a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions et attribué une enveloppe globale de 333 700 actions à émettre représentant 0,07 % du capital de la Société au jour de sa décision.

Ces actions ont été attribuées à 2 232 bénéficiaires, cadres et non cadres ayant réalisé des performances individuelles ou collectives remarquables, répartis sur 18 pays dont la France.

La période d'acquisition varie en fonction du régime fiscal local. De manière générale, elle est fixée à deux ans pour les résidents français (18 juillet 2009), suivie d'une période de conservation

de deux ans (18 juillet 2011), tandis que les résidents étrangers se voient appliquer une période d'acquisition de quatre ans (18 juillet 2011) non suivie d'une période de conservation.

Ces actions gratuites étaient soumises à des conditions de performance : elles auraient été acquises définitivement en cas de progression du bénéfice net par action au 31 décembre 2008 par rapport à celui du 31 décembre 2006, égale ou supérieure à 10 %. Ces conditions de performance n'ayant pas été réalisées, les attributaires d'actions gratuites ont perdu l'intégralité de leurs droits.

Sur la dilution potentielle liée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites, voir le chapitre 21, § 21.1.5 *infra*.

Exercice 2008 et assemblée générale 2009

L'autorisation de l'assemblée générale du 10 mai 2007 (limitée à 0,5 % du capital), en vigueur jusqu'au 10 juillet 2009, a donné lieu à l'attribution en 2007 d'une enveloppe représentant 0,07 % du capital social au jour de la décision du conseil, et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2008.

En conséquence, il ne sera pas proposé de nouvelle résolution au vote de l'assemblée générale du 7 mai 2009.

Obligation de conservation applicable aux actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux (article L. 225-197-1 du Code de commerce)

La politique d'attribution d'actions gratuites de la Société arrêtée par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 mars 2007 et reconduite en 2008 (cf. § 17.3.3 *supra*) ne prévoyant pas d'attributions gratuites d'actions au bénéfice du

président-directeur général, le conseil n'a pas défini pour le dirigeant mandataire social d'obligations de conservation similaires à celles applicables aux actions issues de levées d'options de souscription ou d'achat d'actions.

17.5 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

17.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas en mesure de dégager un montant à affecter à la réserve de participation, aucun accord de participation n'a donc été mis en place. Un accord d'intéressement est, en revanche, applicable à l'ensemble des salariés de la Société, les modalités de cet accord visant à associer le personnel aux résultats du Groupe dans le cadre d'objectifs de croissance fixés sur une période de trois ans.

De manière générale, le Groupe privilégie une politique de développement de contrats d'intéressement associant les salariés aux performances de la Division à laquelle ils sont rattachés sur la base de critères spécifiquement adaptés à l'activité concernée.

17.5.2 Plans d'épargne d'entreprise et politique d'actionnariat salarié

Les salariés de Veolia Environnement ont depuis 2002 la possibilité d'investir dans différents supports du plan d'épargne groupe (PEG) « Sequoia » comprenant notamment des fonds diversifiés et des fonds investis en actions Veolia Environnement.

Après une première augmentation de capital en 2002 exclusivement dédiée à ses salariés français, Veolia Environnement a décidé en 2004 d'offrir à ses collaborateurs situés à l'étranger la possibilité d'acquérir des titres de l'entreprise lors d'augmentations de capital réservées. Le plan a donc été ouvert progressivement à l'international (il couvre aujourd'hui 27 pays, incluant la France, et 29 pays tous mécanismes confondus) avec l'objectif qu'à terme 5 % du capital de la Société soit détenu par les collaborateurs de l'entreprise.

Deux formules d'actionnariat salarié leur sont proposées : une formule « classique » où le salarié est exposé aux variations du cours de l'action, et une formule « sécurisée » qui protège le salarié contre la baisse du cours tout en lui donnant la possibilité de bénéficier d'une partie de la hausse si le cours monte.

Compte tenu de spécificités locales, la souscription de titres dans ces deux formules se fait soit en direct, soit par l'intermédiaire de FCPE. Des formules spécifiques ont en outre été mises en place au Royaume-Uni (*Share Incentive Plan*) et en Chine (formule synthétique répliquant les conditions économiques de la formule d'actionnariat sécurisée), pour tenir compte de contraintes telles que la fiscalité ou le contrôle des changes.

La dernière opération, réalisée en 2007, s'est traduite par l'émission de 3 061 675 actions nouvelles représentant 0,65% du capital. En outre, 188 771 actions nouvelles représentant 0,04 % du capital ont été émises à l'issue d'une augmentation de capital réservée à la société Sequoia Souscription International – SAR, filiale de Calyon, agissant dans le cadre de la mise en place d'une offre structurée aux salariés de pays ne pouvant bénéficier de formules d'actionnariat salarié traditionnelles. Ces deux augmentations de capital ont été constatées le 12 décembre 2007.

En 2008, dans un contexte d'incertitude et d'absence de visibilité sur l'évolution des marchés boursiers, Veolia Environnement a décidé de différer le lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés qui devait intervenir avant la fin de l'année 2008. Le processus sera repris dès que la Société constatera un retour à la stabilité des marchés.

En cumulant les augmentations de capital réalisées en 2002, 2004, 2005, 2006 et 2007, environ 57 000 salariés du groupe Veolia Environnement sont à ce jour actionnaires de Veolia Environnement et détiennent à la date de dépôt du présent document de référence 1,6 % du capital de la Société.

Au total, ce sont environ 76 000 collaborateurs qui ont un compte ouvert dans le plan d'épargne groupe de Veolia Environnement, soit plus d'un salarié sur trois dans les pays où cette possibilité est offerte.

17.6 PARTICIPATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES DIRIGEANTS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration et les dirigeants ou « hauts responsables » de la Société ⁽²⁴⁾, ou les personnes qui leur sont étroitement liées, sont tenus de communiquer à l'AMF, dans un délai de cinq jours suivant leur réalisation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres et instruments financiers de la Société.

Les administrateurs et les dirigeants sont par ailleurs soumis aux réglementations française et américaine relatives au manquement et au délit d'initié, et sanctionnant l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées ⁽²⁵⁾.

Les administrateurs et les dirigeants sont enfin tenus de se conformer aux dispositions du code de conduite de la Société en matière d'opérations sur ses titres (cf. § 4.2.2.2 et 16.1.1 *supra*). Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif sont considérés par la Société comme des initiés permanents et ne peuvent réaliser des opérations d'achat ou de cession de titres de la Société, directement ou par personne interposée, qu'à certaines conditions et durant des périodes déterminées et limitées, et notamment après la publication des résultats annuels et semestriels.

(24) L'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier vise toute autre personne qui « a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ».

Sont considérés par Veolia Environnement comme « hauts responsables » ayant un accès régulier à des informations privilégiées et participant directement aux décisions de gestion et de stratégie du Groupe les membres du comité exécutif de la Société (cf. § 16.1.1 *supra*). La liste de ces personnes a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 223-24 de son règlement général.

(25) Aux termes de l'article L. 621-18-4 du Code monétaire et financier, il a été établi une liste d'initiés permanents qui comprend notamment les membres du conseil d'administration et les membres du comité exécutif de Veolia Environnement. Cette liste est tenue à la disposition de l'AMF.

17.6.1 Participation des administrateurs et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement

Au 31 décembre 2008, les membres du conseil d'administration de la Société détenaient un total de 251 157 actions Veolia Environnement représentant environ 0,053 % du capital de la Société à cette date. Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'actions Veolia Environnement détenues individuellement par chacun des administrateurs de la Société :

	Nombre d'actions détenues au 31/12/2008	Nombre d'actions détenues au 31/12/2007
Jean Azema	750	750
Daniel Bouton	900	900
Jean-Francois Dehecq	840	840
Augustin de Romanet de Beaune	750	750
Jean-Marc Espalioux	3 952	3 952
Paul-Louis Girardot	985	985
Philippe Kourilsky	750	750
Serge Michel	3 094	3 094
Henri Proglio	232 714	52 097
Baudoin Prot	1 687	1 687
Georges Ralli	985	985
Paolo Scaroni	750	750
Louis Schweitzer	2 250	2 250
Murray Stuart	750	750
TOTAL	251 157	70 540

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia Environnement réalisées au cours de l'exercice 2008 par les administrateurs de la Société ⁽²⁶⁾. À la connaissance de la Société, il n'a été déclaré aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia Environnement par les administrateurs ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de l'exercice 2008 :

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant total de la transaction (en euros)
Henri Proglio	Options de souscription d'actions	Exercice d'options de souscription d'actions	21 avril 2008	22,14	3 998 860,38

(26) Ce tableau, établi conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, détaille les opérations déclarées à l'AMF au cours de l'exercice 2008 par les administrateurs de la Société.

17.6.2 Participation des dirigeants et opérations réalisées sur les titres Veolia Environnement

Au 31 décembre 2008, les membres du comité exécutif de la Société, hors président-directeur général, détenaient un total de 68 619 actions Veolia Environnement représentant 0,01 % du capital de la Société à cette date ⁽²⁷⁾.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres Veolia Environnement réalisées au cours de l'exercice 2008 par les membres du comité exécutif de la Société, hors président-directeur général ⁽²⁸⁾. À la connaissance de la Société, il n'a été déclaré aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia Environnement par ces personnes ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de l'exercice 2008 :

Nom du dirigeant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant total de la transaction (en euros)
Olivier Barbaroux	Options de souscription d'actions	Exercice d'options de souscription d'actions	29 avril 2008	31,41	728 460,72
Jérôme Contamine	Actions	Cession	16 décembre 2008	19,50	195 000,00

(27) Actionnariat direct donc hors détention de parts de FCPE investis en actions Veolia Environnement.

(28) Ce tableau, établi conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, détaille les opérations déclarées à l'AMF au cours de l'exercice 2007 par les « hauts responsables » de la Société visés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Principaux actionnaires

sommaire

	page
18.1 ACTIONNARIAT DE VEOLIA ENVIRONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2008	166
18.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ	167

18.1 ACTIONNARIAT DE VEOLIA ENVIRONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2008

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les actionnaires connus de Veolia Environnement au 31 décembre 2008.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant

directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date de dépôt du présent document de référence, et la Société n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuils des actionnaires ci-dessous autres que celles mentionnées sous le tableau.

Actionnaires au 31 décembre 2008	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Caisse des Dépôts et Consignations ⁽¹⁾	47 273 114	10,00	47 273 114	10,33
Groupe Groupama ⁽²⁾	26 221 588	5,55	26 221 588	5,73
Capital Research and Management Company ⁽³⁾	23 811 838	5,04	23 811 838	5,20
EDF ⁽⁴⁾	18 287 428	3,87	18 287 428	4,00
Veolia Environnement ⁽⁵⁾	14 980 034	3,17	0	0
Public et autres investisseurs	341 962 446	72,37	341 962 446	74,74
TOTAL	472 536 448	100,00	457 556 414	100,00

(1) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2008. À la connaissance de la Société, les dernières déclarations de franchissement de seuil et d'intention de la Caisse des Dépôts et Consignations datent du 19 décembre 2006 (Décision et Information AMF n° 206C2344 du 22 décembre 2006). La Caisse des Dépôts et Consignations y déclarait qu'elle agissait seule et n'envisageait pas de prendre le contrôle de la Société mais qu'elle pourrait poursuivre ses achats en fonction des opportunités de marché.

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2008. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Groupama date du 30 décembre 2004 (Décision et Information AMF n° 205C0030 du 7 janvier 2005).

(3) Société de gestion agissant pour le compte de clients. Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil adressée par Capital Research and Management Company à l'Autorité des Marchés Financiers le 12 février 2009 (Décision et Information AMF n° 209C0263 du 13 février 2009). Il résulte de l'étude de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2008 que l'ensemble des sociétés du groupe Capital détiennent un total de 43 690 699 actions représentant 9,25 % du capital et 9,55 % des droits de vote de la Société.

(4) Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 31 décembre 2008 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte). À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil d'EDF date du 30 décembre 2002 (avis Euronext n° 2002-4424 du 31 décembre 2002). EDF y déclarait détenir, à cette date, 16 155 492 actions Veolia Environnement. EDF a par ailleurs déclaré aux termes de l'avenant du 24 novembre 2002 au contrat du 24 juin 2002, décrits au § 18.2 ci-après, que l'acquisition des titres de la Société correspondait pour elle à un investissement financier, qu'elle n'envisageait pas d'exercer une influence sur la gestion de la Société et qu'elle exercerait ses droits de vote dans la seule optique d'une meilleure valorisation de son investissement.

(5) Chiffre figurant dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres, effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 janvier 2009.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droits de vote doubles. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs autres actionnaires de la Société et il n'existe aucune clause de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties

des filiales significatives non cotées de la Société autres que celui conclu avec EDF mentionné au chapitre 20, § 20.1, note 38 et 40.3 des états financiers consolidés et au chapitre 22 du présent document de référence.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et il n'existe, à la connaissance de la Société aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

18.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

- La société SNEGE, filiale à 100 % de Vivendi Universal, a détenu 99,99 % du capital depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 mars 1999. Entre le 1^{er} et le 9 avril 1999, Vivendi Universal a acquis 100 % du capital de la Société, à la valeur nominale.
- En juillet 2000, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, faisant passer le pourcentage du capital de la Société détenu par Vivendi Universal de 100 à 72,3 %.
- En décembre 2001, Vivendi Universal a cédé hors marché un bloc de 32,4 millions d'actions de la Société, représentant 9,3 % du capital, sa participation dans Veolia Environnement étant alors ramenée à 63 %.
- En juillet 2002, la Société a procédé à une augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation a été constatée le 2 août 2002. Des investisseurs financiers comprenant les groupes Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama, BNP Paribas, AGF, Société Générale, Dexia, Caisses d'Épargne, Crédit Lyonnais et Natexis Banques Populaires (le « Groupe d'Investisseurs Déclarés » ou « GID 1 ») ont, aux termes d'un accord en date du 24 juin 2002, acquis et exercé les droits préférentiels de souscription attribués à Vivendi Universal et ont souscrit le solde des actions non souscrites par le public. À l'issue de cette opération, les membres du GID 1 détenaient 9,4 % du capital de la Société.
- Le 24 novembre 2002, Vivendi Universal, la Société, les membres du GID 1 et un groupe de nouveaux investisseurs stables comprenant EDF, Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama SA, AXA, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Eurazeo, Aurélec, Dexia Crédit Local, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Assurances Générales de France Holding, CNP-Assurances, Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA (pour son compte et pour le compte d'un investisseur), CIC, Generali, Crédit Lyonnais Médéric Prévoyance, et Wasserstein Family Trust LLC (les « Nouveaux Investisseurs ») ont conclu un avenant au contrat du 24 juin 2002⁽²⁹⁾ aux termes duquel Vivendi Universal a cédé aux Nouveaux Investisseurs et à Veolia Environnement le 24 décembre 2002 un total de 82 486 072 actions de la Société (dont 3 624 844 actions cédées à la Société elle-même représentant 0,9 % de son capital environ à la date de la transaction). Chacun des Nouveaux Investisseurs et Veolia Environnement bénéficiait concomitamment, pour chaque action acquise, d'une option d'achat, pouvant être exercée à tout moment entre le 24 décembre 2002 inclus et le 23 décembre 2004 inclus, portant sur une action Veolia Environnement pour un prix de 26,50 euros par action. À la date d'expiration des options, le 23 décembre 2004, aucune option n'avait été exercée.
- Le 31 décembre 2002, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée le 27 juin 2002 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire du FCPE SÉQUOIA au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 183 158 actions nouvelles de 13,50 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 26,50 euros chacune entraînant une augmentation de capital de 15 972 633 euros représentant environ 1,28 % du capital social de la Société.
- Le 6 décembre 2004, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 16 septembre 2004 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 351 468 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 18,71 euros chacune entraînant une augmentation de capital de 6 757 340 euros représentant environ 0,33 % du capital social de la Société.
- Les 8 et 9 décembre 2004, Vivendi Universal a reclassé 15 % des 20,36 % du capital de la Société qu'elle détenait encore, au moyen d'une cession de bloc hors marché (portant sur 10 % du capital de la Société), de la conclusion d'une opération dérivée avec la Société Générale (portant sur 3 % du capital de la Société), et du rachat par la Société elle-même de 2 % de son capital aux termes d'une vente dénouée le 29 décembre 2004.
- Le 6 décembre 2005, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 15 septembre 2005 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 281 928 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 28,11 euros chacune, entraînant une augmentation de capital de 6 409 640 euros représentant environ 0,3 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.
- Le 6 juillet 2006, Vivendi (anciennement dénommée Vivendi Universal) a annoncé la réalisation du placement des 5,3 % du capital de Veolia Environnement qu'elle détenait encore, représentant un total de 21 523 527 actions, dans le cadre d'une procédure de placement accéléré. À l'issue de cette opération, Vivendi ne détient plus d'action de la Société⁽³⁰⁾.

(29) Clauses publiées le 27 janvier 2003 par le conseil des marchés financiers sous le n° 203C0104.

(30) À la suite de cette cession, Vivendi a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 juillet 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Veolia Environnement et ne plus détenir aucun titre de la Société (Décisions et Information AMF n° 206C1511 du 24 juillet 2006).

- Le 15 décembre 2006, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 14 septembre 2006 réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe. La souscription à cette augmentation de capital a été réalisée par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise au nom et pour le compte des bénéficiaires. À l'issue de cette opération, 1 931 340 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été souscrites au prix de 37,52 euros chacune, entraînant une augmentation de capital de 9 656 700 euros représentant environ 0,47 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.
- Le 10 juillet 2007, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée par le conseil d'administration du 10 juin 2007. À l'issue de cette opération, 51 941 040 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale ont été émises, entraînant une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 259 705 200 euros. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé, prime d'émission incluse, à 2 581 469 688 euros.
- Le 12 décembre 2007, la Société a constaté l'augmentation du capital social à la suite, d'une part, d'une augmentation de capital réservée aux salariés et retraités de la Société et du Groupe, en France et à l'étranger, dont la souscription a été réalisée en direct et par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement d'entreprise et, d'autre part, d'une augmentation de capital réservée à la société Sequoia Souscription International – SAR, filiale de Calyon, agissant dans le cadre de la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés de pays ne pouvant bénéficier de formules d'actionnariat salarié traditionnelles. À l'issue de ces opérations, 3 250 446 actions nouvelles de 5 euros de valeur nominale, souscrites aux prix de 48,18 et 60,23 euros (selon les formules) ont été émises, entraînant une augmentation de capital de 16 252 230 euros représentant environ 0,7 % du capital social de la Société au jour de sa constatation.

Opérations avec les apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés pour l'année 2008 figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'année 2008 (Annexe 1 du présent document de référence) et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 40 des états financiers consolidés.

Voir également les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'année 2006 et au titre de l'année 2007 figurant en annexes respectivement des documents de référence 2006 et 2007 de Veolia Environnement.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

	page
20.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	172
Bilan consolidé	172
Compte de résultat consolidé	174
Tableau consolidé des flux de trésorerie	175
État des produits et charges comptabilisés	176
Notes annexes aux états financiers consolidés	177
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	316
20.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	318
Bilan au 31 décembre 2008	318
Compte de résultat au 31 décembre 2008	322
Tableau de financement	324
Annexe des états financiers sociaux	325
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	356
20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	359
20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices	359
20.3.2 Politique de distribution	360
20.3.3 Délai de prescription	360
20.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	360
Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux	360
Sade	361
WASCO et Aqua Alliance	361
Veolia Water North America Operating Services	362
Veolia Transport	363
Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM)	363
Veolia Propreté	364
20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	364

20.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2008	2007	2006
Écarts d'acquisition	4	6 723,3	6 913,2	5 705,0
Actifs incorporels du domaine concédé	5	3 637,7	2 989,2	2 345,6
Autres actifs incorporels	6	1 535,2	1 706,4	1 379,8
Actifs corporels	7	9 427,1	9 203,2	7 918,7
Participations dans les entreprises associées	8	311,6	292,1	241,0
Titres de participation non consolidés	9	202,8	256,1	181,7
Actifs financiers opérationnels non courants	10	5 298,9	5 272,4	5 133,4
Instruments dérivés non courants - Actif	30	508,4	123,7	201,6
Autres actifs financiers non courants	11	817,3	746,0	637,5
Impôts différés actifs	12	1 579,5	1 468,1	1 355,7
Actifs non courants		30 041,8	28 970,4	25 100,0
Stocks et travaux en cours	13	1 022,0	839,4	731,8
Créances d'exploitation	13	13 093,2	12 459,4	10 968,7
Actifs financiers opérationnels courants	10	452,3	355,2	326,2
Autres actifs financiers courants	14	321,4	330,0	205,3
Valeurs mobilières de placement		-	-	66,4
Instruments dérivés courants - Actif	30	142,8	114,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 849,6	3 115,6	2 658,0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente ⁽¹⁾		203,0	122,5	67,3
Actifs courants		19 084,3	17 336,5	15 023,7
TOTAL ACTIF		49 126,1	46 306,9	40 123,7

(1) Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente correspondent principalement en 2008 à certaines filiales françaises sous contrôle conjoint dans la Division Eau, en 2007 au bateau « Jean Nicoli » et en 2006 aux activités danoises de Transport.

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2008	2007	2006
Capital		2 362,9	2 358,8	2 063,1
Primes		9 197,5	9 179,5	6 641,2
Réserves et résultat part du Groupe		-4 559,2	-3 925,4	-4 343,5
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	16	7 001,2	7 612,9	4 360,8
Intérêts minoritaires		2 530,5	2 577,8	2 192,6
Capitaux propres	16	9 531,7	10 190,7	6 553,4
Provisions et autres dettes non courantes	17	2 160,2	2 138,9	2 196,6
Autres dettes non courantes	17	-	-	207,3
Dettes financières non courantes	18	17 063,9	13 948,0	14 001,6
Instruments dérivés non courants - Passif	30	159,9	163,8	145,9
Impôts différés passifs	12	1 936,0	1 794,7	1 504,9
Passifs non courants		21 320,0	18 045,4	18 056,3
Dettes d'exploitation	13	13 591,8	12 944,8	11 268,6
Provisions courantes	17	773,1	825,7	825,9
Dettes financières courantes	19	3 219,7	3 805,0	2 904,1
Instruments dérivés courants - Passif	30	125,9	34,0	-
Trésorerie passive	20	465,7	459,4	456,0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente ⁽¹⁾		98,2	1,9	59,4
Passifs courants		18 274,4	18 070,8	15 514,0
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		49 126,1	46 306,9	40 123,7

(1) Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente correspondent principalement en 2008 à certaines filiales françaises sous contrôle conjoint dans la Division Eau, en 2007 au bateau « Jean Nicoli » et en 2006 aux activités danoises de Transport.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2008	2007 ^(a)	2006 ^(a)
Produit des activités ordinaires	21	36 205,5	31 932,2	27 941,0
<i>dont revenus des actifs financiers opérationnels</i>		400,4	345,1	351,0
Coûts des ventes		-30 418,4	-26 020,4 ⁽¹⁾	-22 581,6 ⁽¹⁾
Coûts commerciaux		-622,5	-560,7 ⁽¹⁾	-521,5 ⁽¹⁾
Coûts généraux et administratifs		-3 262,7	-2 932,2 ⁽¹⁾	-2 754,0 ⁽¹⁾
Autres charges et produits opérationnels		49,4	63,6	40,3
Résultat opérationnel	22	1 951,3	2 482,5	2 124,2
Charges de l'endettement financier	23	-1 128,1	-971,0	-784,7
Produits de l'endettement financier	23	203,4	152,2	82,8
Autres revenus et charges financiers	24	-51,2	4,1	-31,8
Impôts sur le résultat	25	-468,8	-417,9	-409,0
Résultats des entreprises associées	8 & 26	18,4	16,7	5,8
Résultat net des activités poursuivies		525,0	1 266,6	987,3
Résultat net des activités non poursuivies	27	184,2	-11,8	7,6
Résultat net		709,2	1 254,8	994,9
Part des minoritaires	28	304,1	326,9	236,2
Part du Groupe		405,1	927,9	758,7
(en euros)				
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	29			
Dilué		0,88	2,13	1,89
Non dilué		0,89	2,16	1,90
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION	29			
Dilué		0,62	2,17	1,87
Non dilué		0,62	2,19	1,89

(1) Dans le cadre des actions en cours d'amélioration de la productivité, le Groupe a procédé en 2008 à un reclassement de certaines dépenses entre coûts des ventes et frais généraux, administratifs et commerciaux, sans impact sur le résultat opérationnel (voir note 22 Résultat opérationnel).

(2) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Énergie, cédées en décembre 2008, ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2008 et les exercices 2007 et 2006 présentés en comparatif.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2008	2007	2006
Résultat net part du Groupe		405,1	927,9	758,7
Part des minoritaires	28	304,1	326,9	236,2
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		2 301,6	1 816,7	1 831,0
Amortissements et pertes de valeurs financiers		19,5	8,0	9,4
Plus ou moins values de cessions et de dilution	22	-288,2	-173,5	-73,3
Résultat des entreprises associées	8 & 26	-18,5	-16,9	-6,0
Dividendes reçus	24	-8,4	-8,8	-9,7
Coût de l'endettement financier net	23	922,8	817,1	701,0
Impôts	25	470,9	420,1	357,1
Autres éléments (dont IFRS 2)		69,5	101,9	40,0
Capacité d'autofinancement		4 178,4	4 219,4	3 844,4
Variation du besoin en fonds de roulement		-80,9	-167,1	-111,8
Impôts versés		-347,5	-417,7	-343,0
Flux net de trésorerie générés par l'activité		3 750,0	3 634,6	3 389,6
Investissements industriels	43	-2 780,6	-2 518,7	-2 017,6
Cessions d'actifs industriels		329,8	212,9	141,3
Investissements financiers		-800,7	-1 835,4	-1 291,5
Cessions d'actifs financiers		361,1	181,7	206,7
Actifs financiers opérationnels				
Nouveaux actifs financiers opérationnels		-507,0	-404,1	-360,6
Remboursements d'actifs financiers opérationnels		358,2	360,7	438,1
Dividendes reçus	8 & 24	15,8	15,3	13,8
Créances financières non courantes décaissées		-252,7	-65,0	-69,4
Créances financières non courantes remboursées		30,0	61,6	29,2
Variation des créances financières courantes		-89,0	-27,4	2,6
Achats/cessions de valeurs mobilières		-	-	3,4
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements		-3 335,1	-4 018,4	-2 904,0
Variation des dettes financières courantes	19	-1 437,0	-1 534,5	-239,2
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	18	3 590,2	2 060,4	1 997,2
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	18	-184,8	-1 362,9	-1 000,8

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre		
		2008	2007	2006
Augmentation de capital		51,0	3 039,2	246,5
Réduction de capital		-131,0	-	-
Mouvements sur actions propres		3,2	18,9	0,4
Dividendes versés		-754,4	-564,3	-479,2
Intérêts financiers versés		-847,6	-716,0	-596,4
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		289,6	940,8	-71,5
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		2 656,2	2 202,0	1 829,3
Effets de change et divers		23,2	-102,8	-41,4
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		3 383,9	2 656,2	2 202,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 849,6	3 115,6	2 658,0
Trésorerie passive	20	465,7	459,4	456,0
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		3 383,9	2 656,2	2 202,0

Les flux nets attribuables aux activités non poursuivies au sens de l'IFRS 5 ont contribué en 2008, 2007 et 2006 aux flux nets de trésorerie générés par l'activité respectivement à hauteur de 14,8 millions d'euros, 35,7 millions d'euros et 2,6 millions d'euros, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements respectivement à hauteur de 138,4 millions d'euros, -27,0 millions d'euros et 10,0 millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés

aux opérations de financement respectivement à hauteur de -4,5 millions d'euros, -1,9 millions d'euros et 6,2 millions d'euros.

Les activités non poursuivies sont présentées en note 27.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des produits et charges comptabilisés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Résultat de la période	709,2	1 254,8	994,9
Écarts actuariels sur engagements de retraite *	-104,0	88,0	25,6
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente *	-18,4	33,7	-2,3
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie *	-88,6	8,8	37,0
Écarts de conversion* :			
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-279,8	-251,5	-92,3
• sur le financement net des investissements à l'étranger	-15,9	-5,5	-7,8
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-506,7	-126,5	-39,8
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	202,5	1 128,3	955,1
dont quote-part du Groupe	-84,4	778,5	712,2
dont quote-part revenant aux minoritaires	286,9	349,8	242,9
Impact des changements de méthode comptable sur les résultats non distribués au 1 ^{er} janvier (IAS1.96 (d))	-	-	-15,3

* Ces montants sont nets d'impôts, l'impact des impôts différés en capitaux propres est présenté en note 12 Impôts différés actifs et passifs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	page		page		
Note 1	Principes et méthodes comptables	178	Note 25	Impôts sur le résultat	246
Note 2	Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe	192	Note 26	Résultats des entreprises associées	247
Note 3	Événements significatifs	193	Note 27	Résultat net des activités non poursuivies	248
Note 4	Écarts d'acquisition	194	Note 28	Part des minoritaires dans le résultat net	251
Note 5	Actifs incorporels du domaine concédé	198	Note 29	Résultats nets par action	252
Note 6	Autres actifs incorporels	200	Note 30	Gestion des risques financiers	253
Note 7	Actifs corporels	201	Note 31	Informations complémentaires sur les actifs et passifs financiers	272
Note 8	Participations dans les entreprises associées	204	Note 32	Engagements sociaux	276
Note 9	Titres de participation non consolidés	206	Note 33	Principales acquisitions	284
Note 10	Actifs financiers opérationnels non courants et courants	207	Note 34	Contrats de construction	288
Note 11	Autres actifs financiers non courants	210	Note 35	Contrats de location simple	289
Note 12	Impôts différés actifs et passifs	212	Note 36	Informations sur les sociétés consolidées par intégration proportionnelle (en quote-part)	290
Note 13	Besoin en fonds de roulement	215	Note 37	Contrôles fiscaux	291
Note 14	Autres actifs financiers courants	218	Note 38	Engagements hors bilan	291
Note 15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	219	Note 39	Sûretés réelles données en garantie de dettes financières	295
Note 16	Capitaux propres	221	Note 40	Opérations avec les parties liées	296
Note 17	Provisions et autres dettes non courantes et provisions courantes	226	Note 41	Effectifs consolidés	298
Note 18	Dettes financières non courantes	231	Note 42	Situation des droits d'émission de gaz à effet de serre	299
Note 19	Dettes financières courantes	237	Note 43	Informations sectorielles	299
Note 20	Trésorerie passive	238	Note 44	Événements post-clôture	308
Note 21	Produit des activités ordinaires	239	Note 45	Liste des principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés en 2008	309
Note 22	Résultat opérationnel	240	Note 46	Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle des comptes	315
Note 23	Coût de l'endettement financier	244			
Note 24	Autres revenus et charges financiers	245			

Note 1 (PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel

1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces comptes sont présentés avec, en comparatif, les exercices 2007 et 2006 établis selon le même référentiel.

Concernant les activités de concession, le Groupe applique depuis l'exercice 2006 l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concessions de services », publiée par l'IASB le 30 novembre 2006 et adoptée par l'Union européenne le 26 mars 2009.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS, Veolia Environnement utilise, conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », d'autres normes, en particulier les normes américaines.

1.1.2 Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2008

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2008 ou du 1^{er} juillet 2008 qui sont décrits ci-après :

- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions au sein d'un groupe » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limites des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime et obligation de financement minimum » ;
- Amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » portant sur les reclassements d'instruments financiers.

Veolia Environnement ne constate pas d'impact significatif dans la mise en œuvre de ces interprétations et amendements de normes.

1.1.3 Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2008 et non appliqués par anticipation

Veolia Environnement n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations publiés au 31 décembre 2008 (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne), présentés ci-après :

- IFRS 8 « Segments opérationnels » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » ;
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » ;
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » ;
- Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers – Présentation : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » ;
- Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 relatifs au coût d'un investissement lors de la première adoption des normes IAS/IFRS ;
- Amendement à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles 2006-2008.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 (à l'exception de quelques amendements annuels applicables au 1^{er} juillet 2009). Le Groupe n'anticipe pas, à l'heure actuelle, d'impacts significatifs consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements aux normes IAS 28 et IAS 31 consécutifs à la publication de la norme IFRS 3 ;
- Amendement IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- Amendement IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation : expositions éligibles à la comptabilité de couverture ».

Ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour Veolia Environnement au 1^{er} janvier 2010. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits.

1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre des actions en cours d'amélioration de la productivité, le Groupe a procédé en 2008 à un reclassement de certaines dépenses entre coûts des ventes et frais généraux, administratifs et commerciaux, sans impact sur le résultat opérationnel (voir note 22 Résultat opérationnel).

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente (conformément aux normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39).

Les comptes consolidés de Veolia Environnement au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 5 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 7 mai 2009.

1.3 Base de présentation des comptes au 31 décembre 2008

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Veolia Environnement SA et de ses filiales. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans les comptes de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

1.4 Méthodes de consolidation

Veolia Environnement consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque Veolia Environnement a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Veolia Environnement consolide par mise en équivalence les entreprises associées dès lors que Veolia Environnement exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle. L'influence notable est présumée dès lors qu'elle détient au moins 20 % du capital ou des droits de vote.

L'intégration proportionnelle n'est utilisée que pour les sociétés dans lesquelles Veolia Environnement exerce un contrôle conjoint au travers d'un accord contractuel entre les partenaires conformément à la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

Conformément à l'interprétation SIC12 « Consolidation-Entités ad hoc », les entités ad-hoc sont consolidées lorsque, en substance, leurs relations avec Veolia Environnement ou ses filiales indiquent qu'elles sont contrôlées par Veolia Environnement. Le contrôle de l'entité ad-hoc peut résulter du caractère prédéterminé des activités des entités concernées ou du fait que les politiques financière et opérationnelle sont en substance définies par Veolia Environnement ou que Veolia Environnement reçoit l'essentiel des avantages économiques et/ou assume l'essentiel des risques économiques attachés à l'activité de l'entité ad-hoc.

Conformément à l'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les droits de vote potentiels exerçables attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Veolia Environnement et ses filiales, sont pris en compte dans l'évaluation du contrôle ou de l'influence notable exercé.

1.5 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis pour l'année 2008 dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change du 31 décembre 2008 pour le bilan et au cours de change moyen de l'année 2008 pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisées pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Dollar américain	0,7185	0,6793	0,7593
Livre sterling	1,0499	1,3636	1,4892
Couronne tchèque	0,0372	0,0376	0,0364
Cours de change moyen <i>(une devise étrangère = xx euro)</i>	cours moyen année 2008	cours moyen année 2007	cours moyen année 2006
Dollar américain	0,6782	0,7248	0,7918
Livre sterling	1,2433	1,4550	1,4665
Couronne tchèque	0,0399	0,0361	0,0354

1.6 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés dans les capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les durées de vie utile sont les suivantes :

Fourchette des durées de vie utile en années*

Constructions	20 à 50
Installations techniques	7 à 24
Matériel de transport	3 à 25
Autres équipements	3 à 12

* La fourchette des durées de vie utile résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont comptabilisés en actifs corporels pour leur valeur actualisée des paiements futurs diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ou à la valeur de marché si elle est inférieure. Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée du contrat et la durée de vie prévue de l'actif, sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra la propriété du preneur à la fin du bail.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

1.8 Subventions publiques

1.8.1 Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif, en autres dettes.

1.8.2 Subventions relatives aux contrats de concession

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concessions (développement en note 1.21) sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12).

Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concessions.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

1.8.3 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont par définition rattachées à des éléments opérationnels.

Lorsque les subventions accordées visent à compenser des coûts encourus, elles sont comptabilisées en diminution du coût des biens vendus sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés.

Lorsque les subventions accordées constituent un complément de rémunération prévu contractuellement et à caractère récurrent, telles que les contributions ou compensations pour insuffisance de recettes prévues dans certains contrats de délégation de service public, elles sont comptabilisées en revenus.

1.9 Actifs incorporels hors écarts d'acquisition

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Les actifs incorporels comprennent principalement certains actifs constitués dans le cadre de contrats de concession (IFRIC 12), les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public, la valeur des contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« droits contractuels »), les brevets, licences, logiciels et droits d'exploitation.

1.10 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs acquis, les dettes et les passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le cas échéant, l'excédent entre le coût d'acquisition et la part acquise de la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis constitue un écart d'acquisition comptabilisé en écart d'acquisition.

En normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables.

1.11 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité) de l'actif est estimée.

Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique qui fait suite à l'établissement du plan long terme, ou à tout moment en cas d'indice de perte de valeur. Dans ce dernier cas, les perspectives à long terme sont revues, une évaluation est réalisée et une dépréciation exceptionnelle est d'abord imputée sur les écarts d'acquisition alloués à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) puis, le cas échéant, au prorata, sur la valeur nette comptable des autres actifs de l'UGT.

La valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs est ramenée à sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité) lorsque celle-ci est inférieure.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus des actifs, de l'UGT ou groupe d'UGT considérés, en tenant compte le cas échéant de leur valeur résiduelle, actualisés en utilisant un taux d'actualisation déterminé pour chaque actif, UGT ou groupe d'UGT. Le taux d'actualisation correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques à l'activité ou au pays. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie coïncident en général dans chaque Division à un pays.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles à l'exception des écarts d'acquisition.

La note 4 Écarts d'acquisition ci-après détaille les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

1.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

1.13 Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat.

La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives. Ainsi, au 31 décembre 2008, les résultats des activités cédées ou en cours de cession en 2008 doivent également être retraités dans les comptes comparatifs au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007. De ce fait, les comptes de résultat comparatifs 2007 et 2006 divergent de ceux publiés précédemment.

L'impact de ces activités sur les flux liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement est présenté en pied de tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2008 et sur les périodes comparatives.

Les bilans 2007 et 2006 restent en revanche inchangés.

1.14 Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

S'agissant des provisions pour remise en état de centres de stockage de déchets ultimes, Veolia Environnement comptabilise les engagements de reconstitution de site au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé en tenant compte de l'inflation et de la date d'engagement des dépenses (actualisation). Cet actif est amorti dans l'année en fonction de sa consommation.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

1.15 Instruments financiers

1.15.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39.

1.15.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est fondée sur deux méthodes :

- une méthode statistique : elle est fonction de l'historique des pertes et conduit à appliquer un taux de dépréciation par tranche de la balance âgée. L'analyse est réalisée sur un ensemble homogène de créances, présentant des caractéristiques de crédit similaires du fait de leur appartenance à une catégorie de client et à un pays ;
- une méthode individuelle : l'appréciation de la probabilité et du montant de perte est effectuée au cas par cas en particulier pour les débiteurs publics non étatiques (antériorité du retard de règlement, autres positions bilantielles avec la contrepartie, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

1.15.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan,

les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables. Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.15.4 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

1.15.5 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

Conformément à la norme IAS 27, les intérêts minoritaires sur les filiales consolidées par intégration globale sont considérés comme des éléments de capitaux propres.

D'autre part, selon la norme IAS 32, les engagements de rachats sur intérêts minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette.

En l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement retenu par le Groupe est le suivant :

- la valeur actuelle de l'engagement de rachat est constatée au bilan en dette financière, en contrepartie d'une diminution de la part de minoritaires et le cas échéant en écart d'acquisition pour le solde ;
- la variation de valeur relative à la désactualisation de la dette est comptabilisée en charges de l'endettement financier et lorsque le prix d'exercice de l'engagement est variable, la variation de la valeur de l'instrument liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est comptabilisée en dette financière avec contrepartie en écart d'acquisition.

À l'échéance de l'engagement, si l'acquisition des minoritaires n'est pas effectuée, les capitaux propres revenant aux minoritaires sont reconstitués en contrepartie de l'écart d'acquisition et de la dette reconnue au titre de l'engagement (devenu sans objet).

1.15.6 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultats.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

1.15.7 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.15.8 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

1.16 Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Veolia Environnement et ses filiales ont mis en place plusieurs plans de retraite.

Les plans à cotisations définies : il s'agit de plans pour lesquels le Groupe (ou une entité Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

Les plans à prestations définies : il s'agit de plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et les coûts de services passés non amortis ainsi que la juste valeur des actifs de retraite sont déduits.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé correspond à la différence entre la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan, diminuée du montant des coûts des services passés non amortis.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite au bilan et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » révisée, les écarts actuariels générés sont imputés en capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat.

1.17 Paiements en actions et assimilés

L'application de l'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuées et autres compléments de rémunération en actions accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des options d'achat ou de souscription est calculée en utilisant le modèle Black and Scholes et prend en compte la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité observée dans le passé et le rendement anticipé des dividendes.

La charge de rémunération des plans d'épargne salariale correspond à la différence entre le prix de souscription et le cours moyen de l'action à chaque souscription diminuée de la décote d'incessibilité de l'action.

1.18 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur ;
- la recouvrabilité de la contrepartie est probable ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.18.1 Ventes de biens

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux ventes de procédés et solutions technologiques liées au traitement de l'eau (eau potable et assainissement) chez Veolia Eau, ainsi qu'aux ventes de produits issus des activités de recyclage chez Veolia Propreté.

Les revenus associés à ces ventes sont enregistrés lors de la livraison physique des biens, qui atteste du transfert des risques inhérents à la propriété de ces biens.

1.18.2 Ventes de services

Les prestations de services concernent la majorité des activités du Groupe telles que le traitement des déchets, la distribution de l'eau et autres services liés, l'exploitation de réseaux et transport de voyageurs, les services énergétiques (distribution de chaleur, services thermiques ou éclairages publics).

Le revenu lié à ces activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée et qu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe.

Ces activités impliquent l'exécution d'un service convenu contractuellement (nature, prix) avec un client public ou industriel, dans un délai fixé. Ainsi, la base de facturation est assise sur les tonnages de déchets traités/incinérés, les volumes d'eau délivrés, la puissance thermique délivrée ou encore le nombre de titres de transport traité auxquels est appliqué le prix convenu contractuellement.

Il convient par ailleurs de noter que les redevances et les taxes collectées au profit des collectivités locales sont exclues du Produit des Activités Ordinaires dès lors que le Groupe ne supporte pas le risque de recouvrabilité auprès d'un tiers.

1.18.3 Contrats de construction (hors contrats de concessions)

Les contrats de construction correspondent principalement à la conception et la construction des infrastructures nécessaires au traitement / distribution d'eau et assainissement.

Les revenus associés sont comptabilisés conformément à la norme IAS11 « Contrats de construction » (voir note 1.23).

1.18.4 Contrats IFRIC 4

Les contrats relevant de l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient une location » (voir note 1.21) font appel usuellement à des prestations effectuées pour des clients industriels/privés. L'ensemble des éléments relatifs à la prestation, sur laquelle se sont accordées les parties, est explicité dans des contrats tels que les contrats dits de BOT (Build Operate Transfer).

La prestation inclut d'une part, le financement de la construction pour le client d'un bien/installation spécifique et d'autre part, l'exploitation du bien concerné.

Les revenus associés à la construction du bien suivent les dispositions de la norme IAS 11. Les actifs sont classés sous la rubrique « actifs financiers opérationnels ». Ces revenus sont appréhendés sur la base de l'avancement de la construction, à chaque clôture, déterminé à partir des coûts réels et attendus.

Le financement de ces constructions implique des frais financiers qui sont facturés au client et reconnus en produit des activités ordinaires – sous la rubrique revenus des actifs financiers opérationnels. Ces intérêts sont enregistrés en produit des activités ordinaires dès le début de la construction ; ils représentent la rémunération du constructeur-prêteur.

Les revenus associés à l'exploitation du bien suivent les modalités de reconnaissance des livraisons de biens ou exécution de service en fonction du type d'exploitation.

1.18.5 Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note 1.21 relative aux contrats de concession.

1.19 Éléments financiers au compte de résultat

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

1.20 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux et crédits d'impôts donnent lieu à la constatation d'impôts différés actifs. Les différences temporelles imposables donnent lieu à la constatation d'impôts différés passifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.21 Description des activités de concession du Groupe

Dans le cadre de ses activités, Veolia Environnement est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur, réseau de transport de voyageurs ou service de collecte des ordures ménagères...) à une collectivité moyennant une rémunération fonction du service rendu.

Ces services collectifs (services également qualifiés d'intérêt général, d'intérêt économique général ou de service public) sont gérés par Veolia Environnement généralement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle des dits services collectifs.

Les contrats de concessions se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia Environnement, ou mises à sa disposition gratuitement ou non :

- ces contrats prévoient des « obligations de service public » moyennant une rémunération. Elle est fonction des conditions d'exploitation, de la continuité du service, des règles tarifaires, des obligations en matière de maintenance-renouvellement des installations. Le contrat fixe les conditions de transfert des installations à la collectivité ou à un successeur à son expiration ;

- Veolia Environnement peut, dans certains cas, avoir la responsabilité d'un tel service en raison de la détention du réseau support du service (réseaux de distribution d'eau, de chaleur, réseau d'assainissement). Ces situations résultent de privatisations partielles ou totales. Des dispositions imposent des obligations de service public et des modalités de reprise de contrôle de la société concessionnaire par la collectivité publique.

Ces contrats comprennent le plus souvent des clauses de révisions tarifaires. Ces clauses sont généralement basées sur l'évolution des coûts, l'inflation, l'évolution législative et/ou fiscale, ou parfois sur les variations des volumes et/ou la prise en compte de la survenance d'événements particuliers modifiant l'économie du contrat.

De même, Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés au travers de la norme IAS 37 relative aux provisions et font l'objet le cas échéant d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia Environnement dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe.

L'analyse comptable des contrats de concessions est décrite dans les notes 5 et 10.

Activité Eau

Veolia Environnement gère des services d'eau potable et/ou de dépollution des eaux usées de collectivités publiques. Ces services couvrent tout ou partie du cycle complet de l'eau (prélèvement dans le milieu naturel, traitement, stockage et distribution de l'eau, puis collecte, dépollution des eaux usées et retour dans le milieu naturel).

En France, ces services sont assurés principalement dans le cadre de contrat de délégation de service public sous la forme d'affermage ayant une durée de 8 à 20 ans. Ils portent sur la fabrication et distribution d'eau potable et/ou sur la collecte et le traitement des eaux usées. Ils utilisent des actifs spécifiques : réseaux de distribution ou d'assainissement, usines d'eau potable ou traitement des eaux usées qui sont en grande partie mis à disposition par le concédant et lui reviennent toujours en fin de contrat.

À l'étranger, Veolia Environnement exécute ses services à travers des contrats dont la forme dépend des spécificités juridiques locales, des contraintes économiques du pays et des besoins d'investissement de chacun des partenaires.

Ces contrats prennent notamment la forme soit de concessions, de contrats de service, de contrats de type O&M (Operate and Manage) ou de BOT dont la durée moyenne est, en général, comprise entre 7 et 40 ans, voire plus.

Ils peuvent aussi avoir été conclus avec des entités publiques dans lesquelles Veolia Environnement a pu acquérir une participation, lors de leur ouverture à des entreprises privées. L'économie de ces contrats n'est pas fondamentalement différente mais le fonctionnement du contrat résulte alors d'un accord de partenariat avec la collectivité.

Activité Propreté

En France et à l'étranger, les principaux contrats de concession mis en place par Veolia Environnement sont des contrats qui concernent le traitement et la valorisation des déchets dans des unités de tri, de stockage ou d'incinération. Ils ont une durée de vie moyenne de 18 à 30 ans.

Activité Énergie

Veolia Environnement a décliné une gamme d'activités autour de la gestion énergétique : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multi-techniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments et prestations électriques sur voie publique.

Les principaux contrats concernés ici sont relatifs à la gestion des réseaux de chauffage et de climatisation soit en concession urbaine, soit au profit de collectivités.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, Veolia Environnement exerce cette activité au travers de la Division Énergie dans le cadre de privatisations partielles mixtes ou dans le cadre de gestion de services publics conclus entre les filiales locales et les autorités publiques en charge de la production et de la distribution de l'énergie thermique.

Activité Transport

L'activité Transport de Veolia Environnement consiste en l'exploitation de services de transport de voyageurs pour le compte de collectivités publiques locales, régionales et nationales.

Veolia Environnement exerce l'essentiel de cette activité en France et à l'étranger en ayant recours à des contrats de service avec obligations de service public (pour reprendre la terminologie communautaire) d'une durée de 7 à 15 ans.

Comptabilisation des contrats de concessions

Depuis l'exercice 2006, les contrats de concessions sont comptabilisés selon l'interprétation IFRIC 12 « Concessions de service » publiée en novembre 2006, Veolia Environnement ayant opté pour une anticipation de cette interprétation comme une méthode préférentielle. L'approbation de l'interprétation IFRIC 12 par l'Union Européenne est intervenue le 26 mars 2009.

Une part importante des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics (« concédants ») et/ou par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays ou les activités.

Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et

le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués ; et
- le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel ») en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

1.21.1 « Modèle de l'actif financier »

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant.

Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ; ou
- de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits au bilan sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

En application de la norme IAS 39, ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur estimée lors des tests de dépréciation. La juste valeur est estimée sur la base de la valeur recouvrable, calculée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisée (méthode de la valeur d'utilité).

La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Le produit des activités ordinaires associées à ce modèle financier inclut :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IAS11) ;
- la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal) ;

- la rémunération relative à la prestation de service.

1.21.2 « Modèle de l'actif incorporel »

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits au bilan sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat. Cependant, les redevances versées aux collectivités locales qui font partie intégrante du coût de l'actif incorporel sont présentées sur la ligne « autres actifs incorporels ».

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IAS 11) ;
- la rémunération relative à la prestation de service.

1.21.3 « Modèle mixte ou bifurcation »

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordés par le concédant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

1.22 Contrats de location financière

L'interprétation IFRIC 4 vise à identifier les modalités contractuelles des accords, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'usage d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. Elle identifie dans de tels accords un contrat de location, qui est ensuite analysé et comptabilisé selon les critères de la norme IAS 17 sur le fondement de la répartition des risques et des avantages.

L'opérateur du contrat devient alors un crédit-bailleur à l'égard de ses clients. Dès lors que cette location transfère les risques et avantages du bien suivant les critères de la norme IAS 17, l'opérateur n'enregistre pas un actif corporel, mais un actif financier pour refléter le financement correspondant.

Ces actifs financiers sont inscrits dans la ligne du bilan intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés initialement pour le montant le plus faible entre la juste valeur et

la somme des flux futurs et sont comptabilisés au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif du contrat.

La part à moins d'un an est présentée en « Actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Les contrats correspondant aux critères de l'interprétation IFRIC 4 sont soit des contrats d'externalisation avec des clients industriels, soit des contrats « Build Operate and Transfer » (BOT), soit des contrats d'incinération ou de cogénération, pour lesquels, notamment, le risque de demande ou de volume est en substance transféré au donneur d'ordre.

Pendant la phase de construction, ces contrats donnent donc lieu à l'inscription d'une créance financière au bilan en contrepartie de produits d'activités ordinaires, selon la méthode de l'avancement édictée dans la norme IAS11 sur les contrats de construction.

Les créances financières résultant de cette analyse sont constatées initialement pour la valeur actuelle des loyers puis amorties en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La détermination du taux de rémunération de la créance financière est, après analyse du contrat et de son financement, assise sur le taux de financement du Groupe ou/et de la dette adossée au contrat.

1.23 Contrats de construction

Veolia Environnement comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Ces contrats sont conclus avec des autorités locales ou des partenaires privés pour la construction d'infrastructures. Il s'agit, en général, de contrat à forfait tel que défini par la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires, généré par les prestations de construction effectuées par le Groupe, est mesuré à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir dès lors que le total des produits et charges liés à la construction ainsi que le niveau d'avancement peuvent être déterminés de manière fiable.

Le pourcentage de l'avancement est déterminé par le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés du contrat. Les coûts encourus sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge par la constatation d'une provision pour perte à terminaison, indépendamment de l'avancement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été

exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provision pour perte à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si le montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ».

1.24 Contrats d'achat et de vente d'électricité

De manière accessoire à leurs opérations, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales de Veolia Environnement sont conduites à acheter et à vendre de l'électricité sur les marchés.

1.24.1 Produit des activités ordinaires

Après analyse des modalités contractuelles, les opérations effectuées dans le cadre d'une activité de négoce donnent lieu à une présentation de la marge nette y afférente dans le poste « Produit des activités ordinaires ».

1.24.2 Instruments financiers

Certaines filiales effectuent des transactions sur l'électricité (contrats à terme, options) qui sont comptabilisées comme des instruments financiers dérivés, conformément à la norme IAS 39.

Champ d'application d'IAS 39

Les options et contrats d'achat et de vente à terme avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39 dès lors qu'ils ont été conclus à des fins de propre usage (« exception for own-use »).

Cette qualification est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d'exploitation de la filiale ;
- les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IAS 39 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IAS 39.

Évaluation et comptabilisation des instruments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39

Les instruments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, calculée avec des modèles en général établis à partir de données observables. La variation de juste valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. L'impact net du dénouement des opérations est enregistré en produit des activités ordinaires (voir note 30).

1.25 Droits d'émission de gaz à effet de serre

Face à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la Communauté internationale, a mis en place un dispositif réglementaire dans le cadre du protocole de Kyoto, ayant pour objectif leur réduction. Celui-ci, finalisé en 1997 et entré en vigueur en février 2005, fixe un objectif de réduction d'au moins 5 % par rapport aux niveaux de 1990 durant la période d'engagement 2008-2012 pour les pays industrialisés. Le plafonnement des émissions se traduit par une allocation de droits d'émission (AAU : Assigned Amount Units), pour chaque pays, qui devront être restitués en 2014 sur la base des émissions réelles de la période 2008-2012. Les pays en voie de développement n'ont pas d'objectif de réduction dans le cadre du protocole de Kyoto mais des crédits d'émission (CER : Certified Emission Reduction) peuvent être remis aux entreprises ou aux Etats qui contribuent à la réalisation d'investissements permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ces pays.

Au niveau européen, l'Union a décidé d'instaurer, par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003, un système interne d'échange de droits d'émission (EUA : EU Allowance). Le dispositif est effectif depuis le début de l'année 2005. La Directive Projet 2004/101/CE a établi un lien entre le système Kyoto et le système européen en permettant aux exploitants concernés d'utiliser des CER, à hauteur d'un plafond prédéterminé, pour remplir leurs engagements de restitution en lieu et place des EUA.

Dans ce cadre, le Groupe (principalement sa branche Énergie) s'est vu attribué gratuitement par les différents États de l'Union européenne un certain nombre de droits d'émission (EUA) pour une première phase dite pré-Kyoto 2005-2007 (EUA I) puis pour une deuxième phase (EUA II) couvrant les années 2008 à 2012. Chaque année le bilan des émissions réelles est établi et donne lieu à restitution des droits correspondants. En fonction de ce bilan comparé aux allocations, le Groupe est amené à acheter ou à vendre des droits.

En l'absence de dispositions IFRS spécifiques, le Groupe a retenu le traitement comptable dit de « net liability approach » qui consiste à reconnaître un passif à la clôture si les émissions réelles excèdent les quotas détenus conformément à la norme IAS 37.

Les quotas, sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stocks :

- pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- à leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les consommations de ces stocks sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont comptabilisées en valeur de marché à la clôture. Les variations de juste valeur des instruments financiers associés à ces opérations à terme sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat selon qu'elles ont été qualifiées de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39 ou pas.

1.26 Informations sectorielles

Dans le cadre de la norme IAS 14 « Information sectorielle », Veolia Environnement a retenu une information primaire par secteur d'activité et une information secondaire par zone géographique. Les secteurs d'activités sont l'Eau, la Propreté, l'Énergie et le Transport.

1.27 Principes de détermination de la juste valeur

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 31).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe Veolia ou de la contrepartie ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe Veolia.

S'agissant de prêts et de créances à taux fixe, leur juste valeur est dépendante de l'évolution des taux d'intérêts et du risque de crédit de la contrepartie.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du Groupe Veolia Environnement.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant certaines données non observables

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont certains instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achat d'électricité de maturité très longue) ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières, courbes de taux...) en particulier pour les échéances éloignées.

Note 2 RECURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia Environnement peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les notes 1.10 et 4 relatives aux écarts d'acquisition et regroupement d'entreprises décrivent les modalités d'affectation du prix d'acquisition dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation.

Les notes 1.11, 4 et 6 sont relatives aux écarts d'acquisition et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations des flux de trésorerie futurs actualisés de l'activité des unités concernées. Des calculs de sensibilité des valeurs de capitaux investis ont également été réalisés et sont restitués dans les notes évoquées.

La note 1.15 décrit les principes qui ont été retenus lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers.

La note 30 relative aux instruments dérivés décrit le traitement comptable des instruments dérivés. Veolia Environnement a procédé à l'évaluation des instruments dérivés, à leur allocation et aux tests d'efficacité nécessaires.

Les notes 17 et 32 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Veolia Environnement. Dans la détermination de ces provisions, Veolia Environnement a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note 25 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et aux États-Unis sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

La méthodologie de calcul des taux d'actualisation retenus dans les estimations présentées ci-dessus a été analysée au regard du contexte de crise financière.

Les taux d'actualisation suivants ont été retenus :

- application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » : conformément aux pratiques du Groupe, les taux d'actualisation utilisés correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé annuellement en juin. La revue de ces taux au 31 décembre 2008 ne remet pas en cause cette pratique ;

- application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les taux d'actualisation appliqués à ces passifs prennent en compte la baisse des taux de financement sans risque et un coefficient de risque théorique recalculé pour moduler la volatilité apparue postérieurement au 15 septembre 2008. Ces calculs aboutissent à des taux proches de ceux du 30 juin 2008 ;
- application d'IAS 19 « Avantages au personnel » : les taux d'actualisation relatifs à ces passifs étaient, sur les exercices antérieurs, généralement fondés sur l'indice iBoxx qui est devenu très volatil en raison de la crise financière. Dans ce contexte, le Groupe a provisoirement suspendu l'utilisation directe de l'indice iBoxx au 31 décembre 2008 et, en liaison avec ses actuaires, a déterminé les taux d'actualisation à utiliser sur la base d'un benchmark des marchés financiers. De fait, les taux utilisés résultent des préconisations des actuaires et se rapprochent de l'iBoxx retraité publié le 2 janvier 2009.

Note 3 (ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2008 a été marqué par les conséquences de la crise financière et ses premières répercussions sur l'activité économique :

- l'ampleur des variations des parités monétaires qui modifie significativement les contributions des activités hors zone euro ;
- l'accroissement de la volatilité des prix des matières premières et en particulier de l'énergie, qui peut rendre provisoirement inefficaces les mécanismes habituels de régulation (indexation, ajustement des prix...) et affecter les valeurs en stocks (matières recyclées, énergie...);
- la détérioration du marché du crédit et de la liquidité qui rend plus difficile et plus coûteux l'accès aux ressources financières ;
- le ralentissement de l'activité qui affecte les volumes dans les métiers de la propreté et peut exercer, sur certains segments d'activité, une pression à la baisse sur les prix de vente ;
- la dégradation de la situation financière des acteurs économiques qui pèsent sur les négociations tarifaires chez certains clients publics et sur les conditions de règlement.
- Le 19 novembre 2007, Veolia Propreté a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de Bartin Recycling Group, société spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets d'industries, en particulier dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Cette opération représente pour Veolia Propreté un investissement de 149,3 millions d'euros. Cette acquisition a été finalisée le 13 février 2008. La contribution de Bartin au produit des activités ordinaires du Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à 246,6 millions d'euros (voir note 33 Principales acquisitions).
- En février 2008, à l'issue d'une OPA lancée le 17 décembre 2007, Dalkia est devenu l'actionnaire majoritaire à 100 % de la société Praterm, qui produit et distribue de la chaleur en Pologne. Cette opération lui permet de renforcer ses positions dans le pays où il est déjà propriétaire de deux des plus gros réseaux de chaleur à Poznan et à Lodz. Cette opération représente pour Dalkia un investissement de 146,1 millions d'euros. La contribution de Praterm au produit des activités ordinaires du Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à 37,0 millions d'euros (voir note 33 Principales acquisitions).
- Le 7 octobre 2008, Mubadala Development Company (Mubadala) et Veolia Eau ont annoncé la création d'une société commune qui s'exercera dans les domaines de la production d'eau, de la collecte et du traitement des eaux usées, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cette activité pourrait par la suite, concerner d'autres secteurs d'activité de Veolia Environnement. La société commune sera détenue à 51 % par Veolia Eau et à 49 % par Mubadala. Cette joint-venture est une avancée stratégique pour le développement de Veolia Eau dans cette région dont les besoins en matière d'accès aux ressources en eau sont considérables. L'accord a été signé le 30 décembre 2008.
- Le Groupe a cédé en date du 16 décembre 2008 les activités de Clemessy et de Crystal dans l'Énergie pour un prix en valeur d'entreprise de 226,3 millions d'euros dont 73,3 millions d'euros de trésorerie. Ces activités contribuaient au produit des activités ordinaires du Groupe en 2007 et 2006 pour des montants respectifs de 696,0 millions d'euros et 679,4 millions d'euros (voir note 27 Résultat net des activités non poursuivies).
- Du fait notamment du renforcement de la présence durable du Groupe aux États-Unis par l'acquisition en 2007 de Thermal North America Inc. (Division Énergie), Veolia Environnement a émis le 21 mai 2008, des obligations cotées aux États-Unis pour 1,8 milliards de dollars américains à taux fixe en trois tranches (700 millions de dollars à 5 ans, 700 millions de dollars à 10 ans et 400 millions de dollars à 30 ans). Cette émission inaugurale du Groupe sur le marché obligataire américain permet une meilleure adéquation entre les cash flows à long terme et la dette native en dollars américains à maturité longue.
- Compte tenu de la détérioration des performances constatées au cours de l'exercice dans l'activité Propreté en Allemagne,

un nouveau plan d'affaire a été élaboré et a conduit le Groupe à revoir la valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels constatés lors de l'acquisition du Groupe Sulo. L'écart d'acquisition a ainsi été déprécié pour 343 millions d'euros, les actifs incorporels pour 62,6 millions d'euros (44 millions d'euros net d'impôt) et les impôts différés actifs pour 42 millions d'euros.

- Dans le cadre d'un protocole d'acquisition et de cession réciproque signé le 19 décembre 2008 entre Suez Environnement et Veolia Environnement et devant se déboucler en 2009, les actifs et passifs de certaines filiales françaises détenues conjointement avec le groupe Suez Environnement ont fait l'objet d'un reclassement au bilan vers le poste « Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Note 4 (ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Montant brut	7 211,2	7 013,3	5 799,6
Pertes de valeur cumulées	-487,9	-100,1	-94,6
MONTANT NET	6 723,3	6 913,2	5 705,0

Les principaux écarts d'acquisition en valeur nette comptable par unité génératrice de trésorerie (montant supérieur à 100 millions d'euros au 31 décembre 2008) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau - Distribution Eau France	743,2	760,5	729,1
Propreté - Royaume-Uni	644,3	824,2	894,0
Propreté Amérique du Nord Déchets Solides	610,8	567,8	610,3
Propreté - Allemagne	397,8	748,2	43,6
Dalkia France	338,5	342,8	330,2
Propreté France Déchets Solides	304,9	179,8	173,1
Eau - Europe centrale	265,6	266,9	255,9
Eau - Chine	247,5	145,5	145,7
Eau Solutions and Technologies	245,8	206,1	189,2
Eau - Royaume-Uni	197,4	245,3	228,2
Dalkia Italie	184,9	139,9	130,7
Transport Amérique du Nord	182,5	145,5	154,8
Veolia Énergie - États-Unis	152,6	139,6	-
Eau Allemagne (hors Berlin)	137,7	138,8	138,1
Transport - Voyageurs France	136,2	117,7	115,4
Eau - Berlin	134,4	134,4	134,4
Propreté - Italie	125,9	114,6	7,7
Veolia Énergie - Pologne	111,5	71,7	70,5
Transport Suède, Norvège, Finlande	104,8	124,5	106,0
Propreté - Marius Pedersen	100,9	90,0	84,5
Écarts d'acquisition > 100 millions d'euros au 31 décembre 2008	5 367,2	5 503,8	4 541,4
Écarts d'acquisition < 100 millions d'euros	1 356,1	1 409,4	1 163,6
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITIONS	6 723,3	6 913,2	5 705,0

Au 31 décembre 2008, les pertes de valeur cumulées pour 487,9 millions d'euros concernent essentiellement les écarts d'acquisition de l'activité Propreté en Allemagne (343 millions dotés en 2008) et de l'activité Transport aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Belgique (55,3 millions d'euros dotés en 2008) et en Scandinavie (70 millions d'euros dotés en 2004).

Au 31 décembre 2007, l'unité génératrice de trésorerie « Eurolines » a fait l'objet de la comptabilisation d'une perte de valeur pour 6,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, l'unité génératrice de trésorerie « Transport Allemagne » a fait l'objet de la comptabilisation d'une perte de valeur de 7,3 millions d'euros représentant la totalité de l'écart d'acquisition.

L'évolution, au cours de l'exercice 2008, de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, par secteur d'activité, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Veolia Eau	2 208,2	140,9	-42,6	-	-58,8	2 247,7
Veolia Propreté	3 049,5	211,3	-182,4	-343,0	1,3	2 736,7
Veolia Énergie	1 098,1	58,4	-25,4	-	-	1 131,1
Veolia Transport	556,7	67,2	-17,5	-55,3	0,2	551,3
Autres	0,7	53,2	2,6	-	-	56,5
ÉCARTS D'ACQUISITION	6 913,2	531,0	-265,3	-398,3	-57,3	6 723,3

Les **variations de périmètre de consolidation** concernent essentiellement les acquisitions et cessions suivantes :

- Eau : Acquisition du Groupe Biothane (Pays-Bas et États-Unis) pour 42,7 millions d'euros, prise de participation conjointe dans Tianjin Shibeï WCO (Chine) pour 37,7 millions d'euros ;
- Propreté : Acquisition du Groupe Bartin Recycling (France) pour 121,6 millions d'euros ;
- Énergie :
 - acquisition du Groupe Praterm (Pologne) pour 51,3 millions d'euros et de GEFI et Emicom chez Siram Spa (Italie) pour 44,9 millions d'euros,
 - cession des activités Clemessy et Crystal pour -76,6 millions d'euros.
- Transport : Acquisition de Rail4Chem (Allemagne) pour 15,6 millions d'euros et de diverses sociétés aux États-Unis pour 23,5 millions d'euros ;
- Autres : Acquisition de Ridgeline (États-Unis) pour 45,0 millions d'euros.

Les principales acquisitions de l'exercice sont présentées en note 33 Principales acquisitions et les cessions sont présentées en note 27 Résultat net des activités non poursuivies.

Les bilans d'ouverture des acquisitions de l'exercice 2008, dont Tianjin Shibeï WCO, Bartin Recycling et Praterm, sont provisoires.

Les bilans d'ouverture des acquisitions 2007 non définitifs au 31 décembre 2007 (SULO chez Veolia Propreté en Allemagne, activités non régulées de Thames dans l'Eau en Grande-Bretagne, Thermal North America Inc. dans l'Énergie aux États-Unis et VES Tecnitalia chez Veolia Propreté en Italie) n'ont pas subi de modification significative.

Les **effets de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et de l'appréciation du dollar américain face à l'euro pour respectivement -272,2 millions d'euros et 62,2 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** constatées sur l'exercice s'élèvent à -398,3 millions d'euros dont -343,0 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne dans la Division Propreté et -55,3 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie « Autres Europes », dans la Division Transport, correspondant aux activités aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Belgique.

Les **autres mouvements** sont constitués principalement du reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Actifs classés comme détenus en vue de la vente » pour -58,8 millions d'euros.

Tests de pertes de valeur au 31 décembre 2008

Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels systématiques, ou dès que survient un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est estimée selon les modalités définies dans la note 1.11. Les principales hypothèses retenues dans le calcul de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie sont celles concernant le taux d'actualisation, l'évolution des volumes d'activité, des tarifs et coûts directs (inflation) sur la période.

Les taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital), estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie, reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque unité génératrice de trésorerie. La méthodologie de définition des taux en période de crise financière est présentée en note 2, Recours à des appréciations du management, dans l'application des normes comptables Groupe. L'évolution des volumes, des tarifs et des coûts directs est basée sur celle constatée historiquement et sur les perspectives attendues du marché.

Concernant les tests de perte de valeur, les flux de trésorerie futurs sont issus, pour les six premières années, du processus de plan long terme réalisé en juin 2008. La valeur terminale est ensuite calculée à partir de l'actualisation des flux projetés de la dernière année (2014). Ces flux incluent une croissance organique de type inflation de 1,5 % à 4,1 %, selon les activités.

Compte tenu du contexte économique actuel, la dégradation des flux de trésorerie au budget 2009 établi en fin d'année 2008, de plus de 10 % par rapport à l'année 2009 du plan à long terme, a conduit le Groupe à revoir les plans d'affaires de certaines unités génératrices de trésorerie.

Les activités de l'Eau en Chine répondant à un modèle économique particulier, avec des contrats très long terme (généralement cinquante ans) et des flux d'investissements élevés les premières années du contrat, l'année 2014 ne peut pas être considérée comme année normative. Aussi, de façon exceptionnelle, pour l'unité génératrice de trésorerie « Eau – Chine », le plan d'affaire a été prolongé jusqu'en 2023, afin d'être en mesure d'identifier un flux normatif pour le calcul de la valeur terminale.

Les taux d'actualisation utilisés en 2008 sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie conformément aux critères énoncés en notes 1.11 et 2. Les taux moyens d'actualisation des principales zones en 2008 étaient les suivants :

France	6,6 %	Grande-Bretagne	7,2 %
États-Unis	6,6 %	Chine	9,5 %
Allemagne:	6,6 %		

Les tests de perte de valeur conduisent à une dépréciation de -343,0 millions d'euros de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie « Propreté – Allemagne » (taux d'actualisation de

6,6 % et croissance long terme de 1,9 %) et de l'intégralité de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie « Transport - Autres Europe » (taux d'actualisation de 6,8 % et croissance long terme de 1,9 %), soit 55,3 millions d'euros.

Sensibilité des tests de pertes de valeur

Les tests de perte de valeur ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 % et d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation aurait pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures à la valeur nette comptable pour certaines unités génératrices de trésorerie. Le montant correspondant est d'environ -360 millions d'euros (dont -143 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie « Propreté – Allemagne » et -28 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie « Transport – Autres Europe »).

Une baisse de 1 % du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de générer une valeur recouvrable des capitaux investis inférieure à la valeur nette comptable pour certaines unités génératrices de trésorerie. Le montant correspondant est d'environ -256 millions d'euros (dont -110 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie « Propreté – Allemagne » et -19 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie « Transport – Autres Europe »).

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisitions de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur et badwill	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Veolia Eau	2 028,6	197,3	-30,4	2,0	10,7	2 208,2
Veolia Propreté	2 294,0	903,7	-147,2	-	-1,0	3 049,5
Veolia Énergie	839,2	246,7	2,5	10,4	-0,7	1 098,1
Veolia Transport	543,2	43,8	-18,4	-13,9	2,0	556,7
Autres	-	-	-	-	0,7	0,7
ÉCARTS D'ACQUISITION	5 705,0	1 391,5	-193,5	-1,5	11,7	6 913,2

En 2007, les mouvements de périmètre de consolidation concernent essentiellement les acquisitions suivantes :

- Propreté : Groupe Sulo (Allemagne) pour 687,6 millions d'euros et VSA Tecnitalia – ex-TMT (Italie) pour 106,9 millions d'euros ;
- Énergie : Thermal North America Inc. (États-Unis) pour 139,3 millions d'euros, Pannon Power (Hongrie) pour 30,1 millions d'euros et CIT-Part (Brésil) pour 21,3 millions d'euros ;
- Eau : Anox Kaldnes et ses filiales (Suède) pour 54,9 millions d'euros, filiales de Thames Water (Grande-Bretagne) pour 50,2 millions d'euros, et Ruas (France) pour 31,0 millions d'euros ;
- Transport : People Travel Group (Suède) pour 37,7 millions d'euros, acquisitions de sociétés de transport à la demande et de nouvelles sociétés aux États-Unis pour 21,1 millions d'euros ;

Les écarts de change résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro pour respectivement -104,7 millions d'euros et -92,6 millions d'euros.

Les pertes de valeur s'élevaient à -26,7 millions d'euros dont -6,9 millions d'euros de dépréciation de l'écart d'acquisition de

l'unité génératrice de trésorerie « Eurolines », -19,7 millions d'euros concernant les activités danoises du Transport cédées le 31 août 2007. Les badwill constatés en résultat s'élevaient à 25,2 millions d'euros dont 10,9 millions d'euros chez Veolia Transport et 10,3 millions d'euros chez Veolia Énergie.

Note 5 (ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ

L'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur	Amortisse- ments/ reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	4 191,9	400,8	-14,9	-	-	362,8	77,0	-33,7	4 983,9
Amortissements et pertes de valeurs	-1 202,7	-	14,2	0,5	-200,5	-13,6	-2,2	58,1	-1 346,2
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS	2 989,2	400,8	-0,7	0,5	-200,5	349,2	74,8	24,4	3 637,7

Les **investissements** proviennent des Divisions Eau à hauteur de 274,4 millions d'euros, Énergie à hauteur de 96,1 millions d'euros et Propreté à hauteur de 26,6 millions d'euros.

Les **mouvements de périmètre** sont liés essentiellement à la croissance externe de la Division Eau pour 307,9 millions d'euros (principalement en Chine, au Royaume-Uni et en France).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (92,3 millions d'euros) en raison principalement de l'appréciation du yuan renminbi chinois et de la dépréciation de la livre sterling face à l'euro.

Les **autres mouvements** sont constitués à hauteur de -11,7 millions d'euros du reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint dans la Division Eau vers le poste « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent par Division comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008			Valeur nette au 31 décembre 2007	Valeur nette au 31 décembre 2006
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette		
Veolia Eau	3 736,0	-844,0	2 892,0	2 336,1	1 766,4
Veolia Propreté	390,4	-131,3	259,1	242,7	265,1
Veolia Énergie	812,1	-358,5	453,6	388,8	292,9
Veolia Transport	-	-	-	-	-
Autres	45,4	-12,4	33,0	21,6	21,2
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	4 983,9	-1 346,2	3 637,7	2 989,2	2 345,6

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur	Amortis- sements/ reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	3 461,2	354,4	-55,7	-	-	504,6	-60,9	-11,7	4 191,9
Amortissements et pertes de valeurs	-1 115,6	-	44,1	0,4	-168,4	-1,2	4,0	34,0	-1 202,7
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS	2 345,6	354,4	-11,6	0,4	-168,4	503,4	-56,9	22,3	2 989,2

Les **investissements** proviennent des Divisions Eau à hauteur de 239,4 millions d'euros, Propreté à hauteur de 10,8 millions d'euros et Énergie à hauteur de 104,1 millions d'euros.

Les **mouvements de périmètre** sont liés essentiellement à la croissance de la Division Eau pour 502,8 millions d'euros (principalement en Chine et au Royaume-Uni).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-49,4 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du yuan chinois, du dollar et de la livre sterling face à l'euro.

Les **autres mouvements** sont principalement constitués de reclassements dans le cadre de la finalisation de la mise en oeuvre IFRIC 12 dans l'Eau, l'Énergie et la Propreté.

Note 6 (AUTRES ACTIFS INCORPORELS

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	82,8	34,9	0,1	-0,9		-12,2	1,6	-6,8	99,5
Redevances versées aux collectivités locales	634,5	8,8	-0,1		-60,8	-1,5	11,5	-15,9	576,5
Droits contractuels, acquis	595,9	-	-	-62,6	-71,4	-8,4	-9,0	-45,6	398,9
Logiciels, acquis	131,4	55,1	-0,5		-51,4	-4,3	-1,7	15,3	143,9
Portefeuilles clients, acquis	50,4	0,8	-		-13,7	35,3	4,8	0,6	78,2
Autres immobilisations incorporelles, acquis	181,7	31,2	-0,8	-0,7	-23,3	31,0	-6,3	-9,7	203,1
Autres immobilisations générées en interne	29,7	9,5	-0,2		-6,1	0,1	-0,2	2,3	35,1
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	1 623,6	105,4	-1,6	-63,3	-226,7	52,2	-0,9	-53,0	1 435,7
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	1 706,4	140,3	-1,5	-64,2	-226,7	40,0	0,7	-59,8	1 535,2

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement constitués de marques.

Les redevances versées aux collectivités locales au titre des contrats de service public s'élèvent à 576,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 dont 569,7 millions d'euros pour la Division Eau. Les amortissements des droits d'entrée dans les concessions, calculés sur la durée des contrats, se sont élevés à 60,8 millions d'euros en 2008 dont 59,4 pour la Division Eau.

Les variations de périmètre sur le poste « Portefeuilles de clients acquis » portent principalement sur les développements externes dans la Division Eau (16,7 millions d'euros) et la Division Propreté (19,8 millions d'euros).

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	99,5	82,8	34,6
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 203,9	3 168,6	2 749,4
Amortissements et pertes de valeur	-1 768,2	-1 545,0	-1 404,2
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	1 435,7	1 623,6	1 345,2
ACTIFS INCORPORELS NETS	1 535,2	1 706,4	1 379,8

Les variations de périmètre sur le poste « Autres immobilisations incorporelles, acquis » sont principalement liées aux acquisitions dans la Division Eau.

Les **pertes de valeur** constatées sur l'exercice s'élèvent à -64,2 millions d'euros dont -62,6 millions d'euros de dépréciation des actifs incorporels de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne dans la Division Propreté.

Les **autres mouvements** sont constitués à hauteur de -12,4 millions d'euros du reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Perte de valeur	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	34,6	14,4	-0,1	-1,0		55,6	-5,9	-14,8	82,8
Redevances versées aux collectivités locales	672,4	19,6	-3,2		-64,0	1,1	-4,2	12,8	634,5
Droits contractuels, acquis	377,5	2,7	-0,1		-56,0	375,8	-5,5	-98,5	595,9
Logiciels, acquis	126,8	44,3	-1,2		-50,6	7,3	0,1	4,7	131,4
Portefeuilles clients, acquis	22,0	1,1	-0,3		-7,0	36,0	-2,4	1,0	50,4
Autres immobilisations incorporelles, acquis	93,9	22,2	-2,4		-19,9	6,2	-8,0	89,7	181,7
Autres immobilisations générées en interne	52,6	6,3	-0,2		-4,0	-	-2,5	-22,5	29,7
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	1 345,2	96,2	-7,3		-201,5	426,4	-22,5	-12,8	1 623,6
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	1 379,8	110,6	-7,4	-1,0	-201,5	482,0	-28,4	-27,6	1 706,4

Les variations de périmètre affectant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée proviennent essentiellement des mises à la juste valeur des actifs dans la Division Transport sur les acquisitions aux États-Unis de Supershuttle International (35,0 millions d'euros).

Les redevances versées aux collectivités locales au titre des contrats de service public s'élèvent à 634,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les amortissements des droits d'entrée dans les concessions

de l'activité Eau, calculés sur la durée des contrats, se sont élevés à 60,8 millions d'euros en 2007.

Les variations de périmètre affectant les droits contractuels sont essentiellement relatives à des mises à la juste valeur des actifs dans la Division Eau sur les acquisitions aux États-Unis (Tetra Technologies pour 21,3 millions d'euros) et au Royaume-Uni pour 23,9 millions d'euros ainsi qu'aux acquisitions faites par Veolia Propreté en Allemagne (275,8 millions d'euros) et en Italie (28,9 millions d'euros).

Note 7 (ACTIFS CORPORELS

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Actifs corporels bruts	18 885,9	1 954,6	-726,2	-	-	353,4	-945,6	-30,6	19 491,5
Amortissements	-9 682,7	-	580,7	-0,3	-1 272,2	-84,3	402,0	-7,6	-10 064,4
ACTIFS CORPORELS NETS	9 203,2	1 954,6	-145,5	-0,3	-1 272,2	269,1	-543,6	-38,2	9 427,1

Les **investissements** proviennent des Divisions Eau à hauteur de 372,6 millions d'euros, Propreté à hauteur de 913,7 millions d'euros, Énergie à hauteur de 301,9 millions d'euros et Transport à hauteur de 324,7 millions d'euros.

Les **cessions** nettes de pertes de valeurs et d'amortissements d'un montant de -145,5 millions d'euros proviennent notamment des Divisions Eau à hauteur de -37,6 millions d'euros, Propreté à hauteur de -27,0 millions d'euros et Transport à hauteur de -66,3 millions d'euros.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement les acquisitions, dans la Division Énergie, du Groupe Praterm en

Pologne (86,9 millions d'euros) et, dans la Division Propreté, du groupe Bartin (43,4 millions d'euros) en France.

Les **effets de change** proviennent notamment de la dépréciation de la livre sterling face à l'euro dans les Divisions Eau (-287,8 millions d'euros) et Propreté (-155,6 millions d'euros).

Les **autres mouvements** nets sont constitués principalement, à hauteur de -31,5 millions d'euros, du reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Les actifs corporels se détaillent par Division comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			Valeur nette au 31 décembre 2007	Valeur nette au 31 décembre 2006
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette		
Veolia Eau	4 050,8	-2 026,4	2 024,4	2 250,9	2 258,2
Veolia Propreté	8 476,9	-4 638,2	3 838,7	3 638,1	3 104,3
Veolia Énergie	3 085,8	-1 269,2	1 816,6	1 617,3	955,9
Veolia Transport	3 656,8	-2 025,0	1 631,8	1 603,0	1 518,6
Autres	221,2	-105,6	115,6	93,9	81,7
ACTIFS CORPORELS	19 491,5	-10 064,4	9 427,1	9 203,2	7 918,7

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			Valeur nette au 31 décembre 2007	Valeur nette au 31 décembre 2006
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette		
Terrains	1 467,6	-566,6	901,0	859,8	846,4
Constructions	2 918,0	-1 374,1	1 543,9	1 660,3	1 323,8
Installations techniques, matériel et outillage	7 554,8	-3 915,9	3 638,9	3 499,8	2 951,6
Matériel roulant et autre matériel de transport	4 909,0	-2 867,7	2 041,3	1 954,0	1 787,7
Autres immobilisations corporelles	1 980,7	-1 337,2	643,5	615,9	539,8
Biens de retour	-	-	-	6,4	65,8
Immobilisations corporelles en cours du Domaine Propre	660,7	-2,9	657,8	604,0	398,0
Immobilisations corporelles en cours	0,7	-	0,7	3,0	5,6
ACTIFS CORPORELS	19 491,5	-10 064,4	9 427,1	9 203,2	7 918,7

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Investis- sements	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortis- sements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Actifs corporels bruts	16 912,0	1 927,6	-699,6	-	-	1 207,5	-421,0	-40,6	18 885,9
Amortissements	-8 993,3	-	557,1	-35,7	-1 179,5	-168,1	177,3	-40,5	-9 682,7
ACTIFS CORPORELS NETS	7 918,7	1 927,6	-142,5	-35,7	-1 179,5	1 039,4	-243,7	-81,1	9 203,2

Le montant net reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente est de 110,7 millions d'euros (dont le bateau « Jean Nicoli » dans la Division Transport pour 103,9 millions d'euros) contre 44,0 millions d'euros en 2006 (matériels de transport au Danemark et incinérateurs en Grande-Bretagne).

Les **investissements** proviennent des Divisions Eau à hauteur de 365,6 millions d'euros, Propreté à hauteur de 873,4 millions d'euros, Énergie à hauteur de 207,1 millions d'euros et Transport à hauteur de 449,7 millions d'euros.

Les **cessions** nettes de pertes de valeur et d'amortissements proviennent notamment des Divisions Eau à hauteur de -20,7 millions d'euros, Propreté à hauteur de -59,5 millions d'euros et Transport à hauteur de -51,6 millions d'euros.

Les **pertes de valeur** sont essentiellement relatives à la dépréciation des actifs de Rimsa (Mexique) dans la Propreté pour -29,6 millions d'euros, suite à la résolution d'un litige ayant conduit à une indemnisation reçue pour un montant équivalent.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement les acquisitions de Thermal North America Inc. (398,9 millions d'euros), Pannon Power (69,4 millions d'euros), Delitzsch (24,6 millions d'euros) et Kolin (23,0 millions d'euros) par Veolia Énergie, du Groupe Sulo par Veolia Propreté (346,5 millions d'euros).

Les **effets de change** proviennent notamment de la dépréciation du dollar et de la livre sterling face à l'euro dans les Divisions Eau (-119,1 millions d'euros) et Propreté (-137,5 millions d'euros).

Les **autres mouvements** sont principalement liés au reclassement en actif destiné à la vente du bateau « Jean Nicoli » pour -103,9 millions d'euros et au traitement de la cession des activités du Transport au Danemark pour 62,8 millions d'euros (113,5 millions d'euros de valeur brute et -50,7 millions d'euros d'amortissements).

Le bateau « Jean Nicoli » a fait l'objet d'un protocole de cession le 11 décembre 2007. Le transfert effectif de propriété est intervenu le 1^{er} avril 2008.

Note 8 (PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales participations dans les entreprises associées dont la valeur excède 10 millions d'euros au 31 décembre 2008 se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre								
	2008	Taux de contrôle		Quote-part des capitaux propres			Quote-part du résultat		
		2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	25,00 %	25,00 %	92,3	95,7	95,4	1,3	1,0	0,8
Cie Méridionale de Navigation	45,00 %	45,00 %	45,00 %	42,8	34,9	28,0	7,9	6,9	5,1
Doshion VWS	30,00 %			15,8			-		
Cie Méridionale de Participations	45,00 %	45,00 %	45,00 %	12,5	12,5	12,4	-	0,1	-
Stadtreinigung Holtmeyer GmbH	40,00 %			12,3	-		1,0		
TIRU	24,00 %	24,00 %	24,00 %	11,4	13,1	13,6	0,1	0,1	2,2
Stadtreinigung Dresden GmbH	49,00 %			10,1	9,6		1,3		
Autres montants < 10M€ en 2007 et 2008				114,4	126,3	91,6	6,9	8,8	-2,1
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES				311,6	292,1	241,0	18,5 ⁽¹⁾	16,9 ⁽¹⁾	6,0 ⁽¹⁾

(1) Ce montant inclut le résultat des entreprises associées réalisé dans le sous-groupe Clemessy, avant sa cession en décembre 2008. En application d'IFRS 5, ce résultat a été reclassé du poste « Résultat des entreprises associées » vers le poste « Résultat net des activités non poursuivies » à hauteur de 0,1 million d'euro en 2008 et 0,2 millions d'euros en 2007 et 2006.

L'évolution en 2008 des participations dans les entreprises associées est la suivante :

(en millions d'euros)	Taux de contrôle au 31 décembre 2008	2007		Résultat	Distribution de dividendes	Effets de change	Variation de périmètre de consolidation	Autres mouvements	2008
		2007	Résultat						
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	95,7	1,3	-	-4,7	-	-	-	92,3
Cie Méridionale de Navigation	45,00 %	34,9	7,9	-	-	-	-	-	42,8
Doshion VWS	30,00 %				-0,1	15,9	-	-	15,8
Cie Méridionale de Participations	45,00 %	12,5	-	-	-	-	-	-	12,5
Stadtreinigung Holtmeyer GmbH	40,00 %	-	1,0	-	-	11,3	-	-	12,3
TIRU	24,00 %	13,1	0,1	-	-0,8	-	-1,0	-	11,4
Stadtreinigung Dresden GmbH	49,00 %	9,6	1,3	-1,0	-	2,5	-2,3	-	10,1
Autres montants < 10M€ en 2007 et 2008		126,3	6,9	-6,4	1,6	-9,5	-4,5	-	114,4
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		292,1	18,5 (1)	-7,4	-4,0	20,2	-7,8	-	311,6

Aucun reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente n'est opéré en 2006, 2007 et 2008.

Les données financières agrégées relatives aux principales participations dans les entreprises associées sont les suivantes (montants à 100 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actifs non courants	696,1	870,8	848,6
Actifs courants	328,1	310,4	256,7
TOTAL ACTIF	1 024,2	1 181,2	1 105,3
Capitaux propres part du Groupe	559,4	618,7	586,3
Intérêts des minoritaires	-1,1	0,8	1,0
Passifs non courants	244,2	325,2	263,1
Passifs courants	221,7	236,5	254,9
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	1 024,2	1 181,2	1 105,3
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit des activités ordinaires	456,5	377,6	329,5
Résultat opérationnel	52,6	31,6	37,2
Résultat net	34,7	14,9	24,6

Pour rappel : l'évolution en 2007 des participations dans les entreprises associées est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux de contrôle au 31 décembre 2007	2006	Résultat	Distribution de dividendes	Effets de change	Variation de périmètre de consolidation	Autres mouvements	2007
Fovarosi Csatomazasi Muvek	25,00 %	95,4	1,0	-	-0,7	-	-	95,7
Cie Méridionale de Navigation	45,00 %	28,0	6,9	-	-	-	-	34,9
TIRU	24,00 %	13,6	0,1	-	-0,5	-	-0,1	13,1
Cie Méridionale de Participations	45,00 %	12,4	0,1	-	-	-	-	12,5
Autres montants < 10M€ en 2006 et 2007		91,6	8,8	-6,5	-1,8	43,1	0,7	135,9
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		241,0	16,9	-6,5	-3,0	43,1	0,6	292,1

Note 9 (TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participations non consolidés sont traités selon la norme IAS 39 comme des titres disponibles à la vente et sont donc valorisés à leur juste valeur, les gains et pertes latentes étant

enregistrés dans les capitaux propres, à l'exception des pertes latentes jugées durables qui sont comptabilisées dans le compte de résultat.

L'évolution des titres non consolidés au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Entrée	Sortie	Variation de périmètre de consolidation	Mise à juste valeur	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Titres de participation non consolidés	256,1	45,4	-49,5	-30,2	-18,6	1,2	-1,6	202,8

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Les **réévaluations** concernent principalement les titres Gaz de Bordeaux pour 8,8 millions d'euros dans la Division Énergie et Mediterranea Delle Acque, dans la Division Eau, pour -27,5 millions d'euros liés à l'évolution défavorable du cours de bourse.

Les **variations de périmètre** sont principalement liées à la première consolidation en 2008 des entités Eco Créative au Japon (Division Eau) et Eolfi (Autres activités).

Les **sorties** correspondent à la cession des titres Avacon dans la Division Eau et des titres Domino Sanepar chez Proactiva respectivement à hauteur de 25 millions d'euros et 20,6 millions d'euros.

Les titres non consolidés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Pourcentage du capital détenu au 31 décembre 2008	Valeur comptable brute au 31 décembre 2008	Pertes de valeur ⁽²⁾	Mise à juste valeur	Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	Valeur comptable nette au 31 décembre 2006
Méditerranée delle Acque ⁽¹⁾	17,1 %	26,3	-	2,0	28,3	55,8	26,0
Avacon	-	-	-	-	-	26,6	25,0
Domino Sanepar	-	-	-	-	-	20,6	20,7
Gaz de Bordeaux ⁽¹⁾	24,0 %	17,5	-	11,7	29,2	20,4	19,3
Valeur nette comptable unitaire < 20M€ en 2008 et 2007	-	163,2	-19,7	1,8	145,3	132,7	90,7
TITRES NON CONSOLIDÉS		207,0	-19,7	15,5	202,8	256,1	181,7

(1) Titres non consolidés car ne répondant pas aux critères de l'influence notable.

(2) Les pertes de valeurs constatées sur l'exercice sont enregistrées en produits et charges financiers.

Pour rappel : l'évolution des titres non consolidés au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrée	Sortie	Variation de périmètre de consolidation	Mise à juste valeur	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Titres de participation non consolidés	181,7	51,7	-2,9	-3,4	32,6	1,0	-4,6	256,1

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Note 10 (ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et ceux résultant de l'application de l'IFRIC 4 (voir note 1.21).

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Nouveaux	Rembourse- ments/sorties	Perte de valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Montant brut	5 278,4	551,0	-3,2	-	87,8	-129,6	-453,2	-19,7	5 311,5
Pertes de valeur	-6,0	-	-	-6,4	-	-0,2	-	-	-12,6
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	5 272,4	551,0	-3,2	-6,4	87,8	-129,8	-453,2	-19,7	5 298,9
Montant brut	355,2	1,7	-355,0	-	5,4	-8,7	453,2	0,5	452,3
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS	355,2	1,7	-355,0	-	5,4	-8,7	453,2	0,5	452,3
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	5 627,6	552,7	-358,2	-6,4	93,2	-138,5	-	-19,2	5 751,2

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les principaux **nouveaux actifs** financiers opérationnels en 2008 proviennent essentiellement de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (113,9 millions d'euros), le BOT d'Oman Sur (63,4 millions d'euros) et le contrat de Bruxelles (Aquiris) pour 40,2 millions d'euros ; et de
- l'Énergie avec en particulier les usines de cogénération (58,2 millions d'euros).

Les principaux **remboursements d'actifs** financiers opérationnels en 2008 proviennent de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (-135,3 millions d'euros) ; et de
- l'Énergie avec principalement les usines de cogénération (-96,6 millions d'euros).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-45,0 millions d'euros) et de la Division Propreté (-85,5 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du won coréen, du yuan renminbi chinois et de la livre sterling face à l'euro.

Les **variations de périmètre** proviennent notamment, dans la Division Eau, de la prise de participation conjointe dans la société Veolia Israël (contrat d'Ashkelon) pour 98,4 millions d'euros.

Répartition des actifs financiers opérationnels par Division :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre								
	Non courants			Courants			Total		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Veolia Eau	3 851,0	3 719,4	3 667,0	232,2	165,1	163,5	4 083,2	3 884,5	3 830,5
Veolia Propreté	768,4	858,1	711,2	68,6	44,3	25,8	837,0	902,4	737,0
Veolia Énergie	562,0	585,4	651,0	117,4	126,9	120,1	679,4	712,3	771,1
Veolia Transport	71,6	104,3	98,8	33,9	18,7	16,6	105,5	123,0	115,4
Autres	45,9	5,2	5,4	0,2	0,2	0,2	46,1	5,4	5,6
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS	5 298,9	5 272,4	5 133,4	452,3	355,2	326,2	5 751,2	5 627,6	5 459,6

Échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 12 :

(en millions d'euros)	1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Veolia Eau	211,6	392,7	395,6	2 640,3	3 640,2
Veolia Propreté	58,6	123,6	119,1	458,5	759,8
Veolia Énergie	9,4	25,8	11,8	27,2	74,2
Veolia Transport	33,9	31,2	10,9	29,5	105,5
Autres	0,2	-	-	4,7	4,9
TOTAL	313,7	573,3	537,4	3 160,2	4 584,6

Échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 4 :

(en millions d'euros)	1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Veolia Eau	20,6	54,1	60,9	307,4	443,0
Veolia Propreté	10,0	20,1	19,9	27,2	77,2
Veolia Énergie	108,0	221,3	115,1	160,8	605,2
Veolia Transport	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	41,2	41,2
TOTAL	138,6	295,5	195,9	536,6	1 166,6

Pour rappel : l'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Nouveaux	Rembourse- ments/ sorties	Perte de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	5 139,4	414,2	-36,4	-	212,8	-98,3	-355,9	2,6	5 278,4
Pertes de valeur	-6,0	-	-	-	-	-	-	-	-6,0
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	5 133,4	414,2	-36,4	-	212,8	-98,3	-355,9	2,6	5 272,4
Montant brut	326,2	6,3	-324,3	-	5,0	-4,5	355,9	-9,4	355,2
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS	326,2	6,3	-324,3	-	5,0	-4,5	355,9	-9,4	355,2
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	5 459,6	420,5	-360,7	-	217,8	-102,8	-	-6,8	5 627,6

Les principaux **nouveaux actifs** financiers opérationnels en 2007 proviennent essentiellement de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (140,8 millions d'euros), le BOT d'Oman Sur (46,8 millions d'euros) et le contrat industriel Hynix de Veolia Eau en Corée (26,2 millions d'euros) ; et
- l'Énergie avec en particulier les usines de cogénération (19,5 millions d'euros).

Les principaux **remboursements d'actifs** financiers opérationnels en 2007 proviennent de :

- l'Eau avec en particulier les Eaux de Berlin (-139,5 millions d'euros) ; et
- l'Énergie avec principalement les usines de cogénération (-60,9 millions d'euros).

Les **effets de change** proviennent notamment de la Division Eau (-60,1 millions d'euros) et de la Division Propreté (-41,1 millions d'euros) en raison principalement de la dépréciation du won coréen, du dollar et de la livre sterling face à l'euro.

Les **variations de périmètre** proviennent notamment de l'acquisition de la société VSA Tecnitelia par la Division Propreté pour 222,5 millions d'euros.

Les **autres mouvements** sont principalement constitués d'actifs financiers reclassés en « actifs incorporels du domaine concédé » dans le cadre de l'analyse IFRIC 12 dans l'Eau, l'Énergie et la Propreté.

Note 11 (AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Entrées	Rembourse- ments/ Sorties	Variation de périmètre de consolidation	Pertes de valeurs ⁽¹⁾	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Montant brut	572,6	262,0	-30,6	18,2	-	-20,0	-6,6	7,4	803,0
Pertes de valeur	-57,6	-	-	0,3	-3,4	-3,0	-	0,3	-63,4
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES	515,0	262,0	-30,6	18,5	-3,4	-23,0	-6,6	7,7	739,6
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	231,0	35,5	-10,3	-33,0	-1,9	-7,6	-	-136,0	77,7
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	746,0	297,5	-40,9	-14,5	-5,3	-30,6	-6,6	-128,3	817,3

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

**ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS
ET CRÉANCES**

Les **entrées** correspondent principalement à la variation de la part hors Groupe du prêt à Dalkia International pour 208,6 millions d'euros.

Au **31 décembre 2008**, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent essentiellement à la part hors Groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour 434,2 millions d'euros (Dalkia International et ses filiales).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Ces derniers sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » selon les principes présentés en note 1.15.2.

Les **autres mouvements** sont principalement liés à l'utilisation, lors de l'acquisition des titres de Tianjin Shibeï en Chine (Division Eau), du placement effectué en 2007 dans un fonds sous séquestre, pour -94,7 millions d'euros.

Pour rappel : l'évolution des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrées	Rembourse- ments/Sorties	Variation de périmètre de consolidation	Pertes de valeurs ⁽¹⁾	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	604,8	66,2	-69,5	-4,0	-	-5,5	-19,4	572,6
Pertes de valeur	-58,8	-	-	-0,4	-0,2	6,0	-4,2	-57,6
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES	546,0	66,2	-69,5	-4,4	-0,2	0,5	-23,6	515,0
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	91,5	161,2	-16,3	18,6	-1,8	-7,5	-14,7	231,0
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	637,5	227,4	-85,8	14,2	-2,0	-7,0	-38,3	746,0

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES

Les **entrées** correspondent principalement à la variation de la part hors Groupe du prêt à Dalkia International pour 39,1 millions d'euros.

Au **31 décembre 2007**, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent essentiellement à la part hors Groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour 238,7 millions d'euros (Dalkia International).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les **entrées** correspondent principalement à un placement dans un fonds sous séquestre dans la perspective d'acquisition des titres de Tianjin Shibeï en Chine pour 113,2 millions d'euros (Division Eau).

Les **autres mouvements** sont notamment relatifs au traitement de la part hors Groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour -50,9 millions d'euros (essentiellement Dalkia et Berlin) et au reclassement en actifs financiers non courants des droits à remboursement sur les avantages accordés aux employés en Australie dans la Division Transport pour +23,0 millions d'euros.

Note 12 (IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité par capitaux propres	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	31 décembre 2008
Impôts différés actifs bruts	2 037,5	18,7	71,7	26,6	13,2	-17,5	2 150,2
Impôts différés actifs non appréhendés	-569,4	-2,2	-11,3	1,6	11,0	-0,4	-570,7
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS	1 468,1	16,5	60,4	28,2	24,2	-17,9	1 579,5
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 794,7	101,6	12,2	127,3	-85,4	-14,4	1 936,0

Au 31 décembre 2008, la société dispose de déficits ordinaires dans son groupe fiscal aux États-Unis, liés à la restructuration des activités Eau réalisée en 2006 et générés par les pertes relatives aux anciennes activités d'US Filter. Ces déficits, qui pourraient s'élever jusqu'à un montant supérieur à 4 milliards de dollars, font actuellement l'objet d'une revue par les services fiscaux, à la demande de la société qui considère que ces déficits lui sont acquis sur la base d'expertises externes. Le montant d'impôt différé actif reconnu dans le bilan au titre de ces déficits est de 434 millions de dollars (312 millions d'euros) au 31 décembre 2008.

En raison d'un nouveau planning fiscal intégrant notamment les flux de Thermal North America Inc. pour trois années complémentaires, le Groupe a reconnu un impôt différé actif complémentaire de 47 millions d'euros au cours de l'exercice.

À l'inverse, le groupe fiscal France a consommé sur l'exercice des reports déficitaires préalablement activés pour 34 millions d'euros.

Les **mouvements d'activité par capitaux propres** intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Les **variations de périmètre** concernent essentiellement l'entrée de Tianjin Shibeï, Division Eau en Chine, pour 0,3 million d'euros à l'actif et 37,7 millions d'euros au passif et la cession des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Énergie, pour -14,6 millions d'euros à l'actif et -1,5 millions d'euros au passif.

Les **effets de change** proviennent principalement de l'évolution du dollar américain et de la livre sterling face à l'euro.

Les **autres mouvements** sont principalement liés au reclassement en « Actifs et Passifs classés comme détenus en vue de la vente » de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau. Les impôts différés actifs et passifs de ces filiales ont ainsi été reclassés respectivement à hauteur de -7,5 millions d'euros et -10,9 millions d'euros.

La **ventilation par nature** des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS			
Déficits fiscaux	895,3	851,0	775,4
Provisions et pertes de valeurs	332,4	338,1	272,1
Avantages sociaux	187,0	134,6	172,4
Instruments financiers	142,5	106,0	97,6
Actifs financiers opérationnels	106,1	107,5	119,3
Juste valeur des actifs acquis	79,3	88,5	36,7
Écarts de conversion	53,9	44,0	21,1
Locations financement	34,2	31,4	34,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	21,8	20,5	14,7
Autres natures	297,7	315,9	244,2
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS BRUTS	2 150,2	2 037,5	1 787,6
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON APPRÉHENDÉS	-570,7	-569,4	-431,9
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS APPRÉHENDÉS	1 579,5	1 468,1	1 355,7

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS			
Immobilisations corporelles et incorporelles	676,6	662,0	553,6
Juste valeur des actifs acquis	276,4	310,1	223,4
Actifs financiers opérationnels	191,5	187,1	165,9
Instruments financiers	89,2	48,4	43,5
Locations financement	76,1	18,9	27,4
Provisions	56,8	52,9	33,4
Écarts de conversion	38,9	23,0	25,0
Avantages sociaux	19,0	4,3	-
Autres natures	511,5	488,0	432,7
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 936,0	1 794,7	1 504,9

La **ventilation par destination** des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS			
Impôts différés actifs sur résultats	1 433,8	1 400,5	1 276,7
Impôts différés actifs sur réserves	145,7	67,6	79,0
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NET	1 579,5	1 468,1	1 355,7
IMPÔT DIFFÉRÉS PASSIFS			
Impôts différés passifs sur résultats	1 876,8	1 755,1	1 476,4
Impôts différés passifs sur réserves	59,2	39,6	28,5
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 936,0	1 794,7	1 504,9

L'**échancier de péremption** des impôts différés sur déficits fiscaux non appréhendés au 31 décembre 2008 est le suivant :

(en millions d'euros)	Echéance			Total
	< ou = 5 ans	> 5 ans	illimitée	
Déficits fiscaux non appréhendés	12,9	57,0	368,1	438,0

Pour rappel : l'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité par capitaux propres	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	31 décembre 2007
Impôts différés actifs bruts	1 787,6	167,3	-19,9	186,2	-73,0	-10,7	2 037,5
Impôts différés actifs non appréhendés	-431,9	-140,4	-10,3	0,9	5,7	6,6	-569,4
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS	1 355,7	26,9	-30,2	187,1	-67,3	-4,1	1 468,1
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 504,9	30,7	5,8	328,7	-70,7	-4,7	1 794,7

Note 13 (BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Stocks et travaux en cours nets	839,4	172,1	-43,2	75,4	-20,6	-1,1	1 022,0
Créances d'exploitation nettes	12 459,4	857,4	-24,6	-33,7	-183,2	17,9	13 093,2
Dettes d'exploitation nettes	12 944,8	983,2	-	-36,6	-231,3	-68,3	13 591,8
BFR NET	354,0	46,3	-67,8	78,3	27,5	85,1	523,4

Le montant reclassé en « Actifs et Passifs classés comme détenus en vue de la vente » est de -7,3 millions d'euros (reclassement des actifs pour 74,2 millions d'euros et des passifs pour 81,5 millions d'euros) de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau.

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions d'immobilisations).

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Stocks et travaux en cours nets	839,4	172,1	-43,2	75,4	-20,6	-1,1	1 022,0
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant)	12 216,4	820,4	-24,6	-43,6	-156,9	32,7	12 844,4
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales (hors impôt courant))	-12 228,6	-843,9	-	55,4	178,4	46,8	-12 791,9
BFR OPÉRATIONNEL	827,2	148,6	-67,8	87,2	0,9	78,4	1 074,5
Créances fiscales (impôt courant)	197,7	42,2	-	9,6	-26,4	3,8	226,9
Dettes fiscales (impôt courant)	-281,2	-77,3	-	-6,6	39,2	1,2	-324,7
BFR FISCAL	-83,5	-35,1	-	3,0	12,8	5,0	-97,7
Créances sur cessions d'immobilisations	45,2	-5,3	-	0,4	0,1	-18,6	21,8
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-435,0	-61,9	-	-12,3	13,7	20,3	-475,2
BFR INVESTISSEMENT	-389,8	-67,2	-	-11,9	13,8	1,7	-453,4
BFR NET	354,0	46,3	-67,8	78,3	27,5	85,1	523,4

L'évolution des stocks au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

Stocks <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Matières premières et fournitures	526,6	97,3	-	-	26,4	-18,4	3,4	635,3
Travaux en cours	257,3	47,3	-	-	29,8	-1,5	-3,6	329,3
Autres stocks	96,7	27,5	-	-	19,8	-3,7	-0,9	139,4
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS BRUTS	880,6	172,1	-	-	76,0	-23,6	-1,1	1 104,0
Pertes de valeurs sur matières premières et fournitures	-33,2	-	-17,3	7,2	-0,9	1,5	-	-42,7
Pertes de valeurs sur travaux en cours	-1,4	-	-0,5	0,8	0,3	0,1	-	-0,7
Pertes de valeurs sur autres stocks	-6,6	-	-34,1	0,7	-	1,4	-	-38,6
PERTES DE VALEURS SUR STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	-41,2	-	-51,9	8,7	-0,6	3,0	-	-82,0
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS	839,4	172,1	-51,9	8,7	75,4	-20,6	-1,1	1 022,0

Les pertes de valeurs ont été constatées principalement dans les Divisions Énergie et Propreté en raison notamment de la baisse des cours de matières premières (papier, métaux ferreux et non ferreux et CO₂).

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

Créances d'exploitation <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur⁽¹⁾	Reprises de pertes de valeur⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Créances clients	9 813,7	623,8	-	-	-19,5	-121,7	-43,3	10 253,0
Pertes de valeurs sur créances clients	-510,0	-	-145,2	115,0	-28,9	14,5	3,6	-550,9
CRÉANCES CLIENTS NETTES⁽²⁾	9 303,7	623,8	-145,2	115,0	-48,4	-107,2	-39,7	9 702,1
Autres créances d'exploitation courantes	1 508,1	-25,3	-	-	13,1	-34,8	-147,0	1 314,1
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	-75,1	-	-8,0	13,6	-0,1	0,4	9,5	-59,6
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES⁽²⁾	1 433,0	-25,3	-8,0	13,6	13,0	-34,4	-137,5	1 254,5
Autres créances ⁽³⁾	530,6	111,2	-	-	9,5	-11,1	23,3	663,4
Créances fiscales	1 192,1	147,7	-	-	-7,8	-30,5	171,9	1 473,2
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	12 459,4	857,4	-153,2	128,6	-33,7	-183,2	18,0	13 093,2

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » au tableau de flux de trésorerie.

(2) Actifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

(3) Il s'agit des créances constatées à l'avancement liées aux activités de constructions et des charges constatées d'avance.

Le traitement comptable des créances d'exploitation est celui des prêts et créances. Les créances et les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Les **mouvements de périmètre** de consolidation concernent essentiellement les acquisitions et cessions suivantes :

- **Eau** : Acquisition de filiales au Japon pour 32,1 millions d'euros ;
- **Propreté** : Acquisition du Groupe Bartin pour 90,4 millions d'euros ;
- **Énergie** : Cession en décembre 2008 des unités génératrices de trésorerie Clemessy et Crystal pour -370,9 millions d'euros, acquisition de sociétés en Italie pour 17,8 millions d'euros et en Pologne pour 12,5 millions d'euros.

Les **écarts de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar australien, compensée partiellement par l'appréciation du dollar américain et du yen japonais face à l'euro.

Les **autres mouvements** sont constitués à hauteur de -69,1 millions d'euros du reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

Dettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2007	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	5 343,8	415,4	-38,6	-50,1	-36,2	5 634,5
Autres dettes d'exploitation courantes ⁽¹⁾	5 009,4	161,7	112,0	-100,0	-70,8	5 112,2
Autres dettes ⁽²⁾	1 184,3	188,9	-51,1	-30,5	-36,0	1 255,6
Dettes fiscales et sociales	1 407,3	217,1	-58,9	-50,6	74,7	1 589,5
DETTES D'EXPLOITATION	12 944,8	983,1	-36,6	-231,2	-68,3	13 591,8

(1) Passifs financiers selon la norme IAS 39 évalués selon la méthode du coût amorti.

(2) Il s'agit principalement des produits constatés d'avance.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs correspond à celui des passifs au coût amorti conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Les **mouvements de périmètre** de consolidation concernent essentiellement les acquisitions et cessions suivantes :

- **Eau** : Acquisition de filiales au Japon pour 49,8 millions d'euros ;
- **Propreté** : Acquisition du Groupe Bartin pour 85,4 millions d'euros ;

TITRISATION EN FRANCE

Le programme de titrisation en France est régi par une convention de cession de créances d'une durée de 5 ans signée au mois de juin 2002 avec un fonds commun de créances. Cette convention a été renouvelée le 31 mai 2007 pour 5 ans. Veolia Environnement a renouvelé cette opération en ajoutant 16 nouveaux cédants de la Division Eau (France), portant ainsi le nombre de cédants à 24. Le montant de créances titrisées au 31 décembre 2008, est de 496,6 millions d'euros contre 495,5 millions d'euros à fin décembre 2007.

Ces créances sont maintenues à l'actif, le financement obtenu est comptabilisé en « dettes financières courantes » (voir note 19 Dettes financières courantes).

CESSIONS DE CRÉANCES

Dans la Division Énergie, en Italie, des créances ont été définitivement cédées à des tiers pour 69,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- **Énergie** : Cession en décembre 2008 des Unités Génératrices de Trésorerie Clemessy et Crystal pour -425,2 millions d'euros, acquisition de sociétés en Italie pour 18,8 millions d'euros et en Pologne pour 9,5 millions d'euros.

Les **écarts de change** résultent essentiellement de la dépréciation de la livre sterling et du dollar australien, compensée partiellement par l'appréciation du dollar américain et du yuan renminbi chinois face à l'euro.

Les **autres mouvements** concernent principalement le reclassement des actifs et passifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, en passifs classés comme détenus en vue de la vente pour - 81,5 millions d'euros.

Pour rappel : l'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Stocks et travaux en cours nets	731,8	62,3	-1,5	53,2	-8,7	2,3	839,4
Créances d'exploitation nettes	10 968,7	1 115,9	-10,1	514,6	-141,6	11,9	12 459,4
Dettes d'exploitation nettes	11 268,6	1 135,8	-	568,8	-151,1	122,7	12 944,8
BFR NET	431,9	42,4	-11,6	-1,0	0,8	-108,5	354,0

Note 14 (AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

L'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs ⁽¹⁾	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Montant brut	174,1	90,7	-8,4	-	-	1,3	6,6	19,0	283,3
Pertes de valeur	-21,3	-	-0,3	-	-4,4	-	-	-1,9	-27,9
ACTIFS FINANCIERS COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES NETS	152,8	90,7	-8,7	-	-4,4	1,3	6,6	17,1	255,4
Autres actifs financiers courants	177,2	6,9	-12,4	-0,3	-3,4	-5,6	-	-96,4	66,0
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	330,0	97,6	-21,1	-0,3	-7,8	-4,3	6,6	-79,3	321,4

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Le traitement comptable des autres créances financières est conforme à celui requis pour les prêts et créances au sens de la norme IAS 39.

Le traitement comptable des autres actifs financiers est celui des actifs disponibles à la vente.

Les autres actifs financiers courants nets au 31 décembre 2008, pour 321,4 millions d'euros, se composent principalement des prêts accordés à des sociétés non consolidées dans la Division Eau pour

42,2 millions d'euros, des versements de fonds sous séquestre dans la perspective d'acquisition dans les Divisions Eau et Énergie pour 64,7 millions d'euros et des préfinancements d'actifs dans la Division Transport, pour 122,8 millions d'euros.

Les autres mouvements correspondent principalement à la l'utilisation du fonds sous séquestre lors de l'acquisition de titres de Tianjin Shibeï en Chine, Division Eau, pour -91,0 millions d'euros.

Pour rappel : l'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs ⁽¹⁾	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Montant brut	363,3	27,6	4,6	-	-	-1,5	-219,9	174,1
Pertes de valeur	-158,0	-	-1,0	-	-3,3	0,1	140,9	-21,3
ACTIFS FINANCIERS COURANTS EN PRÊTS ET CRÉANCES NETS	205,3	27,6	3,6	-	-3,3	-1,4	-79,0	152,8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	66,4	90,9	37,6	-1,3	0,1	-6,7	-9,8	177,2
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	271,7	118,5	41,2	-1,3	-3,2	-8,1	-88,8	330,0

(1) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

Les autres actifs financiers courants nets au 31 décembre 2007 se composent principalement de la part hors Groupe des prêts et comptes courants, des préfinancements d'actifs dans le Transport,

d'un nouveau fonds sous séquestre dans la perspective d'acquisition de titres de Tianjin Shibeï en Chine pour 106,1 millions d'euros.

Note 15 (TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur ⁽¹⁾	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Disponibilités	1 449,5	-119,0	16,2	-	-24,7	-4,1	1 317,9
Équivalents de trésorerie	1 666,1	845,1	13,0	-	-2,9	10,4	2 531,7
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 115,6	726,1	29,2	-	-27,6	6,3	3 849,6

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

En 2008, le montant reclassé en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente » s'élève à 1,8 millions d'euros contre 0,3 millions d'euros en 2007.

Les **variations de périmètre** proviennent essentiellement des acquisitions et cessions suivantes :

- **Eau** : Acquisition de filiales au Japon pour 21,6 millions d'euros et au Royaume-Uni pour 27,4 millions d'euros ;
- **Énergie** : Cession en décembre 2008 des sous-groupes Clemessy Crystal pour -86,4 millions d'euros, acquisition du groupe Praterm en Pologne pour 20,3 millions d'euros ;

- **Autres activités** : Acquisition du groupe Eolfi (énergie éolienne) pour 11,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, les disponibilités sont détenues par la Division Eau à hauteur de 492,0 millions d'euros, la Division Propreté à hauteur de 204,2 millions d'euros, la Division Énergie à hauteur de 268,5 millions d'euros, la Division Transport à hauteur de 176,2 millions d'euros, Veolia Environnement SA à hauteur de 3,3 millions d'euros et certaines filiales (principalement d'assurance) à hauteur de 173,7 millions d'euros.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM (Organismes en Placement Collectif en Valeurs Mobilières), des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires et billets de trésorerie ayant une maturité inférieure à trois mois), bons monétaires.

Les placements des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe, non remontés au niveau de Veolia Environnement SA, sont gérés dans le respect des procédures définies par le Groupe.

Au 31 décembre 2008, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement SA à hauteur de 2 280,2 millions d'euros dont des OPCVM monétaires non dynamiques pour 586,0 millions d'euros, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires et billets de trésorerie ayant une maturité inférieure à trois mois) pour 955,8 millions d'euros, des bons monétaires pour 729,2 millions d'euros. Le traitement comptable des équivalents de trésorerie est celui des actifs à la juste valeur par compte de résultat sur option.

Les lignes de placement supérieures à 100 millions d'euros se détaillent ainsi par établissement financier :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008
OPCVM Monétaire Euro	
BFT monétaire	302
Groupama entreprises	284
Bons monétaires	
Société Générale	729
Billets de Trésorerie	
Unedic	135
Certificats de dépôt	
Barclays	150
Royal Bank of Scotland	151
Natixis	100
Société Générale	100
Crédit Agricole SA	200

Pour rappel : l'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur ⁽¹⁾	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Disponibilités	1 263,8	97,3	114,9	-	-8,1	-18,4	1 449,5
Équivalents de trésorerie	1 394,2	333,8	20,4	-0,1	-2,4	-79,8	1 666,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 658,0	431,1	135,3	-0,1	-10,5	-98,2	3 115,6

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

En 2007, le montant reclassé en actifs classés comme détenus en vue de la vente s'élève à 0,3 million d'euros.

Les **variations de périmètre** proviennent essentiellement des effets de l'acquisition de Sulo par Veolia Propreté en Allemagne (+26,1 millions d'euros), des filiales de Thames Water (+21,4 millions d'euros) et des filiales en Asie (+45,3 millions d'euros) par Veolia Eau.

Au 31 décembre 2007, les disponibilités sont détenues par la Division Eau à hauteur de 482,6 millions d'euros, la Division Énergie à hauteur de 294,8 millions d'euros, la Division Propreté

à hauteur de 247,8 millions d'euros, la Division Transport à hauteur de 129,7 millions d'euros, Veolia Environnement SA à hauteur de 134,8 millions d'euros et certaines filiales (principalement d'assurance) à hauteur de 159,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement SA à hauteur de 1 416,1 millions d'euros (dont SICAV de trésorerie pour 515,8 millions d'euros, billets de trésorerie pour 601,1 millions d'euros et bons de caisse pour 278,8 millions d'euros).

Note 16 (CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Montant au 1^{er} janvier 2006	407 872 606	2 039,4	6 499,1	-452,7	-4 452,1	212,3	-55,8	3 790,2	1 888,0	5 678,2
Augmentations de capital de la société mère	4 753 944	23,7	142,1	-	15,8	-	-	181,6	-	181,6
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-26,9	25,8	-	-	-1,1	-	-1,1
Plan d'achat ou de souscription d'actions	-	-	-	-	16,7	-	-	16,7	-	16,7
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	158,8	158,8
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-336,3	-	-	-336,3	-	-336,3
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-142,9	-142,9
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-106,8	0,5	-106,3	6,2	-100,1
Ajustements de valeur	-	-	-	-	0,2	-	33,2	33,4	1,3	34,7
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	26,4	-	-	26,4	-0,8	25,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	758,7	-	-	758,7	236,2	994,9
Autres variations	-	-	-	-	-41,9	39,1	0,3	-2,5	45,8	43,3
Montant au 31 décembre 2006	412 626 550	2 063,1	6 641,2	-479,6	-3 986,7	144,6	-21,8	4 360,8	2 192,6	6 553,4
Augmentations de capital de la société mère	59 136 206	295,7	2 538,3	-	33,8	-	-	2 867,8	-	2 867,8
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	18,9	-0,3	-	-	18,6	-	18,6
Plan d'achat ou de souscription d'actions	-	-	-	-	15,6	-	-	15,6	-	15,6
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	178,5	178,5

(en millions d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des capitaux propres
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-419,7	-	-	-419,7	-	-419,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-144,6	-144,6
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-264,3	-	-264,3	15,4	-248,9
Ajustements de valeur	-	-	-	-	-	-8,1	47,1	39,0	-0,8	38,2
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	79,5	-	-	79,5	8,5	88,0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	927,9	-	-	927,9	326,9	1 254,8
Autres variations	-	-	-	-	-17,3	8,7	-3,7	-12,3	1,3	-11,0
Montant au 31 décembre 2007	471 762 756	2 358,8	9 179,5	-460,7	-3 367,2	-119,1	21,6	7 612,9	2 577,8	10 190,7
Augmentations de capital de la société mère	813 910	4,1	17,9	-	-	-	-	22,0	-	22,0
Élimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	3,2	2,3	-	-	5,5	-	5,5
Plan d'achat ou de souscription d'actions	-	-	-	-	5,5	-	-	5,5	-	5,5
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-129,0	-129,0
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-553,5	-	-	-553,5	-	-553,5
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-200,8	-200,8
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-591,9	-	-591,9	-1,9	-593,8
Ajustements de valeur	-	-	-	-	-	298,1	-101,6	196,5	-10,5	186,0
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-94,8	-	-	-94,8	-9,2	-104,0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	405,1	-	-	405,1	304,1	709,2
Autres variations	-	-	-	-	13,1	-20,0	0,8	-6,1	-	-6,1
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2008	472 576 666	2 362,9	9 197,4	-457,5	-3 589,5	-432,9	-79,2	7 001,2	2 530,5	9 531,7

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,21 euro en 2008, à 1,05 euro en 2007 et à 0,85 euro en 2006.
Le montant du dividende distribuable proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2009 s'élève à 1,21 euro par action.

16.1 Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit supérieure à BBB.

Cette politique a conduit Veolia Environnement à définir un ratio de couverture de dettes : Endettement Financier Net/(Capacité d'Autofinancement + remboursement des actifs financiers opérationnels) compris entre 3,5 et 4.

L'Endettement Financier Net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

Le résultat net récurrent part du Groupe est défini de la manière suivante : partie récurrente du résultat opérationnel + partie récurrente des éléments financiers + partie récurrente de la quote part des entreprises associées - partie récurrente des intérêts minoritaires + partie récurrente des impôts sur les résultats. Un élément comptable est non récurrent s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie. Par nature, toute modification des écarts d'acquisition (pertes de valeur ou badwill) est non récurrente.

16.2 Capitaux propres part du Groupe

16.2.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

Augmentations de capital

En 2006, une augmentation de capital de 92,9 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions, ainsi qu'une augmentation de capital (prime d'émission incluse) réservée aux salariés (PEG) pour un montant de 70,7 millions d'euros. La décote sur prix d'émission a été inscrite en charges pour un montant de 15,8 millions d'euros.

En outre, une augmentation de capital de 2,2 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée par émission de bons de souscription.

Le 10 juillet 2007, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant de 2 558,1 millions d'euros (après imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission pour un montant de 23,3 millions d'euros).

En outre, en 2007, Veolia Environnement a procédé à concurrence de 156,2 millions d'euros à une augmentation de capital souscrite par les adhérents des Plans d'Épargne de Groupe en France et à l'International. La décote sur prix d'émission a été inscrite en charges pour un montant de 33,8 millions d'euros.

De plus, une augmentation de capital de 119,7 millions d'euros (prime d'émission incluse) a été constatée suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions.

En 2008, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital de 22 millions d'euros suite à l'exercice d'options d'achat ou de souscription d'actions.

Nombre d'actions émises et valeur nominale

Il est de 407 872 606 au 1^{er} janvier 2006, de 412 626 550 au 31 décembre 2006, de 471 762 756 au 31 décembre 2007 et de 472 576 666 au 31 décembre 2008 (y compris actions d'autocontrôle). La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

16.2.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

En 2006, 3 424 934 titres ont été cédés et un call vendu sur 2 700 000 actions propres a été racheté pour une valeur comptable de 105,8 millions d'euros dans le cadre d'opérations réservées aux salariés. Parallèlement, Veolia Environnement a acheté 2 689 000 actions auto-détenues pour un montant total de 106,9 millions d'euros et a vendu un call sur 1 400 000 actions. Au 31 décembre 2006, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 15 254 308.

En 2007, la variation nette des actions propres s'établit à -133 654 titres pour une valeur comptable de 3,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 15 120 654.

En 2008, la variation nette des actions propres s'établit à -140 620 titres pour un montant de 3,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, les titres d'autocontrôle sont au nombre de 14 980 034.

16.2.3 Plans d'achat ou de souscription d'actions

En application de la norme IFRS 2, une charge a été constatée au titre des plans octroyés aux salariés pour un montant de 16,7 millions d'euros en 2006, de 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et de 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

16.2.4 Affectation du résultat et dividendes

Sur un résultat net part du Groupe de l'exercice 2007 de +927,9 millions d'euros, 553,5 millions d'euros ont été distribués par Veolia Environnement SA, le solde soit +374,4 millions d'euros a été affecté aux réserves consolidées de Veolia Environnement.

16.2.5 Écarts de conversion

Au 1^{er} janvier 2006, le montant cumulé des écarts de conversion est positif de 212,3 millions d'euros (en part du Groupe), dont 49,1 millions d'euros sur le dollar et 41,7 millions d'euros sur le won coréen.

Pour l'année 2006, les écarts de conversion d'un montant total de -106,3 millions d'euros (en part du Groupe) proviennent du dollar à hauteur de -95,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le montant cumulé des écarts de conversion est positif de 144,6 millions d'euros (en part du Groupe), dont +32,6 millions d'euros sur le won coréen, +60,4 millions d'euros sur la livre sterling, +68,8 millions d'euros sur la couronne tchèque, et -45,9 millions d'euros sur le dollar.

Pour l'année 2007, les écarts de conversion d'un montant total de -263,7 millions d'euros (en part du Groupe) proviennent du dollar à hauteur de -80,3 millions d'euros, de la livre sterling à hauteur de -122,2 millions d'euros et du yuan chinois à hauteur de -41,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le montant cumulé des écarts de conversion est négatif de -119,1 millions d'euros (en part du Groupe), dont -126,2 millions d'euros sur le dollar, -61,8 millions d'euros sur la livre sterling, +80,7 millions d'euros sur la couronne tchèque, et -46,0 millions d'euros sur le yuan chinois.

Pour l'année 2008, les écarts de conversion d'un montant total de -313,8 millions d'euros (en part du Groupe) proviennent principalement de la livre sterling à hauteur de -324,1 millions d'euros, du dollar à hauteur de 74,4 millions d'euros et du renminbi yuan chinois à hauteur de 156,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le montant cumulé des écarts de conversion est négatif de -432,9 millions d'euros (en part du Groupe), dont -51,8 millions d'euros sur le dollar, -385,9 millions d'euros sur la livre sterling, 74 millions d'euros sur la couronne tchèque, et 110,1 millions d'euros sur le renminbi yuan chinois.

La forte dégradation des écarts de conversion reflète principalement l'appréciation de l'euro contre la livre sterling sur l'exercice 2008 alors qu'en fin d'exercice le dollar et le renminbi yuan chinois se sont appréciés contre l'euro. La variation des écarts de conversion est néanmoins significativement limitée par la politique d'endettement dans la devise locale.

Variation des écarts de conversion (part du Groupe + minoritaires)

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Dont quote-part du Groupe
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	237,8	186,5
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-42,8	-41,9
Solde au 31 décembre 2006	195,0	144,6
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-26,1	-84,8
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-36,8	-34,3
Solde au 31 décembre 2007	-62,9	-119,1
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-307,0	-295,0
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-15,9	-18,8
Variations de l'exercice 2008	-322,9	-313,8
Écart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-333,0	-379,8
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-52,8	-53,1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	-385,8	-432,9

Ventilation par devise de la réserve de conversion part du Groupe

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Variation	Au 31 décembre 2008
Livre sterling	60,4	-61,8	-324,1	-385,9
Yuan chinois	-4,1	-46,0	156,1	110,1
Couronne tchèque	68,8	80,7	-6,7	74,0
Dollar américain	-45,9	-126,2	74,4	-51,8
Dollar australien	1,0	-0,7	-44,8	-45,5
Won coréen	32,6	8,8	-41,1	-32,3
Zloty polonais	5,2	11,3	-36,0	-24,7
Dollar de Hong Kong	8,2	16,3	-40,8	-24,5
Couronne norvégienne	-0,6	2,4	-20,3	-17,9
Leu roumain	13,9	4,9	-12,0	-7,1
Dollar canadien	1,9	7,7	-12,5	-4,8
Couronne suédoise	1,5	-5,6	1,7	-3,9
Florin hongrois	3,4	2,7	-6,1	-3,4
Peso mexicain	1,6	2,0	-3,1	-1,1
Livre égyptienne	0,4	-0,6	-0,2	-0,8
Autres devises	-3,7	-15,0	1,6	-13,4
TOTAL	144,6	-119,1	-313,8	-432,9

16.2.6 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, respectivement à -55,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2006, -21,8 millions d'euros au 31 décembre 2006, 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et -79,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de change en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont quote-part du Groupe
Solde au 31 décembre 2006	0,7	-	-	-23,1	-22,4	-21,8
Variation de valeur	32,5	1,0	0,8	12,1	46,4	47,1
Autres variations	1,2	-	-	-5,1	-3,9	-3,7
Montant au 31 décembre 2007	34,4	1,0	0,8	-16,1	20,1	21,6
Variation de valeur	-18,5	-32,9	-0,6	-60,1	-112,1	-101,6
Autres variations	0,1	4,1	-	0,9	5,1	0,8
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2008	16,0	-27,8	0,2	-75,3	-86,9	-79,2

Les montants sont présentés net d'impôts.

Aucun montant significatif n'a été recyclé en compte de résultat au titre des instruments dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie et inscrit en produit (charge) de l'endettement financier.

16.3 Intérêts minoritaires

Le détail de la variation des intérêts minoritaires figure dans le tableau de variation des capitaux propres.

En 2008, la diminution des intérêts minoritaires résulte notamment de la réduction de capital de la société portant le contrat de Berlin, dans la Division Eau pour -131,2 millions d'euros, les distributions de dividendes pour -200,8 millions d'euros compensés par le résultat de l'exercice pour 304,1 millions d'euros.

Note 17 PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES ET PROVISIONS COURANTES

En application de la norme IAS 37 (voir note 1.14) les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. Les taux d'actualisation utilisés ont évolué de la manière suivante :

Évolution des taux d'actualisation

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Euros			
2 à 5 ans	5,67 %	5,27 %	4,37 %
6 à 10 ans	5,97 %	5,52 %	4,60 %
plus de 10 ans	6,65 %	6,04 %	5,20 %
Dollars américains			
2 à 5 ans	4,95 %	4,35 %	5,20 %
6 à 10 ans	5,75 %	4,94 %	5,36 %
plus de 10 ans	6,82 %	5,84 %	5,86 %
Livres sterling			
2 à 5 ans	6,13 %	5,51 %	5,60 %
6 à 10 ans	6,40 %	5,66 %	5,56 %
plus de 10 ans	6,46 %	5,88 %	5,60 %

La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 2 Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe.

L'évolution des provisions et autres dettes non courantes au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Entrée/ Dotation de l'exercice	Rembourse- ment/ Consom- mation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Désactua- lisation	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclasse- ment non courant/ courant	Autres mouve- ments	Au 31 décembre 2008
Provisions pour litiges fiscaux	95,7	40,6	-19,1	-0,7	-	1,6	8,9	-0,9	-0,6	0,5	126,0
Provisions pour litiges sociaux	10,3	2,7	-1,0	-2,2	-	0,1	-	-	-0,6	-	9,3
Provisions pour autres litiges	78,7	16,5	-4,0	-11,4	-	2,3	0,8	0,2	-10,0	3,1	76,2
Provisions pour engagements contractuels	268,1	177,0	-182,8	-0,2	-	-	0,4	-	-	-13,9	248,6
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	276,4	23,0	-39,9	-2,1	-	12,1	24,1	-2,6	-64,0	-0,4	226,6
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	539,6	0,3	-12,1	-1,1	-	39,3	10,3	-20,1	-34,1	-1,7	520,4
Provisions pour restructuration	1,3	0,2	-0,2	-0,1	-	-	-	-	-	-	1,2
Provisions propre assureur	133,8	27,3	-36,9	-0,2	-	3,6	-2,6	1,9	-0,3	0,1	126,7
Autres provisions	89,2	28,1	-9,3	-9,7	-	1,9	8,5	-4,7	-6,3	-0,7	97,0
Provisions non courantes hors engagements sociaux	1 493,1	315,7	-305,3	-27,7	-	60,9	50,4	-26,2	-115,9	-13,0	1 432,0
Provisions pour engagements sociaux	645,8	78,5	-84,1	-14,4	135,5	21,0	-12,3	-34,1	-	-7,7	728,2
PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES ⁽¹⁾	2 138,9	394,2	-389,4	-42,1	135,5	81,9	38,1	-60,3	-115,9	-20,7	2 160,2

(1) Les autres dettes non courantes présentées en 2006 dans le poste « Provisions et autres dettes non courantes » ont été reclassées dès 2007 principalement en besoin en fonds de roulement.

L'évolution des provisions courantes au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Dotations de l'exercice	Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Provisions pour litiges fiscaux	88,0	25,4	-30,1	-4,4	-2,0	-0,6	0,6	-13,7	63,2
Provisions pour litiges sociaux	28,7	15,7	-11,5	-3,6	-1,2	-0,1	0,6	0,1	28,7
Provisions pour autres litiges	125,5	51,9	-29,7	-39,6	-0,4	-0,6	10,7	-4,8	113,0
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	189,8	58,4	-116,3	-7,9	-4,2	-5,2	64,0	-19,8	158,8
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	65,9	4,9	-34,5	-0,3	-0,8	-4,4	34,1	3,8	68,7
Provisions pour restructuration	32,0	23,0	-21,2	-7,2	1,0	-1,0	-	-	26,6
Provisions propre assureur	100,4	49,3	-40,3	-2,8	-1,8	0,6	0,4	0,2	106,0
Autres provisions	195,4	102,2	-70,5	-39,6	-0,7	-4,1	5,6	19,8	208,1
PROVISIONS COURANTES	825,7	330,8	-354,1	-105,4	-10,1	-15,4	116,0	-14,4	773,1

Les **autres mouvements** sont constitués principalement par le reclassement des passifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Passifs classés comme détenus en vue de la vente » pour -16,3 millions d'euros (dont -13,4 millions d'euros en part non courante et -2,9 millions d'euros en part courante). Ce reclassement était de 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Aucun reclassement n'avait été effectué à ce titre en 2006.

L'analyse des provisions non courantes et courantes est la suivante :

PROVISIONS POUR LITIGES

Elles incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal, social et autres) que Veolia Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

Les Divisions Eau, Energie et Propreté sont les principaux contributeurs (respectivement 258,3 millions d'euros, 48,6 millions d'euros et 66,6 millions d'euros).

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Veolia Environnement est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant d'un provisionnement sous forme de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser. Ces provisions, pour un montant total de 248,6 millions d'euros, concernent essentiellement les métiers de l'Eau pour 157,9 millions d'euros et ceux de l'Energie pour 90,6 millions d'euros.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TRAVAUX EN COURS ET PERTES SUR CONTRATS À LONG TERME

Les principales provisions concernent les activités, de la Division Eau (activités d'ingénierie et de construction principalement) pour 65,6 millions d'euros, de la Division Transport pour 172,8 millions d'euros et de la Division Propreté pour 80,7 millions d'euros.

Les mouvements de périmètre concernent essentiellement l'effet de la mise à juste valeur du bilan d'acquisition de la société VSA Tecnitalia dans la Division Propreté pour 15,4 millions d'euros et de la cession des activités Clemessy et Crystal dans la Division Energie pour -10,0 millions d'euros.

La reprise de provision de l'année porte notamment sur des contrats d'ingénierie et de construction dans la Division Eau pour -60,1 et sur le contrat de la SNCM pour -26,3 millions d'euros, dans la Division Transport.

Ces provisions incorporent également les provisions pour garantie et service après vente dans les activités d'ingénierie et de construction.

PROVISIONS POUR COÛTS DE FERMETURE ET POSTÉRIEURS À LA FERMETURE

Cette catégorie regroupe les obligations légales ou contractuelles auxquelles le Groupe est soumis au terme de l'exploitation de sites (principalement provisions pour remise en état de site) et, d'une façon plus générale, les dépenses associées à la conservation de l'environnement telle que définie dans le cadre éthique de chaque entité (provision pour risques environnementaux).

L'ensemble de ces provisions s'élève à 589,1 millions d'euros et concernent principalement la Division Propreté pour 508,9 millions d'euros en 2008 contre 532,1 millions d'euros en 2007, 433,9 millions en 2006, et la Division Energie pour 63,8 millions d'euros en 2008 contre 55,6 millions d'euros en 2007 et 14,7 millions en 2006.

L'évolution de ces provisions résulte notamment de la désactualisation des provisions et des effets de change sensibles dans la Division Propreté, respectivement à hauteur de 34,6 millions d'euros et de -23,8 millions d'euros.

Les mouvements de périmètre sont principalement liés à la mise à la juste valeur des provisions de Thermal North America Inc. (Division Energie) dans le cadre de la valorisation de son bilan d'acquisition pour 10,1 millions d'euros.

Les provisions pour remise en état de site couvrent les obligations en matière de coûts de fermeture et post-exploitation à la fermeture de centres de stockage de déchets ultimes que le Groupe exploite et dont il assume la responsabilité, principalement dans la Division Propreté. Ces coûts provisionnels de remise en états de site sont provisionnés au prorata des tonnes de déchets enfouies sur la durée autorisée des installations et s'élèvent fin 2008 à 527,4 millions d'euros dont 469,1 millions d'euros dans la Division Propreté contre 452,8 millions d'euros fin 2007 et 428,5 millions d'euros fin 2006.

Les autres provisions sont relatives aux risques environnementaux à hauteur de 46,5 millions d'euros en 2008 contre 66,0 millions d'euros en 2007, 4,7 millions en 2006, ainsi qu'aux démantèlements d'usines dans l'Eau, l'Energie et la Propreté pour 15,3 millions d'euros en 2008 contre 18,2 millions d'euros en 2007, 5,4 millions en 2006.

PROVISIONS PROPRE ASSUREUR

Au 31 décembre 2008, elles s'élèvent à 232,7 millions d'euros et proviennent essentiellement de filiales d'assurance et de réassurance du Groupe pour 114,6 millions d'euros, de la Division Energie pour 39,7 millions d'euros et de la Division Transport pour 39,4 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions incluent des engagements divers enregistrés au niveau des filiales.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2008, elles ressortent à 728,2 millions d'euros dont 576,6 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (soumis à l'IAS19 et détaillé en note 32 Engagements sociaux) et 151,6 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme.

Pour rappel : l'évolution des provisions et autres dettes non courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Entrée/ Dotation de l'exercice	Remboursement/ Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Désactivation	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Provisions pour litiges fiscaux	65,3	34,2	-20,3	-1,5	-	0,7	5,8	-0,1	-1,9	13,5	95,7
Provisions pour litiges sociaux	3,2	3,8	-4,4	-0,1	-	-	0,1	-	-	7,7	10,3
Provisions pour autres litiges	94,5	19,5	-17,2	-10,9	-	2,0	0,5	-1,2	-9,5	1,0	78,7
Provisions pour engagements contractuels	287,8	164,6	-184,5	-3,7	-	-	0,8	-	-	3,1	268,1
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	312,6	36,4	-19,9	-2,3	-	14,7	-11,0	-1,2	-51,9	-1,0	276,4
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	398,3	8,5	-14,0	-4,8	-	40,4	84,2	-20,4	-15,1	62,5	539,6
Provisions pour restructuration	23,2	0,1	-0,2	-0,2	-	-	-17,0	-	-5,7	1,1	1,3
Provisions propre assureur	131,1	39,6	-36,8	-	-	1,6	-0,5	-3,6	-5,0	7,4	133,8
Autres provisions	131,6	37,8	-15,7	-21,8	-	2,1	2,6	-2,0	-7,8	-37,6	89,2
Provisions non courantes hors engagements sociaux	1 447,6	344,5	-313,0	-45,3	-	61,5	65,5	-28,5	-96,9	57,7	1 493,1
Provisions pour engagements sociaux *	749,0	66,6	-89,5	-6,2	-122,7	18,2	22,1	-10,7	-	19,1	645,8
Provisions non courantes	2 196,6	411,1	-402,5	-51,5	-122,7	79,7	87,6	-39,2	-96,9	76,8	2 138,9
Autres dettes non courantes	207,3	-	-	-	-	-	-	-	-207,3 ⁽¹⁾	-	-
PROVISIONS ET AUTRES DETTES NON COURANTES	2 403,9	411,1	-402,5	-51,5	-122,7	79,7	87,6	-39,2	-304,2	76,8	2 138,9

(1) Les autres dettes non courantes ont été reclassées principalement en besoin en fonds de roulement.

* Voir note 32. Engagements sociaux.

Pour rappel : l'évolution des provisions courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Dotation de l'exercice	Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Provisions pour litiges fiscaux	48,6	43,2	-15,9	-4,4	13,9	-0,4	1,9	1,0	88,0
Provisions pour litiges sociaux	23,5	15,1	-6,0	-3,2	0,1	-0,1	-	-0,7	28,7
Provisions pour autres litiges	103,9	54,7	-26,0	-30,1	4,1	-2,2	9,5	11,6	125,5
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	221,6	72,2	-149,5	-7,7	13,8	-3,3	51,9	-9,2	189,8
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	64,1	7,8	-24,7	-0,4	3,1	-3,0	15,1	3,9	65,9
Provisions pour restructuration	46,1	13,7	-11,9	-2,4	-17,8	-0,4	5,7	-1,0	32,0
Provisions propre assureur	83,1	53,8	-38,6	-1,1	-	-3,7	5,0	1,9	100,4
Autres provisions	235,0	98,6	-71,4	-29,3	2,1	-1,3	7,8	-46,1	195,4
PROVISIONS COURANTES	825,9	359,1	-344,0	-78,6	19,3	-14,4	96,9	-38,5	825,7

Note 18 (DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

L'évolution des dettes financières non courantes au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Augmen- tations/ souscriptions ⁽²⁾	Rembourse- ments	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur ⁽¹⁾	Effets de change	Reclasse- ments non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Emprunts obligataires	9 009,6	1 807,6	-37,7	47,0	442,8	-121,6	-68,8	18,7	11 097,6
Autres dettes financières non courantes	4 938,4	1 918,0	-147,1	58,4	10,0	-83,2	-711,7	-16,5	5 966,3
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	13 948,0	3 725,6	-184,8	105,4	452,8	-204,8	-780,5	2,2	17 063,9

(1) Les ajustements de juste valeur sont enregistrés en produits et charges financiers.

(2) L'augmentation de 3 725,6 millions d'euros comprend les nouvelles dettes de location financement qui s'élèvent à 135 millions d'euros.

Le traitement comptable des dettes financières non courantes est celui des passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Compte tenu de l'évolution des taux en 2008 en France et aux États-Unis, certains emprunts obligataires taux fixe ont fait l'objet d'opérations de couvertures. La comptabilité de couverture de juste valeur a été appliquée à ces opérations.

L'ajustement de valeur de 442,8 millions d'euros sur les emprunts obligataires est essentiellement lié à la baisse des taux sur 2008 ainsi qu'à l'augmentation du nombre de relations de couverture de juste valeur des dettes à taux fixe et se décompose de la façon suivante :

- sur les placements privés aux États-Unis : 19,5 millions d'euros ;

- sur les autres emprunts en dollars : 123,7 millions d'euros ;
- sur les autres séries d'EMTN (Euro Medium Term Notes) : 299,6 millions d'euros.

Les **variations de périmètre** proviennent essentiellement de la Division Eau pour 114,2 millions d'euros et concernent principalement les acquisitions au Royaume Uni et les prises de participations complémentaires en Israël.

Les **autres mouvements** sont principalement constitués à hauteur de -13,4 millions d'euros du reclassement des passifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Passifs classés comme détenus en vue de la vente ».

La ventilation des emprunts obligataires non courants par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Maturité		
				2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques ^(a)	7 588,6	8 191,1	10 290,9	22,2	2 545,8	7 722,9
Marché européen (i)	7 588,6	8 191,1	8 884,3	22,2	2 013,8	6 848,3
Marché américain (ii)	-	-	1 406,6	-	532,0	874,6
Placements privés ^(b)	309,1	288,8	320,2	-	145,7	174,5
Emprunt obligataire Three Valleys ^(c)	292,1	267,6	206,1	-	-	206,1
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance ^(d)	-	59,3	88,0	6,1	7,1	74,8
Autres < 50 M€ en 2008	227,7	202,8	192,4	33,6	27,9	130,9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	8 417,5	9 009,6	11 097,6	61,9	2 726,5	8 309,2

(a) Émissions Publiques :

(i) *Marché européen* : Au 31 décembre 2008, le montant au bilan des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 8 928,2 millions d'euros dont 8 884,3 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur s'élève à 182 millions d'euros à la clôture.

Au cours de l'exercice 2008, Veolia Environnement a procédé à de nouvelles émissions EMTN pour un montant nominal de 572 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008 (comptabilisées au bilan à hauteur de 560 millions d'euros) se décomposant comme suit :

- le 7 janvier 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche en livre sterling de maturité 2037 (série 24) pour 150 millions de livres sterling (157 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008) portant le montant total de la souche à 650 millions de livres sterling ;
- le 14 mars 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche euro de maturité 2017 (série 21) pour 140 millions d'euros portant le montant total de la souche à 1 140 millions d'euros ;
- le 1^{er} avril 2008, Veolia Environnement a procédé pour la première fois à la réouverture d'une souche d'obligation corporate indexée sur l'inflation, en l'occurrence la souche 2015 (série 15), indexée sur l'inflation européenne, pour 275 millions d'euros portant le montant total de la souche à 875 millions d'euros (avant indexation).

Par ailleurs, Veolia Environnement a procédé au cours de l'année 2008 au remboursement de trois émissions obligataires : le 15 février 2008, celle d'un montant de 300 millions d'euros réalisée en février 2006, le 27 juin 2008, celle d'un montant de 700 millions d'euros réalisée en juin 2001 et le 26 août 2008, celle d'un montant de 200 millions d'euros réalisée en février 2007. Compte tenu de leurs échéances, ces emprunts obligataires étaient classés en dettes financières courantes au 31 décembre 2007.

Deux emprunts obligataires ont été reclassés en dettes courantes compte tenu de leur échéance 2009, il s'agit :

- d'une émission obligataire de 660 millions de couronnes tchèques (21,5 millions d'euros équivalents au cours historique) arrivant à échéance le 29 avril 2009,
- d'une émission obligataire de 27 millions de dollars américains (22,2 millions d'euros au cours historique) arrivant à échéance le 4 mars 2009.

(ii) *Marché américain* : Du fait notamment du renforcement de la présence durable du Groupe aux Etats-Unis notamment par l'acquisition en 2007 de Thermal North America Inc. (Division Energie), Veolia Environnement a émis le 21 mai 2008, des obligations cotées aux Etats-Unis de 1,8 milliards de dollars américains à taux fixe en trois tranches (700 millions de dollars à 5 ans, 700 millions de dollars à 10 ans et 400 millions de dollars à 30 ans). Au 31 décembre 2008, l'encours du nominal est de 1 293,3 millions d'euros équivalent et le montant au bilan est de 1 406,7 millions d'euros (dont 123,7 millions d'euros de réévaluation à la juste valeur). Cette émission inaugurale sur le marché obligataire américain permet une meilleure adéquation entre les cash flows à long terme générés aux Etats-Unis et la dette native en dollars américains.

(b) *Placements privés* : Au 31 décembre 2008, le montant au bilan des placements privés réalisés aux Etats-Unis en 2003 (USPP) s'élève à 320,2 millions d'euros équivalents (dont 23,9 millions d'euros liés aux réévaluations). Ces emprunts obligataires se décomposent en cinq tranches :
 - tranches A, B, C à échéance 30 janvier 2013, de montants respectifs : 33 millions d'euros (au taux fixe de 5,84 %), 7 millions de livres sterling (au taux fixe de 6,22 %), 147 millions de dollars américains (au taux fixe de 5,78 %),
 - tranche D à échéance 30 janvier 2015 de 125 millions de dollars américains au taux fixe de 6,02 %,
 - tranche E à échéance 30 janvier 2018 de 85 millions de dollars américains au taux fixe de 6,31 %.

(c) *Emprunt obligataire Three Valleys* : L'emprunt obligataire de 200 millions de livres sterling émis par Three Valleys en Grande-Bretagne (Division Eau) en juillet 2004 au taux facial de 5,875 % est comptabilisé selon la méthode du coût amorti pour un montant de 206,1 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008. L'échéance de l'emprunt est le 13 juillet 2026.

(d) *Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance* : le nominal restant dû au 31 décembre 2008 de l'emprunt obligataire amortissable, émis en 1999 par Stirling Water Seafield Finance (filiale de Thames Water, Division Eau), s'élève à 91,5 millions de livres sterling. Il est comptabilisé selon la méthode du coût amorti pour un montant de 88,0 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008 (part non courante). Stirling Water était consolidée proportionnellement à hauteur de 49 % en 2007 et est consolidée en intégration globale depuis décembre 2008 suite au rachat des intérêts minoritaires. L'échéance de l'emprunt est le 26 septembre 2026.

Les principales composantes de la dette obligataire non courante sont les suivantes :

Opération

(Toutes les données sont exprimées
en millions d'euros)

	Date échéance finale	Devise	Nominal	Taux facial	Montant au bilan
Série 7	01/02/2012	EUR	1 000	5,88 %	1 000
Série 9	23/04/2010	CZK	22	Pribor 3M + 0,67 %	22
Série 10	28/05/2013	EUR	1 000	4,88 %	1 014
Série 10 bis	28/05/2018	EUR	750	5,38 %	778
Série 12	25/11/2033	EUR	700	6,13 %	695
Série 14	30/06/2015	USD	36	4,69 %	40
Série 15	17/06/2015	EUR	875	1,75 % (indexé sur l'inflation européenne)	929
Série 17	12/02/2016	EUR	900	4,00 %	904
Série 18	11/12/2020	EUR	600	4,38 %	635
Série 21	16/01/2017	EUR	1 140	4,38 %	1 155
Série 23	24/05/2022	EUR	1 000	5,13 %	1 044
Série 24	29/10/2037	GBP	683	6,13 %	668
Total émissions obligataires (EMTN)	n/a	n/a	8 706	n/a	8 884
Série USD Tranche 1	03/06/2013	USD	503	5,25 %	532
Série USD Tranche 2	01/06/2018	USD	503	6 %	547
Série USD Tranche 3	01/06/2038	USD	287	6,75 %	328
Total émissions publiques en dollars	n/a	n/a	1 293		1 407
USPP EUR 2013	30/01/2013	EUR	33	5,84 %	33
USPP GBP 2013	30/01/2013	GBP	7	6,22 %	7
USPP USD 2013	30/01/2013	USD	106	5,78 %	106
USPP USD 2015	30/01/2015	USD	90	6,02 %	100
USPP USD 2018	30/01/2018	USD	61	6,31 %	74
Total des placements privés US	n/a	n/a	297	n/a	320
Emprunt obligataire Three Valleys	13/07/2026	GBP	210	5,88 %	206
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance	26/09/2026	GBP	90	5,82 %	88
TOTAL PRINCIPAUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES	N/A	N/A	10 596	N/A	10 905

Les principales composantes des autres dettes financières non courantes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au	Au	Au	Maturité		
	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008	2 à 3 ans	4 à 5 ans	>5 ans
BWB et dettes d'entités ad-hoc ^(a)	2 067,1	1 234,8	1 392,4	204,7	154,3	1 033,4
Crédit syndiqué multi devises ^(b)	-	-	1 109,7	-	1 109,7	-
Location financement ^(c)	866,1	754,5	751,2	235,7	200,1	315,4
Crédit syndiqué en couronnes tchèques ^(d)	363,8	338,0	316,3	223,3	93,0	-
Engagements de rachat sur intérêts minoritaires (note 1.15.5) ^(l)	276,0	309,9	183,6	172,2	-	11,4
Aquiris ^(e)	164,2	184,2	175,4	15,8	17,4	142,2
Cogevolt ^(f)	358,8	259,7	170,6	131,0	35,3	4,3
Redal ^(g)	97,3	161,3	165,7	27,4	32,4	105,9
Delfluent ^(h)	102,3	118,3	107,6	7,9	8,3	91,4
Shenzhen ⁽ⁱ⁾	97,5	93,2	105,3	2,6	3,5	99,2
VSA Tecnitalia ^(j)	-	164,6	100,4	34,3	28,9	37,2
Annuités d'emprunt des collectivités ^(k)	101,1	67,3	53,4	26,7	22,2	4,5
Autres < 100 M€	1 089,9	1 252,6	1 334,7	352,7	236,4	745,6
AUTRES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	5 584,1	4 938,4	5 966,3	1 434,3	1 941,5	2 590,5

(a) BWB et dettes d'entités ad-hoc : La dette financière non courante Berliner Wasser Betriebe («BWB»), Division Eau, consolidée proportionnellement à 50 %, se décompose comme suit :

- la dette portée par les sociétés opérationnelles dont l'encours au 31 décembre 2008 s'élève à 1 113,1 millions d'euros contre 933,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 1 148,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;

- la dette des entités ad-hoc s'élève à 279,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 301,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à 318,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(b) Crédit syndiqué multi devises : Ce crédit syndiqué, multidevises à échéance 2012, porte sur un montant de 4 milliards d'euros. En octobre 2008 deux tirages ont été effectués en euros et zlotys polonais. Au 31 décembre 2008, ce crédit syndiqué était utilisé à hauteur de 1 110 millions d'euros (886 millions d'euros et 928 millions de zlotys polonais soit 224 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008).

(c) Location financement : Au 31 décembre 2008, les emprunts relatifs à la location financement viennent à échéance entre 2009 et 2031. Les taux d'intérêts sont soit fixes, soit variables (indexés sur l'EONIA, le T4M euro et le TAM euro ou leurs équivalents pour les financements en autres devises).

(d) Crédit syndiqué en couronnes tchèques : Ce crédit syndiqué, arrangé par Komerční Banka, Crédit Lyonnais, et ING Bank au bénéfice de Veolia Environnement, d'un montant de 12 milliards de couronnes tchèques est venu refinancer en 2005 le crédit syndiqué à 5 ans de 8 milliards de couronnes tchèques négocié en novembre 2003. Il est composé de deux tranches, l'une de 8 milliards de couronnes tchèques à échéance 29 juillet 2010, l'autre de 4 milliards de couronnes tchèques à échéance 27 juillet 2012. Au 31 décembre 2008, ce crédit syndiqué était utilisé à hauteur de 8,5 milliards de couronnes tchèques soit une contrevaletur de 316 millions d'euros.

(e) Aquiris : Ces financements portés par Aquiris dans le cadre du projet de construction de la station d'assainissement de la ville de Bruxelles Nord (Division Eau), ont été mis en place en décembre 2006. Ils sont constitués de deux lignes de crédit amortissables à taux variables. Au 31 décembre 2008, l'encours de ces lignes s'élevait à 175,4 millions d'euros.

(f) Cogevolt : Cette opération de titrisation de créances futures a été organisée dans le cadre du financement des installations de cogénération de la Division Energie. La dette reflète les paiements restant à effectuer au titre de l'amortissement des créances futures et s'échelonne jusqu'en mai 2012. Le taux fixe moyen relatif à cette dette est de 5,25 %.

(g) Redal : La dette sans recours portée par Redal au Maroc (Division Eau) arrivant à échéance le 31 décembre 2018 s'élève à 165,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(h) Delfluent : Il s'agit de 3 lignes de financement à taux variables portées par la société Delfluent BV (Division Eau), consolidée proportionnellement à 40 %, dans le cadre de la construction de la station d'assainissement de la ville de La Haye. L'une de ces lignes (d'un montant de 17,5 millions d'euros) est remboursable in fine, échéance 2009 (présentée en dette courante) tandis que les deux autres lignes, de maturité 2030, sont amortissables. Au 31 décembre 2008, l'encours global de ces trois lignes s'élevait à 128,3 millions d'euros.

(i) Shenzhen : Ce financement relatif au contrat de gestion globale de l'eau de la ville de Shenzhen et porté par Beijing Capital VW Invest. Co, est consolidé proportionnellement à 50 % à hauteur de 105,3 millions d'euros équivalents, au 31 décembre 2008. Il s'agit d'un emprunt en yuan renminbi chinois amortissable, arrivant à échéance en juin 2022 et dont le taux, révisable tous les six ans, est fixé à 6,93 % jusqu'à la prochaine échéance au 22 novembre 2010.

(j) VSA Tecnitalia : Il s'agit principalement, à hauteur de 100,4 millions d'euros, de deux lignes de financement amortissables à taux variable portées par la société VSA Tecnitalia (Société acquise en 2007, Division Propreté) dans le cadre de financements de projets d'usines de traitement thermique de déchets en Italie.

(k) Le Groupe assume certains engagements de redevance envers les collectivités locales en vertu de contrats de services publics. Le montant consolidé d'annuités d'emprunts aux collectivités au 31 décembre 2008 s'élevait à 53,4 millions d'euros.

(l) La diminution des engagements de rachat sur intérêts minoritaires est principalement liée à l'exercice de l'option de rachat sur la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM), par la Division Transport.

La ventilation des dettes financières non courantes par devise à l'origine (avant opérations de swaps) est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008
Euro	11 542,0	10 701,8	12 256,0
Dollar américain	558,2	641,7	2 066,9
Livre sterling	554,0	1 290,1	1 204,9
Couronne tchèque	447,1	418,7	377,8
Renminbi (yuan chinois)	183,8	218,1	286,6
Zloty polonais	64,7	88,2	277,0
Dirham marocain	nd	241,6	257,1
Won coréen	60,8	49,3	31,7
Couronne norvégienne	37,9	28,2	17,8
Dollar australien	17,4	9,9	0
Autres	535,7	260,4	288,0
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	14 001,6	13 948,0	17 063,9

Le Groupe a recours à des contrats de location financement pour financer certains actifs corporels d'exploitation et biens immobiliers qui sont inscrits à l'actif du bilan.

Les actifs financés en **location financière** se répartissent par nature comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles nettes	Actifs incorporels du domaine concédé	Actifs financiers opérationnels	Total
31 DÉCEMBRE 2008	455,1	173,8	271,0	899,9
31 décembre 2007	423,5	191,7	284,8	900,0
31 décembre 2006	433,0	327,1	362,7	1 122,8

Au 31 décembre 2008, les paiements minimums futurs au titre de ces contrats se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Locations financières [au bilan]
inférieur à 1 an	189,6
de 2 à 3 ans	299,4
de 4 à 5 ans	251,9
supérieur à 5 ans	412,0
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	1 152,9
Intérêts	273,3
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	879,6

Les loyers conditionnels ainsi que les revenus de sous location de la période comptabilisés en compte de résultat ne sont pas significatifs.

Pour rappel : l'évolution des dettes financières non courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Augmentations/ souscriptions	Rembour- sements	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclasse- ments non courant/ courant	Autres mouve- ments	Au 31 décembre 2007
Emprunts obligataires	8 417,5	1 712,6	-1,3	86,4	-47,0	-112,9	-1 050,5	4,8	9 009,6
Autres dettes financières non courantes	5 584,1	486,7	-1 361,6	1 564,6	8,8	-51,5	-1 046,9	-245,8	4 938,4
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	14 001,6	2 199,3	-1 362,9	1 651,0	-38,2	-164,4	-2 097,4	-241,0	13 948,0

Note 19 (DETTES FINANCIÈRES COURANTES

L'évolution des dettes financières courantes au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Dettes financières courantes	3 805,0	-1 435,5	151,0	-267,0	119,4	780,5	66,3	3 219,7

Le traitement comptable des dettes financières courantes est celui des passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les dettes financières courantes s'élevaient à 3 219,7 millions d'euros en 2008 contre 3 805,0 millions d'euros en 2007.

Cette diminution s'explique principalement par :

- le remboursement de la dette d'acquisition de Berlin de 600 millions d'euros dont l'échéance était le 17 janvier 2008 ;
- celui de l'EMTN série 20 de 300 millions d'euros (échéance le 15 février 2008) ;
- celui du solde de l'EMTN série 1 de 700 millions d'euros arrivant à échéance le 27 juin 2008 ; et
- celui de l'emprunt obligataire de 200 millions d'euros émis en janvier 2001 et remboursé en août 2008 ;

- compensés partiellement par l'augmentation de l'encours de billets de trésorerie de 813 millions d'euros et le reclassement de deux emprunts obligataires en dettes financières courantes compte tenu de leur échéance 2009 :

- une émission obligataire de 660 millions de couronnes tchèques (équivalent 21,5 millions d'euros au cours historique) arrivant à échéance le 29 avril 2009,
- une émission obligataire de 27 millions de dollars américains (équivalent 22,2 millions d'euros au cours historique) arrivant à échéance le 4 mars 2009.

Les **autres mouvements** sont constitués à hauteur de 28,4 millions d'euros du reclassement des passifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau, vers le poste « Passifs classés comme détenus en vue de la vente » et du reclassement du poste « trésorerie passive » pour 45 millions d'euros dans la Division Propreté.

Au 31 décembre 2008, les dettes financières courantes proviennent principalement de :

- Veolia Environnement SA pour 1 615,3 millions d'euros (dont billets de trésorerie pour 922 millions d'euros, émissions obligataires à échéance moins d'un an pour 44 millions d'euros, dette liée au programme de titrisation pour 374 millions d'euros et intérêts courus sur dettes pour 271 millions d'euros) ;
- la Division Eau pour 559,2 millions d'euros (dont la société porteuse du contrat Berlin pour 155,5 millions d'euros) ;
- la Division Propreté pour 473,7 millions d'euros ;
- la Division Energie pour 464,8 millions d'euros (dont la part courante du financement de Cogevolt pour 89 millions d'euros) ;
- la Division Transport pour 63,2 millions d'euros.

La part de ces dettes courantes relatives aux contrats de locations financières du Groupe ressort à 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 125,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 131,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Pour rappel : l'évolution des dettes financières courantes au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Dettes financières courantes	2 904,1	-1 464,8	421,4	-16,0	-132,3	2 097,4	-4,8	3 805,0

Note 20 (TRÉSORERIE PASSIVE

L'évolution de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2008
Veolia Eau	209,0	-3,4	5,2	0,1	-0,2	210,7
Veolia Propreté	130,6	6,7	7,8	-0,5	-45,5	99,1
Veolia Energie	91,7	-16,8	3,6	-1,5	0,9	77,9
Veolia Transport	26,0	19,1	1,5	-3,2	-	43,4
Autres	2,1	27,1	-	-0,9	6,3	34,6
TRÉSORERIE PASSIVE	459,4	32,7	18,1	-6,0	-38,5	465,7

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Pour rappel : l'évolution de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2007
Veolia Eau	135,3	65,8	12,0	-2,6	-1,5	209,0
Veolia Propreté	96,9	32,2	1,7	-2,2	2,0	130,6
Veolia Energie	174,5	-90,5	8,6	0,3	-1,2	91,7
Veolia Transport	26,2	-2,7	2,2	0,1	0,2	26,0
Autres	23,1	-20,4	0,4	-	-1,0	2,1
TRÉSORERIE PASSIVE	456,0	-15,6	24,9	-4,4	-1,5	459,4

Note 21 (PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Energie, cédées en décembre 2008, ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2008 et les exercices 2007 et 2006 présentés en comparatif.

Ventilation du produit des activités ordinaires (voir note 1.18)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Prestations de services	29 440,0	26 609,8	23 761,9
Ventes de biens	1 743,6	1 464,8	1 609,1
Revenus des actifs financiers opérationnels	400,4	345,1	351,0
Construction	4 621,5	3 512,5	2 219,0
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	36 205,5	31 932,2	27 941,0

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux activités de ventes de solutions technologiques de la Division Eau ainsi qu'aux ventes de produits liées aux activités de recyclage de la Division Propreté.

La forte augmentation du chiffre d'affaires de construction résulte notamment de la croissance de ces activités dans la Division Eau, dans la filiale Veolia Water Solutions & Technologies, particulièrement au Moyen-Orient.

Note 22 (RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les constituants de la formation du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Produit des activités ordinaires	36 205,5	31 932,2	27 941,0
Coûts des ventes	-30 418,4	-26 020,4 ⁽¹⁾	-22 581,6 ⁽¹⁾
<i>dont : pertes de valeur sur écarts d'acquisition et badwill constatés en résultat</i>	-319,9	18,2	10,7
<i>coûts de restructuration</i>	-29,2	-28,8	-25,1
Coûts commerciaux	-622,5	-560,7 ⁽¹⁾	-521,5 ⁽¹⁾
Coûts généraux et administratifs	-3 262,7	-2 932,2 ⁽¹⁾	-2 754,0 ⁽¹⁾
<i>dont : frais de Recherche et développement</i>	-92,1	-84,6	-66,4
Autres produits et charges opérationnels	49,4	63,6	40,3
<i>dont : plus ou moins values de cessions d'actifs ⁽²⁾</i>	48,9	106,6	50,9
<i>autres</i>	0,5	-	15,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 951,3	2 482,5	2 124,2

(1) Dans le cadre des actions en cours d'amélioration de la productivité, le Groupe a procédé en 2008 à un reclassement de certaines dépenses entre coûts des ventes et frais généraux, administratifs et commerciaux, sans impact sur le résultat opérationnel. L'impact de ce reclassement sur les postes de Coûts des ventes, Coûts commerciaux et Coûts généraux et administratifs est respectivement de 256,0 millions d'euros, -29,9 millions d'euros et -226,1 millions d'euros en 2007 et de 214,9 millions d'euros, -27,6 millions d'euros et -187,3 millions d'euros en 2006.

(2) Essentiellement plus-value de cession d'actifs financiers, au total, les plus-values de cession industrielles et financières s'élèvent à 115,7 millions d'euros contre 171 millions d'euros au 31 décembre 2007, les plus-values sur actifs classés comme détenus en vue de la vente s'élèvent à 172,5 millions d'euros contre 0,7 au 31 décembre 2007.

Le montant des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2008 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES	-2 674,2	1 014,7	-1 659,5	-1 460,0	-1 412,7
Amortissements	-1 711,5	22,2	-1 689,3	-1 542,6	-1 351,4
Actifs corporels	-1 285,1	22,2	-1 262,9	-1 173,8	-1 041,9
Actifs incorporels	-426,4		-426,4	-368,8	-309,5
Pertes de valeur	-286,6	146,0	-140,6	-48,0	-57,8
Actifs corporels	-8,3	8,0	-0,3	-35,7	-16,2
Actifs incorporels	-74,3	4,2	-70,1	-0,7	-7,8
Stocks	-51,9	8,6	-43,3	-1,7	-2,6
Créances clients	-144,1	111,6	-32,5	-39,7	-37,6
Autres créances d'exploitation et hors exploitation	-8,0	13,6	5,6	29,8	6,4
Provisions courantes et non courantes opérationnelles hors renouvellement	-676,1	846,5	170,4	130,6	-3,5
Provisions opérationnelles non courantes hors renouvellement	-379,0	429,7	50,7	51,5	-103,4
Provisions opérationnelles courantes	-297,1	416,8	119,7	79,1	99,9
CHARGES DE RENOUVELLEMENT*			-390,3	-358,4	-368,1
PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CESSIONS SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION ET BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT			-319,9	18,2	0,6
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS			-2 369,7	-1 800,2	-1 780,2

* **Charges de renouvellement** : l'ensemble des coûts de renouvellement du domaine concédé dans le contexte des contrats de délégation de service public en France est considéré, dans le tableau des flux de trésorerie, comme un investissement, que les ouvrages aient été financés ou non à l'origine par les concessionnaires. Ainsi, dans le passage du résultat net aux flux de trésorerie d'exploitation, l'ensemble des coûts de renouvellement est éliminé dans la rubrique amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnelles.

Les amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels au tableau de flux de trésorerie incluent les amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels reclassés en résultat des activités non poursuivies pour -0,2 millions d'euros en 2008,

-24,9 millions d'euros en 2007 (principalement Clemessy Crystal en 2008, 2007 ainsi que Veolia Transport Danemark en 2007).

Pour rappel : le montant, publié avant retraitement des cessions Clemessy et Crystal, des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2007 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES	-2 529,8	1 067,5	-1 462,3	-1 409,8
Amortissements	-1 572,1	24,0	-1 548,1	-1 356,8
Actifs corporels	-1 202,2	24,0	-1 178,2	-1 045,8
Actifs incorporels	-369,9	-	-369,9	-311,0
Pertes de valeur	-234,6	186,6	-48,0	-59,7
Actifs corporels	-43,3	7,6	-35,7	-16,2
Actifs incorporels	-1,3	0,6	-0,7	-7,8
Stocks	-9,5	8,0	-1,5	-2,4
Créances clients	-166,4	126,5	-39,9	-38,9
Autres créances d'exploitation et hors exploitation	-14,1	43,9	29,8	5,6
Provisions courantes et non courantes opérationnelles hors renouvellement	-723,1	856,9	133,8	6,7
Provisions opérationnelles non courantes hors renouvellement	-395,8	450,3	54,5	-99,1
Provisions opérationnelles courantes	-327,3	406,6	79,3	105,8
CHARGES DE RENOUVELLEMENT*			-358,4	-368,1
PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CESSIONS SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION ET BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT			18,2	0,6
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS			-1 802,5	-1 777,3

Détail des pertes de valeur et effets des cessions sur les écarts d'acquisition

Les pertes de valeurs des écarts d'acquisition se décomposent ainsi (voir également note 4 Écarts d'acquisitions) :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Propreté Allemagne	-343,0	-	-
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Transport « Autres Europe »	-55,3	-	-
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Eurolines	-	-6,9	-
Constatation des badwills en résultat - Veolia Eau	2,3	-	11,2
Constatation des badwills en résultat - SNCM	70,2	10,9	-
Constatation des badwills en résultat suite aux souscriptions de capital par les salariés – Lodz (Veolia Energie – Pologne)	2,1	10,3	-
Autres	3,8	3,9	-0,5
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et badwills constatés en résultat présentés au compte de résultat en coûts des ventes	-319,9	18,2	10,7
Correction d'affectation du prix d'acquisition dans l'UGT Veolia Eau Allemagne	-	-	-2,8
Perte de valeur sur écart d'acquisition de l'UGT Allemagne Transport	-	-	-7,3
Pertes de valeur et effets des cessions sur écarts d'acquisition présentés au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels	-	-	-10,1
TOTAL DES PERTES DE VALEUR ET EFFETS DES CESSIONS SUR ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES BADWILLS CONSTATÉS EN RÉSULTAT	-319,9	18,2	0,6

Coûts de restructuration

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Charges de restructuration	-34,7	-29,7	-30,5
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	5,5	0,8	5,3
COÛTS DE RESTRUCTURATION	-29,2	-28,8	-25,2

Au 31 décembre 2008, les coûts de restructuration se situent dans les Divisions Eau (-3,8 millions d'euros), Propreté (-13,7 millions d'euros) essentiellement en Allemagne, Energie (-8,8 millions d'euros) et Transport (-2,9 millions d'euros).

Charges de personnel

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Frais de personnel	-10 449,5	-9 573,7	-8 542,5
Participation et intéressement	-172,1	-166,6	-164,7
Rémunérations en actions (IFRS2)	-5,5	-65,4	-40,9
CHARGES DE PERSONNEL	-10 627,1	-9 805,7	-8 748,1

Les frais liés aux rémunérations en actions IFRS2 au titre de l'exercice 2008 (5,5 millions d'euros) sont liés exclusivement aux programmes de stock options et d'attribution d'actions gratuites en 2007 et dans les années antérieures. En 2008, aucun nouveau plan d'options d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune opération d'actionnariat salarié n'ont eu lieu sur l'exercice.

Frais de Recherche et développement

Ils s'élèvent respectivement à 92,1 millions d'euros, 84,6 millions d'euros et 66,4 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006.

Note 23 (COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le détail des produits et charges constitutifs du coût de l'endettement financier est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Produits	203,4	152,2	82,8
Charges	-1 128,1	-971,0	-784,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-924,7	-818,8	-701,9

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non comptablement de couverture.

La hausse du coût de l'endettement financier résulte de :

- l'augmentation de l'endettement financier moyen passé de 14 609 millions d'euros en 2007 à 16 142 millions d'euros en 2008 ;

- l'augmentation du taux de financement liée à la hausse du coût de la liquidité, la trésorerie gérée étant placée sur des supports à court terme au risque limité alors que les refinancements de dettes externes sont réalisés sur des maturités longues dans un contexte de forte volatilité des taux d'intérêts.

Le taux de financement (défini comme le coût de l'endettement financier net hors variations de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net mensuel de la période) passe de 5,49 % en 2007 à 5,61 % en 2008.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Passifs financiers évalués selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif	-1 036,3	-893,1	nd
Commissions non incluses dans le TIE	-3,1	-4,2	nd
Charges sur l'endettement	-1 039,4	-897,3	-750,9
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)*	138,6	129,5	81,0
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-23,9	-51,0	-32,0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-924,7	-818,8	-701,9

* Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » comprend au 31 décembre 2008 les éléments suivants :

- la réévaluation de dettes couvertes par une relation de couverture de juste valeur pour -442,8 millions d'euros ;
- la réévaluation des instruments dérivés de couverture de juste valeur pour 437,8 millions d'euros ;
- les charges de désactualisation liées aux engagements de rachat sur intérêts minoritaires pour -18,0 millions d'euros ;
- les résultats sur instruments dérivés de « trading » pour 6,4 millions d'euros dont 8,1 millions d'euros au titre des instruments dérivés de taux et -1,7 millions d'euros au titre des instruments dérivés de change (voir note 30) ;
- l'écart résiduel sur cette rubrique est constitué de la somme des flux d'intérêts sur les relations de couverture (fair value hedge et cash flow hedge).

Par ailleurs, la charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise et de couverture de flux de trésorerie n'est pas significative en 2008.

Les produits d'intérêts pour les instruments évalués selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (y compris produits d'intérêts comptabilisés en résultat opérationnel et en autres produits et charges financiers) s'élèvent à 429,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les charges d'intérêts pour les instruments évalués selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (y compris charges d'intérêts comptabilisées en résultat opérationnel et en autres produits et charges financiers) est de -1 036,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 24 (AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Gains nets sur les prêts et créances ⁽¹⁾	30,6	57,4	21,5
Résultats sur actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	9,3	10,3	9,7
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	35,1	5,4	-21,6
Désactualisation des provisions	-74,0	-59,5	-15,9
Résultat de change	-42,7	-2,1	-13,9
Autres	-9,5	-7,4	-11,6
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	-51,2	4,1	-31,8

(1) Comprend des dépréciations de valeur pour -19,3 millions d'euros en 2008, contre -7,1 millions d'euros en 2007 et -8,4 millions en 2006.

(2) Dont dividendes reçus pour 8,4 millions d'euros en 2008, contre 8,8 millions d'euros en 2007 et 6,7 millions en 2006.

Les autres revenus et charges financiers passent de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 à -51,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cette variation résulte principalement :

- de la diminution des gains et pertes sur les prêts et créances pour -26,8 millions d'euros dont 26,5 millions d'euros étaient liés en 2007 à des produits d'intérêts sur les créances drainage sur le Land de Berlin suite à la résolution de ce litige ;
- de la dégradation de l'effet de désactualisation des provisions pour -14,5 millions d'euros ; cet effet de désactualisation

comprend principalement l'effet sur les provisions pour remise en état des sites dans la Division Propreté, ceux relatifs aux engagements de retraite déterminés conformément à la norme IAS19 ainsi que la désactualisation des provisions pour contrats déficitaires long terme ;

- de l'appréciation de l'euro contre certaines devises ;
- de la prise en compte de risques liés à des participations minoritaires dans des entreprises associées.

Note 25 (IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT)

ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-382,7	-415,0	-334,7
France	-90,5	-108,7	-78,9
Autres pays	-292,2	-306,3	-255,8
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	-86,1	-2,9	-74,3
France	-29,4	-95,1	-98,7
Autres pays	-56,7	92,2	24,4
TOTAL DE LA CHARGE FISCALE	-468,8	-417,9	-409,0

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement à compter du 1^{er} janvier 2001 (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2006). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt sur les sociétés courant calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

En 2006, le groupe fiscal américain a été restructuré. Cette opération est toujours en cours de revue par l'administration fiscale américaine (voir notes 12 et 37).

L'évolution de la charge d'impôt en 2008 s'explique par :

- la revue du plan d'affaires de Sulo dans la Division Propreté en Allemagne générant une perte d'impôt différé actif de (42) millions d'euros ;

- l'absence d'impôts différés actifs dans certaines filiales en déficit compte tenu de projections de résultats fiscaux insuffisants dans un horizon de 5 ans ;
- un changement de réglementation de la déductibilité des amortissements au Royaume-Uni (-36 millions d'euros) ;
- l'impact favorable, au cours de l'exercice 2007, des baisses de taux en Allemagne et au Royaume-Uni (produit de 54,6 millions d'euros).

Le montant d'impôts comptabilisés sur l'exercice 2008 relatif à l'impôt courant des exercices précédents est de -6,5 millions d'euros.

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Résultat courant avant impôts	975,4	1 667,8	1 390,5
Impôts sur le résultat	-468,8	-417,9	-409,0
Taux d'imposition légal	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Pertes de valeurs nettes sur écarts d'acquisition non déductibles	9,65 %	0,11 %	0,17 %
Différences de taux	-0,04 %	-7,53 %	-5,81 %
Visibilité fiscale	-6,17 %	-4,50 %	-6,12 %
Dividendes	2,78 %	2,14 %	1,47 %
Impôts sans base	4,66 %	1,67 %	0,71 %
Paiements en actions ⁽²⁾	-	-	0,81 %
Autres	2,75 %	-1,26 %	3,75 %
TAUX D'IMPOSITION RÉEL ⁽¹⁾	48,06 %	25,06 %	29,41 %

(1) Le taux d'imposition réel est égal au montant de la charge fiscale divisé par le résultat net des activités poursuivies retraits de cette même charge fiscale et des résultats des entreprises associées.

(2) Information non significative compte tenu des nouvelles dispositions fiscales depuis 2007.

Note 26 (RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il passe de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'augmentation des résultats des entreprises associées résulte essentiellement de l'amélioration des résultats de la Compagnie Méridionale de Navigation dans la Division Transport et des filiales de Veolia Propreté en Asie, ainsi que de la mise en équivalence en 2008 de certaines entreprises associées dans le sous-groupe Sulo (Division Propreté Allemagne).

Par ailleurs, le résultat des entreprises associées réalisé dans le sous-groupe Clemessy, cédé en décembre 2008, a été reclassé en résultat des activités non poursuivies à hauteur de 0,1 million d'euros sur l'exercice 2008 et de 0,2 million d'euros sur les exercices 2007 et 2006.

Note 27 (RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours du premier semestre 2006, Veolia Environnement a décidé de se retirer du partenariat qu'il avait avec la Royal Bank of Scotland dans l'Eau en Grande-Bretagne et de céder sa participation dans Southern Water. Compte tenu des effets sur l'activité Eau en Grande-Bretagne et du dénouement d'engagements au niveau de Veolia Environnement, cette opération a été traduite comptablement en résultat net des activités non poursuivies conformément à la norme IFRS5.

Le 31 août 2007, l'activité danoise de la Division Transport a été cédée. Cette activité a été qualifiée comptablement d'activités non poursuivies.

Fin décembre 2008, les activités Clemessy et Crystal de la Division Energie ont été cédées pour un prix, avant frais de cession, de 299,6 millions d'euros intégralement perçus le 16 décembre 2008. À cette date, la trésorerie nette des entités cédées s'élève à 73,3 millions d'euros. La valeur d'entreprise de l'ensemble cédé ressort donc à 226,3 millions.

Ces activités ont été consolidées pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date de cession, sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, le résultat de ces activités pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 a été reclassé ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Le résultat des activités non poursuivies au 31 décembre 2008 provient essentiellement des activités Clemessy et Crystal. Au 31 décembre 2007 ce résultat comprend également les activités danoises de la Division Transport. Au 31 décembre 2006, il comprend également les activités de Southern Water.

Le montant constaté sur les activités Clemessy et Crystal de la Division Energie au titre de l'exercice 2008 correspond aux résultats de la période augmentés de la plus value de cession nette d'impôts.

L'évolution du résultat net des activités non poursuivies est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Résultat des activités non poursuivies	8,2	-12,5	-46,8
Plus ou moins-values de cession	176,5	0,7	3,8
Effets fiscaux	-0,5	-	50,6
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	184,2	-11,8	7,6

Au 31 décembre 2008, le résultat net des activités non poursuivies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Crystal Clemessy ⁽¹⁾	Southern Water ⁽²⁾	Activités danoises Transport ⁽³⁾	Total
Résultat des activités non poursuivies	8,4	1,9	-2,1	8,2
Plus ou moins-values de cession	176,5			176,5
Effets fiscaux	-0,5			-0,5
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	184,4	1,9	-2,1	184,2

(1) Activités cédées au cours de l'exercice 2008, cession des deux UGT Clemessy et Crystal en une même opération.

(2) Activité cédée au cours de l'exercice 2006

(3) À la suite d'une décision prise en 2006, activité cédée au cours de l'exercice 2007.

Les principaux indicateurs du compte de résultat au **31 décembre 2008** des activités non poursuivies sont les suivants :

(en millions d'euros)	Clemessy Crystal ⁽¹⁾	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	620,1			620,1
Résultat opérationnel	10,3	1,9	-3,5	8,7
Éléments financiers	0,9			0,9
Charge d'impôts sur les sociétés	-2,9		1,4	-1,5
Résultats des entreprises associées	0,1			0,1
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	8,4	1,9	-2,1	8,2

(1) Pour la période du 1er janvier au 16 décembre 2008, date de cession, le produit des activités ordinaires des deux UGT Clemessy et Crystal est respectivement de 447,8 millions d'euros et 172,3 millions d'euros.

Le résultat net des activités non poursuivies au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Clemessy Crystal ⁽¹⁾	Southern Water ⁽²⁾	Activités danoises Transport ⁽³⁾	Total
Résultat des activités non poursuivies	11,4	-1,9	-22,0	-12,5
Plus ou moins-values de cession			0,7	0,7
Effets fiscaux				-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	11,4	-1,9	-21,3	-11,8

(1) Activité cédée au cours de l'exercice 2008.

(2) Activité cédée au cours de l'exercice 2006.

(3) À la suite d'une décision prise en 2006, activité cédée au cours de l'exercice 2007.

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 31 décembre 2007 des activités non poursuivies sont les suivants :

(en millions d'euros)	Clemessy Crystal	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	696,0		65,5	761,5
Résultat opérationnel	14,4	-1,9	-20,5	-8,0
Éléments financiers	-1,0		-1,5	-2,5
Charge d'impôts sur les sociétés	-2,2			-2,2
Résultats des entreprises associées	0,2			0,2
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	11,4	-1,9	-22,0	-12,5

(1) Le produit des activités ordinaires des deux UGT Clemessy et Crystal est respectivement pour l'exercice 2007, de 535,1 millions d'euros et 160,9 millions d'euros.

Le résultat net des activités non poursuivies au 31 décembre 2006 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Clemessy Crystal	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Résultat des activités non poursuivies	7,0	-1,9	-51,9	-46,8
Plus ou moins-values de cession	-	3,8	-	3,8
Effets fiscaux	-	50,6	-	50,6
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	7,0	52,5	-51,9	7,6

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 31 décembre 2006 des activités non poursuivies sont les suivants :

(en millions d'euros)	Clemessy Crystal ⁽¹⁾	Southern Water	Activités danoises Transport	Total
Produit des activités ordinaires	679,4	-	108,2	787,6
Résultat opérationnel	8,7	-4,4	-51,2	-46,9
Éléments financiers	-1,3	-	-2,6	-3,9
Charge d'impôts sur les sociétés	-0,6	-	1,9	1,3
Résultats des entreprises associées	0,2	2,5	-	2,7
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES	7,0	-1,9	-51,9	-46,8

(1) Le produit des activités ordinaires des deux UGT Clemessy et Crystal est respectivement pour l'exercice 2006, de 521,1 millions d'euros et 158,3 millions d'euros.

Les bilans des sous-groupes Clemessy et Crystal sont les suivants :

Sous-groupe Clemessy

Clemessy conçoit et réalise des travaux multi-techniques, principalement des travaux électriques, des travaux d'automatisation des procédés de fabrication ou encore des travaux sur systèmes mécanisés, qu'il s'agisse de travaux d'installation ou de maintenance. Le Groupe intervient principalement en France.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actif		
Actifs non courants	112	104
Actifs courants	268	250
Trésorerie et équivalents	13	8
TOTAL DE L'ACTIF	393	362
Passif		
Capitaux propres	107	102
Passifs non courants	27	24
Passifs courants	259	236
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	393	362

Sous-groupe Crystal

Crystal est le deuxième acteur français dans l'installation de génie climatique. Les activités de Crystal correspondent à la conception et réalisation de travaux d'installations liés à des projets de construction ou de rénovation.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actif		
Actifs non courants	9	10
Actifs courants	78	78
Trésorerie et équivalents	2	4
TOTAL DE L'ACTIF	89	92
Passif		
Capitaux propres	5	4
Passifs non courants	4	5
Passifs courants	80	83
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	89	92

Note 28 (PART DES MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET

La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires représente 304,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 326,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 236,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elle concerne les actionnaires minoritaires de filiales.

La ventilation des intérêts minoritaires par Division est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Veolia Eau ^(a)	118,9	178,9	115,7
Veolia Propreté	18,3	21,8	18,6
Veolia Energie ^(b)	144,8	96,4	87,1
Veolia Transport	19,4	28,9	14,7
Autres	2,7	0,9	0,1
INTÉRÊTS MINORITAIRES	304,1	326,9	236,2

(a) Dont minoritaires en Allemagne (Eaux de Berlin et Stadtwerke de Braunschweig) : 69 millions d'euros en 2006, 120,5 millions d'euros en 2007 et 75,9 millions d'euros en 2008.

(b) Dont quote-part EDF dans Dalkia Holding 58,1 millions d'euros en 2006, 68,2 millions d'euros en 2007 et 121,7 millions d'euros en 2008, contrat de Lodz 13,1 millions d'euros en 2006 et 21,4 millions d'euros en 2007 et 14,4 millions d'euros en 2008.

Note 29 (RÉSULTATS NETS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action, pour l'ensemble des activités.

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Calcul du nombre moyen d'actions ordinaires (en millions de titres)			
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action non dilué	457,4	430,0	398,8
Actions théoriques supplémentaires issues des plans d'achat ou de souscription d'actions	1,8	5,0	3,6
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action dilué (en millions de titres)	459,2	435,0	402,4
Résultat net part du Groupe par action (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe	405,1	927,9	758,7
Résultat net part du Groupe par action :			
<i>Non dilué</i>	0,89	2,16	1,90
<i>Dilué</i>	0,88	2,13	1,89
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies	121,4	-15,6	5,2
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action :			
<i>Non dilué</i>	0,27	-0,04	0,01
<i>Dilué</i>	0,26	-0,04	0,01
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN MILLIONS D'EUROS)			
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	283,7	943,5	753,5
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action :			
<i>Non dilué</i>	0,62	2,19	1,89
<i>Dilué</i>	0,62	2,17	1,87

Les seuls instruments potentiellement dilutifs reconnus sur les trois périodes par Veolia Environnement sont les options d'achat ou de souscription d'actions.

Le nombre d'actions théorique supplémentaire provient des plans d'achat ou de souscription d'actions. Le nombre, dans son

calcul, prend en compte le différentiel de prix d'exercice des plans 2000 à 31,41 euros, 2001 à 40,59 euros, 2002 à 36,65 euros, 2003 à 22,14 euros, 2004 à 24,32 euros, 2006 à 44,03 euros et 2007 à 57,05 euros avec le cours moyen de l'action Veolia Environnement en 2008 à 37,91 euros.

Note 30 (GESTION DES RISQUES FINANCIERS)

OBJECTIFS ET ORGANISATION DU GROUPE

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- les risques de marché présentés en note 30.1 :
 - risque de taux d'intérêt, présenté en note 30.1.1, (Couverture de juste valeur de taux couverture de flux de trésorerie et dérivés de taux non qualifiés de couverture),
 - risque de change, présenté en note 30.1.2 (Couverture des investissements nets à l'étranger, couverture des expositions de change bilantielles par des dérivés non qualifiés de couverture, dérivés incorporés, exposition globale au risque de change),
 - risque sur matières premières, présenté en note 30.1.3 (risque sur carburants, combustibles et électricité, risque sur droit d'émission de gaz à effet de serre),
- risque action, présenté en note 30.1.4, et
- risque de contrepartie, présenté en note 30.1.5 ;
- le risque de liquidité présenté en note 30.2 ;
- le risque de crédit présenté en note 30.3.

30.1 Gestion des risques de marchés

N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité des risques de marchés, le Groupe a mis en place une gestion centralisée de ces aléas financiers dans le cadre des principes de sécurité, de transparence et d'efficacité fixés par la direction générale.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt, de change et de matières premières.

La juste valeur au bilan des instruments financiers dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	389,1	116,8	71,1	113,0	80,9	77,4
Couvertures de juste valeur	378,9	7,4	21,2	48,9	45,2	16,3
Couvertures de flux de trésorerie	0,3	96,6	11,8	41,0	6,8	48,4
Dérivés non qualifiés de couverture	9,9	12,8	38,1	23,1	28,9	12,7
Instruments dérivés de change	172,7	61,7	105,2	49,2	56,5	42,7
Couvertures d'investissements nets	65,1	8,0	78,3	13,6	42,0	4,3
Dérivés non qualifiés de couverture	107,6	53,7	26,9	35,6	14,5	38,4
Autres instruments dérivés dont matières premières	89,4	107,3	61,8	35,6	64,2	25,8
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	651,2	285,8	238,1	197,8	201,6	145,9
Dont instruments dérivés non courants	508,4	159,9	123,7	163,8	201,6	145,9
Dont instruments dérivés courants	142,8	125,9	114,4	34,0	nd	nd

Les justes valeurs des instruments dérivés inscrites au bilan et leur mode de détermination se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Modèle interne avec paramètres observables		Modèle interne avec certains paramètres non observables	
	Actif	Passif	(en %)		(en %)	
			Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	389,1	116,8	100 %	100 %	-	-
Instruments dérivés de change	172,7	61,7	100 %	100 %	-	-
Autres instruments dérivés dont matières premières	89,4	107,3	34,4 %	83,9 %	65,6 %	16,1 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	651,2	285,8	91,0	94,0	9,0	6,0

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont des instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achats d'électricité

de maturité très longue), ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières) en particulier pour les échéances éloignées. Les paramètres sont alors estimés par les experts de Veolia Environnement.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Modèle interne avec paramètres observables		Modèle interne avec certains paramètres non observables	
	Actif	Passif	(en %)		(en %)	
			Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	71,1	113,0	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Instruments dérivés de change	105,2	49,2	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Autres instruments dérivés dont matières premières	61,8	35,6	27,5 %	56,7 %	72,5 %	43,3 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	238,1	197,8	81,2 %	92,2 %	18,8 %	7,8 %

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		Modèle interne avec paramètres observables		Modèle interne avec certains paramètres non observables	
	Actif	Passif	(en %)		(en %)	
			Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	80,9	77,4	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Instruments dérivés de change	56,5	42,7	100,0 %	100,0 %	- %	- %
Autres instruments dérivés dont matières premières	64,2	25,8	13,1 %	7,8 %	86,9 %	92,2 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	201,6	145,9	72,3 %	83,7 %	27,7 %	16,3 %

30.1.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de ses actifs financiers opérationnels (voir note 31 informations complémentaires sur les actifs et passifs financiers) et de son endettement financier net. Le Groupe gère une position taux fixe/taux variable par devise afin de limiter l'impact des variations d'intérêts sur son résultat tout en optimisant le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêts.

Dérivés de taux qualifiés de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur de taux permet de variabiliser une dette ou un actif financier à taux fixe afin de se prémunir contre les variations de juste valeur de cet actif ou passif financier de taux. Une couverture de flux de trésorerie permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs.

Les justes valeurs des instruments dérivés de taux inscrites au bilan se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de dérivés de taux		389,1	116,8	71,1	113,0	80,9	77,4
Couverture de juste valeur	30.1.1.1	378,9	7,4	21,2	48,9	45,2	16,3
Couvertures de flux de trésorerie	30.1.1.2	0,3	96,6	11,8	41,0	6,8	48,4
Dérivés non qualifiés de couverture	30.1.1.3	9,9	12,8	38,1	23,1	28,9	12,7

La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variation des taux d'intérêt. Ainsi, les dettes à taux fixes sont soumises à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celles-ci sur le marché, alors que les dettes à taux variables impactent les résultats financiers futurs.

La dette court terme est principalement indexée sur des indices de taux court (Eonia pour le programme de billets de trésorerie et Euribor/Libor pour les principales autres lignes de dette court terme). La dette moyen et long terme du Groupe est composée de dettes à taux fixe et à taux variable. Les principales monnaies d'endettement sont : l'euro, la livre sterling, le dollar américain, la couronne tchèque, le renminbi et le zloty.

Exposition au risque de taux d'intérêt : répartition de la dette brute entre taux fixe et taux variable :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale
Taux fixe	14 055,2	69,0 %	12 129,7	66,5 %	11 290,6	65,1 %
Taux variable	6 322,6	31,0 %	6 111,0	33,5 %	6 042,3	34,9 %
Total avant couverture	20 377,8	100,0 %	18 240,7	100,0 %	17 332,9	100,0 %
Taux fixe	9 960,8	48,0 %	9 759,2	53,6 %	9 148,6	52,7 %
Taux variable capé (caps actifs)	36,0	0,2 %	1 401,7	7,7 %	1 862,6	10,8 %
Taux variable	10 752,5	51,8 %	7 052,1	38,7 %	6 350,5	36,5 %
Total après couverture et ré-évaluation à la juste valeur des dettes à taux fixe ⁽¹⁾	20 749,3	100,0 %	18 213,0	100,0 %	17 361,7	100,0 %
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture (actifs)/passifs	-371,5		27,7		-28,8	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES AU COÛT AMORTI	20 377,8		18 240,7		17 332,9	

(1) Y compris trésorerie passive.

Au 31 décembre 2008, la dette brute totale après couverture est à taux fixe à hauteur de 48,2 % (dont 0,2 % à taux variable capé) et à taux variable à hauteur de 51,8 %. Au 31 décembre 2008, seuls deux caps en euros pour un notionnel de 36 millions d'euros sont actifs.

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 3 850 millions d'euros dont la rémunération est indexée pour l'essentiel sur les taux variables.

L'endettement financier net après couverture est de 16 528 millions d'euros soit 58,5 % à taux fixe (dont 0,2 % à taux variable capé) et 41,5 % à taux variable.

Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt à partir de la dette financière brute à taux variable nette des disponibilités.

Le tableau ci-dessous synthétise les maturités de la position à taux variables du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	3 850	-	-	3 850
Total passifs à taux variable	-3 638	-1 972	-713	-6 323
Position nette variable avant gestion	212	-1 972	-713	-2 473
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	-1 400	-2 983	-4 383
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS GESTION ET COUVERTURE ACTIVE	212	-3 372	-3 696	-6 856

(1) Instruments financiers de couverture ne tenant pas compte des caps non actifs qui s'élèvent à 400 millions de dollars américains et 100 millions d'euros.

L'analyse de sensibilité des charges financières au risque de taux est réalisée pour les actifs et passifs financiers et le portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre 2008. Compte tenu de la structure d'endettement financier net du Groupe et de son portefeuille de dérivés, une variation des taux d'intérêt impacterait le résultat via le coût de la dette à taux variable, la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de trading et les placements du Groupe.

L'analyse de sensibilité des capitaux propres au risque de taux est réalisée pour la réserve de couverture de flux de trésorerie. L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur de marché des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie à la variation instantanée des taux d'intérêt.

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constantes, une hausse de 0,5 % des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse des capitaux propres de 27 millions d'euros (avant impôts) et une baisse du résultat (avant impôts) de 33 millions d'euros. Une baisse de 0,5 % aurait les conséquences inverses sur le résultat et les capitaux propres.

Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes et la variation au premier ordre du résultat et des capitaux propres provient d'une variation des taux, toutes choses égales par ailleurs.

30.1.1.1 Couverture de juste valeur de taux

Le risque de variation de valeur de la dette est couvert par des swaps prêteurs taux fixes - emprunteurs taux variables qui correspondent à des opérations de variabilisation de dettes obligataires (voir note 18).

Les swaps qualifiés de couverture de juste valeur représentent un encours notionnel de 5 357,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 avec une juste valeur nette de 371,5 millions d'euros inscrite au bilan qui se décompose comme suit :

**Swaps prêteur taux fixe/
emprunteur taux variable**

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel des contrats par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
31 décembre 2008	5 357,4	-	1 812,4	3 545,0	378,9	7,4
31 décembre 2007	3 808,8	499,7	600,0	2 709,1	21,2	48,9
31 décembre 2006	3 308,3	49,5	499,7	2 759,1	45,2	16,3

La variation du portefeuille de couverture de juste valeur s'explique principalement par :

- la mise en place de plusieurs swaps de variabilisation des EMTN pour un montant total de 3 039 millions d'euros ;
- l'arrivée à échéance d'un swap de 500 millions d'euros ; et
- la résiliation des 3 swaps EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate, taux de rémunération des échanges interbancaires en Euro sur des durées de 1 à 12 mois) sur l'EMTN série 10A, à hauteur de 1 000 millions d'euros.

Sur la dette en EURO, les swaps de variabilisation mis en place au cours de l'année 2008 étaient des swaps sur EONIA (European Overnight Index Average, taux de l'euro au jour le jour).

Au-delà de l'effet volume, la forte baisse des taux d'intérêts sur la fin de l'année 2008 explique l'appréciation de la juste valeur des swaps de variabilisation.

30.1.1.2 Couverture de flux de trésorerie

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable contractées majoritairement dans le cadre des financements de « BOT » (Build, Operate, Transfer) dans la mesure où les actifs sous jacents génèrent eux même des flux à taux fixes.

**Swaps prêteur taux variable/
emprunteur taux fixe/achats de caps**

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel des contrats par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
31 décembre 2008	1 136,4	40,2	416,6	679,6	0,3	96,6
31 décembre 2007	1 715,3	305,9	811,1	598,3	11,8	41,0
31 décembre 2006	1 476,5	94,6	1 072,2	309,7	6,8	48,4

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres (réserve de juste valeur) au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie s'élève à -75,3 millions d'euros après prise en compte de l'impôt au 31 décembre 2008.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La variation du portefeuille de couverture de flux de trésorerie provient principalement de :

- la mise en place de nouvelles opérations pour un total de 280 millions d'euros en couverture de crédits syndiqués, dont 168 millions d'euros pour un crédit syndiqué en PLN ;
- l'arrivée à l'échéance des couvertures de l'EMTN série 20, pour 300 millions d'euros ;
- la résiliation de swaps et de caps pour un total de 600 millions d'euros.

À l'inverse des couvertures de juste valeur, la baisse des taux d'intérêts a dégradé la valeur de marché des swaps de fixation.

30.1.1.3 Dérivés de taux non qualifiés de couverture

Un certain nombre d'instruments financiers dérivés n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39. Le Groupe considère néanmoins que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels au 31 décembre 2008				Juste valeur des dérivés	
	Total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	202,4	-	41,7	160,7	3,7	-
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	513,9	468,9	2,5	42,5	-	2,0
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	915,5	665,5	-	250,0	0,5	1,1
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux fixe	2,0	-	-	2,0	-	4,0
Total instruments financiers fermes	1 633,8	1 134,4	44,2	455,2	4,2	7,1
Achats caps « vanilles » et structurés	423,4	-	323,4	100,0	3,2	-
Ventes caps	-	-	-	-	-	-
Vente swaption	102,0	-	-	102,0	2,7	5,7
Total instruments financiers optionnels	525,4	-	323,4	202,0	5,7	5,7
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	2 159,2	1 134,4	367,6	657,2	9,9	12,8

La variation du portefeuille de dérivés de taux non qualifiés de couverture s'explique principalement par :

- la résiliation ou l'arrivée à échéance d'environ 600 millions d'euros d'instruments financiers ;
- l'arrivée à échéance ou le dénouement anticipé de plus de 1 000 millions d'euros d'instruments optionnels ;
- la mise en place d'environ 1 200 millions d'euros d'instruments nouveaux, essentiellement en couverture du programme de billets de trésorerie ou en couverture de la trésorerie placée à court terme.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants notionnels au 31 décembre 2007				Juste valeur des dérivés	
	Total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	325,0	5,0	20,6	299,4	-	17,9
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	513,8	318,9	150,0	44,9	3,4	0,2
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	150,0	-	-	150,0	0,7	-
Total instruments financiers fermes	988,8	323,9	170,6	494,3	4,1	18,1
Achats caps « vanilles » et structurés	1 253,2	144,0	909,2	200,0	34,0	-
Ventes caps	75,1	75,1	-	-	-	-
Vente swaption	200,0	-	-	200,0	-	5,0
Total instruments financiers optionnels	1 528,3	219,1	909,2	400,0	34,0	5,0
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	2 517,1	543,0	1 079,8	894,3	38,1	23,1

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2006				Juste valeur des dérivés	
	Total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteur taux fixe/emprunteur taux variable	336,8	-	8,1	328,7	-	1,0
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe	281,3	239,3	-	42,0	0,6	0,8
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux variable	803,2	652,0	1,2	150,0	0,8	8,8
Total instruments financiers fermes	1 421,3	891,3	9,3	520,7	1,4	10,6
Achats caps	2 263,7	700,0	753,6	810,1	27,5	-
Ventes caps*	772,8	700,0	72,8	-	-	-
Ventes swaptions	200,0	-	-	200,0	-	2,1
Total instruments financiers optionnels	3 236,5	1 400,0	826,4	1 010,1	27,5	2,1
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	4 657,8	2 291,3	835,7	1 530,8	28,9	12,7

* Les ventes de caps sont adossées à hauteur de 700 millions d'euros à des achats de caps ayant le même prix d'exercice, la même échéance et qui n'ont donc aucun impact sur le résultat.

30.1.2 Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de change de façon centralisée dans le cadre de limites fixées par le directeur général adjoint en charge des finances. Pour couvrir les expositions au risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés (swaps de change, cross currency swaps, options de change, change terme).

Les justes valeurs des dérivés de change inscrites au bilan sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE		172,7	61,7	105,2	49,2	56,5	42,7
Couverture d'investissement net	30.1.2.1	65,1	8,0	78,3	13,6	42,0	4,3
Dérivés non qualifiés de couverture	30.1.2.2	104,7	53,7	26,9	11,8	14,5	4,1
Dérivés incorporés	30.1.2.3	2,9	-	-	23,8	-	34,3

Gestion du risque de change transactionnel

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet les charges et les produits sont principalement libellés dans la devise du pays où le Groupe intervient.

Gestion du risque de change patrimonial

Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales. Dans le cadre du financement intra-groupe, ces lignes de crédit peuvent générer un risque de change. C'est pourquoi, pour en limiter l'impact,

Veolia Environnement a développé une politique visant à adosser des financements en devises ou des dérivés de change à des créances intra-groupes libellées dans la même devise.

La stratégie de couverture de l'exposition patrimoniale du Groupe consiste principalement à s'assurer que chaque société du Groupe n'a pas de position bilantielle de change significative pouvant entraîner une forte volatilité du résultat de change et à couvrir certains investissements nets à l'étranger (IAS 21/IAS 39).

30.1.2.1 Couverture des investissements nets à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers	Montants notionnels au 31 décembre 2008 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total des actifs	Total des passifs
(en millions d'euros)							
	AED	2,8	2,8			0,1	
	AUD	5,9	5,9				0,1
	GBP	62,5	62,5			11,8	
	HKD	171,6	171,6			0,2	4,8
	HUF	42,4	42,4			0,5	
	ILS	18,3	18,3			1,1	
	JPY	63,7	63,7				0,2
Swaps emprunteur devises	MXN	1,0	1,0				
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	50,7	15,9	32,2	2,6	29,1	
Cross currency swaps emprunteur taux fixe/prêteur taux fixe	CNY	131,6	65,4		66,2	22,3	2,9
Total dérivés de change		550,5	449,5	32,2	68,8	65,1	8,0
Emprunts USPP	USD	1 221,9		306,8	915,1	N/A	N/A
Emprunts GBP	GBP	682,4			682,4	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	187,5		187,5		N/A	N/A
Crédit Syndiqué	PLN	199,1	-	199,1		N/A	N/A
TOTAL FINANCEMENTS		2 290,9	-	693,4	1 597,5		

Les swaps de change susmentionnés sont de durée courte mais ils sont en général renouvelés à l'échéance, en attente d'un financement dans la devise du pays considéré et de durée appropriée.

Globalement, le Groupe a opéré en 2008 une adaptation de la politique de financement de ses actifs en devises privilégiant la dette native aux instruments de dérivés de change.

Ainsi, la diminution de l'encours des dérivés de change est compensée par la levée de dettes en devises pour financer les acquisitions récentes du Groupe aux États-Unis, en Angleterre et en Pologne.

La variation de Juste Valeur par rapport au 31 décembre 2007 s'explique pour l'essentiel par l'impact :

- de l'arrivée à échéance de cross currency swaps EUR/USD qui avaient une valeur de marché de 64 millions d'euros au 31 décembre 2007 ;
- de la variation de juste valeur du cross currency swap EUR/CNY pour 33 millions d'euros ;
- de la variation de juste valeur du dérivé incorporé en KRW pour 21 millions d'euros.

Les prêts et créances intra-groupes faisant partie d'un investissement à l'étranger (IAS 21) font l'objet d'une couverture quasi-systématique par un financement externe en devises ou via des dérivés de change (cross currency swap, change à terme) répondant aux critères de qualification imposés par la norme IAS 39. Les écarts de change remontés en réserve de conversion au titre des instruments de couverture sont symétriquement inverses aux écarts de change constatés en réserves de conversion au titre des créances faisant partie de l'investissement net sauf dans les cas où :

- le prêt intra-groupe faisant partie de l'investissement net à l'étranger ne fait pas l'objet d'une couverture ;
- il existe une inefficacité de la couverture provenant de la différence entre le montant nominal de la couverture et le montant de l'actif net couvert ;
- seul l'actif net de la filiale à l'étranger (hors prêt faisant partie de l'investissement net) fait l'objet d'une couverture.

Les écarts de change enregistrés en réserve de conversion au 31 décembre 2008 pour un montant négatif de -52,8 millions d'euros s'expliquent principalement :

- par la variation de l'effet de change provenant de la couverture des investissements de la Division Eau en Chine, en Corée, en République Tchèque et aux États-Unis pour un montant total de -14,3 millions d'euros ;
- par la variation de l'effet de change de -19,7 millions d'euros provenant de la couverture des investissements de la Division Transport en Suède ;
- par la variation de l'effet de change de -27 millions d'euros, provenant de la couverture des investissements de Veolia Environnement SA aux États-Unis.

Pour rappel, l'analyse au 31 décembre 2007 et 2006 est la suivante :

Nature des instruments financiers

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2007 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteur devises	HKD	50,0	50,0	-	-	3,7	-
	JPY	35,5	35,5	-	-	0,2	-
	MXN	1,2	1,2	-	-	0,1	-
	PLN	82,7	82,7	-	-	-	0,3
	GBP	272,7	272,7	-	-	-	0,8
	AUD	7,2	7,2	-	-	0,1	-
	USD	451,2	451,2	-	-	1,7	-
	SKK	76,5	76,5	-	-	0,3	-
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	66,5	15,9	48,1	2,5	7,8	-
Cross currency swaps emprunteur taux fixe/prêteur taux fixe	CNY	116,2	-	57,8	58,4	0,2	12,5
Cross currency swaps emprunteur taux variable/prêteur taux variable	USD	234,9	234,9	-	-	64,2	-
Total dérivés de change		1 394,6	1 227,8	105,9	60,9	78,3	13,6
Emprunts USPP	USD	247,1	-	18,3	228,8	N/A	N/A
Emprunts GBP	GBP	681,8	-	-	681,8	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	189,2	-	189,2	-	N/A	N/A
TOTAL FINANCEMENTS		1 118,1	-	207,5	910,6	-	-

**Nature des instruments
financiers**

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2006 par devise et date de maturité					Juste valeur des dérivés	
	Devise	Montant	<1an	de 1 à 5 ans	>5ans	Total des actifs	Total des passifs
	HKD	55,9	55,9	-	-	2,1	-
	JPY	14,5	14,5	-	-	0,1	-
	MXN	1,4	1,4	-	-	-	-
	PLN	78,3	78,3	-	-	0,8	-
Swaps emprunteur devises	SKK	112,7	112,7	-	-	0,1	4,3
Dérivé incorporé (vente à terme)	KRW	82,5	15,9	52,8	13,8	2,7	-
Cross currency swaps emprunteur taux variable/prêteur taux variable	USD	299,1	-	299,1	-	36,2	-
Total dérivés de change		644,4	278,7	351,9	13,8	42,0	4,3
Emprunts USPP	USD	285,1	-	-	285,1	N/A	N/A
Crédit Syndiqué	CZK	203,9	-	203,9	-	N/A	N/A
TOTAL FINANCEMENTS		489,0	-	203,9	285,1	N/A	N/A

**30.1.2.2 Couverture des expositions de change bilantielles
par des dérivés non qualifiés de couverture**

Le Groupe détermine ses positions de change et procède aux opérations de couverture dès la connaissance et la quantification du risque de change, notamment la position globale de change. Les dérivés de change couvrant de façon globale les positions de change bilantielles n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39.

Le Groupe considère néanmoins que ces opérations sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de change et ne présentent pas de caractère spéculatif car ces swaps emprunteurs devises ont pour but de mettre en adéquation la dette Euro levée par le Groupe et la devise fonctionnelle des entités financées par la maison mère.

Juste valeur

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008				
	Total	HKD	NOK	PLN	Autres
Achats à terme	-11,6	-	-5,0	-2,3	-4,3
Swaps prêteurs devises	-20,6	-	-	-1,7	-18,9
Total swaps de change et achats à terme	-32,2	-	-5,0	-4,0	-23,2
Ventes à terme	-1,6	-	-	2,2	-3,8
Swaps emprunteur devises	86,8	28,3	19,3	12,0	27,2
Total swaps de change et ventes à terme	85,2	28,3	19,3	14,2	23,4
Options d'achat	-	-	-	-	-
Options de vente	-2,0	-	-	-	-2,0
Total Options de change	-2,0	-	-	-	-2,0
TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE*	51,3	28,3	14,3	10,2	-1,8

* Juste valeur nette (Actif – Passif) hors dérivés incorporés.

Pour rappel, les couvertures au 31 décembre 2007 et 2006 sont :

Juste valeur

(en millions d'euros)

	Total	Au 31 décembre 2007		
		USD	GBP	Autres
Achats à terme	-4,2	-4,5	-0,1	0,4
Swaps prêteurs devises	-1,8	-	-	-1,8
Total swaps de change et achats à terme	-6,0	-4,5	-0,1	-1,4
Ventes à terme	9,2	10,2	-	-1,0
Swaps emprunteur devises	11,5	5,1	3,2	3,2
Total swaps de change et ventes à terme	20,7	15,3	3,2	2,2
Options d'achat	-0,4	-0,4	-	-
Options de vente	0,8	0,8	-	-
Total Options de change	0,4	0,4	-	-
TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE*	15,1	11,2	3,1	0,8

Juste valeur

(en millions d'euros)

	Total	Au 31 décembre 2006		
		USD	GBP	Autres
Achats à terme	-1,5	-1,6	-	0,1
Swaps prêteurs devises	0,7	-	-	0,7
Total swaps de change et achats à terme	-0,8	-1,6	-	0,8
Ventes à terme	0,6	0,3	-	0,3
Swaps emprunteur devises	10,6	8,5	0,7	1,4
Total swaps de change et ventes à terme	11,2	8,8	0,7	1,7
Options de vente	-	-	-	-
Total Options de change	-	-	-	-
TOTAL DES DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE*	10,4	7,2	0,7	2,5

* Juste valeur nette (Actif – Passif) hors dérivés incorporés.

Le portefeuille de dérivés de change ci-dessus est principalement contracté par Veolia Environnement SA dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises).

30.1.2.3 Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont relatifs à des contrats de traitement d'eau avec des clients industriels coréens. Les contrats comportent des clauses d'indexation sur l'euro et le dollar alors que les coûts d'exploitation sont en won coréens.

30.1.2.4 Exposition globale au risque de change et sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres

Le risque de change, tel que défini par la norme IFRS 7, est principalement généré par des créances et des dettes libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle dans laquelle elles sont comptabilisées.

Dans ce cadre, les positions de change au sein du Groupe sont essentiellement induites par :

(a) les prêts/emprunts en devises et les couvertures associées (swap de change par exemple) ;

(b) les opérations d'achats et de ventes de biens et services en devise liées à l'exploitation et les couvertures associées (change à terme, par exemple). Ces opérations demeurent cependant peu importantes dans le Groupe. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Le tableau ci-dessous synthétise par principale devise l'exposition du Groupe aux variations de change :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008							
	EUR	USD	GBP	HKD	CZK	PLN	KRW	Autres
Position bilantielle avant gestion	- 34	- 260	204	536	- 209	107	-	755
Position hors bilan ⁽¹⁾	-	149	- 220	- 524	214	- 102	- 128	- 736
Position après gestion	- 34	- 111	- 16	12	5	5	- 128	19

(1) La position hors bilan correspond au notionnel des instruments dérivés mis en place pour couvrir l'exposition bilantielle et les dérivés incorporés sensibles au change.

La position nette euros (EUR) correspond essentiellement à des dettes libellées en euros portée par des filiales suédoise, marocaine, polonaise et roumaine. La position nette en dollars américains (USD) correspond à des financements en Asie, en Australie, en Amérique du Sud et au Moyen Orient. La position nette en dollars hongkongais (HKD) correspond à des financements principalement en Chine. La position en won coréen (KRW) correspond au dérivé incorporé coréen HPC susmentionné.

Compte tenu de la politique de couverture des créances et dettes libellées en devises, la sensibilité du résultat du Groupe au 31 décembre 2008 à une variation de devise reste relativement limitée. Ainsi une hausse instantanée de 10 % des 4 principales devises contre euro, toute chose étant égale par ailleurs, aurait un impact de -24 millions d'euros sur le compte de résultat du Groupe, hors impact de la conversion du résultat des activités des entités réalisées dans ces différentes devises.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008							
	USD		GBP		HKD		KRW	
	Résultat ⁽¹⁾	Capitaux propres	Résultat ⁽¹⁾	Capitaux propres	Résultat ⁽¹⁾	Capitaux propres	Résultat ⁽¹⁾	Capitaux propres
Impact	-11	n/a	-2	n/a	1	n/a	-12	n/a

(1) Avant impôt.

30.1.3 Gestion du risque sur matières premières

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des instruments dérivés sur matières premières ressort respectivement à 89,4 millions d'euros à l'actif et à 107,3 millions d'euros au passif.

30.1.3.1 Risque sur carburants, combustibles et électricité

Les prix des carburants et des combustibles connaissent des variations qui peuvent être sensibles. Cependant, les activités de Veolia Environnement ne sont pas durablement affectées de manière significative, et ne devraient pas l'être à l'avenir, par la hausse des coûts ou la disponibilité des carburants ou des combustibles ou des autres matières premières. En effet, les contrats établis par Veolia Environnement comprennent

généralement des clauses de révision de prix et/ou d'indexation qui permettent de répercuter l'essentiel de la hausse des coûts des matières premières ou des carburants et combustibles sur les prix des prestations vendues aux clients, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps.

Néanmoins, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à engager des contrats d'achat et de vente à terme matières (gaz, électricité) et à mettre en place des dérivés sur fuel lourd et gazole permettant de figer les coûts des approvisionnements en produits raffinés pétroliers dans le cas où les contrats n'offrent pas de protection adaptée.

Ainsi, **au sein de l'activité transport**, afin de garantir une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture « fuel » a été mise en place. Le Groupe a recours à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définis en fonction des besoins prévisionnels de fuel (sur la base de commandes fermes, ou de projection de flux hautement probables). Pour l'essentiel, ces dérivés sont des swaps.

Ces produits dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IAS 39 et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit des contrats à long terme d'achat de gaz, de charbon, d'électricité et de biomasse visant à sécuriser ses approvisionnements.

Dans la majorité des cas, ces engagements sont réciproques ; les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités dans ces contrats et le Groupe de les enlever.

Ces contrats sont considérés comme étant en dehors du champ d'application de l'IAS 39 à l'exception d'opérations spécifiques en Allemagne où des options d'achat d'électricité et parallèlement des engagements de vente ont été contractés. Ces opérations ne sont pas qualifiées de couverture au sens de la norme IAS 39.

Ces options d'achat s'échelonnent de 2008 à 2025 et représentent un notionnel de 55,8 millions d'euros sur la base des hypothèses de valorisation de clôture et les engagements de vente qui s'étalent de 2008 à 2011 ont un notionnel de 17,3 millions d'euros sur la base des mêmes hypothèses de valorisation.

Les informations relatives aux notionnels sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2008 par date de maturité			
		Montant total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5ans
Options d'achat d'électricité :	en Gwh	12 854	868	3 063	8 923
	en M€	667,5	41,9	159,5	466,1
Engagements de vente d'électricité :	en Gwh	3 817	824	2 993	-
	en M€	250,6	38,2	212,4	-

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2007 par date de maturité			
		Montant total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans
Options d'achat d'électricité :	en Gwh	15 280	935	3 445	10 900
	en M€	749,6	50,3	169,3	530,0
Engagements de vente d'électricité :	en Gwh	3 202	1 032	2 170	-
	en M€	177,1	55,7	121,4	-

<i>(en millions d'euros)</i>		Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2006 par date de maturité			
		Montant total	<1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans
Options d'achat d'électricité :	en Gwh	16 511	886	3 501	12 124
	en M€	717,0	37,5	150,3	529,2
Engagements de vente d'électricité :	en Gwh	3 811	876	2 935	-
	en M€	184,4	39,3	145,1	-

Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours de l'électricité (toutes choses égales par ailleurs) aurait pour effet de faire varier le résultat net respectivement de +2,5 millions d'euros et de -3,2 millions d'euros.

30.1.3.2 Risque sur droit d'émission de gaz à effet de serre

D'autres opérations non qualifiées de couverture sont afférentes à des contrats d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre contre des certificats d'émission de carbone (« Carbon Emission Right ») à échéance fin 2007. La valeur de ces opérations est de 0,7 million d'euros à l'actif et de 2,2 millions d'euros au passif (voir note 42).

30.1.4 Gestion du risque action

Au 31 décembre 2008, Veolia Environnement possédait 14 980 034 actions en autocontrôle pour une valeur de marché de 332,6 millions d'euros sur la base d'un cours à 22,20 euros et une valeur comptable de 457,5 millions d'euros imputée en fonds propres.

Veolia Environnement détient, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, des parts d'OPCVM. Ces OPCVM ont le caractère d'OPCVM monétaires et ne sont pas soumis au risque action.

30.1.5 Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures de contrôle interne limitant le choix des contreparties à des banques et établissements financiers de premier rang (banques ou institutions financières disposant d'un rating minimum attribué par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch : A1/P1/F1 pour les opérations dont la durée est inférieure à un an et A2/A/A pour les opérations dont la durée est supérieure à un an). Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction notamment de leur notation par les agences de rating.

Le risque de contrepartie lié aux dépôts est géré au niveau de la direction financements/trésorerie qui centralise les positions de trésorerie des entités du Groupe. Dans ces conditions, le risque de contrepartie pour les entités est limité à l'activité bancaire de règlement et de tenue de comptes, aux engagements par signature, et à la pérennité des lignes de crédit confirmées obtenues auprès des banques avec l'accord de la direction financements/trésorerie du Groupe.

Les risques de contreparties sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le back-office. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

30.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la direction financements/trésorerie.

De même, la mise en place et la gestion des nouveaux financements significatifs sont centralisées dans le but d'optimiser la liquidité.

Le Groupe se finance à travers le marché du crédit bancaire, le marché du billet de trésorerie, les marchés obligataires internationaux, ainsi que les marchés des placements privés internationaux.

Les financements de Veolia Environnement ne contiennent pas de cas de défaut spécifiquement lié au respect d'un ratio d'endettement, d'un ratio de couverture de frais financiers ou d'une notation de crédit minimale, hormis le placement privé réalisé aux États-Unis en 2003 (voir note 18) pour lequel il existe deux ratios de couverture (dettes et frais financiers).

Les ratios financiers peuvent également se rencontrer dans certains financements de projets, le plus souvent portés par des sociétés dédiées (financements sans recours ou à recours limité, dont les montants concernés ne sont individuellement pas significatifs à l'échelle du Groupe) ou dans les financements consentis par des banques multilatérales de développement à certaines filiales du Groupe.

À la clôture de l'exercice 2008, Veolia Environnement respectait les covenants de tous ses financements significatifs.

Les excédents de trésorerie dégagés au niveau de Veolia Environnement SA sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers qui comprennent les montants principaux ainsi que les flux d'intérêt. Les données de marché utilisées sont les données au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Échéancier			
	Valeur comptable	Total des flux contractuels ⁽¹⁾	<1 an	2 ans	de 3 à 5 ans	>5 ans
Dettes financières non courantes	17 063,9	16 449,4	-	845,2	5 301,9	10 302,3
<i>dont emprunts obligataires - placements publics</i>	10 290,9	10 067,1	-	22,3	2 503,0	7 541,8
<i>dont emprunts obligataires - placements privés</i>	320,2	296,9	-	-	146,0	150,9
Dettes financières courantes	3 219,7	3 219,7	3 219,7	-	-	-
Dettes fournisseurs	5 634,5	5 634,5	5 634,5	-	-	-
Autres dettes d'exploitation courantes	5 112,3	5 112,3	5 112,3	-	-	-
Trésorerie passive	465,7	465,7	465,7	-	-	-
Intérêts sur dettes courantes et non courantes ⁽²⁾	-	-	843,2	770,6	1 891,0	4 111,0
Instrument dérivés passifs	285,8					
dont dérivés de taux	116,8	344,3	28,6	26,5	66,2	223,1
Couverture de juste valeur	7,4	48,1	5,8	5,8	17,1	19,4
Couverture de flux de trésorerie	96,6	279,4	17,9	16,4	46,8	198,3
Instruments non qualifiés de couverture	12,8	16,9	5,0	4,3	2,2	5,4
dont dérivés de change non qualifiés de couverture	53,7	46,3	37,5	3,7	5,1	-
<i>Flux in</i>	-	-1 079,6	-964,8	-74,7	-40,1	-
<i>Flux out</i>	-	1 125,9	1 002,3	78,4	45,2	-
dont dérivés de change en couverture d'investissements nets	8,0	2,1	2,1	-	-	-
<i>Flux in</i>	-	-219,7	-219,7	-	-	-
<i>Flux out</i>	-	221,8	221,8	-	-	-
dont dérivés sur matières premières	107,3	-	-	-	-	-
Sous-total dettes et passifs	-	-	14 877,8	1 645,9	7 264,3	14 636,4
Instrument dérivés actifs	-651,2					
dont dérivés de taux	-389,1	-715,9	-84,6	-84,0	-221,9	-325,4
Couverture de juste valeur	-378,9	-684,5	-76,1	-76,1	-215,2	-317,2
Couverture de flux de trésorerie	-0,3	-3,2	-0,9	-0,9	-1,1	-0,3

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008		Échéancier			
	Valeur comptable	Total des flux contractuels ⁽¹⁾	<1 an	2 ans	de 3 à 5 ans	>5 ans
Instruments non qualifiés de couverture	-9,9	-28,2	-7,6	-7,0	-5,6	-8,0
dont dérivés de change non qualifiés de couverture	-107,6	-109,7	-103,8	-3,7	-2,2	-
Flux in		- 1 606,2	- 1 524,8	-61,3	-20,1	-
Flux out		1 496,5	1 421,0	57,5	17,9	-
dont dérivés de change en couverture d'investissements nets	-65,1	-22,1	-15,0	-0,4	-1,2	-5,5
Flux in		- 168,6	-161,5	-0,4	-1,2	-5,5
Flux out		146,5	146,5	-	-	-
dont dérivés sur matières premières	-89,4		-	-	-	-
Sous-total actifs			- 203,4	-88,1	-225,3	-331,0
TOTAL			14 674,4	1 557,8	7 039,0	14 305,4

(1) Les dettes sont présentées au cours de change de clôture.

(2) Les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux de clôture.

Le détail des liquidités dont le Groupe disposait au 31 décembre 2008 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Veolia Environnement :			
Crédit syndiqué MT non tirés*	2 890,3	4 000,0	4 000,0
Lignes de crédit MT non tirées	575,0	850,0	925,0
Lignes de crédit CT non tirées	350,0	175,0	150,0
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)		-	17,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283,6	1 550,8	1 140,5
Filiales :			
Autres actifs financiers (Valeurs mobilières de placement)		-	48,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 566,0	1 564,8	1 517,5
Total des disponibilités	7 664,9	8 140,6	7 799,5
Dettes courantes et trésorerie passive			
Dettes courantes	3 219,7	3 805,0	2 904,1
Trésorerie passive	465,7	459,4	456,0
Total des dettes courantes et trésorerie passive	3 685,4	4 264,4	3 360,1
TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	3 979,5	3 876,2	4 439,4

* Échéance au 20 avril 2012.

Au 31 décembre 2008, Veolia Environnement disposait d'une liquidité totale de 7,7 milliards d'euros dont 3,9 milliards prennent la forme de disponibilités.

Les excédents de trésorerie dégagés au niveau de Veolia Environnement SA (2 283,6 millions d'euros) sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible. Les supports d'investissement sont principalement des OPCVM, bons monétaires, certificats de dépôts, billets de

trésorerie et assimilés (voir note 15 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

En 2008, le Groupe a poursuivi sa politique d'optimisation du coût et de la maturité de sa liquidité. Veolia Environnement SA a tiré sur le crédit syndiqué à hauteur de 1 150 millions d'euros (contre valeur euro lors du tirage, soit 1 110 millions d'euros au 31 décembre 2008 – voir note 18 Dettes non courantes), l'ensemble des banques du pool bancaire ayant participé à hauteur de leur quote-part.

Les lignes de crédit non tirées au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Banque	Montant en millions d'euros	Échéance
Natixis	200	9 février 2009 ⁽¹⁾
BNP Paribas	150	3 mars 2009 ⁽¹⁾
Calyon	100	4 janvier 2010
CIC	100	15 novembre 2010
ABN AMRO	125	20 décembre 2010
Société Générale	150	23 décembre 2010
Royal Bank of Scotland	100	29 décembre 2010
TOTAL	925	

(1) En cours de renégociation.

La ligne de 75 millions d'euros avec la Société Générale à échéance 28 décembre 2008 a été renouvelée pour le même montant avec une nouvelle maturité au 23 décembre 2010.

La ligne de 100 millions d'euros avec Deutsche Bank à échéance 29 décembre 2008 n'a pas été renouvelée.

Le prochain remboursement conséquent d'emprunt obligataire aura lieu en février 2012.

30.3 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit doit s'analyser différemment sur les actifs financiers opérationnels et sur les créances d'exploitation. Le risque de crédit sur les actifs financiers opérationnels s'apprécie au travers du « rating » des clients majoritairement publics. Le risque sur les autres créances d'exploitation s'apprécie au travers de l'analyse de la dilution du risque et des retards de paiement pour les clients privés et par exception pour les clients publics par une analyse de crédit.

Étant donné la nature de ses activités et de ses clients, et notamment du caractère continu de ses activités, le Groupe ne considère pas qu'il y ait d'impact potentiel significatif généré par le risque de crédit.

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2008			Ventilation par type de client			
		Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Clients publics - Autorité délégente	Clients privés - particuliers	Clients publics - autres	Clients privés - entreprises
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	10	5 763,8	-12,6	5 751,2	4 834,9	-	54,0	862,3
Créances clients	13	10 253,0	-550,9	9 702,1	2 228,2	1 877,2	1 776,1	3 820,6
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 314,1	-59,6	1 254,5	244,3	312,9	153,1	544,2
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	11	803,0	-63,4	739,6	59,9	21,8	28,9	629,0 ⁽¹⁾
Actifs financiers courants en prêts et créances	14	283,3	-27,9	255,4	29,4	4,7	28,6	192,7
PRÊTS ET CRÉANCES		18 417,2	-714,4	17 702,8	7 396,7	2 216,6	2 040,7	6 048,8
Autres actifs financiers non courants	11	91,5	-13,8	77,7	23,3	8,1	17,6	28,7
Autres actifs financiers courants	14	70,2	-4,2	66,0	2,0	3,9	26,0	34,1

(1) Dont Dalhia International et ses filiales pour 434,2 millions d'euros.

Balance âgée des actifs financiers

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2008			Montant des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur brute comptable	Provisions	Valeur nette comptable		0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	10	5 763,8	-12,6	5 751,2	5 738,4	7,2	5,6	-
Créances clients	13	10 253,0	-550,9	9 702,1	6 649,7	2 258,2	387,4	406,8
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 314,1	-59,6	1 254,5	819,5	162,5	162,1	110,4
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	11	803,0	-63,4	739,6	739,6	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	14	283,3	-27,9	255,4	188,6	45,2	12,3	9,3
PRÊTS ET CRÉANCES		18 417,2	-714,4	17 702,8	14 135,8	2 473,1	567,4	526,5
Autres actifs financiers non courants	11	91,5	-13,8	77,7	77,7	-	-	-
Autres actifs financiers courants	14	70,2	-4,2	66,0	17,7	30,5	3,9	13,9

Les actifs échus à plus de 6 mois non dépréciés (1 111,8 millions d'euros) concernent essentiellement les comptes clients.

Les retards de paiement supérieurs à 6 mois sont concentrés sur deux pays où les durées de règlement sont exceptionnellement longues :

- en Italie, le compte « clients » nets de l'ensemble des filiales du Groupe s'élève à 234,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 pour les créances échues depuis plus de 6 mois. Ce délai est lié aux habitudes de paiement du pays. Par ailleurs, le poste client est principalement constitué en Italie d'une part d'une multitude de clients usagers/privés pour lesquels le risque de crédit est très dilué et d'autre part, de collectivités publiques ou administrations dont le délai de recouvrement est long ;

- au Maroc, le compte « clients » nets est de 73,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 88 millions d'euros en 2007 pour les créances échues depuis plus de 6 mois. Les plans d'action de recouvrement mis en place en 2007 se poursuivent avec les collectivités publiques et les administrations qui constituent l'essentiel des débiteurs.

Enfin, en France, les créances clients nettes échues à plus de 6 mois représentent 262,1 millions d'euros à fin 2008 (189,6 millions d'euros en 2007) soit 5,09 % de l'en-cours client (dont 98,5 millions d'euros à plus d'un an) dont la majeure partie correspond aux produits facturés pour le compte des collectivités et des organismes publics et à la TVA.

La balance âgée des actifs financiers de l'exercice 2007 est la suivante :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2007				Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur brute comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	10	5 633,6	-6,0	5 627,6	5 624,4	2,5	0,7	-
Créances clients	13	9 813,7	-510,0	9 303,7	6 335,5	2 305,0	309,7	353,5
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 508,1	-75,1	1 433,0	784,0	451,5	134,1	63,4
Autres actifs financiers non courants en prêts et créances	11	572,6	-57,6	515,0	515,0	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	14	174,1	-21,3	152,8	123,3	15,7	6,2	7,6
PRÊTS ET CRÉANCES		17 702,1	-670,0	17 032,1	13 382,2	2 774,7	450,7	424,5
Autres actifs financiers non courants	11	231,0	-	231,0	231,0	-	-	-
Autres actifs financiers courants	14	177,2	-	177,2	177,2	-	-	-

Note 31 (INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principes de détermination des justes valeurs sont présentés en note 1.27.

ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 :

	Note	Au 31 décembre 2008					Mode de détermination de la juste valeur		
		Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers à la juste valeur			Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Juste valeur déterminée à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés	Juste valeur déterminée à partir de modèles intégrant certaines données non observables sur les marchés
(en millions d'euros)			Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option				
Titres de participations non consolidés	9	202,8	202,8	-	-	202,8	X	X	
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 751,2	-	5 751,2	-	5 666,9		X	
Autres actifs financiers non courants	11	817,3	77,7	739,6	-	817,3		X	
Créances clients	13	9 702,0	-	9 702,0	-	9 702,0		X	
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 254,5	-	1 254,5	-	1 254,5		X	
Autres actifs financiers courants	14	321,4	66,0	255,4	-	321,4	X	X	X
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 849,6	-		3 849,6	3 849,6	X	X	
TOTAL		21 898,8	346,5	17 702,7	3 849,6	21 814,5			

La variation de la juste valeur des actifs financiers opérationnels entre 2008 et 2007 est affectée par la dégradation des risques de crédit des contreparties et en particulier de Hynix.

Au 31 décembre 2007

	Note	Valeur comptable par catégorie IAS 39				Juste valeur			Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option
		Total	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Total	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Titres de participations non consolidés	9	256,1	256,1	-	-	256,1	256,1	-	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 627,6	-	5 627,6	-	5 666,2	-	5 666,2	-
Autres actifs financiers non courants	11	746,0	231,0	515,0	-	746,0	231,0	515,0	-
Créances clients	13	9 303,7	-	9 303,7	-	9 303,7	-	9 303,7	-
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 433,0	-	1 433,0	-	1 433,0	-	1 433,0	-
Autres actifs financiers courants	14	330,0	177,2	152,8	-	330,0	177,2	152,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 115,6	-	-	3 115,6	3 115,6	-	-	3 115,6
TOTAL		20 812,0	664,3	17 032,1	3 115,6	20 850,6	664,3	17 070,7	3 115,6

Au 31 décembre 2006

Valeur comptable par catégorie IAS 39

	Note	Total	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option		Actifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
<i>(en millions d'euros)</i>								
Titres de participations non consolidés	9	181,7	-	181,7	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	10	5 459,6	-	-	5 459,6	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	11	637,5	-	91,5	546,0	-	-	-
Créances clients	13	8 490,6	-	-	8 490,6	-	-	-
Autres créances d'exploitation courantes	13	1 262,2	-	-	1 262,2	-	-	-
Autres actifs financiers courants	14	271,7	-	66,4	205,3	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 658,0	-	-	-	2 658,0	-	-
TOTAL		18 961,4	-	339,6	15 963,8	2 658,0	-	-

PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers par catégorie aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 :

	Note	Au 31 décembre 2008						
		Valeur au bilan Total	Catégories de passifs financiers à la juste valeur			Juste valeur Total	Mode de détermination de la juste valeur	
			Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction		Prix coté sur un marché actif	Juste valeur déterminée à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts et autres passifs financiers								
• emprunts obligataires non courants	18	11 097,6	11 097,6	-	-	9 836,9	X	X
• autres emprunts non courants	18	5 966,3	5 966,3	-	-	5 227,4		X
• dettes financières courantes	19	3 219,7	3 219,7	-	-	3 219,7		X
• trésorerie passive	20	465,7	465,7	-	-	465,7		X
Autres dettes non courantes	18	-	-	-	-	-		X
Dettes fournisseurs	13	5 634,5	5 634,5	-	-	5 634,5		X
Autres dettes d'exploitation	13	5 112,3	5 112,3	-	-	5 112,3		X
TOTAL		31 496,1	31 496,1	-	-	29 496,5		

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable par catégorie IAS 39				Juste valeur			
		Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultats sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
• emprunts obligataires non courants	18	9 009,6	9 009,6	-	-	8 747,8	8 747,8	-	-
• autres emprunts non courants	18	4 938,4	4 938,4	-	-	4 761,6	4 761,6	-	-
• dettes financières courantes	19	3 805,0	3 805,0	-	-	3 805,0	3 805,0	-	-
• trésorerie passive	20	459,4	459,4	-	-	459,4	459,4	-	-
Autres dettes non courantes	18	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	13	5 343,8	5 343,8	-	-	5 343,8	5 343,8	-	-
Autres dettes d'exploitation	13	5 009,4	5 009,4	-	-	5 009,4	5 009,4	-	-
TOTAL		28 565,6	28 565,6	-	-	28 127,0	28 127,0	-	-

Emprunts et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable par catégorie IAS 39				Juste valeur			
		Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultats sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat sur option	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat et détenus à des fins de transaction
• emprunts obligataires non courants	18	8 417,5	8 417,5	-	-	8 635,6	8 635,6	-	-
• autres emprunts non courants	18	5 584,1	5 584,1	-	-	5 640,4	5 640,4	-	-
• dettes financières courantes	19	2 904,1	2 904,1	-	-	2 904,1	2 904,1	-	-
• trésorerie passive	20	456,0	456,0	-	-	456,0	456,0	-	-
Autres dettes non courantes	17	207,3	207,3	-	-	207,3	207,3	-	-
Dettes fournisseurs	13	4 776,0	4 776,0	-	-	4 776,0	4 776,0	-	-
Autres dettes d'exploitation	13	4 445,6	4 445,6	-	-	4 445,6	4 445,6	-	-
TOTAL		26 790,7	26 790,7	-	-	27 065,1	27 065,1	-	-

Emprunts et autres passifs financiers

Note 32 (ENGAGEMENTS SOCIAUX

RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions de Veolia Environnement

Veolia Environnement a mis en place plusieurs plans d'options d'achat ou de souscription d'actions fixes classiques et un plan variable pour le management.

À la fin de l'exercice 2008, la situation des plans d'options en cours est la suivante :

	N° 7	N° 6	N° 5	N° 4	N° 3	N° 2
	2007	2006	2004	2003	2002	2001
Date d'attribution	17/07/2007	28/03/2006	24/12/2004	24/03/2003	28/01/2002	08/02/2001
Nombre d'options attribuées	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000
Nombre d'options non exercées	660 150 ^(*)	3 832 565	3 085 972	1 591 712	1 935 603	1 382 525
Durée de vie des plans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans
Conditions d'acquisition des droits	4 années de services rendus et conditions de performance	4 années de services rendus	3 années de services rendus et conditions de performance pour certains plans	3 années de services rendus	3 années de services rendus	3 années de services rendus
Mode d'acquisition	Au terme de quatre ans	Au terme de quatre ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Au terme de trois ans
Prix d'exercice (en euros)	57,05	44,03 ^(**)	24,32 ^(**)	22,14 ^(**)	36,65 ^(**)	40,59 ^(**)

(*) Compte tenu des critères de performance, le nombre d'options effectivement exerçables a été réduit de 2 402 800 à 660 150.

(**) Prix d'exercice ajustés compte tenu des opérations ayant affecté le capital social de la société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2008).

Pour mémoire, les prix d'exercice à l'origine pour les plans n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6 étaient respectivement de 42,00 euros, 37,53 euros, 22,50 euros, 24,72 euros et 44,75 euros.

Année 2008 :

En 2008, le Groupe n'a octroyé aucune option sur ses actions.

Année 2007 :

En 2007, le Groupe avait octroyé 2 490 400 options sur ses actions ordinaires à deux catégories de collaborateurs. La première est constituée des dirigeants du groupe Veolia Environnement, y compris les membres du comité exécutif. La seconde catégorie est constituée des principaux responsables des sociétés du groupe Veolia Environnement et des salariés qui s'étaient distingués, au cours de l'exercice 2006, par des performances remarquables. La juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2007 était de 13,91 euros. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes. Les hypothèses sous-jacentes de ce modèle sont les suivantes : prix de l'action 57,26 euros, volatilité historique de 21,75 %, rendement anticipé du dividende de 2 %, taux sans risque de 4,59 %, maturité d'exercice estimée 6 ans.

En 2007, le Groupe avait par ailleurs octroyé 333 700 actions gratuites (AGA) sur ses actions ordinaires à des salariés qui s'étaient distingués au cours de l'exercice 2006 par des performances remarquables. En France, les droits s'acquièrent au terme de deux ans, suivis de deux ans d'incessibilité, et sous condition de performance. À l'international, les droits s'acquièrent au terme de quatre ans et sous condition de performance. La juste valeur estimée de chaque action gratuite attribuée en 2007 était de 57,26 euros, diminuée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition ainsi que, pour les actions attribuées à des bénéficiaires français, d'une décote d'incessibilité.

Enfin, en 2007, le Groupe avait octroyé 205 200 Stock Appreciation Rights (SAR) sur ses actions ordinaires à trois catégories de collaborateurs : premièrement les dirigeants du groupe Veolia Environnement, deuxièmement les principaux responsables des sociétés du groupe Veolia Environnement ; enfin les salariés

qui s'étaient distingués, au cours de l'exercice 2006, par des performances remarquables. Les droits s'acquièrent au terme de quatre ans et sous condition de performance. Au 31 décembre 2008, la juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2007 est de 0,228 euros. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes dont les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : prix de l'action 21,16 euros, volatilité historique de 31,72 %, rendement anticipé du dividende de 6,33 %, taux sans risque de 2,831 %, maturité d'exercice estimée 4 ans, prix de souscription 57,20 euros.

Pour ces trois plans 2007 (Stock option, actions gratuites et SAR), la condition de performance qui déterminait le nombre d'options était la progression du bénéfice net par action entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008 et a été prise en compte dans le calcul du nombre d'options acquises et dans la charge de rémunération.

Année 2006 :

En 2006, le Groupe a octroyé 4 044 900 options sur ses actions ordinaires à 3 catégories de collaborateurs. La première est constituée des dirigeants du groupe Veolia Environnement, y compris les membres du comité exécutif. La seconde catégorie est constituée des principaux responsables des sociétés du groupe Veolia Environnement. La troisième catégorie est constituée des collaborateurs du Groupe qui se sont distingués par des performances remarquables. La juste valeur estimée de chaque option attribuée en 2006 a été réestimée à 10,01 euros. Elle a été calculée par référence au modèle Black and Scholes. Les hypothèses sous-jacentes de ce modèle sont les suivantes : prix de l'action 44,75 euros, volatilité historique de 22,6 %, rendement anticipé du dividende de 1,92 %, taux sans risque de 3,69 %, maturité d'exercice estimée 6 ans.

Compte tenu des conditions d'acquisition en fonction de la durée de présence dans l'entreprise, la charge de rémunération ressortait respectivement à 5,5 millions d'euros, 15,6 millions d'euros et 16,7 millions d'euros en 2008, 2007 et 2006.

Les informations sur les options d'acquisition ou de souscription d'actions du Groupe octroyées depuis 2001 sont récapitulées ci-dessous avec le détail des mouvements sur les exercices 2006, 2007 et 2008 (plans de stock-options, à l'exclusion des plans SAR et AGA) :

	Nombre d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
31 décembre 2005	15 964 344	31,01
Octroyées	4 044 900	44,75
Exercées	(3 065 733)	34,32
Annulées	(143 253)	36,04
Échues	-	-
31 décembre 2006	16 800 258	33,67
Octroyées	2 490 400	57,05
Ajustement augmentation de capital 10.07.07	228 525	33,79
Exercées	(4 046 076)	30,20
Annulées	(51 934)	49,70
Échues	-	-
31 décembre 2007	15 421 173	37,71
Octroyées	-	-
Exercées	(886 095)	28,36
Annulées	(242 056)	46,78
Échues	(1 804 495) ^(*)	56,17
31 DÉCEMBRE 2008	12 488 527	35,53

(*) Dont 1 742 650 en raison de la non-réalisation des conditions de performance.

En 2008, le prix moyen des actions au moment de l'exercice des options était de 50,50 euros.

Les informations sur les options d'acquisition ou de souscription d'actions Veolia Environnement en circulation au 31 décembre 2008 sont récapitulées ci-dessous :

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen (en euros)	Durée de vie résiduelle moyenne (en années)	Nombre d'options acquises
20-25	4 677 684	23,58	3,38	4 677 684
35-40	1 935 603	36,65	1,08	1 935 603
40-45	5 215 090	43,12	3,88	1 382 525
55-60	660 150	57,05	6,54	-
	12 488 527	35,53	3,40	7 995 812

Au 31 décembre 2008, 7 995 812 options étaient exerçables.

Plans d'épargne salariale des collaborateurs

Veolia Environnement a mis en place des plans d'épargne, classiques et à effet de levier, qui permettent à de nombreux collaborateurs de Veolia Environnement et de ses filiales de souscrire des actions de Veolia Environnement. Ces actions sont généralement souscrites par les collaborateurs avec une décote de

20 % par rapport au cours moyen des actions Veolia Environnement les 20 derniers jours ouvrables précédant la date d'autorisation du lancement de ces plans par le conseil d'administration de la Société. Les actions souscrites par les collaborateurs dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant la cession ou le transfert d'actions par les collaborateurs.

En 2008, aucun plan d'épargne n'a été mis en place par Veolia Environnement.

Pour les exercices 2006 et 2007, les informations concernant les actions souscrites par les collaborateurs de Veolia Environnement sont les suivantes :

	2007	2006
Nombre d'actions	1 415 163	1 502 731
Prix de souscription des titres	€48,37 ^(*)	€37,52
MONTANT SOUSCRIT (EN MILLIONS D'EUROS)	68,5	56,4

(*) Prix moyen pondéré, 1 392 857 actions ayant été souscrites à 48,18 euros et 22 306 actions ayant été souscrites à 60,23 euros (formule levier avec octroi de BSA en Allemagne et formule levier avec octroi de SAR en Australie, au Canada, en Corée du Sud, au Portugal et en Suède).

En 2007, la rémunération enregistrée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans d'épargne ressort à 49,7 millions d'euros. En 2007, le groupe Veolia a appliqué les recommandations du CNC (communiqué du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'Épargne Entreprise et complément du 2 février 2007) : cette rémunération intègre ainsi une décote d'incessibilité de 7,2 millions d'euros. La méthode retenue pour valoriser la décote d'incessibilité consiste à calculer le différentiel de valeur entre une opération de vente à terme des actions à cinq ans et un achat du même nombre d'actions au comptant (62,47 euros), cet achat étant financé par un prêt. Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'intérêt pour calculer le coût de portage sont 4,05 % et 6,74 % respectivement. Le coût notionnel d'incessibilité des titres en pourcentage du cours comptant des titres à la date d'attribution est de 12 %.

En 2006, la rémunération enregistrée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans d'épargne ressort à 24,3 millions d'euros. En 2006, le groupe Veolia a appliqué les recommandations du CNC (communiqué du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'Épargne Entreprise et complément du 2 février 2007) : cette rémunération intègre ainsi une décote d'incessibilité de 6,8 millions d'euros. La méthode retenue pour valoriser la décote d'incessibilité consiste à calculer le différentiel de valeur entre une opération de vente à terme des actions à cinq ans et un achat du même nombre d'actions au comptant (49,18 euros), cet achat étant financé par un prêt. Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'intérêt pour calculer le coût de portage sont 3,70 % et 6,40 % respectivement. Le coût notionnel d'incessibilité des titres en pourcentage du cours comptant des titres à la date d'attribution est de 12 %.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

a – Description des régimes

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à contributions définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Dans la plupart des pays où le Groupe est présent, ses sociétés ont des régimes de retraites à contributions définies. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 89 millions d'euros pour l'exercice 2008 et 65,4 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Certaines sociétés du Groupe ont aussi mis en place des régimes de retraite à prestations définies. Les plus significatifs se situent au Royaume-Uni, avec un engagement de retraite (dette actuarielle) au 31 décembre 2008 de 791 millions d'euros et en France, avec un engagement de retraite au 31 décembre 2008 de 451 millions

d'euros, au titre notamment des indemnités de fin de carrière. Les prestations sont fondées sur la rémunération et l'ancienneté des salariés.

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies. Cependant, ces régimes n'étant pas capables de fournir une base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs et les coûts entre les différentes entités y participant, ils sont comptabilisés comme des régimes à contributions définies conformément à la norme IAS 19. Les principaux plans multi-employeurs se trouvent en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas et concernent environ 17 000 salariés. La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat est égale aux cotisations de l'année : elle s'élève à un peu plus de 32 millions d'euros en 2008 et 29,2 millions d'euros en 2007. Les régimes multi-employeurs en Suède et aux Pays-Bas sont financés par capitalisation ; les régimes multi-employeurs en Allemagne sont généralement financés par répartition.

Le Groupe offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi, principalement des régimes d'assurance-maladie aux États-Unis et en France.

b – Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-après présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

NB : par définition, ces tableaux excluent les régimes de retraite à cotisations définies (pour lesquels l'engagement est limité à la cotisation annuelle enregistrée en charge de l'exercice et ne donne donc pas lieu à une provision fondée sur une évaluation actuarielle) et les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations définies.

b-1 Évolution de l'engagement (D.B.O.)

Évolution de l'engagement (en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités)			Couverture médicale des retraités		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Dette actuarielle en début d'exercice	1 733,4	1 836,0	1 457,4	41,0	53,8	25,9
Coût normal	53,4	61,8	55,6	1,4	1,6	1,5
Intérêts sur la dette actuarielle	88,7	85,7	67,2	2,2	2,3	2,1
Cotisations employés	7,1	7,9	6,0	-	-	-
Acquisitions	7,3	41,3	325,2	-	-	25,1
Cessions	-20,4	-2,3	-0,9	-	-	-
Réductions	-5,0	-3,3	-9,3	-	-8,3	-
Liquidations	-23,2	-9,6	-0,1	-	-	-
Perte actuarielle (gain)	-75,2	-128,5	-15,6	-3,7	-5,9	0,9
Prestations versées	-79,2	-75,6	-68,2	-3,1	-2,6	-2,1
Modifications de plans	43,0	21,1	20,6	-	-	-
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	-207,9	-101,1	-1,9	3,9	0,1	0,4
(1) DETTE ACTUARIELLE EN FIN DE L'EXERCICE	1 522,0	1 733,4	1 836,0	41,7	41,0	53,8

Les autres variations de l'engagement de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités) sont principalement liées aux effets de change (-239 millions d'euros, en totalité sur la Livre Sterling).

b-2 Évolution des actifs de couverture

Évolution des actifs du plan <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités)			Couverture médicale des retraités		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Valeur vénale des placements en début d'exercice	1 242,7	1 220,8	867,2	-	-	-
Rendement attendu sur les placements	72,8	70,9	55,4	-	-	-
Gain actuariel (perte)	-219,6	-5,6	21,5	-	-	-
Cotisations employeur	45,2	74,9	62,0	-	-	-
Cotisations employés	7,1	7,9	6,0	-	-	-
Acquisitions	1,8	24,8	243,1	-	-	-
Cessions	-1,6	-0,5	-0,1	-	-	-
Liquidations	-12,2	-9,9	-	-	-	-
Prestations versées	-49,0	-47,8	-45,2	-	-	-
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	-185,9	-92,8	10,9	-	-	-
(2) VALEUR VÉNALE DES PLACEMENTS EN FIN DE L'EXERCICE	901,1	1 242,7	1 220,8	-	-	-

Les autres variations des actifs de couverture sont principalement liées aux effets de change (-211 millions d'euros) dont -218 millions d'euros sur la Livre Sterling.

Le rendement réel des placements (rendement attendu sur les placements +gains/pertes actuarielles) était de -146,8 millions d'euros à fin décembre 2008 à comparer à +65,3 millions d'euros à fin décembre 2007 et +76,9 millions d'euros à fin décembre 2006.

Les cotisations employeur de 2007 incluent des cotisations exceptionnelles de 28 millions d'euros en France et au Royaume-Uni.

Le Groupe prévoit de contribuer à hauteur de 40 millions d'euros aux régimes à prestations définies en 2009.

Le rendement attendu sur les placements devrait s'élever à 56 millions d'euros en 2009. Une augmentation de 1 % de l'hypothèse de taux de rendement attendu permettrait de générer un produit supplémentaire de 8,7 millions d'euros.

L'allocation moyenne des actifs des régimes de retraites du Groupe au 31 décembre 2008, 2007 et 2006 est la suivante :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actions	46 %	50 %	51 %
Obligations et dettes	40 %	38 %	39 %
Contrats d'assurance	12 %	8 %	8 %
Liquidités	0 %	3 %	1 %
Autres	2 %	1 %	1 %

b-3 Évolution de la couverture financière et de la provision

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités)			Couverture médicale des retraités		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Couverture financière = (2) – (1)	-620,9	-490,7	-615,2	-41,7	-41,0	-53,8
Coût services passés non amortis	96,6	61,2	50,3	-	-	7,0
Autres	-2,1	-6,4	-5,3	-	-	-
MONTANT NET DES DROITS	-526,4	-435,9	-570,2	-41,7	-41,0	-46,8
Provisions	-539,8	-445,3	-580,1	-41,7	-41,0	-46,8
Avantages payés d'avance	13,6	9,4	9,9	-	-	-

L'augmentation du coût des services passés non amortis est liée à l'impact de la Loi de Modernisation du Travail sur les engagements d'indemnités de fin de carrière en France, principalement sur Dalkia.

Le total des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi s'élève à 581,5 millions d'euros contre 486,3 millions d'euros en 2007. En 2008, ce montant inclut notamment 4,9 millions d'euros de provision reclassée au bilan en passif destiné à la vente (soit un montant de 576,6 millions d'euros enregistré au bilan).

La dette actuarielle (DBO, Defined Benefit Obligation) pour les régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités) non couverts s'élève à 340,5 millions d'euros et 1180,9 millions d'euros pour les régimes qui sont partiellement ou en totalité couverts au 31 décembre 2008, à comparer respectivement à 333,8 millions d'euros et 1 440,7 millions d'euros à fin 2007 et à 297,8 millions d'euros et 1 538,2 millions d'euros à fin 2006.

b-4 Évolution des droits à remboursement

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Valeur vénale des droits à remboursement en début d'exercice	21,5	25,9	7,5
Rendement attendu sur droits à remboursement	0,9	1,1	0,7
Gain actuariel (perte)	-1,0	-3,3	-0,4
Acquisitions	-	-	18,6
Remboursements versés	-1,6	-2,2	-0,5
Autres (dont variation de périmètre, effets de change)	2,5 ^(*)	-	-
VALEUR VÉNALE DES DROITS À REMBOURSEMENT EN FIN DE L'EXERCICE	22,3	21,5	25,9

(*) Nouveaux droits à remboursement.

La valeur de marché des droits à remboursement enregistrés à l'actif s'élève au 31 décembre 2008 à 22,3 millions d'euros. Les droits à remboursement concernent la part des droits des salariés au titre des engagements postérieurs à l'emploi

correspondant à la période effectuée avec l'employeur précédent ou lorsque le contrat d'exploitation stipule que les droits des salariés au titre des engagements postérieurs à l'emploi sont pris en charge par un tiers.

b-5 Impacts au compte de résultat

Le coût net des avantages sur la période est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (hors couverture médicale des retraités)			Couverture médicale des retraités		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Coût normal	53,4	61,8	55,6	1,4	1,6	1,5
Intérêts sur la dette actuarielle	88,7	85,7	67,2	2,2	2,3	2,1
Rendement attendu sur les placements	-72,8	-70,9	-55,4	-	-	-
Rendement attendu sur les droits à remboursements	-	-1,1	-0,7	-0,9	-	-
Amortissement des coûts des services passés	9,4	7,6	3,8	-	0,1	0,5
Réductions/Liquidations	-16,3	-3,1	-10,1	-	-	-
Autres	-1,2	-0,3	-1,8	2,2	-	-
COÛT NET DES AVANTAGES^(a)	61,2	79,7	58,6	4,9	4,0	4,1

(a) La charge de l'exercice 2008 est présentée hors Clemessy et Crystal cédés en décembre 2008.

L'ensemble de ces coûts est enregistré en résultat opérationnel, à l'exception des intérêts sur la dette actuarielle et du rendement attendu sur les placements, qui sont enregistrés en résultat financier.

c - Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans. Les actifs du Groupe

en France sont placés en premier lieu auprès de compagnies d'assurance et le taux à long terme attendu de ces actifs est directement lié aux rendements historiques observés. Les actifs au Royaume-Uni sont principalement placés en actions et obligations par l'intermédiaire d'une structure fiduciaire, les taux à long terme attendus résultant d'observations statistiques de la performance de marché à long terme.

Régimes de retraite

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer les engagements sociaux liés aux retraites au 31 décembre 2008, 2007 et 2006 sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Engagements de retraites			
Taux d'actualisation	5,83 %	5,49 %	4,74 %
Taux de croissance des rémunérations	3,8 %	3,5 %	3,65 %

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer l'évolution des engagements sur l'exercice en matière de retraites pour les années 2008, 2007 et 2006 sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Taux d'actualisation	5,5 %	4,7 %	4,5 %
Taux du rendement attendu sur les placements	6,4 %	6,0 %	6,2 %
Taux de croissance des rémunérations	3,5 %	3,7 %	3,3 %
Durée de vie active résiduelle moyenne (en années)	12,0	12,0	13,8

Le taux de rendement réel des actifs sur les exercices 2008, 2007 et 2006 sont de -13,7 %, 5,3 % et 7,4 % respectivement.

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'inflation. Ainsi, une hausse de 1 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle du Groupe d'environ 191 millions d'euros et le coût des services rendus de 9 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'actualisation augmenterait

la dette actuarielle de 226 millions d'euros et le coût des services rendus de 12 millions d'euros.

À l'inverse, une hausse de 1 % du taux d'inflation augmenterait la dette actuarielle du Groupe d'environ 206 millions d'euros et le coût des services rendus de 9 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'inflation diminuerait la dette actuarielle de 179 millions d'euros et le coût des services rendus de 8 millions d'euros.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses complémentaires relatives aux régimes d'assurance-maladie sont :

Taux de croissance moyen du coût de l'assurance-maladie	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Hypothèse de taux de croissance des coûts maladie pour l'exercice suivant	5,1 %	5,4 %	5,5 %
Taux de croissance cible des coûts	3,6 %	3,5 %	4,0 %
Année de stabilité du taux de croissance long terme	2020	2020	2014

Les hypothèses de croissance de coûts d'assurance-maladie ont l'impact suivant sur l'engagement : 1 % d'augmentation du taux de croissance des coûts maladie accroît les engagements post-emplois de 6,5 millions d'euros et, à l'inverse, 1 % de diminution entraîne une baisse des engagements de 5,1 millions d'euros.

Les hypothèses de croissance de coûts d'assurance-maladie ont peu d'impact sur le coût normal des services.

Les montants pour l'exercice en cours et les trois exercices précédents sont les suivants :

Engagements de retraites	2008	2007	2006	2005
Dette actuarielle en fin d'exercice	-1 522,0	-1 733,4	-1 836,0	-1 457,4
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	901,1	1 242,7	1 220,8	867,2
Couverture financière	620,9	-490,7	-615,2	-590,2
Gains (pertes) actuariels/expérience sur engagements	8,8	-0,7	3,4	-15,6
Gains (pertes) actuariels/expérience sur actifs	-219,6	-5,6	21,5	57,2

Autres avantages postérieurs à l'emploi	2008	2007	2006	2005
Dette actuarielle en fin d'exercice	-41,7	-41,0	-53,8	-25,9
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	-	-	-	-
Couverture financière	-41,7	-41,0	-53,8	-25,9
Gains (pertes) actuariels/expérience sur engagements	1,9	1,9	-0,7	1,6
Gains (pertes) actuariels/expérience sur actifs	-	-	-	-

Le cumul des écarts actuariels sur engagements et actifs et de variation d'asset ceiling enregistrés en capitaux propres sont les suivants :

	2008	2007
Montant cumulé au 1^{er} janvier	-48,3	-172,7
Mouvement de la période	-137,5	124,4
MONTANT CUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE	-185,8	-48,3

Note 33 (PRINCIPALES ACQUISITIONS

33.1 Acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2008

Les acquisitions 2008 dont les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition excèdent 100 millions d'euros sont décrites ci-après.

Les acquisitions 2008 dont les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition sont inférieurs à 100 millions d'euros représentent 645 millions d'euros de coût de regroupement. Ces acquisitions contribuent au produit des activités ordinaires de 2008 du Groupe à hauteur de 466 millions d'euros.

Aucun badwill significatif n'a été reconnu à ce titre en dehors de l'acquisition de parts complémentaires de la SNCM (voir note 22 : « Résultat opérationnel »).

De manière générale, les écarts d'acquisition sont justifiés par les synergies avec les opérations préexistantes dans le Groupe et les développements futurs.

Acquisition de Tianjin Shibeï (Division Eau en Chine)

En septembre 2007, Veolia Eau a été choisi par la municipalité de Tianjin pour assurer l'approvisionnement en eau potable des districts de Shibeï et de Binhai et a conclu un contrat portant sur le contrôle conjoint de 49 % du capital de la société Tianjin Shibeï Water Company (filiale de la société de la municipalité de Tianjin, Tianjin Shibeï Water Co).

La date du bilan d'ouverture est fixée au 1^{er} juillet 2008 et correspond au démarrage effectif de la société en contrôle conjoint qui prend l'appellation juridique de Tianjin Jinbin Veolia Water.

Tianjin Jinbin Veolia Water est consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle à 49 %.

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. La juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture est donc susceptible d'être modifiée en 2009. Les actifs et passifs se détaillent comme suit, pour leur juste valeur provisoire à 100 % et leur valeur consolidée proportionnellement à 49 % :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable IFRS	Méthode de l'acquisition	Juste valeur provisoire 2008	En Quote Part (49 %) Juste valeur provisoire 2008
Actif				
Actifs incorporels	233,8	308,0	541,8	265,5
Impôts différés actifs	0,5		0,5	0,3
BFR actif	4,4	-	4,4	2,1
Actifs financiers courants	-		-	-
Trésorerie	0,2	-	0,2	0,1
Passif				
Impôts différés passifs	-	-77,0	-77,0	-37,7
Dettes financières courantes	-128,7		-128,7	-63,1
ACTIF NET TOTAL	110,2	231,0	341,2	167,2
ACTIF NET ACQUIS (49 %)			167,2	-
Écart d'acquisition résiduel			37,7	37,7
Prix d'acquisition			204,9	204,9
Coût du regroupement d'entreprises			204,9	204,9
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition				204,8
Prix d'acquisition				204,9
Trésorerie acquise				0,1
Valeur d'entreprise				268,0
Prix d'acquisition				204,9
Dettes financières courante et non courante – trésorerie				63,1

En application de la norme IFRIC 12, les actifs corporels ont été reclassés en poste « Actifs incorporels du domaine concédé » et amortis sur la durée du contrat.

L'affectation du coût du regroupement d'entreprises aux actifs incorporels correspond principalement à la valorisation du contrat acquis de Tianjin Shibeï.

Tianjin Jinbin Veolia Water, consolidée en intégration proportionnelle à 49 %, a contribué à hauteur de 9,6 millions d'euros au produit des activités ordinaires en 2008.

Acquisition de Bartin Aero Recycling Group

Le 19 novembre 2007, Veolia Propreté a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de Bartin Aero Recycling Group, société spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets d'industries, en particulier dans le recyclage des métaux ferreux et non ferreux.

Cette opération représente un investissement de 189 millions d'euros. Cette acquisition a été finalisée le 13 février 2008.

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. La juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture, détaillée dans le tableau ci-dessous, est donc susceptible d'être modifiée en 2009.

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable hors IFRS 5	IFRS 5	Valeur comptable IFRS	Méthode de l'acquisition	Juste valeur provisoire 2008
Actif					
Actifs incorporels	44,0	-	44,0	-43,8	0,2
Actifs corporels	43,4		43,4		43,4
Actifs financiers non courants	1,2		1,2	-	1,2
Impôts différés actifs	1,8		1,8	-	1,8
BFR actif	108,9		108,8	2,3	111,1
Trésorerie	2,0		2,0		2,0
Actifs destinés à la vente	-	3,8	3,8		3,8
Passif					
Intérêts minoritaires	-0,4	-0,7	-1,1		-1,1
Provisions non courantes	-1,2		-1,2		-1,2
Dettes financières non courantes	-28,4		-28,4		-28,4
Impôts différés passifs	-4,6		-4,6	-0,8	-5,4
Autres dettes non courantes	-0,1		-0,1	-	-0,1
Provisions courantes	-0,5		-0,5		-0,5
BFR passif	-85,3		-85,3		-85,3
Dettes financières courantes	-6,9	-	-6,9	-	-6,9
Trésorerie passive	-6,0	-	-6,0	-	-6,0
Passifs destinés à la vente	-	-	-	-	-
ACTIF NET TOTAL	67,8	3,1	70,9	-42,3	28,6
ACTIF NET ACQUIS (100 %)					28,6
Écart d'acquisition résiduel					120,7 ^(*)
Prix d'acquisition					149,3
Coût du regroupement d'entreprises					149,3
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition					153,3
Prix d'acquisition					149,3
Trésorerie acquise					-4,0
Valeur d'entreprise					188,6
Prix d'acquisition					149,3
Dettes financières courante et non courante – trésorerie					39,3

(*) Ce goodwill est comptabilisé pour 121,6 en poste « écart d'acquisition » et pour -0,9 en poste « Titres mis en équivalence ».

Le goodwill est justifié par les synergies opérationnelles et commerciales à réaliser avec les activités existantes de la Division Propreté en France et par les opportunités de développement du Groupe dans l'activité Recyclage.

Le groupe Martin a contribué à hauteur de 246,6 millions d'euros au produit des activités ordinaires en 2008.

Acquisition du groupe Praterm

En février 2008, Dalkia est devenu l'actionnaire majoritaire à 100 % du groupe Praterm, qui produit et distribue de la chaleur en Pologne. Cette opération lui permet de renforcer ses positions dans le pays où il est déjà propriétaire de deux des plus gros réseaux de chaleur à Poznan et à Lodz. Cette opération représente pour Dalkia un investissement de 128 millions d'euros en valeur d'entreprise (en quote-part groupe).

Cette transaction a été comptabilisée selon la norme relative aux regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. La juste valeur des actifs et passifs retenue à la clôture est donc susceptible d'être modifiée en 2009. Les actifs et passifs se détaillent comme suit, pour leur juste valeur provisoire à 100 %, correspondant au pourcentage acquis par Dalkia International, ainsi que pour leur valeur consolidée proportionnellement à 75,81 % :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable hors IFRS 5	Méthode de l'acquisition	Juste valeur provisoire 2008	Contribution au Groupe (IP à 75,81 %)
Actif				
Actifs incorporels	2,4	-1,7	0,7	0,5
Actifs corporels	76,9	36,3	113,2	85,9
Actifs financiers non courants	1,2	-1,2	-	-
Impôts différés actifs	1,2	-	1,2	0,9
BFR actif	25,7	-	25,7	19,5
Actifs financiers courants	0,8	-	0,8	0,6
Trésorerie	25,6	1,2	26,8	20,3
Passif				
Intérêts minoritaires	-12,8	-2,6	-15,4	-11,7
Provisions non courantes	-0,5	-	-0,5	-0,4
Dettes financières non courantes	-4,2	-	-4,2	-3,2
Impôts différés passifs	-1,3	-6,1	-7,4	-5,6
Autres dettes non courantes	-	-	-	-
Provisions courantes	-0,3	-	-0,3	-0,2
BFR passif	-16,9	-	-16,9	-12,8
Dettes financières courantes	-45,4	-	-45,4	-34,4
Trésorerie passive	-	-	-	-
ACTIF NET TOTAL	52,4	25,9	78,3	59,4
ACTIF NET ACQUIS (100 %)	-		78,3	59,4
Écart d'acquisition résiduel			67,8	51,3
Prix d'acquisition			146,1	110,7
Coût du regroupement d'entreprises			146,1	
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition			119,3	90,4
Prix d'acquisition			146,1	110,7
Trésorerie acquise			26,8	20,3
Valeur d'entreprise			168,9	128,0
Prix d'acquisition			146,1	110,7
Dettes financières courante et non courante – trésorerie			22,8	17,3

Le goodwill résiduel est justifié par les synergies avec les activités existantes, notamment à Lodz, et les développements futurs du Groupe en Pologne.

Le groupe Praterm a contribué à hauteur de 37,0 millions d'euros au produit des activités ordinaires en 2008.

33.2 Acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2007

Les justes valeurs des actifs et des passifs acquis retenues à la clôture 2007 dans les bilans d'ouverture des acquisitions 2007 non définitifs au 31 décembre 2007 (SULO chez Veolia Propreté

en Allemagne, activités non régulées de Thames dans l'Eau en Grande-Bretagne, Thermal North America Inc. dans l'Énergie aux États-Unis et VES Tecnitalia chez Veolia Propreté en Italie) n'ont pas subi de modification significative, pendant le délai d'affectation de 12 mois suivant leur date d'acquisition.

Note 34 (CONTRATS DE CONSTRUCTION

CONTRATS DE CONSTRUCTION

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Contrats de construction en cours, actifs (A)	495,6	593,8
Contrats de construction en cours, passifs (B)	332,2	232,0
Contrats de construction en cours, nets (A) – (B)	163,4	361,8
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour (C)	4 404,8	4 068,7
Factures émises (D)	4 241,4	3 706,9
Contrats de construction en cours, nets (C) – (D)	163,4	361,8
Montant des avances reçues des clients	355,8	41,2

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provision pour perte à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si le montant est positif, il figure

ci-dessus en « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il figure ci-dessus en « contrats de construction en cours, passifs ».

Note 35 (CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

ACTIFS FINANCÉS PAR LOCATION SIMPLE

Le Groupe a recours à des contrats de location simple (afférents essentiellement à du matériel de transport).

Le montant des paiements minimum futurs au titre des contrats de location simple ressort à 2 530,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 2 190,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 2 125,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

La variation entre 2007 et 2008 s'explique principalement par les effets des acquisitions externes et de la signature de nouveaux contrats d'installations techniques aux États-Unis dans la Division Propreté.

Au 31 décembre 2008, l'échéancier des paiements minimums futurs au titre de ces contrats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Location simple
2009	585,0
2010 & 2011	779,6
2012 & 2013	548,4
2014 et années ultérieures	617,4
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	2 530,4

Loyers dus au titre de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Loyers minimaux comptabilisés en charge de la période	609,7	523,4
Loyers conditionnels comptabilisés en charge de la période	13,6	17,1
TOTAL LOYERS DÛS AU TITRE DE LA PÉRIODE	623,3	540,5

Les revenus de sous-location ne sont pas significatifs.

ACTIFS LOUÉS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location simple au sein du Groupe portent sur des actifs dont la valeur n'est pas significative.

Note 36 (INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (EN QUOTE-PART)

Les informations financières ci-après présentent l'agrégation des principales filiales consolidées par intégration proportionnelle (en quote-part).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actifs non courants	7 682,7	6 757,3	5 651,9
Actifs courants	3 670,8	3 115,5	2 898,2
TOTAL ACTIF	11 353,5	9 872,8	8 550,1
Capitaux propres part du Groupe	2 910,7	2 295,9	1 367,0
Intérêts des minoritaires	801,6	895,5	945,9
Passifs non courants	3 016,6	2 650,8	3 293,4
Passifs courants	4 624,6	4 030,6	2 943,8
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	11 353,5	9 872,8	8 550,1

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Éléments de résultat			
Produit des activités ordinaires	5 481,1	4 623,7	4 143,4
Résultat opérationnel	612,6	659,9	540,1
Résultat net	261,2	322,9	109,9
Éléments de financement			
Flux d'exploitation	712,3	567,0	521,2
Flux d'investissement	-621,7	-566,8	-258,0
Flux de financement	-533,2	-289,9	-281,3

Parmi les filiales consolidées en intégration proportionnelle, les plus significatives sont :

- BWB (Eaux de Berlin) dans la Division Eau en Allemagne, consolidée à 50 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 609 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 222 millions d'euros, celle au total bilan de 2 733 millions d'euros et celle à l'endettement financier net de 1 540 millions d'euros ;
- Dalkia International consolidée à 75,81 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 2 168 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 158 millions d'euros et celle au total bilan de 1 633 millions d'euros ;
- le groupe Proactiva en Amérique du Sud dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 153 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 16 millions d'euros et celle au total bilan de 82 millions d'euros ;
- en Chine, dans la Division Eau, les contrats de Shenzhen et de Tianjin Shibeï, consolidés à 49 %, dont les contributions au produit des activités ordinaires sont respectivement de 103 millions d'euros et de 10 millions d'euros et celles au total bilan respectivement de 210 millions d'euros et de 349,5 millions d'euros.

Note 37 (CONTRÔLES FISCAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

En France, l'administration fiscale a mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale, dont un nombre significatif sous forme de contrôles ciblés portant sur les impôts locaux. Des contrôles portant sur les sociétés significatives du Groupe en France ont été clos en 2008. Aucun des contrôles clos n'a conduit à une dette envers l'administration fiscale d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux et de la constitution des provisions conformément à la norme IAS 37.

En dehors de France, le Groupe étant présent dans de nombreux pays, il est sujet en permanence à des contrôles fiscaux. Parmi les pays où sa présence est significative, des contrôles fiscaux sont notamment en cours en Allemagne, au Maroc, en Italie et en Corée, sur les années 2000 et suivantes. Au cours de l'année 2008 les discussions ont continué avec les administrations fiscales de ces pays. Le cas échéant, les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'IAS 37.

Aux États-Unis, le Groupe a entamé avec l'administration fiscale américaine une procédure d'accord préalable dite de « pre-filing agreement » ayant spécifiquement pour objet de

valider le montant de ses déficits au 31 décembre 2006 dans le cadre de la restructuration des activités de l'Eau (« Worthless Stock Deduction »). Cette restructuration a eu pour effet de constater en déficits ordinaires les pertes issues des opérations et cessions des anciennes activités d'US Filter à raison des années 1999 à 2004, pour un montant qui pourrait dépasser quatre milliards de dollars. Le Groupe dispose de plusieurs avis externes confirmant sa position. Il a souhaité, compte tenu du montant en jeu, demander à l'administration une validation immédiate. L'IRS a émis de très nombreuses demandes d'information et de documentation au cours de ce contrôle. Des réunions ont eu lieu avec l'équipe vérificatrice et ses supérieurs. À aucun moment l'IRS n'a fourni une information qui aurait pu conduire le Groupe à reconsidérer le bien fondé de la position prise avec l'accord de ses conseils dans la déclaration fiscale américaine.

Par ailleurs, toujours aux États-Unis, le Groupe est en contrôle fiscal sur ses opérations ordinaires des années 2004 et 2006. Le contrôle fiscal est rendu complexe par les nombreuses restructurations juridiques qui étaient intervenues au fil des cessions des anciens actifs US Filter. La durée et le résultat de ce contrôle sont difficiles à anticiper avec précision. Cependant, la plupart des incertitudes fiscales potentielles, si elles étaient confirmées, auraient un impact limité sur les comptes du Groupe compte tenu des déficits générés par la restructuration des activités de l'Eau.

Note 38 (ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DONNÉS

Servitudes de Berlin

Dans le cadre du contrat des Eaux de Berlin, le Groupe a prévu d'acquiescer des droits de passage de canalisation auprès de propriétaires fonciers.

Le montant brut de l'investissement pouvait alors atteindre 426 millions d'euros (à 50 %) dont environ 175 millions d'euros auraient vocation à être pris en charge par le Land de Berlin, soit un engagement net de l'ordre de 250 millions d'euros.

Compte tenu du caractère incertain de l'estimation de ces droits de passage, cet engagement était maintenu en engagement hors bilan au 31 décembre 2007.

Des estimations plus précises ont pu être réalisées au cours de l'exercice 2008 conduisant à une évaluation à hauteur de 113 millions d'euros (à 100 %) dont une partie, estimée à 57 millions d'euros sera remboursée par le Land. Le Groupe a donc constaté un actif et une dette d'exploitation de 113 millions d'euros. Au fur et à mesure de l'acquisition de ces droits s'échelonnant jusqu'en 2011, les montants payés seront inscrits, déduction faite des montants remboursés par le Land, en actif financier et rémunéré dans le cadre du contrat.

Accords avec EDF

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement.

De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia

Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Échéancier des engagements spécifiques donnés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008
Servitudes Berlin à 50 %	426	426	-
ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DONNÉS	426	426	-

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Les autres engagements donnés ne comprennent pas les sûretés réelles données en garantie d'emprunts (voir note 39) ni les engagements spécifiques mentionnés ci-dessus.

Le détail des autres engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	Échéance		
				À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	4 043,6	5 591,4	6 624,9	1 302,0	3 414,7	1 908,2
Garanties financières	749,3	835,6	667,5	317,7	113,7	236,1
Garantie d'une dette	300,7	355,6	303,0	158,6	66,2	78,2
Garantie de passif	448,6	480,0	364,5	159,1	47,5	157,9
Engagements donnés	180,6	617,1	507,8	330,2	133,6	44,0
Obligation d'achat	149,3	589,9	476,5	307,2	125,9	43,4
Obligation de vente	31,3	27,2	31,3	23,0	7,7	0,6
Autres engagements donnés	1 654,3	957,3	912,7	527,9	290,3	94,5
Lettres de crédit	904,5	573,8	706,7	465,7	236,5	4,5
Autres engagements donnés	749,8	383,5	206,0	62,2	53,8	90,0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	6 627,8	8 001,4	8 712,9	2 477,8	3 952,3	2 282,8

Garanties opérationnelles : on entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés, et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Garantie d'une dette : il s'agit principalement de garanties accordées à des organismes financiers au titre de dettes financières de sociétés non consolidées, ou de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, ou pour la part de la dette non consolidée des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle lorsque l'engagement porte sur la totalité de celle-ci.

Garanties de passif : elles comprennent essentiellement celles sur les cessions des activités américaines dans l'Eau intervenues en 2004 pour 255 millions d'euros.

Obligations d'achat : elles comprennent les engagements pris par les sociétés du Groupe pour acquérir des parts d'autres sociétés ou pour investir. Au 31 décembre 2008, ces obligations concernent essentiellement la Division Énergie pour 91,5 millions d'euros, la Division Propreté pour 20,4 millions d'euros, la Division Transport pour 71,2 millions d'euros et la Division Eau pour 292,9 millions d'euros.

Lettres de crédit : lettres de crédit délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation.

Parmi les engagements hors bilan, figurent notamment :

- Engagements hors bilan et provision remise en État de Site :

En application des textes et des lois environnementales relatives à l'exploitation des centres de stockage de déchets, le Groupe a l'obligation de fournir des garanties financières aux collectivités publiques/agences gouvernementales. Ces garanties couvrent notamment la surveillance et la remise en état du site pendant 30 ans ou plus en fonction de la législation nationale (60 ans aujourd'hui au Royaume-Uni) après son exploitation.

Dans ce contexte, des garanties de performance, des lettres de crédit... sont émises au profit des collectivités publiques et autres émanations de l'Autorité Publique.

Ces garanties couvrent selon les contrats, les coûts nécessaires à la remise en état de la totalité ou d'une partie seulement du site et la surveillance trentenaire du site.

Le chiffrage de ces garanties provient de modalités définies légalement ou contractuellement. Ces garanties, fournies pour le montant global dès le début de l'exploitation, s'éteignent avec la fin de l'obligation (fin des travaux de remise en état et surveillance des sites).

Ainsi, le montant d'engagement au titre de nos obligations de remise en état et surveillance des centres de stockage est en général différent du montant de la provision telle qu'elle est comptabilisée dans les comptes du Groupe (voir paragraphe 1.13).

En effet, les provisions calculées par le Groupe s'appuient sur des évaluations différentes (relevant de politiques internes

de sécurisation des sites, conçues pour préserver au mieux l'environnement) et qui prennent en compte la progressivité de l'obligation : l'exploitation du centre de stockage entraîne une dégradation progressive du site et par conséquent, la reconnaissance du passif associée est effectuée au fur et à mesure de l'exploitation.

À la clôture, si le montant de l'engagement est inférieur à la provision, aucun engagement hors bilan n'est déclaré. *A contrario*, si le montant de l'engagement est supérieur au montant de la provision, un engagement hors bilan est mentionné à hauteur du montant non provisionné.

- Activités d'ingénierie et de construction :

Le total des engagements donnés au titre des activités construction dans la Division Eau (Veolia Water Solutions et Technologies) s'élève à 2 969,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 630,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le total des engagements reçus (voir ci après) au titre de ces mêmes activités s'élève à 856,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 866,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements donnés et reçus sur les cinq principaux contrats contribuent à environ 80 % des engagements totaux.

- Engagements donnés au titre des contrats de concession :

Dans le cadre des contrats de service public conclus avec l'entité publique, le Groupe peut être amené/engagé à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qui seront ensuite exploitées et rémunérées dans le cadre du contrat.

L'engagement contractuel peut porter à la fois sur le financement d'installations et ouvrages destinés à l'exploitation mais également à l'entretien et au renouvellement des infrastructures nécessaires à l'exploitation.

L'analyse du traitement comptable de ces engagements est décrite en section 1.21, 1.14 et 17.

Ainsi les dépenses relevant du renouvellement ou de la remise en état des installations sont suivies et appréhendées au travers des décalages temporels éventuels entre l'engagement contractuel total sur la durée du contrat et sa réalisation, conformément à la norme sur les Provisions (IAS 37).

S'agissant des dépenses afférentes à la construction, entretien ou rénovation des biens concédés elles sont examinées au regard de l'interprétation IFRIC 12 et décrite dans la note 1.21.

Les autres engagements donnés se répartissent par division comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	5 891,8	4 368,3	3 253,2
Propreté	901,7	1 171,1	876,7
Énergie	538,1	755,7	543,0
Transport	415,8	398,3	294,9
Proactiva	50,6	39,8	5,7
Holding	891,3	1 241,5	1 598,3
Autres	23,6	26,7	56,0
TOTAL	8 712,9	8 001,4	6 627,8

L'augmentation des engagements donnés résulte principalement des nouveaux contrats de construction gagnés au Moyen-Orient.

Les contrats de location auxquels le Groupe a recours sont analysés en notes 18 et 35.

ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS ASSOCIÉS À DES PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

Le Groupe est cité dans plusieurs litiges participant du cours normal de son activité. La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que ces procédures judiciaires ou d'arbitrage ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir à la date de clôture, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

ENGAGEMENTS REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
GARANTIES REÇUES	2 082,0	1 459,7	951,3
Garantie de dette	351,6	266,6	171,0
Garantie de passif	294,8	53,6	34,6
Autres garanties	1 435,6	1 139,5	745,7

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Par ailleurs, le Groupe disposait de lignes de crédit et crédits syndiqués non tirés moyen et court terme pour un montant total de 3,8 milliards d'euros (voir note 30.2).

Note 39 (SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES EN GARANTIE DE DETTES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2008, le Groupe a consenti 924 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières. Le détail par nature d'actifs est le suivant (*en millions d'euros*) :

Type de nantissements/hypothèques	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
Sur actifs incorporels	2	1 535	0,14 %
Sur actifs corporels	225	9 427	2,39 %
Sur actifs financiers ^(*)	588	-	-
Total actifs non courants	815	-	-
Sur actifs courants	109	19 084	0,57 %
TOTAL BILAN	924	-	-

(*) Les actifs financiers nantis étant constitués des titres de sociétés consolidées et d'autres actifs financiers, le rapport actif nanti/total du poste du bilan n'est pas significatif.

Le détail des sûretés réelles par échéance est le suivant :

(en millions d'euros)				Échéance		
	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2008	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Actifs incorporels	2	2	2	1	1	-
Actifs corporels	390	293	225	45	134	46
Hypothèques	80	15	16	3	2	11
Nantissements de mobilier corporel ⁽¹⁾	310	278	209	42	132	35
Actifs financiers ⁽²⁾	389	313	588	12	40	536
Actifs courants	23	26	109	4	15	90
Nantissements de créances	21	23	108	4	15	89
Nantissements de mobilier corporel (stock)	2	3	1	-	-	1
TOTAL	804	634	924	62	190	672

(1) Il s'agit essentiellement d'équipements et matériels roulants.

(2) Dont 195 millions d'euros de titres de participations et 393 millions d'euros d'autres actifs financiers principalement actifs financiers opérationnels au 31 décembre 2008.

Note 40 (OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

L'objet de cette note est de présenter les opérations avec les parties liées.

40.1 Notion de partie liée

Pour mémoire, les parties liées du Groupe comprennent, conformément à la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (co-entreprises et

sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les co-entreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les principaux dirigeants du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Par ailleurs, le capital du Groupe étant très dispersé, certains actionnaires disposant d'une faible part du capital sont cependant considérés comme étant des parties liées.

40.2 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du comité exécutif de Veolia Environnement et par les administrateurs.

Le tableau ci-dessous résume les sommes comptabilisées par le Groupe au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du comité exécutif de la Société en fonction à la date de clôture de chacun des exercices présentés.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Avantages à court terme hors cotisations patronales ^(a)	8,2	6,9	6,7
Cotisations patronales	3,2	2,5	2,5
Avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	1,2	1,0	1,0
Autres avantages à long terme ^(c)	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	1,0	1,6	2,0
Indemnités de fin de contrat	-	-	-
TOTAL	13,6	12,0	12,2

(a) Rémunérations fixes et variables, avantages en nature et jetons de présence. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices N-1 et versées au cours de l'exercice suivant.

(b) Coûts des services rendus.

(c) Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration ne reçoivent à titre de rémunération que des jetons de présence de la part de Veolia Environnement et, le cas échéant, des sociétés contrôlées. Le montant brut total (avant retenues à la source) de jetons de présence versés aux administrateurs, hors président-directeur général, s'est élevé à 771 952 euros en 2008, 741 380 euros en 2007 et 711 555 euros en 2006.

Le document de référence (chapitre 15) contient une description détaillée des rémunérations et avantages des principaux dirigeants du Groupe.

40.3 Transactions avec les autres parties liées

40.3.1 Relations avec les sociétés consolidées par intégration proportionnelle et avec les entreprises associées

- Le Groupe a accordé un prêt de 1 359,7 millions d'euros à Dalkia International et ses filiales Siram et Dalkia Pologne, sociétés consolidées par intégration proportionnelle à 75,81 %. La part « hors Groupe » de 434,2 millions d'euros est enregistrée à l'actif du bilan consolidé du Groupe (voir note 11 Autres actifs financiers non courants).

- Par ailleurs, compte tenu des métiers du Groupe, les flux opérationnels entre sociétés sont limités, en général, aux sociétés d'un même pays. En conséquence, le niveau de transactions opérationnelles entre le Groupe et des sociétés intégrées proportionnellement est peu significatif.

Toutefois, certains accords contractuels, notamment en Asie et en Europe Centrale, imposent au Groupe l'existence de sociétés portant les actifs (sociétés généralement mises en équivalence ou intégrées proportionnellement) d'une part et de sociétés portant le contrat d'exploitation (sociétés généralement intégrées globalement). Ces montages juridiques complexes génèrent des flux de « mise à disposition des actifs » par des sociétés en contrôle conjoint ou en influence notable et des sociétés contrôlées par le Groupe. Ces mises à disposition se font, le plus souvent, au travers d'une rémunération spécifique qui peut comprendre ou non le maintien en bon état de fonctionnement des installations ou l'amélioration technique de ces installations.

40.3.2 Relations avec les autres parties liées

Relations avec les actionnaires du Groupe (BNP PARIBAS, CDC, EDF)

BNP Paribas (actionnaire à 0,66 % du capital), la Société Générale, la Caisse des Dépôts et Consignations (actionnaire à 10,00 % du capital)

Les dirigeants de ces trois groupes financiers actionnaires de Veolia Environnement siègent au conseil d'administration de Veolia Environnement.

Veolia Environnement entretient des relations de financement avec ces trois institutions dans le cadre de financements globaux (crédits syndiqués, lignes de crédits bilatérales), de financements structurés (cessions de créances Dailly, programme de titrisation et financement du parc automobile), et de la gestion de trésorerie. Ces relations sont rémunérées aux conditions de marché.

Au titre de la gestion financière des dépenses de renouvellement, Vivendi Universal s'est engagée à régler une indemnité à Veolia Environnement mais a transféré cette obligation à la Société Générale par contrat de délégation parfaite du 21 décembre 2004. En conséquence, Vivendi Universal n'est plus personnellement tenu d'aucun engagement vis-à-vis de Veolia Environnement à ce titre.

En revanche, la Société Générale considérée comme une partie liée, est redevable vis-à-vis de Veolia Environnement, à ce titre,

d'un montant maximum d'indemnité qui s'élevait à 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, appelable chaque année et jusqu'en 2010 dans des conditions précisées au contrat.

Au titre de 2008, Veolia Environnement a appelé à ce titre auprès de la Société Générale la somme de 41,4 millions d'euros.

Relations avec Électricité de France (actionnaire à 3,87 % de Veolia Environnement)

Le groupe EDF est actionnaire de Veolia Environnement à hauteur de 3,87 %, de Dalkia à hauteur de 34 % et de Dalkia International à hauteur de 25 %. Conformément au décret 97-07, EDF achète l'électricité produite en France par les centrales de cogénération de Dalkia à un prix garanti sur la saison 2007-2008. Le montant de l'électricité vendue par Dalkia à EDF en 2006, 2007 et 2008 ressort respectivement à 482,6 millions d'euros, 521,7 millions d'euros et 608,4 millions d'euros.

Autres parties liées : (BERD, Bartin recycling, Mubadala)

Relations avec la BERD

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement détient des participations minoritaires dans des entités opérationnelles du Groupe en Europe Centrale principalement dans les Divisions Énergie, Transport et Eau.

Bartin Recycling

Dans le cadre de l'acquisition par le Groupe de la société Bartin Recycling dans lequel des fonds d'investissement relevant du groupe Lazard détenaient une participation de 36 % du capital, M. Georges Ralli, dirigeant de Lazard et administrateur de Veolia Environnement, détenait personnellement 0,35 % du capital. La transaction a été réalisée à un prix de marché.

Mubadala

La société à capital publique, Mubadala Development Company, détient une participation de 49 % dans la société « New Asset Management 1 » dans le cadre du développement du partenariat stratégique du Groupe dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

Dans ce cadre, le Groupe a consenti à cette société commune un prêt actionnaire d'un montant de 126,2 millions d'euros. Ce prêt est d'une durée de 16 ans et porte intérêt à Euribor 3 mois +80bp.

Note 41 (EFFECTIFS CONSOLIDÉS)

Les effectifs consolidés^(*) se répartissent ainsi :

Ventilation par catégories	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾
EFFECTIFS CONSOLIDÉS^(*)	297 965	284 072	260 088

Ventilation par division	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾
Eau	78 040	74 280	65 246
Propreté	95 399	84 994	78 951
Énergie	44 370	46 387	42 651
Transport	74 526	73 299	69 320
Proactiva	4 823	4 503	3 399
Autres	807	609	521
EFFECTIFS CONSOLIDÉS^(*)	297 965	284 072	260 088

Ventilation par sociétés	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾
Sociétés intégrées globalement	251 772	241 857	222 634
Sociétés intégrées proportionnellement	46 193	42 215	37 454
EFFECTIFS CONSOLIDÉS^(*)	297 965	284 072	260 088

(*) Les effectifs consolidés représentent le nombre moyen de salariés ayant travaillé à temps plein, les effectifs des filiales consolidées en intégration proportionnelle étant pris en compte à hauteur du taux d'intégration, et ceux des filiales mises en équivalence étant exclus.

(1) Les informations présentées pour les exercices 2007 et 2006 intègrent les effectifs des entités Clemessy et Crystal cédées en 2008, l'effectif moyen de ces entités sur l'exercice 2007 était de 5 886 personnes.

La progression, en 2008, de l'effectif moyen s'explique principalement :

- dans la Division Eau par les nouveaux contrats chinois dans les autres pays d'Asie et par l'augmentation de l'activité en France et dans les activités d'ingénierie et de construction ;
- dans la Division Propreté par l'acquisition en 2007 du groupe Sulo, produisant un effet année pleine en 2008 (5 040 personnes) et en 2008 du groupe Martin et par l'augmentation de l'activité principalement en Afrique et au Moyen Orient.

Note 42 (SITUATION DES DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le processus d'attribution et de valorisation de ces droits est présenté en note 1.24 Droits d'émission de gaz à effet de serre.

Le bilan de l'année 2008 est le suivant :

Volume <i>(en milliers de tonnes)</i>	Au 1 ^{er} janvier 2008	Entrée de périmètre	Attributions	Acquisitions/ cessions/ annulation	Consommations	Au 31 décembre 2008
TOTAL	1 073	593	13 166	-1 144	-12 325	1 363

L'optimisation des installations et les conditions climatiques ont permis de dégager des excédents sur la phase I. Le Groupe a réussi à les valoriser à travers des opérations de cessions à terme et de swaps (ventes d'EUA I (European Union Allowance I) contre achats de CER (Certified Emission Reduction). Ainsi le solde des EUA I (non reportable sur la phase II) après la restitution d'avril 2008 était non significatif.

Sur 2008, le Groupe a procédé à de nouveaux swaps (ventes d'EUA II contre achats de CER) afin de mettre à profit la différence de cours positive et ce dans la limite du plafond de restitution de CER fixée par chaque pays.

Le Groupe a contracté fin 2007 et courant 2008 des opérations de prêts de quotas (EUA II et CER) effectives en 2008 avec restitution en 2012. La commission perçue au titre des prêts de quotas a été enregistrée à réception en produit différé puis est constatée en résultat linéairement sur la durée du prêt.

Les entrées de périmètre sont consécutives aux acquisitions de la Division Énergie en Europe.

Les droits attribués gratuitement de la phase II pour les années 2009/2012 sont estimés à 767 millions d'euros.

Note 43 (INFORMATIONS SECTORIELLES

Dans le cadre de la norme IAS 14, Veolia Environnement a retenu une information primaire par secteur d'activité et une information secondaire par zone géographique. Les secteurs d'activités sont l'Eau, la Propreté, l'Énergie et le Transport.

L'Eau rassemble principalement les activités d'eau potable et d'eaux usées telles que la distribution de l'eau, l'assainissement, les process industriels, la fabrication d'installations et de systèmes de traitement de l'eau.

La Propreté consiste principalement en la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, commerciaux et industriels.

L'Énergie comprend la production et la distribution de chaleur, l'optimisation énergétique ainsi que les services assimilés et la production d'électricité.

Le Transport a pour principale activité d'exploiter des services de transport de passagers.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des entités Clemessy et Crystal, dans la Division Énergie, cédées en décembre 2008, ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2008 et les exercices 2007 et 2006 présentés en comparatif.

INFORMATIONS PRIMAIRES

Produit des activités ordinaires par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	12 557,9	10 927,4	10 087,6
Propreté	10 144,1	9 214,3	7 462,9
Énergie	7 449,4	6 200,4	5 439,0
Transport	6 054,1	5 590,1	4 951,5
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	36 205,5	31 932,2	27 941,0

Produit des activités ordinaires entre secteurs d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	36,6	25,5	19,4
Propreté	99,8	80,9	68,4
Énergie	59,8	39,1	33,6
Transport	5,0	5,4	5,9
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ENTRE SECTEURS D'ACTIVITÉ	201,2	150,9	127,3

Résultat opérationnel par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	1 198,5	1 267,7	1 160,6
Propreté	285,5	803,5	648,3
Énergie	429,7	384,3	369,0
Transport	145,4	130,3	13,6
Total de la répartition primaire	2 059,1	2 585,8	2 191,5
Résultat opérationnel non réparti	-107,8	-103,3	-67,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	1 951,3	2 482,5	2 124,2

Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles nettes de reprises par secteur d'activité

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	-461,7	-396,0	-436,3
Propreté	-766,8	-696,8	-529,4
Énergie	-226,7	-147,9	-125,8
Transport	-174,3	-189,9	-293,2
Total de la répartition primaire	-1 629,5	-1 430,6	-1 384,7
Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles nettes de reprises non réparties	-30,0	-29,4	-28,0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES NETTES DE REPRISES	-1 659,5	-1 460,0	-1 412,7

Pertes de valeur par secteur d'activité au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-85,7	-471,3	-61,2	0,6	-12,6	-630,2
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	49,9	32,7	48,7	25,5	3,9	160,7
PERTE DE VALEUR NETTE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT	-35,8	-438,6	-12,5	26,1	-8,7	-469,5

Pertes de valeur par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-110,8	-68,4	-16,3	-39,1	-6,6	-241,2
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	105,4	32,6	34,9	12,1	3,3	188,3
PERTE DE VALEUR NETTE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT	-5,4	-35,8	18,6	-27,0	-3,3	-52,9

**Pertes de valeur par secteur d'activité
au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-107,6	-38,8	-29,4	-81,6	-7,2	-264,6
Reprises de pertes de valeur enregistrées en résultat	74,0	38,7	42,4	8,3	5,5	168,9
PERTE DE VALEUR NETTE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT	-33,6	-0,1	13,0	-73,3	-1,7	-95,7

**Quote-part des résultats des entreprises associées
par secteur d'activité**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	2,3	3,3	3,4
Propreté	5,2	3,3	-3,8
Énergie	3,9	2,8	2,4
Transport	8,1	7,3	3,8
Total de la répartition primaire	19,5	16,7	5,8
Quote-part des résultats des entreprises associées non répartie	-1,1	-	-
QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	18,4	16,7	5,8

Investissements industriels par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Eau	945	866	853
Propreté	974	846	692
Énergie	541	429	318
Transport	342	459	302
Investissements industriels non alloués	91	42	32
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ⁽¹⁾	2 893	2 642	2 197

(1) Conformément à la norme IAS 14, les investissements industriels présentés en information sectorielle, comprennent les investissements financés par location financement pour 113 millions d'euros, ceux-ci sont exclus des investissements industriels présentés au tableau de flux de trésorerie.

**Actifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2008**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	2 247,7	2 736,6	1 131,1	551,4	56,5	6 723,3
Actifs corporels et incorporels nets	5 887,6	4 388,0	2 374,7	1 724,8	224,9	14 600,0
Actifs financiers opérationnels	4 083,2	836,9	679,5	105,5	46,1	5 751,2
BFR actif y compris IDA	6 496,8	3 116,4	3 883,3	1 396,7	801,5	15 694,7
Total des actifs sectoriels	18 715,3	11 077,9	8 068,6	3 778,4	1 129,0	42 769,2
Participations dans des entreprises associées	140,7	81,3	27,7	58,2	3,7	311,6
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	6 045,3 ^(*)	6 045,3
TOTAL DES ACTIFS	18 856,0	11 159,2	8 096,3	3 836,6	7 178,0	49 126,1

(*) Dont 203,0 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (principalement reclassement des actifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau).

**Actifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2007**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	2 208,2	3 049,5	1 098,1	556,7	0,7	6 913,2
Actifs corporels et incorporels nets	5 658,3	4 292,4	2 112,0	1 694,2	141,9	13 898,8
Actifs financiers opérationnels	3 884,5	902,4	712,3	123,0	5,4	5 627,6
BFR actif y compris IDA	5 847,8	3 257,4	3 755,2	1 321,1	585,4	14 766,9
Total des actifs sectoriels	17 598,8	11 501,7	7 677,6	3 695,0	733,4	41 206,5
Participations dans des entreprises associées	137,2	75,5	25,5	53,9	-	292,1
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	4 808,3 ^(*)	4 808,3
TOTAL DES ACTIFS	17 736,0	11 577,2	7 703,1	3 748,9	5 541,7	46 306,9

(*) Dont 122,5 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (Veolia Transport pour 103,9 millions d'euros et Veolia Propreté pour 18,6 millions d'euros).

**Actifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total actifs au bilan consolidé
Écarts d'acquisition nets	2 029,3	2 294,0	839,2	543,2	-0,7	5 705,0
Actifs corporels et incorporels nets	5 142,5	3 492,1	1 309,5	1 570,0	130,0	11 644,1
Actifs financiers opérationnels	3 830,5	737,0	771,1	115,4	5,6	5 459,6
BFR actif y compris IDA	5 260,3	2 670,9	3 357,7	1 213,2	554,1	13 056,2
Total des actifs sectoriels	16 262,6	9 194,0	6 277,5	3 441,8	689,0	35 864,9
Participations dans des entreprises associées	130,7	44,4	19,6	46,3	-	241,0
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	4 017,8 ^(*)	4 017,8
TOTAL DES ACTIFS	16 393,3	9 238,4	6 297,1	3 488,1	4 706,8	40 123,7

(*) Dont 67,3 millions d'euros d'actifs destinés à la vente (Veolia Transport pour 42,3 millions d'euros et Veolia Propreté pour 25 millions d'euros).

**Passifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2008**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 011,1	871,9	468,1	422,4	159,8	2 933,3
BFR passif y compris IDP	7 599,6	3 056,5	2 956,8	1 598,3	316,5	15 527,8
Autres passifs sectoriels	-	-	-	-	-	-
Total des passifs sectoriels	8 610,7	3 928,4	3 424,9	2 020,7	476,4	18 461,1
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	30 665,0 ^(*)	30 665,0
TOTAL DES PASSIFS	8 610,7	3 928,4	3 424,9	2 020,7	31 141,4	49 126,1

(*) Dont 98,2 millions d'euros de passifs destinés à la vente (reclassement des passifs de certaines filiales françaises sous contrôle conjoint, dans la Division Eau).

**Passifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2007**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 013,9	873,6	476,1	456,7	144,3	2 964,6
BFR passif y compris IDP	6 855,4	3 138,3	2 996,7	1 544,1	205,0	14 739,5
Autres passifs sectoriels	-	-	-	-	-	-
Total des passifs sectoriels	7 869,3	4 011,9	3 472,8	2 000,8	349,3	17 704,1
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	28 602,8 ^(*)	28 602,8
TOTAL DES PASSIFS	7 869,3	4 011,9	3 472,8	2 000,8	28 952,1	46 306,9

(*) Dont 1,9 million d'euros de passifs destinés à la vente (Veolia Environnement SA).

**Passifs par secteur d'activité
au 31 décembre 2006**

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Énergie	Transport	Montants non alloués	Total passifs au bilan consolidé
Provisions pour risques et charges	1 012,4	791,3	464,0	611,9	142,9	3 022,5
BFR passif y compris IDP	6 238,8	2 548,9	2 524,1	1 361,0	100,7	12 773,5
Autres passifs sectoriels	273,4	41,6	29,1	12,2	-3,1	353,2
Total des passifs sectoriels	7 524,6	3 381,8	3 017,2	1 985,1	240,5	16 149,2
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	23 974,5(*)	23 974,5
TOTAL DES PASSIFS	7 524,6	3 381,8	3 017,2	1 985,1	24 215,0	40 123,7

(*) Dont 59,4 millions d'euros de passifs destinés à la vente (Veolia Transport).

INFORMATIONS SECONDAIRES

Répartition géographique du produit des activités ordinaires

31 décembre 2008 (en millions d'euros)	France ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Moyen-Orient	Reste du monde	Total
Eau	4 883,5	1 376,7	671,5	1 679,7	612,2	358,5	976,9	862,1	1 136,8	12 557,9
Propreté	3 693,9	1 108,8	1 667,7	1 195,6	1 350,4	479,3	226,7	79,9	341,8	10 144,1
Énergie	3 628,2	57,8	487,9	2 595,1	322,0	53,4	56,0	60,6	188,4	7 449,4
Transport	2 317,3	621,9	128,2	1 584,0	760,4	546,5	10,3	24,2	61,3	6 054,1
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	14 522,9	3 165,2	2 955,3	7 054,4	3 045,0	1 437,7	1 269,9	1 026,8	1 728,3	36 205,5

(1) Hors prise en compte des filiales et établissements étrangers de travaux dans l'Eau.

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Moyen-Orient	Reste du monde	Total
Eau	4 927,2	1 276,9	573,4	1 413,0	539,3	299,8	732,8	313,9	851,1	10 927,4
Propreté	3 332,0	787,9	1 776,0	993,5	1 315,8	430,7	181,4	63,3	333,7	9 214,3
Énergie	3 183,3	56,5	473,5	2 159,9	15,3	69,1	42,3	52,5	148,0	6 200,4
Transport	2 144,5	557,6	122,8	1 466,9	710,0	508,6	4,5	17,3	57,9	5 590,1
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	13 587,0	2 678,9	2 945,7	6 033,3	2 580,4	1 308,2	961,0	447,0	1 390,7	31 932,2

31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Reste du monde	Total
Eau	4 802,4	1 282,6	552,2	1 279,4	640,8	123,9	578,9	827,4	10 087,6
Propreté	3 112,1	151,7	1 135,4	817,2	1 354,2	402,9	167,0	322,4	7 462,9
Énergie	2 879,8	38,7	426,2	1 899,9	10,3	-	25,0	159,1	5 439,0
Transport	1 953,1	496,1	73,0	1 321,4	645,0	404,6	-	58,3	4 951,5
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	12 747,4	1 969,1	2 186,8	5 317,9	2 650,3	931,4	770,9	1 367,2	27 941,0

Répartition géographique des actifs sectoriels

31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Moyen Orient	Reste du monde	Total
Eau	5 707,5	4 456,2	1 642,9	2 171,6	544,4	106,8	2 460,4	340,4	1 285,1	18 715,3
Propreté	3 681,5	1 073,8	1 963,5	1 503,2	1 978,2	304,0	248,3	87,8	237,6	11 077,9
Énergie	3 581,0	120,8	211,2	3 111,3	718,0	20,3	149,7	35,7	120,6	8 068,6
Transport	1 808,7	395,2	75,9	844,6	431,0	143,4	2,0	23,1	54,5	3 778,4
Montants non alloués	473,3	0,0	24,2	222,3	409,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1 129,0
ACTIFS SECTORIELS	15 252,0	6 046,0	3 917,7	7 853,0	4 080,8	574,5	2 860,4	487,0	1 697,8	42 769,2

31 décembre 2007 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	5 559,2	4 510,0	1 914,7	1 999,6	407,0	3 208,3	17 598,8
Propreté	3 396,2	1 337,4	2 380,0	1 819,1	1 806,8	762,2	11 501,7
Énergie	3 774,9	115,8	232,3	2 678,0	661,8	214,8	7 677,6
Transport	1 748,5	354,3	116,5	846,8	385,0	243,9	3 695,0
ACTIFS SECTORIELS	322,0	-	20,3	13,4	249,4	128,3	733,4
	14 800,8	6 317,5	4 663,8	7 356,9	3 510,0	4 557,5	41 206,5

31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	5 145,0	4 427,0	1 706,3	1 769,6	583,3	2 631,4	16 262,6
Propreté	3 212,0	89,7	2 503,9	828,5	1 834,1	725,8	9 194,0
Énergie	3 608,2	87,2	192,2	2 246,5	7,4	136,0	6 277,5
Transport	1 640,3	348,5	96,6	774,2	354,4	227,8	3 441,8
ACTIFS SECTORIELS	13 605,5	4 952,4	4 499,0	5 618,8	2 779,2	3 721,0	35 175,9

Répartition géographique des investissements industriels

31 décembre 2008 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Océanie	Asie	Moyen Orient	Reste du monde	Total
Eau	458	43	155	84	22	5	91	5	82	945
Propreté	366	78	151	138	137	44	14	13	33	974
Énergie	278	18	15	165	30	-	30	1	4	541
Transport	137	11	3	162	17	8	1	-	3	342
Montants non alloués	66	-	-	22	3	-	-	-	-	91
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ^(a)	1 305	150	324	571	209	57	136	19	122	2 893

(a) Conformément à la norme IAS 14, les investissements industriels présentés en information sectorielle, comprennent les investissements financés par location financement pour 113 millions d'euros, ceux-ci sont exclus des investissements industriels présentés au tableau de flux de trésorerie.

31 décembre 2007 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	414	28	157	83	22	162	866
Propreté	302	36	101	114	196	97	846
Énergie	239	6	3	136	2	43	429
Transport	240	28	25	95	22	49	459
Montants non alloués	22	-	-	-	-	20	42
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	1 217	98	286	428	242	371	2 642

31 décembre 2006 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	États-Unis	Reste du monde	Total
Eau	412	25	129	92	11	184	853
Propreté	285	8	66	88	164	81	692
Énergie	182	13	6	101	4	12	318
Transport	132	34	36	76	10	14	302
Montants non alloués	12	-	-	-	-	20	32
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	1 023	80	237	357	189	311	2 197

Note 44 (ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2008.

Note 45 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN 2008

En 2008, le groupe Veolia Environnement a consolidé dans ses comptes 2 628 sociétés. Les principales sociétés sont reprises ci-dessous :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Environnement SA 36-38, avenue Kléber – 75116 Paris	40 321 003 200 047	IG	100,00	100,00
Société d'Environnement et de Services de l'Est SAS 2, rue Annette Bloch – 25200 Montbéliard	44 459 092 100 052	IG	99,99	80,35
EOLFI SA et ses filiales 25, place de la Madeleine – 75008 Paris	477 951 644 00020	IP	50,00	50,00
EAU				
Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	57 202 552 600 029	IG	100,00	100,00
Veolia Water 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	42 134 504 200 012	IG	100,00	100,00
Dont en France :				
Compagnie des Eaux et de l'Ozone 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	77 566 736 301 597	IG	100,00	100,00
Compagnie des Eaux de Paris 7, rue Tronson-du-Coudray – 75008 Paris	32 920 774 000 047	IG	100,00	100,00
Société Française de Distribution d'Eau 7, rue Tronson-du-Coudray – 75008 Paris	54 205 494 500 069	IG	99,86	99,86
Compagnie Fermière de Services Publics 3, rue Marcel Sembat – Immeuble CAP 44 – 44100 Nantes	57 575 016 100 342	IG	99,11	99,11
Compagnie Méditerranéenne d'exploitation des Services d'Eau – CMESE 12, boulevard René Cassin – 06100 Nice	78 015 329 200 112	IG	99,72	99,72
Société des Eaux de Melun Zone Industrielle – 198/398, rue Foch – 77000 Vaux Le Pénil	78 575 105 800 047	IG	99,28	99,28
Société des Eaux de Marseille 25, rue Édouard Delanglade – BP 29 – 13254 Marseille	5 780 615 000 017	IP	48,85	48,85
Société des Eaux du Nord 217, boulevard de la Liberté – 59800 Lille	57 202 641 700 244	IP	49,55	49,55
Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud 145, rue Yves le Coz – 78000 Versailles	31 863 464 900 053	IP	50,00	50,00
Sade-Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique (CGTH-SADE) et ses filiales 28, rue de la Baume – 75008 Paris	56 207 750 300 018	IG	99,11	99,11
Veolia Water Solutions & Technologies et ses filiales l'Aquarène – 1, place Montgolfier – 94417 Saint-Maurice cedex	41 498 621 600 037	IG	100,00	100,00
OTV France l'Aquarène – 1 place Montgolfier – 94417 Saint-Maurice cedex	433 998 473 000 14	IG	100,00	100,00
Société Internationale de Dessalement (SIDEM) 20-22 rue de Clichy – 75009 Paris	342 500 956 000 12	IG	100,00	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Dont à l'étranger :				
Veolia Water UK Plc et ses filiales Fifth Floor – Kings Place – 90 York Way, London N19AG (Grande-Bretagne)		IG	100,00	100,00
Three Valleys Water Plc Bishops Rise Hatfield – Hertfordshire AL10 9HL (Grande-Bretagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Water North America et ses filiales 200 E. Randolph St., Suite 7900 Chicago, IL 60601 (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Wasser GmbH et ses filiales Lindencorso Unter den Linden 21 – D 10117 Berlin (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Berliner Wasserbetriebe Anstalt des Öffentlichen Rechts Neue Jüdenstrasse 1 – D10179 Berlin Mitte (Allemagne)		IP	49,90	24,95
Braunschweig Versorgungs AG & Co.KG Taubenstrasse 7 D-38108 Braunschweig (Allemagne)		IG	74,90	74,90
Aquiris SA Avenue de Vilvorde 450 – 1130 Bruxelles (Belgique)		IG	99,00	99,00
Apa Nova Bucuresti Srl Strada Aristide Demetriade nr 2, Sector 1, Bucarest (Roumanie)		IG	73,69	73,69
Veolia Voda et ses filiales 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	434 934 809 00016	IG	90,00	90,00
Prazske Vodovody A Kanalizagce As 11 Parizska – 11000 Prague 1 (République tchèque)		IG	100,00	90,00
Severoceske Vodovody A Kanalizagce As 1 689 Pritkavska – 41550 Teplice (République tchèque)		IG	50,10	45,09
Shenzhen Water Group Company Ltd et ses filiales Water Tower, 1019 Shennan Zhong Road, 518031 Shenzhen (Chine)		IP	45,00	25,00
Shanghai Pudong Veolia Water Corporation Ltd No. 703 Pujian Road, Pudong New District, 200127 Shanghai (Chine)		IP	50,00	50,00
Changzhou CGE Water Co Ltd No.12 Juqian Road, Changzhou Municipality, Jiangsu Province, 213000 (Chine)		IP	49,00	24,99
Kunming CGE Water Supply Co Ltd No. 626 Beijing Road, Kunming City, Yunnan Province, 650051 (Chine)		IP	49,00	24,99
Veolia Water Korea Co Ltd et ses filiales San 5-1, Kagwa-Ri, Bubal-Eup, Incheon-Shi, Gyonggi-Do 467-701 (Corée du Sud)		IG	100,00	100,00
Veolia Water Australia et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road, Pyrmont NSW 2009 (Australie)		IG	100,00	100,00
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon Avenue Félix Eboué – BP 2082 – Libreville (Gabon)		IG	51,00	41,08
New Asset Management 1 52, rue d'Anjou 75008 Paris	505 190 801 00017	IG	51,00	51,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Water AMI et ses filiales 52, rue d'Anjou – 75008 Paris	403 105 919 00019	IG	80,55	41,08
Amendis 23, rue Carnot – 90000 Tanger (Maroc)		IG	100,00	33,28
Redal SA 6 Zankat Al Hoceima, BP 161 – 10000 Rabat (Maroc)		IG	100,00	33,94
Lanzhou Veolia Water Co LTD No. 2 Hua Gong Street, Xigu District, Lanzhou, Gansu Province, (Chine)		IP	45,00	22,95
Sharqiyah Desalination Co. SAOC PO Box 685, PC 114 Jibroo, Sultanate of Oman	1 011 277	IG	55,00	54,41
Biothane systems international Holdings B.V. Thanthofdreef 21 – PO BOX 5068 – 2623 EW Delft (Pays-Bas)	27267973	IG	100,00	100,00
Tianjin jinbin veolia water Co No2, Xinxiang Road, Bridge 4 Jin Tang Expressway, Dongli District, Tianjin Municipality PRC (Chine)		IP	49,00	49,00
PROPRETÉ				
Veolia Propreté Parc des Fontaines – 163/169, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	57 222 103 400 778	IG	100,00	100,00
Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage (S.A.R.P.) et ses filiales 162/166, boulevard de Verdun – Energy Park IV 92413 Courbevoie cedex	77 573 481 700 353	IG	99,55	99,55
SARP Industries et ses filiales 427, route du Hazay – Zone Portuaire Limay-Porcheville 78520 Limay	30 377 298 200 029	IG	99,85	99,85
Veolia Propreté Nettoyage et Multiservices et ses filiales 132, boulevard de Verdun – Energy Park IV 92400 Courbevoie cedex	334 516 895 000 11	IG	100,00	100,00
Routière de l'Est parisien ZI Rue Robert Moinon 95190 Goussainville	61 200 696 500 026	IG	100,00	100,00
ONYX Auvergne Rhône-Alpes 235, Cours Lafayette 69006 Lyon	30 259 089 800 169	IG	100,00	99,99
VALNOR 5, rue de Courtalin – Val d'Europe 77450 Magny-le-Hongre	41 030 116 200 302	IG	100,00	100,00
OTUS 26, avenue des Champs Pierreux 92000 Nanterre	62 205 759 400 336	IG	100,00	100,00
Bartin Recycling Group et ses filiales 15, rue Albert et Paul Thouvenin – 18100 Vierzon	48 141 629 500 014	IG	100,00	100,00
Dont à l'étranger :				
Veolia ES Holding PLC et ses filiales Veolia house – 154A Pentonville Road N1 9PE – London (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services North America Corp. 700 E. Butterfield road – Suite 201 IL 60148 Lombard (États-Unis)		IG	100,00	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia ES Solid Waste, Inc One Honey Creed Corporate Center – 125 South 84th Street – Suite 200 WI 53214 Milwaukee (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Montenay International One Pennsylvania Plaza – Suite 4400 NY 10119 New York (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Ves Technical Solutions LLC Butterfield Center – 700 East Butterfield Road, #201 60148 Lombard (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia ES Industrial Services, Inc 1980 North Highway 146 La Porte 77571 Texas (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia ES Canada Services Industriels INC 1705, 3 ^e avenue Canadian Corporate Office – 80 Birmingham Street L8L 6W5 Hamilton (Canada)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Australia Pty Ltd Level 4, Bay Center – 65 Pirrama Road – P.O. Box H126 – NSW 2009 – Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Asia Pte Ltd 50, Robinson Road – 16-00 Building, Centennial Tower – Singapore		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services China LTD 7/F Allied Kajima Building 138 Gloucester Road – Central – Hong-Kong		IG	100,00	100,00
Veolia Miljø AS Box 567 Skoyen 0214 Oslo (Norvège)		IG	100,00	100,00
Veolia Umweltservice GmbH (ex Sulo) Am Sandtorkai 75 D-20457 Hamburg (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Servizi Ambientali SpA (et ses filiales) Riazza Della Repubblica 7 Milan – 20121 (Italie)		IG	100,00	100,00
ÉNERGIE				
Dalkia – Saint-André 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille	40 321 129 500 023	IG	66,00	66,00
Dalkia France 37, avenue du Mal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille	45 650 053 700 018	IG	99,93	65,96
Dalkia Investissement 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille	40 443 498 700 073	IP	50,00	33,00
Dalkia International 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille	43 353 956 600 011	IP	75,81	50,03
Citelum et ses filiales 37, rue de Lyon – 75012 Paris	38 964 385 900 019	IG	100,00	65,96
Proxiserve Holding (et ses filiales) 7, rue Troncon du Coudray – 75008 Paris	403 210 875 00015	IG	100,00	82,98

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Dont à l'étranger :				
Dalkia PLC et ses filiales Elizabeth House – 56-60 London Road – Staines TW18 4BQ (Grande-Bretagne)		IP	75,81	50,03
Dalkia NV et ses filiales 52, Quai Fernand Demets – 1070 – Anderlecht (Belgique)		IP	75,81	50,03
Siram SPA et ses filiales Via Bisceglie, 95 – 20152 Milano (Italie)		IP	75,81	50,03
Dalkia Energia Y Servicios et ses Filiales Cl Juan Ignacio Luca De tagna, 4 – 28 027 Madrid (Espagne)		IP	75,81	50,03
Dalkia GmbH et ses filiales Carl-Ulrich-Strabe 4 – 63263 Neu Isenburg (Allemagne)		IP	75,81	50,03
Dalkia SGPS SA et ses Filiales Estrada de Paço d'Arcos 2770 – 129 Paco d'Arços (Portugal)		IP	75,81	50,03
Dalkia Limitada et ses filiales Rua Funchal 418 – 14 andar, Vila Olimpia – 60 Sao Paulo SP (Brésil)		IP	75,81	50,03
Dalkia Polska et ses filiales Ul Mysia 5 – 00 496 Varsovie (Pologne)		IP	75,81	32,52
Zespol Elektrociepłowni w Lodzi et sa filiale Ul.Jadzi. Andrzejewskiej Street 90-975 Lodz (Pologne)		IP	75,81	18,73
Dalkia AB et ses filiales Hälsingegatan 47 – 113 31 Stockholm (Suède)		IP	75,81	50,03
Tallinna Kute Punane 36 13619 Tallinn (Estonie)		IP	75,81	48,73
UAB Vilnius Energija Jocioniu St. 13 – 02300 Vilnius (Lituanie)		IP	75,81	50,03
Dalkia Energia Zrt. et ses filiales Budafoki út 91-93 – H-1117 Budapest (Hongrie)		IP	75,81	49,89
Dalkia a.s et ses filiales Kutlíkova 17 – Technopol – 851 02 Bratislava 5 (Slovaquie)		IP	75,81	50,03
Dalkia Ceska Republika et ses filiales 28. ijna 3123/152 – 709 74 Ostrava (République tchèque)		IP	75,81	49,06
Praterm Group et ses filiales UL B.Czecha 36 – 04-555 Warszawa (Pologne)		IP	75,81	32,52
TRANSPORT				
Veolia Transport Parc des Fontaines – 163/169, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	383 607 090 00016	IG	100,00	100,00
Société Nationale Maritime Corse-Méditerranée (SNCM) 61, boulevard des Dames – 13002 Marseille	775 558 463 00011	IG	66,00	66,00
CFTI (Compagnie Française de Transport Interurbain) Parc des Fontaines – 163/169, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	552 022 063 01075	IG	99,94	99,94
Veolia Transport Urbain Parc des Fontaines – 163/169, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	344 379 060 00082	IG	100,00	100,00
Veolia Eurolines et ses filiales 163/169, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre	434 009 254 00021	IG	100,00	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Cargo 169 avenue Georges Clémenceau – 92000 Nanterre	444 413 942 00012	IG	100,00	100,00
Dont à l'étranger :				
Veolia Transportation Inc. et ses filiales 8757 Georgia Avenue – Suite 1300 – Silver Pring MD 20910 Baltimore (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Super Shuttle International Inc, et ses filiales 14500 N. Northsight boulevard, Suite 329 Scottsdale, AZ 85260 (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Australasia Pty Ltd et ses filiales Level 24, 1 Spring Street Melbourne, Victoria 3000 (Australie)		IG	100,00	100,00
Connex Melbourne Pty Ltd 1 Spring Street Melbourne, Victoria 3001 (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Northern Europe AB et ses filiales Englundavägen 9, Box 1820 SE-171 24 Solna (Suède)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Nord AS Havnegata 3, Postboks 308 9615 Hammerfest (Norvège)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Sverige AB et ses filiales Englundavägen 9, Box 1820 SE-171 24 Solna (Suède)		IG	100,00	100,00
People Travel Group AB 72 Klarabergsviadukten 11 164 Stockholm (Suède)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Norge AS Klubbgaten 1 – N 4013 – Stavanger (Norvège)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport UK LTD et ses filiales 37-41 Old Queen Street London SW 1H 9JA, (Grande-Bretagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Nederland Holding BV et ses filiales Mastbosstraat 12 – Postbus 3306 4813 GT Breda (Pays-Bas)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Belgium nv et ses filiales Groenendaallaan 387 2030 Antwerpen (Belgique)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Central Europe GmbH et ses filiales Georgenstrasse 22 10117 Berlin (Allemagne)		IG	65,00	65,00
Veolia Verkehr GmbH et ses filiales Georgenstrasse 22 10117 Berlin (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Transport Ceska Republica a.s. K Hutim 664/7 198 00 Praha 9 (Tchéquie)		IG	100,00	65,00
Proactiva Medio Ambiente SA Calle Cardenal Marcelo Spinola 8 – 3A – 28016 Madrid (Espagne)		IP	50,00	50,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Energy North America Holding 1250 handcock street Suite 204N Quincy Massachusetts 02169 (Etats-Unis)		IG	100,00	100,00
Thermal North America Inc 99 summer street ; suite 900 Boston Massachusetts 02110 (Etats-Unis)		IG	100,00	100,00
Ridgeline Energy Holding INC The Nemours Building 1007 Orange Street Suite 1414 Wilmington, DL 19801 (Etats-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Environnement Europe Services SA Rue des Deux Églises 26 B-1000 Bruxelles (Belgique)	RPM Bruxelles : BCE 0894.628.426	IG	100,00	100,00

Méthodes de consolidation :

IG : Intégration Globale

IP : Méthode proportionnelle

ME : Méthode de la mise en équivalence

Note 46 (HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2008 et 2007 s'élèvent respectivement à 51,7 et 52,2 millions d'euros dont 40,3 millions d'euros en 2008 et 37,6 millions d'euros en 2007 au titre du contrôle légal des comptes et 11,4 millions d'euros pour 2008 et 14,6 millions d'euros pour 2007 au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Veolia Environnement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et les estimations significatifs retenus par la direction dont ceux relatifs à la méthodologie de calcul des taux d'actualisation qui a été analysée au regard du contexte de crise financière. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit que ces jugements et estimations concernent principalement :
 - les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée qui font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, ou dès que survient un indice de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 1-11 et 4. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour élaborer les flux de trésorerie futurs et avons vérifié que les notes 4 et 6 donnent une information appropriée ;
 - les actifs corporels et les autres actifs incorporels à durée de vie déterminée (notes 1-11, 1-21, 5, 6 et 7), les actifs financiers (notes 10, 11 et 14), les impôts (notes 1-20, 12 et 25), les provisions et les engagements de retraites (notes 1-14, 1-16, 17 et 32) et les instruments financiers (notes 1-15, 1-27, 30 et 31). Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée ;
- la note 1.2 aux états financiers consolidés expose le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice suite au reclassement de certaines dépenses entre coût des ventes et frais généraux, administratifs et commerciaux, sans impact sur le résultat opérationnel. L'information comparative relative aux exercices 2007 et 2006, présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce changement de présentation. En conséquence, l'information financière comparative diffère des comptes consolidés publiés en 2007. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2007 et 2006 et l'information donnée à ce titre dans la note 22 aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009.

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

20.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan au 31 décembre 2008

Actif

(en euros)	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ :				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 600	644	6 956	8 590 256
Fonds commercial ⁽¹⁾	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	21 716 306	-	21 716 306	11 637 090
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel & outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	337 943	122 087	215 856	1 145 639
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	947 596
Immobilisations financières ⁽²⁾ :				
Participations	16 047 871 978	243 887 580	15 803 984 398	12 819 109 828
Créances rattachées à des participations	6 892 498 533	-	6 892 498 533	5 761 108 560
TIAP	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	98 596 366	86 161	98 510 205	128 841 117
Prêts	50 704	-	50 704	67 200
Autres immobilisations financières	400 967 160	142 419 620	258 547 540	357 539 459
TOTAL (I)	23 462 046 589	386 516 092	23 075 530 498	19 088 986 745

(en euros)	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
ACTIF CIRCULANT :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, & autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	392 516	-	392 516	3 864 805
Créances ⁽³⁾ :				
<i>Créances d'exploitation :</i>				
Créances clients et comptes rattachés	181 258 149	-	181 258 149	157 514 635
Autres créances	1 686 056 980	3 250 000	1 682 806 980	3 433 064 251
<i>Créances diverses :</i>				
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	143 973 916	20 448 105	123 525 811	146 620 244
Autres titres	2 203 800 904	-	2 203 800 904	1 395 106 916
Instruments de trésorerie actif	210 075 481	-	210 075 481	204 145 696
Disponibilités	19 338 733	-	19 338 733	144 402 086
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	21 234 418	-	21 234 418	26 702 630
TOTAL (II)	4 466 131 096	23 698 105	4 442 432 992	5 511 421 263
COMPTES DE RÉGULARISATION :				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	31 257 679	-	31 257 679	29 073 409
Primes de remboursement des obligations (IV)	90 819 286	-	90 819 286	54 912 432
Écarts de conversion actif (V)	147 401 438	-	147 401 438	136 507 515
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	28 197 656 089	410 214 197	27 787 441 892	24 820 901 364
(1) Dont droit au bail			-	-
(2) Dont à moins d'un an			111 468 911	43 410 981
(3) Dont à plus d'un an			28 146 771	28 874 982
(4) Dont à plus d'un an			13 735 750	16 903 682

Passif

	2008	2007
CAPITAUX PROPRES :		
Capital (dont versé 2 362 883 330)	2 362 883 330	2 358 813 780
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 010 157 780	8 992 260 346
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :		
Réserve légale	176 817 830	152 255 065
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	343 226 042	343 226 042
Report à nouveau	620 378 893	707 146 231
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	152 854 426	491 255 300
SOUS-TOTAL : situation nette	12 666 318 300	13 044 956 764
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	111 776	12 522
TOTAL (I)	12 666 430 076	13 044 969 286
AUTRES FONDS PROPRES :		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres	-	-
TOTAL (I bis)	-	-
PROVISIONS :		
Provisions pour risques	110 317 727	144 403 864
Provisions pour charges	8 777 437	7 264 144
TOTAL (II)	119 095 164	151 668 008

	2008	2007
DETTES ⁽¹⁾ :		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	10 672 675 656	10 119 080 120
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	1 455 248 489	344 835 031
Emprunts et dettes financières diverses	2 185 532 686	805 821 319
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 842	88 048
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 263 221	75 437 600
Dettes fiscales et sociales	55 920 065	50 822 626
Autres dettes d'exploitation	-	-
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 893 699	12 705 449
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-
Autres dettes diverses	46 724 828	44 367 591
Instruments de trésorerie passif	346 077 819	48 607 806
COMPTES DE RÉGULARISATION :		
Produits constatés d'avance	38 225 410	31 760 779
TOTAL (III)	14 889 584 715	11 533 526 368
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	112 331 937	90 737 702
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	27 787 441 892	24 820 901 364
(1) Dont à plus d'un an	11 894 150 575	9 131 487 874
Dont à moins d'un an	2 957 208 730	2 370 277 713
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	13 022 964	3 944 502
(3) Dont emprunts participatifs	-	-

Compte de résultat au 31 décembre 2008

<i>(en euros)</i>	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾ :		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	370 032 304	350 419 767
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	370 032 304	350 419 767
Dont à l'exportation		
Production stockée (ou déstockage)	-	-
Production immobilisée	3 909 026	-
Subventions d'exploitation	34 454	21 977
Reprises sur provisions (et amortissements) et transferts de charges	10 251 045	6 184 098
Autres produits	103 833	29 067
TOTAL (I)	384 330 663	356 654 909
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾ :		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes ^(*)	407 615 185	379 543 501
Impôts, taxes et versements assimilés	8 148 038	6 638 176
Salaires et traitements	53 414 526	43 217 421
Charges sociales	26 353 886	20 429 538
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 376 339	6 823 452
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 187 872	2 908 510
Autres charges	2 481 292	1 764 267
TOTAL (II)	503 577 137	461 324 865
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-119 246 475	-104 669 956
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée (III)	-	-
Perte ou bénéfice transféré (IV)	-	-
<i>(*) Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier</i>	-	-
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>	-	-
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	-	-
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	-	-

(en euros)	2008	2007
PRODUITS FINANCIERS ⁽³⁾ :		
De participations	906 640 824	772 923 597
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 247 275	2 244 950
Autres intérêts et produits assimilés	217 972 442	227 465 524
Reprises sur provisions et transferts de charges	144 375 260	71 067 183
Différences positives de change	1 098 554 191	650 377 335
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 363 646	49 844 718
TOTAL (V)	2 395 153 638	1 773 923 307
CHARGES FINANCIÈRES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	483 314 027	166 227 896
Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾	655 840 986	574 407 355
Différences négatives de change	1 169 769 987	568 538 733
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	241 586
TOTAL (VI)	2 308 925 000	1 309 415 570
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	86 228 638	464 507 737
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-33 017 837	359 837 781
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 287	227 325
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 394 671	1 996 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 045 675	3 420 237
TOTAL (VII)	28 442 633	5 643 982
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91 760	37 026 300
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 068 498	2 333 605
Charges exceptionnelles dotations aux amortissements et provisions	7 333 460	370 575
TOTAL (VIII)	29 493 718	39 730 480
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 051 085	-34 086 498
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	-	-
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	186 923 347	165 504 017
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 807 926 933	2 136 222 198
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX-X)	2 655 072 508	1 644 966 898
BÉNÉFICE OU PERTE	152 854 426	491 255 300
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	1 536 822 860	1 200 492 629
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	25 302 642	30 251 116

Projet d'affectation du résultat 2008

(en euros)	2008
Résultat net comptable 2008	152 854 426
Report à nouveau	620 378 893
Montant distribuable brut	773 233 319
Distribution (1,21 € x 457 596 632 actions) ⁽¹⁾	553 691 925
Réserve légale	7 642 721
Report à nouveau	211 898 673
Montant distribuable brut	773 233 319

(1) Soustraction faite de 14 980 034 actions autodétenues au 31 décembre 2008. Les actions autodétenues n'ouvrant pas droit à dividendes, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

Tableau de financement

(en milliers d'euros)	2008	2007
RESSOURCES :		
Capacité d'autofinancement	497 737	593 103
Cessions ou diminutions d'actifs immobilisés :		
Cessions d'immobilisations	10 385	153
Cessions de titres de participations	111	111
Remboursement d'apport	-	-
Remboursement des créances financières (avances à long terme)	915 804	993 179
Remboursement dépôts et cautionnements	24 230	528 855
Augmentation des capitaux propres	21 967	2 834 031
Augmentation des dettes financières à moyen et long terme	2 891 240	1 893 778
TOTAL DES RESSOURCES	4 361 474	6 843 210
EMPLOIS :		
Dividendes mis en paiement (hors précompte)	553 460	419 702
Acquisitions ou accroissements d'actifs immobilisés :		
Immobilisations incorporelles et corporelles	21 633	13 012
Immobilisations financières		
Titres de participation	3 143 659	1 304 125
Créances financières long terme	2 010 657	2 241 907
Dépôts et cautionnements	72 657	519 355
Autres immobilisations financières	-	-
Réduction des capitaux propres	-	-
Remboursement de dettes financières	1 270 159	666 508
TOTAL DES EMPLOIS	7 072 226	5 164 609
Variation du fonds de roulement	-2 710 753	1 678 601
TOTAL	4 361 474	6 843 210

Annexe des états financiers sociaux

Note 1 (FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Financements de la Société

1.1.1 Exercice d'options de souscription

Des levées successives de « stock-options » réalisées au cours de l'exercice 2008 ont entraîné la création de 813 910 actions de valeur nominale de 5 euros soit un montant d'augmentation de capital social de 4,1 millions d'euros. Le montant des primes d'émission y afférent s'élève à 18,6 millions d'euros. Ces levées de « stock-options » portent principalement sur les plans mis en place sur les exercices 2001, 2002, 2003 et 2004.

1.1.2 Nouvelles émissions obligataires

Trois lignes obligataires ont fait l'objet d'un abondement : l'une de 140 millions d'euros le 14 mars 2008 dont l'échéance est le 16 janvier 2017 ; la seconde pour 150 millions de livres sterling (soit 201 millions d'euros) le 7 janvier 2008 à échéance le 29 octobre 2037 ; enfin, un emprunt indexé inflation a été mis en place le 1^{er} avril 2008 pour 300 millions d'euros dont l'échéance est le 17 juin 2015.

Par ailleurs, trois nouvelles émissions obligataires en dollars américains ont eu lieu en 2008 pour respectivement 400 millions de dollars (soit 254 millions d'euros) le 1^{er} juin 2008 dont l'échéance est le 1^{er} juin 2038, 700 millions de dollars (soit 444 millions d'euros) le 1^{er} juin 2008 dont l'échéance est le 1^{er} juin 2018 et enfin 700 millions de dollars (soit 444 millions d'euros) toujours le 1^{er} juin 2008 dont l'échéance est le 3 juin 2013.

1.1.3 Échéances de certains emprunts obligataires

Trois emprunts obligataires de 300 millions d'euros, de 700 millions d'euros et 200 millions d'euros émis respectivement en février 2006, juin 2001 et en février 2007 sont arrivés à échéance en février 2008, juin 2008 et en août 2008.

1.2 Financements des filiales

1.2.1 VEIT

Veolia Environnement a réalisé en date du 30 juin 2008, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, un apport partiel d'actif au profit de VEIT pour un montant net de 11,5 millions d'euros. En contrepartie de cet apport, Veolia Environnement s'est vu remettre des titres lors d'une augmentation de capital qui lui était exclusivement réservée. La société VEIT regroupe ainsi les actifs corporels et incorporels à nature informatique.

1.2.2 VENAO

En vertu d'une proposition du conseil d'administration de VENAO en date du 7 novembre 2007, Veolia Environnement a souscrit le 1^{er} février 2008 à une augmentation de capital de 406 millions de dollars américains, soit 272,7 millions d'euros, de sa filiale VENAO.

Cette opération a pour but le financement de Veolia Transportation Inc. (VT) et Veolia Environmental Services North America Corp. (VESNA).

1.2.3 VEES

En date du 2 janvier 2008, Veolia Environnement a souscrit 999 des 1 000 actions de la société Veolia Environnement Europe Services (VEES) lors de la création de cette dernière pour un montant de 0,1 million d'euros.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2008 de VEES, Veolia Environnement a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital pour un montant de 2 440 millions d'euros.

Exerçant le droit de souscription conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008 de VEES, Veolia Environnement a souscrit à une augmentation de capital pour un montant de 410 millions d'euros, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Ainsi, la participation globale prise en 2008 par Veolia Environnement au sein de VEES s'élève à 2 850,1 millions d'euros.

Cette opération a pour but le financement d'activités du groupe Veolia en Europe.

1.2.4 Ridgeline Energy Holding

En date du 19 septembre 2008, Veolia Environnement a souscrit à l'augmentation de capital de la société Ridgeline Energy Holding Inc, société de droit américain, à hauteur de 15,9 millions d'euros (25 millions de dollars américains).

1.2.5 Deers Green Power

Par un pacte d'associés en date du 4 avril 2008, Veolia Environnement a pris une participation de 49,98 % chez Deers Green Power Development Company SL, société de droit espagnol, pour un montant de 4,9 millions d'euros.

1.3 Autre événement

Du fait de la perte de valeur du titre, Veolia Environnement a comptabilisé au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation sur ses titres autodétenus à hauteur de 162,9 millions d'euros, sur la base d'un cours moyen de bourse de décembre 2008 de 19,67 euros.

Note 2 (RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Conventions comptables générales

Les comptes annuels de l'exercice 2008 sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2008 a une durée de douze mois.

2.2 Principales règles comptables

Immobilisations : Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Immobilisations incorporelles : La société, dans le cadre de projets informatiques de taille significative, supporte des coûts de projet et les immobilise dès lors que certains critères sont satisfaits. Ces coûts ne sont pas amortis avant la mise en production. À cette date, les coûts des projets immobilisés sont cédés pour leur valeur comptable à la société VEIT, qui assurera l'exploitation du service correspondant.

Immobilisations corporelles : L'amortissement des actifs est effectué conformément à leur durée probable d'utilisation. Plus spécifiquement pour les agencements et installations, c'est la méthode linéaire sur une durée de six à dix ans. L'amortissement du mobilier et du matériel de bureau s'effectue suivant la méthode linéaire et varie entre cinq et dix ans. Enfin, l'amortissement du matériel de transport s'effectue suivant la méthode linéaire sur cinq ans.

Titres de participation : Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société. La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. À toute autre date, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la Société déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine, sur la valeur boursière des titres détenus, le cas échéant. Dans le cas où la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage, une provision est constituée pour la différence.

Dans le cadre du changement de régime fiscal des frais d'acquisition des titres de participation résultant de l'article 21 de la loi de finances 2007, complétant l'article 209 du Code Général des Impôts, et sur la base de l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, Veolia Environnement comptabilise l'étalement fiscal des frais d'acquisition de titres sur cinq ans dans un compte d'amortissements dérogatoires depuis le 1^{er} janvier 2007.

Autres immobilisations financières : Les actions autodétenues sont classées en titres immobilisés lorsqu'elles sont affectées à des opérations de croissance externe. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition avec une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement : Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions autodétenues au titre du plan d'épargne groupe et du plan de stock-options et d'autres titres de placement très liquides. Les actions autodétenues sont classées comme valeurs mobilières de placement lorsqu'elles sont acquises en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre des plans de stock-options et d'épargne salariale dont bénéficient certains salariés. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

Opérations en devises : En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros au cours du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes, des créances et de leurs couvertures en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Conformément à l'article 342-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même façon, les écarts de change sur comptes courants avec des filiales qui sont assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change.

En vertu des articles 372.2 et 342.6.I du Plan Comptable Général 1999, Veolia Environnement applique une comptabilité de couverture sur des positions structurelles de change symétriques clairement identifiées et documentées qui ont pour objectif de couvrir de façon parfaite les conséquences de la fluctuation d'une devise. À ce titre, les résultats de change dégagés par les éléments faisant partie de cette exposition symétrique de change sont comptabilisés de façon symétrique à l'élément couvert.

Cette position est également appliquée sur les titres de participation en devise qui sont couverts par des emprunts ou des dérivés de change.

Les autres dettes, créances et dérivés de change ne faisant pas partie des opérations de couvertures symétriques font l'objet d'un traitement de position globale de change par devises prévu par l'article 346.III du Plan Comptable Général.

Les pertes latentes de change mises en évidence tant sur les positions symétriques de change que sur les positions globales de change par devises font l'objet d'une provision pour risques à hauteur du montant net de la perte globale.

Méthode de comptabilisation des opérations financières : Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés, ...) sont comptabilisées en date de valeur excepté les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Emprunt obligataire indexé sur l'inflation : la prime d'émission est figée à l'émission et amortie au prorata temporis sur la durée de vie de l'obligation. La prime de remboursement, égale à la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nominale, est réévaluée sur la base du ratio inflation constaté lors de chaque arrêté comptable.

Instruments financiers dérivés : Veolia Environnement gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêts, des contrats d'options de taux (caps et floors), des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés principalement à des fins de couverture.

Les montants notionnels des instruments sont comptabilisés dans des comptes spécifiques relatifs aux engagements hors bilan.

Opérations dérivées de taux : Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes. Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de Veolia Environnement ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures. Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- les pertes latentes, calculées par instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les plus ou moins-values latentes dégagées sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnues directement en résultat.

Opération sur dérivés de change : Les instruments financiers portant sur le change ferme font l'objet d'une évaluation par rapport au cours de clôture défini par la Banque Centrale Européenne. L'écart entre le cours spot de l'instrument et le cours de clôture est inscrit dans les postes d'écarts de conversion, puis la différence entre le cours à terme et le cours spot de l'instrument est ressortie dans un compte d'instruments financiers spécifique appelé « report/déport ». Ceci permet de distinguer l'effet taux de l'effet change de l'instrument.

Ces instruments dérivés de change concourent soit à la position globale de change ou sont affectés en couverture d'une position de change structurelle identifiée.

Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges : Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressource, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

Méthode d'évaluation des provisions pour intéressement et primes :*Provision pour intéressement :*

Dans le cadre de l'accord actuel, le montant unitaire de l'intéressement est fonction du taux de croissance du résultat net récurrent consolidé corrigé de facteurs exogènes ou mouvements de périmètre pouvant affecter significativement l'évolution. Compte tenu du niveau de croissance observé, le niveau de l'intéressement est arrêté en fonction d'une grille contractuellement définie. Le montant global en euros de l'intéressement provisionné est égal au montant individuel de l'intéressement précédemment déterminé multiplié par le nombre de bénéficiaires donné par la direction des ressources humaines.

Provision pour primes :

La provision est déterminée sur la base du montant des primes accordées au cours de l'exercice précédent multiplié par un pourcentage estimatif d'augmentation et compte tenu des mouvements intervenus dans les effectifs.

Notion de résultat courant et exceptionnel : Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Méthode d'évaluation des engagements sociaux : En vertu de l'article L 123-13 du Code de commerce, Veolia Environnement a pris l'option de ne pas comptabiliser la provision liée aux retraites et avantages similaires pris en faveur des salariés. Les informations y afférentes figurent dans les engagements hors bilan de l'annexe.

Note 3 (BILAN ACTIF**3.1 Immobilisations****Mouvements des valeurs brutes**

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Acquisitions	Sorties	À la fin de l'exercice
Incorporelles	25 732	31 783	35 791	21 724
Corporelles	3 446	163	3 272	338
Financières :				
Titres de participation	12 892 844	3 155 139	111	16 047 872
Créances rattachées à des participations	5 761 108	22 953 209	21 821 819	6 892 499
Autres titres immobilisés	128 842	223	30 468	98 596
Prêts	67	9	25	51
Autres immobilisations financières	357 539	73 250	29 822	400 967
TOTAL	19 169 578	26 213 776	21 921 308	23 462 047

Mouvements des amortissements et provisions sur les immobilisations

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentation Dotation	Diminution Sorties et reprises	À la fin de l'exercice
Amortissements immobilisations incorporelles	5 505	1	5 505	1
Amortissements immobilisations corporelles	1 353	31	1 262	122
Provisions pour dépréciations financières	73 734	312 676	17	386 393
TOTAL	80 592	312 708	6 784	386 516
Nature des dotations et reprises :				
Exploitation		32	6 767	
Financier		312 676	17	
Exceptionnel		-	-	
TOTAL		312 708	6 784	

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les cessions d'immobilisations résultent principalement d'un apport partiel d'actif fait par Veolia Environnement à VEIT.

Immobilisations financières

a) Titres de participations :

Les titres de participations s'élèvent à 16 047 872 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

L'**augmentation** des titres de participation correspond à :

(en milliers d'euros)	Montant
L'augmentation de capital de VEIT	11 480
L'augmentation de capital de Veolia North America (VNAO)	272 685
L'augmentation de capital de VEES	2 850 100
L'augmentation de capital de EOLFI	34
L'acquisition de DEERS GREEN POWER	4 896
L'augmentation de capital de RIDGELINE HOLDING	15 944
TOTAL	3 155 138

La **diminution** des titres de participation correspond à :

(en milliers d'euros)	Montant
Cessions des Vigies 24AS, 25AS, 26AS	111

b) Créances rattachées à des participations :

Ce poste s'élève à 6 892 498 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts de conversion	À la fin de l'exercice
Veolia Propreté	1 943 028	485 348	20 309	5 653	2 402 414
Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)	1 270 168	938 345	5 262	1 801	2 201 450
Veolia Transport	1 011 015	8 186	77 666	1 607	939 928
Sulo	808 124	-	808 124	-	-
Campus Veolia Environnement	21 636	2	1 557	-	20 080
Dalkia International	699 731	429 848	415	-995	1 130 159
Centre d'Analyses Environnementales	6 701	1	301	-	6 401
Ofis (Office Français d'Ingénierie Sanitaire)	706	2	506	-	202
Artelia	-	23 577	-	-	23 577
Eolfi	-	10 245	-	-	10 245
Ridgeline	-	17 137	-	-828	17 965
VEIT (Veolia Environnement Informations et Technologies)	-	45 228	-	-	45 228
Collex PTY Ltd	-	94 770	-	-79	94 850
TOTAL	5 761 109	2 052 689	914 140	7 159	6 892 499

c) Autres titres immobilisés :

Ce poste comprend à hauteur de 79 474 milliers d'euros (intérêts courus compris) des parts subordonnées émises dans le cadre d'un programme de titrisation initié au cours de l'exercice 2002 et renouvelé en juin 2007, un prêt subordonné à durée indéterminée accordé à Veolia PPP Finances (ex-VIGIE 9) pour un montant de 15 092 milliers d'euros (intérêts courus compris) et des parts de fonds communs de placement à risques Demeter à hauteur de 3 944 milliers d'euros. Veolia Environnement a été reconnu en tant qu'investisseur qualifié au sens des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier du fonds commun Demeter.

d) Autres immobilisations financières :

Sont incluses 8 701 189 actions propres pour une valeur brute de 313 601 milliers d'euros et des dépôts de garantie liés à des opérations de financement de filiales pour 18 500 milliers de livres sterling, 2 400 milliers de dollars américains, 31 000 milliers de dollars australiens et 50 000 milliers d'euros soit un montant total de 87 030 milliers d'euros (ICNE inclus).

e) Provisions pour dépréciations financières :

Ce poste correspond principalement à la provision pour dépréciation des actions propres pour 142 420 milliers d'euros, ainsi qu'à la dépréciation des titres de participation de Veolia Transport pour 170 000 milliers d'euros et à la dépréciation pour 86 milliers d'euros du fonds commun Demeter.

3.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 21 234 milliers d'euros, dont 16 904 milliers d'euros de soultes de swaps, 1 751 milliers d'euros de charges constatées d'avance d'exploitation portant particulièrement sur des assurances et des honoraires et 2 580 milliers d'euros de charges d'intérêts payés d'avance sur des billets de trésorerie.

3.3 Comptes de régularisation**3.3.1 Primes de remboursement des obligations**

Le montant des primes de remboursement des obligations restant à amortir s'élève à 90 819 milliers d'euros.

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

Les émissions de cinq nouveaux emprunts obligataires ont entraîné le paiement de primes de remboursements pour un montant total de 45 499 milliers d'euros.

3.3.2 Charges à répartir : frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Le montant net des charges à répartir est de 25 793 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les émissions des nouveaux emprunts obligataires ont entraîné le paiement de frais d'émission pour un montant total de 6 529 milliers d'euros.

Les autres charges à répartir, pour un montant de 5 465 milliers d'euros, sont composées principalement de frais d'émission liés à la mise en place, sur les exercices antérieurs, de lignes de crédit.

3.4 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)

	2008	2007
Créances rattachées à des participations	42 033	28 492
Autres titres immobilisés	131	233
Prêts	9	7
Autres immobilisations financières	685	536
Créances clients et comptes rattachés	45 329	42 665
Autres créances	30 994	9 919
Valeurs mobilières de placement	40 822	10 468
Instruments de trésorerie	62 531	94 751
TOTAL	222 535	187 071

3.5 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 1 682 807 milliers d'euros et comprennent principalement :

(en milliers d'euros)

	2008	2007
Des comptes courants avec Veolia Eau (Ex-CGE)	587 756	1 048 710
Des comptes courants avec Veolia Propreté	363 331	300 889
Des comptes courants avec Dalkia International	218 074	282 116
Un compte courant avec Veolia UK	141 396	1 095 558
Un compte courant avec VEES	89 467	0
Des comptes courants avec Collex	47 116	110 127
Un compte d'impôt société	42 820	36 132
Parts C liées au programme de titrisation ^(*)	42 698	44 105
Des comptes courants avec Veolia Transport	37 950	229 839
Des produits financiers à recevoir	28 067	7 437
Un compte courant avec VEIT	16 499	0
Un compte courant avec Sulo	7 950	31 980
Un compte courant avec Dalkia Holding	0	181 191

(*) Le montant des parts C portées par Veolia Environnement au titre de la titrisation des créances des sociétés d'eau s'élève à 42 698 milliers d'euros. Une dette du même montant vis-à-vis de ces sociétés est constatée au passif.

3.6 Écarts de conversion

Les écarts de conversion se décomposent entre ceux provenant des couvertures des positions symétriques structurelles de change et ceux provenant des positions globales de change par devises.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écart de conversion actif	Écart de conversion passif
Couverture de change d'une position de change structurelle (note 3.6.1)	56 243	48 486
Position globale de change (note 3.6.2)	91 159	63 846
TOTAL	147 401	112 332

Les tableaux ci-après présentent les positions de change sur les principales devises déterminées lors de la clôture.

3.6.1 Écart actif et écart passif sur les positions symétriques de change

Les écarts de conversion actif et passif mentionnés ci-dessous incluent, non seulement des gains et pertes de change latentes, mais également du résultat de change réalisé, neutralisé dans le cadre de l'application des règles relatives aux positions symétriques.

Postes concernés par les écarts de conversion <i>(en milliers d'euros)</i>	Écart actif	Écart passif	Total ECA net	Provisions pour risques
Prêts	13 482	20 981		
Emprunts	19 723	0		
Dérivés de change	0	0		
Total CZK	33 205	20 981	12 224	12 224
Prêts	0	0		
Emprunts	83 780	0		
Dérivés de change	12 671	52 432		
Total USD	96 451	52 432	44 019	0
TOTAL GÉNÉRAL	129 656	73 413	56 243	12 224

L'écart de conversion actif net sur USD n'a pas été provisionné car il correspond à une couverture de titres.

Postes concernés par les écarts de conversion

(en milliers d'euros)

	Écart actif	Écart passif	Total ECP net
Prêts	0	0	
Emprunts	0	12 868	
Dérivés de change	37 319	24 451	
Total PLN	37 319	37 319	0
Prêts	0	0	
Emprunts	0	233 694	
Comptes courants	46 641	0	
Dérivés de change	205 050	18 132	
Total GBP	251 691	251 826	135
Prêts	114 932	31 964	
Emprunts	35 305	148 004	
Comptes courants	2 446	2 876	
Dérivés de change	2 007	20 195	
Total USD	154 690	203 039	48 349
TOTAL GÉNÉRAL	443 700	492 184	48 484

3.6.2 Écart actif et écart passif sur position globale de change hors positions symétriques de change

Postes concernés par les écarts de conversion (en milliers d'euros)	Écart actif	Écart passif	Total ECA net	Provisions pour risques
Prêts	7	870		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	1 916	239		
Total CHF	1 923	1 109	814	814
Prêts	479	0		
Emprunts	18 232	0		
Dérivés de change	22 355	4 694		
Total CZK	41 066	4 694	36 372	36 372
Prêts	9 966	702		
Emprunts	0	3 327		
Comptes courants	0	0		
Dérivés de change	11 325	6 399		
Total GBP	21 291	10 428	10 863	10 863
Prêts	0	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	460	139		
Total JPY	460	139	321	321
Prêts	0	9		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	528	67		
Total MXN	528	76	452	452
Prêts	531	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	0	278		
Total RON	531	278	253	253
Prêts	0	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	20	0		
Total RUB	20	0	20	20
Prêts	132	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	1 486	83		
Total SGD	1 618	83	1 535	1 535
Prêts	0	19		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	204	29		
Total SKK	204	48	156	156
Prêts	0	0		
Emprunts	0	0		
Dérivés de change	31	31		
Total TWD	31	31	0	0
Prêts	8 036	1 613		
Emprunts	40 840	4 557		
Dérivés de change	4 501	6 837		
Total USD	53 377	13 007	40 370	40 370
TOTAL GÉNÉRAL	121 049	29 893	91 156	91 156

Postes concernés par les écarts de conversion

(en milliers d'euros)

	Écart actif	Écart passif	Total ECP net
Prêts	52	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	3	98	
Total AED	55	98	43
Prêts	0	216	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	1 966	6 063	
Total AUD	1 966	6 279	4 313
Prêts	0	115	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	90	0	
Total BHD	90	115	25
Prêts	823	191	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	84	1 601	
Total CAD	907	1 792	885
Prêts	0	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	0	1	
Total DKK	0	1	1
Prêts	5 631	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	6 292	29 492	
Total HKD	11 923	29 492	17 569
Prêts	65	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	661	1 146	
Total HUF	726	1 146	420
Prêts	912	876	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	185	5 060	
Total ILS	1 097	5 936	4 839
Prêts	7 587	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	14 946	26 530	
Total NOK	22 533	26 530	3 997
Prêts	0	0	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	89	105	
Total NZD	89	105	16
Prêts	5 645	0	
Emprunts	0	23 186	
Dérivés de change	11 350	24 250	
Total PLN	16 995	47 436	30 441
Prêts	0	40	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	21 287	22 428	
Total SEK	21 287	22 468	1 181
Prêts	0	45	
Emprunts	0	0	
Dérivés de change	151	223	
Total ZAR	151	268	117
TOTAL GÉNÉRAL	77 819	141 666	63 847

3.7 Actions propres (classées en valeurs mobilières de placement)

Veolia Environnement détient un total de 14 980 034 actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions, dont 8 701 189 sont classées en « autres immobilisations financières » (cf. § 3.1.d supra). Le solde, soit 6 278 845 actions, est inscrit en valeurs mobilières de placement affectées à un plan d'épargne salariale (PEG) SEQUOIA pour une valeur nette à la date de clôture de 123 526 milliers d'euros. Le montant de la provision constatée de 20 448 milliers d'euros correspond à la dépréciation du titre Veolia Environnement du fait de la baisse du cours de bourse sur décembre 2008.

3.8 Autres titres

Les autres titres s'élèvent à 2 203 801 milliers d'euros, dont des certificats de dépôt pour 885 000 milliers d'euros, des placements de SICAV pour 585 865 milliers d'euros, des bons monétaires pour 692 114 milliers d'euros et des intérêts courus pour 40 822 milliers d'euros.

Note 4 (BILAN PASSIF

4.1 Capital social et réserves

(en milliers d'euros)	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
Capital souscrit-appelé-versé	2 358 814	4 069	-	2 362 883
Primes d'émission	4 860 584	17 897	-	4 878 481
Primes d'émission (réduction de capital 2003)	3 443 099	-	-	3 443 099
Primes d'apport	3 971	-	-	3 971
Primes de conv. d'obligation en action	681 881	-	-	681 881
Primes d'émission BSA	2 725	-	-	2 725
Réserve légale proprement dite	152 255	24 563	-	176 818
Réserves réglementées	-	-	-	-
Réserves indisponibles	-	-	-	-
Autres réserves	343 226	-	-	343 226
Report à nouveau	707 146	-	86 767	620 379
Résultat de l'exercice précédent	491 255	-	491 255	-
TOTAL AVANT RÉSULTAT	13 044 956	46 529	578 022	12 513 464
Résultat de l'exercice en cours	-	152 854	-	152 854
TOTAL APRÈS RÉSULTAT	13 044 956	199 383	578 022	12 666 318

Le capital social est constitué de 472 576 666 actions d'une valeur nominale de 5 euros, contre 471 762 756 d'une valeur nominale de 5 euros au 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2008, 813 910 actions ont été créées suite aux levées successives de stock-options. Ces actions génèrent une augmentation du capital de 4 069 550 euros. Le montant de la prime d'émission afférente à ces augmentations de capital s'élève à 18 582 598 euros.

Comme stipulé par l'article L. 225-210 du Code de commerce, Veolia Environnement dispose de réserves indisponibles au moins égales au montant des actions propres qu'elle possède. Ces réserves indisponibles ne sont pas individualisées dans un compte spécial du bilan, comme l'autorise ce même article. À titre de précision, les primes d'émission, d'apport ou de fusion à l'exception des écarts de réévaluations sont assimilées aux réserves telles que visées par cette obligation.

Veolia Environnement dispose à la clôture d'un montant net de 8 321 581 milliers d'euros de primes d'émission.

4.2 Provisions pour risques et charges

Mouvements des provisions pour risques et charges :

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises consommées	Reprises sans objet	À la fin de l'exercice
Provision pour risque de change	136 507	103 382	136 507	-	103 382
Provision pour autres risques ^(a)	7 897	6 935	7 897	-	6 935
Provision pour charges ^(b)	7 264	8 422	5 254	1 654	8 778
Total	151 668	118 739	149 658	1 654	119 095
Nature des dotations et reprises					
Exploitation		1 188	1 254	1 654	
Financier		110 317	144 358	-	
Exceptionnel		7 234	4 046	-	
TOTAL		118 739	149 658	1 654	

(a) Dont une provision pour perte latente sur des instruments financiers (trading) pour un montant de 6 935 milliers d'euros.

(b) Dont une provision pour risque sur les Crédits d'Impôts mécénat pour les années 2004 et 2005 pour un montant de 7 234 milliers d'euros.

4.3 Emprunts obligataires

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts de conversion	À la fin de l'exercice
Autres emprunts obligataires	9 850 222	1 802 677	1 200 181	-34 486	10 418 232
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires	268 858	254 443	268 858	-	254 443
TOTAL	10 119 080	2 057 121	1 469 039	-34 486	10 672 676

L'augmentation de 2 057 millions d'euros s'explique principalement par :

- l'émission d'un emprunt obligataire à taux fixe de 1 800 millions de dollars, soit 1 142 millions d'euros, réalisée en juin 2008. Cet emprunt est composé de trois tranches de respectivement

400 millions d'USD à échéance juin 2038 (taux fixe de 6,75 %), 700 millions de dollars à échéance juin 2018 (taux fixe de 6 %) et 700 millions de dollars à échéance juin 2013 (taux fixe de 5,25 %) ;

- l'abondement d'un emprunt obligataire à taux fixe (4,375 %) de 140 millions d'euros réalisé en mars 2008 à échéance janvier 2017 ;
- l'abondement d'un emprunt obligataire à taux fixe (6,125 %) de 150 millions de livres sterling réalisé en janvier 2008 à échéance octobre 2037 ;
- l'augmentation du premier emprunt obligataire indexé sur l'inflation pour un montant de 20,2 millions d'euros et l'émission d'une seconde tranche sur cet emprunt en avril 2008 pour un montant global de 300 millions d'euros.

La diminution de 1 200 millions d'euros s'explique principalement par trois remboursements :

- le premier en février 2008 pour un montant de 300 millions d'euros ;
- le deuxième en juin 2008 pour un montant de 700 millions d'euros ; et
- le dernier en août 2008 pour 200 millions d'euros.

4.4 Les autres emprunts et dettes financières

Les autres emprunts et dettes financières s'élèvent 3 640 781 milliers d'euros, ce montant comprend principalement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Un crédit syndiqué arrangé par le Crédit Lyonnais	1 441 688	337 990
Un en-cours de billets de trésorerie	922 800	109 000
Des comptes courants avec Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux)	485 854	312 422
Un compte courant avec Dalkia Holding	307 415	0
Un emprunt auprès de Veolia Énergie (Dalkia)	166 724	207 497
Un compte courant avec Veolia North America	126 660	63 631
Des comptes courants avec VEES	93 045	0
Des comptes courants avec Veolia Environnement Services RE	33 383	30 434
Un compte courant avec Sense	17 350	18 535
Des comptes bancaires créditeurs	13 022	3 945
Des comptes courants d'intégration fiscale	12 230	20 408
Des comptes courants avec Veolia Propreté	8 893	17 499
Des comptes courants avec Dalkia International	5 444	19 000
Des comptes courants avec Veolia Transport	3 203	2 629

4.5 Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Autres emprunts obligataires	254 443	268 858
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 234	2 900
Emprunts et dettes financières divers	8 947	10 816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 362	69 033
Dettes fiscales et sociales	19 670	20 350
Autres dettes	4 011	193
Instruments de trésorerie	11 492	15 233
TOTAL	389 160	387 383

4.6 Dettes fiscales et sociales

Ce poste du bilan s'élève à 55 920 milliers d'euros et comprend essentiellement la TVA à décaisser pour 13 032 milliers d'euros, la TVA collectée sur les encaissements pour 10 812 milliers d'euros, la TVA sur les factures non parvenues 7 281 milliers d'euros, la provision pour primes de résultat et les charges y afférentes pour 16 412 milliers d'euros et les dettes vis-à-vis des organismes sociaux et fiscaux pour 8 200 milliers d'euros.

4.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 38 225 milliers d'euros portant principalement sur des soultes de produits dérivés pour un montant de 36 621 milliers d'euros, sur des intérêts perçus d'avance sur des certificats de dépôt pour 716 milliers d'euros et sur des primes d'émission d'emprunts obligataires pour 888 milliers d'euros.

Note 5 (ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	Montant	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	6 892 499	43 587	6 848 911
Autres titres immobilisés	98 596	223	98 373
Prêt	51	51	-
Autres immobilisations financières	400 967	67 607	333 360
Actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commande	393	393	-
Créances clients & comptes rattachés	181 258	181 258	-
Groupe et associés	1 557 885	1 557 885	-
Autres créances	128 172	100 025	28 147
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	2 557 850	2 557 850	-
Disponibilités	19 339	19 339	-
Charges constatées d'avance	21 234	7 499	13 736
TOTAL CRÉANCES	11 858 244	4 535 717	7 322 527

(1) Dont des instruments de trésorerie pour 210 075 481 euros.

(en milliers d'euros)	Montant	Dont à un an au plus	Compris entre 1 et 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Dettes :				
Emprunts obligataires	10 672 676	298 402	2 671 283	7 702 991
Autres emprunts	2 365 030	939 039	1 425 991	-
Groupe et associés	1 096 004	1 096 004	-	-
Comptes courants bancaires	13 023	13 023	-	-
Emprunts Groupe	166 724	72 838	93 886	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Autres	576 128	545 484	21 619	9 025
TOTAL DETTES	14 889 585	2 964 790	4 212 779	7 712 016

Note 6 (COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Résultat courant

Le résultat courant avant impôt de l'exercice dégage une perte de 33 millions d'euros.

Produits

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 384,3 millions d'euros comprennent principalement :

- 220,9 millions d'euros d'indemnités libératoires de renouvellement ;
- 94,5 millions d'euros de prestations générales versées par les filiales ;
- 28,2 millions d'euros de redevances de marque ;
- 15,1 millions d'euros de mise à disposition de personnel ;
- 11,2 millions d'euros de refacturations diverses ;
- 6,5 millions d'euros de transfert de charges d'exploitation liés aux frais d'émission des emprunts obligataires ;
- 3,9 millions d'euros de production immobilisée au titre du projet informatique Agora ;
- 2,9 millions d'euros de reprise de provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les produits financiers, qui s'élèvent à 2 395,2 millions d'euros, comprennent principalement :

- 1 098,6 millions d'euros de gains de change ;
- 612,9 millions d'euros de dividendes ;

- 396,0 millions d'euros de produits d'intérêts sur les comptes courants et avances aux sociétés du Groupe ;
- 136,5 millions d'euros de reprise de provision pour perte de change ;
- 49,1 millions d'euros d'intérêts sur des placements ;
- 33,3 millions d'euros d'amortissement sur report/déport ;
- 24,6 millions d'euros de soultes reçues sur instruments financiers ;
- 24,4 millions d'euros de produits de cessions de valeurs mobilières de placement ;
- 7,9 millions d'euros de reprise de provisions pour risques et charges financiers.

Charges

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 503,6 millions d'euros, comprennent principalement :

- 225,3 millions d'indemnités compensatoires relatives aux travaux de renouvellement ;
- 182,3 millions correspondant aux frais administratifs et de gestion de l'équipe assurant la gestion des fonctions essentielles du siège ;
- 79,8 millions d'euros de frais de personnel (salaires et charges sociales) ;
- 8,1 millions d'euros d'impôts et taxes ;
- 5,6 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

Les charges financières, qui s'élèvent à 2 308,9 millions d'euros, comprennent principalement :

- 1 169,8 millions d'euros de pertes de change ;
- 534,9 millions d'intérêts sur emprunts obligataires (y compris couvertures) ;
- 170,2 millions d'euros de provision pour dépréciation des titres de participation ;
- 163,1 millions d'euros de provision pour dépréciation des actions propres ;
- 103,4 millions d'euros de provision pour perte de change ;
- 51,4 millions d'euros constitués pour l'essentiel d'intérêts sur les autres emprunts et billets de trésorerie diminués des intérêts reçus sur les couvertures y afférentes ;
- 36,6 millions au titre de l'amortissement des primes de remboursement des emprunts obligataires ;
- 36,1 millions d'euros de report départ ;
- 19,2 millions d'euros d'intérêts sur les comptes courants de nos filiales ;
- 10,4 millions d'euros de soultes versées sur instruments financiers ;
- 10,2 millions d'euros d'autres provisions financières.

6.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant négatif de 1,1 million d'euros, est essentiellement constitué de :

- un profit de 2,3 millions d'euros sur résultat de cession d'actions propres ;
- d'une reprise de provision pour perte d'IFA à hauteur de 4,0 millions d'euros ;
- d'une dotation aux provisions pour perte de crédit d'impôt mécénat pour 7,2 millions d'euros.

6.3 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, Veolia Environnement forme, avec ses filiales détenues à au moins 95 % et ayant opté pour le régime, un groupe d'intégration fiscale. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal ainsi formé. Elle est également seule redevable de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) dû par les sociétés du groupe fiscal.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes des différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité : chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration ; la société mère enregistre son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime de l'intégration fiscale.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1^{er} janvier 2001 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Veolia Environnement à l'issue de la période de cinq exercices.

Pour 2008, l'application du régime fiscal de groupe se traduit dans les comptes sociaux de Veolia Environnement par une économie d'impôt au titre des filiales de 188,5 millions d'euros. La quote-part de crédit d'impôt groupe au bénéfice de Veolia Environnement s'élève à 1,6 million d'euros au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs, en contrepartie des déficits du Groupe, une charge d'impôt de 0,4 million d'euros concerne le montant des frais liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission correspondantes et une autre charge d'impôt complémentaire se monte à 3,1 millions d'euros au titre de la décote du plan d'épargne groupe.

Enfin, des régularisations d'impôts sur années antérieures ont été comptabilisées pour 4,3 millions d'euros, ainsi qu'une perte pour IFA à hauteur de -4,0 millions d'euros.

La société Veolia Environnement est en contrôle fiscal à raison des années 2004 à 2006 depuis novembre 2008.

6.4 Résultat net

L'exercice 2008 dégage un bénéfice net de 152,9 millions d'euros.

Note 7 (AUTRES INFORMATIONS

7.1 Engagements hors bilan donnés

7.1.1 Engagements donnés

Les engagements pris par Veolia Environnement, essentiellement des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales, ressortent à 2 392,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, y compris les contre-garanties (*en milliers d'euros*) :

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties ⁽¹⁾	2 393 360
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés ⁽²⁾	-473
Autres engagements donnés	-
TOTAL ⁽³⁾	2 392 887
<i>(3) Dont engagements avec :</i>	
• les dirigeants – y compris versement mentionné ci-dessous, voir (b)-	- 2 638
• les entreprises liées	-
Engagements assortis de sûretés réelles	21 147

(1) Précisions en matière de garanties :

Au titre des garanties opérationnelles, Veolia Environnement a consenti à des compagnies d'assurance des garanties pour un montant maximum total de 1,1 milliard de dollars américains, afin qu'elles puissent émettre des surety bonds à la demande des filiales américaines dans le cadre de leurs activités (garanties d'exploitation, garanties de remise en état des sites, etc.). Le montant de l'encours tiré garanti par Veolia Environnement

s'élevait à 196 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008. Veolia Environnement garantit également une ligne syndiquée Groupe d'un montant maximum de 1,25 milliard de dollars américains portant sur l'émission de lettres de crédit au profit de ses filiales américaines pour les besoins de leurs activités. Au 31 décembre 2008, le montant de l'encours garanti par Veolia Environnement dans le cadre de cette ligne s'élevait à 599 millions d'euros équivalents.

(2) Précisions en matière de pensions, retraites et assimilés :

Les engagements nets des actifs de couverture sont détaillés dans le tableau ci-après (*en milliers d'euros*) :

Engagement de retraite selon l'article 14 de la Convention Collective	8 538	
Contrat d'assurance collective au bénéfice de cadres du Groupe	-6 373 ^(a)	Une partie est refacturée aux filiales du Groupe
Contrat auprès d'une compagnie d'assurances au bénéfice des membres du comité exécutif	-2 638 ^(b)	
TOTAL	-473	

(a) Net des versements de 27 850 milliers d'euros au titre des exercices 2006 à 2008, dont 4 370 milliers d'euros au titre de 2008.

(b) Net des versements de 12 100 milliers d'euros au titre de 2006 à 2008, dont 2 000 milliers d'euros au titre de 2008.

Remarque : La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif.

7.1.2 Engagements reçus :

Veolia Environnement a reçu de la part du Trésor Britannique une garantie expirant le 13 avril 2012, qui couvre au 31/12/2008 un certificat de dépôt de 150 millions d'euros auprès de la Royal Bank of Scotland.

7.2 Engagements contractuels spécifiques

Pour mémoire, la gestion financière des dépenses de renouvellement des installations mises à disposition par les autorités délégantes, de la plupart des filiales françaises, est mutualisée et centralisée, jusqu'au 31 décembre 2003 au niveau de Veolia Environnement et, partiellement, depuis le 1^{er} janvier 2004 au niveau de Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux). Ainsi, Veolia Environnement, en qualité d'associé commandité de la totalité des filiales eau et chauffage s'est engagé à leur rembourser les dépenses de renouvellement et de garantie totale relatives à leurs obligations contractuelles vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre des contrats de délégation de services publics. En contrepartie, les filiales versent une indemnité à Veolia Environnement correspondant à l'étalement des dépenses prévisionnelles de renouvellement.

Au titre de la gestion financière des dépenses de renouvellement, Vivendi s'est engagée à régler une indemnité à la société mais a transféré cette obligation à la Société Générale par contrat de délégation parfaite du 21 décembre 2004. En conséquence Vivendi n'est plus personnellement tenu d'aucun engagement vis-à-vis de Veolia Environnement à ce titre. En revanche, la Société Générale est redevable vis-à-vis de la société à ce titre d'un montant maximum, indemnité qui s'élevait à 17 612 040 euros au 31 décembre 2008 et appelable chaque année et jusqu'en 2010 dans des conditions précisées au contrat. Une part de ces indemnités est reversée par Veolia Environnement à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

en vertu d'un contrat du 16 décembre 2003. Au titre de 2008, la société a appelé à ce titre auprès de la Société Générale la somme de 41 341 042 euros et a constaté un reversement à effectuer à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux de 21 916 042 euros.

Par ailleurs, la société Ridgeline Holdings, détenue à 100 % par Veolia Environnement, doit dans le cadre de l'acquisition de la société Ridgeline LLC, verser le solde du prix d'acquisition au plus tard le 28 février 2010 et pour un montant de 27 millions de dollars. Ridgeline Holdings est engagée vis-à-vis du vendeur par une clause de complément de prix pour un montant maximum de 45 millions de dollars. La société Veolia Environnement a accordé sa garantie d'actionnaire à Ridgeline Holdings.

7.3 Instruments financiers dérivés et risque de contrepartie

De par ses activités, Veolia Environnement encourt divers risques financiers. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt inhérents à ses activités de financement, en grande partie pour le compte de ses filiales.

Veolia Environnement n'anticipe pas de défaut de contrepartie qui pourrait avoir un impact significatif sur les positions et le résultat des transactions.

Au 31 décembre 2008, les principaux produits dérivés existants portent principalement sur :

- des caps, des floors ;
- des swaps de taux ;
- des swaps cambistes ;
- des cross currency swaps ;
- des achats à terme de devises ;
- des ventes à terme de devises ;
- des options de change.

La valeur nette comptable des instruments dérivés à la clôture de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actif	Passif
Intérêts courus sur swap	62 531	11 492
Primes d'option de taux	1 386	-
Dérivés de change	135 800	316 597
Dérivés sur actions	-	8 330
Report déport ^(*)	10 358	9 659
Charges constatées d'avance	16 904	-
Produits constatés d'avance	-	36 621
TOTAL	226 979	382 699

() Le report déport représente la différence entre le cours spot et le cours à terme de l'instrument. Il est amorti sur la durée de l'instrument financier.*

Les intérêts courus à payer ou à recevoir sur ces instruments sont détaillés dans les rubriques « produits à recevoir » et « charges à payer ».

La juste valeur des instruments dérivés à la clôture de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	488 354	129 521
Dérivés qualifiés de couverture	379 397	19 877
Dérivés non qualifiés de couverture (trading)	108 957	109 644
Instruments dérivés de change	175 504	353 700
Dérivés qualifiés de couverture	147 825	327 134
Dérivés non qualifiés de couverture (trading)	27 679	26 566
TOTAL	663 858	483 221

Les montants notionnels des swaps de taux globalement qualifiés de couverture de taux à la clôture de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

		En devises	Contre-valeur EUR
Swaps affectés en couverture de la dette long terme			
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	EUR	211 726	211 726
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	CZK	6 217 686	231 356
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	GBP	0	0
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	USD	32 407	23 286
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	PLN	700 000	168 533
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	EUR	3 961 726	3 961 726
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	CZK	217 686	8 100
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	GBP	400 000	419 948
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	USD	1 281 807	921 037
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	PLN	0	0
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux variable	USD	0	0
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux variable	EUR	0	0
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux fixe	EUR	354 600	354 600
Total			6 300 310
Swaps affectés en couverture de la dette court terme			
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	EUR	665 514	665 514
Swaps payeurs taux fixe et receveurs taux variable	EUR	468 851	468 851
Total			1 134 365
Caps affectés en couverture de la dette long terme			
Caps	EUR	130 000	130 000
Caps	USD	400 000	287 418
Total			417 418

Les montants notionnels des cross currency swaps et swaps de change à terme (couverture de change) à la clôture de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Achats	Ventes
Instruments de couverture de change :		
<i>Cross currency swap :</i>		
CNY	131 540	131 540
Total	131 540	131 540
<i>Change à terme :</i>		
USD	268 555	417 438
GBP	376 043	838 079
PLN	189 309	215 580
CZK	84 554	298 667
AUD	157 281	30 286
CNY	30 135	30 135
Autres devises	1 520 529	331 236
Total	2 626 407	2 161 420

7.4 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	385	11
Agents de maîtrise et techniciens	12	11
Employés	19	-
Ouvriers	-	-
TOTAL	416	22

7.5 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres

<i>(en euros)</i>	Montant
Des organes d'administration	3 174 730

Ces montants comprennent uniquement les rémunérations dont l'entreprise a supporté la charge. Sont donc exclues les rémunérations versées par d'autres entités.

7.6 Informations spécifiques sur le droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis du 7 mai 2004 au 31 décembre 2008 au titre du droit individuel à la formation par les salariés s'élève à 25 330 heures dont 24 937 heures qui n'ont pas encore donné lieu à demande.

7.7 Situation fiscale différée ou latente

Accroissements de la dette future d'impôt

(en milliers euros)

Montant

Provisions réglementées :

Amortissements dérogatoires	99
Provisions pour hausse des prix	-
Provisions pour fluctuation des cours	-

Autres :

Subvention d'investissement	-
Produits temporairement non taxables	8 330
Produits étalés comptablement mais pas fiscalement	-
Écarts de conversion actif	147 401

TOTAL **155 830**

Allègements de la dette future d'impôt

Montant

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :

Provisions pour congés payés	-
Participation des salariés	-
Provisions pour risque et charge	-
Autres provisions non déductibles	124 303

Autres :

Produits taxés non comptabilisés	24 586
Amortissements primes sur options	10 244
Écarts de conversion passif	112 332

TOTAL **271 465**

Déficits reportables 1 433 271

Moins-values à long terme -

L'impact de ces différences temporaires sur les comptes, comme si la société était imposée séparément, fait ressortir un montant net théorique de créances d'impôt de 533,3 millions d'euros.

7.8 Opérations avec les parties liées

Il s'agit des sociétés susceptibles d'être consolidées par intégration globale dans le groupe de Veolia Environnement.

Les principales opérations avec les parties liées et les montants dus à ces parties liées ou par elles sont détaillées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Participations nettes de provisions	15 803 837	12 800 506
Créances rattachées à des participations	6 892 499	5 761 109
Autres créances	1 587 764	3 341 033
Clients	181 037	116 049
Dettes financières	1 262 728	696 821
Autres dettes	59 402	46 975
Produits d'exploitation	366 982	309 288
Charges d'exploitation	298 118	274 471
Produits financiers ⁽¹⁾	1 536 823	1 200 492
Charges financières ⁽¹⁾	826 589	429 022
Produits exceptionnels	22 068	247
Charges exceptionnelles	22 146	19 895

(1) Inclus les écarts de conversion sur des opérations avec les parties liées provisionnées selon le principe de la position globale de change par devise.

7.9 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés du groupe Veolia Environnement.

7.10 Rémunération en actions

Veolia Environnement a mis en place plusieurs plans d'options d'achat ou de souscription d'actions fixes classiques et un plan variable pour le management.

À la fin de l'exercice 2008, la situation des plans d'options en cours est la suivante :

	N° 7	N° 6	N° 5	N° 4	N° 3	N° 2
	2007	2006	2004	2003	2002	2001
Date d'attribution	17/07/2007	28/03/2006	24/12/2004	24/03/2003	28/01/2002	08/02/2001
Nombre d'options attribuées	2 490 400	4 044 900	3 341 600	5 192 635	4 413 000	3 462 000
Nombre d'options non exercées	660 150 ^(*)	3 832 565	3 085 972	1 591 712	1 935 603	1 382 525
Durée de vie des plans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans	8 ans
Conditions d'acquisition des droits	4 années de services rendus et conditions de performance	4 années de services rendus	3 années de services rendus et conditions de performance pour certains plans	3 années de services rendus	3 années de services rendus	3 années de services rendus
Mode d'acquisition	Au terme de quatre ans	Au terme de quatre ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Par tranche de 1/3 pendant trois ans	Au terme de trois ans
Prix d'exercice (en euros)	57,05	44,03 ^(**)	24,32 ^(**)	22,14 ^(**)	36,65 ^(**)	40,59 ^(**)

(*) Compte tenu des critères de performance, le nombre d'options effectivement exerçables a été réduit de 2 402 800 à 660 150.

(**) Prix d'exercice ajustés compte tenu des opérations ayant affecté le capital social de la société (émission de bons de souscription d'actions le 17 décembre 2001 et augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constatées le 2 août 2002 et le 10 juillet 2008). Pour mémoire, les prix d'exercice à l'origine pour les plans n° 2, n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6 étaient respectivement de 42,00 €, 37,53 €, 22,50 €, 24,72 € et 44,75 €.

7.11 Événements post-clôture

Aucun événement n'est à signaler.

7.12 Tableau des filiales et participations

Le tableau détaillant les titres de participation figure ci-après.

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital ⁽²⁾	Capitaux propres autres que le capital ^{(1) (2)}	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute ⁽²⁾	Nette ⁽²⁾
Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux) ⁽¹⁾ , 52, rue d'Anjou, 75008 Paris	214 187 292	2 207 287	1 086 411	100,00 %	8 300 000	8 300 000
Veolia Énergie (Dalkia) ⁽¹⁾ 37, av. Maréchal. de Lattre de Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille cedex	42 069 294	968 869	513 800	66,00 %	641 342	641 342
Veolia Propreté ⁽¹⁾ , 163-169, av. G. Clémenceau, 92000 Nanterre	8 966 811	143 473	1 578 278	100,00 %	1 929 892	1 929 892
Veolia Transport ⁽¹⁾ 163-169, av. G. Clémenceau, 92000 Nanterre	18 317 015	293 072	549 384	100,00 %	1 055 993	1 055 993
Proactiva Medio Ambiente SA , Torre Puerta de Europa, Paseo de la Castellana, Madrid	4 710	56 520	27 735	50,00 %	119 733	47 201
SIG 41	2 493	38	-13	99,72 %	38	38
VIGIE 1	3 815	38	-16	99,87 %	38	38
VIGIE 2	3 813	38	-3 680	99,82 %	38	0
VIGIE 3	41 829	251	105	100,00 %	266	266
Veolia Environnement Service RE	2 499 994	3 000	7 795	100,00 %	3 000	3 000
Veolia PPP Finance (Ex-VIGIE 9)	3 500 334	35 003	-790	99,82 %	35 003	35 003
VE Informations et Technologies (Ex-VIGIE 10 AS)	1 916 998	11 517	26	100,00 %	11 532	11 532
Campus Veolia Environnement	882 200	11 000	-1 009	80,20 %	8 822	8 822

(*) Y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

(1) Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes «chiffre d'affaires» sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers.

(2) En milliers d'euros.

(3) Société dont l'activité principale est celle d'une holding tête du groupe fiscal américain.

Prêts et avances consentis par Sté (brut) ⁽¹⁾⁽²⁾	Montant des cautions fournies par la Sté ⁽²⁾	CA de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	CA du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Résultat de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice ⁽²⁾	Date de clôture annuelle
2 781 967	-	3 525 183	3 579 509	409 490	219 088	319 139	Bilan au 31 déc. 2008
1 348 515	-	252 571	164 447	211 460	228 216	84 139	Bilan au 31 déc. 2008
2 740 326	-	784 150	667 364	122 866	-288 491	164 989	Bilan au 31 déc. 2008
969 691	-	281 519	285 771	53 865	48 355	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	16 336	48 735	6 305	5 804	1 726	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	1	0	0	0	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	0	0	-2	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
6 649	-	0	0	-198	-2 585	-	Bilan au 31 déc. 2008
28	-	0	0	41	69	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-428	6 785	2 446	3 921	-	Bilan au 31 déc. 2008
850	-	236	0	-68	-695	-	Bilan au 31 déc. 2008
61 499	-	0	28 439	0	26	-	Bilan au 31 déc. 2008
27 149	-	28 569	33 833	149	-277	-	Bilan au 31 déc. 2008

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital ⁽²⁾	Capitaux propres autres que le capital ^{(*) (2)}	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute ⁽²⁾	Nette ⁽²⁾
VIGIE 14 AS	3 700	707	-1 217	100,00 %	1 123	126
VIGIE 15 AS	3 700	37	-519	100,00 %	37	37
G.I.E. GECIR	5	0	506	5,00 %	35	35
Veolia North America Operations ⁽³⁾	240	2 140	-131 588	10,18 %	872 992	872 992
C.A.E.	22 500	250	46	90,00 %	225	225
CODEVE	3 000 000	38 000	3 178	100,00 %	38 000	38 000
Veolia Environnement Industrie	33 334	500	1 584	100,00 %	1 113	1 113
ARTELIA Portugal	10 000	50	-101	100,00 %	50	50
SASLT 65	60 000	1 075	-909	27,90%	300	46
EOLFI	37 018	74	13 098	50,00 %	18 397	18 397
Veolia Environnement Competition (Ex-VIGIE 17 AS)	3 700	37	-37	100,00 %	37	0
Veolia Énergie (Ex-VIGIE 20 AS)	13 703 700	137 037	41	100,00 %	137 037	137 037
VEES	28 500 999	2 850 100	121 805	100,00 %	2 850 100	2 850 100
Deer Green Power	300	6	2 471	50,00 %	4 896	4 896
Ridgeline Energy Holdings	100	17 964	-1 904	100,00 %	15 944	15 944
VIGIE 21 AS	3 700	37	-	100,00 %	37	37
VIGIE 22 AS	3 700	37	-	100,00 %	37	37
VIGIE 23 AS	3 700	37	-	100,00 %	37	37
VIGIE 28 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 29 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 30 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 31 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 32 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 33 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
VIGIE 34 AS	3 700	37	-1	100,00 %	37	37
Autres filiales et participations (moins de 1 % du capital)						
Veolia Environnement UK ⁽¹⁾	865 733	618 917	26 980	0,15 %	1 387	1 387
VIGEO	1 300	15 910	-6 852	1,00 %	130	100
VE EST	1	2 100	-66	-	0,01	0,01

(*) Y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

(1) Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes «chiffre d'affaires» sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers.

(2) En milliers d'euros.

(3) Société dont l'activité principale est celle d'une holding tête du groupe fiscal américain.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

États financiers sociaux

NOTES ANNEXES

Prêts et avances consentis par Sté (brut) ⁽¹⁾⁽²⁾	Montant des cautions fournies par la Sté ⁽²⁾	CA de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	CA du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Résultat de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice ⁽²⁾	Date de clôture annuelle
505	-	21	21	-231	-636	-	Bilan au 31 déc. 2008
343	-	0	1 522	0	-514	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	20 430	17 888	873	506	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	6 113	0	35 089	57	20 149	Bilan au 31 déc. 2008
6 400	-	12 372	13 746	-5	26	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	37 692	27 500	299	1 290	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	3 372	3 710	-8	762	-	Bilan au 31 déc. 2008
23 240	-	0	0	0	-101	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	2 858	3 213	-563	-346	-	Bilan au 30 juin. 2008
11 244	-	2 134	2 531	-887	-4 450	-	Bilan au 31 déc. 2008
1 486	-	791	857	2	-36	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	88	5	48	-7	-	Bilan au 31 déc. 2008
89 467	-	-	0	-	121 805	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	639	-	-2 152	-	Bilan au 31 déc. 2008
17 964	-	-	41	-	-452	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-	0	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-	0	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-	0	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-1	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-1	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-1	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-1	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	0	-1	-1	-	Bilan au 31 déc. 2008
141 396	-	124 981	37 385	55 073	36 696	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	-	-	-	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	1	1	-3	-3	-	Bilan au 31 déc. 2008

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital ⁽²⁾	Capitaux propres autres que le capital ^(*) (2)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute ⁽²⁾	Nette ⁽²⁾
VESTALIA (Ex-VIGIE 16 AS)	1	37	2 674	-	0,01	0,01
CLIG2	1	-	-	-	0,02	0,02
CLIG3	1	38	-15	0,04 %	0,02	0,02
SLOVEO	10	33	696	1,00 %	0,29	0,29

(*) Y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

(1) Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes «chiffre d'affaires» sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers.

(2) En milliers d'euros.

(3) Société dont l'activité principale est celle d'une holding tête du groupe fiscal américain.

Prêts et avances consentis par Sté (brut) ⁽¹⁾⁽²⁾	Montant des cautions fournies par la Sté ⁽²⁾	CA de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	CA du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Résultat de l'avant dernier exercice 2007 ⁽²⁾	Résultat du dernier exercice 2008 ⁽²⁾	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice ⁽²⁾	Date de clôture annuelle
-	-	90 997	107 802	1 499	1 175	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	-	-	-	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	-	-3	-	-	Bilan au 31 déc. 2008
-	-	-	11 694	-	384	6	Bilan au 31 déc. 2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Veolia Environnement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.2 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est supérieure à leur valeur d'usage. La valeur d'usage pour la société est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine et sur la valeur boursière des titres détenus. Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009.

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

Exercice clos le 31 décembre 2008

Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	2 362 883	2 358 814	2 063 133	2 039 363	2 032 110
Nombre d'actions émises	472 576 666	471 762 756	412 626 550	407 872 606	406 421 983
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	384 331	356 655	337 591	305 841	286 161
Résultat avant impôt, dotation aux amortissements et provisions	310 813	427 594	231 828	24 732	406 688
Impôt sur les bénéfices	(186 923)	(165 504)	(236 792)	(228 473)	(145 079)
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	152 854	491 255	414 945	388 429	525 658
Montant des bénéfices distribués	553 692 ^(a)	553 460	419 702	336 341	265 417
Résultats par action (en euros) :					
Résultat après impôts, avant dotation aux amortissements et provisions	1,05	1,26	1,14	0,62	1,36
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	0,32	1,04	1,01	0,95	1,29
Dividende attribué à chaque action ^(b)	1,21	1,21	1,05	0,85	0,68
Personnel :					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	416	337	304	231	231
Montant de la masse salariale	53 415	43 217	39 173	32 135	27 804
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	26 354	20 430	15 549	13 704	11 647

(a) Au 31 décembre 2008, le capital social est constitué de 472 576 666 actions dont 14 980 034 actions autodétenues. Les actions autodétenues n'ouvrant pas droit à dividendes, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions d'autocontrôle détenues à la date de mise en paiement du dividende.

(b) Au titre de l'exercice de référence.

20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	Dividende 2003	Dividende 2004	Dividende 2005	Dividende 2006	Dividende 2007
Dividende brut par action	(*) 0,825/0,605	0,68	0,85	1,05	1,21
Dividende net par action	0,55	(**) 0,68	(***) 0,85	(***) 1,05	1,21
Avoir fiscal	(*) 0,275/0,055	na	na	na	na
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal)	217 917 234	265 417 221	336 340 679	419 701 966	553 459 872

na : non applicable.

(*) Le montant de l'avoir fiscal est de 0,275 euro par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du régime mère-fille et pour les actionnaires personnes physiques, et de 0,055 euro par action pour les actionnaires personnes morales ne bénéficiant pas du régime mère-fille.

(**) Le dividende est éligible à l'abattement de 50 % pour les actionnaires personnes physiques.

(***) Le dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les actionnaires personnes physiques.

La distribution d'un dividende de 1,21 euro par action, pour chacune des actions de la Société ouvrant droit au dividende portant jouissance au 1^{er} janvier 2008, a été décidée par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008. Le dividende a été détaché de l'action le 22 mai 2008 (ex-date) et payé à partir du 27 mai 2008 sur les positions arrêtées le 26 mai 2008 au soir (record date).

Au 31 décembre 2007, le capital était composé de 470 719 806 actions dont 15 120 654 actions autodétenues. Le montant total de la distribution a été ajusté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées à la suite de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions et du nombre d'actions propres détenues par Veolia Environnement à la date de mise en paiement, les actions autodétenues n'ouvrant pas droit au dividende.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2009 la distribution d'un dividende, pour l'année 2008, de 1,21 euro par action, payable en numéraire ou en actions Veolia Environnement. En cas d'approbation de l'assemblée, ces actions nouvelles seront émises avec une décote maximale de 10 % par rapport au prix résultant de la moyenne des cours d'ouverture des actions de Veolia Environnement échangées sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant du dividende. La date de négociation ex-dividende est fixée au 13 mai 2009. La période d'option durant laquelle les actionnaires pourront choisir entre un paiement du dividende en espèces ou en actions débutera le 13 mai et s'achèvera le 28 mai 2009. Les dividendes 2008 seront versés en actions ou en espèces à partir du 8 juin 2009.

Pour les bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les dividendes, qu'ils soient payés en numéraire ou en actions, sont pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur

le revenu. Ils donnent droit à un abattement non plafonné de 40 % sur le montant brut, et à un abattement fixe annuel (1 525 euros pour les célibataires, 3 050 euros pour les couples mariés). Les dividendes bénéficient également d'un crédit d'impôt égal à 50 % de leur montant brut, c'est-à-dire avant application des abattements précités, dont le montant est plafonné annuellement (115 euros pour les célibataires, 230 euros pour les couples mariés). L'ensemble des actions de Veolia Environnement est éligible à ce régime.

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent toutefois opter pour l'assujettissement de ces dividendes, quelles que soient leurs modalités de paiement, à un prélèvement forfaitaire libératoire sur le montant brut des revenus, sans déduction des frais et charges qui peuvent les grever ni abattement (article 117 quater du Code général des impôts). Il est liquidé au taux de 18 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 30,1 %. Cette option, qui doit être exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur avant l'encaissement des dividendes, est irrévocable. Si l'option a été exercée au moins une fois dans l'année, l'ensemble des dividendes perçus par le contribuable au cours de cette année (c'est-à-dire ceux pour lesquels l'option a été exercée mais également l'éventuel reliquat pour lequel aucune option n'aurait été exercée) ne pourra plus bénéficier des abattements.

Il appartient aux contribuables d'évaluer, avec l'aide de leur conseiller fiscal habituel, l'opportunité d'exercer l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au regard de leurs situations particulières.

Les prélèvements sociaux applicables sur les dividendes versés aux actionnaires font, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'objet d'un prélèvement à la source effectué par l'établissement payeur.

20.3.2 Politique de distribution

La politique de distribution de dividendes est définie par le conseil d'administration de la Société qui peut prendre notamment en compte les résultats et la situation financière de la Société ainsi

que les politiques de distribution de dividendes des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur.

20.3.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

20.4 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe Veolia Environnement.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du Groupe (cf. chapitre 20, § 20.1, note 17 des états financiers consolidés), y compris les provisions sur litiges de nature fiscale et sociale, cumule un grand nombre de litiges de montants individuels non significatifs. Ces provisions incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures que Veolia Environnement rencontre dans la conduite de ses activités. La plus importante provision sur litiges hors litiges fiscaux et sociaux dans les comptes au 31 décembre 2008 s'élevait à 14,5 millions d'euros.

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

Le Conseil de la concurrence avait notifié à la Compagnie Générale des Eaux, le 27 février 2001, une série de griefs mettant en cause l'existence de filiales communes entre la Compagnie Générale des Eaux et d'autres sociétés du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, qui affecterait le niveau de concurrence dans ce secteur. Le Conseil a rendu sa décision le 11 juillet 2002 et n'a ni retenu le grief d'entente entre les entreprises incriminées, ni imposé de sanctions pécuniaires, ni même prononcé d'injonction directe contre ces entreprises. Toutefois, le Conseil de la concurrence, estimant que l'existence de ces filiales communes était constitutive d'une « position dominante collective », a laissé au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie le soin de prendre toutes mesures visant à modifier, compléter ou résilier l'association de moyens entre les entreprises dans le cadre de leurs filiales communes. La Compagnie Générale des Eaux a contesté cette décision, dans un premier temps devant la Cour d'appel de Paris qui a confirmé la décision du Conseil de la concurrence. Mais, la Chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation (arrêt du 12 juillet 2004) a annulé la décision de la Cour d'appel, en considérant que la matière relevait de la compétence des juridictions administratives. Dans un second temps, la Compagnie Générale des Eaux a saisi le Conseil d'État

qui a jugé la contestation irrecevable à ce stade, la décision du Conseil de la concurrence ne constituant qu'un acte préparatoire de la décision du ministre (décision du 7 novembre 2005). Dans le cadre de l'instruction par le ministre en charge de l'économie des mesures d'application de la décision du Conseil de la concurrence, il a été demandé aux opérateurs concernés de trouver une solution consensuelle satisfaisante : un protocole a été signé dans ce sens le 19 décembre 2008 avec Lyonnaise des Eaux France, les opérations de décroisement organisées par ce protocole et prévues pour intervenir dans un délai de douze mois étant soumises au contrôle des autorités communautaires compétentes en matière de concentration.

Par ailleurs, le 15 février 2006, la société Aquatraitement Énergies Services (AES) a assigné deux filiales de Veolia Eau, Veolia Water et Seureca Overseas, devant le Tribunal de commerce de Paris. AES réclame notamment à Veolia Water et Seureca Overseas la somme de 150 millions d'euros à titre de dommages-intérêts consécutifs, selon AES, à la perte d'honoraires potentiels de consultant, suite à la décision de Veolia Water de ne pas répondre à un appel d'offres lancé par les autorités d'Abu Dhabi pour la construction d'une station de traitement d'eau de mer. Le 2 juin

2004, Veolia Water et Seureca Overseas avaient signé avec AES deux contrats de consultant, en vertu desquels AES devait réaliser des missions de conseil en stratégies commerciales et relations publiques. Selon les stipulations de ces contrats, AES avait vocation à recevoir des honoraires basés sur le montant des marchés qui auraient été remportés, grâce à son intervention, par l'une ou l'autre de Veolia Water ou Seureca Overseas. En décembre 2004, ces deux contrats ont été résiliés par Veolia Water et Seureca Overseas, en raison de la découverte de manœuvres de la part des dirigeants de AES considérées comme dolosives par Veolia Water et Seureca Overseas, et qui auraient entaché leur consentement au moment de la signature des contrats. Dans le cadre de la procédure engagée par AES, Veolia Water et Seureca Overseas ont déposé leurs conclusions en défense devant le Tribunal de commerce le 28 juin 2006. Ces conclusions visent à obtenir le rejet pur et simple de l'intégralité des demandes de la société AES. Après plusieurs mois de silence, AES a déposé des conclusions en réponse devant le Tribunal de commerce aux termes desquelles, au vu des arguments développés par Veolia Water et Seureca Overseas dans leurs conclusions du 28 juin 2006, elle a réduit

à 15 millions d'euros sa demande en dommages-intérêts. Veolia Water et Seureca Overseas ont déposé de nouvelles conclusions en réponse devant le Tribunal de commerce le 5 septembre 2007 auxquelles AES a répondu le 20 février 2008, confirmant sa demande. Veolia Water et Seureca Overseas ont répliqué le 14 mai 2008, reprenant leurs moyens sur le rejet des demandes d'AES et sur les demandes reconventionnelles formulées à l'encontre d'AES. Lors des quatre dernières audiences de procédure (17 septembre et 26 novembre 2008, 27 janvier et 24 février 2009), la société AES a indiqué souhaiter répondre aux conclusions de Veolia Water et Seureca Overseas du 14 mai 2008, mais sans pour autant déposer de nouvelles écritures ou pièces. L'affaire a donc été à nouveau renvoyée au 7 avril 2009, soit pour dépôt des écritures d'AES, soit pour indication par les parties des suites à donner. Cette affaire ne devrait donc pas être plaidée avant la fin du premier semestre 2009 et, dans ces conditions, le jugement ne saurait être attendu avant l'automne 2009. La Société conteste tant les fondements juridiques que la pertinence économique des demandes d'AES et estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses comptes.

Sade

En avril 2000, la Sade, filiale de Veolia Eau, a reçu du Conseil de la concurrence, au même titre que 40 autres entreprises, une notification de griefs portant sur des « ententes anticoncurrentielles » entre ces entreprises, portant sur 44 marchés de travaux publics conclus avec différents maîtres d'ouvrage en Île-de-France. Après avoir reçu, en septembre 2000, les observations des entreprises concernées, le Conseil de la concurrence a adressé à celles-ci, en novembre 2001, une « notification de griefs complémentaire », remplaçant la première et réduisant le nombre des marchés litigieux en cause. Les entreprises concernées ont transmis leurs observations sur cette nouvelle notification en janvier 2002. Une seconde notification de griefs complémentaire, en date du 26 octobre 2004, censée avoir pour objet de préciser et de compléter les notifications de griefs antérieures, a cependant été adressée aux entreprises. En réponse au « rapport » reçu en août 2005, la Sade a, une nouvelle fois et par les observations en réponse qu'elle a produites en octobre 2005, contesté d'une

part, le bien fondé des griefs et, d'autre part, la régularité de la procédure, notamment sur le fondement du non-respect des droits de la défense ainsi que sur l'absence de preuves du prétendu comportement anticoncurrentiel qui lui était reproché sur certains marchés. Le 21 mars 2006, le Conseil de la concurrence a toutefois retenu des griefs portant sur deux marchés à l'encontre de la Sade, et l'a condamnée à payer une amende de 5,4 millions d'euros. La Sade, qui a constitué une provision dans ses comptes pour couvrir ce litige, a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris le 16 juin 2006. L'audience de la Cour d'Appel a eu lieu les 26 et 27 mars 2008. La Cour a rendu son arrêt le 24 juin 2008 aux termes duquel elle énonce qu'il n'y a pas lieu à sanction contre la Sade. L'amende de 5,4 millions d'euros a donc été remboursée le 29 juillet 2008 par l'État à la Sade qui, à ce jour, a été laissée hors de cause dans les procédures de pourvois que certaines entreprises ont engagées devant la Cour de cassation contre l'arrêt du 24 juin 2008.

WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis⁽³¹⁾ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. Les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient

parfois de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien

(31) Des filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Veolia Water North America Operating Services

Veolia Water North America Operating Services (VWNAOS), filiale de la Société, a conclu en 2002 un contrat avec la Ville d'Atlanta d'une durée de 10 ans représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 millions de dollars américains. Ce contrat porte sur l'exploitation de diverses installations de traitement des boues et effluents de la Ville, l'entretien et le renouvellement des équipements et la conception et la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des installations. Le 19 juin 2006, VWNAOS a intenté une action en justice contre la Ville d'Atlanta devant la Cour Fédérale de District, fondée principalement sur le non-respect par la Ville d'Atlanta de ses obligations d'investissement, le non-remboursement de surcoûts d'exploitation et le non-paiement de factures émises en contrepartie du service rendu. À ce jour, VWNAOS estime son préjudice à un montant d'au moins 25 millions de dollars américains, sans préjudice d'ajustements ultérieurs en cours de procédure. Le 10 juillet 2006, la Ville d'Atlanta a résilié le contrat de façon unilatérale et a à son tour engagé une action contre VWNAOS, invoquant des manquements par VWNAOS à certaines de ses obligations dans l'exécution du contrat. La Ville réclame des indemnités pour un montant de l'ordre de 35 millions de dollars américains contre VWNAOS et a également entamé une action contre Veolia Environnement directement, en sa qualité de garant de VWNAOS dans le cadre de ce contrat. Consécutivement à la demande engagée par la Ville, cette dernière a tiré la lettre de crédit de 9,5 millions de dollars américains émise à la demande de VWNAOS au moment du démarrage du contrat. À l'issue de la procédure préalable de discovery et à la suite des demandes réciproques des parties visant à obtenir une ordonnance dite de summary judgment, le tribunal a rendu une ordonnance en faveur de la Ville d'Atlanta le 8 décembre 2008. Les deux parties ont demandé un nouvel examen de l'affaire mais aucune date d'audience n'a encore été fixée. La Société conteste les demandes de la Ville et entend se défendre vigoureusement. À ce stade de la procédure, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Au cours de la période de cinq ans s'achevant le 31 octobre 2008, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, se sont élevés à environ 2,1 millions de dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance. Bien qu'il soit possible que les frais augmentent à l'avenir, la Société n'a actuellement aucune raison de croire qu'une augmentation significative serait susceptible de survenir et elle ne prévoit pas que ces demandes auront un effet significatif négatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

En avril 2008, deux filiales de la Société, Veolia Water North America Operating Services et Veolia Water Indianapolis, LLC (VWI) ont été assignées dans le cadre de deux class actions potentielles, ensuite réunies, engagées devant les juridictions de l'état d'Indiana aux États-Unis. Les plaignants soutiennent que les méthodes de relevé des compteurs pratiquées par VWI auprès de ses clients dans la ville d'Indianapolis n'étaient pas conformes aux stipulations du contrat conclu avec l'autorité locale et à la législation de l'état d'Indiana en matière de protection des consommateurs. Les demandeurs prétendent que VWI a facturé les clients plus fréquemment que ce que permettait le contrat sur la base d'estimations de leur consommation d'eau plutôt que sur leur consommation réelle, ce qui a entraîné des surfacturations qui, bien que portées par la suite au crédit des clients concernés, ont conduit à les priver temporairement des sommes ainsi surfacturées. Les demandeurs prétendent également que les méthodes appliquées par VWI pour l'estimation des consommations d'eau étaient inadaptées et n'étaient pas conformes à la réglementation applicable. Les demandeurs cherchent à faire reconnaître en justice une classe constituée des clients en eau à destination résidentielle dans une situation similaire. VWI considère que la facturation et les méthodes de relevé pratiquées sont conformes aux stipulations du contrat et aux lois et règlements applicables et que les prétentions des demandeurs ne peuvent prospérer, et la société entend se défendre vigoureusement. Le 13 janvier 2009, la Cour a reçu la demande de rejet de Veolia Water North America Operating Services et VWI, mais en reconnaissant la possibilité pour les demandeurs de réinitier la procédure. Le 23 janvier 2009, les demandeurs ont déposé une seconde assignation modifiée contre Veolia Water North America Operating Services et VWI, et ont aussi cité le département de l'eau de la ville d'Indianapolis comme défendeur. Bien que le stade préliminaire de cette procédure rende impossible une estimation de ses conséquences financières potentielles, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Veolia Transport

La DGCCRF a effectué en 1998 des saisies dans les locaux de CONNEX/Veolia Transport et d'autres sociétés du secteur du transport public de voyageurs dans le but d'obtenir des éléments de preuve relatifs à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur. En septembre 2003, le Conseil de la concurrence a notifié à Veolia Transport deux griefs invoquant, pour la période 1994-1999, la possibilité d'une concertation entre opérateurs du secteur ayant pu avoir pour effet de limiter le jeu de la concurrence au plan local ainsi qu'au plan national sur le marché du transport public urbain, interurbain et scolaire de voyageurs. En septembre 2004, le Conseil de la concurrence a transmis à Veolia Transport une notification de griefs complémentaire tendant à la qualification de l'entente anticoncurrentielle alléguée au niveau communautaire. Le Conseil de la concurrence a rendu le 5 juillet 2005 une décision aux termes de laquelle il a fait partiellement droit aux demandes des autorités de contrôle et a condamné Veolia Transport à verser une amende d'environ 5 millions d'euros que la Société a payée. La Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence par un arrêt en date du 7 février 2006, et Veolia Transport s'est pourvu en cassation le 7 mars 2006. La Cour de cassation a fait droit à certains arguments avancés par Veolia Transport et, dans son arrêt du 9 octobre 2007, a cassé et annulé la décision de la Cour d'Appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour composée différemment. Cet arrêt n'ayant pas été signifié aux parties, Veolia Transport dispose d'un délai de deux ans à compter de la décision, soit jusqu'en octobre 2009, pour saisir la Cour de renvoi.

Le 12 septembre 2008, un train de banlieue opéré par une filiale américaine de Veolia Transport, Connex Railroad, pour le compte de la *Southern California Regional Rail Authority* (SCRRA), est entré en collision avec un train de marchandises de l'Union Pacific à Chatsworth en Californie. Cet accident a causé la mort de 25 personnes et un nombre plus important de blessés. Une agence du gouvernement américain, le National Transportation Safety Board (NTSB) et certaines agences californiennes conduisent une enquête sur les circonstances de cet accident, à laquelle Connex Railroad coopère pleinement. Parallèlement à l'enquête sur la détermination des causes de cet accident, Connex Railroad continue de travailler avec la SCRRA afin de trouver les moyens d'améliorer la sécurité du transport ferroviaire. Des assignations portant sur des montants indéterminés de dommages et intérêts ont été déposées auprès des juridictions fédérales et de l'Etat de Californie contre plusieurs parties, parmi lesquelles Connex Railroad et d'autres sociétés du Groupe. Une loi fédérale américaine plafonne à 200 millions de dollars par accident le montant total des dommages et intérêts pouvant être alloués aux passagers à raison de préjudices physiques ou matériels. Etant donné le caractère préliminaire de ces démarches et l'enquêtes en cours du NTSB, le Groupe n'est pas à ce stade en mesure d'apprécier si les conséquences financières de cet accident sont susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM)

Le 19 septembre 2006 la CMN et Corsica Ferries ont saisi le Conseil de la Concurrence de pratiques anti concurrentielles qui auraient été mises en œuvre par la SNCM, filiale de Veolia Transport, la Collectivité Territoriale Corse et l'Office des Transports Corse dans le but de restreindre ou éliminer la concurrence dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la délégation de service public Marseille – Corse. Le Conseil de la concurrence a considéré dans sa décision du 11 décembre 2006 que la saisine relative aux allégations d'entente entre la Collectivité Territoriale Corse, l'Office des Transports Corse et la SNCM était irrecevable, et a rejeté les griefs relatifs à la demande de subvention excessive et à l'allégation de subventions croisées soulevés par Corsica Ferries. En revanche, il a considéré que l'offre globale et indivisible de la SNCM était susceptible de constituer un abus de position dominante. Bien que portant sur l'appel d'offres annulé par une décision du Conseil d'État de décembre 2006, le Conseil de la concurrence a instruit le dossier et l'audience a eu lieu le 9 décembre 2008. Par une décision en date du 27 février 2009, le Conseil de la concurrence a condamné la SNCM à une amende de 300 000 euros pour abus de position dominante. La SNCM a décidé de faire appel de cette décision.

Dans une seconde affaire devant le Conseil de la concurrence après reprise de la procédure d'appel d'offres par suite de la décision

du Conseil d'État, les pratiques dénoncées par Corsica Ferries portaient sur la prétendue existence d'une entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, sur l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin sur l'existence d'un abus de position dominante résidant dans le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant de la demande de subvention excessive, la procédure au fond est en cours mais l'ouverture de l'instruction par le Conseil de la concurrence est pour le moment suspendue.

Corsica Ferries a par ailleurs entrepris des actions devant les juridictions administratives qui ont conduit à la décision du Conseil d'État de décembre 2006 et à la reprise de la procédure d'appel d'offres. À la suite d'un autre recours concernant cette nouvelle procédure d'appel d'offres, Corsica Ferries s'est vue déboutée par un jugement du Tribunal administratif de Bastia du 24 janvier 2008 de sa demande qui tendait à faire annuler la délibération du 7 juin 2007 portant attribution de la desserte maritime de la Corse au groupement SNCM/CMN pour la période 2007-2013. Corsica Ferries a interjeté appel de cette décision.

Enfin, il convient enfin de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport de la participation dans la SNCM avait été faite notamment sous condition résolutoire de l'accord de la Commission Européenne sur les conditions de la privatisation au titre des aides d'État. L'État français, en charge de la procédure à Bruxelles, a déposé des écritures les 16 novembre 2006 et 27 avril 2007. Par une décision en date du 8 juillet 2008, la Commission a

déclaré que les sommes versées lors des opérations de privatisation de la SNCM ne constituaient pas des aides d'État. À ce jour, la décision de la Commission n'a pas été publiée, cependant, Corsica Ferries et la STIM d'Orbigny (groupe Stef Tfe) ont chacun déposé un recours en annulation devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Veolia Propreté

Le 16 avril 2008, la société Termo Energia Calabria S.p.a. (TEC), spécialisée dans l'incinération de déchets et filiale à 90 % de Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.a. (VSAT), elle-même filiale à 99 % de Veolia Propreté, a saisi le Tribunal administratif de la Région de Calabre pour réclamer le paiement de subventions dues au titre du contrat de concession signé le 17 octobre 2000 avec la Région de Calabre correspondant à un montant actualisé de 26,9 millions d'euros. Le 11 août 2008, le Tribunal administratif a ordonné à la Région de se prononcer sur cette demande. A la fin du mois de novembre 2008, la Région a fait savoir qu'elle refusait de payer la subvention réclamée. En outre, le 16 mai 2008, TEC a déposé devant un tribunal arbitral italien une réclamation contre le Commissaire Extraordinaire de Calabre, pour un montant de 58,56 millions d'euros correspondant au remboursement de divers frais et coûts supplémentaires d'exploitation depuis 2005, et sur le non respect de la clause d'indexation des tarifs prévue dans le contrat de concession. La procédure arbitrale a débuté et le Commissaire Extraordinaire de Calabre a déposé, le 24 octobre 2008, une demande reconventionnelle à l'encontre de TEC aux fins de résolution du contrat de concession, et de paiement par TEC de

la somme de 62,3 millions d'euros pour retards de construction. La Société estime les demandes du Commissaire non fondées et n'a pas jugé utile de constituer une provision dans ses comptes pour ce litige.

Par ailleurs, VSAT a dû faire face à des suspicions de manipulations des logiciels de contrôle des émissions de monoxyde de carbone dans ses usines d'incinération de Falascaia, Vercelli et Brindisi. Dans les trois cas, VSAT a déposé des plaintes contre X, en juin 2008, août 2008 et février 2009, qui sont en cours d'instruction.

Pour l'ensemble de ces raisons, Veolia Propreté a décidé d'engager, début 2009, des discussions avec la société italienne Termomeccanica Ecologia S.p.a. au titre des garanties de passifs consenties par cette dernière lors de la cession de VSAT à Veolia Propreté en 2007.

À ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de ces actions sont susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

20.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2008. Les événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les activités et les perspectives de Veolia Environnement pour l'exercice en cours sont décrits au chapitre 6 et au chapitre 9 supra, et ont été communiqués par la Société lors de la présentation de ses résultats annuels 2008 le 6 mars 2009.

Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires

		page
21.1	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	366
21.1.1	Capital social	366
21.1.2	Marché des titres de la Société	366
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	369
21.1.4	Capital autorisé mais non émis	372
21.1.5	Autres titres donnant accès au capital	374
21.1.6	Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2008	375
21.1.7	Titres non représentatifs du capital	377
21.2	DISPOSITIONS STATUTAIRES	379
21.2.1	Objet social	379
21.2.2	Exercice social	379
21.2.3	Répartition statutaire des bénéfices	379
21.2.4	Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions	380
21.2.5	Assemblées générales	380
21.2.6	Identification des actionnaires	381
21.2.7	Franchissements de seuils	381

21.1 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social de Veolia Environnement était de 2 362 682 240 euros divisé en 472 536 448 actions.

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital de la Société s'élève à 2 362 883 330 euros divisé en 472 576 666 actions

entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune (voir le tableau d'évolution du capital au paragraphe 21.1.6 infra) ⁽³²⁾.

21.1.2 Marché des titres de la Société

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR 0000124141-VIE, le code Reuters VIE. PA et le code Bloomberg VIE. FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de règlement différé (SRD). Les actions de la Société font également l'objet, depuis le 5 octobre 2001, d'une cotation au New York Stock Exchange sous la forme de certificats de dépôt American Depositary Receipts (ADR) ayant pour symbole VE.

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext, depuis le 8 août 2001.

Les tableaux ci-dessous décrivent les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les 18 derniers mois sur le marché Euronext Paris et le New York Stock Exchange.

⁽³²⁾ Le conseil d'administration de Veolia Environnement a constaté le 5 mars 2009 l'augmentation du capital de la Société à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par la Société.

Euronext Paris

Année (mois/trimestre)	Cours (en euros)		Transactions en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2009			
Février	19,22	15,08	43 795 105
Janvier	23,09	15,34	56 929 909
2008			
Quatrième trimestre	29,86	16,55	204 040 593
Décembre	22,48	17,11	40 369 311
Novembre	20,98	17,36	57 657 493
Octobre	29,86	16,55	106 013 789
Troisième trimestre	37,94	28,00	153 059 989
Septembre	36,85	28,00	58 047 976
Août	37,94	32,73	39 549 087
Juillet	35,80	30,65	55 462 926
Deuxième trimestre	47,90	34,70	184 364 200
Juin	47,90	34,70	78 399 989
Mai	47,49	42,90	51 776 076
Avril	47,68	42,70	54 188 135
Premier trimestre	63,89	42,00	183 500 344
Mars	58,29	42,00	85 760 030
Février	59,84	53,29	41 083 180
Janvier	63,89	48,81	56 657 134
2007			
Quatrième trimestre	66,25	59,19	114 698 053
Décembre	65,85	60,07	35 155 979
Novembre	66,25	59,88	47 353 819
Octobre	62,95	59,19	32 188 255
Troisième trimestre	60,96	50,62	141 437 296
Septembre	60,96	53,33	42 107 800

Source : Euronext Paris.

New York Stock Exchange

Année (mois/trimestre)	Cours (en dollars)		Transactions en nombre de titres ⁽¹⁾
	Plus haut	Plus bas	
2009			
Février	25,08	19,14	3 041 336
Janvier	31,83	20,68	4 704 267
2008			
Quatrième trimestre	41,50	20,83	16 805 689
Décembre	31,78	21,75	5 674 953
Novembre	27,44	21,57	4 427 471
Octobre	41,50	20,83	6 703 265
Troisième trimestre	56,09	39,10	10 256 268
Septembre	53,53	39,10	4 096 321
Août	56,09	51,00	2 564 866
Juillet	55,47	49,00	3 595 081
Deuxième trimestre	74,08	54,16	12 758 488
Juin	72,54	54,16	5 439 325
Mai	72,14	66,60	3 652 867
Avril	74,08	68,25	3 666 296
Premier trimestre	94,42	64,85	12 454 400
Mars	86,98	64,85	6 087 300
Février	90,27	77,56	2 919 100
Janvier	94,42	72,88	3 448 000
2007			
Quatrième trimestre	96,61	84,25	5 382 300
Décembre	96,61	86,15	1 553 200
Novembre	96,07	88,15	1 996 700
Octobre	91,02	84,25	1 832 400
Troisième trimestre	86,64	67,11	6 771 700
Septembre	86,64	73,76	2 594 200

Source : NYSE.

(1) Concernant les informations relatives au nombre de titres échangés, la Société retient comme source, depuis septembre 2006, les données publiées par le New York Stock Exchange (accessibles sur le site du NYSE à l'adresse www.nyse.com).

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions⁽³³⁾

21.1.3.1 Programme de rachat en vigueur au jour du dépôt du document de référence (programme autorisé par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008)

Lors de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008, les actionnaires de la Société ont autorisé un programme de rachat permettant l'acquisition, la cession ou le transfert d'actions à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Les achats d'actions peuvent porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société et que le nombre d'actions que la Société détient à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

Cette autorisation permet à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants : (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ou de tout plan similaire, (ii) l'attribution gratuite d'actions, (iii) l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux

fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise, (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (v) de la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; (vi) de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou enfin (vii) de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetés.

L'assemblée générale du 7 mai 2008 a fixé à 90 euros le prix maximum d'achat par action et à 1,5 milliard d'euros le montant maximal pouvant être affecté par la Société au programme de rachat. Elle a donné tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre cette autorisation.

L'autorisation décrite ci-dessus, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence, prendra fin au plus tard à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008, soit le 7 novembre 2009, sauf autorisation par l'assemblée générale du 7 mai 2009 d'un nouveau programme.

21.1.3.2 Synthèse des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres au cours de l'exercice 2008

Pourcentage de capital autodétenu au 31 décembre 2008	3,17 %
Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2008	14 980 034
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2008 *	457 574 927 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008 **	332 556 755 €
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0

* Valeur comptable hors provisions.

** Sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2008 soit 22,20 euros.

(33) Ce paragraphe comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et les informations requises en application des dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres au cours de l'exercice 2008 dans le cadre des programmes autorisés par les assemblées générales mixtes du 10 mai 2007 et du 7 mai 2008 :

	Flux bruts cumulés au 31 décembre 2008		Positions ouvertes au 31 décembre 2008			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	155 661	296 281	néant	néant	1 400 000 (*)	néant
Cours moyen des transactions (en euros)	35,03	36,90				
Prix moyen d'exercice (en euros)			na	na	43,48	na
Montants (en euros)	5 452 591	10 934 104				

na : non applicable.

(*) Options d'achat à échéances s'échelonnant du 5 août 2009 au 24 septembre 2009 vendues par la Société à Calyon en août et septembre 2006 dans le cadre de la mise en place du volet sécurisé de son augmentation de capital réservée aux salariés dont la réalisation a été constatée le 15 décembre 2006.

La Société a supporté un montant total de frais de négociation de 7 122,30 euros au cours de l'exercice 2008 pour les opérations réalisées dans le cadre du programme autorisé par l'assemblée générale du 7 mai 2008.

21.1.3.3 Objectifs des transactions réalisées au cours de l'exercice 2008 et affectation des actions autodétenues

Les transactions sur titres Veolia Environnement conclues au cours de l'exercice 2008 ont été réalisées :

- pour répondre à l'objectif de mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions ; la Société a ainsi transféré un total de 296 281 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat attribuées à des salariés dans le cadre du premier plan d'options d'achat d'actions mis en place par Veolia Environnement en 2000, venu à échéance le 23 juin 2008 (cf. § 17.3.3 supra) ; et
- dans le cadre de l'objectif de croissance externe au titre duquel Veolia Environnement a acquis un total de 155 661 actions.

Au 1^{er} mars 2009, le nombre total d'actions détenues par Veolia Environnement était de 14 980 034, représentant 3,17 % du capital social de la Société, et aucune action n'était détenue directement ou indirectement par des filiales de Veolia Environnement. À cette date, le portefeuille d'actions autodétenues était réparti de la manière suivante :

- 6 278 845 actions affectées à la couverture de programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés du Groupe ;
- 8 701 189 actions affectées à des opérations de croissance externe.

21.1.3.4 Descriptif du programme soumis pour autorisation à l'assemblée générale du 7 mai 2009

L'autorisation de rachat d'actions décrite au paragraphe 21.1.3.1 ci-avant expirera au plus tard le 7 novembre 2009, sauf adoption par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2009 de la résolution décrite ci-dessous.

Cette résolution autorise la Société à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dans les conditions suivantes :

- Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres titres selon les objectifs suivants : (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; (ii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; (iii) l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ; (iv) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; (v) la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; (vi) l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; (vii) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés. Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

- Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que : (i) le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale du 7 mai 2009 soit, à titre indicatif, 47 253 645 actions au 31 décembre 2008 ; (ii) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport n'excède pas 5 % du capital de la Société ; (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.
- L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourraient être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, sur les systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'intermédiaires systématiques ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.
- Le prix maximum d'achat des actions serait de 50 euros ⁽³⁴⁾ par action. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros. Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2009, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter de cette assemblée.
- L'assemblée générale déléguerait au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix maximum d'achat afin de tenir compte le cas échéant, de l'incidence sur la valeur de l'action d'opérations affectant le capital ou les actions de la Société, et conférerait au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, et en général pour réaliser le programme autorisé par l'assemblée.

(34) Ce prix maximal d'achat (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie) n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2009 et non aux opérations à terme conclues antérieurement et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de cette assemblée.

21.1.4 Capital autorisé mais non émis

21.1.4.1 Autorisations adoptées par les assemblées générales du 10 mai 2007 et 7 mai 2008

État des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 ⁽³⁵⁾

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital <i>(en millions d'euros)</i>	Utilisation des autorisations <i>(en millions d'euros)</i>
Émissions réservées au personnel	26 mois	0,5 % du capital	
Attributions gratuites d'actions à émettre (ou existantes)	10 juillet 2009	(Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651) ^(*)	1,7 ^(**)

(*) Montant total des augmentations de capital autorisé par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008.

(**) En application de cette autorisation, le conseil d'administration de la Société a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions le 17 juillet 2007 et attribué une enveloppe globale de 333 700 actions gratuites à émettre représentant 0,07 % du capital de la Société au jour de sa décision (cf. chapitre 17, § 17.4 supra).

(35) Ne sont listées que les autorisations encore en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence.

État des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 ⁽³⁶⁾

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (en millions d'euros)	Utilisation des autorisations (en millions d'euros)
Programme de rachat d'actions	18 mois 7 novembre 2009	1 500 ou 10 % du capital social	5,45
Émissions avec droit préférentiel (DPS) ^(*) Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 7 juillet 2010	40 % du capital social (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Émissions sans droit préférentiel (DPS) ^(*) Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	26 mois 7 juillet 2010	15 % du capital social (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Émission de titres en rémunération d'apports en nature ^(*)	26 mois 7 juillet 2010	10 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal des augmentations de capital sans DPS et sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ^(*)	26 mois 7 juillet 2010	400 (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel (« green shoe ») ^(*)	26 mois 7 juillet 2010	+ 15 % d'une augmentation de capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651 et sur le montant nominal maximal des augmentations de capital avec ou sans DPS)	néant
Émissions réservées au personnel ^(*) Adhérents de plans d'épargne	26 mois 7 juillet 2010	2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Émissions réservées au personnel ^{(**) (*)} Augmentation de capital en faveur d'une catégorie de bénéficiaires	18 mois 7 novembre 2009	0,2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Émissions réservées au personnel ^(*) Stock-options	26 mois 7 juillet 2010	1 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)	néant
Émission de bons de souscription en période d'offre publique	18 mois 7 novembre 2009	25 % du capital	néant

^(*) Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 ne peut excéder le plafond global de 1 651 millions d'euros autorisé par cette assemblée.

^(**) Augmentation de capital en faveur d'une société détenue par un établissement de crédit intervenant à la demande de Veolia Environnement pour la mise en place d'une offre structurée d'actions aux salariés et mandataires sociaux de sociétés liées ayant leur siège social dans des pays dans lesquels les salariés, pour des raisons réglementaires ou autres, ne peuvent bénéficier des formules d'actionnariat salarié traditionnelles (émissions réservées au personnel, adhérents de plans d'épargne).

⁽³⁶⁾ Ne sont listées que les autorisations encore en vigueur à la date de dépôt du présent document de référence.

21.1.4.2 Autorisations proposées au vote de l'assemblée générale mixte du 7 mai 2009

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital <i>(en millions d'euros et/ou en pourcentage)</i>
Programme de rachat d'actions	18 mois 7 novembre 2010	1 000 ou 10 % du capital social
Émissions sans droit préférentiel (DPS) par placement privé (**) Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	14 mois 7 juillet 2010	15 % du capital social (*) (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1 651)
Émissions réservées au personnel (**) Adhérents de plans d'épargne	14 mois 7 juillet 2010	2 % du capital (Ce montant maximal s'imputant sur le montant nominal maximal global de 1651)
Émission de bons de souscription en période d'offre publique	18 mois 7 novembre 2010	25 % du capital

(*) Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de cette autorisation ne pourra excéder le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription autorisé par l'assemblée du 7 mai 2008 (15 % du capital).

(**) Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations adoptées par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2009 ne peut excéder le plafond global de 1651 millions d'euros autorisé par l'assemblée du 7 mai 2008.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital**Dilution potentielle liée aux options et aux bons de souscription d'actions ⁽³⁷⁾**

Au 31 décembre 2008, la Société avait attribué un total de 22 944 535 options de souscription donnant le droit de souscrire, après ajustements et levées, à 12 488 527 actions de la Société (cf. chapitre 17, § 17.3.3 *supra*).

Le 12 décembre 2007, le président-directeur général de la Société, sur délégation du conseil d'administration agissant lui-même en vertu de la onzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, a décidé l'attribution à titre gratuit au FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007, de 52 747 bons de souscription d'actions (BSA) Veolia Environnement attachés aux actions souscrites par ce FCPE dans le cadre de la mise en place de la formule sécurisée à effet de levier de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2007. Ces BSA ont été attribués

en substitution de la décote de 20 % sur les actions souscrites par le FCPE Sequoia Plus Deutschland 2007, au nom et pour le compte des bénéficiaires des sociétés adhérentes au plan d'épargne groupe international domiciliées en Allemagne, pour tenir compte des contraintes liées à la fiscalité locale dans ce pays. Chaque bon de souscription donne le droit de souscrire une action Veolia Environnement au prix de 60,23 euros. Ils sont exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Au-delà du 31 décembre 2012 à minuit, les BSA non exercés seront caducs.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions de la Société s'élevait à 472 536 448 actions. À cette date, si tous les BSA et toutes les options de souscription (plans n° 2 à 7) avaient été exercés, 12 541 274 actions nouvelles auraient été créées, représentant un pourcentage de dilution de 2,65 %.

(37) Du fait de la non-réalisation des conditions de performance, les attributaires d'actions gratuites au titre du plan n° 1 ont perdu l'intégralité de leurs droits (cf. chapitre 17, § 17.4 *supra*).

21.1.6 Tableau d'évolution du capital au 31 décembre 2008

Le tableau ci-dessous fait apparaître les évolutions du capital social de Veolia Environnement depuis le début de l'exercice 2003 :

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
21/06/00 (réunion du directoire du 24/03/03)	Exercice de bons de souscription d'actions	13	13,5	175,5	539,5	5 468 451 196,5	405 070 459
30/04/03	Réduction de capital (par réduction de la valeur nominale)	na	5	na	3 443 098 901,5	2 025 352 295	405 070 459
21/06/00 (constaté par le président-directeur général le 30/06/03)	Exercice de bons de souscription	9	5	45	448,06	2 025 352 340	405 070 468
21/06/00 (constaté par le président-directeur général le 17/02/04)	Exercice de bons de souscription	47	5	235	2 341,99	2 025 352 575	405 070 515
12/05/2004 (constaté par le président-directeur général le 06/12/2004)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 351 468	5	6 757 340	18 528 626,28	2 032 109 915	406 421 983
21/06/2000 (constaté par le conseil d'administration du 15/09/2005)	Exercice de stock-options	94 772	5	473 860	1 875 890,52	2 032 583 775	406 516 755
12/05/2005 (constaté par le président-directeur général le 06/12/2005)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 281 928	5	6 409 640	29 625 356,08	2 038 993 415	407 798 683
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 09/03/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock-options	73 923	5	369 615	1 456 335	2 039 363 030	407 872 606
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 14/09/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock-options	991 894	5	4 959 470	29 011 377	2 044 322 500	408 864 500
11/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 15/12/2006)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 931 340	5	9 656 700	62 807 177	2 053 979 200	410 795 840

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES

Informations concernant le capital social

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 12/05/2005 (constaté par le conseil d'administration du 07/03/2007)	Exercice de stock-options	1 830 710	5	9 153 550	52 109 661	2 063 132 750	412 626 550
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le conseil d'administration du 10/06/2007)	Exercice de stock-options	2 722 082	5	13 610 410	68 869 237,01	2 076 743 160	415 348 632
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le président-directeur général le 10/07/2007)	Exercice de stock-options	179 688	5	898 440	4 229 969	2 077 641 600	415 528 320
11/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 10/07/2007)	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription	51 941 040	5	259 705 200	2 321 764 488	2 337 346 800	467 469 360
10/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	3 061 675	5	15 308 375	132 948 611,80	2 352 655 175	470 531 035
10/05/2006 (constaté par le président-directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires	188 771	5	943 855	8 151 131,78	2 353 599 030	470 719 806
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 6/03/2008)	Exercice de stock-options	1 042 950	5	5 214 750	26 877 494,36	2 358 813 780	471 762 756
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 6/08/2008)	Exercice de stock-options	773 693	5	3 868 465	17 875 554,98	2 362 682 245	472 536 449
6/08/08 (constatation par le conseil d'administration)	Régularisation d'une erreur matérielle : annulation d'une action	-1	5	-5	-21,18	2 362 682 240	472 536 448
25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 5/03/2009)	Exercice de stock-options	40 218	5	201 090	707 064,28	2 362 883 330	472 576 666

na : non applicable.

21.1.7 Titres non représentatifs du capital

Programme EMTN

Un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros. Ce montant maximal a été porté à 8 milliards d'euros le 26 juin 2002 puis à 12 milliards d'euros le 9 juin 2006.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Date de l'émission	Montant nominal de l'émission	Tirages complémentaires	Montant nominal de l'encours au 31 décembre 2008	Taux	Échéance
1 ^{er} février 2002	1 milliard d'euros		1 milliard d'euros	5,875 %	1 ^{er} février 2012
28 mai 2003	1 milliard d'euros		1 milliard d'euros	4,875 %	28 mai 2013
28 mai 2003	750 millions d'euros		750 millions d'euros	5,375 %	28 mai 2018
25 novembre 2003	700 millions d'euros		700 millions d'euros	6,125 %	25 novembre 2033
17 juin 2005	600 millions d'euros	275 millions d'euros	875 millions d'euros	1,75 % majoré du taux d'inflation zone euro hors tabac	17 juin 2015
1 ^{er} avril 2008					
12 décembre 2005	900 millions d'euros		900 millions d'euros	4 %	12 février 2016
12 décembre 2005	600 millions d'euros		600 millions d'euros	4,375 %	11 décembre 2020
24 novembre 2006	1 milliard d'euros	140 millions d'euros	1,140 milliard d'euros	4,375 %	16 janvier 2017
14 mars 2008					
24 mai 2007	1 milliard d'euros		1 milliard d'euros	5,125 %	24 mai 2022
29 octobre 2007	500 millions de livres sterling	150 millions de livres sterling	650 millions de livres sterling	6,125 %	29 octobre 2037
7 janvier 2008					

Au cours de l'exercice 2008, Veolia Environnement a procédé à de nouvelles émissions pour un montant nominal de 572 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2008 se décomposant comme suit :

- le 7 janvier 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche en livre sterling de maturité 2037 pour 150 millions de livres sterling, portant le montant total de la souche à 650 millions de livres sterling ;
- le 14 mars 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche euro de maturité 2017 pour 140 millions d'euros, portant le montant total de la souche à 1 140 millions d'euros ;
- le 1^{er} avril 2008, Veolia Environnement a procédé à la réouverture de la souche euro de maturité 2015 indexée sur l'inflation européenne pour 275 millions d'euros, portant le montant total de la souche à 875 millions d'euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, la Société a procédé aux remboursements suivants :

- l'émission d'un montant de 300 millions d'euros au taux Euribor 3 mois +0,06 % réalisée le 15 février 2006 a été entièrement remboursée à son échéance le 15 février 2008 ;
- l'émission de 2 milliards d'euros au taux de 5,875 % réalisée le 27 juin 2001, qui avait fait l'objet de plusieurs rachats partiels (début 2004, à hauteur de 150 millions d'euros et en décembre 2005, pour un montant de 1,15 milliard d'euros), a été remboursée entièrement à son échéance le 27 juin 2008 ;
- l'émission d'un montant de 200 millions d'euros au taux Euribor 3 mois +0,50 % réalisée le 26 février 2007 a été entièrement remboursée à son échéance le 26 août 2008.

Au 31 décembre 2008, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 8 750 millions d'euros, dont 8 706 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Placement privé (USPP)

La Société a procédé en 2003 à l'émission et au placement privé auprès d'investisseurs essentiellement basés aux États-Unis d'un emprunt obligataire se décomposant de la manière suivante :

Tranches	Montant nominal de l'émission	Taux	Échéance
Tranche A	33 millions d'euros	taux fixe de 5,84 %	30 janvier 2013
Tranche B	7 millions de livres sterling	taux fixe de 6,22 %	30 janvier 2013
Tranche C	147 millions de dollars américains	taux fixe de 5,78 %	30 janvier 2013
Tranche D	125 millions de dollars américains	taux fixe de 6,02 %	30 janvier 2015
Tranche E	85 millions de dollars américains	taux fixe de 6,31 %	30 janvier 2018

Au 31 décembre 2008, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 297 millions d'euros, la totalité venant à échéance à plus d'un an (voir chapitre 20, paragraphe 20.1, note 18 des états financiers consolidés).

Emission publique sur le marché américain

Veolia Environnement a émis le 28 mai 2008 un emprunt obligataire enregistré auprès de la US Securities and Exchange Commission d'un montant de 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches :

Date émission	Montant nominal de l'émission	Taux	Échéance	Montant de l'encours au 31 décembre 2008
21 mai 2008	700 millions de dollars américains	5,25 %	3 juin 2013	700 millions de dollars américains
21 mai 2008	700 millions de dollars américains	6,00 %	1 ^{er} juin 2018	700 millions de dollars américains
21 mai 2008	400 millions de dollars américains	6,75 %	1 ^{er} juin 2038	400 millions de dollars américains

Au 31 décembre 2008 l'encours de cet emprunt s'élevait à 1 293 millions d'euros, la totalité venant à échéance à plus d'un an.

Billets de trésorerie

Au 31 décembre 2008, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 922 millions d'euros dont l'échéance moyenne est d'un mois.

21.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES

Voir aussi les informations figurant dans le chapitre 5, paragraphe 5.1.2 (Renseignements à caractère général concernant la Société).

21.2.1 Objet social

Il résulte de l'article 3 des statuts de la Société que Veolia Environnement a pour objet, directement et indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique, de toutes activités de services se rapportant à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté ;
- l'acquisition, la prise et l'exploitation de tous brevets, licences, marques et modèles se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation sociale ;
- la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions,

obligations et tous autres titres d'entreprises, de groupements ou de sociétés déjà existants ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ; et

- généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ou civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et notamment l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés, en particulier au bénéfice de tout groupement, entreprise ou société dans lequel elle détient une participation, dans le cadre de ses activités, ainsi que du financement ou du refinancement de ses activités.

21.2.2 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre de chaque année.

21.2.3 Répartition statutaire des bénéfices

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des différents prélèvements prévus par la loi et augmenté du report bénéficiaire.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la libre disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables (celles-ci incluant le bénéfice distribuable et éventuellement les sommes prélevées sur les réserves visées ci-dessus), l'assemblée générale décide, en tout ou partie, de les distribuer aux actionnaires à titre de dividende, de les affecter à des postes de réserves ou de les reporter à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. En outre, l'assemblée générale peut décider, pour tout ou partie du dividende, des acomptes sur dividendes, des réserves ou primes mis en distribution ou, pour toute réduction de capital, que cette distribution ou cette réduction de capital sera réalisée en nature par remise d'actifs de la Société.

Le conseil d'administration a la faculté de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice dans les conditions prévues par la loi.

21.2.4 Modification des statuts, du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification des statuts, du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales

21.2.5.1 Convocation aux assemblées

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

21.2.5.2 Participation aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration écrite à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et mises à la disposition des actionnaires conformément à la législation en vigueur. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et la réglementation, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation, par télétransmission dans les conditions fixées par ledit avis.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

Les procès-verbaux d'assemblées sont établis, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la loi.

21.2.5.3 Quorum

La loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie a abaissé le quorum requis pour que les assemblées générales de sociétés anonymes délibèrent valablement. Le quorum exigé pour les assemblées générales extraordinaires est du quart des actions ayant le droit de vote sur première convocation, et du cinquième sur seconde convocation (article L. 225-96 alinéa 2 du Code de commerce). Le quorum exigé pour les assemblées générales ordinaires est du cinquième des actions disposant du droit de vote sur première convocation, aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation (article L. 225-98 alinéa 2 du Code de commerce).

21.2.5.4 Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

Le droit de vote attaché aux actions grevées d'usufruit est exercé par l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et par le nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.6 Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, lorsque le propriétaire des actions de la Société n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut-être inscrit pour le compte de ce propriétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-1 du Code de commerce.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que celle-ci peut procéder à l'identification de tout détenteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées, dans le cadre de la procédure prévue aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. En application de ces dispositions, la Société réalise des études de son actionnariat quatre fois par an en moyenne.

Le non-respect par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leurs obligations de communication de renseignements résultant des articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce entraîne, dans les conditions prévues par la loi, la privation temporaire du droit de vote voire la suspension du droit au paiement du dividende attaché aux actions.

21.2.7 Franchissements de seuils

En vertu des dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 % ou 66 2/3 %, 90 % et 95 % du capital existant ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En outre, les statuts de la Société disposent que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, son identité, l'identité des personnes agissant de concert avec elle, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.

IMPACTS EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE VEOLIA ENVIRONNEMENT ⁽³⁸⁾

Outre les prérogatives des collectivités publiques, dans de nombreux pays dont la France, leur permettant de résilier des contrats conclus avec des sociétés du groupe Veolia Environnement (cf. chapitre 4, § 4.1.2 *supra*), une prise de contrôle de Veolia Environnement pourrait également avoir des incidences sur la pérennité de contrats conclus par des sociétés du Groupe, dans lesquels figure une clause de changement de contrôle.

Tel est le cas de plusieurs contrats significatifs, conclus avec des clients publics ou privés, à l'étranger en particulier, notamment les contrats de Berlin pour l'Eau ou de Melbourne pour le Transport, qui stipulent une faculté expresse de résiliation au bénéfice des clients et/ou des partenaires financiers associés dans le projet, en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement.

Par ailleurs, dans le cadre des accords de partenariat signés en décembre 2000 avec EDF, il est prévu que si un concurrent d'EDF venait à prendre le contrôle de la Société, EDF disposerait d'une option d'achat sur la totalité des titres de Dalkia détenus par la Société ⁽³⁹⁾ (cf. chapitre 20, § 20.1, notes 38 et 40.3 des états financiers consolidés).

Enfin, dans le cadre des plans de stock-options en cours de validité mis en place par la Société (cf. chapitre 17, § 17.3.3 *supra*), les options attribuées sont immédiatement acquises et exerçables sans condition en cas d'offre publique sur la Société.

(38) Article L. 225-100-3 du Code de commerce.

(39) La société Dalkia est détenue à 66,0 % par Veolia Environnement et à 34,0 % par EDF. L'activité de Dalkia est réalisée en France par la société Dalkia France, filiale à 99,9 % de Dalkia. À l'étranger, les activités de Dalkia sont assurées par la société Dalkia International détenue à 75,8 % par Dalkia et à 24,2 % par EDF. Dans le cadre des accords de partenariat signés en décembre 2000, EDF bénéficiait d'une option d'achat lui permettant de porter sa participation à 50 % du capital de Dalkia, sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Les conditions de cette option avaient été précisées dans un avenant signé par EDF et Veolia Environnement le 19 avril 2005. Cet avenant précisait en particulier qu'EDF disposait jusqu'au 31 juillet 2005 pour exercer l'option et que l'option ne serait considérée comme définitivement levée qu'à la date de conclusion par les parties d'un accord formel relatif notamment au réaménagement de leurs relations nées de l'accord industriel et commercial et de leurs droits et obligations au titre du pacte d'associés, en ce compris les règles de gouvernance. Cet accord formel devait être conclu au plus tard le 30 septembre 2005.

Dans ce contexte, EDF avait exercé le 28 juillet 2005, à titre conservatoire, son option d'achat. Cependant, en l'absence d'accord formel relatif au réaménagement de l'accord industriel et commercial et du pacte d'associés, l'option est devenue de plein droit caduque et de nul effet à compter du 1^{er} octobre 2005. À ce jour, EDF ne dispose plus d'aucune option d'achat relative à Dalkia et ses filiales sauf dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de la Société. De la même manière, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.



23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, de même que les rapports annuels américains (Forms 20-F) déposés auprès de la *US Securities and Exchange Commission*, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.veolia-finance.com, et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 36-38, avenue Kléber à Paris.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres ainsi qu'aux États-Unis pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières, est

disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible à l'adresse www.veolia-finance.com, dans l'espace « Information réglementée ».

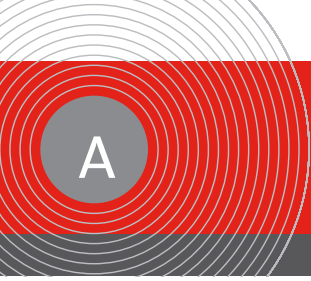
Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Informations sur les participations

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles Veolia Environnement détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son

patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent au chapitre 6, paragraphe 6.1.3 et au chapitre 20, paragraphe 20.1, note 45 des états financiers consolidés.

	page
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	3
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE	9
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VEOLIA ENVIRONNEMENT	25
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2009 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27





A1

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

sommaire

	page
1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET JUSQU'AU 24 MARS 2009	4
2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE	6

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ET JUSQU'AU 24 MARS 2009

En application des articles L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les

termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Cession des titres de Ridgeline Energy Corp. à Eolfi

Conseil d'administration du 7 janvier 2009
Membre du conseil d'administration concerné : Serge Michel

La cession de sa participation dans la société Ridgeline Energy Corp. par votre Société à Eolfi a été autorisée par votre conseil d'administration du 7 janvier 2009.

Cette session devrait intervenir sur l'exercice 2009.

1.2 Conventions de licence de marque

Conseil d'administration du 24 mars 2009
Membres du conseil d'administration concernés : Henri Proglia, Paul Louis Girardot

Votre Société a procédé, tant en France qu'à l'étranger au dépôt des marques « Veolia », « Veolia Environnement » et de leurs déclinaisons utilisées par ses filiales. Votre Société a conclu des accords avec les sociétés têtes de divisions, afin d'autoriser l'utilisation de ces marques et permettre ainsi un renforcement de leur protection juridique.

Les conventions initialement signées en 2004 concernent votre Société et Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Veolia Transport, Dalkia France et Veolia Propreté, intervenant tant en leur nom que pour le compte des filiales des Divisions Eau, Transport, Energie et Propreté.

Les licences d'une durée initiale d'un an étaient renouvelables par tacite reconduction.

En 2006, votre Société a conclu des avenants aux conventions initialement signées, afin de tenir compte de l'utilisation d'un nouveau logo pour l'ensemble du Groupe et de l'utilisation

par les Divisions de la marque « Veolia » associée aux termes descriptifs correspondant à leurs activités.

La durée de ces avenants était de 3 ans à compter du 1er janvier 2006.

Ces avenants prévoient la facturation d'une redevance calculée selon les modalités définies, en fonction de l'utilisation effective des marques par chaque filiale concernée.

Au titre de l'exercice 2008 votre Société a enregistré des redevances envers Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour € 7 798 456, Dalkia France pour € 1 236 600, Veolia Propreté pour € 15 177 000 et Veolia Transport pour € 4 026 000.

Votre société a conclu des avenants de prolongation de la durée des avenants n°1 (avenants n°2), dont les conditions sont identiques aux avenants n°1. Les avenants n°2 prennent effet à compter du 1er janvier 2009 pour une durée de 12 mois. Votre société a également conclu un avenant n°3 à la convention de licence de marque avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour autoriser la conclusion de licences au profit des filiales tchèques de Veolia Voda moyennant la facturation d'une redevance spécifique.

1.3 Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies du Président-Directeur Général

Conseil d'administration du 24 mars 2009

Votre Société a mis en place un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice du Président-Directeur Général et des membres du Comité exécutif. Cet engagement, pour ce qui concerne le Président-Directeur Général, a été approuvé par votre Assemblée Générale du 11 mai 2006.

Le régime supplémentaire mis en place par votre Société a les caractéristiques suivantes :

- un régime spécifique prenant en compte l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi) ;
- un régime additif indépendant des autres retraites fonction de l'ancienneté acquise, plafonné à 25% de la rémunération couverte ;
- la limitation de l'ensemble des retraites reçues à 50% maximum de la rémunération couverte.

Le financement du régime est externalisé auprès d'un assureur.

Au 31 décembre 2008, le coût global estimé de ce régime collectif pour le Président-Directeur Général (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'élèverait à € 13,1 millions, le versement de cette retraite supplémentaire étant subordonnée à sa présence dans l'entreprise lors de la liquidation de sa retraite conformément aux conditions de la loi Fillon.

Le conseil d'administration ayant pris acte qu'il sera mis fin au contrat de travail du Président-Directeur Général, votre société souhaite modifier le règlement du régime de retraite supplémentaire du Président Directeur Général et des membres du comité exécutif en vue de clarifier l'éligibilité à ce régime du dirigeant mandataire social de la société qu'il soit ou non titulaire d'un contrat de travail.

1.4 Convention avec la Société Générale dans la cadre de la création d'une société de crédit foncier au sein du groupe Veolia Environnement

Conseil d'administration du 24 mars 2009

Membre du Conseil d'administration concerné : Daniel Bouton

Dans le cadre de la création d'une société de crédit foncier au sein du groupe Veolia Environnement, votre Société et la Société Générale ont conclu une lettre de mission portant sur l'assistance au déploiement de la société de crédit foncier dont le terme était

fixé au 31 décembre 2007. A ce jour, aucune rémunération n'a été versée à la Société Générale par votre Société en application de la lettre de mission. Votre Société et la Société Générale ont décidé de conclure un avenant à la lettre de mission visant à proroger la mission de la Société Générale jusqu'au 31 décembre 2010 et à ajuster les modalités de la rémunération de la Société Générale au titre de la lettre de mission.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Conventions avec la société Veolia Eau – CGE et certaines de ses filiales dans le cadre de l'opération de titrisation

Votre Société a mis en place en juin 2002, avec plusieurs de ses filiales du pôle Eau, une opération de cession de créances d'une durée d'un an, renouvelable durant cinq ans. En 2007, votre société a reconduit le programme de titrisation pour une nouvelle durée d'un an, renouvelable jusqu'à cinq ans, pour un montant ne pouvant excéder € 561 millions et dont l'encours s'élève à € 496,6 millions au 31 décembre 2008. Votre Société a garanti l'ensemble des obligations souscrites par ces filiales. Les accords initiaux de 2002 ont été complétés en décembre 2004 et en mai 2007 par des avenants portant sur des ajustements techniques de la documentation.

Ainsi, votre Société s'engage à faire en sorte que les filiales respectent leurs obligations au titre des contrats auxquels elles sont parties et disposent à cet effet des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à leur exécution. Votre Société se porte caution personnelle et solidaire des sommes recouvrées par les filiales, et qui pourraient être dues au fonds commun de

créances, dans la limite d'un plafond maximum de € 561 millions. Les engagements de faire ne sont pas financièrement plafonnés mais sont limités au respect par les filiales de leurs obligations au titre des contrats auxquels elles sont parties jusqu'à la liquidation du fonds commun de créances.

Afin de rémunérer le risque attaché aux garanties données, Veolia Environnement perçoit du fonds une rémunération fixée au taux Euribor à un mois + 1%, appliquée au montant des parts subordonnées émises par le fonds commun de créances et acquises par votre Société pour un montant de € 79,3 millions au 31 décembre 2008. A ce titre et pour l'exercice 2008, votre Société a comptabilisé un produit de € 5,8 millions.

A la liquidation du fonds commun de créances, les sommes perçues par votre Société - en sa qualité de détenteur de parts du fonds - seront intégralement reversées à chacune des filiales concernées au prorata des créances cédées à l'origine de ce boni de liquidation.

2.2 Conventions de prestations de services avec la société Soficot

Votre Société et la société Soficot ont conclu le 13 février 2008 une convention au terme de laquelle cette dernière assure à votre Société une mission d'assistance dans la définition et la mise en place de la stratégie de votre Société en matière de développement en Espagne, en Italie et plus généralement dans les pays de l'Union européenne. Cette mission comprend l'assistance dans la sélection des cibles, le montage et la négociation des opérations projetées

et l'accompagnement des opérations post-acquisition pour une bonne intégration des cibles acquises par le groupe Veolia Environnement.

La convention d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2008 prévoit une rémunération de la société Soficot à hauteur de € 552 000 HT par an.

2.3 Dotation à la Fondation d'entreprise Veolia Environnement

La Fondation d'entreprise Veolia Environnement regroupe l'ensemble des actions de mécénat du groupe. Conformément au programme pluriannuel prévu aux statuts, votre Société a versé à cette Fondation une contribution de € 1 000 000 sur l'exercice 2008.

Cet engagement est arrivé à échéance le 31 décembre 2008.

2.4 Accord avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux sur le transfert des droits et obligations relatifs à la gestion financière des dépenses de renouvellement

La gestion financière des dépenses de renouvellement des installations relevant des activités de gestion déléguée, est centralisée au niveau de votre Société pour le groupe. Votre société prend en charge les dépenses de renouvellement et en contrepartie, reçoit des sociétés concernées du groupe une indemnité libératoire annuelle.

Votre Société reçoit également de la Société Générale, à qui Vivendi a transféré ses obligations aux termes d'un acte de délégation parfaite à compter de l'exercice 2004, une indemnité plafonnée visant à couvrir les écarts éventuels entre le montant des indemnités libératoires reçues et les dépenses de renouvellement réglées. Cette indemnité plafonnée sera versée jusqu'en 2010.

Votre Société et Veolia Eau – CGE ont conclu un contrat le 16 décembre 2003 aux termes duquel la responsabilité de la gestion financière des dépenses de renouvellement résultant des conventions de délégation de service public eau et assainissement a été partiellement transférée à Veolia Eau - CGE selon les modalités suivantes :

Veolia Eau - CGE est substitué à Veolia Environnement en tant qu'associé commandité débiteur de ces obligations particulières dans les filiales de Veolia Eau - CGE et ;

Veolia Environnement reverse à Veolia Eau - CGE la quote-part correspondante des indemnités reçues de la tierce partie.

Au titre de l'exercice 2008, votre Société a reversé à Veolia Eau - CGE € 21,9 millions d'indemnités reçues.

2.5 Conventions de rémunération des garanties délivrées par Veolia Environnement pour le compte de ses filiales

Les parties ont convenu de la nécessité d'assurer une juste rémunération à Veolia Environnement en contrepartie du service rendu à ses filiales par l'émission de cautions, avals et garanties de quelque nature que ce soit, consentis à tout tiers.

La rémunération due est fonction du pays dans lequel la garantie s'exécute, de la nature et de la durée de la garantie délivrée ainsi que du montant de l'engagement donné.

A ce titre et pour l'exercice 2008, votre Société a comptabilisé des produits au titre des engagements émis au bénéfice de Dalkia France pour € 699 526, de Veolia Eau - CGE pour € 657 427, de Dalkia International pour € 70 963 et de Veolia Environmental Services North America pour € 708 622.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009.

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

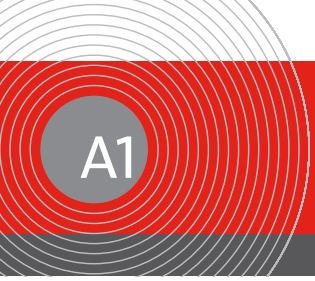
Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot



A1

Rapport du président du conseil d'administration au titre de l'article L. 225-37 du Code de commerce

sommaire

	page
PREMIÈRE PARTIE – COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX, MODALITÉS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	10
DEUXIÈME PARTIE – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	18

L'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, dispose que dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ce rapport précise également, lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement

d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été et le lieu où ce code peut être consulté. Enfin, le rapport indique les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et présente les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2009.

PREMIÈRE PARTIE – COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX, MODALITÉS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ⁽¹⁾

I. Code de gouvernement d'entreprise - Composition, préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

A - Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration de Veolia Environnement réuni le 7 janvier 2009 a pris connaissance de la version consolidée du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 et confirmé que ce code s'inscrit dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Dans un communiqué du même jour, la Société a confirmé que ce code de gouvernement d'entreprise est celui auquel se réfère Veolia Environnement, notamment pour l'élaboration du présent rapport.

La Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère et n'a pas écarté de dispositions de ce code.

B - Rappel des règles de fonctionnement et d'organisation du conseil

Composition du conseil d'administration et renouvellement – Les statuts disposent que le conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. À ce jour, le conseil est composé de 14 membres. Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 6 ans, le conseil se renouvelant par roulement tous les trois ans. Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2009 de modifier les statuts de la Société afin de réduire à 4 ans la durée des mandats des administrateurs conformément aux préconisations du code AFEP-MEDEF, et de réviser le système de renouvellement périodique par roulement de manière à ce que ce renouvellement porte annuellement sur le quart des membres du conseil.

Règlement intérieur – Le conseil d'administration a adopté le 30 avril 2003 un règlement intérieur ayant pour objectif de suivre

(1) Pour plus d'informations sur la composition, la préparation et l'organisation des travaux du conseil, voir les chapitres 14 et 16 du document de référence 2008. Concernant les rémunérations, retraites et autres avantages, stock options et attributions gratuites d'actions, voir les chapitres 15 et 17 (paragraphe 17.3 et 17.4) du document de référence 2008.

les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, destiné à préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil, en complément des dispositions légales et des statuts de la Société.

Droit et obligations des administrateurs – Le règlement intérieur du conseil prévoit que ses membres sont soumis à des obligations telles que agir dans l'intérêt social de la Société, faire part au conseil des situations de conflit d'intérêts, même potentielles, et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une telle situation de conflit d'intérêts existerait, respecter un véritable secret professionnel, et se conformer au code de conduite de la Société en matière d'opérations sur titres.

Convocation du conseil et présidence des séances – Les délais moyens de convocation du conseil pour chacune des séances sont de 15 jours environ, sauf séances exceptionnelles. Le calendrier prévisionnel des réunions est fixé annuellement. Sur l'exercice écoulé, le conseil a été convoqué par le président-directeur général. Les dispositions statutaires permettant de réunir le conseil à la demande du tiers de ses membres, lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, n'ont pas été utilisées en 2008. Les séances sont présidées par le président ou en son absence, par un administrateur choisi par le conseil au début de la séance. Le président-directeur général a présidé la totalité des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2008.

Représentation des administrateurs, visioconférence et moyens de télécommunication – Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil par un autre administrateur, chaque administrateur ne pouvant disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Les statuts et le règlement intérieur du conseil prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines décisions importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cette faculté a été utilisée à l'occasion de quatre séances du conseil en 2008.

C - Information des administrateurs

Information des administrateurs – Le président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. En outre, le président communique aux membres du conseil toute information significative concernant la Société. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et du Groupe. Par ailleurs, la direction générale communique sans délai aux administrateurs toute information significative entre les séances du conseil et leur communique semestriellement un dossier d'information approfondi sur les activités, les tendances du marché, leur contexte et les actions engagées par le Groupe.

Interlocuteurs du conseil et invités – En vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants

de la Société et du Groupe, dès lors que le président du conseil en a été préalablement informé. Ainsi le directeur général exécutif et le secrétaire général ont participé aux séances du conseil en 2008. Les directeurs opérationnels sont périodiquement invités à des séances du conseil pour présenter leurs domaines d'activités et une séance du conseil avait été spécifiquement consacrée en 2007 à la présentation et à la discussion des grandes orientations du plan stratégique de Veolia Environnement et à la présentation par chacun des directeurs généraux des Divisions du Groupe des enjeux, des priorités et perspectives et des axes stratégiques de développement de leur Division. En 2008, les directeurs généraux des Divisions Eau et Propreté ont présenté au conseil les enjeux et les plans d'actions de leurs Divisions.

D - Délégations en matière de cautions, avals et garanties

En application des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le conseil d'administration a autorisé le 25 mars 2008 le président-directeur général, avec faculté de subdéléguer, à émettre pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} avril 2008 au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros par engagement et de 2 milliards d'euros pour le total des engagements qu'il pourrait donner en vertu de cette autorisation.

E - Participation aux séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société ne comprend pas de membres élus par les salariés ni de censeurs, mais un représentant du comité d'entreprise de la Société assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

F - Évaluations périodiques du fonctionnement du conseil et de l'indépendance de ses membres

Évaluations du fonctionnement du conseil – Une fois par an, le conseil doit consacrer un point de son ordre du jour pour évaluer et débattre de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. En outre, le règlement intérieur du conseil dispose qu'une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, et le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur, avec pour objectif de vérifier le respect des principes de fonctionnement du conseil et permettre d'identifier des propositions destinées à améliorer son fonctionnement et son efficacité.

La première évaluation formalisée du conseil d'administration a été menée au cours du premier trimestre 2004, sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations. Cette évaluation avait été réalisée par le président du comité au travers de l'envoi d'un questionnaire détaillé complété par des entretiens individuels avec les administrateurs, dont les réponses ont été analysées puis présentées de manière détaillée

lors de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2004. Au cours de cette même séance, le conseil d'administration, sur la base du rapport présenté par le comité des nominations et des rémunérations, avait également procédé à une réflexion sur l'action de la direction générale.

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le conseil d'administration a consacré un point de son ordre du jour à une revue et à un débat sur son fonctionnement et sur les progrès apportés les 29 mars 2005 et 12 décembre 2006.

Il a été procédé en 2007 à une nouvelle évaluation formalisée du conseil d'administration ainsi qu'à une évaluation des performances du président et de l'action de la direction générale. Cette étude, menée sous la direction du président du comité des nominations et des rémunérations, a été réalisée au moyen de l'envoi aux administrateurs de questionnaires détaillés dont les réponses ont été analysées puis présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2007. D'une façon générale, les réponses faites par les administrateurs confirment une fois encore qu'une nette amélioration du fonctionnement du conseil a été constatée, notamment grâce à la prise en compte des mesures décidées par ses membres à l'issue de l'évaluation formalisée de 2004.

En 2008, une réflexion a été engagée sur la modification des processus d'évaluation des travaux des comités du conseil, et notamment du comité des comptes et de l'audit.

Évaluation de l'indépendance des membres du conseil – Sur la base de l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil procède chaque année à une évaluation de l'indépendance de ses membres. Il examine au cas par cas la qualification de chacun des administrateurs au regard des critères arrêtés par le règlement intérieur du conseil, des circonstances et de la situation particulière de l'intéressé ou de la Société, son actionnariat ou pour tout autre motif.

Le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 25 mars 2008, a procédé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs. Il ressort de cette évaluation que le conseil a qualifié d'indépendants Messieurs Azéma, Bouton, Dehecq, de Romanet de Beaune, Espalioux, Girardot, Prot, Ralli, Scaroni, Schweitzer et Stuart.

Concernant les relations de banque existant entre Veolia Environnement et la Société Générale et BNP Paribas, dont Messieurs Daniel Bouton et Baudouin Prot sont respectivement président du conseil d'administration et directeur général, le conseil d'administration a estimé que la situation financière solide de Veolia Environnement, son indépendance à l'égard des financements bancaires, ainsi que le poids limité des engagements de la Société dans l'activité de ces banques permettent de

considérer que ces administrateurs sont indépendants au sein du conseil de la Société. Monsieur Ralli a été qualifié d'indépendant en raison de l'absence de mandat significatif confié par la Société à la banque Lazard en 2007, Monsieur de Romanet de Beaune, compte tenu de la mission d'investissement d'intérêt général confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le secteur des métiers de l'environnement en particulier, et enfin Monsieur Girardot, en raison de l'ancienneté de la cessation de ses fonctions de directeur général de l'ancienne société de tête de la Division Eau. Les autres administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretiennent pas de relations d'affaires avec la Société, ou pas de relations d'affaires significatives de nature à compromettre leur liberté de jugement.

G - Fréquence des réunions du conseil, durée et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du règlement intérieur du conseil, le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Les réunions du conseil font l'objet d'un calendrier annuel soumis à l'avis des administrateurs. Ce calendrier prévoit un programme de réunions de sept réunions en moyenne sur l'année. Il est ajusté et complété le cas échéant par des réunions supplémentaires et/ou exceptionnelles en fonction des nécessités de consultation des administrateurs. Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni 7 fois.

La durée moyenne des séances du conseil est de 2 heures environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence au conseil d'administration en 2008 a été de 80,6 %.

H - Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008

En 2008, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : gouvernement d'entreprise (évaluation de l'indépendance des administrateurs, rémunération du président-directeur général, répartition des jetons de présence des administrateurs), comptes annuels et semestriels, information sur les comptes du premier et du troisième trimestre, approbation d'opérations de cession significatives, évaluation du contrôle interne et rapport du président, politique de la Société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du Groupe (stock-options, actions gratuites), augmentation de capital réservée aux salariés (dont la réalisation en 2008 a été suspendue), budget, politique de communication financière de la Société et plan d'action 2008-2010.

II. Les comités créés par le conseil d'administration

Le conseil a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. La composition et les attributions de ces comités sont précisées par un règlement intérieur propre à chacun, arrêté par le comité concerné et approuvé par le conseil.

A - Le comité des comptes et de l'audit

Les missions du comité des comptes et de l'audit telles que décrites dans son règlement intérieur ont été mises à jour lors de la réunion du conseil du 11 mai 2006 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires américaines concernant l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière et comptable. Ses missions ont été une nouvelle fois modifiées par le conseil d'administration du 24 mars 2009 pour tenir compte de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant en droit français la huitième directive sur le contrôle légal des comptes (directive 2006/43/CE).

À la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et choisis parmi les administrateurs, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction, en fonction de leurs compétences financières ou comptables. Le président du comité est nommé par le conseil.

Le président du comité fournit aux membres du conseil, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission.

Le comité des comptes et de l'audit se réunit à l'initiative de son président ou à la demande du président du conseil d'administration au moins cinq fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant leur soumission au conseil d'administration. En 2008, le comité s'est réuni sept fois et le taux moyen de présence a été de 85,7 %.

Le comité des comptes et de l'audit a pour missions principales :

En matière comptable, (i) examiner avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et les procédures de collecte des informations comptables et financières, (ii) donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, (iii) entendre si nécessaire les commissaires aux comptes, les membres de la direction générale et de la direction financière, ces auditions pouvant se tenir, si le comité le souhaite, sans la présence de la direction générale de la Société.

En matière d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques, (i) examiner le programme annuel d'audit interne du Groupe et recevoir une synthèse périodique des rapports d'audit interne, (ii) dans le cadre notamment de l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley), recevoir périodiquement de la Société une information sur l'organisation et les procédures de contrôle

interne relatives à l'information financière et comptable ainsi que sur l'organisation et les procédures adaptées à la gestion des risques relatives à l'information financière et comptable, (iii) entendre en tant que de besoin, les directeurs de l'audit interne et du contrôle interne et donner son avis sur l'organisation de leurs travaux et (iv) recevoir du comité d'éthique un rapport annuel sur le fonctionnement du système d'alerte en matière financière et comptable et assurer, en liaison avec lui, le suivi des affaires significatives.

Enfin, en matière de commissariat aux comptes, (i) examiner annuellement le plan des interventions des commissaires aux comptes, (ii) entendre les commissaires aux comptes et les dirigeants chargés des finances, de la comptabilité et de la trésorerie, éventuellement en dehors de la présence des membres de la direction générale de la Société, (iii) superviser la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émettre une recommandation, formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités, (iv) donner son approbation préalable pour la réalisation par les commissaires aux comptes de travaux strictement accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes, et (v) se faire communiquer les honoraires versés par la Société et le Groupe au cabinet et au réseau des commissaires aux comptes en s'assurant que leur montant ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet ou du réseau n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes et examiner, le cas échéant, les mesures prises pour atténuer les risques pesant sur leur indépendance.

En 2008, les travaux du comité des comptes et de l'audit ont été organisés dans le cadre d'un programme annuel. Les séances font l'objet d'un compte rendu et d'un rapport du président du comité au conseil d'administration. Outre l'examen des comptes semestriels et annuels et la revue des comptes et des rapports d'activité trimestriels, le comité a revu périodiquement les plans d'action en matière de contrôle interne et l'avancement des travaux pour 2008 mis en œuvre par la Société au titre de l'évaluation du contrôle interne dans le cadre des dispositions de la section 404 du Sarbanes-Oxley Act. Le comité a procédé à l'examen des synthèses des missions d'audit interne 2008 et approuvé le programme d'audit interne 2009. Le comité a par ailleurs revu avec les responsables de la Société les processus clés participant à sa mission : trésorerie et financement, engagements hors bilan, fiscalité, reporting juridique sur les contentieux majeurs, informatique... Le comité a approuvé les missions et le budget des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008. Le comité a procédé à la revue financière des Divisions Eau, Services énergétiques et Transport, examiné le reporting sur les fraudes au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2008 et le compte-rendu des travaux du comité d'éthique, et la direction générale lui a présenté le processus de planification et de contrôle des investissements du Groupe. Enfin, le comité a entamé une réflexion sur l'aménagement des modalités d'autoévaluation de ses travaux.

Le comité peut entendre des tiers à la Société dont l'audition lui est utile dans l'accomplissement de ses missions et recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Il peut également

procéder à l'audit de la direction financière ou des commissaires aux comptes en dehors de la présence du président-directeur général. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le président du comité des comptes et de l'audit et/ou les membres du comité ont entendu et rencontré le directeur général exécutif, le directeur des services financiers, le directeur du contrôle financier, le directeur des risques et de l'audit interne du Groupe, le secrétaire général, le directeur risques et marchés ainsi que les commissaires aux comptes. Le comité n'a pas eu recours à des consultants extérieurs en 2008.

B - Le comité des nominations et des rémunérations

À la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres, dont deux sont indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an. En 2008, le comité s'est réuni deux fois et le taux moyen de présence a été de 100 %.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour missions principales de :

En matière de rémunérations, (i) étudier et faire des propositions annuelles quant à la rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs, ou quant à l'octroi d'avantages en nature, de régime de retraites et autres avantages, et donner son avis sur la rémunération des principaux dirigeants et collaborateurs, non-mandataires sociaux, de la Société, (ii) proposer au conseil d'administration un montant global des jetons de présence destinés aux administrateurs ainsi que les règles de leur répartition, (iii) donner au conseil d'administration un avis sur les plans d'options et sur les attributions d'options d'achat ou de souscription, (iv) être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants des autres sociétés du Groupe et (v) examiner tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

En matière de nominations, le comité est chargé de faire des recommandations sur la composition future des instances dirigeantes de la Société et en premier lieu, il est responsable de la sélection et du plan de succession des mandataires sociaux. Il recommande la nomination des administrateurs et des membres et du président de chacun des comités en s'efforçant d'assurer que les administrateurs indépendants représentent au moins la moitié des administrateurs, les deux tiers des membres du comité des comptes et de l'audit et la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations.

Chaque année, le comité des nominations et des rémunérations examine au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés dans le règlement intérieur du conseil d'administration et soumet ses propositions au conseil. Il organise et coordonne l'évaluation du fonctionnement et des travaux du conseil et donne son avis sur l'action et les performances de la direction générale.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité peut entendre les membres des directions générales de la Société et du Groupe.

En 2008, l'activité du comité des nominations et des rémunérations a été consacrée à l'élaboration de propositions et recommandations au conseil concernant la rémunération du président-directeur général et du comité exécutif (fixation de la part variable 2007 et de la part fixe 2008, critères de détermination de la part variable 2008) et la répartition des jetons de présence des administrateurs, et à l'examen des propositions concernant la rémunération des membres du comité exécutif de la Société. Le comité a également soumis au conseil d'administration son avis sur la politique d'attribution de stock-options et d'actions gratuites et sur les autorisations soumises à soumettre à l'assemblée générale du 7 mai 2008 en matière d'épargne salariale et d'attribution de stock-options. Enfin, le comité a entamé en 2008 une réflexion sur la mise en œuvre par la Société des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants de sociétés cotées dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration lors de sa réunion du 7 janvier 2009.

C - Comité stratégique recherche, innovation et développement durable

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 14 septembre 2006, a créé un comité stratégique recherche, innovation et développement durable et l'a doté d'un règlement intérieur.

À la date d'établissement du présent rapport, ce comité est composé de trois membres dont deux sont indépendants en application des critères du règlement intérieur du conseil. Ses membres sont nommés par le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Le président du comité est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil.

Le comité stratégique recherche, innovation et développement durable se réunit au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice 2008, le comité s'est réuni 8 fois et le taux de présence a été de 91,7 %.

Le comité a pour mission d'évaluer la stratégie et les politiques en matière de recherche et développement et de développement durable telles que proposées par les directions responsables de la Société et du Groupe et de donner son avis au conseil d'administration. Il est informé des programmes et actions prioritaires engagées et en évalue les résultats. En particulier, il prend connaissance des budgets, des effectifs ; il donne son avis sur l'allocation des moyens et des ressources et leur adéquation aux orientations stratégiques retenues.

Le comité a pour interlocuteurs principaux le président du conseil d'administration, la direction générale et le comité exécutif de la Société, les directions recherche et développement et développement durable du Groupe ainsi que tout responsable au sein de la Société dont les informations ou les avis peuvent lui être utiles.

Le comité peut également entendre des tiers à la Société dont l'audit lui est utile dans l'accomplissement de ses missions. Il peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2008, le comité s'est attaché à analyser l'innovation dans les métiers du Groupe et la façon dont la stratégie d'innovation était

élaborée dans chacune des Divisions. Le comité a auditionné les directeurs généraux des Divisions et les responsables de fonctions supports transversales, notamment de la Recherche & développement de Veolia Environnement. Le comité a rendu

compte de ses travaux, et signalé des pistes d'amélioration identifiées, au conseil d'administration lors de sa réunion du 7 janvier 2009.

III. Mode d'exercice de la direction générale et limitations des pouvoirs du directeur général

A - Non-dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Le droit français offre la possibilité aux sociétés à conseil d'administration de choisir entre la dissociation des fonctions de président et de directeur général ou l'unicité de ces fonctions. Comme rappelé dans le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la loi ne privilégie aucune formule et il appartient au conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon les impératifs particuliers de chaque Société.

Suivant l'option prise par le conseil d'administration lors de sa première réunion le 30 avril 2003, les fonctions de directeur général de la Société sont assumées par le président du conseil d'administration.

B - Limitation des pouvoirs du président-directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À titre de règle interne, le directeur général exerce ses pouvoirs dans les limites prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Ainsi, aux termes de la délibération du conseil du 30 avril 2003 ayant nommé le directeur général et défini ses pouvoirs et du règlement intérieur du conseil tel que modifié par le conseil d'administration du 17 juillet 2007, sont soumises à autorisation préalable du conseil les décisions suivantes du directeur général :

- la détermination des orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations du Groupe représentant un montant supérieur à 300 millions d'euros par opération, à l'exception des opérations de financement ;
- les opérations de financement, quelles que soient leurs modalités, représentant un montant supérieur à 1,5 milliard d'euros par opération ;
- les opérations sur les actions de la Société représentant un montant global supérieur à 1 % du total des actions de la Société.

Ainsi, en 2008, au titre de ce règlement intérieur, ont été soumis à l'autorisation préalable du conseil, outre la détermination des orientations stratégiques du Groupe et les opérations requérant son approbation aux termes de la loi et des statuts, la cession à Eiffage de Clemessy et Crystal.

IV. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

A - Rémunération 2008

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de faire des propositions annuelles quant à la rémunération des mandataires sociaux ou quant à l'octroi de régime de retraites et autres avantages, et donne son avis au conseil sur les attributions d'options d'achat ou de souscription. En application de ces principes, les règles et principes arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés en 2008 au président-directeur général, mandataire social unique de la Société, ont été les suivants :

Rémunération fixe 2008

Le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations a décidé, lors de sa séance du 25 mars 2008, de maintenir, pour l'exercice 2008, la partie fixe

de la rémunération de Monsieur Henri Proglio au niveau fixé en 2007, soit un montant de 992 000 euros.

Critères de détermination de la rémunération variable

Suivant les propositions du comité des nominations et des rémunérations, la part variable 2007 et 2008 de la rémunération du président-directeur général se décompose entre une part quantitative de 70 % basée sur la réalisation d'indicateurs de performance prédéterminés par le conseil d'administration, et une part qualitative de 30 % déterminée par le conseil.

Part variable 2007 – Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration avait décidé le 29 mars 2007 de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2007 et les réalisations 2007 par rapport à 2006, les indicateurs de performance suivants pour déterminer

la part quantitative de la rémunération variable 2007 du président-directeur général : le résultat opérationnel récurrent Groupe et le résultat net récurrent, chacun pris en compte à hauteur de 50 %. En raison de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007 qui a généré mécaniquement une augmentation du résultat net récurrent, le conseil d'administration du 25 mars 2008, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de substituer au résultat net récurrent le bénéfice net par action (récurrent). En application des formules retenues et compte tenu des résultats 2007, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration un montant de 1 423 020 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2007.

Part variable 2008 – Suivant les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 25 mars 2008 a décidé de retenir, avec comme base des objectifs le budget 2008 et les réalisations 2008 par rapport à 2007, les indicateurs de performance suivants pour déterminer la part quantitative de la rémunération variable 2008 du président-directeur général : la capacité d'autofinancement opérationnelle, le résultat net par action récurrent et le ROCE avant impôts du Groupe. Sur la part quantitative de 70 %, 30 % reposent sur la capacité d'autofinancement opérationnelle du Groupe et 40 % sur le bénéfice net par action et le ROCE avant impôts. En application des formules retenues et compte tenu des résultats de l'exercice 2008, il a été alloué à Monsieur Henri Proglio par le conseil d'administration du 24 mars 2009 un montant de 519 188 euros au titre de la part variable de sa rémunération 2008.

B - Rémunération et objectifs 2009

Suivant les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a décidé de maintenir, pour l'exercice 2009, la partie fixe de la rémunération de Henri Proglio au niveau fixé en 2008, soit un montant de 992 000 euros.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de maintenir, pour la fixation de la part variable 2009 de la rémunération du président-directeur général, une part quantitative de 70 % et une part qualitative de 30 %, mais a modifié pour 2009 les critères de détermination de la part quantitative pour tenir compte des objectifs du Groupe et de l'environnement économique. Dans le cadre des objectifs annoncés par le Groupe, le critère unique retenu est le niveau de la capacité d'autofinancement opérationnelle Groupe après déduction des investissements nets.

C - Régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice du président-directeur général

Description du régime en place

Lors de sa réunion du 15 septembre 2005, le conseil d'administration a souhaité mettre en place, à compter de l'exercice 2006, au bénéfice du président-directeur général et des membres du comité exécutif de la Société, un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies en ligne avec les pratiques des groupes du CAC 40. Cette couverture retraite supplémentaire étant soumise au régime des conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, elle a été présentée pour approbation et autorisée par l'assemblée

générale annuelle du 11 mai 2006. Ce régime collectif de retraite supplémentaire, dont le financement est externalisé auprès d'un assureur, présente les caractéristiques suivantes : (i) un régime spécifique prenant en compte la suppression, à la suite de la séparation des groupes Vivendi et Veolia Environnement, du régime de retraite complémentaire dont bénéficiaient les dirigeants du Groupe et l'ancienneté continue acquise jusqu'au 31 décembre 2002 au sein de l'ancien actionnaire de référence (Compagnie Générale des Eaux, dénommée par la suite Vivendi Universal, puis renommée Vivendi) ; (ii) un régime additif indépendant des autres retraites fonction de l'ancienneté acquise (5 ans d'ancienneté dont 2 au moins comme membre du comité exécutif), plafonné à 25 % de la rémunération couverte (pour 25 ans d'ancienneté) ; et (iii) une limitation de l'ensemble des retraites perçues fixée à 50 % maximum de la rémunération couverte (moyenne des 3 dernières rémunérations).

Au 31 décembre 2008, et sur la base des hypothèses actuelles, le coût global estimé de ce régime collectif (Valeur Actuelle des Prestations Futures) s'élevait à 30,2 millions d'euros pour l'ensemble des membres du comité exécutif bénéficiaires, dont 13,1 millions d'euros pour le président-directeur général.

Projet de modification du régime

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2009 a approuvé, après avis du comité des nominations et des rémunérations, les modifications proposées du règlement régissant le régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies. Les modifications proposées font suite à la mise en conformité avec les dispositions du code consolidé AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise de décembre 2008 qui prévoient notamment la cessation du contrat de travail du dirigeant mandataire social. Afin que la cessation du contrat de travail de Monsieur Henri Proglio ne porte pas atteinte à son éligibilité au régime collectif de retraite en vigueur, il apparaît en effet nécessaire de modifier le règlement régissant ce régime de retraite en vue de clarifier l'éligibilité du dirigeant mandataire social qu'il soit ou non titulaire d'un contrat de travail. Les autres conditions de ce régime de retraite (âge, ancienneté, etc.) demeurent inchangées et ces modifications n'entraînent pas de charges nouvelles pour la Société.

D - Stock-options et attributions gratuites d'actions

Le conseil d'administration de la Société réuni le 24 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stock-options en 2009, l'acquisition des options par les membres du comité exécutif de Veolia Environnement et les principaux dirigeants du Groupe sera subordonnée à des conditions de performance en ligne avec les objectifs 2009 annoncés par le Groupe, liées à la génération d'un cash flow libre positif après paiement du dividende sur l'exercice 2009 et à l'évolution du cours de bourse de l'action Veolia Environnement.

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le conseil d'administration a également décidé que les attributions d'options au président-directeur général seraient plafonnées à 50% de sa rémunération globale et à 5% du montant de l'autorisation votée par l'assemblée générale.

V. Modalités de participation à l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes : donner une procuration écrite à un autre actionnaire ou à son conjoint, voter par correspondance ou adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et mises à la disposition des actionnaires conformément à la législation en vigueur. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et la réglementation, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation, par télétransmission dans les conditions fixées par ledit avis.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

VI. Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence

en cas d'offre publique, sont décrites dans le document de référence 2008 de la Société.

DEUXIÈME PARTIE – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

I. Objectifs du contrôle interne

En tant que société cotée à la bourse de Paris et New York (NYSE), Veolia Environnement est soumise aux dispositions de la loi française dite de Sécurité Financière et à la loi Sarbanes-Oxley. En particulier, depuis l'exercice 2006, l'article 404 de cette loi relatif à l'évaluation du contrôle interne sur le reporting financier lui est applicable.

A - Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux et les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

B - Périmètre couvert par ce rapport

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

C - Référentiel utilisé

Ce rapport est structuré selon les cinq composantes du modèle de contrôle interne promu par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* » (« COSO ») qui sont l'environnement général de contrôle, la gestion des risques, les activités de contrôle, la communication et le pilotage. Ce modèle reconnu sur le plan international constitue le référentiel de contrôle du Groupe.

D - Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, juridique, des risques et de l'audit du Groupe. Les directions du contrôle interne du Groupe et de chacune des Divisions (Veolia Eau, Veolia Énergie, Veolia Propreté, Veolia Transport) ont également contribué activement à l'évaluation du contrôle interne dont il est fait état dans ce rapport. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 26 février 2009 au comité des comptes et de l'audit de la Société.

Ce rapport a été rédigé par les directions de l'audit, juridique et financière du Groupe et validé par la direction générale.

II. Environnement de contrôle

A - Organisation

Chacune des Divisions de Veolia Environnement est dirigée par un directeur général, membre du comité exécutif de la Société. Ce comité contribue à la définition et au contrôle de la mise en œuvre des orientations du Groupe. L'activité du Groupe repose essentiellement sur la gestion de contrats à long terme dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des déchets et des transports. Afin de faciliter la gestion de ces contrats et de favoriser la prise en compte des besoins spécifiques de chaque client, il est fréquent que des filiales soient créées ou maintenues pour assurer la gestion des contrats significatifs. Il en résulte que chaque Division intègre de nombreuses filiales qui sont elles-mêmes placées sous la direction d'un ou de plusieurs mandataires sociaux.

Dans ce cadre, le contrôle interne mis en place au niveau de Veolia Environnement a pour objectif de sensibiliser les mandataires sociaux à leurs responsabilités, de mettre en place des procédures de reporting, notamment financier et juridique, et de déployer des règles de gestion dans l'ensemble du Groupe.

B - Éthique

Programme éthique, conviction, responsabilité – Courant 2007 et début 2008, le Groupe a actualisé son dispositif de vigilance concernant son programme « Éthique, Conviction et Responsabilité » mis en place en 2004, qui exprime les valeurs fondamentales à partager par tous les collaborateurs, telles le respect de la légalité, la loyauté, la responsabilité sociale, la maîtrise des risques, l'information, le gouvernement d'entreprise

et les engagements en matière de développement durable. Le programme s'applique à toutes les sociétés contrôlées par Veolia Environnement. L'éthique étant l'affaire de tous les collaborateurs du Groupe, des normes et des procédures ont été instaurées pour mobiliser l'attention de chacun. L'appui des directions fonctionnelles de Veolia Environnement (juridique, financière, risque et audit) garantit la cohérence des approches et un correspondant a été désigné pour chaque Division.

Ce programme définit des règles précises de comportement. Ainsi, les opérations d'achat ou de vente de titres du Groupe par les cadres dirigeants en particulier, sont précisément encadrées.

Par ailleurs, ce programme contient un code d'éthique financier applicable aux dirigeants chargés de valider l'information financière et comptable. Ceux-ci sont notamment soumis à des obligations particulières d'intégrité, de diligence et de veille en matière de communication financière.

Des règles de conduite et de vigilance sont également applicables à l'ensemble des juristes du Groupe et des conseils extérieurs.

De même, des règles ont été définies à l'égard des parties prenantes extérieures au Groupe. Élaborée dès 2002, la charte achats définit les valeurs et les comportements individuels à respecter dans les relations avec les fournisseurs. Elle constitue en cela un guide applicable aux acheteurs du Groupe. Cette charte a vocation à couvrir, quelle que soit leur importance, l'ensemble des achats et approvisionnements du Groupe, sans minima de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, un contrat cadre d'approvisionnement prévoit des engagements explicites des fournisseurs quant au respect de la législation du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, mise en œuvre des règles de sécurité), de règles éthiques et d'engagements environnementaux (notamment consommation d'énergie, question des rejets et des déchets). La direction coordination des achats Groupe de Veolia Environnement s'assure du respect de ces engagements et fait procéder à des audits de contrôle.

Comité d'éthique – En mars 2004, le comité exécutif de Veolia Environnement a créé un comité d'éthique composé de membres indépendants et régi par un règlement intérieur. Il a pour rôle de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales de Veolia Environnement, de s'assurer de la bonne diffusion et compréhension du programme « Éthique, Conviction et Responsabilité », d'instruire et de signaler aux entités concernées toute violation des valeurs du Groupe, de se saisir ou d'être saisi, en toute indépendance et confidentialité, des difficultés éventuelles d'application des principes et valeurs

de ce programme. Il peut entendre tout collaborateur de Veolia Environnement, les commissaires aux comptes et tout tiers, demander une intervention de la direction de l'audit et recourir aux services de tiers (experts). Le comité d'éthique est par ailleurs l'organe de réception et d'instruction des alertes que lui adresseraient des salariés du Groupe dans le cadre du système dit de « *whistleblowing* », dont il rend compte au comité des comptes et de l'audit. En 2008, il a rendu compte de ses travaux au comité des comptes et de l'audit et au comité exécutif et, a fait part, à cette occasion, de ses motifs de satisfaction comme de ses attentes.

Reporting sur les fraudes – Au titre d'une démarche d'amélioration continue, un reporting portant sur les fraudes mis en œuvre en 2005, a été généralisé en 2006. Dans ce cadre, les responsables financiers et opérationnels des filiales du Groupe doivent informer le directeur de l'audit et le directeur des services financiers de toute fraude dont ils ont connaissance ayant des conséquences comptables directes ou indirectes. Deux grandes catégories de fraudes doivent faire l'objet d'une information : (i) le détournement d'actifs, en particulier corporels ou financiers, de disponibilités ou de revenus de l'entreprise au profit d'un collaborateur ou de personnes qui lui sont étroitement liées ; cette catégorie se rattache aux risques qualifiés de « transactionnels » dans la typologie du contrôle interne, et (ii) la présentation erronée des comptes consolidés de l'entreprise ; cette catégorie se rattache aux « risques de reporting » dans la typologie du contrôle interne.

Le comité des comptes et de l'audit est informé deux fois par an, et davantage en cas de besoin, des fraudes ainsi identifiées. En 2008, cette information lui a été présentée à deux reprises et les enseignements tirés de cette information sont intégrés dans la définition des plans et du contenu des missions d'audit.

C - Structuration juridique et délégations de pouvoir

Une grande attention est portée à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des filiales de Veolia Environnement. Le choix des mandataires sociaux fait l'objet d'une procédure de sélection et d'une validation par la direction générale de Veolia Environnement. En complément, une circulaire Groupe rappelant les règles de délégations de signatures et de séparation des fonctions a été diffusée à l'ensemble des filiales afin qu'elles vérifient et adaptent, le cas échéant, leurs procédures à ces instructions.

Les délégations de pouvoir sont établies et gérées par les directions juridiques en liaison, si nécessaire avec les directions du contrôle interne.

III. Recensement et dispositif de gestion des risques

Veolia Environnement construit des relations de confiance durable avec ses clients sur sa capacité à gérer les risques qu'ils lui délèguent. En mettant en place un dispositif coordonné de prévention et de gestion des risques, le Groupe prend toute la mesure d'un enjeu fondamental pour son développement.

De manière à renforcer la capacité du Groupe à anticiper, analyser, pondérer ses risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement du Groupe au regard de ces risques, une direction des risques Groupe a été créée fin 2004.

Les objectifs de la direction des risques sont de s'assurer que les fonctions suivantes soient, en matière de gestion des risques, effectivement en place au sein du Groupe :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques du Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé, et aussi pour anticiper une évolution de la nature ou de l'intensité des risques ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par l'organisation, au niveau le plus approprié au sein du Groupe. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau des filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau des Divisions et/ou de Veolia Environnement ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- informer : la mise en place d'un dispositif coordonné de gestion des risques est un élément important d'évaluation des entreprises. La gestion globale des risques contribue ainsi à soutenir le développement du Groupe et à la prévisibilité de ses résultats.

Responsable de la cohérence du processus global de gestion des risques, la direction des risques développe un processus d'identification et de hiérarchisation des événements susceptibles d'empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Elle contribue à la définition des plans d'action corrélatifs et au pilotage de l'ensemble. Pour le reste, elle recherche la mise en place de règles de conduite contribuant à un environnement interne cohérent et favorable à la maîtrise des risques.

Dans le prolongement des travaux d'évaluation du contrôle interne financier dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley de 2002, une cartographie des risques majeurs de la Société a été réalisée en 2006 au niveau du Groupe et des Divisions. Le Groupe dispose ainsi d'une analyse détaillée de ses risques et d'une vision synthétique et hiérarchisée des principaux risques et s'est doté d'un véritable outil de gestion des risques dont l'objectif est de contribuer à la croissance et à la prévisibilité du développement et des résultats du Groupe. Le risque est entendu d'une manière extensive par Veolia Environnement, pas seulement comme une menace, mais aussi comme une opportunité.

Après avoir élaboré une liste standard des risques et un référentiel de gestion des risques établi par rapport aux principaux référentiels

de place (COSO II, norme ISO, référentiels australien ANZ et anglais Turnbull, et méthode des cabinets d'audit), un recensement détaillé ainsi qu'une évaluation des risques du Groupe ont été menés au travers d'entretiens avec près de 150 cadres dirigeants du Groupe (pilotes de processus). Cette évaluation a été réalisée selon une méthodologie homogène, visant à analyser le risque brut, les niveaux de contrôle en place et le risque résiduel.

Chacun des risques identifiés a été évalué en tant que tel (impact et fréquence), puis en intégrant les éléments de réduction déjà mis en œuvre. Il en résulte que certains, considérés à première vue comme très significatifs (risques bruts), sont *in fine* évalués à un niveau intermédiaire (risques résiduels) parce que les mesures de réduction (plans d'action) sont considérées comme satisfaisantes.

Chacun des risques majeurs, identifiés par processus, a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux des pilotes de risque sont en charge de concevoir et déployer des plans d'action en coordination avec les gestionnaires de risques des Divisions et de Veolia Environnement, pour limiter l'exposition au risque. Le comité des risques Groupe suit le déploiement de ces plans d'action.

Validés par le comité des risques du Groupe, la cartographie des risques majeurs du Groupe et les plans d'action qui s'y rapportent ont également été régulièrement présentés au comité exécutif et au comité des comptes et de l'audit du Groupe depuis 2007.

La démarche de gestion des risques a contribué aux premiers résultats suivants :

- une vision synthétique et structurée des risques du Groupe ;
- une dynamique induite par une mobilisation significative sur ce projet qui favorise la mise en commun des pratiques et expériences entre les Divisions elles-mêmes et entre ces dernières et Veolia Environnement ;
- une organisation établie pour capitaliser sur les mécanismes actuels de gestion des risques (par exemple financiers, juridiques, en matière d'assurances et de gestion du risque environnemental) et déployer des plans d'action et contrôles complémentaires ;
- le renforcement du contrôle de la Société sur les risques transversaux ;
- la restructuration et le déploiement des programmes d'assurances Groupe pour soutenir son développement prenant en compte la connaissance renforcée des risques, en protégeant les actifs et la réputation du Groupe et enfin en améliorant la compétitivité des programmes (simplification, amélioration des couvertures et réduction des primes à périmètre et conditions comparables) ;
- la structuration du programme annuel d'audit interne sur la base de la cartographie des risques majeurs du Groupe.

Outre la cartographie, une organisation de pilotage a été déployée. Le Groupe s'est donné les moyens de renforcer la gestion des risques majeurs, tout en favorisant les initiatives communes entre les Divisions. La tenue de comités des risques avec un ordre du jour

élaboré selon les priorités issues de la cartographie, a déjà permis de lancer des chantiers transverses et de préparer le déploiement coordonné à l'échelle du Groupe d'une gestion globale des risques. Ce déploiement associe étroitement la Société et les Divisions. Cette convergence des outils et des pratiques, mise en œuvre par les correspondants « *risk management* » permettra la mise en place d'un reporting efficace et offrira les conditions nécessaires à l'audit du processus de cartographie.

Le comité des risques du Groupe s'est réuni quatre fois en 2008. Conformément à son programme de travail, il a étudié la mise en œuvre de plans d'action spécifiques engagés sur des risques opérationnels significatifs tels que notamment le retour d'expérience sur le fonctionnement du dispositif d'alerte Groupe, la validation de la charte éthique des administrateurs de systèmes d'information, la préparation du Groupe à la réglementation REACH, la validation de la création d'un atlas des risques extra-financiers du Groupe, ou encore le retour d'expérience sur un

exercice de simulation de crise et le déploiement du programme d'assurance Groupe. À l'instar de Veolia Environnement, chacune des Divisions dispose de son propre comité des risques, pour mieux contrôler ses risques opérationnels et suivre le déploiement des plans d'action.

La gestion des risques s'inscrit pour Veolia Environnement dans une courbe d'amélioration continue du dispositif de gestion globale des risques, en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de l'organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou bien encore de gouvernance. Le déploiement des plans d'actions de maîtrise ou de réduction des risques est en cours de réalisation au sein des Divisions et de la Société. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la performance technique, opérationnelle et *in fine* financière de la Société.

Pour plus de précisions, voir le chapitre 4 du document de référence 2008.

IV. Activités de contrôle

A - Organisation et procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le déploiement d'un programme étendu d'adaptation aux normes IFRS (« *International Financial Reporting Standards* ») d'une part et la création de directions du contrôle interne au niveau du Groupe et des Divisions d'autre part contribuent directement au renforcement du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière. Les missions de la direction du contrôle interne du Groupe viennent compléter celles confiées à la direction de l'audit.

Organisation – La direction du contrôle interne a été créée en 2004 au sein de la direction des services financiers du Groupe. Elle assure la coordination de l'ensemble des directions fonctionnelles impliquées pour identifier, normaliser et fiabiliser les processus-clés visant à produire les éléments de l'information financière.

La direction du contrôle interne mène sa mission autour de trois axes :

- identifier et formaliser les processus-clés de l'information financière dans des procédures largement diffusées et adaptées aux différents contextes opérationnels ;
- harmoniser les systèmes de gestion associés à leur mise en œuvre ;
- veiller à l'adéquation des compétences dans le cadre de l'organisation.

Pour déployer efficacement cette démarche, la direction du contrôle interne du Groupe anime un réseau : un responsable du contrôle interne a été nommé dans chaque Division et des correspondants de contrôle interne ont été identifiés au sein des unités opérationnelles des quatre Divisions.

En 2007, le déploiement d'un dispositif de formation permanente à l'attention des financiers du Groupe destiné à maintenir un

haut niveau de compétence dans un environnement normatif très évolutif a été poursuivi. Trois cycles de formation financière ont ainsi été développés : les enjeux financiers de la croissance, les aspects financiers de l'analyse contractuelle et la production des comptes et procédures de clôture.

En 2008, après la refonte du système de reporting financier, la direction financière a lancé le développement d'un système de gestion intégré (projet Agora) destiné à remplacer les différents systèmes comptables utilisés aujourd'hui dans les filiales. Ce système, construit autour des règles de gestion et des règles de contrôle interne, sera déployé en France et en Grande-Bretagne à partir d'avril 2009.

Au sein de la direction des services financiers, la direction du contrôle financier est responsable de l'élaboration des comptes consolidés et de la documentation financière du Groupe, ainsi que de la définition et de la mise en œuvre des principes comptables, méthodes et systèmes de gestion dans le Groupe. Elle anime les revues analytiques des arrêtés intermédiaires et annuels, la procédure budgétaire et le suivi des prévisions annuelles et anime également les travaux du plan à long terme. Un nouveau système de reporting financier et de consolidation a été mis en œuvre en 2007, qui renforce les contrôles et validations.

La direction de l'audit intervient dans l'ensemble du Groupe, selon une charte et un programme annuel. La direction de l'audit est composée de 19 personnes.

Le directeur de l'audit rapporte au président-directeur général du Groupe. Il participe aux réunions du comité des comptes et de l'audit et lui présente périodiquement un rapport d'activité comportant une synthèse des missions accomplies ainsi que le programme annuel d'audit. La certification de la direction de l'audit par l'organisme professionnel des auditeurs internes, l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) a été obtenue en 2006 et confirmée annuellement depuis. L'obtention de la certification établit que la direction de l'audit du Groupe

réalise ses missions conformément aux normes professionnelles tant françaises qu'internationales. Plusieurs auditeurs internes ont également obtenu le *Certified Internal Auditor* (CIA), certificat international qui sanctionne leur succès à un examen exigeant.

La direction de l'audit a notamment pour rôle de contrôler l'efficacité des procédures de contrôle interne et d'identifier les améliorations à mettre en œuvre. Ceci est effectué selon deux modalités essentielles :

- le déploiement d'un programme annuel d'audit. 50 missions ont été réalisées en 2008 ;
- une évaluation approfondie et formalisée du contrôle interne. Un programme de questionnaires d'autoévaluation assortis de tests a été adressé à près de 420 entités, filiales ou zones géographiques. Les résultats sont analysés par les directions de l'audit et du contrôle interne, en lien avec les responsables des fonctions concernées lorsque cela est nécessaire. Ce programme contribue à la préparation de l'attestation sur le contrôle interne conformément à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Cet exercice mobilise des moyens très importants, notamment à la direction de l'audit, dans les directions du contrôle interne du Groupe et des Divisions et plus largement dans toutes les filiales concernées. Environ 1 200 personnes y contribuent. De nombreux plans d'action ont été poursuivis en 2008, concernant notamment la formalisation des procédures et la séparation des tâches. Cette démarche a fait l'objet d'échanges réguliers et approfondis avec les commissaires aux comptes et le comité des comptes et de l'audit du conseil d'administration.

L'évaluation conduite en 2008 souligne de nouveaux progrès réalisés en matière de formalisation et de qualité des tests. Les faiblesses résiduelles portent, comme en 2007, sur les problématiques de séparation des tâches dans certaines petites entités. Les actions en cours, telles celles visant à la mise en place de centres de services partagés, doivent contribuer à atténuer encore le poids de ces déficiences.

Procédures – En complément des procédures groupes, détaillées par processus et accessibles en langues française et anglaise sur l'intranet et préalablement à chaque arrêté comptable, une note d'instruction est adressée par la direction du contrôle financier aux principaux responsables comptables et financiers du Groupe. Elle recense l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la documentation financière publiée. Elle rappelle les nouveaux règlements et textes comptables et détaille leurs modalités d'application.

Les états financiers sont issus du système d'information unifié.

À la réception des comptes, des réunions de synthèse sont organisées entre la direction financière du Groupe et celles des Divisions. Elles ont pour objet de vérifier que ces comptes ont été arrêtés conformément aux règles, de comprendre l'évolution des principaux agrégats et indicateurs par rapport à l'exercice précédent ainsi que de procéder à une analyse de la justification des

grandes composantes du bilan. Par ailleurs, la direction financière du Groupe procède à une revue des comptes de chaque Division, avec une analyse en variation par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires.

Les commissaires aux comptes, ont également accès aux analyses réalisées par la direction financière du Groupe en participant à des réunions de synthèse au niveau des Divisions et du Groupe. Ils réalisent également des revues de procédures.

B - Autres activités de contrôle

La direction des affaires fiscales Groupe contribue à la définition de procédures cohérentes de gestion des impôts dans le Groupe. Une note d'organisation de la fonction fiscale Groupe mettant à jour les missions, les moyens, les responsabilités et les principes de fonctionnement du réseau des fiscalistes a été établie. Plusieurs procédures fiscales clés traitant des risques, des contrôles, du recours aux conseils et sous traitants sont en cours d'élaboration ou de déploiement. Par ailleurs, l'insertion de la fonction fiscale dans les processus comptables a été renforcée. Les fiscalistes de chaque Division, en liaison avec la direction des affaires fiscales Groupe, sont responsables de leur application par un réseau de correspondants fiscaux localisés dans les unités opérationnelles du Groupe. La direction des affaires fiscales Groupe est étroitement associée au processus de clôture pour le calcul de la charge d'impôt.

La direction des systèmes d'information du Groupe a pour mission de définir la politique du Groupe en matière de systèmes d'information et d'animer le réseau des informaticiens.

La direction juridique du Groupe contribue également directement aux activités de contrôle. En particulier, elle a développé une procédure de reporting des litiges et contentieux et participe à la gestion des engagements hors bilan du Groupe. Elle a, par ailleurs, à partir de 2007 déployé un programme de formation au respect du droit de la concurrence ouvert à l'international et destiné à plusieurs milliers de cadres et publié début 2009 un guide de conformité au droit de la concurrence. L'accent est mis également sur les délégations de pouvoirs et leur suivi, ainsi que sur la sélection des mandataires sociaux du Groupe.

Des structures de contrôle sont également développées dans les Divisions et les filiales du Groupe.

Chaque Division comporte une direction financière, notamment en charge de la production des comptes consolidés et de la procédure budgétaire à son niveau. Plus largement, plusieurs procédures du Groupe sont déployées dans les Divisions selon des seuils de délégation définis. C'est, par exemple, le cas de la procédure de sélection des investissements.

Dans chaque filiale, des procédures spécifiques peuvent être mises en place en fonction notamment de l'activité, de l'implantation géographique ou de la composition de l'actionnariat de la société.

V. Information et communication

Les procédures développées par Veolia Environnement sont diffusées sur l'intranet Groupe.

Les directeurs généraux et financiers des Divisions remettent à la direction générale du Groupe des lettres dites d'affirmation attestant en particulier de l'exactitude de l'information financière et comptable communiquée à la société mère et de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Ainsi qu'il est précisé dans la première partie de ce rapport, le comité des comptes et de l'audit du conseil d'administration examine avec les commissaires aux comptes la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Il est régulièrement informé de l'organisation du contrôle interne relatif à l'information financière et comptable, des principales procédures et mesures mises en œuvre dans ce cadre au niveau du Groupe ainsi que du contenu et de l'exécution du plan d'audit interne.

VI. Evaluation du contrôle interne sur le reporting financier (section 404 loi Sarbanes Oxley)

Dans le cadre de la loi américaine et du rapport annuel 2007 (Form 20-F) déposé en mai 2008 auprès de la SEC, la Direction Générale de la Société a établi un rapport d'évaluation du contrôle interne concluant à la fourniture d'une assurance raisonnable quant à la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes en normes comptables IFRS. Cette évaluation a également

donné lieu à une opinion positive des commissaires aux comptes. À chaque exercice, la Société met en œuvre des plans d'actions adressant spécifiquement les déficiences relevées. Les effets de ce dispositif d'amélioration continue seront perceptibles dans le cadre de l'évaluation conduite au titre de l'exercice 2008.

VII. Pilotage

A - La direction générale

Le pilotage et la coordination du contrôle interne au niveau du Groupe sont assurés par la direction générale et les directions fonctionnelles concernées. Le comité des risques et le comité de communication créés par la direction générale y contribuent également.

B - Le comité des risques

Présidé par le directeur général exécutif du Groupe, et animé par le directeur des risques, il réunit à intervalle régulier deux à trois représentants par Division ainsi que les responsables compétents de Veolia Environnement. Il a notamment pour mission de contribuer à la réalisation de la cartographie des risques majeurs du Groupe, de suivre le déploiement des plans d'actions qui en résultent, de favoriser l'échange des meilleures pratiques et de s'assurer que les orientations du Groupe dans le domaine des risques sont mises en œuvre. Le comité des risques Groupe s'est réuni à quatre reprises en 2008.

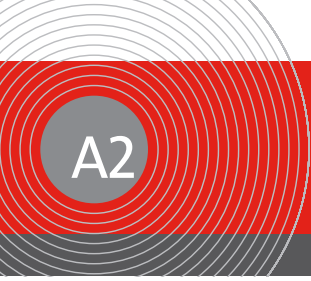
C - Le comité de communication

Les réunions du comité de communication sont présidées par le président-directeur général. Sont membres du comité de communication, outre le président-directeur général, les membres du comité exécutif de la Société, le directeur financier de la Société et les directeurs financiers de chacune des Divisions et les principaux directeurs des services centraux de la Société.

Le comité de communication a pour missions principales de veiller à la mise en œuvre des procédures internes de collecte et de contrôle des informations ayant vocation à être rendues publiques par la Société, de définir les processus de préparation et de rédaction des rapports et communications, d'examiner l'information communiquée et approuver la version définitive des projets de rapports et de communications, en particulier du *Form 20-F*, destinés à être déposés auprès des autorités boursières françaises et américaines ainsi que les modalités de leur publication, de leur dépôt ou de leur enregistrement.

Le comité s'est réuni deux fois en 2008, pour procéder à la revue du processus d'élaboration et à la validation du *Form 20-F* avant son dépôt à la SEC le 7 mai 2008 et pour lancer le processus de collecte des informations et d'élaboration des rapports annuels portant sur l'exercice 2008.

Le président du conseil d'administration



A2

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Veolia Environnement Exercice Clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Veolia Environnement et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009.

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

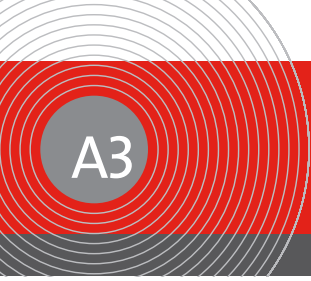
Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot



A3



A4

Assemblée générale mixte du 7 mai 2009

1.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS	28
2.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	41

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

Sur la partie ordinaire de l'assemblée générale

Approbation des comptes annuels

(Résolutions 1, 2, et 3)

Ces résolutions concernent l'approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés).

Affectation du résultat - Option pour le paiement du dividende en actions et date de mise en paiement

(Résolution 4 et 5)

Il vous est proposé, **dans le cadre de la résolution 4**, de fixer le dividende au titre de l'exercice 2008 au même niveau que celui versé au titre de l'exercice précédent, soit **1,21 euro par action**, pour un montant global de **553 691 925 euros** (montant ajustable en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société lors de la mise en paiement des dividendes).

Compte tenu des modalités de paiement du dividende en actions proposées dans le cadre de la résolution 5, ce dividende sera détaché de l'action le 13 mai et **mis en paiement à partir du 8 juin 2009**. Il est rappelé que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des dividendes peuvent soit opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du Code général des impôts), soit soumettre ces revenus à l'impôt sur le revenu au barème progressif après un abattement de 40 %. L'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur, avant l'encaissement des dividendes.

Les prélèvements sociaux applicables sur les dividendes versés aux actionnaires, font, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'objet d'un prélèvement à la source effectué par l'établissement payeur.

Pour mémoire, lors des trois exercices précédant celui de l'exercice 2008, il a été distribué les dividendes suivants :

(en euros)	2005	2006	2007
Montant global du dividende distribué	336 340 679	419 701 966	553 459 872
Dividende net par action	0,85	1,05	1,21

Dans le cadre de la résolution 5, il vous est proposé une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles. En cas de paiement du dividende en actions nouvelles, celles-ci seraient émises à un prix déterminé en fonction de la moyenne des 20 premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris précédant l'assemblée générale diminué du montant du dividende et d'une **décote maximale de 10 %** arrondi au centime

d'euro supérieur. Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende mais cette option portera sur la totalité du dividende attaché aux actions dont il est propriétaire. **Les actionnaires souhaitant opter pour le paiement du dividende en actions devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier à compter du 13 mai jusqu'au 28 mai 2009 inclus.** À l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. **Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, le dividende sera payé à compter du 8 juin 2009 après l'expiration de la période d'option.**

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra souscrire le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires en vigueur et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, il est demandé à l'assemblée générale de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour la distribution de ce dividende en actions et notamment fixer le prix d'émission des actions émises et constater l'augmentation de capital qui en résulterait.

Approbation des conventions et engagements réglementés

(Résolutions 6 et 7)

Ces résolutions soumettent à votre approbation les opérations décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2008 ainsi que celles intervenues jusqu'à la date de signature dudit rapport spécial.

Il est proposé dans ce cadre, l'approbation de deux résolutions séparées :

- la **6^e résolution** se rapportant aux conventions réglementées (hors engagement conclu en faveur d'un mandataire social en raison de la cessation ou du changement de ses fonctions) et,
- la **7^e résolution** relative aux modifications apportées aux engagements de retraite supplémentaire conclus en faveur de M. Henri Proglio, président-directeur général approuvés par l'assemblée générale du 11 mai 2006. Il est rappelé que cet engagement de retraite s'inscrit dans le cadre d'une police d'assurance et d'un régime collectif couvrant le président-directeur général et les membres du comité exécutif de la Société. Il est précisé que cette modification des engagements de retraite

supplémentaire résulte de la seule mise en conformité avec les dispositions du code consolidé AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise de décembre 2008 qui prévoit en particulier la cessation du contrat de travail du dirigeant, mandataire social. Afin que M. Henri Proglio, président-directeur général puisse continuer à bénéficier de ce régime de retraite après la cessation de son contrat de travail prévue en cas de renouvellement de son mandat social, il est apparu nécessaire de modifier le règlement et le contrat d'assurance régissant ce régime de retraite afin de clarifier l'éligibilité à ce régime du dirigeant mandataire social de la Société qu'il soit titulaire ou non d'un contrat de travail. Les autres conditions d'éligibilité de ce régime de retraite (âge, ancienneté, affiliation au régime vieillesse de la S.S.), demeurent inchangées et ces modifications n'entraînent pas de charges nouvelles pour la Société.

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

(Résolutions 8 à 14 incluse)

Il est proposé de renouveler le mandat des administrateurs venant à échéance lors de cette assemblée générale avec effet à l'issue de la présente Assemblée et ce, pour une durée de 6 ans, prenant fin, conformément aux dispositions actuelles des statuts, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **La durée de ces mandats serait réduite à quatre ans avec effet immédiat** (ces mandats prenant alors fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012) si la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs est adoptée par l'assemblée générale.

Le renouvellement de ces administrateurs entre dans le cadre du renouvellement de la moitié du conseil d'administration par roulement conformément aux dispositions des statuts.

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

(Résolution 15)

Nous vous proposons de reconduire l'autorisation accordée par l'assemblée générale annuelle du 7 mai 2008 qui arrive à échéance le 7 novembre 2009.

Cette autorisation permettrait au conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'acheter des actions de la Société à un **prix maximum de 50 euros par action**.

Il est précisé que :

- la Société **ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant son capital social** ;
- le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital.

Les **objectifs** de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans le premier paragraphe de la 15^e résolution.

Ce programme de rachat permettrait à la Société d'opérer sur ses actions (y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés), **sauf en période d'offre publique**, dans le cadre des objectifs autorisés par la réglementation, en vue en particulier, (i) de la mise en œuvre des programmes d'options d'achat d'actions décidés par la Société, (ii) de l'attribution des actions aux salariés, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise, (iii) de l'attribution gratuite d'actions aux salariés, (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières ou dans le cadre d'opérations de croissance externe, (v) de l'annulation de tout ou partie des titres rachetés dans le cadre de la quinzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 7 mai 2008, (vi) de la mise à disposition de titres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Nous vous proposons en outre que **le montant maximal que la Société serait susceptible de payer pour l'achat de ces actions soit fixé à 1 milliard d'euros (exprimé en prix d'achat sur le marché)**.

La durée de cette autorisation est fixée à 18 mois à dater de cette assemblée.

Sur la partie **extraordinaire** de l'assemblée générale

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009)

(Résolution 16)

Dans le cadre des réformes apportées par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, la loi permet depuis le 1^{er} avril 2009 de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par des **offres s'adressant exclusivement (i) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, ou (ii) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs**, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre. Ces offres sont appelées des offres par « placement privé ». L'objectif est d'optimiser l'accès aux capitaux pour la Société et bénéficier des meilleures conditions de marché, ce mode de financement étant plus rapide et plus simple qu'une augmentation de capital par offre au public. **Cette délégation permettrait au conseil d'administration de réaliser, selon des modalités simplifiées, des opérations de financement par placement privé**, par émission, sans droit préférentiel de souscription (« DPS »), sur les marchés en France et/ou à l'étranger, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. **Le montant nominal maximum des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation**, hors montant additionnel éventuellement émis pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, **est compris dans l'enveloppe maximum de 15 % du capital social prévue par la 8^e résolution relative aux augmentations de capital sans DPS approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2008**.

Ce plafond s'imputerait également sur le plafond global (cf. article L. 225-129-2 du Code de commerce) des délégations de compétence précisé dans la 7^e résolution approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2008.

Cette résolution permettrait notamment au Conseil de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, soit par émission d'actions nouvelles telles que des obligations convertibles ou remboursables en actions, ou des obligations assorties de bons de souscription d'actions, soit par remise d'actions existantes telles que des « OCEANE » (obligations convertibles en actions à émettre ou échangeables en actions existantes) ; ces valeurs mobilières pourraient soit prendre la forme de titres de créance comme dans les exemples précités,

soit de titres de capital par exemple des actions assorties de bons de souscription d'actions. Toutefois, conformément à la loi, il ne peut être émis de titres de capital convertibles ou transformables en titre de créance. Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières serait fixé conformément aux dispositions légales (soit à ce jour, la moyenne pondérée du cours des 3 dernières séances de Bourse avant la date de fixation du prix d'émission diminué d'une décote maximum de 5 %).

La durée de la validité de cette délégation serait fixée à **14 mois**.

Pour information, la délégation relative la 8^e résolution relative aux augmentations de capital sans DPS approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2008 n'a pas été utilisée.

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

(Résolution 17)

En application des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration la compétence de procéder à des augmentations de capital par émissions d'actions réservées aux salariés **dans la limite d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social** au jour de la décision du conseil d'administration.

Les salariés de la Société et des entités qui lui sont liées pourraient ainsi souscrire (**sans décote**) à des augmentations de capital qui leur seraient réservées dans le cadre des plans d'épargne salariale du groupe Veolia Environnement. Les émissions seraient effectuées à un prix déterminé conformément à la loi et égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à ces plans.

Pour mémoire, l'assemblée générale du **7 mai 2008** avait autorisé le conseil d'administration pour une durée de 26 mois à procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés dans les mêmes proportions (2 % du capital social). **Cette autorisation n'a pas été utilisée mais compte tenu du projet de la seizième résolution soumis à votre assemblée, la Société est tenue de vous présenter une nouvelle demande d'autorisation qui remplacera l'autorisation en cours (article L.225-129-6 du Code de commerce)**. Cette nouvelle autorisation serait consentie **pour une durée de 14 mois**.

Au 31 décembre 2008, le pourcentage du **capital détenu par les salariés** s'élevait à environ **1,6 %**.

Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

(Résolution 18)

En application des articles L. 233-32-II et L. 233-33 du Code de commerce, il vous est demandé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 7 mai 2008, d'émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique d'acquisition non sollicitée visant la Société. Cette émission interviendrait dans les conditions fixées par la loi.

Cette délégation, qui est limitée à l'hypothèse d'une offre publique, s'inscrit dans le cadre de l'« exception légale de réciprocité ». Elle s'appliquerait notamment dans le cas où une offre publique serait initiée par une entité n'ayant pas elle-même l'obligation d'obtenir l'approbation de l'assemblée de ses actionnaires pour prendre des mesures de défense en période d'offre, ou qui est contrôlée par une entité non soumise à cette obligation.

Il est proposé que le **montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant résulter de l'émission de ces bons soit fixé à 25 % du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration.**

Compte tenu du seuil limité à 25 % du capital, cette résolution proposée n'a **pas pour objectif de faire échouer une offre hostile mais vise à préserver les intérêts des actionnaires en incitant l'initiateur à renchérir le prix de son offre si celui-ci était jugé insuffisant.**

L'assemblée générale déléguerait également au conseil d'administration la compétence de déterminer les caractéristiques de ces bons de souscription (notamment leur prix et leurs conditions d'exercice).

Cette résolution vise à renouveler la résolution similaire adoptée par l'assemblée générale du 7 mai 2008, étant précisé que cette nouvelle résolution prévoit que le conseil d'administration, dans le cadre d'un communiqué aux actionnaires, devrait **rendre compte au moment de l'émission, sur la base d'un rapport établi par une banque libre d'intérêts avec la Société, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que le prix de l'offre publique est contraire à l'intérêt des actionnaires ainsi que des critères et méthodes selon lesquelles sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons. Cette banque serait désignée par la majorité des administrateurs indépendants n'exerçant pas leur mandat ou leurs fonctions au sein d'une banque.**

Conformément aux dispositions légales applicables, **ces bons deviendraient caducs en cas d'échec de l'offre.**

En application des limitations légales, **cette autorisation serait consentie dans l'hypothèse d'une offre déposée dans les 18 mois suivant l'assemblée générale du 7 mai 2009.**

Modification des statuts Réduction de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative des statuts

(Résolution 19)

Il est proposé à l'assemblée générale, de **réduire à quatre ans** avec effet immédiat la durée du mandat des administrateurs **fixé actuellement à six ans** avec mise en place d'un renouvellement annuel par roulement du quart des membres du conseil. Si cette résolution est adoptée, **l'article 11 (3^e alinéa) des statuts « Composition du conseil d'administration »** serait modifié en conséquence.

PROJETS DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 MAI 2009

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice 2008

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif aux travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne, du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'assemblée générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

Troisième résolution

Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 2 651 090 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit les déficits reportables à due concurrence.

Quatrième résolution

Affectation du résultat et date de mise en paiement du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi les bénéfices disponibles :

Bénéfice de l'exercice	152 854 426 €
Report à nouveau antérieur	620 378 893 €
Soit un montant de	773 233 319 €
À affecter comme suit :	
À la réserve légale 5 % du bénéfice de l'exercice	7 642 721 €
Aux dividendes (1,21 € x 457 596 632 actions) ⁽¹⁾	553 691 925 €
Au report à nouveau	211 898 673 €

(1) Soustraction faite des 14 980 034 actions auto-détenues au 31 décembre 2008. Le montant total de la distribution pourra varier en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende est fixé à **1,21 euro par action** pour chacune des 457 596 632 actions ouvrant droit au dividende. Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du nouveau code général des impôts). Toutefois, ce dividende pourra être soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du nouveau code général des impôts).

L'ensemble des actions Veolia Environnement est éligible à ce régime.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2008, il a été distribué les dividendes suivants :

(en euros)	2005	2006	2007
Montant global du dividende distribué	336 340 679	419 701 966	553 459 872
Dividende net par action	0,85 ^(*)	1,05 ^(*)	1,21 ^(*)

(*) Le dividende était éligible à un abattement de 40 % (ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire pour le dividende distribué en 2008 au titre de l'exercice 2007).

Le dividende sera détaché de l'action le 13 mai 2009 et mis en paiement à compter du 8 juin 2009. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Cinquième résolution

Option pour le paiement du dividende en actions

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société du dividende faisant l'objet de la 4ème résolution afférent aux titres dont il est propriétaire. Chaque actionnaire pourra opter **pour le paiement total en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions** conformément à la présente résolution, mais cette dernière option s'appliquera sur la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises à un **prix déterminé en fonction de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse** précédant le jour de l'assemblée générale, **diminuée du montant du dividende** faisant l'objet de la 4^{ème} résolution **avec, le cas échéant, une décote maximale de 10%** et arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions nouvelles entre le 13 mai 2009 et le 28 mai 2009 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des titres et bourse, 32 rue du Champ de Tir, B.P. 81236 Nantes Cedex 3), Au-delà de cette dernière date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement en actions, le dividende sera payé à compter du 8 juin 2009 après l'expiration de la période d'option.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en oeuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Sixième résolution

Approbation des conventions et engagements réglementés (hors modification d'un engagement conclu en faveur d'un mandataire social)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

Septième résolution

Approbation d'une convention et d'un engagement réglementé (modification d'un engagement conclu en faveur d'un mandataire social)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application de

l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la modification de la convention et de l'engagement visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Jean Azema** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Augustin de Romanet de Beaune** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Philippe Kourilsky** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Henri Proglia** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Baudoin Prot** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de renouveler le mandat de **M. Paolo Scaroni** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations,

décide de renouveler le mandat de **M. Louis Schweitzer** pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. **Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la 19^e résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.**

Quinzième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue de :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Veolia Environnement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, en application de la quinzième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat **n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société**, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, **soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2008, 47 253 645 actions**, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et pourront être réalisés par tous moyens, sur les marchés réglementés, sur les systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, sur les systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de cinquante euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. **Elle est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.**

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

À titre **extraordinaire**

Seizième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, et

L. 225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, en France ou à l'étranger, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009), soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par

incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

2. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre à la suite de l'émission, par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par des sociétés du groupe de la Société, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

3. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription prévu au paragraphe 4 de la huitième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008 et sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution adoptée par la même assemblée, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder aux dites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation, qu'à ces plafonds s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi ;
5. fixe à **quatorze mois**, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
7. prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
8. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse

par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

9. prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1^{er} alinéa du Code de commerce :
 - le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;
10. décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
11. constate que cette délégation, étant limitée à l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009), n'a pas le même objet que la 8^e résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008 ; en conséquence, prend acte du fait que la présente délégation ne prive pas d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, la 8^e résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008, dont la validité et le terme ne sont pas affectés par la présente délégation.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, **dans la limite de 2 % du capital au jour de la décision du conseil d'administration**, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne salariale (ou de tout autre plan aux adhérents duquel les dispositions légales et réglementaires applicables permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de tout ou partie des entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. **fixe à quatorze mois**, à compter du jour de la présente assemblée, **la durée de validité de la présente délégation d'émission** ;
3. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé conformément à la loi et **sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société** sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents aux plans sus-visés ;
4. autorise le conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à émettre ou déjà émises, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, à titre de substitution de tout ou partie de l'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables ;

5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit auxdites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfices ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
6. autorise le conseil d'administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne salariale telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;
7. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne salariale, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou d'autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux cas de souscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement ;
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, de constater les augmentations de capital réalisées en application de la présente délégation et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes ;
 - de prélever sur le montant des primes d'émission des augmentations de capital les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et
 - d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
8. décide que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer, dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une offre publique et pendant la période de ladite offre publique, l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique d'acquisition ;
2. décide que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente délégation est fixé au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons et que **le montant nominal maximum des augmentations de capital** pouvant résulter de l'exercice des bons susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation **est fixé à un montant égal à 25 % du capital social** au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant

accès au capital de la Société en vigueur à la date de la présente assemblée générale et de tout autre plafond de même nature prévu par une assemblée générale qui serait tenue au cours de la durée de validité de la présente résolution, et que ces plafonds ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;

3. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions d'exercice de ces bons ainsi que toutes autres caractéristiques de ces bons, notamment leur prix d'exercice et les modalités de détermination de ce prix ; **étant précisé que, sur la base d'un rapport établi par une banque libre d'intérêts avec la Société dont la désignation aura été approuvée par la majorité des administrateurs indépendants et dont le mandat ou les fonctions principales ne s'exerce pas dans une banque, le conseil d'administration devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons, ainsi que des critères et méthodes selon lesquels sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons ;**
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
 - décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de l'exercice des bons et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - porter à la connaissance du public, avant la clôture de l'offre, l'intention de la Société d'émettre des bons en vertu de la présente délégation ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois ;

- fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
4. prend acte que les bons émis en vertu de la présente délégation deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
 5. autorise expressément l'usage de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution **pour l'hypothèse d'une offre publique déposée dans les dix-huit mois suivant le jour de la présente assemblée ;**
 6. prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation relative à l'émission de bons en période d'offre publique permettant de souscrire à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société, dans les conditions visées à la présente résolution.

Dix-neuvième résolution

Réduction de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide de réduire à quatre années la durée du mandat des administrateurs avec renouvellement périodique par roulement du quart des membres du conseil et ce, avec effet immédiat. Elle décide, en conséquence, de modifier comme suit le **troisième alinéa de l'article 11 des statuts « Composition du conseil d'administration »** :

« Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de quatre ans ; ils sont rééligibles. Le conseil d'administration se renouvellera annuellement par roulement, de façon telle que ce renouvellement porte sur le quart des membres du conseil d'administration, chiffre arrondi à l'unité supérieure ou inférieure si le nombre d'administrateurs n'est pas un multiple de quatre. Pour la mise en œuvre et le maintien de ce roulement, l'ordre de sortie anticipé sera décidé par le conseil d'administration statuant à l'unanimité des membres présents ou représentés ou, à défaut, par un tirage au sort en séance. Le mandat des administrateurs ainsi désignés ou tirés au sort deviendra automatiquement caduc au terme de l'ordre de sortie anticipé ainsi déterminé. Une fois le roulement établi, le renouvellement aura lieu par ordre d'ancienneté des nominations. En cas de nomination d'un nouvel ou de nouveaux administrateur(s) en dehors des dates prévues de renouvellement en application du présent paragraphe, les règles ci-dessus relatives à la mise en œuvre et au maintien du roulement seront applicables, sous réserve de l'application du paragraphe suivant. »

À titre ordinaire et extraordinaire

Vingtième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Assemblée générale mixte du 7 mai 2009

(SEIZIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de quatorze mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émission(s) et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations :

- augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre à la suite de l'émission, par les sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 15 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration au titre de la huitième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond global de 70 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration au titre de la septième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2008.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée (s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Assemblée générale mixte du 7 mai 2009

(DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plan(s) d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe Veolia Environnement, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximal de 2 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de quatorze mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émission(s) et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur

la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle Jean Bouquot

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Assemblée générale mixte du 7 mai 2009

(DIX-HUITIÈME RÉOLUTION)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximal des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 25 % du capital social au jour de la décision d'émission des bons par le conseil d'administration et le nombre maximal de bons qui pourraient

être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission de ces bons.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établissons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick Gounelle

Jean Bouquot

(RELATIONS INVESTISSEURS

Madame Nathalie Pinon

Directeur des relations avec les investisseurs

Téléphone : 01 71 75 01 67

Adresse : 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris (siège social).

(SITES INTERNET

Site Internet général : www.veoliaenvironnement.com

Site Internet financier : www.veolia-finance.com

Conception et réalisation :  Labrador 01 53 06 30 80

